


U d/of OTTAWA



39003001440824



Digitized by the Internet Archive  
in 2012 with funding from  
University of Toronto

8-19-61





## PROPRIÉTÉ.

---

CET OUVRAGE SE TROUVE AUSSI :

A BESANÇON,	chez Turbergue, libraire.
LYON	— Girard et Josserand, libraires.
—	— Périsse frères, libraires.
MONTPELLIER	— Séguin fils, libraire.
—	— Malavialle, libraire.
ANGERS	— Lainé frères, libraires.
—	— Barassé, libraire.
NANTES	— Mazeau frères, libraires.
METZ	— M <sup>lle</sup> Constant Loëz, libraire.
LILLE	— Lefort, libraire.
DIJON	— Hémerly, libraire.
ROUEN	— Fleury, libraire.
ARRAS	— Théry, libraire.
NANCY	— Thomas, libraire.
—	— Wagner, imp.-libraire.
TOULOUSE	— Léopold Cluzon, libraire.
—	— Privat, libraire.
LE MANS	— Gallienne, imp.-libraire.
CLERMONT-FERRAND	— Veysset, imp.-libraire.
RENNES	— Hauvespre, libraire.
—	— Verdier, libraire.
REIMS	— Bonnefoy, libraire.
ROME	— Merle, libraire.
MILAN	— Dumolard, libraire.
—	— Boniardi-Pogliani, libraire.
TURIN	— Marietti-Hyacinthe, libraire.
MADRID	— Bailly-Baillièrre, libraire.
LONDRES	— Burns et Lambert, libraires, Portman street, Portman square.
GENÈVE	— Marc Mehling, libraire.
BRUXELLES	— H. Goemaere, imp.-libraire.

# HISTOIRE DE FRANCE,

DEPUIS LES ORIGINES GAULOISES

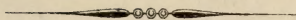
JUSQU'A NOS JOURS,

PAR

**AMÉDÉE GABOURD.**

TOME SEPTIÈME.

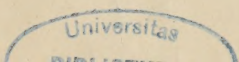
(1528 — 1403.)



**PARIS,**  
**GAUME FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS,**  
RUE CASSETTE, 4.

—  
1857.

L'auteur et l'éditeur se réservent le droit de traduction et de reproduction à l'étranger.



HISTOIRE

DE FRANCE

DEPUIS LES ORIGINES GALLOISES

THEO A. W. B. B. B.

A. M. M. M. M. M.

TOME SEPTIEME

(1855 - 1856)



Dc

38

.G23

1855

v.7

1855

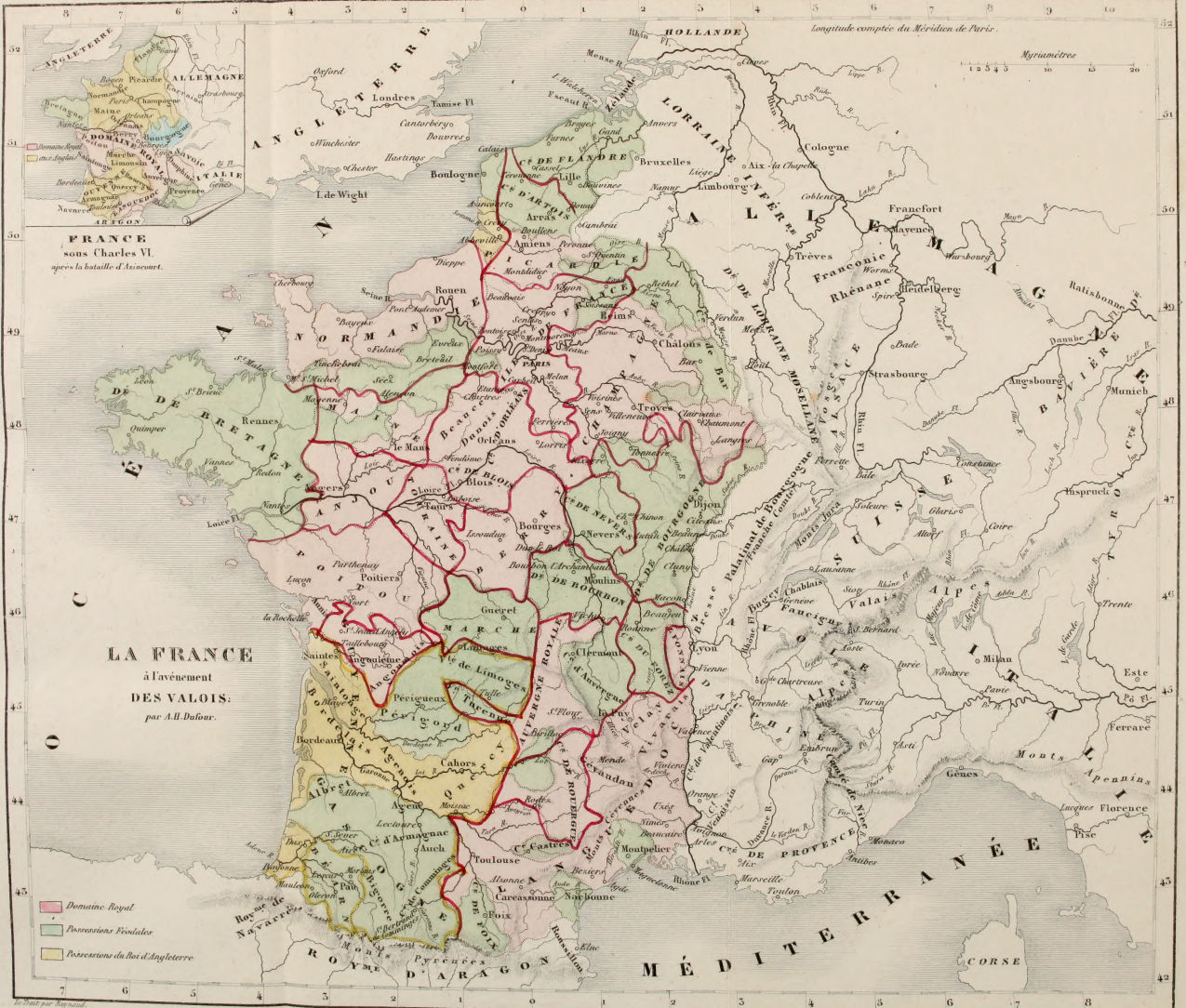
Dc

37

.G32H

#7





FRANCE sous Charles VI après la bataille d'Azincourt.

LA FRANCE à l'avènement DES VALOIS: par A.B. Dabur.

- Domaine Royal
- Prévôtions Féodales
- Prévôtions de l'Isle d'Angleterre



# HISTOIRE DE FRANCE

---

MONARCHIE FRANÇAISE.

---

DYNASTIE CAPÉTIENNE.

---

BRANCHE DES VALOIS.

---

PHILIPPE VI, dit de Valois.

( 1328 — 1350. )

Le quatorzième siècle, encore à son commencement, voyait éclore pour les peuples des situations nouvelles, et, de quelque côté qu'on jetât les yeux, on assistait à un mouvement social, à un travail politique dont il était d'ailleurs difficile d'apprécier les caractères généraux, la tendance commune. A quelques symptômes graves il était cependant permis de reconnaître que cette agitation, diverse selon les pays et selon les accidents de la lutte, s'accomplissait contre la suprématie temporelle des papes et contre l'intervention de l'Église dans le gouvernement et l'administration des empires. Les successeurs de saint Pierre, élus sous la pression de l'influence française et à demi prisonniers dans leur palais d'Avignon, n'avaient ni la

force ni le courage nécessaires pour lutter contre les Capétiens et ressaisir la puissance de Grégoire VII et d'Innocent III. Le triste sort de Boniface VIII, mort à la peine, les glaçait d'effroi, et ils se résignaient à subir la protection des rois de France, protection qui les humiliait et les amoindrait, au grand dommage des intérêts religieux. Eussent-ils voulu reconquérir par la force l'exercice de leurs droits comme suzerains politiques des nations, comme arbitres nécessaires entre les rois et les peuples, il est certain que cette tentative eût suscité des tempêtes, qu'elle eût abouti à la captivité de quelques pontifes, à des attentats scandaleux, et il est loin d'être établi que les royaumes mis en interdit ou frappés des foudres spirituelles eussent trouvé, dans les besoins des consciences et dans les plaintes des fidèles, un point d'appui suffisant pour faire fléchir les rois, pour faire reculer les assemblées nationales. Le clergé lui-même tremblait sous l'autorité inflexible des princes et en face des tortures. Il courbait la tête et se contentait de gémir. S'il avait osé en appeler aux peuples, ceux-ci eussent trouvé dans les légistes, dans les docteurs de l'Université, nombre d'érudits orgueilleux et malveillants qui eussent donné des consultations écrites en faveur de la royauté et contre les prétentions du pape, et leurs arguments subtils auraient aisément rassuré les âmes timides. Cette situation laissait donc un champ libre aux prétentions du pouvoir séculier; la papauté voyait se former un droit contre le droit, c'est-à-dire une science d'interprétation juridique, à l'aide de laquelle les magistrats de l'ordre séculier déterminaient

la limite où devait s'arrêter la puissance ecclésiastique, le point où s'arrêtait le pouvoir des vicaires de Jésus-Christ dans les questions mixtes, et élevaient la prétention de juger les papes comme ils jugeaient les justiciables ordinaires de l'ordre civil. Trois siècles s'écouleront encore, du règne de Philippe de Valois au traité de Westphalie, et la victoire de ces légistes sera complète, et l'indifférence en matière de croyances et de foi entrera dans le droit public de l'Europe. Jusque-là, que de troubles, que de déchirements et de désordres l'histoire n'aura-t-elle pas à enregistrer!

Mais la féodalité, qui, elle aussi, avait longtemps opprimé l'Église, perdait à son tour du terrain et rétrogradait tantôt devant l'élément populaire, tantôt devant l'élément royal, et parfois, comme en France, devant les deux forces réunies et associées. Ainsi qu'on l'a vu plus haut, ce mouvement datait du onzième siècle, surtout en Italie; là, de bonne heure, une tentative d'organisation républicaine, dont les villes avaient pris l'initiative, était peu à peu devenue, au moins dans le nord et dans les régions transpadanes, la forme dominante de la société et de l'administration. Et toutefois, dès le quatorzième siècle, cette tendance politique, cette agitation des villes n'avaient point enfanté les résultats qu'on avait osé s'en promettre. A Florence, à Venise, à Milan, à Pise, à Gênes, partout enfin la liberté était demeurée inféconde, et les avantages dont les peuples s'étaient bercés à sa naissance avaient disparu devant le manque de sécurité individuelle, sous la commotion des malheurs, des

crimes, des discordes intestines (1) qu'un pouvoir intelligent et fort aurait seul pu conjurer. Les républiques italiennes étaient d'ailleurs toujours exposées aux attaques d'un prince étranger, et l'égoïsme de ces démocraties et de ces aristocraties impuissantes avait tellement prévalu qu'à aucune époque on n'avait vu les États libres de l'Italie s'associer et s'entendre contre un même ennemi. Constatons en passant que ce fait déplorable n'a point eu seulement pour conséquence d'ouvrir la haute Italie à toutes les agressions des princes du dehors, mais que s'étendant au delà du moyen âge et jusqu'à nos jours, l'organisation républicaine des villes lombardes et des autres communes cisalpines a amené ce résultat, d'empêcher l'Italie septentrionale de devenir compacte et de former une nation.

L'idée républicaine avait été moins heureuse encore dans le midi de la France, dans les différentes villes d'Aquitaine, de Provence et de Languedoc, où cependant, du onzième au douzième siècle, on l'avait vu entraîner les populations urbaines vers l'affranchissement et répondre par une révolution consulaire à la révolution municipale qui s'accomplissait dans le Nord. Ce qui avait étouffé les progrès, d'abord si rapides, des républiques de Provence et de Septimanie, c'est la croisade entreprise contre les Albigeois, guerre d'extermination, grande lutte de races, commencée au nom de la religion et trop souvent

(1) « L'Italie, s'écrie Dante, avec l'accent du découragement et du désespoir, l'Italie est pleine de tyrans, et tout manant qui intrigue est pris pour un héros! »

terminée au profit des vainqueurs, c'est-à-dire des rois et des grands vassaux dont les royaumes et les fiefs s'étendaient entre la Loire et la Meuse. Au quatorzième siècle, le régime féodal était redevenu fort et vivace en Provence et en Languedoc. La royauté capétienne s'exerçait dans ce pays moins librement que dans le Nord, et, si elle rêvait des conquêtes en Aquitaine, c'était moins la déchéance des grands vassaux que la confiscation du Bordelais, de la Guienne et des autres provinces que possédait encore sur notre sol la couronne d'Angleterre. Plus conforme aux habitudes des peuples, d'accord avec les intérêts et les mœurs du pays, la république suisse s'était établie et se maintenait dans les régions montagneuses où l'on avait brisé les aigles de l'Empire, et où le double ascendant du droit et de la vertu avait déjoué les attaques de la maison d'Autriche. Reconnaissons d'ailleurs que, dans les cantons helvétiques, la noblesse féodale s'était alliée aux communes, et que son puissant secours, en circonscrivant le mouvement républicain dans de très-étroites limites, lui imprima un caractère immobile et aristocratique qui en assura la durée.

Au nord de la France, en Flandre, sur les bords du Rhin et dans les villes hanséatiques, la démocratie prit possession des institutions urbaines; mais, exposées sans relâche aux agressions des seigneurs, les communes de ces différentes contrées eurent plus à se défendre qu'à étendre leurs conquêtes, et la liberté municipale des corporations et des bourgeoisies ne s'étendit guère au delà des murs où ses ennemis la confinaient. Or, en Italie, en France, en Allemagne,

en Flandre, partout où la forme républicaine essaya de se produire, quoique vaincue elle inspira beaucoup d'effroi à la noblesse féodale, et les seigneurs, bien que plus forts que les communes, ne cessèrent d'appréhender leurs privilèges ou leurs progrès. Dans cette lutte, tantôt sourde, tantôt ouverte, les communes succombèrent; elles n'avaient entre elles aucun lien, aucune cohésion, et la féodalité, quoique déjà dépouillée de ses privilèges régaliens, était compacte, unie par la hiérarchie, et s'appuyait sur la solidarité de chacun de ses membres. Pour maintenir leurs droits et leurs franchises les villes et les corporations bourgeoises eurent donc toujours besoin de la royauté, et c'est ce qui explique, d'une part, pourquoi elles subsistèrent, d'autre part, pourquoi elles n'agrandirent jamais le champ de leurs privilèges de manière à fonder la démocratie. En Allemagne, où la royauté fut impuissante à détruire l'ordre féodal, les droits des villes, les institutions municipales allèrent en s'affaiblissant et ne se maintinrent que par l'intérêt ou la tolérance des princes et des seigneurs de second rang, qui d'ailleurs, par l'élection, disposaient eux-mêmes de l'Empire. En Angleterre, au contraire, tandis que la chambre des Lords, grand conseil du roi, était directement associée à l'exercice du pouvoir souverain, la chambre des Communes, composée des représentants des petits fiefs et de la bourgeoisie, sans prendre part au gouvernement du pays, réussit, par le seul fait de son institution permanente, à établir des droits et à défendre très-énergiquement les intérêts privés ou locaux; ce fut



ainsi que les Anglo-Normands, par exception, furent le premier grand peuple d'Europe chez qui se fonda régulièrement, et du consentement de tous, ce gouvernement de fusion et d'équilibre qui, dans les temps modernes, a reçu le nom de gouvernement parlementaire. Si le même fait ne s'accomplit pas ailleurs, c'est que l'état social des nations chrétiennes, au quatorzième siècle, y mit un très-sérieux obstacle. Ni les peuples, ni les seigneurs, ni la bourgeoisie, ni l'aristocratie ne pouvaient comprendre l'unité, encore moins s'y résigner; tout était encore trop local, trop spécial, trop étroit, trop divers dans les esprits et dans les intelligences, et, selon la remarque vraie et profonde d'un illustre historien (1), il fallait qu'une civilisation très-active, très-forte, vînt d'abord mêler, assimiler, broyer ensemble tous ces éléments incohérents, afin qu'il se fît une puissante centralisation des intérêts, des lois, des mœurs et des idées. A l'avènement des Valois, la France et l'Europe se trouvaient bien loin encore de cette situation, et les conflits commençaient à peine.

Voici dans quels termes les chroniques du quatorzième siècle rendent compte de l'accession des Valois au trône de France : « Après la mort du dernier roi Charles, les douze Pairs et les barons de France ne donnèrent point le royaume à sa sœur, qui étoit roine d'Angleterre, pour tant qu'ils vouloient dire et maintenir, et encore veulent, que le royaume de France est bien si noble qu'il ne doit mie aller à fe-

(1) M. Guizot.

melle, ni par conséquent au roi d'Angleterre, son ains-né fils (son fils aîné) ; car, ainsi comme ils veulent dire, le fils de la femme ne peut avoir droit ni succession, de par sa mère, là où sa mère n'y a point de droit. Si que, par ces raisons, les douze Pairs et les barons de France donnèrent, de leur commun accord, le royaume de France à monseigneur Philippe, fils jadis à monseigneur Charles de Valois, frère jadis de ce beau roi Philippe dessus dit (Philippe le Bel), et en ôtèrent la roine d'Angleterre et son fils (Édouard III), qui étoit hoir mâle et fils de la sœur du dernier roi Charles. Ainsi *alla le dit royaume hors de la droite ligne*, ce semble à moult de gens ; par quoi grands guerres en sont venues, etc. (1). » Cette dernière réflexion indique que, du temps de Froissart, c'est-à-dire au quatorzième siècle, l'opinion n'étoit pas d'accord sur les heureux effets de la loi salique appliquée à un grand pays. Au demeurant, si Édouard III eût été proclamé héritier et successeur légitime du roi capétien, mort le premier sans enfants mâles, le plus grand des deux royaumes de ce prince aurait absorbé l'autre, la France eût entraîné l'Angleterre dans son giron, les deux couronnes eussent été réunies sur la même tête, et cent ans de combats et de désastres eussent été épargnés à la nation française. Mais il serait oiseux et puéril de perdre du temps à examiner une hypothèse, lorsqu'on a pour devoir d'écrire l'histoire et de retracer le souvenir des faits accomplis.

(1) Chronique de Froissart.

Le royaume de France , tel qu'il fut donné à Philippe de Valois par la sentence des Pairs et des barons jugeant pour la troisième fois contre le droit des femmes , n'était plus ce fief de médiocre étendue qu'avait gouverné Hugues Capet , en face des attaques ou des prétentions jalouses des grands vassaux de la couronne , plus puissants que le monarque lui-même. Ainsi qu'on a pu le voir par les détails qui précèdent, Philippe I<sup>er</sup> possédait déjà à sa mort les comtés de Paris , de Melun , d'Étampes , d'Orléans , de Dreux , de Sens , du Vexin , et , en outre , la vicomté de Bourges et la ville de Dourdan. Son fils , Louis le Gros , avait fait reconnaître son autorité suzeraine dans le Berry , le Nivernais , le Bourbonnais , l'Auvergne , le Velay , le Vermandois et la Flandre ; et toutefois , à l'avènement de Philippe-Auguste , petit-fils de ce roi , la maison royale d'Angleterre possédait , comme vassale des Capétiens , mais réellement et en toute domination , la Normandie , la Bretagne , l'Anjou , l'Aquitaine , et toutes les côtes occidentales de la France , de la Somme et de l'Adour. A la mort de Philippe-Auguste , la Normandie , la Touraine , l'Anjou , le Maine , le Poitou , le Limousin , la Bretagne elle-même , étaient rentrés sous la suzeraineté des rois de France , et le domaine royal s'était agrandi des comtés d'Évreux , de Guines , de Meulan , de Boulogne , d'Eu , de Clermont en Beauvoisis , de Ponthieu , d'Alençon et du Perche , d'une partie de l'Auvergne , de la ville de Montargis et des seigneuries de Gien et de Pont-Saint-Maxence. Louis VIII , dans son règne de courte durée , avait ajouté aux fiefs royaux les deux

sénéchaussées de Carcassonne et de Beaucaire. Sous son fils Louis IX, la suzeraineté capétienne avait été rétablie sur une partie du comté de Toulouse et sur le comté de Mâcon. Sous Philippe le Bel, les rois de France avaient réuni à leur couronne Chartres, Beaugency, les deux tiers de Montpellier, les vicomtés de Lomagne et d'Auvillars, l'Angoumois et la Marche, le comté de Rethel, la Champagne et la Brie, et enfin le Lyonnais, dont on avait fait une nouvelle sénéchaussée. Sous Charles le Bel, l'Agénois avait été enlevé au roi d'Angleterre, et Philippe de Valois, à son avènement, réunissait directement au domaine royal l'Anjou, le Maine et le Valois, qu'il possédait à titre de fief et comme grand vassal. Par malheur, la plupart de ces acquisitions ne faisaient que sortir de la féodalité pour y rentrer bientôt sous forme d'apanages ou par concession de fiefs. Pour gouverner les provinces nouvellement acquises, les Capétiens ne savaient qu'y établir des dynasties tirées du sein même de leur famille, et qui, si elles imposaient aux peuples la suzeraineté et les lois de la France, ne les détachaient pas moins de l'unité nationale en leur donnant des princes et des intérêts particuliers. A la mort de saint Louis, huit dynasties capétiennes se partageaient la France, et, quoique ralliées autour d'un chef commun, qui était le roi, elles faisaient passer les populations, les communes, les villes et les provinces par tous les accidents variés du régime féodal, les rassemblant ou les isolant selon les alliances, les testaments, les traités, les partages qui entraient dans la convenance politique des grands vassaux, pa-

rents du roi, issus comme lui de Hugues Capet. On sent quelle réaction tous ces incidents, toutes ces divisions et subdivisions exerçaient sur le présent, sur l'avenir, sur la destinée et le bien-être des peuples, pour qui c'était parfois une étude difficile et une sorte de science que de connaître, même de nom, l'homme à qui ils avaient à obéir.

A l'avènement de Philippe de Valois, la maison capétienne des ducs de Bourgogne de la première race remontait au roi Robert; la maison de Dreux, à Louis le Gros; la Bretagne suivait la loi des fiefs, et les femmes pouvaient en hériter; quant à la maison de Courtenay, elle descendait également de Louis le Gros, par son fils Pierre; mais, n'ayant pas gardé les armes de France, elle revendiquait en vain les droits inhérents à toutes les dynasties capétiennes. Plus heureuse, la maison de Bourbon n'avait point laissé perdre de vue qu'elle descendait de saint Louis par Robert de France, comte de Clermont, sixième fils de ce roi, et qui, en 1272, avait épousé Béatrix, dernière héritière de la branche masculine des barons de Bourbon. En 1327, la baronnie de Bourbon avait été érigée en duché-pairie, et possédait, outre le duché de Bourbon, le duché d'Auvergne, le Forez, le Beaujolais, le Roannais, une partie du Bugey et la baronnie indépendante de Dombes. D'un autre côté, en dehors des apanages royaux, fiefs dépendants de la maison royale et qui devaient faire retour à la couronne (1)

(1) En vertu de la loi sur les apanages, fort sagement établie par saint Louis dès 1243, mais qui fut quelquefois violée, car on vit à plusieurs

en cas d'extinction de la ligne masculine directe, étaient encore placées dans la mouvance du royaume et sous la suzeraineté directe des rois de France plusieurs grandes maisons princières que nous énumérons à la hâte, savoir : le comté de Flandre, entraînant dans la dépendance féodale de ses chefs le Hainaut, le marquisat de Namur; les comtés de Nevers et de Rethel, les baronnies de Donzy et des Riceys; la maison de Penthièvre, suzeraine du comté de Guingand; la maison de Châtillon, maîtresse des comtés de Blois, de Dunois, de Soissons, de Porcien, et des seigneuries d'Avesnes, de Guise, de Condé, de Chimay; la maison de Châlons, suzeraine du comté de Tonnerre et des seigneuries de Bracon, de Salins et d'Ornans; la maison de Montmorency, maîtresse d'Écouen, de Damville, de la seigneurie de Laval, de la baronnie de Vitré et de la vicomté de Rennes; la maison de Brienne, en Champagne, suzeraine des comtés de Guines, d'Eu et de Saint-Pol; la maison de Coucy, dont la domination s'étendait en outre sur Vervins, Ham, La Fère, Saint-Gobain et Marle, et sur plus de cent bourgs, villages, châteaux et forêts; la maison de Vendôme, également suzeraine de Castres, dans le Languedoc; les comtes d'Auvergne et les dauphins d'Auvergne, dont les fiefs, partagés en deux mouvances indépendantes, comprenaient tout ce que les rois capétiens n'avaient pas enlevé à l'ancienne Arvernie pour le réunir au domaine direct de leur

reprises des princesses apanagées, lorsque les fiefs directement détachés de la couronne auraient dû appartenir à des héritiers mâles

couronne; le comté de Foix, dont les seigneurs, vassaux des rois de France, avaient sous leur suzeraineté, outre Foix et son territoire, le Béarn et les vicomtés de Dax et du Marsac; le comté d'Armagnac, autour duquel se groupaient, comme vassaux, les seigneurs de Fesenzac et du Rouergue et les seigneurs de Lomagne (Lectoure) et d'Auvillars. Puis, si cette nomenclature n'a pas déjà paru trop longue, nous mentionnerons encore plusieurs maisons féodales d'une importance moins considérable, et qui cependant ont jeté quelque éclat dans l'histoire de notre pays : c'étaient, en Champagne, les comtes de Joigny, les sires de Joinville et de Sedan; sur les frontières de Lorraine, les comtes de Bar; dans ce qu'on appelait déjà l'Ile de France, les comtes de Dammartin et de Soissons; par delà la Loire, les comtes du Forez et de Périgord; sur les bords du Rhône, le comtat Venaissin, que les rois de France avaient aliéné en faveur du saint-siège et qui dépendait de la souveraineté du pape; dans la région des Pyrénées, les sires d'Albret et de Duras, les comtes de Pardiac et d'Astarac, les comtes de l'Isle en Jourdain et ceux de Comminges.

Nous venons de dire que le pape possédait le comtat Venaissin; ajoutons que ce pays avait été détaché en 1272 du marquisat de Provence, et disons encore que d'autres souverains possédaient aussi quelques provinces aujourd'hui françaises. Ainsi, en 1328, le roi d'Angleterre était comte de Ponthieu et de Montreuil, maître de l'Aunis, de la Saintonge et du duché d'Aquitaine; la couronne de Navarre était suzeraine

d'Évreux et de quelques villes de Normandie; le roi de Majorque avait des droits sur la seigneurie de Montpellier; les ducs de Lorraine, princes de l'Empire, prêtaient hommage au roi de France pour plusieurs fiefs qu'ils possédaient en Champagne; enfin, depuis plus d'un demi-siècle, une branche cadette de la maison de Castille était suzeraine du comté d'Aumale.

Telle était l'étendue des possessions directes ou féodales des rois de France au moment où, en vertu de la jurisprudence des Pairs et des barons du royaume, la couronne fut dévolue à Philippe de Valois. On se tromperait en croyant que la puissance du nouveau roi était réellement égale à celle dont avait été investi Philippe le Bel. Depuis environ trente ans, il s'était fait, dans l'Europe occidentale, un déplacement d'influence dont il faut tenir compte, bien que les contemporains eux-mêmes ne s'en fussent point aperçus. Philippe le Bel, par sa conduite tyrannique et fiscale, n'avait pas seulement mécontenté ses peuples, il avait tari l'une des principales sources de leurs richesses. En altérant les monnaies françaises il les avait discréditées dans le monde, et les autres peuples ne les recevaient qu'avec défiance et au-dessous du prix nominal; d'un autre côté, en persécutant les Juifs, en dépouillant les Lombards, en confiscant sans droit et sans titre les biens et les richesses des marchands italiens, il avait épouvanté l'industrie et le commerce des autres peuples, et le négoce étranger, au lieu de choisir la France pour centre d'affaires, s'en était écarté avec défiance et avait choisi d'autres routes. Désormais les Génois, les Ita-



liens, les Provençaux allaient de Flandre à Venise ou à Florence, en passant par l'Allemagne, et les Flamands, traités en ennemis et en rebelles, menacés dans leurs privilèges, se mettaient en rapport direct avec les Anglais, dont le gouvernement habile n'épargnait rien pour les rattacher à lui par les liens de l'intérêt et de la sécurité. Ainsi, tandis qu'en France on était pillé par les agents du fisc et obligé de se contenter d'une monnaie sans valeur, le roi d'Angleterre accordait aux étrangers une charte par laquelle il les comblait d'espérances et de prérogatives. Allemands, Français, Provençaux, Gascons, Navarrais, Lombards, Toscans, Catalans, Flamands, Brabançons, Espagnols et Portugais, il assurait à tous protection, bon poids et bonne mesure, et promettait de punir jusqu'aux juges eux-mêmes lorsqu'ils feraient tort à un marchand. Le roi et les barons ne s'inquiétaient pas de savoir si la concurrence des étrangers nuisait aux Anglais; l'expérience leur démontrait au contraire que ce peuple avait beaucoup à attendre de la liberté du commerce; puis rien n'était fort, rien n'était redoutable comme ces alliances, que cimentaient les intérêts matériels des différents pays. On ne devait pas tarder à comprendre en France, comme on le comprenait déjà en Angleterre, qu'il y avait là un avenir plus solide que dans les alliances féodales contractées entre les familles princières, et qui, au lieu de contribuer au bien-être des masses, y portaient trop souvent atteinte par suite de l'instabilité et de la mobilité des situations et des rapports<sup>(1)</sup>.

(1) Enfin allaient se rencontrer, dans une des plus longues guerres dont

Au début de son règne, Philippe de Valois fit arrêter Pierre Rémy, surintendant des finances, qui avait acquis des biens considérables sous les derniers rois, et que l'on accusait de malversations. Appliqué à la torture, ce financier fit des aveux à la suite desquels il fut condamné à être écartelé. Il n'était point encore supplicié que déjà ses richesses étaient confisquées au profit du trésor royal, circonstance qui rendait fort suspecte la justice qui avait prononcé l'arrêt de mort. On remarque, au surplus, que tous les règnes s'ouvraient par la condamnation capitale de quelques

l'histoire fasse mention, deux pays arrivés tous deux à un haut degré de puissance : la France, réunie presque entière sous la main de ses rois ; l'Angleterre, devenue un peuple par l'alliance des chevaliers normands et des bourgeois saxons, et qui conservait sur le continent une grande possession, la Guienne. Il y avait plus de discipline dans la féodalité anglaise, parce que, dès l'origine, elle avait été organisée et contenue par une royauté puissante, et parce que, plus tard, elle forma contre cette même royauté des entreprises longues et suivies, où elle ne dédaigna pas d'accorder un rôle aux gens des communes. Il y en avait moins dans la féodalité de France, parce qu'elle était plus légère par ses habitudes, plus dédaigneuse du peuple par l'effet du caractère et des circonstances ; légèreté qui fut cause des plus grands malheurs et donna la victoire à l'Angleterre. La cour de France était le rendez-vous de cette féodalité du second âge, chevaleresque et brillante, mais mieux faite pour l'éclat des tournois et des passes d'armes que pour la grande guerre. Cavalerie impétueuse, la plus belle de l'Europe, mais cavalerie sans infanterie, car les piétons des communes étaient tenus trop à l'écart et en trop grand mépris pour pouvoir jouer un rôle sérieux ; l'infanterie étrangère, qu'on louait, était traitée de même et empêchée de rendre tous les services dont elle eût été capable. La France avait donc dans ses armées de quoi commencer une victoire, mais non pas de quoi la gagner. L'Angleterre avait au contraire l'infanterie des archers saxons, exercés dès l'âge de sept ans au maniement de l'arc, tenus en honneur et mis en première ligue dans les batailles. C'est par eux qu'elle fut victorieuse. (*Hist. du moyen âge.*)

ministres des finances ou de quelques surintendants. C'était un expédient à l'aide duquel la royauté remplissait ses coffres et donnait satisfaction aux haines populaires suscitées contre les promoteurs d'impôts et de taxes. Quant à la culpabilité des victimes, elle n'était pas toujours démontrée, et toutefois, en ces temps de confusion et de concussion, où les rois eux-mêmes usaient de tous les moyens pour grossir leur épargne, il était bien rare qu'un homme fit sa fortune dans le maniement des deniers publics sans commettre des actes illégaux et irréguliers dont plus tard le bourreau lui demandait compte.

Philippe de Valois, parvenu au trône à l'âge de trente-six ans, était un prince intrépide au combat, mais présomptueux, sans grande capacité et d'une humeur capricieuse autant qu'irritable. Proclamé roi par les douze Pairs et les barons, il rencontrait deux concurrents dont les prétentions ne laissaient pas de l'inquiéter.

Le premier était son cousin, Philippe d'Évreux, qui, dès l'année 1318, avait épousé Jeanne, fille de Louis le Hutin, avec la promesse d'être reconnu pour roi de Navarre. Philippe de Valois promit à ce prince de le mettre en possession immédiate de la Navarre, sous condition qu'il confirmerait la renonciation déjà faite, dix ans auparavant, au nom de sa femme, aux droits qu'elle pourrait avoir à la couronne de France; on exigea en outre de lui qu'il abandonnerait à la couronne de France ses droits aux comtés de Champagne et de Brie, en échange de quelques rentes qu'on lui assigna dans les comtés de la Marche et d'Angoulême.

En vertu de ce traité Philippe d'Évreux prit le titre de roi de Navarre, à la grande satisfaction des peuples de ce royaume, qui repoussaient avec antipathie la domination française.

L'autre concurrent de Philippe de Valois était Édouard III, roi d'Angleterre, trop jeune encore pour être un rival bien sérieux, mais à qui la force et les années ne devaient pas tarder à venir. Les prétentions de ce jeune prince, ou du moins de ceux qui gouvernaient en son nom, amenèrent quelques hostilités et des actes de représailles. Toutefois, eu égard à la grande jeunesse d'Édouard III et à l'incurie de sa mère Isabelle, qui exerçait encore la régence, l'opposition du roi d'Angleterre à l'avènement de Philippe de Valois se manifesta moins par la guerre que par des protestations écrites et par l'absence calculée d'Édouard III au sacre du roi de France, son suzerain pour le duché de Guienne, cérémonie qui eut lieu à Reims, en grande pompe, le 29 mai 1328.

Philippe de Valois, sans être un habile politique, comprenait instinctivement que, pour asseoir son gouvernement, il fallait le faire agréer à la noblesse et au peuple de France par quelque action d'éclat et par des services autres que la mort et la confiscation des biens d'un surintendant des finances. Une occasion de guerre s'offrit à lui, et il se garda bien de la laisser échapper. La Flandre, nation alors intraitable, également difficile à gouverner et à vaincre, s'était signalée depuis quelques années par de fréquentes révoltes contre Louis de Nevers, son souverain, et ce dernier, au témoignage des chroniques, n'avait cessé d'en ap-

peler à son suzerain, le roi de France. « Le comte Loys, y est-il dit, lors du sacre de monseigneur Philippe, fit hommage au roi; après quoi il exposa les revoltes et faits intolérables de ses sujets, et dit comment il n'étoit point assez fort tout seul pour obvier à leur malice. Il pria donc très-humblement le roi qu'il lui voulût à son besoin aider; à laquelle supplication le roi s'inclina très-volontiers, et répondit qu'il prendroit temps pour ce faire d'après les conseils de ses barons. » Au fond, il s'agissait des libertés d'Ypres et de Bruges, que ce prince avait autrefois juré de maintenir, et qu'il méconnaissait ouvertement, fort qu'il se trouvait de l'appui du roi de France. Bien qu'abandonnés à leurs propres ressources par leurs compatriotes de Gand, les bourgeois de Bruges et d'Ypres n'hésitaient pas à recourir à l'insurrection pour forcer leur comte à tenir ses promesses. Philippe de Valois faisait trop peu de cas des marchands et des corps de métier pour admettre qu'ils eussent des droits légitimes à revendiquer contre leur souverain; d'accord avec la noblesse de France, il détestait ces communes du Nord, qui n'avaient point encore perdu de vue la victoire de Courtray et les sanglants efforts de Mons-en-Puelle, et qui bravaient audacieusement les chevaliers et les princes dont les pères avaient péri sous la massue flamande et dans les marais boueux de leur pays. Le roi de France et ses courtisans jugeaient, avec cet instinct de jalousie qui ne trompe guère, que, pour tenir sous le frein les communes françaises de l'Artois et du Vermandois et pour arrêter la contagion des idées républicaines, il

importait de porter de grands coups aux villes de Flandre et d'abaisser l'orgueil de leurs bourgeois enrichis par le négoce et le travail. Une guerre était d'ailleurs pour Philippe de Valois un moyen sûr de rallier à lui ses grands vassaux et d'engager à sa cause leur fidélité encore incertaine. Sous l'empire de cette pensée et de ces préoccupations, il ordonna à tous les contingents de l'armée féodale du royaume de se trouver à Arras avant le 22 juillet, et de s'y tenir prêts à entrer en campagne. Son appel fut entendu; au jour indiqué les troupes françaises rassemblées sous Arras comprenaient dix grandes divisions, réunissant dans leur ensemble cent soixante et dix bannières. Parmi les chefs qui avaient conduit leurs hommes d'armes sous les drapeaux du roi de France on remarquait le roi de Navarre, le duc de Bourgogne, Robert d'Artois, le duc de Bourbon et plusieurs feudataires de l'Empire, tels que le roi Jean de Bohême et Guigues, dauphin du Viennois. Les Flamands, loin de se laisser décourager par ce formidable appareil, mirent à la tête leurs propres bourguemestres, levèrent leurs milices et prirent position sur la haute colline qui est située aux abords de Cassel. En dérision des Français, ils avaient fait peindre un coq sur leur drapeau, avec cette devise insolente :

Quand ce coq icy chantera,  
Le roy Cassel conquêtera (1).

(1) Quelques auteurs citent ainsi ce dernier vers :

« Le roi *trouvé* ci-entrera. »

Ils se moquaient du roi, ajoutent-ils, l'appelant « le roi *trouvé*, pource qu'il n'étoit point, à leur dire, le droit héritier du trône. »

Cette fière contenance des communes de Flandre fit comprendre à Philippe de Valois que ce ne serait point un jeu d'enfant que de venir à bout de ces milices, campées sur des hauteurs et qui avaient derrière elles un vaste pays disposé à soutenir leur cause.

Par ses ordres on se borna à observer les Flamands et à incendier au loin leurs maisons, leurs villages, leurs récoltes. Les deux armées restèrent ainsi en présence pendant un mois. A la fin la patience des milices du Nord se lassa, et le marchand de poisson nommé Zonnekin, qui exerçait le commandement principal, se détermina à tenter une attaque. Le 23 août, après avoir partagé en trois corps les seize mille hommes qu'il avait sous les armes, il les fit sortir en silence de leurs retranchements ; puis, vers le soir, à l'heure où l'armée française prenait son repas, il attaqua séparément et simultanément les quartiers du roi de France, du roi de Bohême et du roi de Navarre. Philippe de Valois, surpris désarmé pendant qu'il était à souper, réussit à s'échapper et s'élança sur un cheval ; un grand nombre de ses compagnons, moins heureux que lui, furent tués par les Flamands avant même d'avoir pu se mettre en défense. Au bruit qui se faisait près de la tente du roi, les comtes de Hainaut et de Bar, qui n'avaient point encore déposé leurs armes, accoururent en bon ordre avec leurs gendarmeries et se précipitèrent sur les Flamands. Cette intervention inespérée permit aux Français de reprendre leurs casques et leurs cuirasses et de se jeter à leur tour sur l'ennemi. Bientôt les Flamands furent enveloppés de toutes parts et accablés par le nombre. On ne leur

fit point de quartier, et treize mille d'entre eux demeurèrent morts sur le champ de bataille. Cette sanglante journée fut suivie de la prise de Cassel, d'Ypres et de Bergues. Un moment la ville de Bruges voulut se défendre, mais, cernée par les vainqueurs, elle ouvrit ses portes et se détermina à subir le gouvernement de Louis de Nevers. « Beau cousin, dit Philippe de Valois à ce prince, je vous remets en votre comté ; « gardez de le perdre de nouveau, faute d'y faire « bonne justice. » Ce conseil fut entendu, et le comte de Flandre, implacable dans ses vengeances, fit couler des fleuves de sang et signala son retour par d'effroyables supplices. « Il en extermina au moins dix mille par différents genres de mort, » disent les chroniques de Saint-Denis. On ajoute que Zeyer Jausson, principal affidé de Zannekin, eut tous les membres brûlés avec un fer rouge, et fut ensuite rompu vif et décapité. Les mêmes chroniques disent encore : « Un certain Guillaume le Chauve, de Bruges, qui avait été un des grands moteurs de la conjuration, s'enfuit vers le duc de Brabant et sollicita ses secours contre le comte Loys ; mais le duc l'envoya, sous bonne garde, vers le roi, à Paris, où il fut condamné à la mort la plus cruelle. On l'exposa d'abord au pilori ; puis on lui coupa les deux poings et on l'attacha sur une roue élevée, ses deux poings cloués devant lui ; le lendemain il fut traîné à la queue d'une charrette jusqu'au grand gibet de Montfaucon. » Les écrivains du moyen âge qui racontent ces exécutions odieuses ne songent guère à blâmer la férocité des vainqueurs et des juges ; elle était dans les mœurs du temps, et l'on



ne s'en indignait guère. Ils se bornent au contraire à féliciter le roi de ce qu'en agissant ainsi il « préparoit à soi-même et à ses successeurs un remède contre la superbe des Flamands. »

Victorieux et redouté, Philippe de Valois résolut de ne garder désormais aucun ménagement avec le roi d'Angleterre, et il fit sommer Édouard III de lui rendre hommage pour ses possessions françaises, comme à son seigneur suzerain. Édouard s'y résigna et s'embarqua à Douvres le 26 mai 1329. L'entrevue des deux monarques eut lieu à Amiens, et le roi d'Angleterre rendit hommage au roi de France, le 6 juin, dans l'église cathédrale de la ville. Édouard protesta qu'il ne renonçait à aucun des comtés qui avaient précédemment fait partie de son duché. « Et lors, dit l'acte officiel qui fut dressé, le vicomte de Melun, chambellan de France, dit au roy d'Angleterre : « Sire, « vous devenez homme du roy de France, mon seigneur, de la duché de Guienne et de ses appartenances, que vous reconnaissez à tenir de lui, « comme duc de Guienne et Pair de France, selon la « forme des paix faites entre ses devanciers roys de « France et les vostres, selon ce que vous et vos ancestres, roys d'Angleterre et ducs de Guienne, avez « fait pour la même duché à ses devanciers roys de « France. » — Et le roi d'Angleterre dit : *Voire*. — Et ledit chambellan dit après ainsi : « Et le roy de « France, nostre sire, vous reçoit, sauves ses protestations. » — Et le roy de France dit : *Voire*. — Et lors, les mains dudit roy d'Angleterre mises en les mains dudit roy de France, embrassa sur la bouche

le roy d'Angleterre. » De grandes fêtes suivirent cette cérémonie féodale, qui, pour le moment, fit cesser entre l'Angleterre et la France toutes les causes de différends.

Une ère de gloire semblait s'ouvrir pour les Valois et leurs peuples. Maître des trois quarts du royaume, suzerain, pour les fiefs qu'ils possédaient en France, des rois de Majorque, de Navarre et d'Angleterre, allié des rois de Bohême et d'Écosse, parent de ceux de Naples et de Hongrie, protecteur intéressé du pape, qu'il tenait comme prisonnier dans Avignon, Philippe VI étendait au loin son influence et songeait à se mettre, comme chef de la chrétienté, à la tête de la chevalerie européenne pour une nouvelle et dernière croisade. C'est au milieu de cette situation prospère, au milieu de l'éclat et des plaisirs d'une cour magnifique et chevaleresque, quand le pays, habitué déjà à la monarchie, voyait croître, à la faveur de la paix et de l'ordre, son industrie et son commerce, qu'éclata cette guerre malheureuse qui rejeta pour plus d'un siècle la France dans un cercle inextricable de misères et d'agitations dont la main de Dieu put seule la retirer.

Le jeune Édouard III, roi d'Angleterre, avait à contre-cœur rendu hommage pour son duché de Guienne; il n'attendait qu'un moment favorable pour révoquer ses serments : il ne tarda pas à se présenter.

Le comté d'Artois devait appartenir à Mahaut, fille et héritière du dernier souverain de la province. Cette princesse avait été reconnue par Philippe le Long et Charles le Bel comme ayant rang de Pair de

France et droit de siéger, à ce titre, dans la haute cour féodale ; mais Robert, son neveu, fit fabriquer par une jeune fille de Béthune, habile dans l'art des faussaires, des actes simulés qui lui attribuaient le droit de régner sur l'Artois. Cette grave affaire fut jugée en plein parlement ; les pièces produites par Robert furent reconnues fausses, et ce prince coupable banni du royaume. Dans sa fureur, il essaya de se venger de Philippe à l'aide de la sorcellerie et en soudoyant un assassin. Contre un meurtrier il était facile de se défendre, mais les pratiques de la magie ne permettaient pas de s'endormir sous la protection des forteresses et des gardes. Les documents qui existent aux archives de l'empire et qui se rattachent au procès de Robert d'Artois donnent à cet égard d'étranges détails. « Robert, y est-il dit, montra à un moine, nommé frère Henri, un petit eserin, et en tira une image de cire enveloppée en un quèvre-chief crespé, laquelle image estoit à la semblance d'une figure d'un jeune homme ; et estoit bien de la longueur d'un pied et demi, ce li semble... Le moine voulut y toucher. « N'y touchiez, frère Henri, lui dit Robert ; il est tout fait et tout baptisiez ; l'on le m'a envoyé de France... et est fait contre Jehan de France (fils du roi)... — Et pour qui est-ce ? dit frère Henri. — C'est contre une dyablesse, dit Robert, c'est contre la royne ; non pas royne, c'est une dyablesse... Se elle estoit morte et son fils mort, je auroie ma paix... Il n'y faut que le baptisme ; je ay tout prests les parrains et maraines, et quant que il y a mestier, fors de baptisement. » Le moine, comprenant sans doute que, pour *envouter* le roi ou la

reine, il fallait baptiser l'image de cire sur laquelle Robert devait exercer les pratiques de sorcellerie, ce même moine, disons-nous, refusa son ministère pour aider à de pareilles opérations; mais Robert répondit : « J'aimeroie mieux estrangler le dyable que le dyable m'estranglast. » Quoi qu'il en soit, Robert eut beau piquer d'une épingle au cœur les statuettes qui représentaient le roi, la reine ou les princes, il eut beau faire fondre ces images de cire en les exposant au feu ou à l'ardeur du soleil, ses efforts furent inutiles, et il ne put venir à bout de son crime. Il prit alors le parti de se réfugier auprès d'Édouard III et ne cessa de le pousser à la guerre contre sa patrie, l'engageant à réclamer les prétendus droits à la couronne de France que ce prince tenait de sa mère Isabelle, fille de Philippe le Bel.

Tandis que ce grave et scandaleux débat préoccupait la France, d'autres événements se succédaient et partageaient avec eux l'attention de l'Europe. D'une part, Philippe de Valois continuait à exercer le pouvoir royal en maître redouté : il avait déclaré que le fait de la monnaie n'appartenait qu'au roi, et, de *sa certaine science et autorité royale*, il avait changé à son gré la valeur des monnaies courantes (1330); il entra dans la querelle de Jean XXII et de Louis de Bavière, et se servait du parlement contre l'Église; il suivait contre les communes elles-mêmes le plan de ses prédécesseurs, détruisait les dernières espérances des bourgeois de Laon, et supprimait à Toulouse l'administration municipale. De son côté, le roi d'Angleterre sortait de la honteuse tutelle où l'avait re-

tenu sa mère ; il commençait à comprendre dans quelle complicité on l'avait entraîné six ans plus tôt ; il se reprochait la mort du comte de Kent, son oncle, si vite jugé et si peu régulièrement ; il résolut donc de se montrer le maître, et, le parlement étant assemblé à Nottingham, il se saisit pendant une nuit de la personne de Mortimer. Isabelle ne sauva pas son favori par ses supplications dégradantes ; on la laissa s'humilier autant qu'elle voulut, et révéler mieux encore sa honte en appelant le captif *son gentil Mortimer, son plus cher ami, son cousin bien-aimé*. Édouard III, inexorable à son tour, accusa Mortimer d'avoir tué Édouard II, d'avoir fait périr injustement le comte de Kent, d'avoir dilapidé le trésor royal ; la sentence des traîtres fut prononcée contre Mortimer et exécutée. Isabelle aurait subi elle-même un procès public sans une lettre de Jean XXII qui priait le fils d'épargner le nom de sa mère. La vie loin de ses courtisans, un manoir solitaire avec trois mille livres de rente au lieu du trésor de l'État, et de temps en temps la visite de ce fils qui gardait pour lui seul tout le pouvoir qu'elle lui avait acquis, tel fut le châtiment d'Isabelle. Il dura vingt-sept ans.

La première occasion de guerre qui fut donnée aux deux rois vint de l'Écosse, toujours alliée de la France depuis Philippe le Bel. David, fils de Robert Bruce, régnait sous un régent, affranchi de la suzeraineté anglaise. Plusieurs barons anglais ayant réclamé des terres autrefois possédées par eux en Écosse et dont la guerre les avait dépouillés, il se trouva que l'un des réclamants était Édouard Baliol, le fils de l'ancien roi

de ce nom. Ce dernier apprit avec étonnement que le roi d'Angleterre voulait observer la paix, et qu'il avait défendu à ses shérifs des comtés du nord de laisser envahir l'Écosse. Baliol prit un détour, entra en Écosse par mer, fit un grand carnage de ses ennemis surpris, et fut couronné à Scone par ses partisans (1332); il traita avec Édouard III, se reconnut son vassal, et, pour obtenir de lui protection, lui céda la ville et le château de Berwick. Quelques jours après, il fut surpris à son tour par David, et, ce trône qu'il avait conquis en sept semaines, il le perdit en moins de trois mois. Édouard n'avait aucun droit à prendre son parti; mais les Écossais de David lui donnèrent, par de fréquentes incursions, le droit de la vengeance personnelle. Édouard assiégea Berwick, en se déclarant le défenseur de Baliol. Aussitôt le roi de France expédia une flotte au secours de David; mais la victoire se rangea d'abord sous les drapeaux du roi d'Angleterre. Baliol reprit le titre de roi d'Écosse, et David se vit forcé de se réfugier en France. Cependant la royauté de Baliol fut de courte durée; ce fantôme de monarque, obligé de s'acquitter envers Édouard III, son protecteur, céda, selon sa promesse, au roi d'Angleterre toute la contrée qui s'étend de Dumfries à Linlithgow; mais ce démembrement excita parmi les Écossais une irritation violente qui releva les espérances de David. La cause de l'indépendance triompha de nouveau. Baliol, contraint de fuir, lutta quelques années encore, et finit par céder, abandonné qu'il était d'Édouard III, qui songeait alors à réclamer la couronne de France (1333-1336).

Les tentatives de Philippe de Valois en faveur du roi d'Écosse, ennemi d'Édouard III, l'asile donné par le roi d'Angleterre au comte Robert justement condamné par les Pairs de France et implacable ennemi du roi Philippe, étaient autant d'actes hostiles qui équivalaient à une déclaration de guerre. Bientôt la situation devint plus grave encore, et ce fut à l'occasion d'une nouvelle révolte des Flamands. Leur comte, Louis de Nevers, prince français, et qui ne régnait que par la protection de la France, ne pouvait supporter l'orgueil et les privilèges de ses riches bourgeois de Gand, d'Ypres et de Bruges; il résidait presque toujours à Paris, et, bien que le libre commerce de ses propres sujets fût la meilleure source de ses revenus, il préférait se concerter avec Philippe de Valois pour les abaisser et restreindre leurs franchises, afin de les contraindre à une plus complète soumission. La grande industrie des Flamands était alors la manufacture des étoffes de laine; mais, pour alimenter cette fabrication importante, la Flandre avait un besoin indispensable des laines d'Angleterre, en sorte que la prospérité matérielle de ce pays dépendait du maintien de la paix avec les Anglais. Sans égard pour cette situation de son peuple, le comte de Flandre, se rattachant à la politique de Philippe de Valois, fit arrêter en un même jour tous les Anglais qui se trouvaient en Flandre, et, par représailles, Édouard III ordonna, le 5 octobre 1336, que tous les Flamands qui voyageaient alors en Angleterre fussent immédiatement emprisonnés. Ces actes violents causèrent un amer déplaisir aux villes de Flandre, et ces puissantes

communes, au lieu de s'associer à la politique de leur comte, reconnurent qu'il était de leur intérêt de se ranger du côté des Anglais et de négocier un traité d'alliance avec Édouard. Les choses en étaient là lorsque le pape Benoît XII, qui, depuis deux ans, avait succédé à Jean XXII, s'interposa comme médiateur entre le roi d'Angleterre et Philippe de Valois. Des négociations furent alors ouvertes entre les deux princes; mais, Édouard III ayant exigé du roi de France que, pour première démarche, il abandonnerait les Écossais, ses alliés, Philippe ne voulut pas subir cette condition déshonorante, et le maintien de la paix devint impossible.

Robert d'Artois, réfugié en Angleterre, continuait à s'y adonner aux pratiques de magie et de sorcellerie à l'aide desquelles il croyait pouvoir *envoulter*, c'est-à-dire faire périr son ennemi et son juge, le roi de France. Épouvanté de ces manœuvres, et bien convaincu qu'elles devaient avoir un plein succès, Philippe de Valois demandait impérieusement que le roi d'Angleterre, en sa qualité de Pair de France et de vassal, lui livrât Robert d'Artois. Édouard se garda bien d'obtempérer à cette sommation, et, le 7 mars 1337, Philippe de Valois fit publier une défense « à tous les hommes liges et francs, de quelque état qu'ils fussent, demeurant *dans le royaume ou dehors*, de prêter audit Robert conseil, confort, aide, secours, en quelque manière que ce soit, ou de souffrir qu'il demeurât en leurs terres. » Édouard III, qui n'avait point donné asile à Robert d'Artois dans un fief dépendant de la couronne de France, se crut avec raison



en droit de résister, comme roi d'Angleterre, à une injonction dont le duc de Guienne pouvait seul reconnaître l'autorité. Quoi qu'il en soit, Philippe VI donna ordre aux sénéchaux de Languedoc de se mettre à la tête des milices et de la noblesse de la province, et de se saisir de la Gascogne, fief d'Édouard III, placé sous la suzeraineté de la couronne de France. De son côté le roi d'Angleterre hâta ses préparatifs et n'épargna rien pour rattacher à sa querelle les seigneurs des Pays-Bas et de la basse Allemagne, et, avant tout, les redoutables villes de Flandre, dont le concours devait être d'un si grand poids. Les Gantois, qui se reprochaient sans doute leur inaction dans la dernière guerre, prirent les premiers fait et cause pour Édouard, et se soulevèrent à la voix du plus renommé d'entre eux, le brasseur Jacquemart Arteveld.

« Et avoit adonc, dit Froissard, à Gand un homme qui avoit été brasseur de miel; celui étoit entré en si grande fortune et en si grande grâce à tous les Flamands que c'étoit tout fait et bien fait quand il vouloit deviser et commander par tout Flandre, de l'un des côtés jusqu'à l'autre; et n'y avoit aucun, comme grand qu'il fût, qui de rien osât trépasser son commandement, ni contredire. Il avoit toujours après lui, allant aval (en bas) la ville de Gand, soixante ou quatre-vingts varlets armés, entre lesquels il y en avoit deux ou trois qui savoient aucuns de ses secrets; et quand il rencontroit un homme qu'il heoit (haïssait) ou qu'il avoit en soupçon, il étoit tantôt tué; car il avoit commandé à ses secrets varlets et dit : « Sitôt que j'encontrerai un homme, et je vous fais

un tel signe, si le tuez sans déport (délai), comme grand ni comme haut qu'il soit, sans attendre autre parole. » Ainsi venoit souvent, et en fit en cette manière plusieurs grands maîtres tuer. Par quoi il étoit si douté (redouté) que nul n'osoit parler contre chose qu'il voulût faire, ni à peine penser de le contredire. Et tantôt que ses soixante varlets l'avoient reconduit en son hôtel, chacun alloit dîner en sa maison, et sitôt après dîner ils revenoient devant son hôtel et bévient (attendaient) en la rue, jusques adonc il vouloit aller, aval (en bas) la rue, jouer et ébattre parmi la ville, et ainsi le conduisoient jusques au souper. Et sachez que chacun de ses soudoyés (soldats) avoit chacun jour quatre compagnons ou gros de Flandre pour ses frais et pour ses gages; et les fesoit bien payer de semaine en semaine. Et aussi avoit-il par toutes les villes de Flandre et les châtelleries sergents et soudoyés à ses gages pour faire tous ses commandements et épier s'il avoit nulle part personne qui fût rebelle à lui, ni qui dît ou informât aucun contre ses volontés. Et sitôt qu'il en savoit aucun en une ville, il ne cessoit jamais tant qu'il l'eût banni ou fait tuer sans déport (délai); jacil (celui-ci) ne s'en put garder. Et mêmement tous les plus puissants de Flandre; chevaliers, écuyers, et les bourgeois des bonnes villes qu'il pensoit qui fussent favorables au comte de Flandre en aucune manière, il les bannissoit de Flandre et levoit la moitié de leurs revenus, et laissoit l'autre moitié pour le douaire et le gouvernement de leurs femmes et de leurs enfants (1). »

(1) Froissart, t. I, ch. 65, p. 184.

Un scrupule arrêta les bourgeois flamands soulevés par le brasseur de Gand et par les excitations d'Édouard III; ils se disaient que la Flandre était un fief du roi de France, le premier comté-pairie du royaume, et ils n'osaient abjurer leur hommage féodal. Arteveld eut recours à un expédient; il conseilla à Édouard de prendre le titre de roi de France, en vertu des droits de sa mère, et de placer les fleurs de lis de la dynastie capétienne sur son royal écusson. Ce conseil fut suivi par le roi d'Angleterre, et ce fut ainsi que, depuis Édouard et durant de longs siècles, les rois d'Angleterre se firent appeler rois de France et inscrivirent ce glorieux titre en tête de leurs édits et de leurs actes officiels. Poussant plus loin la fiction et s'attribuant l'exercice d'une royauté qu'il fallait d'abord conquérir, Édouard III nomma pour le représenter en France, comme ses vicaires généraux, le duc de Brabant, le marquis de Juliers et les comtes de Hainaut et de Northampton (octobre 1337). Peu de jours après, une flotte anglaise parut en vue de Cadzand, sur les côtes de Flandre, et s'empara de cette ville (10 novembre), tandis que le comte d'Alençon, frère de Philippe, cherchait à protéger le rivage de Boulogne contre une tentative de descente qui ne fut pas effectuée sur ce point. Ce n'étaient là d'ailleurs que les préludes de la guerre, car les Anglais se rembarquèrent après avoir pillé et brûlé Cadzand, et y avoir tué quatre mille hommes que le comte Louis avaient chargés de défendre la ville.

L'année suivante, la guerre, désormais déclarée, fut conduite à la fois en Guienne et en Flandre; mais elle

se fit encore avec mollesse et ne fut signalée par aucune bataille décisive. L'une des causes qui l'avaient d'abord retardée et qui la ralentissaient encore était la persévérante médiation du pape Benoît XII. Les deux rois belligérants, tout en suspendant leurs coups, par déférence pour le souverain pontife, n'en travaillaient pas moins à accroître le nombre de leurs alliés, de leurs soldats et de leurs vaisseaux. Ces dispositions, de part et d'autre, prenaient un temps considérable, et l'on ne doit point s'en étonner si l'on songe combien l'industrie, les manufactures, les moyens de communication, l'art de se procurer en abondance des munitions de bouche ou de guerre, étaient encore à l'état d'enfance dans les royaumes les plus civilisés et les plus puissants. D'un côté, Édouard III publiait des manifestes destinés à annoncer à son peuple de France qu'il maintiendrait et développerait les franchises nationales du pays (1); vers le même temps, il cherchait à cimenter son al-

(1) « Sumes est ferunt purpos de faire gratieusement et debonnaire-  
 « ment ad ceux qui voillent faire devers nous leur devoir, et n'est mie  
 « nostre entention de vos tollir nou duement vos droitures, mais pen-  
 « sons de faire droit à tous, et de reprendre les bons lois et les costumes  
 « que suivit au temps de nostre ancestre primogeniteur S. Louis, roy de  
 « France. Et aussi n'est mie nostre volenté de querre nostre gaigne en  
 « vostre damage par eschanger de monois ou par exaction ou maletoltes  
 « nient dues; car, la Diex me veiz, assetz en avons par nostre estat et nostre  
 « honneur maintenir. Ainz volons nos subgetz, tant come nous pourrons,  
 « cezer, et les libertés et priviléges de touz, et spécialement de sainte  
 « Eglise, defendre, spécialement maintenir en nostre poair. Et si volons  
 « totefois es busoignes du roielme avoir et fair le bon conseil des piers,  
 « prelatz, nobles et autres sages nos foialz dudit roielme, sans rien so-  
 « disnement ou volunteirement faire ou commencer. » *Lettre d'Édouard III, du 8 février 1340, aux états du royaume de France.*

liance avec les villes flamandes; de l'autre, le comte Louis essayait de retenir sous son autorité la bourgeoisie et les communes, en leur rendant leurs privilèges et en leur promettant de nouvelles franchises. Édouard III travaillait activement à rallier à lui le prétendu empereur Louis de Bavière, excommunié par le pape, et il obtenait de ce prince d'être nommé vicaire de l'Empire dans les Pays-Bas. Philippe VI, en revanche, s'alliait à Jean, roi de Bohême, et se procurait de l'argent en altérant les monnaies. Au milieu de ces négociations et de ces pourparlers, on semblait toujours, de part et d'autre, hésiter à engager à fond la querelle, comme si on eût prévu qu'elle devait durer cent quinze ans. Les deux armées, en présence pendant une année dans la Flandre ou dans le Vermandois, ne se combattirent que par des ravages partiels; il fallut une rencontre fortuite et un mouvement de colère d'Édouard III pour engager une grande bataille navale. « Ce fut, dit Froissart, le jour devant la veille Saint-Jean-Baptiste, et l'an mil trois cent quarante ( 22 juin 1340 ); et nageoit par mer le roi d'Angleterre, à grand' et belle charge de nefes et de vaisseaux; et étoit toute sa navie ( flotte ) partie du havre de Tamise et s'en venoit droitement à l'Escluse. Et adonc se tenoient entre Blankebergue et l'Escluse, et sur la mer, messires Hue Kieret ( Hugues Quiéret ) et messires Pierre Béhuchet et Barbevoire ( Barbavara de Porto-Venere ), avec plus de sept-vingts vaisseaux...; et étoient là ancrés au commandement du roi de France, pour attendre la revenue du roi d'Angleterre. »

Édouard revenant d'Angleterre, et ayant appris que la flotte française stationnée dans le port de l'Écluse avait ordre de lui couper les communications, se présenta aussitôt pour la combattre. « Le roi d'Angleterre et les siens, dit encore Froissart, qui s'en venoient singlant, regardèrent et virent devers l'Escluse si grand' quantité de vaisseaux que des mâts ce sembloient droitement un bois. Si en fut fortement esmerveillé... et ayant ouï que ce fut l'armée des Normands, que le roi de France tenoit sur mer... « Donc, dit le roi anglois, j'ai de longtemps désiré que je les pusse combattre ; si les combattons, s'il plaît à Dieu et à saint Georges ; car voirement m'ont-ils fait tant de contraire que j'en veuil prendre la vengeance, si je y puis avenir. » Lors fit le roi ordonner (mettre en ordre) tous ses vaisseaux et mettre les plus forts devant, et fit frontière à tous côtés de ses archers ; et entre deux nefes d'archers en y avoit une de gens d'armes ; et encore fit-il une bataille surcôtière toute pure d'archers, pour reconforter, si mestier étoit, les plus lassés. Là il y avoit grand foison de dames d'Angleterre, de comtesses, baronnesses, chevaleresses et bourgeoises d'Angleterre... Quand le roi d'Angleterre et son maréchal eurent ordonné les batailles et leurs navies bien et sagement, ils firent tendre et traire les voiles contre mont et vinrent au vent, de quartier sur destre, pour avoir l'avantage du soleil... Les Normands (les Français), qui les véoient tournoyer, s'esmerveilloient trop pourquoi ils le faisoient, et disoient : « Ils ressoignent et reculent, car ils ne sont pas gens pour combattre à nous. » La flotte française avait pour

commandant le trésorier du roi, Bahuchet; la flotte génoise auxiliaire était sous les ordres de Barbavara. Quand ce dernier, homme de mer expérimenté, vit les manœuvres de la flotte anglaise, il invita son collègue Bahuchet à gagner la haute mer, afin de se ranger en bataille et de ne pas se laisser acculer contre la côte; à quoi le singulier amiral, *qui mieux savoit se mêler d'un compte que de guerroyer en mer*, répondit fièrement : « Pendu soit-il qui se départira ! Ici nous attendrons et prendrons notre aventure. » Barbavara, étonné de cette ineptie, ne voulut pas laisser détruire ses vaisseaux et s'éloigna du havre avec toutes les galères d'Italie. Peu d'instants après, Édouard III, qui venait de mettre le vent et la marée de son côté, balaya par ses archers les ponts des vaisseaux ennemis et fit monter ses hommes d'armes à l'abordage. « Cette bataille dont je vous parle, dit Froissart, fut félonneuse et très-horrible... Si dura la pestillence de l'heure de prime jusqu'à haute nonne (1). Si pouvez bien croire que ce terme durant il y eut maintes appertises d'armes faites; et convint là les Anglois souffrir et endurer grand' peine, car leurs ennemis étoient quatre contre un et toutes gens de fait et de mer; de quoi les Anglois se pénoient moult de bien faire... Et furent les Normands (Français), et tous ceux qui étoient là encontre eux, morts et déconfits, péris et noyés, ni onques pied n'en échappe que tous ne fussent mis à mort. » Au dire des Grandes Chroniques, les matelots français et normands, déconcertés, sautaient des vais-

(1) Depuis six heures du matin jusqu'à midi.

seaux dans les chaloupes ou tombaient dans la mer : il en périt ainsi plus de deux mille. Presque toute la flotte française fut prise ou coulée à fond. Les deux amiraux français furent battus et perdirent la vie : Hugues Quiéret fut assassiné de sang-froid après avoir été fait prisonnier ; Bahuchet fut pendu au mât de son vaisseau, par ordre d'Édouard III ; vengeance injuste, châtement que le roi de France aurait pu seul prescrire, s'il eût cru devoir punir l'homme incapable à qui il avait confié le sort de la flotte. Quoi qu'il en soit, le désastre était si grand que personne n'osa l'annoncer à Philippe de Valois ; ce fut le fou de ce prince qui prit sur lui de l'informer d'une défaite navale qui coûtait à la France trente mille hommes de mer et sa flotte presque tout entière.

Cependant deux cent mille hommes se réunissaient autour d'Édouard ; il envoyait Robert d'Artois contre Saint-Omer, et lui-même, assiégeant Tournay, défiait Philippe de Valois à un combat singulier. Robert d'Artois fut abandonné par les siens pendant la nuit ; une garnison de trente mille hommes défendit vaillamment Tournay, et Philippe, posté à Bouvines, continua de couper les vivres aux assiégeants. Alors Jeanne de Hainaut, sœur du roi de France et belle-mère d'Édouard, fit conclure une trêve ; les deux armées furent licenciées. « Qui lendemain, sitôt que jour fut, eût vu tentes abattre, charriots charger, gens for-hâter, put bien dire : Je vois un nouveau siècle (1). » D'après ce qui fut convenu de part et d'autre, les hos-

(1) Froissart, t. I.



tilités devaient être suspendues durant six mois. Ce temps de repos convenait à la France, à la Flandre et à l'Angleterre. La France était épuisée à force de combats, de défaites ou de résistance. La Flandre aimait beaucoup ses franchises municipales et la liberté de son commerce, mais elle ne se déterminait qu'à regret à faire la guerre, et ses milices quittaient d'elles-mêmes les camps pour rentrer sous le toit domestique. Quant à Edouard III, malgré la grande bataille navale de l'Écluse, si glorieuse pour ses armes, il voyait ses trésors engloutis dans le gouffre des dépenses; il avait perdu une bonne partie de la Guienne; il savait que le nord de l'Angleterre était exposé aux ravages des Écossais, et il n'avait encore fait aucune conquête sur le sol de la France. Après la signature de la trêve, Philippe de Valois récompensa honorablement les braves garnisons qui avaient défendu les places du Nord; il accorda des privilèges municipaux aux habitants de Tournay, et revint ensuite à Paris réparer ses forces dans le repos et dans les fêtes.

Cependant la guerre continuait dans les fiefs de la France occidentale. Jean de Montfort disputait le duché de Bretagne à Jeanne la Boiteuse, femme de Charles de Blois, neveu (1) du roi de France. Phi-

(1) Jean de Bretagne, comte de Montfort, était fils d'Arthur II et de Yolande de Dreux, sa seconde femme, et, par conséquent, frère du défunt duc Jean III; l'autre, Charles de Châtillon, comte de Blois, était le mari de Jeanne de Penthievre, fille de Gui, comte de Penthievre, frère aîné de Jean de Montfort, et issu du premier mariage de son père avec la fille du vicomte de Limoges. Les deux rivaux faisaient valoir en leur faveur, le premier, l'exclusion que donnait aux femmes la loi salique; le second, le droit de représentation féodale. Mais nous avons déjà vu, en parlant

lippe VI soutenait les droits de son parent, plus encore par politique que par intérêt de famille. A toute époque la Bretagne avait été prête à seconder les ennemis de la France ; sa vieille population, dernier débris de la nationalité gauloise, n'avait jamais su se résigner pacifiquement à subir le joug de la conquête. Philippe, n'osant écraser les Bretons dans leur aire, essayait de leur donner un souverain de sa race. Édouard III favorisait en secret, et quelquefois ouvertement, les prétentions contraires de Jean de Montfort ; il lui importait que la Bretagne fût toujours pour la France un foyer d'embarras ou de guerres. La Bretagne fut donc, en 1341, le principal théâtre des hostilités, et les rois de France et d'Angleterre continuèrent à lutter l'un contre l'autre en favorisant des candidats différents au trône breton. Charles de Blois était neveu de Philippe ; avec lui la Bretagne devait être dans une plus grande dépendance de la couronne de France : c'est ce qui déterminait les Valois à embrasser sa cause et à la faire sanctionner par un arrêt du parlement. De son côté, Jean de Montfort passa en Angleterre, promit de reconnaître Édouard III comme roi de France et de tenir la Bretagne en fief de ses mains, pourvu qu'il s'engageât à l'aider et à le défendre de tout son pouvoir, comme son homme ou vassal. La

de l'usurpation de Jean-sans-Terre, que les règles, par rapport au droit de succession, n'étaient point suffisamment établies pour qu'une affaire de cette nature pût être décidée sans discussion, et, au moyen âge, les courages étaient trop chauds et les esprits trop batailleurs pour qu'une discussion ne dégénérât point en querelle, celui qui avait eu le dessous devant les juges en appelant toujours à Dieu et à son épée.

guerre fut opiniâtre et sanglante. Aidé d'une armée française, à la tête de laquelle combattait Jean, duc de Normandie, fils aîné de Philippe de Valois, Charles de Blois mit le siège devant la ville de Nantes, où s'était renfermé son compétiteur. Trente chevaliers bretons, du parti de Montfort, avaient été faits prisonniers ; on les traita en rebelles, on les décapita, et leurs têtes coupées furent lancées par des balistes dans les murs de Nantes. A cet affreux spectacle la population épouvantée consentit à se rendre, et Jean de Montfort fut conduit à Paris et enfermé dans la tour du Louvre.

« Or, dit Froissart, dont nous empruntons le récit naïf, la comtesse de Montfort, qui bien avoit courage d'homme et cœur de lion, étoit en la cité de Rennes quand elle entendit que son sire étoit pris. Combien qu'elle eût grand deuil au cœur, elle reconforta vaillamment ses amis et ses soudoyers, et leur montrait un petit fils qu'elle avoit, nommé Jehan comme son père, et leur disoit : « Ah ! seigneurs, ne vous ébahissez mie de monseigneur que nous avons perdu : « ce n'étoit qu'un seul homme ! Voyez-ci mon petit « enfant, qui sera, si à Dieu plaît, son restorier (vengeur) et qui vous fera des biens assez. J'ai de l'avoir « en plenté (du bien en quantité) ; je vous en donnerai assez et vous pourvoirai de tel capitaine par qui « vous serez tous réconfortés. » Après quoi, de Rennes elle alla dans toutes les forteresses et bonnes villes, menant son jeune fils avec elle, réconfortant les siens et renforçant ses garnisons de gens et de toutes choses nécessaires ; puis s'en vint à Hennebon,

où elle se tint tout l'hiver. Elle avait choisi cette place, située sur le Blavet, à peu de distance de la mer, afin de pouvoir communiquer avec l'Angleterre.

« Sitôt la douce saison revenue, beaucoup de seigneurs, et grand'foison de gens avec eux, de France, rejoignirent à Nantes messire Charles de Blois et mirent le siège autour de la cité de Rennes (1). La ville fut prise après avoir vaillamment soutenu plusieurs assauts, et les François marchèrent sur Hennebon et l'assiégèrent tant qu'ils purent. Ils avoient douze engins qui écrasoient la cité sous les énormes pierres et les quartiers de roches qu'ils lançoient. La comtesse de Montfort, armée de toutes pièces et montée sur un bon coursier, chevauchoit de rue en rue par la ville et semonnoit ses gens de bien défendre, et forçoit les femmes, dames et damoiselles de faire les chaussées et porter les pierres aux créneaux pour jeter aux ennemis, et faisoit apporter bombardes et pots de chaux vive... Encore fit cette comtesse de Montfort une très-hardie emprise. Ladite comtesse montoit aucunes fois en une tour tout haut pour voir mieux comment ses gens se maintenoient. Si regarda et vit que tous ceux de l'ost, seigneurs et autres, avoient laissé leur logis pour voir l'assaut; elle monta à cheval avec trois cents hommes d'armes, et, passant par une porte que on n'assailloit point, elle se jeta très-vaillamment en ces tentes et ces logis des seigneurs et y bouta le feu. Quand les seigneurs virent

(1) C'est à l'occasion de ce siège que les chroniques parlent pour la première fois de Bertrand du Guesclin.

leur logis ardoir et ouïrent le cri qui en venoit, ils furent tout ébahis et y coururent, criant : Trahis! trahis! La comtesse alors rassembla tous ses gens et vit bien qu'elle ne pourroit rentrer en la ville sans trop grand dommage; si s'en alla un autre chemin droit au château d'Auray, à trois ou quatre lieues d'Hennebon. Durant cinq jours la garnison d'Hennebon fut en alarmes et grand doutance, ne sachant ce qui étoit advenu de la comtesse; mais, la sixième nuit, la comtesse, qui avoit rassemblé bien cinq cents compagnons armés et bien montés, se partit d'Auray et s'en vint à soleil levant et chevauchant droit à l'un des côtés de l'ost, fit ouvrir la porte d'Hennebon et y entra à grand'joie et à grand son de trompettes et de nacaires (timbales); de quoi l'ost des François fut durement estourmi. Si se firent tous armer et coururent devers la ville pour assaillir, et ceux dedans aux fenêtres pour défendre. Là commença grant assaut et fort qui dura jusqu'à haute nonne, et plus y perdirent les assaillans que les défendans. »

Découragés par cette héroïque résistance, les Français levèrent pour quelque temps le siège d'Hennebon; ils portèrent le théâtre de la guerre dans la basse Bretagne et s'emparèrent d'Auray, de Vannes, de Carhaix et de Guérande. Louis d'Espagne, qui combattait sous les bannières de Charles de Blois à la tête de trois mille Génois, ravagea tout le pays, et il chargea le riche butin qu'il avoit fait à bord de quelques vaisseaux qui devoient le transporter en France; mais sa petite flotte fut prise à la hauteur du cap Finistère, et ses troupes furent taillées en pièces près de Quim-

perlé par les soldats de Montfort, qui ne manquèrent pas de lui rappeler cette circonstance lorsqu'il revint l'année suivante tenter de nouveau le siège d'Hennebond avec Charles de Blois. *Vous n'êtes mie encore assez*, disaient-ils, en raillant les Français du haut des murailles; *allez querir vos compagnons qui dorment aux champs de Quimperlé*. Ces railleries blessèrent vivement l'Espagnol, et, s'étant rendu devant Charles de Blois, il le pria de lui accorder, pour prix de ses services, la grâce qu'il lui demanderait. Charles de Blois la lui promit, et il demanda alors qu'on lui remît Jean le Bouteiller et Hubert Dufresnoi, deux chevaliers du parti de Montfort, pour en agir à sa discrétion. Puis, comme le comte hésitait à lui livrer leur tête, il déclara que, s'il n'était fait selon ses désirs, il quitterait sur-le-champ l'armée avec les troupes qu'il commandait. Charles ordonna alors qu'on lui remît les deux prisonniers, et Louis d'Espagne, sans vouloir écouter aucune représentation, jura que le lendemain il leur ferait trancher la tête, après son dîner, à la vue du camp et de la ville. Lorsque la vaillante Jeanne de Montfort en fut informée, elle se mit à la tête de ses soldats; puis, généreusement secondée par Amaury de Clisson et Gaultier de Mauny, elle réussit à soustraire à Louis d'Espagne les deux chevaliers réservés au dernier supplice (1342). Quelques jours après, Charles de Blois se vit de nouveau contraint de lever le siège d'Hennebon. Vers le même temps Robert d'Artois, réduit au triste rôle de lieutenant et d'agent du roi d'Angleterre, conduisit une armée vers la Bretagne et chercha à opérer une descente

dans cette province. La flotte anglaise était forte de quarante-six voiles. Philippe de Valois lui en opposa une autre, formée de trente-deux gros vaisseaux espagnols, à bord desquels se trouvaient mille hommes d'armes et trois mille archers génois. Les deux flottes se rencontrèrent près de Guernesey et engagèrent un combat naval des plus rudes, qui demeura indécis, la nuit et les tempêtes ayant dispersé les navires. Toutefois, à la suite de cette affaire, les Anglais réussirent à débarquer près de Vannes, et Robert d'Artois, qui les commandait, assiégea cette ville.

Vannes tenait pour Charles de Blois et avait pour commandants principaux Henri de Léon et Olivier de Clisson. La place était forte, la garnison nombreuse; mais Robert d'Artois vit son armée s'accroître, grâce aux renforts que lui amenèrent Jeanne de Montfort et Gaultier de Mauny. La ville fut prise d'assaut, et, tandis que Robert d'Artois y établissait son quartier général, d'autres seigneurs, vassaux d'Édouard III, les comtes de Salisbury, de Pembroke, de Suffolk et de Cornouailles, mirent le siège devant Rennes. Cependant Henri de Léon et Olivier de Clisson, honteux de s'être laissés surprendre, revinrent à la charge et livrèrent un combat meurtrier à Robert d'Artois; Vannes retomba au pouvoir des lieutenants de Charles de Blois, et Robert d'Artois, mortellement blessé, se fit transporter à Londres, où il termina misérablement sa vie (novembre 1342).

« Ce fut dommage, dit Froissart, assez peu scrupuleux dans les éloges qu'il prodigue, car il étoit courtois chevalier, preux, hardi, et du plus noble

sang du monde. » La chronique ajoute : « Le roi Édouard fit ensevelir Robert d'Artois à Saint-Paul de Londres aussi solennellement que si c'eût été son cousin germain, et fut si courroucé de sa mort qu'il jura de n'entendre à nulle autre chose jusqu'à ce qu'il l'eût vengé, et de réduire le pays de Bretagne en tel point que, dans quarante ans, il ne fût pas *recouvré* (rétabli). » Par bonheur pour la Bretagne, l'événement déjoua ces espérances et trompa ces menaces.

Dès le mois d'octobre, Édouard III avait conduit en Bretagne une nouvelle armée, avec laquelle il menaça successivement Vannes, Rennes et Nantes. Forcé de renoncer à se rendre maître de ces villes, il s'empara de Rohan et de Pontivy; puis, ayant ainsi rétabli les affaires de son vassal, il accepta la médiation du pape Benoît XII, et signa avec le roi de France une nouvelle trêve de trois ans, qui fut ratifiée de part et d'autre à Malestroit, le 19 janvier 1343. Par ce traité les rois de France et d'Angleterre renoncèrent l'un et l'autre à se mêler des querelles de la Bretagne. Or, comme Charles de Blois et le comte de Montfort n'étaient point compris dans les stipulations de la paix, ces deux prétendants continuèrent à se battre avec une opiniâtreté sans égale, et que vinrent encore accroître des actes cruels et impolitiques de Philippe de Valois.

Les Chroniques de Flandre disent que le comte de Salisbury, dont Édouard avait déshonoré la femme, passa en France, et, pour se venger de son maître, « il bailla au roi de France les lettres d'une alliance que Godefroi de Harcourt, Olivier de Clisson, les sires



d'Avaugour et de Malestroict, Jean, son fils, et Jean de Mautauban, avoient faite au roi Édouard (1).» S'étant unis à lui par dons et par promesses et ayant scellé le traité de leurs sceaux, ces seigneurs se trouvaient alors à Paris, où ils s'étaient rendus pour assister à un tournoi. Le roi de France les fit arrêter au milieu de la fête, fit trancher la tête à Clisson et à quatorze chevaliers sur la place des Halles de Paris, et, non content de cette cruauté, « il fit prendre en Bretagne maître Henry de Malestroict, frère dudit Geoffroi de Malestroict, lequel Henry étoit clerc et diacre; et pour ce que l'évêque de Paris le demanda comme clerc, il le fit mener en sa cité, sans chapeyron, lié de chaisnes de fer, en un tombereau, sur un gros bois mis de travers, afin de le vilipender et que tous le pussent mieux voir à leur aise. Puis après, par commission que ledit roi Philippe impétra du pape de le dégrader de diacre et de tout autre ordre, le fit mettre en une échelle et montrer à tout le peuple de Paris, lequel, à la faveur de leur roi, le lapidèrent; et mourut trois jours après (2). »

La nouvelle de ces exécutions étant parvenue au roi d'Angleterre, il déclara que le roi de France avait rompu la trêve, et il envoya sans retard de nouveaux secours à Jeanne de Montfort; mais cette princesse ne trouva pas d'auxiliaire plus ardent et plus utile que Jeanne de Belleville, veuve d'Olivier de Clisson, qui vint la joindre avec un corps de troupes nom-

(1) Chronique de Flandre, p. 153.

(2) *Histoire de Bretagne*, de Pierre le Baud, ch. 36.

breuses et aguerries. A la nouvelle du supplice de son mari, Jeanne de Belleville avait rassemblé quelques gentils hommes, s'était dirigée sur un château occupé par les troupes de Charles de Blois, et, laissant la plus grande partie de son escorte dans les bois, elle s'avança vers la porte, accompagnée seulement de quarante chevaliers. Le châtelain, qui crut qu'elle voyageait pour une partie de chasse, fit lever la herse, baisser le pout-levis, et l'introduisit sans défiance et sans précautions dans le château, dont elle ne tarda point à s'emparer. Le son du cor avertit alors ceux de ses partisans qui étaient restés en embuscade; ils vinrent rejoindre leur dame, et, après avoir placé dans le château une garnison suffisante, ils allèrent tous ensemble enlever en Bretagne quelques places plus importantes, ravager les côtes de la Normandie et offrir leurs services à la comtesse de Montfort.

La fortune semblait alors sourire à cette princesse. Son mari, qui avait courageusement résisté à toutes les offres qu'on lui avait faites de lui rendre sa liberté s'il voulait abjurer ses titres et ses prétentions, parvint à s'échapper de sa prison, passa en Angleterre, fit hommage de son duché à Édouard et revint en Bretagne avec de nouveaux secours; mais la joie que son héroïque compagne ressentit en le voyant ne fut pas de longue durée: il mourut, le 26 septembre suivant, au château d'Hennebond et il ne resta plus à Jeanne de Montfort qu'un fils en bas âge dont elle défendit les droits comme elle avait défendu ceux de son mari (1).

(1) M. de Bussy, *Hist. de la petite Bretagne*.

Tandis que ces événements se passaient en Bretagne, Jacques II, roi de Majorque, qui possédait en France la moitié de Montpellier et les vicomtés d'Omélas et de Carlat, prit à l'égard de Philippe de Valois une attitude malveillante et chercha à lui susciter des ennemis du côté de l'Aragon. N'ayant pu parvenir à ses fins, il s'humilia devant le roi de France, qui lui fit grâce, sans toutefois perdre le souvenir de ses manœuvres.

Sur ces entrefaites le royaume vit s'ouvrir une négociation d'une importance considérable. Le dauphin Humbert II, seigneur du Viennois (le Dauphiné), quoique jeune encore, avait perdu, depuis la mort de son fils, l'espoir d'avoir un héritier direct. Depuis lors il nourrissait dans sa pensée le projet de vendre sa province féodale à quelque roi assez puissant et assez riche pour l'acquérir au prix de grands sacrifices d'argent. Des pourparlers à ce sujet furent ouverts avec la cour de France, et, le 23 avril 1343, intervint, à Vincennes, un traité aux termes duquel le Dauphiné fut vendu à Philippe de Valois en faveur de l'un de ses fils, et moyennant la somme de cent vingt mille florins d'or, une fois payée. La contrée ainsi cédée à la couronne de France ne devait d'ailleurs être livrée qu'à la mort de Humbert II, qui, jusqu'alors, conserverait les droits et le titre de Dauphin du Viennois. On stipula dans la suite, par honneur pour la nouvelle province française, que les fils aînés des rois porteraient le titre de *Dauphins*. Ainsi fut réunie à la couronne la vieille patrie des Allobroges et des Voconces. Ces peuples, tant de fois envahis et

tour à tour dominés par les Romains, par les Bourguignons et par l'Empire, avaient cependant conservé intacte la fierté sauvage de leurs mœurs. Leur territoire avait pu être occupé par l'étranger, mais les instincts de nationalité et d'indépendance celtique s'étaient réfugiés au milieu des retraites inaccessibles des Alpes comme dans une patrie immortelle. Ces rudes montagnards, se suffisant à eux-mêmes et défendus par leur pauvreté autant que par la nature de leur pays, avaient gardé le caractère et même le langage de la Gaule. Le traité qui les rendait à la France, leur antique mère, ne pouvait soulever chez eux que des sympathies, et il assura au royaume, du côté de l'est, des frontières naturelles et sûres.

Durant le cours de cette même année (1343), le roi d'Aragon débarqua à Majorque et en chassa Jacques II, qui se vit réduit à se réfugier à Montpellier. D'un autre côté, Gaston, comte de Foix, et Philippe, roi de Navarre, moururent dans une campagne entreprise contre les Maures.

Épuisé par les acquisitions territoriales, par les guerres et même par les traités de paix, Philippe de Valois songea à remplir ses coffres demeurés vides. Il rendit à Paris une ordonnance établissant, au profit du trésor royal, le monopole du sel dans tout le royaume. Six commissaires furent préposés à la création de *gabelles* ou greniers à sel, à la direction de ces établissements, au choix des agents inférieurs, enfin au jugement des questions relatives au nouvel impôt, circonstance qu'il convient de remarquer, parce que les commissaires des gabelles se trouvaient ainsi sou-

straits à toute autre juridiction, et en particulier à celle de la chambre des comptes et du parlement, en même temps qu'ils tiraient de leur institution un pouvoir sans limite pour tout ce qui concernait la levée, l'importance, la régie de l'impôt, le prix et la vente du sel. Philippe VI ne se contentant pas de cette combinaison fiscale, qui fut toujours impopulaire, eut la pensée d'introduire en France une contribution déjà établie dans quelques royaumes, c'est-à-dire l'impôt du vingtième de la valeur de chaque marchandise, perçu au moment de chaque vente. Appréhendant toutefois des réclamations et des résistances, il convoqua au mois d'août 1343 une assemblée des états généraux du royaume, à laquelle devaient également assister les députés du Languedoc. Cette dernière province obtint de rester exempte du nouvel impôt, moyennant de fortes sommes qu'elle donna pour se racheter. Le reste du royaume subit la taxe très-lourde et très-difficile à percevoir que Philippe voulait introduire. Peu de jours après, ce roi publia une nouvelle ordonnance sur les monnaies, qui durent être réduites, mais peu à peu et graduellement, au cinquième de leur valeur. D'autres édits, en vue de remédier à la disette factice que la dépréciation des monnaies venait de causer, obligèrent les marchands de grains de vendre les blés et les farines à un prix déterminé, sous peine de confiscation et d'amende. Ces mesures tyranniques ne pouvaient avoir pour résultat de faire naître la confiance; il est évident qu'elles soulevèrent des réclamations et des plaintes; mais les chroniques sont muettes à cet égard, et nous n'avons

pas le droit de suppléer à leur silence. L'histoire des temps modernes peut seule nous permettre d'apprécier ce que l'on dut penser au quatorzième siècle de l'avalissement des valeurs monétaires et de l'établissement du *maximum*.

Le 24 avril 1345, Édouard III, qui avait mis à profit la trêve pour hâter ses préparatifs de guerre, adressa des lettres patentes à son cousin Guillaume de Bohun, comte de Northampton, qu'il avait nommé son lieutenant en Bretagne. « Comme Philippe de  
« Valois, lui disait-il, a occupé notre royaume de  
« France et nous le retient en dépit de Dieu et de  
« la justice; comme il a violé, sans même notifier,  
« la trêve que, par respect pour le souverain pon-  
« tife, nous avons conclue avec lui et qu'il avait  
« prêté sur son âme serment d'observer, nous vous  
« donnons pouvoir de le défier, lui et tous ses adhé-  
« rents, tout comme de le poursuivre tant par terre  
« que par mer, par tous les moyens possibles, pour  
« recouvrer nos justes droits. » Le 26 mai, il écrivit au pape Clément VI pour lui annoncer qu'il allait recommencer les hostilités. Le pape essaya de ramener Édouard à des dispositions plus calmes et de le convaincre que ses griefs n'étaient pas fondés; mais son intervention échoua; et d'ailleurs, de part et d'autre, les deux rois désiraient la guerre, l'un par ambition, l'autre par vengeance. Le 13 juin 1345, Godefroy d'Harcourt, dont les domaines avaient été mis sous le séquestre par ordre du roi de France, passa en Angleterre et fit hommage à Édouard III des fiefs qu'il possédait en Normandie. Vers le même temps, Henri

de Lancaster, comte de Derby, cousin d'Édouard, eut ordre de passer en Guienne avec un corps d'armée, pour défendre cette province ou attaquer, selon les circonstances, le Périgord et la Saintonge.

Édouard III avait dénoncé la rupture de la trêve, et la guerre recommençait de nouveau entre le roi d'Angleterre et Philippe de Valois. En attendant que le parlement anglais consentit à accorder à son souverain les subsides dont il avait besoin pour pousser vigoureusement les hostilités, le brasseur Arteveld essaya de livrer la Flandre à Édouard, et ce projet échoua. Avec toute sa popularité, Arteveld ne pouvait guère disposer du pays ni des communes. Il commandait bien aux grosses villes, il soutenait bien le monopole de leurs industries, mais par cela même il amassait contre lui les ressentiments des villes de second ordre et des petites bourgades. Une révolte eut lieu à ce sujet, et Arteveld dut la réprimer à force ouverte. A Gand même les deux corps de drapiers se faisaient la guerre; les fabricants étaient en lutte contre les ouvriers, et les premiers avaient pour eux Arteveld. Ces difficultés s'aggravèrent au point de faire comprendre à Arteveld que, pour son propre salut, il lui fallait se ménager l'appui de l'Angleterre. Or, tandis qu'il essayait de faire passer la Flandre sous la domination d'Édouard III, le peuple se souleva contre lui, l'accusant, selon la justice ordinaire des émeutes, de faire passer à l'étranger l'argent du pays. « Alors, dit Froissart, il revint à Gand et entra dans la ville ainsi comme à l'heure de midi; ceux de la ville, qui bien savoient sa revenue, étoient assemblés sur la rue par où

il devoit chevaucher en son hôtel. Sitôt qu'ils le virent ils commencèrent à murmurer et à bouter trois têtes dans un chaperon, et dirent : « Voici celui qui est trop grand maître et qui veut ordonner de la comté de Flandre à sa volonté ; ce ne fait mie à souffrir.... » Ainsi que Jacques d'Arteveld chevauchoit par la rue, il se aperçut tantôt qu'il y avoit aucune chose de nouvel contre lui ; car ceux qui se souloient incliner et ôter leurs chaperons contre lui lui tournoient l'épaule et rentroient en leurs maisons. Si se commença à douter ; et sitôt qu'il fut descendu en son hôtel, il fit fermer et barrer portes, et huis, et fenêtres. A peine eurent ses varlets ce fait quand la rue où il demouroit fut toute couverte, devant et derrière, de gens, spécialement de menues de métier. Là fut son hôtel entouré et assailli devant et derrière, et rompu par force. Bien est voir (vrai) que ceux de dedans se défendirent moult longuement et en atterrèrent et blessèrent plusieurs ; mais finalement ils ne purent durer, car ils étoient assaillis si roide que presque les trois quarts de la ville étoient à cet assaut. Quand Jacques d'Artevelle vit l'effort et comment il étoit appressé, il vint à une fenêtre sur la rue, se commença à humilier et dire, par trop beau langage à un chef : « Bonnes gens, que vous faus ? Que vous meut ? Pourquoi êtes-vous si troublés sur moi ? En quelle manière vous puissé-je avoir courroucé ? Dites-moi, et je l'amenderai pleinement à votre volonté. » Donc répondirent-ils, à une voix, ceux qui ouï l'avoient : « Nouz voulons avoir compte du grand trésor de Flandre que vous avez dévoyé sans titre de raison. » Donc répondit Ar-



tevelle moult doucement : « Certes, seigneurs, au trésor de Flandre ne pris-je oncques denier. Or, vous retraiez bellement en vos maisons, je vous prie, et revenez demain au matin, et je serai si pourvu de vous faire et rendre bon compte que par raison il vous devra suffire. » Donc répondirent-ils d'une voix : « Nennin, nennin ; nous le voulons tantôt avoir ; vous ne nous échapperez mie ainsi. Nous savons de vérité que vous l'avez vidé de pièce et envoyé en Angleterre, sans notre sçu, pour laquelle cause il vous faut mourir. » Quand Artevelle ouit ce mot, il joignit ses mains et commença pleurer moult tendrement, et dit : « Seigneurs, tel que je suis vous m'avez fait, et me jurâtes jadis que contre tous hommes vous me défendriez et garderiez ; et maintenant vous me voulez occire, et sans raison. Faire le pouvez si vous voulez, car je ne suis que un seul homme contre vous tous, à point de défense. Avisez pour Dieu, et retournez au temps passé. » Adonc commencèrent eux à crier tous à une voix : « Descendez, et ne nous sermonez plus de si haut ; car nous voulons avoir compte et raison tantôt du grand trésor de Flandre que vous avez gouverné trop longuement sans rendre compte ; ce qui n'appartient mie à nul officier qu'il reçoive les biens d'un seigneur et d'un pays sans rendre compte. » Quand Artevelle vit que point ne se refroidiroient ni refréneroient, il reclouit (referma) la fenêtre et s'avisait qu'il videroit par derrière, et s'en iroit en une église qui joignoit près de son hôtel ; mais cet hôtel étoit jà rompu et effondré par derrière, et y avoit plus de quatre cents personnes qui tous tiroient à l'avoir.

Finalement il fut pris entre eux, et là occis sans merci (1). »

A la nouvelle de la mort de cet Arteveld qu'il nommait son compère, Édouard III crut avoir perdu la Flandre et s'embarqua pour l'Angleterre. Il y était à peine arrivé que des députés des villes flamandes vinrent l'assurer des bonnes dispositions de leur pays et lui faire connaître que l'alliance offensive et défensive contre la France durait encore (1345).

Cette même année (1345), vers le milieu de juillet, le comte Derby, lieutenant d'Édouard III, débarqua en Guienne, entra dans le Périgord et se porta sur Bergerac, où commandait pour le roi de France Bertrand, comte de l'Isle-Jourdain. « Monseigneur, « lui dit Gaultier de Mauny, si nous étions droites « gens d'armes et bien apperts, nous boirions à « notre souper aujourd'hui les vins des seigneurs de « France qui tiennent-garnison à Bergerac. » Cette parole fut comme un signal, et le même jour le comte Derby commença l'attaque et enleva les faubourgs de la ville. Deux jours après Bergerac tomba au pouvoir des Anglais, et ses habitants prêtèrent serment d'être fidèles à Édouard III (24 août.). Derby poursuivit ses conquêtes; il attaqua et prit la plupart des villes du Périgord et de l'Agenais; il reçut à composition Auberoche et Libourne. De son côté, le comte de l'Isle-Jourdain appela à lui les comtes de Périgord, de Comminges et tous les barons de Gascogne, et avec leur aide il rassembla dix à onze mille hommes. La

(1) Froissart, liv. II, 254, 9.

première opération de cette armée fut d'assiéger les Anglais qui occupaient Auberoche. A cette nouvelle le comte Derby accourut de Bordeaux avec des forces, battit les Français de la langue d'Oc sous les murs d'Auberoche, et s'empara de plusieurs places du midi, au nombre desquelles figuraient la Roche-Milon, Mont-Ségur, Aiguillon et la Réole. Peu de jours après, et sans s'inquiéter de la présence de Jean, duc de Normandie, qui, entre la Dordogne et l'Indre, rassemblait les troupes françaises, le lieutenant d'Édouard III s'empara de Montpezat, de Castel-Moron, de Villefranche et d'Angoulême, et ramena ses troupes victorieuses à Bordeaux. Ainsi se termina la campagne de 1345, qui fut sans honneur et sans profit pour le roi de France. La campagne de l'année suivante, dans les provinces du Midi, semblait annoncer des résultats plus heureux. Par ordre du roi deux puissantes armées devaient être réunies : l'une à Toulouse, sous le commandement du prince Jean, duc de Normandie ; l'autre à Orléans, sous la conduite de Philippe de Valois lui-même. Les seigneurs du Poitou, de la Saintonge, du Quercy, du Limousin et de l'Auvergne, ceux du moins qui tenaient encore pour la France, étaient tenus d'amener leurs vassaux et leurs milices sous les drapeaux du prince Jean. Sous le commandement direct du roi de France étaient appelés le duc Eudes de Bourgogne, le duc de Bourbon, le comte de Ponthieu, le connétable comte d'Eu et de Guines, le comte de Tancarville, le dauphin d'Auvergne, les comtes de Forez et de Dammartin, et un grand nombre d'autres seigneurs. Bientôt après,

Philippe de Valois, changeant d'avis, réunit les différents contingents de la langue d'Oil et de la langue d'Oc sous les ordres de son fils, et l'on évalua à plus de cent mille hommes l'effectif numérique de ces forces militaires.

Or, vers la fin de l'année 1345, les états généraux de la langue d'Oil furent convoqués à Paris par Philippe de Valois, tandis que son fils Jean convoquait à Toulouse ceux de la langue d'Oc. La double session des états eut lieu dans les premiers jours de février 1346. On y régla des questions de finances, et l'assemblée de Paris fit entendre des réclamations contre la gabelle. Le roi, pour donner satisfaction à ces plaintes, consentit à modifier son ordonnance et à introduire quelques réformes fiscales. C'est ce qui résulte d'une ordonnance rendue par le roi, le 15 février, après la session des états de la langue d'Oil, et par laquelle Philippe VI nous apprend que « cette assemblée de prélats, barons, chapitres et bonnes villes de son royaume lui avoient témoigné que la gabelle du sel et les impositions des quatre deniers par livre étoient moult déplaisantes au peuple, et que tant par icelles comme pour les prévôts, fermiers, et les excessifs nombres des sergens, et les commissaires envoyés dans le royaume sur plusieurs cas, ledit peuple se trouvoit moult aggravé. » En conséquence, pour y porter remède, le roi interdisait les emprunts forcés opérés en son nom, ainsi que les réquisitions de chevaux, de vivres et de fourrages faites sans paiement préalable; il supprimait beaucoup de places inutiles, beaucoup d'usages vexatoires, et,

s'il maintenait la gabelle, ce n'était, disait-il, qu'à regret et comme taxe temporaire. Quant aux états de la langue d'Oc (1), où siégèrent les prélats, les barons et les députés des villes, des sénéchaussées de Toulouse, Carcassonne, Beaucaire, Périgord, Quercy, Agenais, Rouergue et Bigorre, ils accordèrent au roi un fouage de dix sous par feu; mais ils obtinrent, en revanche, promesse de la suppression des gabelles et de l'imposition de quatre deniers par livre sur toutes les ventes. Ces promesses furent très-promptement oubliées dès que le gouvernement eut obtenu et recueilli les fonds nécessaires à la guerre.

Cependant la campagne de 1346 s'ouvrit d'abord dans le Midi et commença, sinon par des succès éclatants, du moins par des opérations heureuses que l'on devait attendre de la supériorité du nombre. La grande armée aux ordres du prince Jean s'empara d'Angoulême et chercha à emporter Aiguillon, où se maintenait encore le comte Derby avec les troupes fidèles à la cause d'Édouard. Cette place, alors très-forte, était située au confluent du Lot et de la Garonne et passait pour l'une des clefs du Midi. Les

(1) Ne perdons pas de vue que les Languedociens étaient toujours considérés comme une nation à part, et que leurs députés, quand on les convoquait avec ceux de la langue d'Oil, délibéraient séparément. Il importe également d'observer que ce que nous appelons Langue d'Oc et Langue d'Oil ne correspondait nullement, durant le quatorzième siècle, aux anciennes limites des deux langues romanes. Le pays de la Langue d'Oc proprement dit était l'ancien pays toulousain; le Lyonnais, l'Auvergne, le Forez, le Poitou, l'Angoumois, la Marche, le Limousin et même le Périgord faisaient partie de la Langue d'Oil, et leurs députés s'assemblaient au nord de la Loire.

quinze cents Anglais qui s'y étaient renfermés tinrent bon contre les multitudes rassemblées pour les vaincre, et parurent donner à Édouard III le temps d'arriver à leur secours.

Or ce prince, qui s'était embarqué avec quatre mille hommes d'armes, dix mille archers et dix-huit mille fantassins, ne pouvait parvenir à vaincre les vents qui l'éloignaient des côtes de Gascogne. A la fin, cédaux conseils de Geoffroy d'Harcourt, seigneur français qui avait fui l'injuste colère de Philippe de Valois, il prit la détermination de débarquer en Normandie et d'opérer ainsi une puissante diversion en faveur de ses vassaux de Guienne. Ayant donc opéré sans obstacle sa descente dans le Cotentin, où Geoffroy d'Harcourt avait ses fiefs (12 juillet 1346), il partagea son armée en trois colonnes destinées à agir séparément, et commença immédiatement la conquête de la province. En peu de jours il prit Harfleur, Valognes, Cherbourg, Montebourg, Carentan et Saint-Lô; puis, le 26 juillet, à la tête de ses forces principales, il prit position en face de Caen. « Et trouvoient, dit Froissart, le pays si plentureux et si garni de tous vivres qu'il ne leur convenoit faire nulle pourvoyance, for que de vins, et si en trouvoient-ils assez par raison. Si n'étoit pas de merveille si ceux du pays étoient effrayés et esbahis; car avant ce ils n'avoient jamais oncques vu d'hommes d'armes et ne savoient que c'étoit de guerre ni de bataille. Si fuyoient devant les Anglois de si loin qu'ils en oyoient parler, et laissoient leurs maisons et leurs granges toutes pleines; ni ils n'avoient mie art ni manière ni du sauver, ni du

garder (1). » Les habitants de Caen firent d'abord meilleure contenance. Philippe de Valois avait envoyé à leur aide des troupes aux ordres du connétable comte de Guines et du comte de Tancarville, et la place était défendue par un château fort où commandait Robert de Warignes. Lors donc qu'on signala l'approche d'Édouard III, « les bourgeois sortirent hardiment à sa rencontre. » « Toutefois, dit Froissart, si très tost que les bourgeois de la ville de Caen virent approcher ces Anglois qui venoient en trois batailles, drus et serrés, et aperçurent ces bannières et ces pennons à grand foison ventiller et baloier, et ouïrent ces archers ruire, qu'ils n'avoient point accoustumé de voir ni de sentir, si furent effrayés et déconfits d'eux-mêmes que tous ceux du monde ne les eussent mie retenus qu'ils ne se fussent mis à la fuite (2). » Les Anglais entrèrent dans la ville avec les fuyards, tuant toujours, sans vouloir prendre personne à merci. La ville de Louviers, qui était déjà « grosse, riche et marchande, » fut prise ensuite. Une tentative sur Rouen échoua; mais les Anglais, remontant la rive gauche de la Seine, brûlèrent Vernon, Verneuil et Pont-de-l'Arche. Rien ne put émouvoir le calme de Philippe de Valois; il laissa piller Mantes, Poissy, insulter les faubourgs de Paris, brûler Saint-Germain, Saint-Cloud et Bourg-la-Reine; il laissa murmurer les Parisiens, se contenta de sauver sa capitale, mais ne put empêcher l'ennemi de trouver enfin un pont et d'occuper

(1) Froissart, ch. 270, p. 310.

(2) Id. *ibid.*

Pontoise. Alors il proposa une bataille dans la plaine de Vaugirard, ou bien entre Pontoise et Franconville. « Je suis dans mes domaines, répondit l'Anglais; il n'appartient à personne de me fixer l'heure ni le lieu d'une bataille. » Cependant il était obligé de quitter Pontoise; il se vengeait en ravageant Beauvais et la ville de Poix; mais il remontait vers le nord. Son armée souffrait du manque de vivres; il avait hâte d'arriver dans le Ponthieu, et lorsqu'enfin il eut passé la Somme: « Nous n'irons pas plus loin, dit-il; je suis maintenant dans l'héritage légitime de ma mère; il est de mon devoir de le défendre contre mon adversaire. »

Au fond, il y avait eu dans cette excursion si rapide sur un territoire ennemi une témérité qui faillit coûter cher à Édouard. Philippe VI n'était point demeuré inactif; attaqué au cœur de son royaume, il avait enfin opposé à la petite armée de son rival une armée considérable, forte de huit mille cavaliers, de soixante mille fantassins, de six mille archers, et les troupes d'Édouard, en se repliant vers la Somme, avaient eu beaucoup à souffrir dans cette retraite opérée à la hâte, à travers un pays sillonné de rivières et couvert d'une population ennemie. Déployant alors une activité assez remarquable, Philippe avait manœuvré pour envelopper les Anglais, les harasser, les affamer, et ne les attaquer ensuite qu'après les avoir affaiblis par les fatigues et les privations. Il avait fait fortifier les ponts de Remy, de Long en Ponthieu et de Pecquigny, sur la Somme; les autres ponts étaient coupés, et Godemar du Fay, avec un corps d'armée, était chargé



de garder le passage de la Blanche-Tache, un peu au-dessous d'Abbeville.

Édouard avait envoyé chercher un gué, et ses gens n'en avaient point trouvé, lorsqu'enfin un jeune homme du pays se chargea de lui montrer le gué de la Blanche-Tache. Le roi d'Angleterre donna immédiatement à ses troupes l'ordre d'attaquer le corps d'armée commandé par Godemar, « et alors, dit Froissart, firent les deux maréchaux d'Angleterre chevaucher leurs bannières au nom de Dieu et de saint George. » Le combat fut long et opiniâtre; attaqués par des forces supérieures en nombre, les Français résistèrent vaillamment, et le naïf chroniqueur en rend ainsi témoignage : « Si y eut, je vous dis, là fait mainte joute et mainte belle appertise d'armes; car ceux qui là envoyés étoient pour garder et défendre le passage étoient gens d'élite, et se tenoient tous bien rangés sur le détroit du passage de la rivière, dont les Anglois étoient durement rencontrés quand ils venoient à l'issue de l'eau pour prendre terre. » A la fin l'avantage demeura au nombre, et « les Anglois passèrent outre, à quelque meschef que ce fut. » Le même jour Édouard III et ses troupes prirent position en avant de Crécy, village situé dans le Ponthieu et dont le nom ne saurait être sans une douloureuse hésitation tracé par une plume française.

Ce fut là que le roi d'Angleterre se disposa à repousser l'attaque de l'armée royale aux ordres de Philippe VI. Il passa une partie de la nuit, dit Froissart, « en son oratoire, à genoux, en oraison devant l'autel, en priant dévotement Dieu qu'il le laissât le lendemain,

s'il se combattoit, issir de la besogne à son honneur. Après ces oraisons, il alla se coucher, se leva assez matin, par raison, et ouit messe, et le prince de Galles son fils, et s'accomunièrent. » Ces devoirs pieux remplis, il rangea son armée en trois divisions, assigna à chacun son poste et parcourut les rangs avec un visage joyeux, exhortant les Anglois à défendre leur honneur et son droit. « Le vendredi tout le jour, dit Froissart, se tint le roi de France dedans la bonne ville d'Abbeville, attendant ses gens qui toudis lui venoient de tous côtés... C'étoit son intention d'issir (de sortir) hors et combattre ses ennemis, comment qu'il fut. Et envoya ledit roi ce vendredi ses maréchaux, le sire de Saint-Venaut et messire Charles de Montmorency, hors d'Abbeville découvrir sur le pays, pour apprendre et savoir la vérité des Anglois. Si rapportèrent les dessusdits au roi, à heure de vespres, que les Anglois étoient logés sur les champs, assez près de Crécy... De ce rapport fut le roi de France moult lie, et dit que, s'il plaisoit à Dieu, lendemain ils seroient combattus... Le samedi au matin (26 août 1346) se leva le roi de France assez matin et ouit messe en son hôtel dedans Abbeville, en l'abbaye de Saint-Pierre, où il étoit logé, et ainsi firent tous les seigneurs, le roi de Behaigne (Bohême), le comte d'Alençon, le comte de Blois, le comte de Flandre... Après soleil levant, se partit le roi de France d'Abbeville et issit des portes... si chevaucha ledit roi tout souef pour sur-attendre ses gens. » Quelques heures après Philippe de Valois envoya des éclaireurs dans la direction de Crécy, afin de reconnaître les dispositions et le campement de

l'armée ennemie. Apprenant par leurs rapports que les Anglais s'étaient assez solidement retranchés et se préparaient à soutenir rudement la bataille, Philippe de Valois songea un moment à différer l'attaque et à donner à son armée un ou deux jours de repos ; l'ardeur des troupes françaises ne le lui permit pas. « Ni aussi le roi, ni ses maréchaux ne purent adonc être maîtres de leurs gens ; car il y avoit si grand gens et si grand nombre de seigneurs, que chacun vouloit montrer sa puissance... Et quand le roi Philippe vint jusque sur la place où les Anglois étoient de là arrêtés et ordonnés, le sang lui mua, car il les haïssoit... et dit à ses maréchaux : *Faites passer nos Génois devant, et commencer la bataille au nom de Dieu et de monseigneur Saint-Denys* (1). » Sa volonté fut le signal de l'attaque ; mais son imprudente confiance fut cruellement punie. L'armée anglaise, moins nombreuse de moitié que celle du roi de France, se composait surtout de fantassins, parmi lesquels douze mille Gallois, six mille Irlandais, dix mille archers anglais, tous nés sur le sol de la Grande-Bretagne et issus des races conquises par les Normands. Jamais lutte n'avait été envenimée par plus d'instincts nationaux : elle se termina à la gloire de l'Angleterre.

La pluie, qui n'avait pas cessé de tomber jusqu'alors, avait mis les arcs des Génois hors d'état de servir. Aussi, quand on leur ordonna de commencer l'attaque, « ils estoient durement las et travaillés d'aller à pied ce jour, plus de six lieues, tout armés, et de leur

(1) Froissart, chap. 287. — Thom. Walsingham, *Hist. angl.* p. 166.

arbalète porter ; et dirent adonc à leurs connétables qu'ils n'estoient mie ordonnés de faire nul grant exploit de bataille. » Quand le comte d'Alençon entendit ces paroles, tout courroucé il dit ; « On se doit bien charger de cette ribaudaille qui faillit au besoin. » Malgré leurs représentations, et encore que le jour fût déjà avancé, les Génois eurent l'ordre d'attaquer, et ils le firent avec beaucoup de résolution. Mais les Anglais, qui les avaient attendus en silence, et qui, pendant la pluie, avaient caché la corde de leurs arbalètes dans leurs chaperons, firent pleuvoir une grêle de flèches. Édouard avait entremêlé à ses archers « des bombardes, qui, avec du feu, lançoient de petites balles de fer pour effrayer et détruire les chevaux ; et les coups de ces bombardes causèrent tant de tremblement et de bruit qu'il sembloit que Dieu tonnoit, avec grand massacre de gens et renversement de chevaux. » Les Génois perdirent courage et lâchèrent pied ; « mais une haie de gendarmes françois montés et parés moult richement leur fermoit le chemin. Le roi de France, quand il vit leur pauvre arroi et qu'ils se déconfisoient, ainsi commanda et dit : « Or tost, tuez toute cette ribaudaille ; car ils « nous empeschent la voie sans raison. »

L'exécution d'un pareil ordre devait nécessairement entraîner la perte de la bataille, car il causa une immense confusion dont les Anglais profitèrent. Quand le vieux roi Jean de Bohême, qui, tout aveugle qu'il était, se tenait armé, à cheval, au milieu de sa troupe, entendit que l'action était engagée, il dit à ses compagnons : « Et où est monseigneur Charles, mon fils ? »

On lui répondit qu'il combattait vaillamment, en criant : « Je suis roi de Bohême ! » qu'il avait déjà reçu trois blessures. Le vieux roi, transporté de courage, pressa le duc de Savoie de marcher au secours de leurs amis ; le duc part avec l'arrière-garde. On n'allait pas assez vite au gré du monarque aveugle, qui disait à ses chevaliers : « Compagnons, nous sommes nés en une même terre, sous un même soleil, élevés et nourris à même destinée ; aussi vous proteste de ne vous laisser aujourd'hui tant que la vie me durera. » Quand on fut prêt à joindre l'ennemi il dit à sa suite : « Seigneurs, vous êtes mes amis ; je vous requiers que vous me meniez si avant que je puisse férir un coup d'épée. » Les chevaliers répondirent « que volontiers ils le feroient ; et à donc, afin qu'ils ne le perdissent dans la presse, ils lièrent son cheval aux freins de leurs chevaux et mirent le roi tout devant, pour mieux accomplir son désir, et ainsi s'en allèrent ensemble sur leurs ennemis. » Le roi de Bohême, conduit par ses chevaliers, pénétra jusqu'au prince de Galles. Ces héros, dont l'un commençait et dont l'autre finissait sa carrière, essayèrent plusieurs passades de lance, pour illustrer à jamais leurs premiers et leurs derniers coups. La foule sépara ces deux champions, si différents d'âge et d'avenir, si ressemblants de noblesse, de générosité et de vaillance. « Le roi de Bohême alla si avant qu'il férit un coup de son épée, voire plus de quatre, et combattit moult vigoureusement, et aussi firent ceux de sa compagnie ; et si avant s'y boutèrent sur les Anglois que tous y demeurèrent et furent le lendemain

trouvés sur la place, autour de leur seigneur, et tous leurs chevaux liés ensemble. » Les muses, qui sortaient alors du long sommeil de la barbarie, s'empressèrent, à leur réveil, d'immortaliser le vieux roi aveugle. Pétrarque le chanta, et le jeune Édouard prit sa devise, qui devint celle des princes de Galles; c'étaient trois plumes d'autruche avec ces mots tudesques écrits à l'entour : *Ich diene*, JE SERS. Il n'appartient qu'à la France d'avoir de pareils serviteurs (1). Le fils de Jean de Bohême, le prince Charles, fut lui-même blessé et emmené hors de la mêlée par ses compagnons. Après la bataille; il envoya réclamer le corps de son père; Édouard refusa de le rendre; mais il fit lui-même au vieux roi de splendides funérailles, et fit reconduire son corps à Luxembourg par douze chevaliers.

Les princes français qui avaient engagé la bataille par leur imprudence payèrent bravement de leur personne. Ils traversèrent la première division anglaise, composée des archers, et vinrent donner contre la ligne des gendarmes que commandait le prince de Galles. Il y eut un moment où l'effort des Français parut si redoutable que l'on sollicita Édouard d'avancer, avec la troisième division, au secours de son fils; mais le roi, qui, de la butte d'un moulin, où il était placé, jugeait mieux de l'ensemble de la bataille, ne voulut pas faire donner sa réserve, et répondit « qu'il laisserait l'enfant gagner ses éperons afin que l'honneur de la journée fût sien. »

« Vous devez savoir, dit la chronique, que le roi de

(1) M. de Chateaubriand, *Études historiques*.

France avait grant angoisse au cœur quand il véoit ses gens ainsi déconfire et fondre l'un sur l'autre par une poignée de gens que les Anglois étoient ; si en demanda conseil à messire Jean de Hainaut qui de lez lui étoit. Ledit messire Jean de Hainaut lui répondit : Certes, Sire, je ne vous saurois conseiller le meilleur pour vous, si ce n'étoit que vous vous retraissiez et missiez à sauveté, car je n'y vois point de recouvrer ; il sera tantôt tard ; si pourriez aussi bien chevaucher sur vos ennemis et être perdu que entre vos amis. Le roi, qui tout frémissait d'ire et de mantalent, ne répondit point adonc, mais chevaucha encore un petit plus avant. » Cependant il était évident pour le roi et ses barons que la bataille était perdue. Les grands seigneurs français qui s'étaient lancés avec le courage du désespoir au plus fort des lignes anglaises tombaient l'un après l'autre bravement et percés de coups. Le duc de Lorraine, les comtes d'Alençon et de Flandre, les comtes de Nevers, de Blois, d'Harcourt, d'Aumale, de Bar et de Sancerre, le seigneur de Thouars, les archevêques de Nîmes et de Sens, le grand-prieur de l'hôpital Saint-Jean, le comte de Savoie, six comtes d'Allemagne et une infinité de barons et de chevaliers périrent l'un après l'autre. Le roi de France, au milieu de ce désastre, persistait à combattre et se tenait à portée du trait ; son cheval avait été tué sous lui, et bientôt il n'avait plus, rangés autour de sa personne, que cinq de ses seigneurs et soixante cavaliers, hors d'état de le sauver des fureurs de l'ennemi. En cette extrémité Jean de Hainaut offrit un cheval à Philippe ; puis, prenant la bride d'une main et serrant son épée

de l'autre, il entraîna le roi hors du champ de bataille. Jamais la France n'avait subi un pareil désastre. Onze princes, quatre-vingts bannerets, douze cents chevaliers et plus de trente mille soldats trouvèrent la mort ; le reste de l'armée fut pris ou dispersé.

Pareil à ce consul romain dont l'inexpérience amena le désastre de Cannes, et qui cependant ne désespéra point du salut de la patrie, Philippe ne se laissa point aller à un lâche abattement. La nuit même de la bataille, au milieu du désordre de la fuite, il frappa aux portes d'un château. Comme le châtelain demandait quel était son hôte, le roi vaincu lui répondit fièrement : « *Ouvrez ! c'est la fortune de la France.* » Toute l'ancienne constitution monarchique se résumait en ce peu de mots (1).

Le 3 septembre, Édouard mit le siège devant Calais, déterminé à se rendre maître de cette place, qui devait assurer aux Anglais un port sur les côtes de France et en quelque sorte la clef de notre pays. Cependant une armée de cent mille hommes était encore employée à faire le siège d'Aiguillon, sous les ordres de Jean, duc de Normandie et fils aîné de Philippe de Valois ; elle avait subi des pertes graves, et Philippe, héritier du duc de Bourgogne, était mort dans ses

(1) La royauté était loin des jours d'épreuve où un vassal avait le droit de demander à Hugues Capet : *Qui t'a fait roi ?* Ajoutons, car l'exactitude de l'histoire nous en fait un devoir, que l'authenticité de cette réponse de Philippe de Valois n'est point établie d'une manière irréfragable. Aucun manuscrit de Froissart ne porte ces mots : *Ouvrez ! c'est la fortune de la France* ; on y lit seulement : « *C'est l'infortuné roi de France.* » Nous renoncions à regret à ajouter foi à l'un des plus sublimes traits de nos annales.



rangs en combattant les Anglais. Cette armée fut rappelée du côté du Nord par Philippe de Valois, qui avait à tenir tête au roi d'Angleterre, et, le désastre de Crécy étant survenu sur ces entrefaites, le roi de France prit le parti inattendu de licencier ses deux armées, au lieu d'en accroître l'effectif et de continuer la guerre. Le comte de Derby et les Anglais de Guienne, profitant de cette circonstance favorable, envahirent successivement l'Agenais et le Poitou, prirent l'une après l'autre la plupart des villes de ces provinces, et souillèrent leurs victoires par d'inutiles massacres. Pour comble de désastre, l'allié des Français, David Bruce, roi d'Écosse, subit, le 17 octobre 1346, non loin de Durham, une éclatante défaite et tomba prisonnier au pouvoir des Anglais. Quant au siège de Calais, Édouard III, voyant qu'il allait traîner en longueur, prit le parti de s'établir à poste fixe autour de la ville et de ne point quitter le sol de la France tant qu'il n'aurait point obligé les Calaisiens à se rendre. Pour assurer des quartiers d'hiver à ses soldats, il fit tracer autour de Calais moins un camp qu'une ville nouvelle; il construisit des maisons en charpente, alignées en rues et bien couvertes, pour qu'une armée y fût abritée. « Et avoit en cette neuve ville du roi toutes choses nécessaires appartenant à un ost, et plus encore, et place ordonnée pour tenir marché le mercredi et le samedi; et là étoient merceries, boucheries, halles de drap, de pain et de toutes autres nécessités. » Les habitants de Calais, ayant renvoyé de la ville dix-sept cents personnes à qui l'âge et les infirmités rendaient impossible toute participation à la défense, Édouard III, au

témoignage de l'historien anglais Knyghton, les retint entre le camp et les fossés et les laissa périr de misère ; au dire de Froissart, il les laissa passer et leur accorda même quelques secours. Ainsi s'ouvrit l'hiver (1346-1347), et le roi de France, se trouvant hors d'état de secourir Calais, eut de nouveau recours à l'altération des monnaies. C'était là désormais une ressource qui trompait les espérances du fisc ; aussi, par ordres secrets, Philippe de Valois fit-il arrêter, le 12 février 1347, tous les Lombards et les Italiens qui négociaient dans son royaume, et, après les avoir convaincus d'usure, ce qui était facile en ces temps d'exactions universelles, il prononça au profit du trésor public la confiscation de leurs biens. Cependant, le 25 mars de la même année, jour du dimanche des Rameaux, les états généraux de la langue d'Oil furent tenus à Paris, et le roi leur demanda de le seconder puissamment dans la campagne qui allait s'ouvrir contre les Anglais. Le clergé consentit patriotiquement à lui accorder des subsides, et le roi, rassemblant une armée dont il pouvait enfin assurer la solde, alla en grande pompe prendre l'oriflamme à Saint-Denis, et remit au duc de Bourgogne le commandement des troupes.

Cependant Édouard III et Philippe VI cherchaient tous deux à se rattacher la Flandre. Le roi de France offrait aux fortes communes de ce pays de leur rendre Lille, Béthune, Douai, d'anoblir l'élite de leur jeunesse, de leur assurer des avantages commerciaux et industriels de toute sorte. Les Flamands, mécontents de ce que leur nouveau comte, le jeune Louis II, de Male, dont le père était mort à Crécy, avait cherché

un asile à la cour de Philippe VI, ne voulaient rien entendre aux propositions de ce roi. De son côté, Édouard faisait offrir à Louis II de lui donner sa propre fille en mariage ; mais le comte de Flandre rejetait avec indignation l'idée de cette alliance. En attendant, il était impossible de faire parvenir à Calais des secours efficaces, et la malheureuse population de cette ville endurait les horreurs d'un siège prolongé depuis bientôt onze mois (juillet 1347). Un jour ils aperçurent, du haut de leurs tours et dans le lointain, les bannières du roi de France, qui, à la tête de ses armées, cherchait à s'ouvrir un chemin jusqu'à eux ; mais leur joie fut de courte durée, et les troupes françaises, malgré leur courage, ne parvinrent point à franchir les marais et les dunes qui, de toutes parts, leur barraient le passage.

Héroïquement défendue par Jean de Vienne, Calais supporta jusqu'au bout la misère, la contagion, la guerre et la famine. A la fin ils demandèrent à se rendre ; mais Édouard, irrité par leur longue résistance et ne voulant voir en eux que des pirates qui *causaient aux Anglais des dommages sur mer* (Villani), répondit que, « pour lui avoir fait tant de contraires et « de dépits, le sien fait dépenser et grand foison de « ses gens fait mourir, il vouloit que tous se missent « en sa pure volonté, pour rançonner ceux qu'il lui « plairoit ou pour faire mourir. » Froissart, dont la chronique nous a transmis cet événement, ajoute que Gaultier de Mauny ne craignit pas de rappeler le roi d'Angleterre à des sentiments plus doux. « Monseigneur, « lui dit-il, vous pourrez bien avoir tort, car vous

« nous donnez mauvais exemple. Si vous nous vou-  
« liez envoyer en aucune de vos forteresses, nous n'i-  
« rions mie si volontiers si vous faites ces gens mettre  
« à mort. » Édouard ne voulait pas décourager son  
armée, et la réponse du brave Gaultier de Mauny  
« amollia grandement son courage. » Reprenant la  
parole : « Donc, dit-il, seigneurs, je ne veux mie être  
« tout seul contre vous tous. » Il ajouta ensuite qu'il  
ne consentirait à épargner la ville que lorsque six des  
principaux habitants viendraient se présenter à lui, la  
corde au cou, pour être mis à mort. Cette affreuse  
condition n'était qu'un piège ; car où trouver un dé-  
vouement aussi rare ? Il se rencontra à Calais, pour  
l'honneur impérissable de cette ville. Et ici encore  
nous empruntons le langage de Froissart. « Jehan de  
Vienne, dit-il, fit sonner la cloche pour assembler  
toutes manières de gens en la halle. Au son de la  
cloche vinrent hommes et femmes ; car moult dési-  
roient à ouïr nouvelles... Quand ils ouïrent le rap-  
port, ils commencèrent tous à crier et à pleurer tel-  
lement et si amèrement qu'il n'est si dur cœur au  
monde, s'il les eust vus ou ouïs eux desmener, qui  
n'en eust pitié... » Cette scène de désolation eut un  
terme, parce que, dans les rangs de ce peuple habitué  
à braver la mort, des hommes vivaient qui savaient se  
tenir prêts à mourir pour le salut des autres. Eustache  
de Saint-Pierre, l'un des principaux citoyens, se leva  
le premier dans l'assemblée du peuple et s'offrit pour  
victime. Son exemple fut imité par trois de ses pro-  
ches, Jean Daire et les frères Wisant. Deux autres ha-  
bitants, dont l'histoire trop oublieuse n'a pas conservé

le nom, s'associèrent à leur généreux sacrifice. Les six bourgeois de Calais, dont la charité chrétienne peut seule expliquer le dévouement, furent conduits pieds nus et la corde au cou devant Édouard. Leur présence fit couler les larmes des compagnons de ce roi. « Sire, « lui dit Mauny, voici la représentation de la ville de « Calais à votre ordonnance:» — «Mais, dit le naïf chroniqueur dans ce style que nous ne saurions rajeunir, le roi se tint tout coi et les regarda moult fellement, car moult haïssoit les habitants de Calais... Et certes il n'y eut cependant adonc en la place seigneur chevalier ni vaillant homme qui se pust abstenir de pleurer de droite pitié... Le roi les regarda très-ireusement; car il avait le cœur si dur et si épris de grand courroux qu'il ne put parler... » Aussi, sans égard pour ses compagnons d'armes, sans se mettre en peine de sa propre gloire, et malgré les représentations qui lui furent faites, il ordonna de les conduire au supplice. Il fallut, pour arracher à la mort ces hommes héroïques, que Philippine de Hainaut, reine d'Angleterre, dont la grossesse était fort avancée, vint se jeter en pleurant aux pieds de son époux. « Adonc fit la noble roine d'Angleterre grand humilité, et pleuroit si tendrement de pitié que elle ne se pouvoit soutenir; si se jeta à genoux par devant le roy son seigneur et dit : « Ha! gentil sire, depuis que je re- « passai la mer en grand péril, si comme vous savez, « je ne vous ai rien requis ni demandé. Or vous priè-je « humblement et requiers en propre don que, pour « le Fils de sainte Marie et pour l'amour de moi, vous « veuillez avoir de ces six hommes merci. » Le roy

attendit un petit à parler, et regarda la bonne dame sa femme, qui pleuroit à genoux moult tendrement; si lui amollia le cœur... « Ha! dame, dit-il, j'aimasse « trop mieux que vous fussiez autre part que ci; vous « me priez si acertes que je ne vous le ose refuser. » Ainsi les supplications de cette princesse épargnèrent à la mémoire d'Édouard une tache ineffaçable, et les bourgeois de Calais furent sauvés. Tous les habitants de cette malheureuse ville ayant été chassés, on la repeupla d'Anglais, et les rois Plantagenets eurent un port sur les côtes de France (1347). Philippe VI adoucit par ses largesses royales la misère des Calaisiens.

Ainsi se révélait une transformation politique et sociale qu'il n'est point inutile de signaler. Les grandes guerres de Palestine, les malheureuses campagnes soutenues en Flandre, les pertes sans exemple subies à Crécy avaient considérablement diminué le nombre et la puissance des seigneurs. Depuis la bataille de Bouvines le peuple apparaissait dans les camps et dans les combats comme un élément nécessaire, et le dévouement des bourgeois de Calais attestait que dans tous les rangs de la population française, à tous les degrés de la hiérarchie, le courage et l'esprit de sacrifice pouvaient répondre à l'appel du roi et de la patrie. Il ne s'agit donc pas de constater que la première noblesse, la première souche des grandes races ayant été détruite presque tout entière à Fontanet, au neuvième siècle, la seconde noblesse, les puissantes familles d'origine féodale se trouvaient à leur tour décimées et amoindries au quatorzième et dans les sanglantes

funérailles de Crécy. Ce qu'il importe de bien voir, c'est que, les milices de la bourgeoisie et des communes pouvant à leur tour former de vaillantes armées, la royauté avait un moyen de plus de prévaloir; désormais il ne lui manquait plus qu'un peu d'argent pour avoir des armées permanentes, toujours sous ses ordres, et qui ne dépendraient que du souverain. Cette organisation militaire devait suffire, à elle seule, pour faire prévaloir l'épée du roi sur l'épée des nobles; et l'on nous croira aisément si l'on se rappelle que l'organisation militaire, sous le régime féodal, n'avait rien de fixe, rien de durable, rien d'assuré. C'est ce que les rois d'Angleterre comprenaient déjà; c'est ce que les rois de France n'allaient pas tarder à reconnaître.

Quoi qu'il en soit, la haute charité du pape intervint encore pour adoucir les calamités que la guerre imposait aux peuples. La France et l'Angleterre, toutes deux épuisées par des dépenses onéreuses et sans cesse renouvelées, avaient besoin d'un long repos. Le pape Clément VI offrit à Édouard et à Philippe une médiation qu'ils s'empressèrent d'accepter, et, le 28 septembre, les deux rois signèrent une trêve qui devait durer dix mois et qui fut prolongée au delà de ce terme.

La captivité des papes à Avignon ne leur enlevait pas leur puissance sur l'État ecclésiastique ni la suzeraineté sur le royaume de Naples. Les rois de France ne prétendaient que faire exercer l'autorité pontificale à leur profit; ils voulaient même conserver aux papes cette suprématie temporelle qui avait commandé aux rois et aux peuples, et, en dirigeant les actes des

pontifes, imposer ainsi leur propre volonté au monde. Le quatorzième siècle, comme les deux précédents, est rempli de ces actes solennels qui jugent les rois, les reconnaissent ou les déposent, et qui sanctionnent ces sentences politiques par l'excommunication. Mais le roi de France apparaissant derrière les papes choisis par lui, toujours obéissants par ambition ou par crainte, la suprématie temporelle perdit de sa force et ne se raffermir que plus tard, le jour où les chefs de l'Église reprirent leur pleine et légitime indépendance comme seigneurs et souverains de l'État de Rome et du patrimoine de saint Pierre.

Or, en cette même année 1347, si fatale à la France, la domination temporelle des papes en Italie avait été un moment ébranlée. « Tout récemment, écrivait Pétrarque, il s'est élevé du milieu de la plèbe romaine, non pas un roi de Rome, non pas un consul, non pas un patricien, mais un citoyen romain à peine connu. Il n'avait point de titres de famille, d'images d'ancêtres; il ne s'était illustré jusqu'alors par aucune vertu; il se donnait pour le vengeur de la liberté romaine. Aussitôt, vous le savez, la Toscane lui a tendu la main, a reçu ses ordres; déjà toute l'Italie suivait cet exemple; déjà l'Europe, déjà l'univers entier étaient en émoi. Ce ne sont pas là des choses que nous ayons lues; nous les avons vues de nos yeux. Déjà semblaient revenues la justice et la paix, et leur compagnes la bonne foi bienfaisante, la sécurité tranquille, derniers vestiges de l'âge d'or... Et cependant il avait pris le titre de tribun, qui est le dernier nom parmi les dignités romaines. »



L'exil des papes avait laissé Rome en proie aux factions et aux violences. « Cette ville, dit Fortifiocca, n'avait pas de gouvernement. Chaque jour c'étaient de nouveaux désordres... Aucune justice, aucun frein. Il n'y avait plus de remède; toute personne périssait. Celui-là avait le plus de raison dont l'épée était la plus forte. » Or, vers l'an 1333, le pape Clément VI ayant succédé à Benoît XII, le peuple de Rome, selon l'usage ordinaire, envoya une députation au nouveau pontife pour l'inviter à se rendre dans la capitale du monde catholique et à y résider dans le palais des chefs de l'Église. Parmi les députés figurait un homme d'extraction vulgaire, fils d'un porteur d'eau, et que le peuple appelait Cola di Rienzi, par abréviation de son nom véritable, qui était Niccolo di Lorenzo. Rienzi, que nous venons de faire connaître en citant un passage de Pétrarque, avait reçu une éducation au-dessus de sa naissance, et son âme fière s'était exaltée au souvenir de la république romaine et des *magnificences* du siècle de César. Profondément affligé des misères qui pesaient sur Rome depuis que les papes résidaient à Avignon, il ne songeait pas à faire cesser tant de calamités en rappelant le vicaire de Jésus-Christ au milieu de son peuple; il voulait, dans l'entraînement de ses réminiscences classiques, ressusciter les jours antiques du Capitole et du Forum, rendre aux Romains le sénat et les comices, faire revivre un passé devenu impossible et sans objet depuis que Rome, au lieu de dominer le monde par ses légions, n'exerçait l'empire au milieu des peuples qu'en arborant la croix de Jésus-Christ et en tenant en ses mains les clefs du royaume

du ciel. Quoi qu'il en soit, il se distingua si bien dans son ambassade que Clément VI le nomma son notaire apostolique, lui assigna un traitement considérable et lui accorda de grandes marques de distinction. Au lieu d'être pénétré de reconnaissance filiale envers le chef de l'Eglise, il se laissa égarer par son orgueil, se crut appelé à de hautes destinées politiques et prit l'attitude d'un réformateur populaire. Ajoutons que, déterminé à pousser au rétablissement des institutions de Rome républicaine, il n'avait des formes dont il rêvait le retour qu'une idée très-imparfaite, ne comprenant pas que, durant cette république romaine qu'il trouvait si belle dans Tite-Live et dans Lucain, le peuple était opprimé par une aristocratie non moins dure et non moins injuste que celle dont Rome déploierait les excès au moyen âge. Ce qu'il savait des anciennes luttes de la plèbe romaine avec la noblesse lui avait donné une haute idée du rôle de tribun : se mettre à la tête des Romains comme tribun du peuple, voilà le but vers lequel il dirigeait ses efforts. Afin de disposer ses concitoyens à l'accomplissement de cette étrange entreprise, il cherchait par tous les moyens possibles à attirer l'attention sur lui ; il se créait des partisans cachés, des complices, les réunissait secrètement sur le mont Aventin et les adjurait de tirer la patrie du marasme dans lequel elle languissait. Il allait jusqu'à affirmer que le saint-père, désireux de voir Rome affranchie du joug des factions patriciennes, lui prêterait sérieusement son concours. Alors, sur les marches du Capitole ou en présence de quelques monuments des vieux âges, il parlait au peuple

romain de la gloire de ses pères attestée par ces édifices mêmes; il évoquait les temps passés et la vieille Rome, maîtresse du monde, et il cherchait à reconstruire ce qu'il appelait « *le bon État,* » c'est-à-dire une Rome nouvelle constituée à l'image de l'ancienne. Un jour il s'avisa de faire exposer un grand tableau sur le mont Capitolin. On y voyait la mer fortement courroucée; au milieu, un vaisseau] sans timon et sans voiles semblait sur le point de faire naufrage; sur le tillac était peinte une femme à genoux, vêtue de deuil, la robe déchirée, les cheveux épars, les mains jointes, dans l'attitude du désespoir et de la prière, et sur sa tête l'artiste avait écrit : *Voici Rome.* Autour du vaisseau fracassé, d'autres symboles représentaient les grandes cités détruites, c'est-à-dire Babylone, Troie, Carthage et Jérusalem. A l'aspect de ce tableau qui valait un appel aux armes, le peuple s'émut, et Rienzi profita de l'agitation publique pour donner une activité nouvelle aux passions démocratiques. Les nobles, que ce tribun menaçait, ne soupçonnaient guère l'existence d'un danger réel; ils écoutaient les discours de Rienzi avec une curiosité moqueuse; mais leur insouciance enhardit l'agitateur et lui permit de réaliser avec une sorte d'impunité le rêve du rétablissement de la liberté républicaine.

Le 19 mai 1347, veille de l'Ascension, Rienzi convoqua le peuple à se rendre auprès de lui sans armes. De minuit jusqu'à neuf heures du matin il ne cessa de faire célébrer des messes; puis, le 20 mai, jour de la fête, il sortit de l'Église, armé, mais la tête découverte, et escorté de ses partisans. L'évêque Raymond (Ray-

mondo), vicaire du pape à Rome, marchait près de lui; trois citoyens portaient des gonfanons allégoriques de la liberté, de la paix et de la justice, et ce fut ainsi que le cortège s'achemina sans obstacles jusques au Capitole, où devait être proclamé le *buono stato*. Du haut du grand escalier, le nouveau tribun du peuple harangua la multitude et fit donner lecture d'un plan de constitution. Comme les *Ordini della giustizia*, qui s'étaient élevés partout en Italie à la fin du treizième siècle et au commencement du quatorzième, cette organisation devait garantir la sécurité du citoyen contre l'arbitraire et les excès de la noblesse. Le peuple accueillit ces règlements avec de grandes acclamations; il autorisa Rienzi à les mettre sans retard à exécution, et, dans ce but, il lui délégua immédiatement la souveraineté politique, lui conférant les titres de tribun et de libérateur de Rome. Muni de ces grands pouvoirs, Rienzi veilla énergiquement au rétablissement de la sécurité publique; il réprima les violences des nobles, il fit pendre les brigands, il assura l'organisation de milices urbaines et d'une force navale sur les côtes, une prompte et bonne justice, l'établissement de greniers publics dans la ville, et de nombreuses aumônes pour les pauvres, les veuves, les orphelins de ceux qui mourraient pour la patrie. Les républiques de Toscane et de Romagne applaudirent avec transport; plusieurs princes de Lombardie firent bon accueil aux députés du tribun. Pétrarque l'appela « le chevalier qui honorait l'Italie entière. » Il y eut un moment d'enthousiasme. La « sainte république romaine » proclamait libres toutes les villes

d'Italie. Rienzi fut enivré de cette gloire et mêla le mysticisme à cette évocation de l'antiquité païenne. Un jour, vêtu des anciens ornements impériaux et consacré en même temps chevalier de la Croix chrétienne, il s'écria, montrant les quatre points cardinaux : « Ceci est à moi , et encore ceci. »

Tandis qu'il se faisait le maître du monde et citait à son tribunal Louis de Bavière et Charles de Moravie, compétiteurs à l'Empire ; pendant qu'il ouvrait des négociations avec le pape et promettait fidélité au saint-siège, en se proclamant d'ailleurs « Nicolas, tribun de liberté, de paix et de justice, libérateur de la sainte république romaine, » une réaction inévitable se formait contre lui, et le vicaire du souverain pontife l'abandonnait le premier aux emportements de son orgueil. A son tour le peuple romain se détacha de lui. On lui reprocha les égarements d'une ambition pué- rile ; on se plaignit des taxes qu'il fallait subir pour faire face à ses dépenses désordonnées. Rienzi voulut sévir contre les mécontents ; mais on s'arma contre lui. Les nobles se fortifièrent dans leurs châteaux ; les insoumis se groupèrent , et le tribun se vit dans la nécessité de prendre les armes pour les réduire à obéir. La lutte ne fut pas longue. Delaissé par *son peuple* et par ses courtisans, Rienzi fut déclaré traître et hérétique , et se vit réduit , après un règne de sept mois, à chercher un refuge auprès du roi de Hongrie, alors maître de Naples (15 décembre 1347). Trois ans après, il fut rappelé au pouvoir, le reprit, en fut de nouveau dépouillé par le peuple et périt dans une émeute. Quand il fut mort, le fantôme de la république romaine

retra dans la nuit du tombeau ; et toutefois, plusieurs de ceux qui, au moment où nous traçons ces lignes, ont encore l'âge d'homme, ont vu la révolte et la démagogie condamner à l'exil Pie VI et Pie IX, et faire porter les faisceaux devant des consuls et des dictateurs romains. Eux aussi, nous les avons vus passer, et sur les débris de leur puissance d'un jour le doigt de Dieu a de nouveau écrit, pour le salut de l'Église, ces mots qui résument l'histoire : *Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat !*

Vers le même temps (1348), le pape Clément VI acquit de la reine Jeanne de Naples, souveraine de la Provence, la ville et les dépendances d'Avignon, moyennant une somme de quatre-vingt mille florins d'or. Villani dit que cette somme ne dépassa pas trente mille florins. Quoi qu'il en soit, par un édit du 1<sup>er</sup> novembre de la même année, l'empereur confirma l'acte de vente.

Pendant que le peuple romain élevait et brisait des idoles politiques, l'Europe était plongée dans une profonde stupeur par l'une des plus grandes calamités dont il soit fait mention dans nos annales. La peste, que le moyen âge a nommée *mort noire*, et qu'en Italie on désigne encore sous le nom de *peste de Florence*, avait commencé ses ravages en Égypte et en Syrie, et s'était ensuite répandue en Occident. Au Caire elle avait emporté dix à quinze mille personnes par jour. En six semaines vingt-deux mille habitants de Gaza étaient morts. La Grèce resta longtemps couverte d'un épais brouillard qui paraissait renfermer des miasmes délétères. Bientôt cent mille individus périrent à Ve-

nise, et Florence fut témoin d'une destruction pareille. A Pise on vit mourir sept personnes sur dix; à Sienne quatre-vingt mille en quatre mois; quarante mille à Gênes; soixante mille à Naples, et dans tout le royaume cinq cent trente mille. Pas un seul habitant ne survécut à Trapani. Bientôt l'Angleterre, la Hollande, l'Allemagne furent à leur tour envahies. Partout le fléau s'annonçait par d'effroyables tremblements de terre et des pluies torrentielles. La France ne fut pas épargnée. Un tiers de l'Europe se trouva moissonné par le fléau (1348-1349). Le mal commençait par une fièvre très-violente, que suivaient le délire, la stupeur et l'insensibilité. La langue et le palais devenaient livides, l'haleine fétide; le corps se couvrait de taches noires, et chez quelques personnes se déclaraient instantanément d'abondantes hémorrhagies. La science ne connaissait aucun remède capable de retarder les progrès du mal; la plupart des pestiférés succombaient en vingt-quatre heures. La mortalité n'épargnait pas plus les animaux que les hommes; et toutefois, en face d'une si épouvantable calamité, les chroniques demeurèrent presque silencieuses et ne nous transmirent que fort peu de détails. « Dans ce temps, dit Froissart, une maladie que l'on nomme épidémie couroit, dont bien la tierce partie du monde mourut. » C'est tout ce qu'il rapporte du fléau. Le continuateur de Nangis, un peu moins laconique, s'exprime ainsi : « Il y eut en cette année 1348 et dans la suivante, à Paris et dans le royaume de France, et encore aussi dans tout le reste de l'univers, une telle mortalité parmi les hommes et les femmes, et plus parmi les jeunes

gens que parmi les vieillards, qu'on pouvait à peine les ensevelir. Leur maladie durait rarement plus de deux ou trois jours; le plus souvent ils mouraient subitement, tandis qu'on les croyait encore sains et saufs... On n'avait jamais entendu, jamais vu, jamais lu que, dans les temps anciens, une telle multitude de gens fût morte. Le mal semblait provenir et de l'imagination et de la contagion... Dans plusieurs villes et villages les prêtres s'éloignaient pour ne pas administrer les mourants; dans beaucoup de lieux, sur vingt hommes il n'en restait pas deux en vie. Dans l'Hôtel-Dieu de Paris la mortalité fut si grande que, pendant longtemps, on emporta chaque jour cinq cents morts dans des chars, au cimetière des Innocents. » Bientôt, le terrain manquant pour inhumer ces cadavres, et l'infection qu'ils causaient commençant à se répandre, on ferma ce cimetière et l'on en fit bénir un autre hors de la ville, pour servir aux mêmes usages. La charité des religieuses qui desservaient le grand hôpital a été honorablement mentionnée dans les chroniques. « Ces saintes filles, y est-il dit, ne craignaient pas de s'exposer à une mort certaine en soulageant les pauvres; elles les assistaient avec une patience et une humilité admirables. Il fallut renouveler leur communauté à plusieurs reprises, à cause des ravages qu'y fit la contagion (1). » Dans cette rude tourmente, le pape Clément VI se signala par son dévouement et sa

(1) Sismondi, qui mentionne ce que dit le continuateur de Nangis de la terreur qui fit fuir quelques prêtres que leur devoir appelait près des mourants, a bien soin de ne point citer le passage qui honore les religieuses de l'Hôtel-Dieu.



charité : outre les secours spirituels, il prodigua les aumônes ; à Avignon, tous les pauvres furent soignés à ses dépens, et ce fut lui qui supporta les frais d'ensevelissement et de suaires, si considérables lorsqu'ils s'appliquaient à une immense population. Les pertes qu'endura la ville d'Avignon furent incalculables, et depuis lors cette ville ne s'est jamais relevée d'une si grande destruction d'hommes. Au nombre des victimes qu'enleva la fatale épidémie figura Laure de Noves, femme de Hugues de Sades, illustre par sa beauté et ses vertus, et que Pétrarque, qui lui avait voué une passion romanesque, a rendue immortelle dans ses poèmes. A Paris (1349), la peste enleva Jeanne de Bourgogne, reine de France, et sa bru, la duchesse de Normandie ; on cita, en outre, parmi les morts, Eudes IV, duc de Bourgogne, et enfin Jeanne de France, reine de Navarre, qui laissa son royaume et le comté d'Évreux à un jeune homme de dix-sept ans, tristement célèbre dans l'histoire sous le nom de Charles le Mauvais. A Florence mourut l'historien Villani. Boccace prétend qu'à Florence la contagion, plus que partout ailleurs, fut effroyablement rapide. « J'ai vu, dit-il, de mes yeux, deux porcs qui, dans la rue, remuèrent les haillons d'un mort ; une heure après ils tournèrent, tournèrent sur eux-mêmes et tombèrent morts... Tous les liens étaient rompus... Ce n'étaient plus les amis qui portaient les morts à l'Église indiquée par le mourant, c'étaient de pauvres compagnons, des misérables salariés pour cet office... Beaucoup mouraient dans la rue ; d'autres, abandonnés, périssaient dans leurs demeures ; mais l'odeur in-

fecte qui s'exhalait de leurs corps avertissait le peuple... Souvent on plaçait sur la même civière la femme et le mari, le fils et le père... On creusait de grandes fosses où l'on entassait les morts par centaines, comme les marchandises dans un vaisseau... Chacun portait à la main des herbes dont l'odeur forte pouvait, disait-on, préserver de la contagion; mais partout on respirait un air infecté de miasmes, de remèdes, et surtout de la puanteur des malades et des morts... Oh! que de belles maisons restèrent vides! que de fortunes sans héritiers! Que de belles dames, d'aimables jeunes gens dînèrent le matin avec leurs amis, qui, le soir venant (1), s'en allèrent souper avec leurs aïeux! » L'auteur du *Décameron* ajoute à ce lamentable tableau le récit plus affreux encore de l'égoïsme de ceux autour desquels sévissait le fléau. « Plusieurs, dit-il, s'enfermaient, se nourrissaient avec une extrême tempérance des aliments les plus exquis et des meilleurs vins, sans vouloir entendre aucune nouvelle des malades, se divertissant de musique ou d'autres plaisirs; d'autres, au contraire, assuraient que la meilleure médecine c'était de boire, d'aller chantant et de se moquer de tout; et ils faisaient comme ils disaient, allant jour et nuit de maison en maison, d'autant plus aisément que chacun, renonçant à l'espoir de vivre, laissait à l'abandon ses biens et sa personne. L'autorité des lois divines et humaines était comme perdue et dissoute... Plusieurs, par une pensée cruelle

(1) Che poi, la sera vegnente, appresso nell' altro mondo cenarono colli oro passati. G. BOCCACCIO, *Giorn. prim.*

et peut-être plus prudente, disaient que la fuite était le seul remède possible, et alors, ne s'inquiétant plus que d'eux-mêmes, ils laissaient là leur pays, leur demeure, leur famille, et s'en allaient à la campagne, où la colère de Dieu savait bien les précéder... De leur côté les paysans attendaient la mort... Les bœufs, les ânes, les chèvres, les chiens même, abandonnés de leurs maîtres, s'en allaient aux champs, dévoraient les fruits de la terre, et le soir, quand ils étaient repus, rentraient au gîte sans berger, et comme des créatures douées de raison (1)... A la ville, l'épouvante était si forte parmi les hommes que les parents eux-mêmes ne se visitaient plus... »

Est-il besoin de dire que cette grande calamité, qui, en quelques années, enleva le tiers du genre humain, ne passa point sur l'Asie et l'Europe sans exalter les fureurs ignorantes des multitudes. Les vieilles haines que l'on portait aux juifs se ravivèrent; on attribua aux malheureux descendants d'Israël tous les malheurs qu'entraînait la contagion; on les accusa d'avoir empesté l'air et les eaux; on les poursuivit dans presque toutes les contrées occidentales et on en fit périr un grand nombre. Le pape Clément VI essaya d'arrêter cette coupable persécution; par une bulle datée du 8 juillet 1344, il défendit expressément à tout chrétien de forcer les juifs à se faire baptiser, de leur imputer des crimes imaginaires, d'attenter à leur vie ou à leurs biens, d'exercer contre eux des actes de ri-

(1) La notte alle lor case, senza alcuno corregimento di pastore, si tornavano satolli. Id., *ibid.*

gueur sans l'ordre ou la sentence des juges légitimes. Ce premier décret apostolique n'ayant pu calmer les emportements de la populace, aigrie par de continuelles souffrances, le pape publia une nouvelle ordonnance par laquelle, rappelant les exemples de ses prédécesseurs toujours attentifs à justifier les innocents, il déchargeait les juifs de toute accusation et de tout reproche sur le crime qui leur était attribué; il détestait avec horreur les massacres dont ces malheureux avaient été victimes; il démontrait que la peste n'épargnait ni les juifs eux-mêmes, ni les pays où il n'existait personne de cette nation. En terminant, il enjoignait à tous les évêques de publier dans les différentes églises, de la part du saint-siège, l'excommunication contre ceux qui oseraient encore persécuter les juifs. Cette seconde bulle, datée du 26 septembre, n'eut d'effet que dans les pays soumis à la domination temporelle des papes; partout ailleurs, et principalement en Allemagne, les violences et les massacres continuèrent.

Les ravages exercés par la *mort noire* donnèrent lieu à d'autres excès. Comme on les imputait à la juste colère du Ciel irrité par les crimes des hommes, on conclut avec raison qu'il fallait recourir à la pénitence et aux bonnes œuvres, et on ne tarda pas à abuser de cette déduction, si vraie à son point de départ. Sans attendre les ordres des premiers pasteurs de l'Église, une grande multitude de personnes entreprirent une sorte de pénitence qui dégénéra en fanatisme. Associés ensemble et soumis à des chefs qu'ils s'étaient donnés, ces ignorants commencèrent à se flageller en parcou-

rant le pays. Ce fut dans la Souabe que les premiers flagellants parurent ; ils vinrent à Spire, où ils exercèrent avec beaucoup de rigueur sur eux-mêmes la flagellation publique. Elle se pratiquait avec des formes et des cérémonies étranges. On formait un grand cercle au milieu duquel on se dépouillait d'une partie de ses vêtements, en gardant toutefois ce qui était nécessaire pour se couvrir de la ceinture jusqu'aux pieds. On faisait ensuite le tour du cercle. Le premier de la bande se prosternait à terre, tenant les bras en forme de croix, et tous les autres lui passaient sur le corps et le touchaient légèrement de leur fouet. Après quoi le premier flagellant se relevait et commençait sur lui-même une exécution terrible, avec un fouet à nœuds, armé de quatre pointes d'éperon. Le tour se continuait, et tous les autres se prosternaient, se relevaient et se frappaient dans le même ordre. Pendant ce temps-là, on chantait l'Oraison dominicale et plusieurs autres prières en langue vulgaire. Trois hommes choisis parmi ceux qui avaient la voix la plus forte se tenaient au milieu du cercle pour donner le ton aux autres, et ils se flagellaient en chantant. Ce supplice durait jusqu'à ce qu'on eût donné le signal de se prosterner tous ensemble le visage contre terre. Tous poussaient alors de profonds sanglots. Les chefs, debout et faisant le tour de la foule prosternée, recommandaient de prier pour le peuple, pour leurs bienfaiteurs, pour ceux qui leur faisaient du mal, pour les pécheurs, pour les âmes du purgatoire, et à plusieurs autres intentions. Cela fini, on se relevait ; on priait, les mains jointes, étendues vers le ciel ; on recommençait la fla-

gellation comme auparavant; et, afin que personne ne fût privé d'une action qu'on estimait très-méritoire, ceux qui s'étaient d'abord flagellés abandonnaient le même exercice à ceux qui s'étaient tenus dans le cercle pour garder les vêtements des autres (1).

La flagellation ainsi pratiquée à Spire édifia beaucoup les gens qui étaient accourus à ce spectacle. On s'empressa de faire accueil à ces nouveaux pénitents, et leur nombre augmenta dans cette ville. A Strasbourg, où ils allèrent ensuite, on compta environ mille personnes qui s'attachèrent à eux, avec promesse d'obéir au chef de la confrérie pendant trente-quatre jours, qui étaient le terme prescrit pour la flagellation

(1) « En l'an de grace Notre-Seigneur MCCCXLIX allèrent les pénétants, et issirent premierement d'Allemaigne (\*), et furent gens qui faisoient pénitences publiques et se battoient d'escourgies à bourdons et aiguillons de fer, tant qu'ils déchiroient leurs dos et leurs épaules, et chantoient chansons moult piteuses de la nativité et souffrance de Notre-Seigneur; et ne pouvoient par leur ordonnance gésir que une nuit en une bonne ville; et se partoient d'une ville par compagnie tant du plus que du moins; et alloient ainsi par le pays, faisant leur pénitence trente-trois jours et demi, autant que Jésus-Christ alla par terre d'ans; et puis retournoient en leurs lieux. Si fut cette chose commencée par grand'humilité et pour prier à Notre-Seigneur qu'il volsist refreindre son ire et cesser ses verges; car, en ce temps, par tout le monde généralement, une maladie, que on clame épidémie, couroit, dont bien la tierce partie du monde mourut. Et furent faites par ces pénitences plusieurs belles paix de morts d'hommes, où en devant on ne pouvoit estre venu par moyens ni autrement. Si ne dura point cette chose long terme, car l'Église alla au-devant. Et n'en entra oncques nul au royaume de France, car le roi le défendit par la inhibition et correction du pape, qui point ne voulut approuver que cette chose fust de vaille à l'ame, pour plusieurs grands articles de raison que il y mit, etc. » (*Froissart.*)

(\*) Robert d'Avesbury parle de ces pénitents, qui venaient, dit-il, pour la plupart de Zélande et de Hollande, et traversaient la Flandre pour se rendre à Londres.

publique. Ces flagellants faisaient paraître un grand air de modestie ; ils marchaient vêtus d'un habit lugubre, chargé d'une croix devant et derrière, avec leur instrument de pénitence pendu à la ceinture. La troupe était précédée d'une bannière où l'on voyait aussi l'image du crucifix ; c'est ce qui les faisait appeler les frères de la Croix. Ils se flagellaient régulièrement deux fois le jour, et ils ne s'arrêtaient pas plus d'une nuit dans chaque endroit. Quand on leur offrait des aumônes, ils les mettaient en commun pour acheter des bannières et des torches à l'usage de leurs processions. Quand il fallait prendre un peu de sommeil, ils se couchaient sur la terre ou sur des lits fort durs, et le sommeil était encore interrompu par une flagellation que chacun faisait en particulier.

Tous ces exercices, mêlés de quelque vue de piété et de mortification chrétiennes, étaient altérés par la superstition, l'esprit de crédulité et d'erreur. C'est ainsi que la secte, après avoir imaginé l'engagement des trente-quatre jours de flagellation publique, adopta d'autres idées encore plus dangereuses, comme de se croire autorisée à faire des miracles, à chasser les démons, à remettre les péchés, en vertu de cette opération sanglante qu'elle disait unie à la flagellation de Jésus-Christ. Les flagellants se permirent ensuite des vols, des cruautés et des débauches : ce qui était inévitable dans une agglomération de gens de tout âge et de tout sexe, rassemblés de tout pays, sans subordination légitime, sans feu ni lieu, et la plupart sortis de la lie du peuple.

De l'Allemagne, de la Lorraine, de l'Alsace et de la

Flandre, où s'étaient faites les premières excursions, les flagellants pénétrèrent dans quelques cantons de la France. On n'en vit point à Paris, mais il en parut dans la Champagne; il y en eut même jusque dans Avignon. Le pape Clément VI, informé des pratiques condamnables de ces prétendus saints, voulut les faire emprisonner; mais à la prière des cardinaux il se contenta de publier contre eux une bulle portant en substance : qu'il avait appris avec douleur la superstitieuse nouveauté née en Allemagne, inspirée par le prince des ténèbres, auteur de tout mal, pratiquée, sous prétexte de piété, par une multitude de gens simples que des imposteurs avaient séduits en affirmant que Jésus-Christ était apparu au patriarche de Jérusalem. Mensonge palpable, disait le pape, puisqu'il n'y avait point eu de patriarche à Jérusalem depuis très-long-temps. Clément VI ajoutait que les flagellants faisaient tenir au Sauveur, dans la vision prétendue, des discours non-seulement frivoles, mais encore évidemment contraires à l'Écriture. « Cependant, continuait-il, cette secte insensée se multiplie de jour en jour; divisée en plusieurs troupes, elle forme une espèce de corps, et c'est ce qui la rend plus redoutable. Téméraire dans ses maximes et dans ses usages, elle méprise les autres états du genre humain; elle croit pouvoir se justifier elle-même, sans avoir besoin des chefs de l'Église; elle porte, sans l'autorité d'aucun supérieur, la croix pour bannière et un habit distingué par sa couleur noire, avec la croix par devant et par derrière. La vie qu'on y mène est étrange; ce sont des conventicules condamnés par le droit, des mœurs



et des actions fort éloignées de la vie commune des fidèles, des statuts témérairement fabriqués, suspects d'erreurs et déraisonnables. Nous sommes particulièrement troublé de voir que certains religieux des ordres mendiants prêtent le ministère de la parole pour y attirer les faibles. »

Grâce aux ordonnances du pape, secondées par les docteurs, les évêques et les princes, la secte des flagellants disparut bientôt des royaumes de l'Europe occidentale.

D'ailleurs cette étrange manie des flagellations publiques fut heureusement remplacée par la ferveur que la publication du jubilé inspira à tous les fidèles. Le pape ne pouvait trouver un moyen plus propre à détourner les esprits du fanatisme naissant que de leur proposer la solennité de l'année sainte. On touchait à ce temps de grâce et de dévotion générale. Dès l'an 1343, Clément VI avait donné une première bulle qui réduisait l'indulgence centenaire à cinquante ans ; mais il fallait en renouveler la mémoire. A cet effet, le pape expédia, le 18 août 1349, des lettres circulaires à tous les évêques de la chrétienté, pour les avertir qu'à la prochaine fête de la Nativité de Notre-Seigneur on pourrait commencer à gagner l'indulgence en visitant les églises de Saint-Pierre, de Saint-Paul et de Saint-Jean de Latran, suivant qu'il était expliqué dans la bulle publiée sept ans auparavant. Il la répète encore tout entière dans son nouveau décret, et il ordonne aux prélats d'exposer le tout à leur clergé et à leur peuple. En même temps il songea à faciliter le concours des pèlerins à Rome, en avertissant par d'autres

lettres les magistrats, les gouverneurs des villes, les seigneurs et les princes, de laisser la liberté des passages et de suspendre pendant ce saint temps les animosités mutuelles, afin que toute la chrétienté pût prendre part au bienfait de l'indulgence, dans un esprit de paix et de charité.

L'événement montra que le premier pasteur de l'Église n'avait pas parlé en vain. Malgré la contagion qui désolait encore l'Europe, le concours à Rome fut prodigieux. Cette année 1350, le froid fut extrême; mais la dévotion et la patience des pèlerins étaient telles que rien ne les arrêtait, ni les glaces, ni les neiges, ni les eaux, ni les chemins rompus. Les routes étaient pleines nuit et jour d'hommes et de femmes de toute condition. Les hôtelleries et les maisons qui se rencontraient sur le passage n'étaient pas suffisantes pour y contenir les hommes et les chevaux et leur donner le couvert. Les Hongrois et les Allemands, plus accoutumés au froid, se tenaient en plein air et passaient la nuit, serrés ensemble à grandes troupes, avec de grands feux. Les hôteliers ne pouvaient répondre à tant de monde, non-seulement pour donner du pain, du vin et de l'avoine, mais pour recevoir de l'argent, et il arriva bien des fois que les pèlerins, voulant continuer leur voyage, laissèrent l'argent de leur écot sur la table, et aucun des passants n'y touchait, jusqu'à ce que l'hôte le vînt prendre. Par le chemin il n'y avait ni querelles ni bruit, mais les pèlerins compatisaient les uns aux autres, s'aidaient ou se consolait avec patience et charité. Le jubilé de 1350, un des événements les plus mémorables du moyen âge,

consola l'Église de beaucoup d'épreuves et fit oublier pour quelque temps aux Romains l'exil des papes.

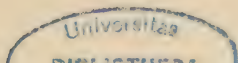
Vers le même temps, une contrée italienne qui de nos jours se glorifie d'être française, l'île de Corse, conquise par les Génois, se soumit à la domination de ces peuples (1346-1347), en conservant d'ailleurs ses institutions municipales et le libre vote de l'impôt. Au midi, le mariage de Jeanne de Naples et d'André de Hongrie n'enfanta que des crimes. A une autre extrémité de l'Italie, les Vénitiens, devenus d'autant plus forts que la puissance de Vérone tombait en décadence, développèrent leur domination et conquièrent une nouvelle importance dans l'Orient. Ils avaient fait une sorte de croisade contre les Turcs (1343), délivré Négrepont et pris Smyrne l'année suivante. En 1346, du consentement du pape, ils firent avec le sultan mameluck un traité par lequel les infidèles s'engageaient à respecter les vaisseaux de la république et ses colonies. Tous les ports de l'Asie-Mineure, de la Syrie, de l'Égypte, étaient ouverts aux Vénitiens. Un consul vénitien résida désormais à Alexandrie; et, tandis que les Génois allaient acheter les marchandises de l'Inde et de l'Asie au fond de la mer Noire, les Vénitiens allaient les recevoir à l'isthme de Suez. De leur côté les Génois, par leur alliance avec les *Paléologues*, dominaient tout l'empire d'Orient. Souverains de la mer Noire, ils faisaient payer tous les vaisseaux sur cette mer, et ne permirent que moyennant tribut au sultan d'Égypte d'envoyer chaque année un vaisseau sur les côtes de Circassie pour l'achat des esclaves. Ce fut sur la mer Noire que commença, au milieu du quator-

zième siècle, la grande rivalité de Venise et de Gênes. On rapporte qu'un des marchands européens établis à Tana, Génois ou Vénitien, ayant reçu un soufflet d'un Tartare, perça l'agresseur de son épée, et qu'aus sitôt les Tartares pillèrent tous les comptoirs. On décida, pour les punir, que les communications seraient interrompues avec eux; mais les Vénitiens ne persistèrent pas dans cette résolution, et les Génois, qui s'en aperçurent, saisirent (1348) tous les vaisseaux vénitiens dirigés vers la mer Noire. Tel fut le premier acte d'une guerre qui parut longtemps fatale aux Vénitiens, qui donna aux Génois trente ans de supériorité, et cependant n'empêcha pas Venise de se faire une principauté sur la terre ferme, ni Gênes de perdre sa gloire dans de nouveaux troubles et sa liberté sous une souveraineté étrangère.

En Allemagne, et le 11 octobre 1347, était mort Louis de Bavière, cet empereur ennemi de la France, dont la papauté condamnait les droits, qu'elle avait frappé des foudres de l'Église et auquel elle opposait Charles de Luxembourg, margrave de Moravie, fils et héritier du vieux roi de Bohême récemment tué à la bataille de Crécy. La mort de Louis de Bavière débarrassait Charles de son plus redoutable adversaire; mais l'autorité impériale était tombée si bas qu'elle n'imposait à personne. Charles de Luxembourg fut contraint d'aller de ville en ville pour se faire reconnaître. Bientôt il eut un compétiteur dans Gunther de Schwarzbouurg (8 février 1349), chevalier redoutable par sa bravoure; mais ce rival mourut à son tour, et Charles en fut quitte pour payer ses dettes. Peu de

temps après, ce prince fut couronné à Rome par deux cardinaux, et reçut à Arles la couronne qu'aucun empereur n'avait portée depuis trois siècles.

En France, au milieu des désastres et des calamités qui affligeaient le pays, les événements politiques étaient clair-semés et les chroniques ne mentionnent que rarement des actes dignes d'attacher les regards de la postérité. Au printemps de l'année 1349, Philippe de Valois se rendit à Avignon et y acquit du roi de Majorque, réfugié à la cour de Clément VI, les seigneuries de Montpellier et de Lattes. Philippe s'engagea, pour prix de ces fiefs, à payer à Jacques cent vingt mille écus en trois termes. Cette même année fut consommée l'acquisition du Viennois ou Dauphiné, dont nous avons déjà fait connaître les conditions; mais nous ferons remarquer ici que cette province ne fut point cédée au roi par Humbert II, mais bien à Charles, fils aîné du duc de Normandie et petit-fils de Philippe de Valois. Dans une assemblée solennelle tenue à Lyon le 16 juillet 1349, le Dauphin Humbert remit lui-même au jeune prince Charles le drapeau de ses ancêtres, les seigneurs du Viennois, et les insignes de la souveraineté delphinale. Peu de jours après, Humbert prit l'habit de Saint-Dominique, et, en 1350, ayant reçu les ordres, fut nommé par le pape *patriarche d'Alexandrie* et administrateur de l'archevêché de Reims. Dans l'état d'épuisement où se trouvaient les finances du royaume, Philippe de Valois n'aurait pu sans doute se procurer les sommes énormes dont il avait besoin pour acheter des provinces; mais on présume qu'il eut recours à l'expédient dont avaient usé ses prédéces-



seurs, si bien que, dans le cours de la seule année 1349, neuf ordonnances émanées de ce prince changèrent et modifièrent la valeur des monnaies. Le 1<sup>er</sup> janvier 1350 Philippe de Valois fit une tentative pour se rendre maître de Calais, mais ses efforts échouèrent, et la trêve qui existait entre la France et l'Angleterre fut à peine interrompue par cet incident. On attribue la longanimité dont Édouard III usa en cette circonstance aux affreux ravages que la peste noire exerçait alors dans son royaume. Tout indique que la contagion avait cessé de sévir en France, car, le 19 janvier de la même année (1350), Philippe de Valois épousa Blanche de Navarre; le 9 février, son fils aîné, Jean, duc de Normandie, épousa la princesse Jeanne, héritière des comtés de Boulogne et d'Auvergne, et qui, déjà veuve de Philippe de Bourgogne, administrait, au nom de son fils encore en bas âge, les comtés de Bourgogne et d'Artois. Ces alliances accroissaient considérablement l'influence de la maison royale de France, sous le règne de Philippe de Valois.

Ce prince survécut peu de temps aux guerres, aux calamités, aux alliances dont nous avons esquissé le souvenir. Parvenu à l'âge de cinquante-huit ans, Philippe VI mourut à Nogent-le-Roi, le 22 août 1350, laissant la France humiliée par l'Angleterre, décimée par la peste et ruinée à la fois par le fisc, par l'usure et par la guerre. Il avait peu de goût pour les institutions qui tendent à affaiblir l'influence de la couronne. Son gouvernement sembla favoriser la réaction féodale et fut plus militaire que légiste. Ce prince n'avait d'ailleurs manqué ni de volonté ni de courage, mais les

circonstances dépassèrent de beaucoup ses forces. De son vivant, la chevalerie brilla de toute sa gloire, l'honneur des armes fut porté à son plus haut point de susceptibilité, et toute la force féodale se dirigea vers la guerre. Quant au roi, au milieu des désastres qui l'accablaient, il essaya de protéger les études, il fonda des collèges et fit prospérer l'Université. On sait, en outre, qu'il régularisa la jurisprudence du parlement en cas d'appel, abrégea les délais judiciaires, et décida que les causes seraient jugées à tour de rôle (1344). C'étaient là des tentatives louables, mais elles ne suffisaient pas pour conjurer la ruine publique (1).

(1) Si Philippe de Valois et ses fils, possesseurs paisibles du royaume, n'avaient été exposés à aucun danger extraordinaire de la part des rois d'Angleterre, ils ne se seraient point vus dans la nécessité de lasser la patience de leurs sujets par des demandes de subsides trop fortes et trop souvent répétées.

Philippe fut battu à Crécy, et la perte de Calais ouvrit aux Anglais les provinces les plus importantes du royaume. Leurs succès, dont nos historiens ne parlent qu'avec une sorte de terreur, paraissent décisifs quand on ne fait attention qu'aux désordres du gouvernement de France; mais on juge sans peine qu'ils n'annonçoient point la ruine entière de Philippe de Valois et de sa nation, ni la fin de la querelle allumée entre les Français et les Anglais, dès qu'on se rappelle la manière dont on faisait alors la guerre, et que le gouvernement d'Angleterre, quoique moins vicieux que le nôtre, avait cependant de très-grands vices. Le vainqueur, en effet, épuisé par sa propre victoire, ne fut pas en état de profiter de ses avantages, mais il n'en conçut pas des espérances moins ambitieuses; le vaincu, de son côté, espéra de réparer ses pertes et de se venger; et on ne fit qu'une trêve, qui, n'offrant qu'une fausse image de la paix, devait perpétuer les maux de la guerre et forçait Philippe à fatiguer ou du moins éprouver la longanimité de ses peuples...

Si le règne de Philippe de Valois eût duré plus longtemps, il est vraisemblable que les besoins immodérés de l'Etat, ou plutôt du prince et de ses ministres, auraient excité un soulèvement général dans la nation.

Dès l'avènement de Philippe de Valois, la constitution monarchique de la France avait été fondée sur la loi salique, et désormais le droit des femmes à la couronne avait cessé d'être invoqué autrement que par les Anglais et leur dynastie. Ce principe de l'hérédité des mâles, par ordre de primogéniture, n'était point la seule base des institutions du pays, institutions qu'on ne trouve écrites nulle part, mais que nul ne contestait et qui étaient de tradition et de droit. Ainsi on admettait, sans opposition, que le pouvoir législatif appartenait exclusivement à la royauté, qui statuait directement, par édits ou ordonnances, et dont les règlements étaient exécutoires dans toute l'étendue du royaume. Nul texte impératif, nul code rédigé d'avance ne faisait au roi une obligation de consulter les trois ordres ou les états, et cependant, dans toutes les grandes crises politiques, dans les questions qui se rattachaient aux impôts, chaque fois qu'il fallait acclamer ou sanctionner la légitimité ou le droit de la couronne, le prince appelait autour de lui les députés du clergé, de la noblesse et des communes, et réclamait d'eux, sinon pour le fond, au moins pour la forme, une adhésion dont il était sûr d'avance, et qui pourtant ne lui était pas toujours accordée sans réclamations ni remontrances. Reconnaissons également

Peut-être que le peuple aurait recouru à la protection de la noblesse contre le roi, comme il avait eu autrefois recours au roi pour se délivrer de la tyrannie des seigneurs. Quelles n'auraient pas été les suites d'une pareille démarche, dans un temps où le prince ne savait pas encore se servir de sa puissance législative pour former un gouvernement équitable et mériter la confiance de ses sujets, où le souvenir de l'ancienne dignité des fiefs n'était pas oublié, etc. (*Mably.*)



que ces états avaient par eux-mêmes une valeur politique sérieuse; qu'ils représentaient les anciennes assemblées nationales, les anciens plaids germaniques; qu'ils n'étaient pas seulement un conseil de notables désignés par le prince; et ce qui le prouve, c'est que les pays de la langue d'Oil avaient leurs états séparés de ceux des pays de la langue d'Oc, distinction et séparation qui, évidemment, n'étaient pas sans avoir une véritable portée. Quant à la confusion des pouvoirs, elle était encore fort grande. Sous Philippe de Valois et sous plusieurs de ses successeurs, on voit plusieurs fois l'autorité judiciaire exercée directement par le prince, déjà investi de l'autorité administrative, et des condamnations capitales sont parfois prononcées par le roi lui-même, sans assistance de juges. Que ce soit là abus ou tyrannie, nous ne le nions pas, mais personne ne réclamait au nom des principes. D'ailleurs la justice exercée par les gens du roi, séant au parlement, n'était guère plus libre, plus affranchie du joug du maître, et il y a peu d'exemples, au quatorzième siècle, qu'un accusé dont la couronne réclamait la condamnation ait été épargné par les juges. Cette situation suffirait à elle seule pour établir qu'il n'y avait alors qu'autorité arbitraire, exercée selon les passions ou les caprices du prince, et que les formes politiques usitées en matière d'impôts, de guerre ou de justice, ne présentaient de garanties à la noblesse ou au peuple qu'autant qu'il plaisait au roi de les respecter.

Ce fut plutôt une période de confusion qu'une période de transition. L'Église, voyant avec douleur son

chef placé sous la surveillance du roi de France, ne se dégageait que lentement des étreintes du pouvoir civil, et un clergé sans autorité, sans force, ne préparait que trop l'avenir au grand schisme dont le monde catholique était alors menacé. La noblesse, ruinée par les guerres, décimée par la mort, amoindrie et dépouillée par des légistes, ne songeait guère à disputer au roi les débris de la vieille indépendance féodale; elle servait dans les armées; presque toujours elle sollicitait une solde sans laquelle les seigneurs ne pouvaient réunir et retenir leurs vassaux dans les expéditions militaires, et elle s'habitua à obéir au roi comme à son chef naturel, comme le soldat obéit à l'officier. Quant aux bourgeois, leur rôle était obscur et effacé plus que tous les autres. Bien qu'ils eussent déjà des privilèges et une existence politique, cette émancipation datait de si peu de temps qu'ils n'avaient point encore appris à en profiter. En face du roi ils étaient humbles et timides; s'il leur en coûtait de lui accorder des subsides ou de se taire, lorsqu'ils auraient dû élever des plaintes relativement au régime des monnaies et au commerce, ils prenaient leur revanche lorsqu'ils pouvaient faire cause commune avec la couronne contre les seigneurs, et surtout contre le clergé. En somme, ils gardaient une attitude sans éclat, sans autorité, et ils ignoraient même qu'en associant leur cause à celle du prince ils faisaient la force réelle du roi, et qu'ils auraient pu, en échange d'une fonction aussi importante, réclamer des concessions et des garanties. Lorsque l'on songe qu'ils avaient sous les yeux les exemples de l'Italie, de la Flandre et de

l'Angleterre, on ne parvient ni à comprendre ni à s'expliquer ce rôle passif et abaissé des classes moyennes dans la France du quatorzième siècle.

Les croisades avaient vu naître l'usage des armoiries. Ces nombreux chevaliers, qui de tous les points de l'Europe étaient accourus en Orient, suivis de leurs vassaux, avaient besoin, pour se reconnaître sous les armes, d'adopter certaines marques distinctives. Chaque seigneur mit donc un emblème particulier sur sa bannière ou sur son écu : ce fut l'origine du blason, cette langue hiéroglyphique de l'honneur et de la gloire.

Ce langage était né des divers signes employés pour rappeler les actions les plus mémorables du guerrier. La croix simple ou double, bordée, dentelée, crénelée, ancrée, fleurdelisée, pattée, paraissait sous différentes formes et retraçait les combats livrés pour conquérir la cité sainte. Un palmier rappelait l'Idumée; une arche, un pont attaqué ou défendu avec valeur; une tour, un château pris de force; un casque, une armure enlevée à un ennemi redoutable; une étoile, une attaque de nuit; un glaive, un combat singulier; un croissant, la défaite d'un musulman terrible; un pal, une bande, une barre, un chevron, des palissades, des barrières renversées et détruites; un lion, un tigre, le courage indomptable; un aigle, la bravoure sublime. Une fois adoptées par les familles, reconnues et accordées par le prince, elles devinrent une propriété héréditaire à laquelle nul étranger n'avait le droit de toucher. Les hérauts d'armes furent spécialement chargés de maintenir les règles établies pour la conservation des armoiries, et les connais-

sances qu'ils étaient obligés d'acquérir pour accomplir cette partie de leurs fonctions constituaient l'art héraldique.

Au-dessus de l'écu on mettait le *timbre*, le *heaume*, le *cimier*, et quelquefois les *devises* et les *cris de guerre*. Le timbre est ce qui couvre le haut de l'écu, comme la couronne, le casque, le chapeau; le heaume est le casque ancien des chevaliers, dont nous avons donné la description dans le chapitre précédent; il était placé de profil ou de face, la visière baissée, entr'ouverte ou entièrement levée, avec plus ou moins de grilles à cette visière, selon la dignité ou l'ancienneté de la noblesse. Le cimier était la pièce la plus élevée des armoiries; on pouvait le faire de toutes sortes de figures, de plumes, d'animaux, d'arbres, de lances, etc. C'était aussi l'usage assez universel de mettre les devises et les cris de guerre au-dessus de l'écu (1).

(1) Les rois d'Angleterre ont pour devise : *Dieu et mon droit*.

Celle des rois d'Écosse était : *In deffens*, c'est-à-dire pour ma défense;

Les chevaliers de l'ordre de Saint-Michel : *Immensi tremor Oceani*;

Les chevaliers de l'ordre de la Toison-d'Or : *Pretium non vile laborum*;

Les chevaliers de l'ordre de la Jarretière : *Honni soit qui mal y pense*;

Les ducs de Savoie, et aujourd'hui les rois de Sardaigne, ces quatre lettres *F. E. R. T.*, que l'on explique ainsi : *Frappez, entrez, rompez tout*.

La maison de Montmorency avait deux devises : l'une *ἀπλανῶς*, qui signifie *sans errer ni varier*, et l'autre : *Dieu aide au premier baron chrétien*.

Les ducs de Bourgogne de la maison de France ont eu successivement plusieurs devises; celle de Philippe le Hardi était *Moult me tarde*; celle de Charles le Téméraire : *Ainsi je frappe*.

Presque toutes les devises recevaient une nouvelle force des emblèmes auxquels elles s'appliquaient.

Outre la devise, il y avait le *cri de guerre*.

Sur les côtés de l'écu on plaçait quelquefois des figures d'anges, d'hommes, de dieux de la fable, de

Ceux qui portaient la bannière le faisaient entendre pour rallier plus facilement les hommes d'armes après la mêlée et les rappeler auprès de leurs chefs et de leurs étendards. Quelquefois ce cri n'était qu'un seul mot; rarement il était composé de plus de trois. *Mont-Joye Saint-Denis!* était le cri de guerre des anciens rois de France. Les ducs de Bourgogne criaient : *Mont-Joye Saint-André!* les ducs de Normandie : *Diex aye dame, Diex axe*, c'est-à-dire *Dieu nous aide, Dieu nous aide* : *dam* signifiait monseigneur. Les ducs de Montmorency criaient : *Dieu aide au premier baron chrétien!* Les anciens comtes de Champagne avaient pour cri de guerre : *Passavant, passavant li meilleur*, c'est-à-dire que le plus brave s'avance contre nous. Les seigneurs de Salvaing en Dauphiné : *A Salvaing le plus gorgias*; ce mot de gorgias, anciennement, signifiait hardi, délié, ou richement armé et habillé.

Suivant l'auteur du roy d'armes, « la maison de Chauvigny en Berry avait pour cry : *Chevaliers pleurent*; mais un provincial manuscrit dit que le seigneur de Chaulieu crie : *Hierusalem* plainement ;

« Le seigneur de la Chastre : *A l'attrait des bons chevaliers* ;

« Le seigneur de Culant : *Au peigne d'or* ;

« Vaudenay : *Au bruit*.

« La maison de Savoye crioit quelquefois : *Savoye!* quelquefois : *Saint Maurice!* et souvent, *Bonnes nouvelles!*

« Le seigneur de Rosière en Barrois : *Grand joye* ;

« Le vicomte de Villenois en Berry : *A la belle* ;

« Le seigneur de Chasteauvilain : *Chastelvilain à l'arbre d'or* ;

« Le seigneur d'Éternac : *Main droite* ;

« Le seigneur de Neufchastel en Suisse : *Espinart à l'Escosse* ;

« Le seigneur de Waurins en Flandres : *Moins que le pas* ;

« Le seigneur de Kercournadeck en Bretagne : *En Diex est* ;

« Ceux de Bar : *Au feu, au feu* ;

« Ceux de Brie : *Cans d'oiseaux* ;

« Ceux de Buves en Artois : *Buves tost assis* ;

« La maison de Molac : *Gric à Molac*, qui signifie silence ;

« Messire Simon Morhier, grand-maître d'hostel de la reine de France (ce sont les termes d'un provincial), prévost de Paris sous Charles VI et grand partisan des Anglois, crioit : *Morhier de l'extrait des preux!*

« Les chevaliers du Saint-Esprit au Droit Desir, autrement de l'Enneu

centaures ; on les appelait *tenants*. Si on y mettait des lions , des léopards , des licornes , on les nommait *supports* ; si c'étaient des arbres ou des êtres inanimés auxquels l'écu paraissait attaché , on leur donnait le nom de *soutiens*. Quand on voulait mettre des bannières aux côtés de l'écu , on les faisait porter aux *tenants* ou *supports*.

Dans les armoiries , peintes ordinairement sur l'écu ou bouclier , on n'admettait que six couleurs et deux fourrures , savoir : le jaune , le blanc , le bleu , le vert , le rouge et le noir. Ces couleurs s'appellent en général

ou del Nodo, instituez par Louys de Tarente, roy de Sicile, le jour de la Pentecoste, l'an 1352, après avoir crié le cry de leurs familles, crioient le cry de l'ordre, qui estoit : *Au Droit Desir*.

▪ Les anciens seigneurs de Preaux , en Normandie , avaient pour cry : *César Auguste*.

« Il y avoit de ces crys de guerre qui marquoient la dignité annexée à la famille dont le prince ou seigneur estoit issu. Ainsi les premiers ducs de Bourgogne avoient pour cry : *Chastillon au noble duc* ; les ducs de Brabant : *Louvain au riche duc* ; le duc de Bretagne : *Saint-Malo au riche duc* ; le comte de Mœurs : *Mœurs au comte* ; les comtes de Hainault : *Hainault au noble comte*, ou *Hainault* simplement, dans la Chronique de Flandres ; les comtes dauphins d'Auvergne : *Clermont au dauphin d'Auvergne* ; les ducs de Milan , dans Froissart : *Pavie au seigneur de Milan*.

« Renerus, parlant du comte de Los, dit : « Et, criant trois fois le nom de son comté, Loz, il se jeta au milieu des rangs ennemis. » Les anciens comtes d'Anjou crioient : *Valie !* qui est le nom d'un pays voisin du comté d'Anjou, que l'on nomme Vallée, où est Beaufort.

« Il y en avoit qui estoient tirez de quelques épithètes d'honneur attribuez aux familles. Ainsi la maison de Bousies en Hainault crioit : *Bousies au bon fier* ; les seigneurs de Maldenghen en Flandres : *Maldenghen la loiale* ; les seigneurs de Coucy en Picardie : *Coucy à la merveille*, ou , selon d'autres : *Place à la bannière !* les seigneurs de Vilain , issus des chastellains de Gand : *Gand à Vilain sans reproche*.

« On en remarque d'autres tirez et extraits du blason des armes de la famille ; tel estoit le cry des comtes de Flandres, *Flandres au Lyon*, etc. »

*émaux*, parce qu'on les émaillait sur les armes ; mais le blason leur donne des noms particuliers : ainsi le jaune s'appelle *or* ; le blanc, *argent* (et ces deux couleurs se nommaient aussi *métaux*) ; le bleu, *azur*, mot arabe passé dans notre langue et qui prouve l'influence des croisades sur les armoiries ; le vert, *sino-ple* ; le rouge, *cinabre*, ou *riche couleur*, ou *gueules* : ce dernier nom vient du mot arabe *gul*, qui signifie rose ; enfin le noir se nomme *sable*.

Pour se reconnaître dans ce dédale, les maîtres de l'art héraldique furent obligés de diviser les armes en plusieurs classes, qu'on appela de domaine, de prétention, de concession, d'enquerre, de patronage, d'alliance, de substitution, de communauté, etc. Les armes de *domaine* étaient celles attachées à une principauté, à une terre, à une seigneurie ; les armes de *prétention*, celles d'un royaume ou de quelque principauté qu'un seigneur ou un prince étranger s'attribuait à cause de quelque prétention qu'il avait ou qu'il s'imaginait avoir : ainsi les rois d'Angleterre ont porté longtemps les armes de France, *écartelées au premier quartier*, à cause de la prétention chimérique qu'ils croyaient avoir à la souveraineté de ce royaume. Les armes de *concession* étaient celles que les souverains donnaient à leurs sujets, en récompense de quelque action glorieuse ou de leurs services ; les armes de *patronage*, celles d'une personne qu'on ajoutait aux siennes propres, pour reconnaître quelque bienfait qu'on en avait reçu ; les armes d'*enquerre*, celles qui, étant composées contre les règles du blason, donnaient lieu de s'enquérir pourquoi elles s'éloignaient

de l'usage commun; les armes d'*alliance*, l'assemblage de celles de plusieurs familles illustres avec lesquelles on avait quelque alliance; les armes de *substitution*, celles que l'on se chargeait par contrat de porter sous certaines conditions; les armes de *communauté*, celles qui appartenaient à une société particulière, à un ordre militaire ou religieux, à une ville, etc.; enfin les armes *parlantes*, celles qui retraçaient le sujet pour lequel elles avaient été créées, et qui s'interprétaient par les noms et surnoms de ceux qui, les premiers, eurent le droit de les porter.

Les barons, les comtes et autres seigneurs conduisaient leurs vassaux à la guerre sous leurs enseignes armoriées et semées de devises. Les drapeaux de l'infanterie étaient en toile peinte, les guidons de la cavalerie en soie; le pennon ou bannière royale, dressé sur un chariot et traîné par des bœufs, était de velours violet ou bleu céleste, parsemé de fleurs de lis d'or. L'oriflamme, qui fut d'abord la bannière de Saint-Denis, puis le drapeau de la France, était en sandal ou tafetas, or et feu, ou rouge semé de flammes d'or et orné de deux queues bordées de franges vertes; on l'attachait au haut d'une lance dorée. Le cri de guerre de celui qui portait ce saint étendard était : « Montjoie et Saint Denis ! » ou « Notre-Dame Mont-Joie ! »

Les gentilshommes combattaient à cheval, armés de toutes pièces. Les gens de guerre non nobles, et qu'on appelait sergents, étaient à pied, armés de hallebardes, de massues et de piques. Les armes offensives étaient l'arc, l'arbalète, la fronde, le poignard, l'épée, la lance, l'épieu, la massue armée de



boulets de fer, le mail ou marteau. Les armes défensives étaient le heaume ou casque, que les rois portaient doré, les ducs et les comtes argenté, les principaux seigneurs d'acier poli, les simples nobles en fer; le haubert, sorte de tunique formée d'un double réseau de mailles de fer flexibles, et qui couvrait quelquefois les bras et les jambes; le gambeson, sorte de justaucorps garni d'un plastron sur la poitrine; l'écu ou bouclier, la cuirasse, les brassards et les gantelets (1). Pendant les sièges on employait de part et d'autre le pierrier ou mangonneau, machine qui

(1) Pour bander l'arbalète, on mettait le pied sur l'arc, et l'on tirait l'arme des deux mains vers soi.

L'armure des chevaliers consistait en une cuirasse de fer unie ou revêtue d'écailles, en un grand bouclier d'acier ou d'un bois dur et ferré avec de la marqueterie d'or et d'argent, ou bien encore peint de différentes couleurs. La forme des boucliers variait; les plus usités étaient recourbés, avec des bords rentrants et une pointe d'acier au milieu.

La tête des chevaliers était garantie par un casque, soit simple, soit garni d'une aigrette et de divers ornements. Leur main était armée d'une lance en bois de frêne et garnie d'une forte pointe en fer.

Le choc d'une cavalerie ainsi armée était irrésistible en rase campagne; tous les traits se perdaient impuissants contre ces murs de fer; aussi les projectiles étaient-ils principalement dirigés contre les chevaux; car souvent la seule chute du cheval blessait grièvement le cavalier, et, lors même qu'il parvenait à se relever sain et sauf, il cessait d'être dangereux, attendu que la pesanteur et la roideur de son armure le mettaient hors d'état de combattre à pied. Pour prévenir ce danger, les chevaliers avaient eu soin d'établir, comme un point d'honneur, de ne jamais frapper le cheval. Aussi l'ordre de viser aux chevaux, donné par Charles d'Anjou à la bataille de Bénévent, fut-il regardé comme un acte de déloyauté.

Les Turcs, selon un historien, ne se servaient, à cette époque, pour toute arme, que de l'arc et des flèches, et apprirent des croisés l'usage de la cuirasse, de la lance, de l'épée et du bouclier. Un historien, cependant, dit que les Agulains de l'armée de Korbuga combattaient avec l'épée, et qu'eux et leurs chevaux étaient couverts de fer.

lançait au loin d'énormes quartiers de roche ou de simples pierres. Les assiégés élevaient de fortes murailles, qu'ils entouraient de fossés profonds; les assiégeants pratiquaient la sape pour arriver jusqu'au pied des murs sans danger, et, lorsqu'ils y étaient parvenus, construisaient des tours de bois qu'ils adossaient aux remparts et du haut desquelles ils s'élançaient sur l'ennemi. On ne connaissait guère les approvisionnements. Le courage personnel et la forte trempe des armes décidaient presque seuls de la victoire.

Les fantassins, combattant à découvert, restaient exposés aux masses de fer et aux épées tranchantes de ceux qui, protégés par des boucliers et des cuirasses, s'élançaient sur eux à cheval; on employait donc l'infanterie moins pour vaincre que pour assurer un refuge aux chevaliers fatigués par la bataille. Il est vraisemblable qu'une meilleure organisation militaire fut suggérée aux armées chrétiennes par l'exemple des Arabes d'Espagne et par la résistance de l'infanterie musulmane d'Orient. Jusqu'à l'époque où les habitants des villes prirent l'habitude de servir à cheval et où les seigneurs féodaux engagèrent des fantassins à leur service, l'infanterie prévalut dans les armées des villes, la cavalerie dans celle des chevaliers. La cavalerie agissait tantôt tout à fait seule, surtout quand elle se trouvait sur les ailes, tantôt elle était dispersée dans les intervalles des différents corps d'infanterie, tantôt elle était entremêlée de fantassins destinés à la soutenir, ou bien des archers marchaient en avant pour harceler l'ennemi de loin, et pour jeter la confusion dans ses rangs avant que la cavalerie opérât sa charge.

La cavalerie qui ne combattait qu'avec l'épée évitait d'attaquer l'infanterie, car celle-ci, rangée en carrés profonds, croisait ses longues lances et présentait un mur d'airain. L'art de former la cavalerie en ordre de bataille, de lui faire opérer des évolutions, de la faire charger en masse ou par pelotons, de l'employer pour des escarmouches, était probablement d'autant moins connu alors que, chez les peuples d'Occident, on n'estimait guère d'autre cavalerie que celle dont les hommes et les chevaux étaient également bardés de fer. Les Orientaux, au contraire, savaient tirer un parti bien plus avantageux de leur nombreuse cavalerie; ils ne marchaient pas à l'ennemi en ligne droite et serrée, mais jetaient en avant leurs deux ailes et laissaient en arrière leur centre, de sorte qu'ils paraissaient se diviser en trois corps différents. Si alors l'une des ailes se trouvait attaquée par l'ennemi, le centre allait à son secours; si, au contraire, l'ennemi dirigeait son attaque vers le centre, les deux ailes le prenaient en flanc et en queue; si enfin l'une des deux ailes ne pouvait soutenir l'attaque de l'ennemi jusqu'à ce que le centre arrivât, elle faisait semblant de fuir pour entraîner l'ennemi à sa poursuite; mais, dès que l'autre aile avait fait conversion pour l'attaquer par derrière, elle revenait aussitôt à la charge. Quoi qu'il en soit, dès le treizième siècle on vit les milices bourgeoises de la Lombardie tenir tête aux chevaliers allemands de Frédéric et soutenir vaillamment le choc de la cavalerie. On dut également des progrès militaires aux *condottieri* de toutes nations, à ces chefs de bandes mercenaires que les rois et les seigneurs sol-

daient à grands frais, et qui soumettaient leurs hommes ou leurs compagnons de guerre à de rudes exercices, au maniement des armes, à une discipline de fer (1).

Est-il nécessaire de rappeler ici que, sous le règne de Philippe de Valois, l'emploi de l'artillerie et l'usage de la poudre à canon, devenant peu à peu familiers aux

(1) Dès 1155 et 1176, la ville de Milan eut des troupes soldées. Cinquante ans plus tard, un soldat (*miles*) de la même ville recevait trois soldi de Terzoli par jour, autant pour son écuyer et un troisième valet, à son gré. A Vérone, vers la même époque, un capitaine (*capitaneus*) n'avait que le double de la solde d'un simple *miles*. En 1263, nous trouvons à Florence, et en 1266 à Vicence, des mercenaires allemands et italiens engagés sous des conditions à peu près semblables. Dix ans auparavant, la confédération lombarde avait arrêté ce qui suit : « Chaque chevalier qui entretient trois chevaux de bataille, et parmi ceux-ci un étalon, recevra six soldi par jour, et quatre seulement s'il n'a que deux chevaux. » On ajouta cependant que l'on devait s'efforcer de trouver des cavaliers propres au service à des conditions moins onéreuses, et que, si l'on ne réussissait pas, les magistrats des villes et les nonces du pape devaient choisir des hommes convenables parmi ceux des habitants que leur devoir n'appelait pas à prendre les armes. Le comte Thomas de Savoie, qui, en 1235, fournit pour deux mois deux cents soldats aux Génois, reçut, pour chaque soldat suivi d'un écuyer et de deux valets, vingt-six livres par mois, cinquante marcs pour chacun des trois capitaines, et cent autres marcs pour lui-même. Le roi Manfred paya aux exilés de Plaisance, pour un cavalier, trois livres impériales par mois, et pour un fantassin, une livre. Il permit aux habitants de ses villes de se faire remplacer par des mercenaires. Sanutus, qui vivait au commencement du quatorzième siècle, évalue les frais de l'équipement, de l'entretien et de la solde d'une armée de quinze mille fantassins et de trois cents cavaliers, à six cent mille florins d'or, en évaluant le florin d'or à deux schillings de gros de Venise (*florenum soldis duobus Venetorum grosso-rum*). Il évalue, de plus, les frais du trajet en Palestine, y compris les vaisseaux, les fers, les tentes, les remotes, etc., etc., à cent mille florins.

Tous les mercenaires (et c'est là un point important) n'étaient engagés que pour la durée de la guerre, et aussitôt après la paix ils étaient licenciés.

nations chrétiennes, ne devaient pas tarder à opérer une révolution dans le système militaire du moyen âge. L'opinion la mieux accréditée est que le secret de la poudre à canon fut apporté aux Européens par les Arabes, qui eux-mêmes le tenaient des Chinois. Dès l'an 1232, en effet, on vit les Chinois, au siège de Cai-Fung, employer des canons contre les Mongols. Plus tard, les Arabes dirigeaient des pièces d'artillerie contre les chrétiens d'Espagne. Ces mêmes armes, qui, dans l'enfance de l'art, faisaient plus de bruit que de mal, étaient connues en Italie avant l'année 1316. Les Français, au témoignage de du Cange, s'en servirent pour la première fois en 1338, à Puy-Guillaume, et Villani parle, à l'époque de la bataille de Crécy, comme d'une chose qui n'était déjà plus nouvelle, « des bombardes qui faisaient trembler la terre avec grand fracas. » C'était d'ailleurs la première fois que les armées anglaises en faisaient usage. A cette époque les canons étaient faits de lames de métal enchâssées dans des douves de bois que retenaient des cercles en fer. Plus tard on en fondit en fer de différentes formes; puis, lorsqu'on en eut reconnu le défaut, on eut recours à un alliage de cuivre et d'étain. La charge des canons donnait beaucoup de peine et causait une grande perte de temps; il fallait, en effet, dévisser la culasse, y verser la poudre, qu'on enfermait sous un bondon, puis la revisser, ajuster le boulet, et tout cela après avoir refroidi le tube avec des linges mouillés. Lorsqu'on les avait mis en batterie sur un point, on ne savait plus les déplacer selon les nécessités du combat, d'où il résultait que, bons pour battre des murailles, les ca-

nons , au quatorzième siècle, et même durant le quinzième, contrariaient beaucoup les mouvements d'une armée en campagne (1). L'invention de l'arquebuse

(1) On ne lira pas sans intérêt les réflexions de Tavannes sur les anciennes armures et sur la révolution introduite par les armes à feu. Le gentilhomme y laisse percer son dépit de n'être plus invulnérable ; mais il ne peut s'empêcher de reconnaître la nécessité d'abandonner tout cet attirail inutile.

« Les bardes d'acier, caparaçons, flancars de beuffle, de mailles, servoient aux batailles anciennes, qui se demesloient avec l'espée et la lance ; le peu de périls rendoient les combats longs. Tel a esté fait en Italie, les hommes et les chevaux si bien couverts que de deux cens meslez ne s'en tuoit quatre on deux heures. Les grands pistolets rendent ces bardes inutiles, et la meslée si périlleuse qu'un chacun en veut sortir, faisant les combats plus courts, où l'on ne fait que passer soudainement ; les hommes estonnez, le nombre des mourans et blessez font les victoires promptes. Les chevaux armez y seroient inutiles , à cause de la pesanteur des espreuves ; ils sont assez chargez de porter l'homme et ses armes, sans en porter davantage ; neantmoins un chanfrain à l'espreuve et quelques plattines au poictral pourroient servir.

« Les armes de mailles, cuyr bouilly, cottonnines, servoient aux anciens, lorsque le fer estoit rare et les nations non disciplinées ; les lances, les espées firent inventer les corcelets et salades ; les pistolets, les cuirasses, les casques à l'épreuve. Si les armes offensives continuent d'augmenter ainsi qu'elles font, par les longs pistolets, virolets, mousquets, poudres et balles artificielles, il sera nécessaire d'inventer des défenses. Les cuirasses, battues à froid, trempées, se renforcent de quelque chose, non pour résister à cette force extraordinaire. Ceux qui ne veulent rien commettre à fortune ont renforcé leurs cuirasses, fabriqué des plastrons doublez de lames, leurs casques à l'espreuve du mousquet, se rendant incapables de servir dans les combats estans combattus, enchainez et liez de la pesanteur de leurs armes ; ils deviennent enclumes immobiles, chargeant tellement les chevaux qu'aux moindres accidents ils succombent dessous. Leurs courages, leurs entendements travaillezz, demy vaincus, n'hazardent, n'agissent ny ne font rien qui vaille. Ceux qui s'arment sans espreuve ne veulent venir aux mains, ou en sortir bien tost, posans l'artifice au lieu de valeur ; c'est une cognoissance de ceux qui désirent bien combattre, quand ils s'arment bien, et non incommodément. La mesure entre

est postérieure de soixante ans au règne de Philippe de Valois.

Pendant toute la durée du moyen âge, l'art d'attaquer et l'art de se fortifier se maintinrent à peu près sur la même ligne. Des fossés, des murailles et des tours étaient les trois parties essentielles des fortifications de toutes les villes et de tous les châteaux. Il y avait cependant, outre cela, et surtout en Italie, des donjons au milieu des villes, élevés par certaines familles pour leur servir de retraite et de point dominant dans les guerres et les dissensions intestines; mais il arriva assez souvent que les magistrats les firent renverser ou réduire d'un tiers, de moitié, etc. Il n'était pas permis à tout le monde d'élever des châteaux forts. Cependant, à mesure que l'autorité royale diminua et que les ducs et d'autres princes commencèrent à se rendre indépendants, des châteaux, des fortifications s'élevèrent de toutes parts. Quelquefois les rois se réservaient le droit de mettre garnison, en cas de danger, dans les châteaux qu'ils avaient donnés en fief. Fortifier les églises, pour s'en servir comme de châteaux forts, n'était permis qu'à la dernière extrémité et dans les guerres contre les infidèles. On se servait des bras des soldats et des serfs pour construire les machines de guerre, aussi bien que pour fortifier les places. La place assiégée n'était pas toujours cernée et attaquée de tous côtés; souvent on

ces deux extrémités est d'avoir le devant des cuirasses, du casque, deux lames de tassettes et brassarts à l'espreuve de l'arquebuse, et quelques plastrons contre le mousquet. Je dis le devant, pour n'apprendre à tourner le derrière, et suffira que le reste des armes résiste à l'espée. »

employait toutes ses forces pour rompre et démolir les fortifications sur un seul point.

On mettait ordinairement beaucoup de soin à fortifier les camps. Pour cela on choisissait, autant que possible, un endroit uni qu'on entourait d'un fossé et d'un rempart. L'intérieur de ces fortifications était régulièrement divisé et traversé par de larges rues. La tente du chef était au centre du camp ; là aussi se trouvaient les bagages : en marche comme au camp, ils étaient au centre.

Les progrès de la marine militaire et marchande n'avaient point encore été rapides, et toutefois ils étaient au niveau de ceux qui s'accomplissaient dans toutes les autres carrières ouvertes à l'invention, à la force et à l'intelligence. Dès le commencement du douzième siècle, la ville de Venise avait dirigé contre le port de Pise cent quarante-deux vaisseaux, sur lesquels il y avait une armée de vingt-deux mille hommes, tant en cavalerie qu'en infanterie. En 1243, la ville de Gênes fut bloquée par quarante-cinq vaisseaux impériaux. Et ces vaisseaux n'étaient point simplement de grandes barques, comme on serait tenté de le croire : le vaisseau amiral de l'empereur Frédéric portait mille soldats, tandis qu'aujourd'hui un vaisseau de cent bouches à feu n'a à bord que huit cent cinquante hommes. En 1188, les Vénitiens se chargèrent d'envoyer au secours des Grecs cent vaisseaux, chacun de cent quarante rameurs ; ce qui fait quatorze mille rameurs, sans compter les soldats, les chefs et d'autres employés.

La grandeur et la forme des vaisseaux étaient aussi variées que leurs dénominations. On appelait galères



les bâtiments les plus considérables : elles étaient longues et étroites, avaient de deux à quatre rangs de rameurs, et étaient armées sur le devant d'un éperon en fer pour percer le vaisseau ennemi. Les galiotes, qui n'avaient qu'un seul rang de rameurs, étaient plus courtes et plus agiles. En 1270, la ville de Gênes avait des vaisseaux à deux ponts. Le grand vaisseau de Saladin, pris par Richard Cœur de Lion, avait trois mâts. Des détails plus exacts sur la grandeur et les différentes parties des vaisseaux du premier rang se trouvent dans un traité que les Vénitiens conclurent avec saint Louis. Les vaisseaux de ce genre avaient cent dix pieds de long sur quarante de large. Chaque vaisseau de guerre était pourvu de plusieurs ponts-levis pour accrocher et attaquer le bâtiment ennemi ; et, quand il s'agissait d'assiéger une ville par mer, on élevait sur le pont des vaisseaux des tours de cent pieds et plus, autour desquelles on appliquait des ponts-levis, de manière à pouvoir les laisser tomber sur les murailles de la ville.

La tactique navale n'était pas chose inconnue, et si les galères des Génois marchaient mieux que celles de Pise, les galères de Venise étaient certainement supérieures à toutes les autres. Elles renfermaient des tonneaux remplis de chaux et d'autres matières incendiaires destinées à être lancées sur les vaisseaux ennemis, des grappins et des chaînes d'abordage, enfin, des machines de jet de différentes espèces. Quelquefois aussi on couvrait les vaisseaux de cuir, pour les mettre à l'abri du feu. Pour les garantir contre l'influence de l'eau, on les enduisait de savon.

Chacun des peuples navigateurs du moyen âge avait des lois commerciales et maritimes ; elles furent recueillies au milieu du treizième siècle et en plusieurs endroits à la fois. Le recueil le plus connu de cette époque , et en même temps le plus riche en dispositions différentes , est le *Libro del Consolato* ; il s'occupe , entre autres choses , de la construction des navires , et des armateurs , des propriétaires et de leurs associés , du consentement nécessaire pour les transports , de la vente des droits de propriété et des frais de havrerie ; il fixe les droits et les obligations des marins , les conditions de leurs engagements et de leurs congés , leurs droits et leurs devoirs , leurs récompenses et leurs punitions ; il traite enfin de la cargaison , du prix du transport , de la participation aux chances , des cautions , des marchandises avariées ou jetées à la mer , de la piraterie , des navires pris et rendus , et de la rançon des prisonniers (1). Les Lois d'Oléron , publiées par saint Louis et les Ordonnances de Wisby , redigées d'après celles d'Oléron , n'étaient qu'une imitation du *Consolato del Mare*.

La construction des vaisseaux présentait quelques singularités qu'il convient de signaler. C'est ainsi qu'il y avait des bâtiments qu'on appelait « huissiers ou hissiers, » parce qu'ils avaient un huis, une porte ou un pont-levis propre au transport et au débarquement des chevaux. « Et le jour où nous entrâmes en nos nef, dit Joinville, l'on en fit ouvrir la porte pour y faire entrer les chevaux que l'on amenoit outre-mer ;

(1) M. Le Bas , membre de l'Institut.

puis on la boucha comme si c'eust été un tonneau, et ceste porte s'enfonça dans l'eau quand le vaisseau fut en mer. » On construisait ces navires à Venise. Les palandres ou sélandres étaient des vaisseaux où les chevaliers tenaient leurs chevaux armés et sellés pour le combat et en belle ordonnance. La république de Gênes fit construire, vers la même époque, des galères qui avaient cent soixante bancs pour les rameurs. Saint Louis, pendant le cours de son règne, avait donné une haute attention à la marine; il mit en mer quatre-vingts vaisseaux pour défendre les côtes, et l'on porte à dix-huit cents le nombre de bâtiments qui partaient alors des ports français établis sur la Méditerranée. Des sceaux du treizième siècle où sont timbrés des navires montrent des tours crenelées placées sur les pointes de la proue et de la poupe. Quelquefois ces petites citadelles formaient une habitation couronnée de créneaux. Le château d'arrière était la banne. Sur la tour penchée de Pise, de chaque côté de la porte on voit sculpté un navire de ce genre. Les vaisseaux de forme ronde se prêtaient facilement aux évolutions. Joinville parle des nefs de Marseille « à deux gouvernails, que c'estoit comme si on auroit tourné un roncin (un cheval). » En général les bâtiments de guerre avaient la forme d'une longue caisse arrondie par ses extrémités. On appelait alors le *til-lac couverte*. Les corridors ou coursives étaient la partie du pont supérieure, comprise entre les deux châteaux, régnaient du bord et de chaque côté du navire, qu'on nommait les *passavants*, parce qu'ils facilitaient le passage de l'arrière à l'avant. C'est ce qu'on

appelle le *bastingage*, rempart pour les combattants, qui était autrefois nommé la *pavesade*, sorte de pavois ou de vaste bouclier. La hauteur totale du navire, sans compter les mâts, se mesurait perpendiculairement de la tête de la quille en haut. Il y avait des vaisseaux assez grands pour porter mille personnes. Les navires étaient voilés si largement qu'il semble que l'allure de la largue leur devait être dangereuse.

Le commerce avait, au moyen âge, deux régions bien distinctes : les pays des bords de la Baltique, de la mer du Nord et de l'océan Atlantique ; les pays des bords de la Méditerranée. Dans les basses terres du nord de l'Allemagne et de la France, souvent noyées par les eaux et entrecoupées de fleuves nombreux, les villes furent plus fortes que la féodalité. Invitées au commerce par la mer qui était devant elles, par les fleuves qui pouvaient porter dans toutes les directions leurs navires jusqu'au centre d'un grand continent, elles s'y livrèrent de bonne heure ; et, à la différence des cités italiennes, toujours rivales les unes des autres, elles se confédérèrent pour s'assurer une protection mutuelle. C'est ce qu'on appelle la *ligue hanséatique*, qui domina dans le nord de l'Europe et qui unit, dans un même intérêt commercial, toutes les villes des rives de la Baltique, les riches cités qui bordent le Rhin et les grandes communes de Flandre. De Londres à Novogorod, sur tous les navires de commerce, au-dessus de tous les comptoirs, flottait un seul pavillon, celui de la hanse ; ses marchands étaient maîtres des pêcheries, des mines, de l'agriculture et de l'industrie de l'Allemagne ; c'était sur leurs marchés

que s'échangeaient les pelleteries, les suifs et les cuirs de la Russie, les grains, la cire et le miel de la Pologne, l'ambre de la Prusse, les métaux de la Saxe et de la Bohême, les vins du Rhin et de la France, les laines et l'étain de l'Angleterre, les toiles de la Hollande et de la Frise, les draps de la Flandre, etc. Enfin, c'était à l'immense entrepôt de Bruges que les Italiens et les Provençaux envoyaient les denrées de l'Orient. A côté de la grande association commerciale de l'Allemagne, la Flandre, couverte de villes et d'ateliers, était un ardent foyer d'industrie. Gand, avec ses quatre-vingt mille citoyens en état de porter les armes, mettait fièrement sur son écu cette devise presque romaine : S. P. Q. G. (*Senatus populusque Gandavensium*). Ypres comptait, dans ses murs et dans sa banlieue, deux cent mille tisserands. Bruges, entrepôt de toute la Flandre, était le rendez-vous des commerçants européens, et possédait, dès 1310, une chambre d'assurances, deux siècles avant le reste de l'Europe. « Le monde entier, dit Matthieu de Westminster, était vêtu de laine anglaise travaillée en Flandre. » Quant à la Hollande, encore obscure, elle avait pourtant déjà les éléments de la brillante fortune qui l'attendait. Au treizième siècle, une inondation de l'Océan avait joint le Zuyderzée à la mer et fait d'Amsterdam un port ; au quatorzième, le déplacement du hareng, qui passa des côtes de la Scanie sur celles de l'Angleterre et de la Hollande, apporta à ces pays une grande source de gains et de richesses (1).

(1) M. V. Duruy.

La boussole, dont l'inventeur fut, dit-on, Flavio Gioia, d'Amalfi, était connue dès le douzième siècle. Les lunettes furent découvertes au treizième siècle par Salvino, de Florence. La boussole et les lunettes allaient permettre à l'homme d'explorer les cieux et de s'aventurer sur les mers; leur invention précéda dignement celle de l'imprimerie, qui devait changer moralement la face du monde.

Au moyen âge, les diverses classes de la société et les différentes provinces de la France se distinguaient les unes des autres par la forme des vêtements ou par des modes locales.

Le paysan et l'homme du peuple portaient la jaquette ou casaque liée au flanc par un ceinturon. Le sayon de peau était commun à tous les états. Les Français, après les croisades, adoptèrent une partie du costume oriental, et particulièrement la robe longue à manches et la pelisse fourrée, qui enveloppait le chevalier dès qu'il se dégageait de son armure. On portait aussi des « chapels roses, » dont on se parait les jours de fêtes et aux assemblées. Les escarcelles ou aumônières faisaient partie de l'habillement civil des chevaliers, et devinrent bientôt l'un des objets où le luxe se déploya le plus. Le trésor de la cathédrale de Troyes en conservait une qui avait appartenu à Thibault, comte de Champagne et trouvère célèbre. Elle était brodée d'or et de soie, et représentait un amour ou un ange visitant une femme endormie, et, à ses côtés, deux autres femmes s'appêtant à scier un cœur. Le fermail ou fermaillet était une espèce de médaille de riche métal, souvent ornée de pierreries, qui s'atta-

chait comme une agrafe sur l'épaule ou à la poitrine. Un vitrail de l'église Notre-Dame de Chartres représentait Mahaut, comtesse de Boulogne, à genoux, les mains jointes, et vêtue d'une robe d'azur fleurdelysée. Jeanne, sa fille, porte à ses côtés une robe rose avec une ceinture d'or. Les seigneurs portaient leurs tuniques de la même couleur que leur écu. On se servait, depuis le roi Robert, de souliers dits à la poulaine, et qui se terminaient par une pointe haute quelquefois de deux pieds, ornée, à son extrémité, de figures grotesques ou même licencieuses.

Les femmes nobles portaient habituellement les cheveux lissés sur le front, et par-dessus un bonnet de forme pyramidale, orné de grandes dentelles. Sur leurs robes ou tuniques, fort montantes, étaient peintes, à droite, les armes blasonnées de leur mari, à gauche, celles de leur propre famille. Elles usaient, dit-on, de linge d'une extrême finesse et se paraient de bijoux d'or d'un travail précieux et incrustés de pierreries. La richesse des costumes était poussée à une grande exagération. Matthieu Pâris atteste que, dans un tournoi, mille chevaliers parurent vêtus d'une robe uniforme de soie, et à cette époque cette étoffe avait une valeur excessive. Le lendemain, ils se montrèrent avec un costume nouveau et aussi magnifique. Un des habits de Richard II, roi d'Angleterre, avait coûté trente mille marcs d'argent, environ un million cinq cent mille francs. Jean d'Arundel avait cinquante-deux habits complets en étoffe d'or. Le roi Louis VIII montrait une réserve plus louable : sa robe la plus riche ne revenait pas à deux cents francs de notre monnaie.

Le concile de Montpellier, voulant réformer ces abus, défendit de porter des robes trainantes ; mais, sous Philippe le Bel, le luxe avait fait de tels progrès que ce roi rendit un arrêt faisant défense à tout bourgeois de porter « vair, gris ou hermine, ni or, ni pierres précieuses, ni couronnes d'or ou d'argent. » Les ducs, les comtes et les barons jouissant d'un revenu considérable pouvaient avoir quatre robes par an et leurs femmes autant.

Les châtelaines portaient un manteau de fourrure orné d'un capuchon ; le manteau des femmes du peuple était de laine. Les bourgeois et les nobles, en temps de paix, couvraient leur tête d'une sorte de bonnet appelé chaperon, qui avait une queue pendante par derrière.

Les plaisirs de la table étaient une affaire d'ostentation autant que d'intempérance ; on mangeait, comme mets fort délicats, des hérons, des corneilles et des grues ; le paon était servi dans les banquets des rois et des princes. La pâtisserie était fort estimée ; mais, en général, l'art culinaire, au moyen âge, n'avait fait que peu de progrès. Les anciens fabliaux mentionnent les oyers et les rôtisseurs. Les boudins furent défendus par les règlements d'Étienne Boileau « comme périlleuse viande. » Joinville parle des « beignets de fromage cuits au soleil, » que les Sarrasins lui présentèrent quand il tomba prisonnier. Quant aux seigneurs et aux châtelains, ils mangeaient dans leurs grandes salles gothiques, où l'on faisait assaut de folles dépenses. On servait et l'on desservait au moyen de mots d'ordre. Les petits enfants tournaient et faisaient rô-



tir les viandes, « et devenaient ensuite, dit Aubery, de gros coquins bien nourris qui se battaient pour leurs maîtres. » Les serviteurs se tenaient dans la grande salle, respectueusement, et prêts à obéir au moindre mot. On faisait plutôt assaut de folles dépenses que de délicatesse. Les rois s'efforcèrent de mettre un frein à ces excès ; Philippe le Bel prescrivit de ne donner *au grand mangier* (au souper) que deux mets et un potage au lard, *sans fraude*, et *au petit mangier* (dîner) un mets et un entremets. Ces édits somptuaires, auxquels le prince se soumettait lui-même, furent insensiblement éludés et tombèrent en désuétude.

La musique était encore à l'état d'enfance. Le chant grégorien ayant pris naissance à la fin du sixième siècle, on employait, comme signes, les sept premières lettres de l'alphabet ; mais cet usage avait cessé depuis plus de cinquante ans, lorsque François, écolâtre de la cathédrale de Liège, publia, en 1086, le premier traité de musique à plusieurs parties. Guy d'Arezzo, moine de Pomposie, près de Ravenne, avait inventé la gamme dont on se sert encore, moins le *si*, qui ne fut ajouté qu'au dix-septième siècle, ce qui compléta les deux tons pleins et les deux demi-tons dont la gamme diatonique se compose. L'orgue, ce prodigieux instrument dont les effets secondent si bien les inspirations religieuses, était connu dès le huitième siècle et employé dans les églises (1).

(1) « Si l'histoire ne prouvait pas que le chant grégorien est le reste de cette musique antique dont on raconte tant de miracles, il suffirait d'examiner son échelle pour se convaincre de sa haute origine. Avant Gui d'Arezzo, elle ne s'élevait pas au-dessus de la quinte, en commençant

Les troubadours, les trouvères et les ménestrels contribuèrent aux progrès de la musique en la répandant sur leur chemin dans les châteaux et dans les cours. Sauf de rares exceptions, les airs de cette époque étaient fort monotones, et les chants pleins de trivialités que nous entendons encore dans les campagnes

par l'*ut*. Les cinq tons, *ut, ré, mi, fa, sol*, sont la gamme naturelle de la voix et donnent une phrase musicale pleine et agréable.

« On nous a conservé quelques airs grecs ; en les comparant au plainchant, on y reconnaît le même système. La plupart des psaumes sont sublimes de gravité, particulièrement le *Dixit Dominus Domino meo*, le *Confitebor tibi*, et le *Laudate, pueri*. L'*In exitu*, arrangé par Rameau, est d'un caractère moins ancien ; il est peut-être du temps de l'*Ut queant laxis*, c'est-à-dire du siècle de Charlemagne.

« Le christianisme est grave comme l'homme, et son sourire même est grave. Rien n'est beau comme les soupirs que nos maux arrachent à la religion. L'office des Morts est un chef-d'œuvre ; on croit entendre les sourds retentissements du tombeau. Si l'on en croit une ancienne tradition, le *chant qui délivre les morts*, comme l'appelle un de nos meilleurs poètes, est celui-là même que l'on chantait aux pompes funèbres des Athéniens vers le temps de Périclès.

« Dans l'office de la semaine sainte on remarque la Passion de saint Matthieu : le récitatif de l'historien, les cris de la populace juive, la noblesse des réponses de Jésus forment un drame pathétique.

« La leçon des Lamentations de Jérémie porte un caractère particulier ; elle peut avoir été retouchée par les modernes, mais le fond nous en paraît hébraïque, car il ne ressemble point aux airs grecs du plainchant. Le Pentateuque se chantait à Jérusalem, comme des bucoliques, sur un mode plein et doux ; les prophéties se disaient d'un ton rude et pathétique, et les psaumes avaient un mode extatique qui leur était particulièrement consacré. Ici nous retombons dans ces grands souvenirs que le culte catholique rappelle de toutes parts : Moïse et Homère, le Liban et le Cythéron, Solyme et Rome, Babylone et Athènes ont laissé leurs dépouilles à nos autels (\*). »

(\*) M. de Chateaubriand, *Génie du Christianisme*, II<sup>e</sup> partie, liv. III, chap. 2.

peuvent seuls donner quelque idée de ce qu'était l'art musical au moyen âge.

Il y avait aussi des orgues portatives, et l'on employait même dans les solennités de l'Église des instruments à vent. On connaissait alors la guitare, la citole à cordes, la cithare ou lyre, la vielle, le cor, le flageolet, la flûte à bec, les tambours, les tambourins et les cornemuses. Quelquefois on donnait des espèces d'aubades, en faisant entendre plusieurs de ces instruments réunis ; mais, comme les règles de l'harmonie étaient encore inconnues, cette masse confuse de sons devait produire un effet qui de nos jours ne satisferait guère l'oreille.

L'usage du papier n'étant point encore connu ou n'étant devenu un peu général que vers la fin du quatorzième siècle, on écrivait sur l'écorce du papyrus et plus communément sur du parchemin. Les livres étaient alors aussi chers que rares. L'imprimerie n'existait pas, et on n'avait d'autres ressources que de copier à la main les ouvrages dont on voulait empêcher la perte. On sent tout ce qu'un pareil travail exigeait de soins et de temps. Il y avait un nombre considérable d'hommes qui se dévouaient au rôle de copiste, et cet état si utile était si fort en honneur que Guigues V, prieur de la Grande-Chartreuse, disait dans ses statuts : « L'œuvre du copiste est une œuvre im-  
« mortelle, et la transcription des manuscrits est le  
« travail qui convient le mieux à des religieux lettrés.  
« Nous apprenons à écrire, ajoutait-il, à tous ceux  
« que nous recevons au milieu de nous, voulant con-  
« server les livres comme l'éternelle nourriture de nos

« âmes. » Ce furent, en effet, les habitants des cloîtres qui, par leur laborieuse patience, conservèrent, en multipliant les copies, les œuvres des grands maîtres de l'antiquité classique et les écrits des Pères de l'Église. Ces hommes, qui cultivaient et rendaient fertiles les landes sauvages au milieu desquelles leur monastère se trouvait placé, qui nourrissaient le pauvre de leurs épargnes et pratiquaient dans la sainteté et l'isolement une vie austère et pénitente, trouvaient encore des veilles pour transmettre à la postérité les admirables trésors de la littérature, de la philosophie et de l'histoire. Et, toutefois, ceux qui connaissent les passions humaines, ceux qui ont vu le mensonge à l'œuvre, ne s'étonneront pas qu'il se soit rencontré des écrivains assez ingrats pour perdre le souvenir de ce bienfait, assez injustes pour y répondre par les persécutions et les calomnies !

Les ornements précieux et les reliures somptueuses augmentaient beaucoup le prix des manuscrits. La tête de chaque chapitre était enluminée de miniatures à vives couleurs ; la marge de chaque page offrait un ornement souvent d'un merveilleux dessin. Les couvertures en bois, surmontées de figures d'argent, étaient incrustées de pierres précieuses. Ces ouvrages, d'un fini très-rare, font encore aujourd'hui l'admiration des connaisseurs et des artistes. Ce sont des monuments de goût et de patience dont les siècles modernes ont perdu le secret. Nous serions d'ailleurs injustes envers les siècles qui précédèrent les Valois si nous ne faisons ici observer que, dès l'époque carlovingienne, le même art avait produit des chefs-

d'œuvre. Nous pourrions citer le Psautier de la bibliothèque de Vincennes ; l'Évangélaire de Charles le Chauve, conservé à Munich ; les Heures de la reine Emma, chef-d'œuvre vraiment admirable, et le Bénédictionnal, trop peu connu, du moine Godeman, qui semble avoir surpassé, par l'élégance et la finesse de son pinceau, tous les peintres en miniatures les plus renommés au dixième siècle. Trois cents ans après, le même art continuait d'être en honneur, particulièrement à Paris et en Italie. Il ne reste rien de frère Oderise d'Agubio, et de Franco de Bologne, plus illustre encore, sinon leur souvenir, que Dante a rendu immortel (1) ; mais on admire dans les archives de Sienne les miniatures de Nicolas de Sozzo. Il en existe d'autres au mont Cassin et à Ferrare. Frère Laurent-des-Anges fut le chef d'une école d'enlumineurs, et ce fut d'abord dans la pratique de cet art que s'exerça frère Angélique de Fiesole (Fra Angelico), qui fondait en larmes lorsqu'il peignait Jésus-Christ.

L'art de peindre à l'huile était déjà connu, mais il n'était que rarement en usage ; on se servait alors du blanc d'œuf pour coller les couleurs. Nous venons de voir que les encadrements des manuscrits attestaient de la part de leurs auteurs un goût et un talent remarquables ; mais ces artistes ne peignaient ainsi qu'en

(1) ... Or se' tu qui fratre Oderisi,  
 L'onor d' Agubio, e l'onor di quell' arte  
 Che alluminare chiamasi a Parisi ?  
 « Frate, » rispose, « più ridon le carte  
 Che pennellegia Franco Bolognese :  
 L'onore è tutto suo e mio parte

Dante, *Purgat.*, XI.

se jouant ; ils avaient d'autres travaux plus sérieux : ils ornaient d'images religieuses, soit de peintures à l'encaustique, soit de fresques, de mosaïques, de peintures sur toile ou sur bois, les murs, les colonnes, le sol, le plafond des églises, des palais, et même des dortoirs et des réfectoires. Parmi les artistes qui florissaient au treizième siècle en Italie, et dont l'influence dut se faire sentir en France, on doit citer Margueritone d'Arezzo et Guido da Sienna. A la même époque vivaient Quinto, de Pise, et André Taffi, de Florence. Ces vieux artistes et leurs émules, moins connus, nous ont transmis des productions qui se reconnaissent à des caractères semblables : pinceau timide, mais soigné ; attitudes roides, guindées, mais souvent de l'expression dans les traits et de l'intention dans les mouvements. A ces signes on reconnaît en eux les imitateurs des peintres grecs du Bas-Empire ; et toutefois, principalement dans la Toscane, de glorieux artistes commencent à s'affranchir de la tradition grecque, et, dès la fin du treizième siècle, Duccio et Cimabué sont parvenus, avec une pleine conscience, à exprimer dans les caractères une juste dignité, dans les gestes et les mouvements du feu et de l'action. Duccio se montre plus affranchi de ses modèles ; sur ses figures se répand une teinte délicieuse de douceur et de bonté, plus attachante que la vigueur un peu dure de Cimabué, dont les compositions révèlent un certain effort pour arriver à la majesté, à l'autorité puissante. Mais le véritable passage des procédés imitateurs des Grecs à un art libre, si fortement empreint qu'il constitue une création nouvelle, est, selon le témoignage unanime des contem-

porains, nettement marqué par Giotto. Par lui, dit encore le Dante, la gloire de Cimabué son maître s'est éclip­sée (1); et, quant à sa propre gloire, elle fut di­gnement continuée par ses disciples, au nombre des­quels l'Italie mentionne avec orgueil Orcagna et Thad­dée Gaddi, et peut-être aussi quelques-uns de ceux dont les œuvres parent encore le Campo-Santo de Pise. La France des Valois ne restait que trop étran­gère à l'impulsion de leur génie.

L'architecture religieuse, durant le treizième siècle, avait couvert le sol de notre patrie de merveilleux monuments, dus au génie et surtout à l'inspiration de la foi. Au douzième siècle nous avons vu naître l'o­give, d'abord timide et se cachant sous la puissance traditionnelle du plein cintre. Après une longue hésitation, après des efforts tentés pour associer les deux genres, la victoire resta à l'ogive, et cette circonstance constitua presque à elle seule, au moyen âge, une ar­chitecture originale et indépendante des styles anté­rieurs. La religion, pour triompher dans les âmes et pour enfanter les saints, n'a pas besoin de pierres tail­lées selon tel ou tel mode artistique, et nous sommes loin d'attribuer à l'architecture chrétienne des vic­toires et des conquêtes qui furent le fruit des bénédic­tions de Dieu. Nous pensons néanmoins que l'art, lors­qu'il entra dans ses voies, qui sont de conduire à Dieu lui-même, influa d'une manière efficace sur les dispo-

(1)

*Credite, Cimabue, nella pintura  
Tenir lo campo; ed hora ha Giotto il grido,  
Si che fama di colue obscura.*

Dante, *Purg.*, cant. XI, v. 94.

sitions religieuses des peuples et favorisa en quelque sorte le mouvement de l'âme vers le ciel. C'est ce qui nous porte à rendre un tribut d'honneur à ces artistes trop souvent inconnus du treizième siècle, qui, s'aidant de la ferveur des masses, manifestèrent la puissance du génie chrétien par des œuvres gigantesques, téméraires même, dont les détails et les ornements portent jusque dans leurs parties les plus minutieuses le cachet de l'intelligence et de la science élevées au plus haut degré qu'il soit donné à l'homme d'atteindre. Le treizième siècle fut également l'époque de la plus grande splendeur de la statuaire au moyen âge. Dans les œuvres de cette époque on remarque l'absence de la gêne et de la roideur, le sentiment de la vie, une aisance grave, alliée à une verve admirable d'exécution qui se manifesta non-seulement dans la forme, mais surtout par une expression de foi vive qu'aucune œuvre d'art des autres siècles n'a rappelée dans la même mesure. Cet élan donné à l'architecture chrétienne, durant le treizième siècle, se continua pendant la première moitié du quatorzième, et l'art religieux arriva alors à son apogée par des modifications gracieuses qui ajoutèrent à sa beauté sans nuire à son caractère de gravité et de grandeur. Bientôt, il faut le dire, apparurent des symptômes de décadence qui se manifestèrent principalement dans la sculpture. Dès le quatorzième siècle, en effet, l'œuvre laïque vint se substituer à l'œuvre sacerdotale; il se fit, dans le domaine de la statuaire, un mouvement analogue à celui qui s'opérait dans l'ordre des faits religieux : le ciseau de l'ouvrier fut consacré à reproduire des satires antimonacales et anticléricales,



et, au lieu des sujets symboliques et célestes, il se plut à entasser sur les façades et sous les voûtes des églises de nombreux personnages appartenant à la nature vulgaire et n'exprimant désormais que ses passions. C'est à cette époque que les figures grotesques ou monstrueuses, qu'un goût épuré avait bannies des églises, depuis le onzième siècle, et qui, dans l'origine, avaient pour but d'exciter à l'horreur du péché, reparurent dans les nouveaux monuments religieux dans une intention railleuse ou satirique, dirigée contre le culte lui-même, et surtout contre ses ministres. L'impiété essayait ses forces (1).

(1) Il n'est pas inutile de remarquer que ces caractères du style ogival du quatorzième siècle se rencontrent plutôt sur des parties d'édifices que l'on achevait ou continuait alors que sur des monuments entiers ; car le temps des grandes constructions était passé. On rencontre cependant quelques monuments célèbres commencés dans ce siècle et conduits heureusement à leur entier achèvement avec la même activité et le même déploiement de beautés et de richesses.

On remarque surtout : les cathédrales de Viviers, de Perpignan, de Carcassonne ;

La nef principale d'Aix ;

Le portail latéral d'Alby ;

Les nefs de Clermont ;

Les parties supérieures de la nef d'Évreux ;

La chapelle de la Vierge et les chapelles collatérales de Coutances ;

Trois chapelles de l'abside de Châlons ;

Les voûtes de la nef principale et le portail de Bourges ;

La partie orientale de l'église de Bordeaux ;

Les bas côtés du chœur d'Angoulême ;

Le portail principal et le transept de Bayeux ;

Les nefs et une partie du clocher de Bayonne ;

Le chœur et trois chapelles absidales de Nevers ;

L'enceinte du chœur et plusieurs chapelles de Notre-Dame de Paris ;

La partie supérieure de la nef de Metz ;

La France n'est pas riche en monuments qui portent pour date la seconde moitié du quatorzième siècle. A cette époque mercantile et guerrière, qui fut remplie de batailles, de désastres et d'insurrections, les peuples, appauvris et opprimés, construisirent assez rarement de nouveaux sanctuaires. En revanche, la noblesse se fortifiait dans ses domaines ; elle bâtissait des châteaux flanqués de tourelles, surmontés de mâchicoulis et de créneaux, et les bourgeois entouraient de remparts leurs cités et leurs communes, au centre desquelles s'élevaient des hôtels de ville couronnés du beffroi où l'on sonnait le signal d'alarme. Les châteaux étaient ordinairement construits au sommet des montagnes, sur le bord des fleuves, parfois au milieu des forêts. Ils se composaient pour la plupart de deux enceintes ; au centre de la plus étroite il y avait une éminence naturelle ou artificielle, ayant la forme d'un cône tronqué et sur laquelle s'élevait le donjon, tour ronde ou carrée, en maçonnerie ou en bois, divisée en plusieurs étages et percée de meurtrières. A partir du treizième siècle l'architecture des châteaux et des donjons eut pour principal ornement l'ogive en lancettes,

Une grande partie de la cathédrale de Meaux ;

Les voûtes et fenêtres de Limoges ;

Le transept et quelques piliers de la nef de Troyes ;

Le transept et deux travées de la nef de Tours ;

La partie supérieure de l'église de Saint-Brieuc ;

Les parties secondaires de Strasbourg ;

Les chapelles accessoires de Rouen ;

Les premières travées du chœur et les chapelles absidales de Rodez ;

Le portail principal de Poitiers.

(M. l'abbé Oudin, *Correspondant du comité historique.*)

et les voûtes, comme celles des églises, furent renforcées par des arceaux reposant tantôt sur des corbeaux, tantôt sur des colonnettes également espacées. Vers le même temps les salles d'habitation furent décorées de vitraux et de peintures. Durant le quatorzième siècle cette architecture féodale et militaire fit de nouveaux progrès, et c'est de cette époque que datent les fortifications d'Avignon, l'un des plus illustres vestiges du moyen âge. Quant aux palais de justice et aux hôtels de ville de cette période, on les décora à l'intérieur comme des châteaux, ainsi que l'on peut en juger par le palais de justice de Rouen, un des plus beaux et des plus riches spécimens de l'art gothique flamboyant. Les hôtels de ville surmontés du beffroi présentaient assez généralement un rez-de-chaussée avec portique ouvert, où les marchands se réunissaient pour les affaires, et se composaient en outre d'un premier étage, où les assemblées municipales se tenaient dans une très-vaste salle. Les plus remarquables monuments de ce genre qui nous soient restés furent construits dans la France du Nord et dans les provinces qui constituent aujourd'hui le royaume de Belgique. Quant au palais où résidaient ordinairement les rois de France, personne n'ignore qu'au treizième siècle il était situé vers la rivière : « Là, dit Belleforest, où est cette structure magnifique où maintenant sied la justice de Paris. » Et le vieil auteur ajoute : « C'est en ce lieu où se font tous les bancquetz solennels des rois, aux nopçages. » Saint Louis habitait, d'ailleurs, moins le Louvre que le palais des Tournelles, où existait une vieille tour carrée bâtie par Philippe-Auguste, pour

défendre l'entrée de Paris du côté de la Seine. Le palais de saint Louis avait une façade gothique et un grand escalier tournant ; il était ceint de grosses tours, liées entre elles par des galeries percées çà et là de fenêtres étroites et grillées, au-dessous desquelles existaient des jardins agrestes et solitaires, qui ressemblaient à ceux d'une métairie et s'étendaient jusqu'au bras de la Seine qui séparait alors la Cité de l'île aux Treilles et de l'île du Pasteur-aux-Vaches. Le parlement siégeait dans cette résidence des monarques capétiens qui, de nos jours encore, a conservé le nom et la destination de Palais de Justice.

On ne s'étonnera pas sans doute si nous nous bornons à dire quelques mots du mouvement intellectuel et littéraire de cette période, que signale presque seul, en France, le nom de Froissart. Obscure et sans honneur pour notre pays, cette époque fut illustrée en Italie par les noms de Boccace et de Pétrarque, et surtout par l'œuvre de Dante, l'immortel poème de la *Divine Comédie*, où se trouve résumé tout ce qui touche l'homme, depuis l'extatique contemplation de la beauté de Béatrix, transportée dans les cieux, jusqu'aux supplices de l'enfer et aux douleurs mêlées d'espérances que l'âme subit dans le purgatoire, en un mot toute la conception politique et théologique du moyen âge, tout ce qui est foi, espérance et charité.


Nous avons vu plus haut combien la langue française, à peine née au temps de Ville-Hardoin, s'était déjà affermie et développée au temps du sire de Joinville. Un siècle plus tard nous la retrouvons, dans les chroniques de Froissart, un peu dépouillée des grâces

de son premier âge, mais déjà en possession du génie qui lui est propre, et se rapprochant de sa maturité et de son repos. Les mots sont fixes, la construction des phrases est directe et régulière, et l'on a pu s'en faire une juste idée en lisant les passages extraits de Froissart que nous avons introduits dans le récit des événements du quatorzième siècle. Quel charme dans les phrases que nous transcrivons ci-après ! « Or, considérez, entre vous qui lisez ce livre, ou l'avez lu, ou orrez le lire, comment je puis avoir sceu ne rassembler tant de faitz desquels je traite, et propose ez tant de parties. Et, pour vous informer de la vérité, je commence jeune de l'âge de vingt ans, et je suis venu au monde avec les faitz et advenues, et si ay toujours prins ayant grant plaisance jusqu'à autre chose. Et si Dieu m'a donné tant de graces que j'ay esté bien de toutes parties, et des hostels des reys, et par espécial du roy Édouard et de la noble reyne sa femme, madame Philippe de Hainault, royne d'Angleterre, dame d'Irlande et d'Aquitaine, à laquelle en ma jeunesse je fus cleric, et la desservois de beaux dictiez et traictez amoureux ; et, pour l'amour du service de la noble et vaillante dame à qui j'estoie, tous autres grands seigneurs, ducs, comtes, barons et chevaliers, de quelconques nations qu'ils fussent, m'amaient et me veoient volontiers, et me faisoient grant proust. » A coup sûr ce style serait envié par nos conteurs modernes, si souvent froids et maniérés dans leur correction savante. Le naïf écrivain qui a tracé ces phrases, messire Jehan Froissart, né à Valenciennes en 1337, était un cleric, chanoine et trésorier de l'église de Chimay, qui se mit

par goût à courir le monde, de château en château, la plume et non l'épée à la main, et à raconter les actions dont il n'était que spectateur. C'est le trouvère écrivant en prose des choses réelles. Il fut, au reste, bien servi par l'époque à laquelle il vécut : c'était le moment des guerres des Anglais en France. Les chevaleries des deux pays, les plus brillantes du monde, rivalisaient de valeur, de luxe et de courtoisie. Les prouesses des combats ne cessaient que pour faire place aux prouesses des tournois. Une activité extrême régnait dans cette société, en paix comme en guerre ; il lui fallait un historien également actif. « L'histoire n'était point alors dans l'étude solitaire et sur les rayons poudreux des archives ; il fallait la poursuivre sur tous les grands chemins, au milieu de toutes les cours, dans les châteaux, dans les hôtelleries. Froissart l'allait chercher parfois dans les montagnes d'Écosse, trottant sur son cheval gris, avec sa malle en croupe et menant en laisse un blanc lévrier ; parfois il la rencontrait sur la route de Blois à Orthez, où un chevalier, messire Espaing du Lion, chevauchant côte à côte avec notre historien, lui apprend, chemin faisant, mille détails, mille souvenirs qu'il rattache à tous les châteaux, à toutes les villes, à tous les endroits qu'ils parcourent. Nous trouvons tour à tour notre chroniqueur à la cour de la reine d'Angleterre, dont il était clerc et qu'il desservait en cette qualité « de beaux dictiés et traités amoureux ; » puis à Milan, avec Boccace et Chaucer, au milieu des fêtes d'un mariage princier ; ensuite à Lestines, dont il obtint la cure et où il laissa « 500 écus chez les taverniers, » ses pa-

roissiens. De là il passe chez Wenceslas, duc de Brabant ; chez Gui, comte de Blois ; chez Gaston Phœbus, comte de Foix. Il visite deux fois Avignon, traverse l'Auvergne, vient à Paris. On le voit, en moins de deux ans, dans le Cambrésis, dans le Hainaut, en Hollande, en Picardie, une seconde fois à Paris, puis dans le Languedoc, puis encore à Paris, à Valenciennes, à Bruges, à l'Écluse, dans la Zélande, enfin dans son pays. Toute sa vie, comme sa Chronique, n'est qu'une longue chevauchée (1), » et marque une transition nécessaire entre le treizième et le quinzième siècles, entre Joinville et Philippe de Comines, avec lequel commencera, à proprement parler, l'art sérieux de l'histoire.

(1) Demogeot, *Hist. de la Littérature française*.



## JEAN I<sup>er</sup>, dit LE BON.

( 1350-1364. )

Le nouveau roi était encore moins propre que son père à rendre à la France la prospérité et la paix. On ne sait quelles qualités ont pu lui mériter le nom de *Bon*, qu'il porte dans l'histoire ; les actes de son gouvernement ne révèlent en lui qu'un homme intrépide à la guerre , mais doué d'un esprit médiocre , soupçonneux et opiniâtre. Toute sa vie n'est qu'un tissu de faits contradictoires , les uns marqués au coin de l'injustice , de la cruauté et d'une tyrannie étroite et mesquine ; les autres portent , au contraire , l'empreinte de la loyauté et de la grandeur d'âme. C'est lui qui a dit cette belle parole , que , *si la justice et la bonne foi étaient bannies du reste de la terre, elles devraient encore trouver un asile dans le cœur des rois* ; lui qui voulait mourir dans les fers par respect pour sa parole ; et ce même homme , au cœur chevaleresque , commença son règne par une sorte d'assassinat que rien ne justifiait , et se déshonora plus d'une fois par des vengeances sanglantes ou brutales. En résumé , roi sans intelligence , sans talents , et dont le souvenir se lie à de grands désastres publics dont son incapacité fut trop souvent la cause.

Les fêtes de son sacre eurent lieu le 25 septembre , dans l'église cathédrale de Reims. Aussitôt après son



couronnement, il conféra l'ordre de chevalerie à son frère Philippe, duc d'Orléans et comte de Valois, alors âgé de quinze ans et demi; à son fils Charles, Dauphin du Viennois, âgé de quinze ans; à son autre fils Louis, depuis duc d'Anjou; au duc de Bourgogne, fils de sa seconde femme, enfant âgé de quatre ans, dont il gouvernait le duché; aux comtes d'Alençon, d'Étampes, de Dammartin; enfin à ses deux cousins Jean et Charles, fils de ce trop fameux Robert d'Artois qui avait cherché à faire mourir le roi Philippe VI par les pratiques de la sorcellerie, et qui était mort en combattant pour la cause d'Édouard III contre la France. Il est vraisemblable que Jean crut les deux jeunes princes assez punis par une captivité de quinze ans et par la confiscation des fiefs de leur père.

A peine monté sur le trône, Jean fit mettre à mort, sans forme de procès, le connétable Raoul de Nesle, comte d'Eu et de Guines. Pour motiver ce meurtre, commis contre toute justice, on allégua que la victime avait des intelligences avec l'Angleterre. « Vous avez bien ouï et sçu, dit Froissart, comment le comte de Ghines (Guines), connétable de France, fut pris des Anglois jadis en la ville de Kem, en Normandie, et le comte de Tancarville avec lui, et furent envoyés prisonniers en Angleterre, où ils furent un grand temps, et par espécial le comte Raoul d'Eu et de Ghines, car on le vouloit trop haut rançonner. En ce comte Raoul d'Eu et de Ghines, et connétable de France, avoit un chevalier durement able, gai, frisque, plaisant, joli et léger; et étoit en tous états si très-gracieux que dessus tous autres il passoit route. Et le temps qu'il demeura

en Angleterre il eschéi grandement en la grace et amour du roi et de la roine, et des seigneurs et des dames dont il avoit la connoissance; et prouva tant ledit comte devez le roi d'Angleterre qu'il se mit à finance, et dut payer dessous un an soixante mille écus ou retourner en la prison du roi.

« Sur tel état se départit le comte de Ghines et retourna en France. Quand il fut venu à Paris, il se traist devers le roi Jean, de qui il cuidoit estre moult bien aimé, ainsi que il étoit ainçois qu'il fust roi; et s'inclina de si long que il le vit et le salua humblement; et en cuidoit estre bien venu, par tant que il avoit été cinq ans hors du pays et prisonnier pour lui. Sitost que le roi Jean le vit, il regarda sur lui et puis lui dit: « Comte de Ghines, suivez-moi; j'ai à parler à vous de conseil. » Le comte, qui nul mal n'y pensoit, répondit: « Monseigneur, volontiers. » Lors l'emmena le roi en une chambre et lui montra une lettre, et puis lui demanda: « Comte de Ghines, vistes-vous oncques mais ce est autre part que ci. » Le comte, si comme il me fut dit, fut durement assoupli et pris deventrainement quand il vit la lettre. A donc dit le roi Jean: « Ah, ah! mauvais traistre, vous avez bien mort desservie. Si n'y faudrez mie, par l'ame de mon père. » Si le fit le dit roi tantost prendre par ses sergens d'armes et mettre en prison à la tour du Louvre de lez Paris, là où le comte de Montfort fut mis.

« Les seigneurs et barons de France furent durement émerveillés quand ils sçurent ces nouvelles, car ils tenoient le comte pour loyal et prud'homme sans nulle lacheté. Si se traient devers le roi, en priant moult hum-

blement que il leur voulsist dire pourquoi ni à quelle cause il avoit emprisonné leur cousin, un si gentil chevalier, et qui tant avoit perdu et travaillé pour lui et pour le royaume. Le roi les ouït bien parler, mais il ne leur voult oncques dire, et jura, le second jour qu'il fut mis en prison, devant tous les amis du connétable qui prioient pour lui, que jamais ne dormiroit tant que le comte de Ghines fût en vie. De ce ne faillit-il point, car il lui fit secrètement au châtel du Louvre ôter la tête; de quoi ce fut grand dommage et pitié si le chevalier le desservit, mais je le tiens si vaillant et gentil que jamais il n'eût pensé trahison. Toutefois, fut à droit, fut à tort, il mourut; et donna sa terre le roi Jean à son cousin le comte d'Eu, monseigneur Jean d'Artois. De cette justice fut le roi durement blâmé en derrière de plusieurs barons du royaume de France et des ducs et des comtes marchissans audit royaume (1). »

La mort de Raoul de Nesle, comte d'Eu et de Guines, donnait à Jean l'occasion de distribuer des grâces à de nouveaux favoris; il ne put, il est vrai, disposer de la ville et du château de Guines, que les habitants, irrités de la mort de leur maître, s'empressèrent de livrer aux Anglais; mais le comté d'Eu fut accordé au prince Jean d'Artois, et la charge de connétable fut donnée à Charles d'Espagne, fils de Ferdinand de la Cerda, courtisan de Jean le Bon, et qui venait d'obtenir, assez injustement, le comté d'Angoulême, hypothéqué au roi de Navarre. Ces faveurs accumulées et ce sanglant héritage

(1) Froissart, 2<sup>me</sup> partie, chap. 10.

ne portèrent pas bonheur au nouveau favori et ne restèrent que peu d'années en ses mains.

La France, malheureuse par sa lutte avec l'Angleterre et appauvrie par les exactions de Philippe de Valois, se trouvait dans ce malaise moral et matériel qui fait tendre les peuples vers les changements et rend les révolutions possibles. Jean le Bon, pressé comme son père par d'immenses besoins d'argent et ne pouvant défendre le pays sans ressources pécuniaires et sans armée, convoqua les états du royaume et leur demanda des subsides (1351). On ne connaît point les actes de cette assemblée; mais il est vraisemblable qu'en accordant de nouveaux impôts pour les besoins de la France ils manifestèrent un esprit d'opposition et d'indépendance qui alarma le roi. Ce qui est certain, c'est que ce prince évita pendant tout son règne de convoquer les états de la langue d'Oyl et ceux de la langue d'Oc, et que, pendant cinq ans, il se borna, pour ses besoins fiscaux, à traiter de gré à gré avec les provinces et les bailliages. Il se procura, en outre, des ressources en altérant les monnaies, c'est-à-dire en leur donnant une valeur forcée et fictive supérieure à leur valeur réelle; abus étrange et tyrannique, rangé par les légistes du moyen âge au nombre des droits de la royauté, ainsi qu'il résulte de ces expressions extraites d'un procès intenté par un monarque capétien au comte de Nevers : « Abaisser et amenuiser la monnoie est privilégié spécial au roy de son droict royal; si que à lui appartient, et non à aultre. » C'est ainsi que les jurisconsultes français, qui cherchaient le droit, non dans la religion, la conscience et la justice, mais dans

les textes des codes des empereurs de Rome, fondaient en France l'arbitraire et érigeaient en dogme politique la soumission passive au pouvoir absolu. Les successeurs de Philippe le Bel ne cherchaient que trop à s'appuyer sur ces érudits, servilement dévoués à donner au caprice du prince l'autorité de la loi.

Les hostilités, suspendues depuis quelques années entre la France et l'Angleterre, furent un moment reprises dans le sud-est, et la ville de Saint-Jean d'Angely tomba au pouvoir des Français; de leur côté, les Anglais remportèrent une victoire non loin des bords de la Charente (1351). La guerre ne fut pas plus longtemps continuée, et, par l'entremise du pape et de quelques évêques, un nouveau traité intervint entre les rois d'Angleterre et de France, qui prorogeaient la trêve jusqu'au 12 septembre 1352.

Cependant la Bretagne n'avait point cessé d'être le théâtre de la guerre de succession durant laquelle Charles de Blois, d'une part, la comtesse de Montfort, de l'autre, déployaient une opiniâtre énergie dont les souvenirs sont demeurés populaires. Cette lutte, dont l'historien ne peut suivre les détails et les accidents obscurs, fut signalée, le 26 mars 1351, par un événement romanesque; nous voulons parler du fameux *combat des trente*, que se livrèrent, entre Josse-  
lin et Ploërmel, deux chevaliers illustres, Jean de Beaumanoir et Richard de Bembrough, le premier à la tête de trente Bretons, l'autre d'un nombre égal de chevaliers anglais. Les combattants, qui étaient armés indistinctement d'épées, de lances, de poignards et de sabres courts et recourbés, se trouvèrent réunis au

lieu désigné avant l'heure de Complies. Parmi les Anglais, outre Bembrough, qui les commandait et qui avait depuis longtemps la réputation de vaillant chevalier, on remarquait Robert Knolles, Croquart, Walton, Thomelin Bitlefort, qui combattait avec un maillet d'acier pesant vingt-cinq livres, et Hucheton de Clamaban, qui était armé d'une faux tranchante d'un côté et hérissée de crochets de l'autre, et dont tous les coups étaient mortels. Les principaux Bretons étaient Beaumanoir, Jean de Tinteniach, Yves Charruel et Jean de Montauban ; ce dernier était seul à cheval, mais il en descendit lorsqu'il *fallut besogner*. « Quand le jour fut venu, dit Froissart, les trente compagnons de Brandebourch (Bembrough) ouïrent messe ; puis se firent armer et s'en allèrent en la place terre là où la bataille devoit être, et descendirent tous à pied... et ainsi firent les compagnons à mon seigneur Robert de Beaumanoir... Et quand ils furent l'un devant l'autre, ils parlementèrent un peu ensemble tous soixante ; puis se retrairent arrière, les uns d'une part, les autres d'autre, et firent tous leurs gens traire (se retirer) en sus de la place bien loin. Puis fit l'un d'eux un signe, et tantôt se coururent sus et se combattirent fortement tous en un tas, et rescouoient bellement l'un et l'autre quand ils véoient leurs compagnons à meschef. » Et la bataille commença. Le premier choc fut terrible ; Geoffroy de Mellon tomba mort ; Yves Charruel, Caro de Bodegat et messire Rousselet furent faits prisonniers ; mais les forces des Bretons, que diminuait la perte de ces vaillants hommes, s'accrurent en même temps par l'acquisition d'un nouveau che-

valier, Guillaume de la Roche, qui s'était distingué dans le combat et à qui Beaumanoir donna la chevalerie sur le champ de bataille. On se prépara ensuite des deux côtés à une nouvelle attaque. Bembrough encourageait les siens en leur citant une vieille prophétie de Merlin qui leur promettait la victoire. *Laissons le Merlin*, s'écria Croquart; *serrez-vous, tenez ferme et combattez comme moi*. Ce fut là le signal d'un nouveau combat, pendant lequel Bembrough réussit à renverser le maréchal de Bretagne, et il lui criait déjà de se rendre lorsqu'il fut lui-même successivement assailli par un chevalier breton qui lui porta un coup de lance dans le visage, par Alain de Keranrais qui le transperça de son épée, et par Geoffroy du Bois qui lui coupa la tête. Les Anglais continuèrent à résister malgré la mort de leur chef, et les Bretons ne pouvaient parvenir à les enfoncer, lorsque Guillaume de Montauban s'élança sur son cheval, prit du champ et revint tomber sur le bataillon ennemi, au milieu duquel son choc ouvrit un passage. Les Bretons s'y précipitèrent, forcèrent ce qui vivait encore d'Anglais à se rendre, et remportèrent la victoire. « Je ne sais dire à la vérité, ajoute le naïf chroniqueur, *cils se tuèrent le mieux et cils firent le mieux*, ni n'en ouïs oncques nul priser plus avant de l'autre; mais tant se combattirent longuement que tous perdirent force et haleine et pouvoir entièrement... Le premier qui se releva fit signe et rappela les autres. Si recommença la bataille si forte comme en devant et dura moult longuement. Et avoient courtes épées de Bordeaux roides et aiguës, et épieux et dagues, et les aucuns ha-

ches ; et s'en donnoient merveilleusement grands hon-  
 rions ; et les aucuns se prenoient aux bras et à la lutte,  
 et se frappaient sans eux épargner... Ainsi se combat-  
 tirent comme bons champions, et se tinrent cette se-  
 conde empreinte moult vaillamment, mais finalement  
 les Anglois en eurent le pire. » Cette assertion de  
 Froissart est contestée, et nous nous bornons à dire  
 que l'honneur de la journée fut déferé parmi les Bre-  
 tons au sire de Tinteniac, à Croquart parmi les An-  
 glais (1). Pendant le cours de la bataille, Beaumanoir,  
 blessé, affaibli par la perte de son sang et altéré par  
 une soif ardente, demandait à boire à l'un de ses com-  
 pagnons. *Beaumanoir, bois ton sang*, lui dit Geoffroy du  
 Bois qui combattait auprès de lui ; et depuis lors cette  
 parole, qui eut l'heureux effet de ranimer le courage  
 des Bretons, fut adoptée pour devise par la maison de  
 Beaumanoir. On croirait lire un chant d'Homère.

La Navarre avait pour roi Charles le Mauvais, âgé  
 de vingt ans (1352). Pierre le Cruel, qui régnait sur la  
 Castille depuis la mort d'Alphonse XI, son père, n'a-  
 vait point encore dix-huit ans révolus. Ces deux jeu-  
 nes princes, beaux, intrépides, habiles, ternissaient  
 l'éclat de leurs hautes qualités, l'un par des vices, l'au-  
 tre par une humeur sanguinaire, qui leur avaient valu  
 à tous deux d'odieux surnoms. Le sang et les crimes  
 ne leur coûtaient rien lorsqu'ils avaient à satisfaire  
 l'ambition et l'orgueil. Pierre le Cruel avait inauguré  
 son règne en faisant mettre à mort, à Talavéra, la

(1) M. de Bussy, *Hist. de la petite Bretagne*. — Voir Jean Froissart,  
*livre I<sup>er</sup>, 2<sup>me</sup> partie*. — Voir surtout, le poème du *Combat des Trente*,  
 publié par M. de Fréminville.



célèbre Éléonore de Guzman, qui avait donné huit enfants à Alphonse, roi de Castille, et ce meurtre avait été suivi de celui de plusieurs grands du royaume. Quant à Charles le Mauvais, il avait été fiancé à Jeanne, l'aînée des filles du roi de France, encore en bas âge, et le roi Jean, en recherchant l'alliance de ce redoutable gendre, n'avait eu d'autre but que de mettre fin aux réclamations du roi de Navarre, qui, au mépris de la loi salique, persistait à se poser comme légitime prétendant à la couronne de France, en vertu des droits qu'il tenait de sa mère, la reine Jeanne, fille de Louis le Hutin. L'année suivante (1353), Pierre le Cruel accepta la main de Blanche de Bourbon, princesse capétienne, et le mariage fut conclu à Valladolid, le 3 juin 1354. Mais déjà Pierre s'était épris d'une jeune fille fameuse par sa beauté, Maria Padilla, élevée dans la maison d'Albuquerque et qui déjà l'avait rendu père. Trahie avant même d'avoir été légitimement épousée par le roi de Castille, Blanche de Bourbon fut exilée à Médina del Campo, bientôt après emprisonnée à Areval, et plus tard (en 1361) empoisonnée par ordre de son mari. Ces sanglantes tragédies semaient entre les maisons royales d'Espagne et de France des germes de ressentiment et de haine dont les fruits ne devaient pas tarder à éclore.

En attendant, le roi de France, Jean le Bon, continuait à se procurer des ressources financières, tantôt en falsifiant les monnaies, tantôt en confisquant les biens des banquiers italiens domiciliés dans son royaume. De son côté Charles le Mauvais cherchait à se venger du connétable de France, Charles d'Espa-

gne, à l'influence duquel il attribuait des actes injustes et des affronts dont il était l'objet de la part du roi Jean. Le roi de Navarre résidait alors à Evreux, la capitale de ses possessions françaises. Ayant appris, au mois de janvier 1354, que le connétable Charles d'Espagne se rendait à l'Aigle, petite ville dont ce seigneur était suzerain du chef de sa femme Marguerite, fille de Charles de Blois, il se porta sur son passage avec des affidés complices de ses crimes, et le fit traîtreusement assassiner. Ce meurtre causa une irritation profonde au roi de France, qui jura de venger son favori et son connétable. On vit le moment où la guerre allait éclater entre Jean et le roi de Navarre; mais, le 22 février, par l'entremise du cardinal de Boulogne et de Jacques de Bourbon, comte de la Marche, un arrangement pacifique intervint entre le beau-père et le gendre. En retour de quelques petits fiefs et de quelques droits médiocres, Charles le Mauvais renonça à ses prétentions sur la Champagne et la Brie; puis il comparut en plein parlement devant le roi Jean, séant en lit de justice, et s'humilia pour obtenir d'être absous du meurtre de Charles d'Espagne. Bien qu'il obtint son pardon solennel, il ne se crut pas fort en sûreté et se réfugia à Avignon; et le roi Jean, justifiant promptement les craintes de son gendre, fit enlever plusieurs châteaux que le roi de Navarre possédait en Normandie. Ce n'étaient là que les préludes d'un conflit signalé par beaucoup de crimes.

La trêve conclue entre Jean et Édouard III avait été renouvelée et ne devait expirer qu'au mois d'avril 1355; elle était d'ailleurs considérée comme un ache-

minement à la paix qui allait être négociée à Avignon entre les ducs de Bourbon et de Lancaster. D'après les bases convenues de part et d'autre, le roi Jean céda l'Aquitaine en toute souveraineté à Édouard, et ce dernier renonçait à ses prétentions à la couronne de France. Bientôt le roi Jean changea d'avis et refusa de signer les préliminaires. Cet obstacle ne permit pas aux négociateurs de remplir jusqu'au bout leur mandat, et, malgré la médiation du pape Innocent VI, ils se séparèrent sans rien conclure (janvier 1355.) La trêve fut prorogée jusqu'au 24 juin; mais désormais ce n'était plus entre les deux rois qu'un répit pour se préparer à combattre. Le Dauphin Charles, fils aîné du roi de France, eut ordre de se rendre en Normandie et d'y prendre le commandement militaire de la province. De son côté, Charles le Mauvais passa d'Avignon en Navarre, y leva des troupes et s'embarqua pour Cherbourg, afin d'être en mesure de prêter appui à l'armée anglaise. On ignore si le roi Édouard III ajouta beaucoup de confiance aux promesses de cet allié; mais en peu de temps Charles le Mauvais, cédant aux instigations du roi de France, sollicita de nouveau sa grâce et se réconcilia avec Jean. Cette désertion imprévue irrita beaucoup le roi d'Angleterre et ne profita guère aux Français. On touchait à l'automne (1355). Édouard III, qui se trouvait à Calais avec des troupes, sortit de cette ville et fit quelques incursions dans les campagnes de la Picardie et de l'Artois. De son côté, le prince de Galles, fils de ce roi, partit de Bordeaux avec un corps d'élite, entra en Languedoc, y brûla des villages et

des châteaux, et exerça de nombreux ravages, sans que le comte d'Armagnac, qui commandait dans le Midi les troupes françaises, essayât sérieusement de tenir tête aux Anglais et de les faire repentir de leurs attaques. Tels furent les événements, d'importance médiocre, qui signalèrent la campagne de 1355. L'hiver et le manque d'argent ne tardèrent pas à mettre fin aux opérations, et de part et d'autre on se prépara pour l'année suivante à de plus vigoureux efforts.

Les embarras croissants du trésor ne pouvaient plus être conjurés par l'altération des monnaies ; il importait d'avoir recours à des mesures plus décisives, et le roi Jean, malgré son antipathie pour l'institution des états généraux, se vit dans la nécessité de faire appel à ces assemblées politiques et de convoquer à Paris les députés de la langue d'Oil, autrement dit ceux des provinces qui parlaient le roman wallon. On sait que les états de la langue d'Oc se réunissaient séparément, pour leurs intérêts particuliers, qui ne se rattachaient pas toujours aux affaires importantes du royaume.

Jusqu'à ce jour les états généraux, peu soucieux d'imiter les assemblées nationales de la période carlovingienne, n'avaient fait preuve ni de courage ni de fierté : la noblesse s'y était vue humiliée de ne point dicter à elle seule la loi du pays ; le clergé, menacé et opprimé par Philippe le Bel et ses successeurs, s'était résigné presque toujours à une humble obéissance ; et quant aux communes, trop heureuses, trop honorées d'être appelées au conseil du roi, elles s'étaient le plus souvent mises à la discrétion du prince,

elles l'avaient secondé dans ses entreprises contre Rome et contre l'ordre féodal, et à ce prix elles n'avaient guère marchandé les subsides. Enfin, en 1355, les grandes crises qui agitaient le pays et affaiblissaient le roi enhardirent les états généraux à imiter le parlement d'Angleterre, à prendre l'attitude d'un pouvoir politique, à poser des conditions au roi. Jean le Bon était venu leur demander à la fois de l'argent et des soldats. L'archevêque-chancelier qui portait la parole en son nom leur avait dit, en termes assez humbles, « qu'ils eussent avis ensemble quelle aide « ils pourroient faire au roy, qui fût suffisante pour « faire les frais de la guerre. Et pour ce qu'il avoit « entendu que les sujets du royaume se trouvoient « fortement aggrévés de la mutation des monnoies, « il offrit à faire forte monnoie et durable, pourvu « que l'on lui fit autre aide qui fût suffisante pour « faire sa guerre. » Les députés, au témoignage de Froissart, répondirent à cet appel : « C'est à savoir, le clergé, par la bouche de monseigneur Jehan de Craon, lors archevesque de Reims; les nobles, par la bouche du duc d'Athènes, et les *bonnes villes* par la bouche d'Étienne Marcel, lors prévôt des marchands de Paris, « qu'ils étoient tout prêts de vivre et de « mourir avec le roi, et de mettre corps et avoir à « son service, et requirent délibération de parler ensemble, laquelle leur fut accordée. » On ignore les incidents qui signalèrent les débats de l'assemblée; les chroniques contemporaines sont muettes à cet égard, mais il est permis de croire que des orateurs firent un sombre tableau de la misère publique et des

fautes du gouvernement, puisque les ordonnances qui datent de cette époque et furent promulguées à la suite de la session des états attestent, de la part de l'assemblée, des défiances et des précautions jalouses. Les députés de la France septentrionale accordèrent trente mille hommes d'armes; et, comme chaque homme d'armes était suivi de quatre combattants placés sous ses ordres, ce chiffre représentait cent cinquante mille soldats; ils votèrent en outre une imposition assez forte pour un an, et arrêtaient que cette contribution serait à la charge de la noblesse, du clergé et des communes. Mais, en faisant ces sacrifices à la sûreté du pays menacée par des armées étrangères, les états ne se montrèrent point animés d'intentions favorables à l'autorité royale. Cette fois les députés s'enhardirent. Habitué à l'ordre, à l'économie, à la probité dans la gestion des deniers municipaux, ils s'indignèrent de l'affreux gaspillage auquel étaient livrées les finances de l'État, et demandèrent nettement des réformes : l'établissement d'une monnaie invariable, la suppression du droit de prise par les officiers du roi, qui, sous prétexte du service de sa maison, pillaient les fermes dans les voyages de la cour et autour des résidences royales. Les états s'engageaient à fournir ensuite au roi trente mille gendarmes et cinq millions de livres parisis pour les payer pendant une année; mais, sachant bien que l'argent qui entrait dans ses coffres était vite dissipé, sans qu'il en restât rien pour la défense du royaume, ils voulurent que la somme à percevoir demeurât, jusqu'à son emploi, entre les mains des receveurs particuliers

des états, qui ne seraient comptables qu'envers les états eux-mêmes, et qui devraient justifier que la totalité de cette somme aurait été employée à la guerre. L'argent devait être levé au moyen d'une gabelle sur le sel et d'une aide de huit deniers pour livre sur toute chose qui serait vendue. Les états nommèrent des commissaires choisis dans les trois ordres, qui les devaient représenter après leur séparation, et que le roi s'obligea de consulter, soit pour l'exécution des conditions qu'il avait souscrites en réclamant des subsides, soit qu'il fût question de traiter de la paix ou seulement d'une trêve. Les états envoyèrent dans chacune des circonscriptions territoriales appelées bailliages trois députés, chargés de tenir la main à ce que les promesses du roi ne fussent point éludées et de surveiller le recouvrement des impôts. Enfin, l'emploi des deniers publics votés par les états fut soumis au contrôle de neuf commissaires délégués par cette assemblée et résidant à Paris. Ces derniers furent en outre autorisés, en cas de violence ou de voies de fait de la part du roi ou de ses ministres, à repousser la force par la force, et tout Français devait leur prêter son concours. Ainsi s'établissait la puissance des états généraux, et la France voyait s'opérer de graves changements dans son organisation politique. La féodalité était frappée au cœur; la monarchie représentative des temps modernes commençait à poindre (1).

(1) Les états généraux revendiquaient, dès l'assemblée de 1355, le droit de se réunir à des intervalles périodiques. En attendant, ce droit était accordé et concédé à leurs délégués ou commissaires.

« Ordenons que, sans autres lettres ou mandemens de nostredit sci-

La Normandie, l'Artois, la Picardie n'envoyèrent point de représentants aux états de 1355. Les Normands, encouragés par le roi de Navarre et le comte

« gneur ou de nos gens, lesdiz trois estaz se puissent rassembler en la  
 « ville de Paris, ou ailleurs, où bon leur semblera, par deux ou trois fois,  
 « et plus si mestier est, dudit lundi de quasimodo jusques à l'autre pre-  
 « mier jour de mars mil trois cent cinquante-sept, pour pourveoir et  
 « adviser sur le fait de ladicte guerre et la provision et ordonnance de  
 « ladicte aide, et sur le bon gouvernement du royaume. » *Recueil des  
 Ordonn.*, t. III.

« Avons accordé et ordonné, accordons et ordonnons, de la volonté et  
 « consentement desdiz trois estaz, que lesdiz generalz députés sur le  
 « subsidie ou fait de leur administration ne puissent rien faire se ils ne  
 « sont d'accort tout ensemble, ou au moins les six, l'd'un chacun estat deux.  
 « *Ibid.* »

« Pource que par aventure nos guerres ne seront pas finées de tout en  
 « cette présente année, les gens des trois estaz s'assembleront à Paris  
 « avec les gens de nostre conseil à la saint au Dieu prochain, par eux  
 « ou par leurs procureurs suffisamment fondés, et ordonneront ensemble  
 « de nous faire ayde convenable pour noz guerres, considéré les qualités  
 « et l'estat d'icelles; et aussi, si au temps avenir nous aviens autres guer-  
 « res, ils nous en feront ayde convenable, selon la délibération des trois  
 « estaz, sens ce que les deux puissent lier le tiers. Et se tous lesdits  
 « estaz n'estoient d'accord ensemble, la chose demeurroit sens determi-  
 « nation; mais en ce cas nous retournerions à nostre domaine des mon-  
 « noyes, et à nos austres, excepté le fait des prises, lesquelles en ce cas  
 « nous ne pourrions faire, si ce n'estoit en payant l'argent et par juste  
 « prix. » *Ord. du 28 décembre 1355*, art. 27.

Les députés aux états recevaient de leurs commettants des instructions et des pouvoirs qu'il ne leur était point permis de passer, et le conseil lui-même convenait de cette vérité. « Nos vous mandons que vous en-  
 « voyés vers nous à Bourges, à ceste prochaine Pasques flories, sufficiens  
 « et sages, à qui nous puissions avoir conseil, et qui apportent avec eux  
 « suffisiant pooir de vous, par quoy ce qui sera fait avec eux et avec les  
 « autres bonnes villes soit ferme et estable par le profit commun. » *Lettres de convocation de Philippe le Long, en 1316, aux habitans de la  
 ville d'Alby; voyez D. Vaissette, t. IV. Preuves, p. 154.* « Nous vous  
 « mandons et requérons, sur la féalité en quoy vous estes tenus et as-



d'Harcourt, déclarèrent que la gabelle ne seroit point levée sur leurs terres ; « qu'il ne se trouveroit point si hardi homme de par le roi de France qui la dût faire courir, ni sergent qui enlevât amende et ne le payât de son corps. » Le roi, profondément offensé de ce refus des seigneurs de Normandie, déclara, dit-on, « qu'il n'auroit jamais joie parfaite tant qu'ils fussent en vie. » Les effets de sa colère ne se firent pas attendre. Le roi Jean se trouvaît alors à Orléans, et son fils, le Dauphin Charles, âgé de dix-neuf ans, et qu'il avait créé duc de Normandie, résidait à Rouen, centre de l'administration de cette province. Ce jeune prince ne prenait d'ailleurs aucune part aux conflits qui troublaient le royaume ; il tenait une cour splendide et joyeuse, et invitait à ses fêtes le roi de Navarre et l'élite des seigneurs. Le 16 avril 1356, veille de Pâques fleuries, il les avait réunis à sa table, lorsque soudainement son père, le roi Jean, se présenta dans la salle du banquet, précédé du maréchal Arnoul d'Audencham, qui tenait son épée à la main, et parla ainsi : « Nul ne se meuve, pour chose qu'il voie, s'il ne veut être mort de cette épée. » Et ici encore nous empruntons le récit des chroniques contemporaines.

« trains à nous, que vous esliés quatre personnes de la ville de Nar-  
 « bonne dessusditte, des plus sages et plus notables, qui audit jour soient  
 « à Poitiers, instruits et fondés suffisament de faire, aviser et accorder  
 « avecques nous tout ce que vous pourriés faire, se tous y estiés présens. »  
*Lettres de convocation du 30 mars 1320, Ibid., D. Vaissette, p. 162.*

« Au premiers jours de mars prochain venant, s'assembleront en nostre  
 « ville de Paris les personnes des trois estaz dessusdiz, par eulz ou par  
 « procureurs suffisament fondés, pour veoir et oir, etc. *Ordonn. du 28 dé-  
 « cembre 1355, art. 6.* »

« Vous devez savoir, y est-il dit, que le duc de Normandie, le roi de Navarre, le comte de Harecourt et cils qui seoient à table (1), furent bien émerveillés et ébahis quand ils virent le roi de France entrer en la salle et faire telle contenance, et vouldissent bien être autre part. Le roi Jean vint jusques à la table où ils seoient. Adonc se levèrent-ils tous contre lui et lui cuidèrent faire la révérence; mais il n'en avoit du recevoir nul talent. Ainçois s'avança parmi la table et lança son bras dessus le roi de Navarre, et le prit par la keue, et, le tira moult roide contre lui en disant : « Or, sus, traître ! tu n'es pas digne de seoir à la table de mon fils. Par l'âme de mon père, je ne pense jamais à boire ni à manger tant comme tu vives ! »

« Là avoit un écuyer qui s'appeloit Colinet de Bleville (2) et tranchoit devant le roi de Navarre. Si fut moult courroucé quand il vit son maître ainsi demener, et trait son badelaire et le porta en la poitrine du roi de France, et dit qu'il l'occiroit. Le roi laissa à ce coup le roi de Navarre aller, et dit à ses sergens : « Prenez-moi ce garçon et son maître aussi. » Macier

(1) Outre les noms mentionnés ici, les Chroniques de Saint-Denis nomment, parmi ceux qui étaient présents, messire Louis et messire Guillaume d'Harcourt, frères de Jean, comte de Harcourt, les seigneurs de Préau et de Clère, messire Friquet de Friquanz, chancelier du roi de Navarre, le sire de Tournebeu, messire Maubué de Mainemar et le sire de Graville, et deux écuyers nommés Olivier Doublet et Jean de Vauhatu.

(2) On ne trouve ce nom dans aucune relation; peut-être est-ce le même qu'Olivier Doublet, qui est appelé ailleurs Colin Duplet, Nicolas du Blet et Colas Doublet. Ce qui rend cette conjecture probable, c'est qu'en effet Nicolas Doublet fut compris parmi ceux que Jean fit décapiter, ainsi que le mentionne Froissart.

et sergens d'armes saillirent tantôt avant et mirent les mains sur le roi de Navarre et l'écuyer aussi, et dirent : « Il vous faut partir de ci, quand le roi le veut. » Là s'humilioit le roi de Navarre grandement, et disoit au roi de France : « Ha ! Monseigneur, pour Dieu merci, qui vous a si dur informé sur moi ! Si Dieu m'ait, oncques je ne fis, sauve soit votre grâce, ni pensai trahison contre vous (1) ni monseigneur votre fils (2), et, pour Dieu merci ! veuillez entendre à raison. Si il est homme au monde qui m'en veuille amettre, je m'en purgerai par l'ordonnance de vos pairs, soit du corps ou autrement. Voir est que je fis occire Charles d'Espagne qui étoit mon adversaire ; mais paix en est, et j'en ai fait la pénitence. » — « Allez, traître, allez, répondit le roi de France ; par monseigneur saint Denis, vous saurez bien prêcher ou jouer de fausse menterie si vous m'échappiez. » Ainsi en fut le roi de Navarre mené en une chambre et tiré moult vilainement, et messire Frichet de Frichans (3), un sien chevalier, avec lui, et Colinet de Bleville ; ni pour chose que le duc de Normandie dit, qui étoit en genoux et à mains jointes devant le roi son père, il ne s'en vouloit passer ni souf-

(1) Une pièce rapportée par Secousse, dans son volume des *Preuves*, montre que Charles de Navarre avait persuadé au duc de Normandie de s'enfuir de France auprès de l'empereur Charles IV, pour venir ensuite attaquer son père. Les noms de ceux qui devaient partir avec lui sont mentionnés dans la lettre de rémission en date du 6 janvier 1355, ou 1356, en ne commençant pas l'année à Pâques.

(2) Froissart rapporte dans un autre endroit que le bruit public accusait le roi de Navarre d'avoir donné, à cette époque, du poison au duc de Normandie.

(3) Secousse a reproduit les deux interrogatoires de Friquet, qui servent à jeter un grand jour sur ces événements.

frir. Et disoit le duc, qui lors était un jeune enfant (1) : « Ah ! Monseigneur, pour Dieu merci ! vous me déshonorez. Que pourra-t-on dire de moi, quand j'avois le roi et ses barons prié de dîner de lez moi, et vous les traitez ainsi ; on dira que je les aurai trahis (2). Et si ne vis oncques en eux que tant bien et toute courtoisie. » — Souffrez-vous, Charles, répondit le roi, ils sont mauvais traîtres, et leurs faits les découvriront temprement. Vous ne savez pas tout ce que je sais. » A ces mots passa le roi avant, et prit une masse de sergent, et s'en vint sur le comte de Harecourt, et lui donna un grand horion entre les épaules et dit : « Avant, traître orgueilleux ; passez en prison à mal estrene. Par l'âme de mon père, vous saurez bien chanter, quand vous m'échapperez. Vous êtes au lignage le comte de Ghines. Vos forfaits et vos trahisons se découvriront temprement. » Là ne pouvoit excusance avoir son lieu ni être ouïe, car ledit roi étoit enflammé de si grand ire qu'il ne vouloit à rien entendre, fors à eux contraire et dommage. Si furent pris à son commandement et ordonnance les dessus nommés, et encore avec eux messire Jean de Graville et un autre chevalier qui s'appeloit messire Maubué, et boutés en prison moult vilainement. De quoi le duc de Normandie et tous les autres furent durement troublés, et aussi furent les

(1) Le duc de Normandie avait alors dix-huit ans, étant né le 21 janvier 1337.

(2) On rapporte en effet que le roi lui avait envoyé dire de ne pas s'étonner de tout ce qu'il allait voir. D'autres prétendent qu'il invita à dessein le roi de Navarre, que son père avait dès longtemps formé le projet d'arrêter, quoiqu'il eût été obligé de feindre une réconciliation par crainte d'une alliance de ce prince avec Édouard III.

bonnes gens de Rouen, car ils aimoient grandement le comte de Harecourt, pourtant qu'il leur étoit propice et grand conseiller à leurs besoins; mais nul n'osoit aller au devant ni dire au roi: «Sire, vous faites mal d'ainsi traiter ces vaillans hommes.» Et pour ce que le roi désiroit la fin des dessus nommés, et qu'il se doutoit que les communautés de Rouen ne lui fessissent force, car bien savoit qu'ils avoient grandement à grâce le comte de Harecourt, il fit venir avant le roi des ribaus (1) et dit: «Délivrez-nous de tels et de tels.» Celui-ci fut tout appareillé au commandement du roi; et furent traits hors du châtel de Rouen et menés aux champs (2) le comte de Harecourt, messire Jean de Graville, messire Maubué et Colinet de Bleville, et furent décolés, sans ce que le roi voulût souffrir que oncques fussent confessés, excepté l'écuyer. Mais à celui ne fit-il grâce, et lui dit qu'il mourroit pour tant que il avoit trait son badelaire sur le roi. Et disoit le dit roi de France que traîtres ne devoient avoir point de confession.

«Ainsi fut cette haute justice faite dehors le châtel de Rouen, au commandement dudit roi, dont depuis

(1) On donnoit le nom de ribauds à des soldats d'élite choisis pour la garde particulière des princes; le roi des ribauds étoit celui qui commandoit cette garde.

(2) Le champ, appelé le champ du Pardon, étoit derrière le château. Les chroniques de France ajoutent que le roi fit amener les prisonniers dans deux charrettes, et monta à cheval après diner pour aller présider à l'exécution de quatre d'entre eux, Jean, comte de Harecourt, le sire de Guérarville, messire Maubué de Mainemares et Olivier Doublet. Ce dernier est peut-être, comme nous l'avons dit, l'écuyer que Froissart appelle ici Colinet de Bleville.

avinrent plusieurs grands meschefs au royaume de France. »

La postérité a le droit de tenir pour innocents et victimes les individus mis à mort par ordre direct du prince et sans forme de procès. Pour apaiser les bourgeois de Rouen, qui s'étaient émus, le roi Jean ôta son casque et se montra au peuple ; en même temps il tira de son sein un parchemin auquel plusieurs sceaux étaient attachés, et, le déployant, il déclara que c'était un traité par lequel ceux qu'il venait de faire périr s'étaient engagés envers le roi d'Angleterre à le faire périr ainsi que le Dauphin. Ce discours obtint peu de créance. Le 4 mai suivant, Édouard III rendit publique une lettre qu'il adressait au pape, et dans laquelle il protestait, « sur sa parole royale et devant Dieu, que le roi de Navarre et les nobles arrêtés n'avaient jamais conspiré avec lui, ne lui avaient jamais promis aucun secours ou aucun aide, et qu'il les avait toujours tenus pour de vaillants ennemis. » De nos jours les ténèbres qui enveloppèrent ce grave incident, au quatorzième siècle, ne se sont nullement dissipées, et toutefois, en blâmant avec une juste sévérité ce qu'eut d'odieux et de brutal la conduite du roi Jean, on n'ajoute pas une confiance entière aux protestations publiques qui émanèrent d'Édouard III, roi d'Angleterre, en faveur du comte d'Harcourt, du roi de Navarre et de leurs affidés ; il est à peu près avéré qu'ils avaient ourdi un complot pour livrer le royaume de France aux Plantagenets, et que ce crime fut attesté par des pièces écrites tombées aux mains de Jean. Le nom du Dauphin Charles fut même com-

promis dans ces intrigues, sans doute à l'insu de ce jeune homme, qui avait des vertus et n'aurait pas sciemment prêté la main à une conjuration parricide. On a conservé des lettres de jussion accordées, le 6 janvier, par le roi au Dauphin, et dans lesquelles il lui pardonne un complot où le roi de Navarre est supposé l'avoir fait entrer. Rien de moins avéré que cette autre conspiration, mentionnée en termes vagues et accompagnée de circonstances invraisemblables. Cependant le roi de Navarre fut enfermé dans la tour du Châtelet, et pour le moment on n'osa lui donner des juges. « On lui fit, dit Froissart, endurer moult de malaises et de peurs; tous les jours et toutes les nuits, cinq ou six fois, on lui donnoit à entendre qu'on le feroit mourir une heure, qu'on lui trancheroit la tête l'autre, qu'on le jetteroit en un sac en Seine. Il lui convenoit tout ouïr et prendre en gré, car il ne pouvoit là faire le maître. Et parloit si bellement et si doucement à ses gardes, toujours en soi excusant si raisonnablement, que ceux qui ainsi le démenoient et traitoient par le commandement du roi de France en avoient grand pitié. » Or, tandis qu'on épargnait sa vie, on s'emparait à main armée d'Évreux et des autres fiefs que Charles le Mauvais et ses complices possédaient en France. La ville de Pont-Audemer, secourue à temps par les Navarrais et les Anglais, résista aux attaques des troupes françaises. Bientôt le corps d'armée que commandait le duc de Lancaster, lieutenant d'Édouard III, se replia sur Cherbourg, et le roi Jean mit le siège devant Breteuil, défendue par l'artillerie et le feu grégeois. Cette place déjoua vigou-

reusement ses attaques (1356). A la fin Jean I<sup>er</sup> ayant appris que le prince de Galles et les Anglais attaquaient et désolaient nos provinces du Midi, accorda aux habitants de Breteuil une capitulation honorable, et ramena son armée d'abord à Paris, puis à Chartres. Ce fut dans cette dernière ville qu'il ordonna la levée des armées féodales du royaume, à la tête desquelles il comptait se mettre pour reprendre l'Aquitaine, l'Auvergne et le Berri aux troupes du prince de Galles (septembre 1356). Quant au fils d'Édouard III, après une campagne signalée par de nombreuses victoires, il venait de se porter sur Romorantin et en faisait le siège.

Le roi Jean, impatient d'en finir avec le prince Noir (c'était le surnom qu'on donnait au prince de Galles), passa la Loire à Blois, marcha sur Amboise, passa l'Indre à Loches, la Creuse à la Haie, et la Vienne à Chauvigny. Il était évident que par cette manœuvre stratégique il menaçait Bordeaux et la Guienne, et barrait le passage aux Anglais. Le fils d'Édouard, inquiet de voir ses communications coupées avec l'Aquitaine, se porta en toute hâte sur Poitiers. Non loin de cette ville, et sachant bien qu'il avait affaire à des troupes fort supérieures en nombre, il s'établit au sommet d'un coteau fort roide, tout planté de vignes, coupé de haies épaisses et de buissons, qu'on appelle le champ de Maupertuis, près de Beauvoir, à deux lieues au nord de Poitiers. Il s'y fortifia de palissades et de fossés, se servant de ses chariots comme d'un rempart, là où le terrain était plus découvert. On ne pouvait arriver à cheval au sommet de ce coteau que par un



sentieroù il y avait à peine place pour trois cavaliers de front. Le prince garnit d'archers les haies qui longeaient ce chemin ; sur le plateau il rangea en bataille ses hommes d'armes, auxquels il avait fait mettre pied à terre ; devant eux il éparpilla le reste de ses archers dans les vignes. Le roi Jean commandait une des plus brillantes armées que la France eût jamais levées. Il avait sous ses ordres, sans compter ses quatre fils, vingt-six ducs ou comtes, cent quarante seigneurs bannerets, et environ cinquante mille combattants, dont un grand nombre étaient des cavaliers revêtus d'armures de fer. Il n'y avait qu'à ne pas combattre, et les Anglais étaient affamés ; mais le roi voulait effacer la honte de Crécy.

A l'exemple de son père, qui avait voulu éviter de livrer bataille à Crécy, le prince Noir fit tous ses efforts pour ne point engager une lutte inégale. Le cardinal de Périgord, légat du pape, secondait ses intentions et s'attachait de tout son pouvoir à réconcilier les deux armées au nom de l'autorité pontificale. « Très-chier Sire, avait-t-il dit au roi, vous avez ci toute  
« la fleur de la chevalerie de votre royaume assem-  
« blée contre une poignée de gens que les Anglois sont  
« au regard de vous ; et si vous les pouvez avoir, et  
« qu'ils se mettent en votre merci sans bataille, il  
« vous seroit plus honorable et profitable à avoir par  
« cette manière que d'aventurer si noble chevalerie  
« et si grand que vous avez. Si vous prie au nom de  
« Dieu et d'humilité que je puisse chevaucher devers  
« le prince, et lui montrer en quel danger vous le te-  
« nez. » Jean le lui permit et consentit à ce que la

journée du lendemain, qui était un dimanche, fût employée à négocier. Cependant le cardinal se rendit dans le camp du fils d'Édouard et représenta à quel grave péril étaient exposés les Anglais. « Sauvez mon honneur, lui dit le prince de Galles, et l'honneur de mon armée, et j'écouterai toutes les conditions raisonnables. » Il offrit encore de rendre ses conquêtes, son butin et ses captifs, et de s'engager à sept ans de repos. Le roi de France exigea que le prince de Galles, avec cent de ses chevaliers, se livrât prisonnier de guerre. Il savait bien que l'Anglais n'accepterait pas ; il sentait ses forces plus nombreuses, il croyait tenir en sa main une vengeance incontestable. Les Français repoussèrent les nouveaux efforts du cardinal de Périgord, et lui firent entendre que, s'il ne se retirait, il pourrait lui en mal prendre. Jean, qui se croyait sûr de la victoire, repoussa ces conditions et donna le signal de la bataille ; elle fut désastreuse pour la France et glorieuse pour l'Angleterre. L'imprévoyance du roi ne lui permit de prendre aucune disposition pour l'attaque ; se jeter en masse sur l'ennemi, ce fut toute la tactique qu'il imagina. Telle fut la cause qui fit perdre la bataille de Poitiers. Le prince de Galles avait pour lui un terrain plus élevé, couvert de vignes et masqué de haies, où l'on n'arrivait que par un défilé de la largeur de quatre chevaliers. La première division de l'armée française s'y aventura bravement sous la conduite des maréchaux ; mais tout à coup ils furent déconcertés par les flèches, sans voir d'où elles venaient. Le prince de Galles avait placé des archers derrière les haies, d'où ils tiraient

à coup sûr. Le passage s'encombra d'hommes et de chevaux ; plusieurs chevaliers arrivèrent à franchir les haies ; mais les autres archers, rangés en forme de herse au-devant des hommes d'armes anglais, les perçaient malgré leurs armures. Vainement les maréchaux de France, Arnoul d'Audencham et Jean de Clermont, à la tête de trois cents cavaliers d'élite, essayèrent-ils de déloger de leurs positions les archers Anglais ; le corps de leurs chevaux fut bientôt hérissé de flèches barbues qu'on tirait sur eux au travers des haies, et ces animaux, rendus furieux par la douleur, se renversèrent sur leurs cavaliers. Ceux-ci, soudainement attaqués par des fantassins anglais, furent tués sans pouvoir se défendre, et de ce nombre fut le maréchal de Clermont. La division commandée par le Dauphin chancela à son tour quand elle aperçut les archers venir à elle, et un corps de six cents Anglais qui franchissaient une hauteur pour la prendre en flanc et se précipitaient sur elle, ayant en tête le prince de Galles, et criant d'une voix terrible : *Saint-Georges et Guienne !* Quelques auxiliaires allemands, commandés par les comtes de Saarbruck, de Nassau et de Nidau, couvraient encore de leurs corps la division du Dauphin ; ils furent rompus et dispersés. Gaultier de Brienne, duc d'Athènes, qui venait d'être fait connétable de France, se porta à son tour au-devant des Anglais, mais il ne put soutenir leur choc ; il fut tué et sa troupe prit la fuite. La division du Dauphin, vaincue avant d'avoir pris part à la bataille, ne chercha pas même à combattre ; elle se dispersa pour mettre les princes en sûreté ou sauver ses chevaux.

On entendait dire aux fuyards « que ceux mêmes qui les ménerdient à sauveté acquerroient autant d'honneur à garder leur corps comme s'ils demouroient en la bataille ; et aussitôt les trois enfants du roi, avec plus de huit cents lances saines et entières, s'enfuirent et prirent le chemin de Chauvigny. » De son côté le duc d'Orléans, avec son gros corps de bataille encore entier, quitta son poste et se réfugia derrière les soldats rangés autour du roi Jean. En ce moment, la troisième division, commandée par le roi, mit pied à terre par un mauvais conseil, croyant pénétrer plus à l'aise dans le sentier. Le roi Jean, qui venait de faire preuve d'une incapacité révoltante, s'honora par son courage. Pressé dans un chemin creux avec Philippe le Hardi, l'un de ses fils, il se défendit vaillamment contre un nombre considérable d'ennemis. Placé en avant des siens, « il faisoit de sa main merveilles, et tenoit une hache dont très-bien se défendoit et combattoit. » Son plus jeune fils, resté près de lui, ne cessait de crier, en frappant lui-même avec l'épée : « Père, gardez-vous à droite ! père, gardez-vous à gauche ! » Ainsi tout l'effort de la bataille tombait sur le roi, et les plus braves chevaliers ennemis admiraient son courage infatigable. Vainement on lui criait de se rendre, il ne répondait aux Anglais qu'en les assommant à coups de massue. A la fin, un chevalier lui cria : *Sire, rendez-vous !* A ces mots, prononcés en langue française, Jean s'écria : *A qui me rendrai-je ? Où est mon cousin le prince de Galles ?* On lui dit qu'il combattait loin de là. *Et qui êtes-vous, vous-même ?* reprit le roi. *Je suis,* répondit le chevalier ennemi, *le*

*sire de Mortbecq, du pays d'Artois, banni de France.* Et celui qui parlait ainsi avait été, dans sa jeunesse, et dans la personne des siens, victime des cruautés tyrannique de Jean de Valois, alors duc de Normandie (1).

(1) Tous les historiens qui, jusqu'aujourd'hui, ont parlé de la bataille de Poitiers, ont répété, d'après Froissart, que Denis de Morbecke avait été exilé de sa patrie pour un meurtre commis dans une querelle particulière; mais, d'après les nouveaux renseignements recueillis à ce sujet dans les riches archives d'Ypres et de Bruges, ainsi que dans les nombreuses chroniques anglaises, telle ne serait pas la cause qui aurait porté Denis de Morbecke à quitter la France. Voici, au surplus, ce que dit à ce sujet M. Coomans aîné, écrivain belge distingué et membre de la chambre des représentants, d'après les Recherches consciencieuses par lui faites et consignées dans un petit roman historique intitulé : *Jeanne Goetghebues* (\*).

« L'an 1340, le duc de Normandie (roi de France, dix ans après, sous le nom de Jean II) vint ravager la Flandre pour punir les communes de leur alliance avec les Anglais. Il usa de représailles horribles, pillant, tuant, brûlant tout sur son passage. Arrivé à Morbecke, il exigea que le seigneur du lieu se rendit à discrétion. Ce seigneur était le père de Denis, enfant, et de trois autres fils en âge de combattre. Il ne voulut souscrire qu'à une capitulation honorable, qui lui fut refusée. Le prince Jean s'acharna pendant huit jours contre ce château défendu, par un vieillard et sa famille. Enfin les Français placèrent sur leurs balistes des cadavres humains, des chevaux dépecés, les têtes de plusieurs membres et amis de la famille de Morbecke, et lancèrent ces débris infects sur la petite garnison. En vain essayait-elle d'enterrer ces projectiles d'anthropophages à mesure qu'ils pleuvaient sur elle; elle en reçut tant que le désespoir la gagna... elle cessa de défendre les murs... L'ennemi s'y précipita, pour reculer d'horreur devant son ouvrage. Le château n'était plus qu'un vaste charnier où le vieux seigneur de Morbecke luttait avec ses enfants contre les fièvres et la démence. Tous ses hommes furent assassinés sur place. On lui laissa la vie; on daigna aussi accepter la rançon de ses fils;

(\*) Jeanne Goetghebues était une bourgeoise de Bruxelles que Denis de Morbecke finit par épouser, et qui, à cette occasion, fut anoblie et créée, par Édouard III, châtelaine de Drinkham.

— *Eh bien !* lui dit Jean, *puisque vous êtes Français, je consens à me rendre à vous.* Et il lui jeta son gant. Avec lui furent faits prisonniers son fils Philippe et la plupart des seigneurs ; les autres prirent la fuite, et avec eux le Dauphin Charles. Cette désastreuse bataille fut livrée le 19 septembre. Les Français avaient

mais une fièvre pestilentielle en emporta deux... Quant au père, il mourut avant la retraite des assaillants.

« L'imagination de Denis fut cruellement frappée de ce spectacle. Trop faible encore pour se venger, il jura que le château resterait dans son état de délabrement jusqu'à ce qu'il pût forcer le prince Jean à payer les frais de restauration.

« Denis de Morbecke, après ces tristes événements, se réfugia auprès d'Édouard III, roi d'Angleterre, de qui il reçut le plus bienveillant accueil. Ayant réussi, avec le temps, à captiver la confiance et les bonnes grâces de ce monarque, il fut employé par lui dans plusieurs négociations diplomatiques importantes en Flandre, et chargé, dans ce pays, du commandement militaire supérieur. En 1356, Édouard le rappela en Angleterre, avec mission de se rendre de là près du prince de Galles, à Bordeaux, au moment où ce prince faisait les grands préparatifs de guerre qui précéderent la bataille de Poitiers. »

Dans la description de cette bataille, M. Coomans, arrivant au moment où Denis de Morbecke, s'élançant sur le roi, le somme de se rendre, termine ainsi : « Rends-toi, si tu veux vivre, s'écrie Denis en écartant du bras les épées dirigées sur la tête découverte du roi. — Qui es-tu ? répond Jean II sans baisser les yeux. — Je suis Denis de Morbecke, ton plus cruel ennemi, qui s'est allié aux Anglais pour se venger de tes injustices. — Je te connais ; voilà mon gant. Conduis-moi près du prince que tu sers si vaillamment. — Je t'aurais servi de même, Sire, si tes cruautés envers ma famille ne m'avaient forcé à te renier pour mon roi. » Jean donna son gantelet droit à Denis, qui tâcha de percer la foule ameutée autour du roi. Vingt chevaliers criaient à la fois que l'illustre prisonnier leur appartenait au même titre qu'au seigneur de Morbecke et qu'ils avaient droit à une part de la rançon. Tous se précipitèrent sur le roi, qui ne serait pas sorti vivant de la presse si des gentilshommes envoyés par le prince de Galles ne l'avaient pas secouru à temps. »

perdu onze mille hommes tués et plus du double faits prisonniers, parmi lesquels on comptait treize comtes, un archevêque, soixante et dix barons, deux mille combattants de marque, sans compter les gens de moindre importance, en sorte que les vainqueurs se trouvaient avoir deux fois plus de captifs qu'ils n'avaient de soldats. La garde d'une troupe aussi nombreuse leur causait quelque inquiétude ; aussi se hâtèrent-ils de les mettre pour la plupart à rançon et de les renvoyer sur parole. Ces prisonniers s'engageaient à venir à Bordeaux, aux fêtes de Noël, avec la somme convenue, ou à se remettre en captivité. Quoi qu'il en soit, aucune journée n'avait paru à nos ancêtres plus lamentable et plus douloureuse. Il semblait que la noblesse française fût déchue de son antique renom ; jamais on ne l'avait vue plier devant un ennemi aussi faible et montrer tant de pusillanimité après avoir fait preuve de tant de jactance. Du moins, à Crécy elle était morte, payant courageusement ses fautes de sa vie ; mais à Poitiers elle n'avait su que fuir ou se rendre. Sa rançon ruina la France.

Le prince de Galles triompha dignement et ne se laissa point enorgueillir par la victoire ; il reçut avec tous les égards dus à son rang le roi captif, et lui fit servir à souper dans sa tente, refusant de prendre place auprès de lui et courbant le genou devant son hôte, toujours roi et seigneur suzerain, quoique prisonnier de guerre. « Quand ce vint au soir, dit Froissart, le prince de Galles donna à souper au roi de France et à monseigneur Philippe son fils, à monseigneur Jacques de Bourbon, et à la plus grande partie

des comtes et barons de France qui prisonniers étoient. Et assit le prince, le roi Jean et son fils monseigneur Philippe, monseigneur Jacques de Bourbon, monseigneur Jean d'Artois, le comte de Tancarville, le comte d'Etampes, le comte de Dampmartin, le seigneur de Joinville et le seigneur de Partenai, à une table moult haute et bien couverte, et tous les autres barons et chevaliers aux autres tables. Et servoit toujours le prince à la table du roi, et par toutes les autres tables, si humblement comme il pouvoit. Ni oncques ne se voulut seoir à la table du roi, pour prière que le roi lui scût faire ; ains disoit toujours qu'il n'étoit mie encore si suffisant qu'il appartint de lui seoir à la table d'un si haut prince et de si vaillant homme. » Dès le lendemain de la bataille, le prince de Galles, renonçant à s'emparer de Poitiers, que Matthieu de Boye avait mis en état de défense, se replia sur Bordeaux avec ses prisonniers et son armée victorieuse, et c'est de là qu'il fit parvenir à Édouard III, son père, la glorieuse nouvelle de sa journée de Poitiers. Édouard III se montra moins généreux que son fils ; et, tout en rendant de justes hommages à Jean, il mit sa délivrance à un prix que l'honneur ne permettait pas d'accepter (1).

(1) « Le prince de Galles et les autres barons d'Angleterre, ayant conduit le roi de France, son fils, et les autres barons pris en la bataille, dans l'île d'Angleterre, firent savoir leur arrivée au roi Édouard. Le roi fit aussitôt se réunir à Londres les barons, les chevaliers d'armes et les grands bourgeois de toute l'île, voulant faire fête singulière en l'honneur du roi de France, pour sa venue. Il fit en sorte que les chevaliers se vêtissent uniformément, ainsi que les écuyers et les bourgeois. Chacun d'eux, pour plaire au roi, s'efforça donc de se montrer honorablement et avec



La situation de la France devenait grave. Un roi prisonnier; une noblesse dont l'élite avait péri, dont les débris se trouvaient dispersés et sans force; des coffres vides; les villes et les campagnes désolées par la misère et la guerre, et, pour conjurer tant de maux,

élégance; et il leur fut ordonné à tous d'aller au-devant du roi de France et de lui témoigner beaucoup de respect, en lui faisant honneur et compagnie. Le roi Édouard en personne, vêtu de la même manière que plusieurs de ses plus hauts barons, ayant commandé une grande chasse dans une forêt sur le chemin en avant de Londres, envoya toute la susdite chevalerie au-devant du roi de France. Quand celui-ci s'approcha, le roi d'Angleterre, sortant de la forêt en travers de la route, aborda le roi de France, et, abaissant son capuce, il lui dit en le saluant, après s'être incliné avec respect : « Beau cher cousin, soyez le bien venu dans l'île d'Angleterre. » Le roi lui répondit, en rabattant son capuce, qu'il était le bien rencontré. Ensuite le roi d'Angleterre l'invita à la chasse; et lui le remercia, disant que ce n'était pas le moment. Le roi reprit alors : « Vous pouvez prendre votre amusement dans toute l'île, soit à la chasse, soit à la pêche. Le roi de France lui rendit grâce, et le roi Édouard ayant dit : « A adieu, beau cousin, » rentra dans la forêt pour continuer sa chasse. Le roi de France, suivi de toute la compagnie des Anglais, fut conduit avec grande fête dans la ville de Londres, monté sur le plus grand destrier de l'île, de race espagnole, royalement enharnaché, et tenu en bride et à la selle par les barons. Il fut mené ainsi, avec des démonstrations de grand honneur, par toutes les bonnes rues de la ville, disposées et ornées pour cette cérémonie royale, afin que tous les Anglais, petits et grands, femmes et enfants, pussent le voir. On le conduisit ensuite avec cette solennité hors de la ville, à l'habitation royale. Le dîner y était préparé sur une table magnifiquement garnie en or, en argenterie et autres objets précieux, et couverte de mets délicats. Il y fut reçu et servi royalement. Tous les autres barons, ainsi que le fils du roi, qui étaient prisonniers, furent honorés selon leur rang dans cette même journée, qui fut le 24 mai de ladite année. Cette allégresse singulière et cette grande fête fit ajouter foi plus entière à la conclusion définitive de la paix; mais ceux qui voudront observer la vérité du fait reconnaîtront dans cette démonstration un accroissement de misère pour l'un des rois, et un étalage de splendeur de la part de l'autre. »

(Matthieu Villani, VII, 66.)

un prince de dix-neuf ans, sans influence morale, habitué aux plaisirs, et qui, à la bataille de Poitiers, avait fui des premiers devant l'ennemi; c'était là une grande épreuve qu'il fallait traverser, et nul ne s'étonnera si elle éveillait, au fond des âmes et parmi les multitudes, des sentiments de désespoir et des volontés révolutionnaires. On ne se cachait pas pour dire que, dépourvues de chefs et de garanties, la ville de Paris et la France devaient aviser elles-mêmes à leur propre salut. Sous d'autres noms, et avec des dates différentes, l'histoire des crises sociales se ressemble toujours.

Charles, duc de Normandie et Dauphin, empressé de s'éloigner du champ de bataille, ne s'était guère mis en peine de rallier les débris de l'armée vaincue; à un point de vue il n'y avait pas urgence, puisque les Anglais, trop peu nombreux pour profiter de leur triomphe, s'étaient repliés sur Bordeaux et ne paraissaient pas menacer les provinces de la langue d'Oil. Le prince arriva à Paris le 29 septembre, et, en l'absence du roi Jean, captif à Bordeaux, il prit en main l'exercice de l'autorité souveraine, sous le titre de fils aîné et lieutenant du roi de France. L'un de ses premiers actes fut de hâter la convocation des états généraux du royaume. Les députés qui avaient siégé dans la dernière session revinrent au nombre de plus de huit cents, dont quatre cents au moins appartenaient à la bourgeoisie. Le travail de réforme ébauché l'année précédente, fut repris et continué sous l'entraînement des idées populaires. L'assemblée commença par concentrer son action dans un comité d'environ

quarante membres, délibérant, à ce qu'il paraît, sans distinction d'ordres. Il était d'ailleurs évident que bon nombre de chefs de la noblesse, se trouvant alors prisonniers, n'avaient pu se rendre aux états, qu'ils s'y étaient fait représenter par procureurs, et que leur absence, aussi bien que l'exaltation publique née des circonstances, donnait une prépondérance presque exclusive aux députés des communes, à la tête desquels figurait toujours ce prévôt des marchands, ce chef de la municipalité de Paris que nous avons déjà vu apparaître dans ce récit sous le nom d'Étienne Marcel.

Pierre de la Forêt, archevêque de Rouen et chancelier de France, exposa les besoins et les dangers du royaume; puis il invita les états de la langue d'Oil à accorder au lieutenant du roi de nouveaux et abondants subsides. Les députés, avant de répondre, demandèrent du temps pour réfléchir et délibérer. L'examen des demandes du gouvernement fut renvoyé à la commission mixte chargée de l'étude préalable des questions, et les états décidèrent que les pouvoirs de ce comité dureraient même après la session close, afin que les divers commissaires dont ils se composaient pussent rester à Paris, s'y réunir et se concerter sur les affaires qui intéressaient la sûreté du roi et de la France. Quelques membres du conseil du roi élevèrent la prétention de prendre part aux délibérations de la commission et des états. Les députés s'y refusèrent, déclarant que leur présence serait nuisible à la liberté des votes. On se croirait transporté de quatre siècles plus tard vers les temps modernes; mais

les écrivains et les hommes politiques du quatorzième siècle comprenaient à peine la portée des choses qui s'accomplissaient sous leurs yeux, et le principal historien de cette époque se borne à les résumer en ce peu de mots : « Les députés du royaume voulurent savoir et ordonner comment le royaume seroit gouverné jusques adonc que le roi leur sire seroit délivré; et voulurent encore savoir plus avant que le grand trésor qu'on avoit levé au royaume du temps passé, en dixièmes, en maltôtes, en subsides et en forges de monnoies, et en toutes autres extorsions, dont leurs gensavoient été forménées et triboulées, et les soudoyers mal payés, et le royaume mal gardé et défendu, étoit devenu; mais de ce ne savoit nul à rendre compte (1). » Ainsi les états, après avoir revendiqué et obtenu le droit d'accorder ou de refuser l'impôt, réclamaient et exerçaient le droit qui consiste à inspecter et à surveiller les dépenses publiques. Ce qui leur paraissait tout naturel, ce qu'on n'osait leur contester, était tout simplement une révolution politique, une de ces conquêtes que font les peuples dans les rares intervalles où la puissance leur appartient. Au quatorzième siècle, Étienne Marcel et quelques légistes hardis le comprenaient sans doute; mais la France elle-même ne s'en doutait guère, et nous ne tarderons pas à la voir renoncer à des prérogatives et à des libertés dont elle ne savait pas se servir, dont elle n'entrevoyait point encore la portée.

Les membres de la grande commission déléguée par

(1) Froissart, c. 372.

les états pour s'enquérir des abus découvrirent aisément qu'il y avait eu, depuis plus d'un demi-siècle, prodigalité, malversation, concussion. Forts de leur mandat et puisant dans les misères du pays une audace jusqu'alors inconnue aux assemblées nationales de la France, ils demandèrent une entrevue au Dauphin et lui firent connaître qu'ils avaient l'intention de demander aux états généraux, dans la prochaine séance publique, des résolutions d'un ordre majeur, savoir : la mise en accusation des ministres; la mise en liberté du roi de Navarre, arrêté dans un guet-apens; enfin l'institution d'un conseil permanent, formé de prélats, de chevaliers et de bourgeois, tirés des députés des trois ordres, et qui désormais auraient mission d'assister le prince dans l'administration du royaume. On voit que les révolutionnaires du quatorzième siècle allaient vite en besogne, et que, sans se mettre en peine de la limite des pouvoirs, ils revendiquaient, sous prétexte de concours et de surveillance, l'exercice même de la puissance exécutive, jusque-là réservée à la couronne. Si jeune que fût le Dauphin, il comprit que ces prétentions exorbitantes devaient avoir pour résultat, si elles étaient accueillies, de faire passer l'autorité souveraine aux mains des états généraux et d'avilir le droit monarchique, dont il était le légitime dépositaire. N'osant refuser de front, et déjà dominé par la réaction populaire, il eut recours à la ruse : il éluda de répondre ; il prit des mesures pour ajourner la séance publique dont il était menacé; puis il prorogea la session des états généraux le 3 novembre, annonçant qu'il allait mettre le temps à profit pour

se concerter avec son oncle, l'empereur Charles IV, alors résidant à Metz, et combiner avec ce prince les dispositions et les mesures qui devaient permettre de tenir tête à l'invasion des Anglais. Les députés se séparèrent; mais, avant de rentrer pour quelque temps dans leurs foyers, ils obtinrent lecture des doléances des hauts commissaires. Ce tableau des abus à réformer et des innovations à établir fut déroulé devant eux par l'un des chefs les plus ardents de la faction populaire; nous voulons parler de Robert le Cocq, évêque de Laon.

Cependant les états de la langue d'Oc avaient également tenu leur session et s'étaient réunis à Toulouse. Délibérant près de l'armée anglaise et plus pressés de sauver le royaume que de dépouiller le roi, ils avaient voté de l'argent et des troupes. Quant aux états provinciaux de l'Auvergne, ils n'accordèrent des subsides qu'en se réservant d'en surveiller l'emploi. Les états de la langue d'Oc déclarèrent ensuite qu'il était de leur droit de s'assembler désormais à des époques périodiques, sans qu'il fût besoin de convocation royale. On voit que la marche de la révolution, dans le Midi, était également certaine et progressive, quoique plus lente que dans le Nord.

C'était le temps où l'empereur d'Allemagne, ce même Charles IV dont nous venons de parler, publiait la célèbre constitution germanique connue dans l'histoire sous le nom de *Bulle d'or*, et qui eut pour résultat de sanctionner, par la renonciation impériale, les droits et les privilèges que les grands vassaux s'étaient arrogés. Depuis cette concession, qui, durant

plus de quatre siècles, a été l'une des bases de l'organisation politique de l'Allemagne, aux électeurs seuls appartient le droit d'élire l'empereur, et devinrent seuls électeurs les trois archevêques de Trèves, de Mayence et de Cologne; et, dans les maisons de Wittelsbach, de Saxe, de Brandebourg et de Bohême, ceux qui possédaient la terre vraiment électorale. Pour éviter désormais toute contestation à cet égard et toute prétention au partage des voix, le partage d'une terre électorale fut défendu, et la succession dut avoir lieu par ordre de primogéniture, à l'exclusion des femmes, excepté en Bohême. L'élection impériale devait se faire à la pluralité des voix et à Francfort-sur-le-Mein. L'empereur élu, mais non couronné par le pape, ne portait que le titre de roi des Romains. Si, du vivant d'un empereur couronné, les électeurs lui nommaient un successeur éventuel, celui-ci ne prenait également que ce titre. L'empereur avait la haute suzeraineté, qui s'exerçait par l'investiture féodale et par la décision suprême des causes féodales. C'était lui qui, lorsqu'une principauté, un comté ou une seigneurie, un droit même, devenaient vacants, les conférait par investiture à qui il voulait, avec ou sans les droits régaliens. Quant à la décision des causes féodales, l'empereur prononçait rarement seul; il renvoyait ordinairement le jugement à la diète ou à un tribunal commis exprès et composé de princes. L'empereur était législateur souverain. Toutes les lois se publiaient en son nom. Mais cette puissance était limitée par l'obligation de ne publier aucune loi sans le consentement des états; d'où il suit que le droit

législatif de l'empereur se réduisait à celui de ratifier ou de rejeter la résolution des états. Son *veto*, du moins, était absolu, et il avait l'initiative des lois. Il avait aussi le droit d'accorder des privilèges ; encore fallait-il, pour les concessions les plus importantes, le consentement des électeurs. A l'empereur appartenait le droit de haute justice. Toutefois, la bulle de Charles IV reconnaissait l'indépendance absolue des tribunaux des électeurs. L'empereur d'ailleurs, même hors des pays électoraux, était trop faible pour pouvoir exercer cette prérogative, et, comme il n'y avait point d'autre force publique capable de maintenir l'ordre dans l'Empire, les désordres allèrent toujours croissant, malgré les édits multipliés des empereurs pour l'observation de la paix publique. L'empereur pouvait faire librement la guerre ; mais les états n'étaient tenus à fournir leur contingent que lorsque les hostilités avaient été résolues d'un commun accord.

Or, tandis que le Dauphin de France, lieutenant du roi, cherchait, soit à Metz, soit à Paris, à disputer aux factions et aux étrangers les droits et les domaines de la couronne, le pays était en proie à des agitations, à des misères qui facilitaient l'œuvre des novateurs et hâtaient la crise. Las de servir de jouet aux gens de guerre, d'être pillés par les *condottieri* et les soldats licenciés, et de consacrer leurs épargnes à payer le luxe insolent ou les lourdes rançons des nobles, les paysans et les serfs se laissèrent aller aux excitations de la faim et du désespoir, et, à l'exemple des pastouraux du dernier siècle, se soulevèrent dans quelques provinces et commencèrent à faire la



guerre aux seigneurs. Sous l'empire de ces événements et des préoccupations douloureuses qu'ils faisaient naître, s'ouvrit, le 5 février 1357, la nouvelle session des états généraux de la langue d'Oil.

Le duc de Bourgogne, le comte de Flandre, le comte d'Alençon, leurs vassaux et plusieurs députés des bonnes villes s'abstinrent de se rendre à l'assemblée, les uns parce qu'ils étaient retenus dans leurs propres foyers pour résister aux soulèvements des campagnes, les autres, selon toute apparence, parce qu'ils ne voulaient pas sanctionner de leur présence ou de leur adhésion les tentatives qui allaient être faites contre l'autorité royale. Mais aucun des chefs politiques dont on avait remarqué l'audace ou le talent dans les derniers débats ne fit défaut aux espérances du parti populaire. On vit donc reparaître Robert le Cocq, évêque de Laon depuis 1351, et qui, avant d'entrer dans les ordres, avait acquis dans les fonctions d'avocat au parlement et de maître des requêtes une très-grande connaissance des lois et des affaires générales. Près de lui siégeait Etienne Marcel, en qui se personnifiait volontiers le mouvement révolutionnaire de Paris.

Pour la première fois, en effet, la capitale du royaume, jusque-là dévouée aveuglément à ses princes et à ses comtes, cette grande cité qui avait résisté aux Normands et s'était armée pour défendre les droits de saint Louis, la ville de Paris, en un mot, se montrait animée de sentiments hostiles, de dispositions mauvaises à l'égard du pouvoir royal. Sa prospérité s'était développée dans une proportion rapide, et son orgueil avait grandi plus promptement encore. On peut

évaluer à trois cent mille le nombre de ses citoyens de tout âge et de tout sexe, vers le milieu du quatorzième siècle, et aucune cité d'Europe n'aurait pu rivaliser avec elle en splendeur, en influence, en autorité. Ses puissantes corporations, commandées par leurs syndics, ses marchands et ses bourgeois, représentés par leurs échevins et leur prévôt, sa nombreuse et turbulente Université, qui campait sur la rive gauche du fleuve, étaient autant d'éléments d'agression et de résistance dont les rois commençaient à tenir compte, et la Bastille non plus que le fort de Vincennes n'existaient point encore pour dominer la ville et les faubourgs. Les Parisiens avaient déjà fait l'essai de leurs forces; ils se rappelaient le jour où Philippe le Bel, si dur et si opiniâtre, avait été assiégé dans les murs du Temple et s'était vu contraint de renoncer à certaines exactions; ils avaient vu de près avec quelles précautions minutieuses ce même roi, qui faisait trembler l'Europe, s'était cru obligé de procéder, afin de faire accepter à sa capitale l'arrestation imprévue des Templiers. Les idées de liberté et d'indépendance leur étaient plus familières qu'on ne le croit de nos jours, lorsque l'on parle dédaigneusement des ténèbres du moyen âge. Dans les boutiques de ces marchands qui alimentaient le luxe des seigneurs et des princes, on parlait de l'organisation redoutable des villes de Flandre, et l'on se disait qu'après tout, si l'on voulait imiter les bourgeois d'Ypres, de Gand et de Bruges, messire le roi de France et ses feudataires seraient bien forcés de reculer. On savait quels prodiges la Suisse affranchie venait d'accomplir, au nom de ses

droits et de sa pauvreté même. Les républiques italiennes s'agitaient aux portes de la France, et de la rue des Mathurins-Saint-Jacques à la rue Saint-Denis, du Louvre à la rue Barbette, on parlait de la république romaine et de Rienzi, deux noms dont on exagérait la portée et la puissance. Pour tout dire, le bourgeois et l'artisan de Paris étaient ce qu'on les a toujours vus depuis, toujours prêts à tendre des chaînes dans les rues, toujours armés pour transformer une querelle en émeute, un attroupement en révolution. Étienne Marcel et les hommes de son parti ne l'ignoraient pas, et c'est ce qui augmentait leurs prétentions et leurs espérances.

Dès la première séance des états, Marcel et Robert le Cocq leur présentèrent le cahier des doléances qu'avaient récemment rédigé les hauts commissaires désignés dans la précédente session; ils demandèrent que chaque député le communiquât à sa province, et cette communication, très-rapide pour ce temps-là, surtout en hiver, se fit en moins d'un mois. Le 3 mars, le Dauphin reçut les doléances. L'évêque de Laon, qui portait la parole au nom des états, fit entendre au prince un discours qui tenait à la fois du sermon religieux et de la harangue politique. Il exhorta le Dauphin à craindre Dieu, à honorer les clercs, à garder les commandements du Seigneur, à éloigner de lui les méchants, à ne rien faire par le conseil des « jeunes, des simples et des ignorants, » à priver de tous les offices royaux vingt-deux de ses conseillers et de ses ministres dont l'administration soulevait les plaintes les plus graves, et parmi lesquels figuraient les hommes qu'on avait vainement signalés à sa sévérité dans le cours de

la dernière année. Robert le Cocq continua sur le même ton, invoquant la volonté du royaume manifestée par les états généraux, volonté d'autant plus incontestable, disait-il, que les députés avaient consulté leurs provinces. Il demanda alors que, dans l'intervalle des sessions, le Dauphin ne pût gouverner qu'avec l'assistance des trente-six élus des états, douze de chaque ordre; d'autres délégués, munis de pouvoirs illimités, devaient être envoyés dans les provinces, avec mission de punir sans forme de procès, d'emprunter et de contraindre, d'instituer et de salarier, au besoin d'assembler les états provinciaux. L'orateur, achevant ensuite de notifier au Dauphin les réclamations et les votes des états, lui fit connaître qu'on lui accordait de quoi payer trente mille hommes d'armes, à la condition que les subsides ne seraient ni levés ni employés *par ses gens, mais par bonnes gens sages, loyaux et solvables, ordonnés par les trois états*. C'était attribuer le pouvoir exécutif à l'assemblée et dépouiller d'autant la couronne : les révolutions ne s'arrêtent guère lorsqu'elles sont en marche, et on les voit dépasser le but en même temps qu'elles l'atteignent. Une autre précaution plus juste et plus conforme au droit du pays était l'interdiction de changer désormais les monnaies sans le consentement des états. Quant aux députés des trois ordres, ils devaient avoir désormais la faculté de s'assembler deux fois par an, sans autre convocation, afin de voter les lois et de s'assurer qu'elles étaient observées. Cette clause suffisait à elle seule pour créer et constituer en France ce que nous appelons aujourd'hui le gouvernement représentatif.

Le roi Jean était prisonnier, les campagnes livrées à l'insurrection et au pillage, la chevalerie et l'armée dispersées et hors d'état de venir en aide au pouvoir royal ; dès ce moment l'autorité passait aux états généraux, appuyés par le peuple et la bourgeoisie de Paris, et le Dauphin ne pouvait résister aux ordres qu'on lui notifiait sous une forme respectueuse. Charles, intimidé, se hâta de souscrire à toutes les demandes de l'assemblée, et publia (mars 1357) une longue et fameuse ordonnance par laquelle il leur donnait force de loi, et concédait ainsi aux populations et aux villes du royaume un ensemble de droits et de privilèges qui disparurent au premier souffle de réaction, et qui, s'ils avaient été maintenus, auraient constitué pour la France du quatorzième siècle un édit de réformation, ou, pour mieux dire, une grande charte nationale.

Il y était dit, dès le préambule : « Charles ainsné  
« (ainé) fils du roy de France et son lieutenant, duc  
« de Normandie et Dalphin de Vienne, savoir faisons  
« à tous présens et advenir que, comme par nostre  
« mandement aient esté appellez et assemblez à Paris  
« par plusieurs foiz, et dernièrement au cinquième jour  
« de février dernièrement passé et aus jours ensuivans,  
« les troiz éstas du royaume de France de la langue  
« d'Oyl ; c'est assavoir, arcevesques, évesques, abbés,  
« chappitres, nobles de nostre sanc, ducs, comtes, ba-  
« rons, chevaliers et autres, et les bourgeoiz et habi-  
« tans des cités, chasteaulz et autres bonnes villes,  
« pour nous donner conseil et faire aide sur la déli-  
« vrance de nostre très-chier seigneur et père, que  
« nous désirons sur toutes les choses qui sont au

« monde; et aussi pour nous donner bon conseil et  
« advis sur la garde, bon gouvernement, tuicion et  
« deffense dudit royaume; et afin que, par leur bonne  
« délibération et aide, nous puissions, à l'aide de Dieu,  
« contrestre et résister à la mauvaise emprinze des en-  
« nemis, et yceulz mettre et bouter hors dudit royaume,  
« parquoy les subgez d'icellui puissent vivre en bonne  
« pays (paix) dores-en-avant, et en bonne surté de-  
« mourer; liquelz du temps passé, par le fait desdiz  
« ennemis et du petit gouvernement et mauvaiz qui a  
« esté audit royaume, par la faulte d'aucuns des offi-  
« ciers et conseillers, ont esté et encores sont forment  
« (fortement) grevez et bleciez, dont il nous poise  
« (pèze, fâsche) moult; et à nos requestes se soient  
« humblement descendus ores (présentement) et au-  
« tresfois, et enclinés comme bons, vrais et loyaulz  
« subgez pevent et doivent faire envers leur bon sei-  
« gneur; et pour ycelles requestes mieulz adviser,  
« enteriner (perfectionner) et accomplir du tout, se  
« soient trait (retirez) à part, et eu sur ycelles très-  
« grant avis et délibération, en considérant premier  
« (premièrement) bien et justement les causes et occa-  
« sions par lesquelles ledit royaume peut avoir esté  
« et ainsi est empirez, et les subgiez grevez et dom-  
« magiez, et que tout estoit venu parce que Dieu et  
« sainte Église au temps passé avoient esté petitement  
« creins (craints), servis et honorés, justice feblement  
« soustenuë, faite et gardée, et lidiz royaume gouverniez  
« par aucunes gens avaricieux, convoiteux ou negli-  
« gens, et que pou ou neant (qui s'embarrassoient peu ou  
« point) chaloit comment les choses alassent ne fussent

« gouvernées, et ne pensoient point de la chose publi-  
« que, mais entendoient (songeoient) et ont entendu  
« principalement à leur prouffit singular et de eulz et  
« leurs amis, faiseurs et creatures enrichir, essaucier  
« (exaucer) et eslever. Et ont lesdiz troiz estas bien ad-  
« visés que si grant plaies dont lidiz royaume est plaiez  
« (blessé) et navrez ne pevent estre à plain gariez  
« (guerries) ne sanées se ce n'est premier par l'aide de  
« Dieu, et que ceulx qui ont ainsi mauvairement gou-  
« verné feussent et soient dudit gouvernement du  
« tout privez, deboutez et arrière mis, et en lieu d'eulz  
« bons preudhommes sages, véritables, diligens et  
« loyaulz, sur ledit gouvernement par nous establiz  
« et ordonnez (gouvernez), et que par nous, les autres  
« justiciers et officiers dudit royaume, bonne et vraye  
« justice dores-en-avant soit faicte, tenue et gardée,  
« et toutes oppressions (impositions), extorcions et  
« indeües exactions dont l'en a usé au temps passé  
« sur le peuple par moult de diverses voies et ma-  
« nieres, tant par empruns, prises, gabelles et impo-  
« sitions, comme par le fait de la mutacion des mon-  
« noyes et autrement, cessassent desoremaiz du tout.  
« Et oultre ont advisé lesdiz trois estas que ces mau-  
« vaises choses ostées du tout, et en lieu d'icelles  
« autres remises qui soient saintes, justes et raisonna-  
« bles, de faire moult grant aide à (pour) la bonne  
« et brief délivrance de nostre très-chier seigneur et  
« pere, et pour soustenir et porter le fait de la guerre  
« et resister à la mauvaise volonté des ennemis, par  
« (moyennant) quatre certaines modiffications et trait-  
« tiez; lesquels nous, à leurs supplications, leur avons

« octroïé et accordé, et encore octroyons et accordons,  
« eu sur ce bon advis et deliberacion, en la manière  
« qui s'ensuit. »

Ce titre et ces considérants, dont nous avons cru devoir reproduire les termes, ne laissent aucun doute sur les circonstances politiques sous l'empire desquelles la couronne se trouvait placée, et sur les hommes et les événements qui l'avaient contrainte à faire des concessions. Quant à la charte octroyée, en apparence, mais en réalité imposée au Dauphin Charles, il serait trop long d'en donner le texte, et nous nous bornons à transcrire ci-après le sommaire des dispositions les plus importantes que renfermait cet acte.

« Ce que les députés, que le duc de Normandie choisira par le conseil des trois états, feront conformément aux instructions qui leur seront données, par rapport à l'aide, à la réformation du royaume et à la monnaie, sera observé irrévocablement, aussi bien que ce qui sera réglé sur les officiers qui seront privés de leurs charges. Les deniers qui proviendront des subsides que les trois états ont promis de donner seront entièrement employés pour les dépenses de la guerre, sans qu'ils puissent être détournés à un autre usage par quelque autre personne que ce soit. Ces deniers ne seront ni levés ni distribués par les officiers du roi, mais par des députés élus par les trois états, et qui jureront au roi et aux trois états qu'ils n'emploieront ces deniers que pour les dépenses de la guerre. Les députés particuliers jureront la même chose aux juges royaux, en présence d'une ou de deux personnes de chacun des trois états. Les



« députés généraux et particuliers n'auront aucun égard  
« aux ordres, de quelque part qu'ils viennent, qui pour-  
« raient leur être envoyés au contraire, sous peine  
« d'être privés de leurs offices et d'être mis en prison,  
« où les gens des trois états pourront les faire con-  
« duire, et d'où ils ne sortiront qu'après avoir rendu  
« l'argent qu'ils auront diverti à d'autres usages qu'à  
« celui des dépenses de la guerre. Ils seront tenus de ré-  
« sister, par voie de fait et en employant le secours de  
« leurs voisins, aux officiers du roi qui voudraient leur  
« enlever les deniers de leurs recettes... Moyennant  
« l'aide qui sera accordée par les états, toutes les au-  
« tres impositions cesseront, et l'on ne pourra plus  
« contraindre personne de prêter de l'argent au roi. Les  
« trois états se rassembleront à Paris, le lendemain de  
« la Quasimodo prochaine, pour délibérer sur le fait  
« de la guerre. Ceux qui ne sont point venus à cette  
« assemblée-ci seront requis de se trouver à celle-là,  
« avec intimation que, quoiqu'ils n'y viennent point, ils  
« ne laisseront pas d'être tenus à tout ce qui aura été  
« décidé dans ces deux assemblées... L'aide accordée  
« par les états ne subsistera qu'un an. Les états pour-  
« ront, sans être convoqués par le roi, se rassembler à  
« Paris ou ailleurs, s'ils le jugent à propos, deux fois,  
« ou même plus, s'il est nécessaire... On n'accordera  
« plus de pardons ni de rémissions à ceux qui auront  
« commis des meurtres de guet-apens, à ceux qui au-  
« ront enlevé des filles ou des femmes, aux incen-  
« diaires, à ceux qui n'auront pas observé les trêves  
« ou paix (faites dans le cas des guerres privées), aux  
« infracteurs des sauvegardes.

« Tous les juges rendront bonne et brève justice.  
« Comme il y a devant les gens du parlement plusieurs  
« procès en état d'être jugés et dont le jugement a été  
« retardé par la faute des présidents, les gens du par-  
« lement et ceux de la chambre des enquêtes s'assem-  
« bleront tous les jours dans cette chambre, à l'heure  
« du soleil levant, pour travailler à ces procès jus-  
« qu'à ce qu'ils soient tous jugés. Ils se partageront en  
« deux chambres, dont l'une jugera les procès de rap-  
« port, et l'autre ceux qui seront portés à l'audience.  
« Les offices de justice ne seront plus dans la suite ven-  
« dus ni affermés, mais ils seront donnés en garde;  
« et nul ne pourra être juge dans le pays dans lequel  
« il est né, ou dans celui dans lequel il demeure. On  
« ne pourra faire de compositions (accommodements)  
« sur les crimes. Les procès seront jugés suivant le rôle  
« des présentations... Il sera fait une nouvelle mon-  
« naie d'or et d'argent, suivant les patrons qui en ont  
« été remis au prévôt des marchands. Le poids de ces  
« monnaies ne sera point changé sans le conseil et le  
« consentement des trois états. Il sera établi sur le  
« fait des monnaies des commissaires qui prêteront  
« serment entre les mains du Dauphin, en présence  
« des députés généraux des états à Paris...

« Il est défendu de faire dans la suite des prises de  
« vivres, etc., pour quelque personne que ce soit.  
« Chacun pourra résister à ceux qui voudront faire  
« des prises, et reprendre, sans crainte de peine et  
« d'amende, tout ce qui leur a été ainsi enlevé; et si  
« ceux contre qui ces violences seraient exercées n'é-  
« taient pas assez forts pour y résister, ils pourraient

« appeler à leur secours leurs voisins, qui pourront  
« s'assembler par cri public... Le parlement ne pourra  
« attirer par devers lui les affaires ordinaires qui  
« sont de la compétence du prévôt de Paris. Les sé-  
« néchaux, baillis et vicomtes n'attireront point à  
« eux les affaires qui sont de la compétence des pré-  
« vôts... Les élus envoyés par les trois états dans les  
« diocèses sur le fait de l'aide recevront les comptes  
« de ceux qui ont imposé et levé les subsides... Toutes  
« juridictions seront laissées aux juges ordinaires...  
« Toutes les garennes faites depuis quarante ans seront  
« supprimées. Nul ne pourra posséder deux offices en  
« même temps... Les baillis et les prévôts feront don-  
« ner caution aux sergents et officiers, afin que les  
« parties que ceux-ci auront vexées puissent recouvrer  
« les pertes qu'elles auront souffertes... Nul des offi-  
« ciers du roi ne pourra faire aucun commerce de  
« marchandise ou de change, ni par lui ni par des  
« personnes interposées.

« Le roi pardonne à ceux qui n'ont pas été aux  
« arrière-bans. Dorénavant le roi et le Dauphin pour-  
« ront convoquer l'arrière-ban, et ils ne le pourront  
« faire qu'après une bataille, dans le cas d'une évi-  
« dente nécessité et par le conseil des élus des trois  
« états. Tant que cette guerre durera, les nobles et  
« autres gens d'armes ne pourront sortir du royaume  
« sans le congé du roi, s'ils n'en sont bannis. Durant  
« le cours de cette guerre, les non-nobles et les nobles  
« ne pourront se faire la guerre, et les juges des lieux  
« les contraindront à faire la paix entre eux. Chacun  
« des sujets du roi pourra piller sur les ennemis du

« royaume, sans que les officiers généraux puissent  
« demander aucun droit, part ou portion sur le butin  
« qui aura été fait, à moins qu'eux et leurs gens  
« n'aient eu part à l'action... On ne fera de trêve  
« avec les ennemis que par le conseil des gens des  
« trois états. Toutes personnes seront armées selon  
« leur état, et ceux qui ne le seront pas y seront  
« contraints, les laïques par les hauts-justiciers et  
« les majeurs des villes dans leurs juridictions, et le  
« clergé par les juges ordinaires de l'Église. Toutes les  
« choses domaniales qui ont été aliénées ou échangées  
« depuis le temps de Philippe le Bel seront réunies  
« au domaine, excepté ce qui a été donné à l'Église,  
« ce qui a été donné aux princes du sang en partage  
« ou par forme de don, ou pour cause de douaire ou  
« de récompense d'autres héritages...

« Ceux qui composent le grand conseil s'assem-  
« bleront au soleil levant pour travailler aux affaires  
« du gouvernement. Ils commenceront par les plus  
« grosses, et, jusqu'à ce qu'elles soient achevées, ils ne  
« les quitteront point pour en commencer de nouvel-  
« les, à moins qu'il n'y ait une nécessité évidente. Les  
« gens du grand conseil auront des gages suffisants  
« pour soutenir cette charge. Ceux qui ne viendront  
« pas au conseil à l'heure marquée perdront les gages  
« de la journée, et, s'ils y manquent souvent, ils se-  
« ront exclus du conseil, à moins qu'ils n'aient une  
« excuse légitime. Le chancelier de France ne se  
« mêlera que du fait de la chancellerie, c'est-à-dire de  
« voir, de corriger, d'examiner, de passer et de scel-  
« ler les lettres qui seront présentées au sceau. Il se

« mèlera aussi de ce qui regarde le fait de la justice ;  
« il donnera des offices en tant comme à lui peut ap-  
« partenir en qualité de chancelier, et il donnera les  
« ordres nécessaires sur ce qui regardera ces offices. Le  
« chancelier, nonobstant tous les ordres qu'il pourrait  
« recevoir, ne scellera aucune lettre portant aliénation  
« du domaine du roi, ou don de grandes forfaitures ou  
« confiscations... Le chancelier et les autres conseil-  
« lers et officiers du roi jureront qu'ils ne feront en-  
« ensemble ni fédération, ni conspirations, ni al-  
« liances.

« Les dépenses des maisons du Dauphin, de la  
« Dauphine, et de celles des autres princes du sang,  
« seront modérées, et leurs maîtres d'hôtel payeront  
« exactement ce qu'ils achèteront... L'aide qui sera ac-  
« cordée par les trois états ne portera aucun préjudice  
« aux franchises, privilèges et chartes accordées par  
« les rois, en tant qu'elles sont conformes aux lettres  
« données pour la réformation du royaume par les  
« rois Philippe le Bel et Jean, lesquelles sont confir-  
« mées spécialement pour ce qui regarde la Régale.  
« Les députés qui viendront à l'assemblée des états  
« sont mis sous la sauvegarde du roi et du Dauphin,  
« afin qu'ils soient en état de résister aux violences  
« qu'ils ont à craindre... Les officiers du roi et le  
« peuple même s'opposeront à ceux qui voudront  
« faire des actes d'hostilité contre leurs ennemis, dans  
« les bonnes villes du royaume... »

Il serait superflu de commenter ces dispositions législatives, qui changeaient la forme du gouvernement de la France et substituaient à la prérogative royale l'au-

torité, le contrôle et la surveillance des états généraux. On passait, en quelque sorte, de la monarchie à la république, sans qu'il vînt à l'esprit des réformateurs de s'en douter; mais ni le Dauphin ni le roi Jean ne s'y trompèrent, et ils ne considérèrent ces concessions, arrachées au nom du peuple, que comme les fruits d'une bataille perdue qu'une bataille gagnée ferait disparaître. Quel que fût d'ailleurs le déplaisir que causât au prince Charles l'obligation de consentir à cette réforme politique, il est permis de constater que les abus auxquels la nouvelle charte mettait un terme existaient et s'étaient produits depuis le règne de saint Louis. Ces abus étaient évidemment intolérables, contraires au droit naturel et à la justice, et si ceux qui entreprirent de les faire disparaître ne comprirent pas qu'ils choisissaient mal leur temps ou leurs moyens, nous ne saurions le leur imputer à crime. Sans doute il eût été de leur part plus généreux, plus noble, d'attendre, pour réformer la monarchie, que cette même monarchie fût sortie victorieuse de la lutte contre les Anglais; mieux eût valu, en attendant l'instant des réformes, s'unir à la couronne pour sauver la France du joug de l'étranger. Nous en convenons volontiers; mais nous croyons également que les Valois, victorieux, libres et forts, grâce à la France, n'auraient guère été d'humeur, après la victoire, à subir les conditions que les états généraux essayaient de mettre à leur puissance, et qu'ils auraient traité en criminels et en rebelles les artisans des réformes les plus justes et les plus utiles. Les états généraux n'étaient pas maîtres d'attendre des jours meilleurs pour s'attaquer

aux abus qui pesaient sur la France. Et quant aux moyens qu'ils employaient pour intimider le Dauphin et faire prévaloir leur volonté, ils étaient évidemment contraires à la tradition monarchique et aux privilèges consacrés par le temps et par la loi ; mais s'est-il jamais rencontré dans l'histoire des peuples des jours heureux, des époques bénies, où les gouvernants et les gouvernés se soient mis d'accord, pacifiquement, spontanément, sans luttes préalables, pour étudier la cause et le nombre des abus, et pour découvrir le remède ? La royauté et la nation française, au milieu du quatorzième siècle, portaient la peine des entreprises qu'elles avaient essayées et conduites à terme contre la papauté et l'Église. Depuis Philippe le Bel, elles avaient arraché au pape son sceptre temporel ; elles n'avaient plus voulu voir, dans le vicaire de Jésus-Christ, qu'un prêtre chargé de gouverner les âmes et de régler la discipline ; elles lui avaient interdit, au nom de l'épée et de la force, d'être désormais le suzerain des monarches et l'arbitre légitime des grands conflits sociaux. S'étonnera-t-on si déjà les dynasties et les nations, privées du tribunal où elles allaient autrefois porter leurs causes, ne savaient plus qu'en appeler au droit du plus fort et au nombre, à la souveraineté du glaive ou à celle des multitudes ? Les principes modernes venaient d'éclorre ; c'est sur ce terrain, et non en vertu des traditions saintes du passé, qu'il importe de se placer si l'on veut juger et apprécier, en pleine connaissance du droit et de la vérité, les événements et les hommes de la période dont nous esquissons le récit.

Le Dauphin venait à peine de subir la volonté des états de la langue d'Oil lorsque l'archevêque de Sens, le comte d'Eu et le comte de Tancarville arrivèrent de Bordeaux, où ils avaient conclu avec le prince de Galles une trêve de deux ans, qui fut publiée à Paris le 5 avril. Rassuré au point de vue de la guerre, n'ayant plus à craindre l'invasion de l'ennemi, le Dauphin jugea que les circonstances lui permettaient de s'affranchir de la surveillance et du contrôle des états généraux. Par un édit en date du 6 avril, il défendit à tous les sujets du roi de payer l'aide ou taxe que les états avaient votée dans le but de faire face aux frais de la guerre. Deux jours après, le 8 avril, il révoqua cette ordonnance ; mais bientôt, reprenant courage, il déclara qu'il voulait dorénavant gouverner seul et en dehors de la tutelle des hauts commissaires délégués par les états pour l'assister dans la direction des affaires. En ces temps où les questions politiques étaient assez mal posées et plus mal comprises encore, ce que le peuple entrevit de plus clair dans ces actes, c'est qu'il était dispensé de payer au gouvernement l'aide évidemment très-lourde que les états avaient décrétée pour solder des troupes. Il n'en fallait pas davantage pour que l'opinion se rangeât du côté du prince qui dispensait le pays de cet impôt. Les Parisiens et les habitants des villes commençaient d'ailleurs à abandonner la cause des états et des hauts commissaires. Ils avaient beaucoup espéré de l'intervention de ces députés dans les affaires publiques, et déjà ils s'étonnaient de ne pas jouir d'un plus grand bien-être, d'une sécurité plus grande, et de n'avoir réussi qu'à favori-



ser des changements de ministres et des distributions d'emplois. Ces réclamations n'étaient guère réfléchies, puisque le bien ne s'improvise pas ; mais les populations du moyen âge, pas plus que les nations contemporaines, ne savaient souffrir dans le présent pour récolter dans l'avenir, et peu à peu le parti de la royauté absolue et indépendante l'emportait dans l'opinion sur le parti de la royauté limitée et responsable, telle que les états généraux l'avaient voulu faire. Vers le mois d'août, les trente-six commissaires qui représentaient les états, inquiets de l'abandon dans lequel la bourgeoisie elle-même persistait à les laisser, considérèrent leur mandat comme impossible et se séparèrent pour rentrer dans leurs provinces. De ce nombre fut Robert le Coq, qui revint à Laon.

Le Dauphin n'était encore ni d'âge ni de force à lutter contre une révolution. D'ailleurs le pays, désolé par les guerres et travaillé en tous sens par les factieux, était en proie au double fléau des révoltes et du brigandage. Des condottieri, que la trêve conclue avec le prince de Galles laissait sans ennemis et sans argent, s'organisaient en bandes de pillards et exerçaient d'affreux ravages dans les campagnes. Exaspérés par leurs attaques, profondément irrités contre les nobles qui ne les protégeaient pas, contre les chevaliers qui avaient tourné bride à la bataille de Poitiers, les paysans continuaient à se soulever, à attaquer les manoirs féodaux, à incendier la demeure des riches. Vainement leurs maîtres avaient-ils tourné en dérision leurs plaintes, désignant le peuple pauvre des villages sous le nom moqueur de *Jacques Bonhomme*,

affirmant que ces gens corvéables et taillables à merci seraient toujours réduits à obéir et à payer; Jacques régrimait contre toute autorité, ne voulait reconnaître aucun frein, et, livré à tous les excès criminels qu'engendrent la haine, la faim et les souffrances, recommençait au quatorzième siècle la guerre des esclaves, qui, à une autre époque, avait fait trembler le patriciat romain. Les hordes de villageois insurgés apparaissaient donc partout, aux portes mêmes de Paris, et devant ce torrent dévastateur fuyaient pêle-mêle les religieux, les moines, les recluses, les prêtres, tout ce qui n'avait que la prière pour résister et pour se défendre. Au mois de septembre 1357, le Dauphin, étant sorti de Paris pour parcourir les villes voisines, se vit forcé de se réfugier dans sa capitale, n'osant l'exposer aux atteintes de l'anarchie, à la guerre brutale de celui qui n'a rien contre celui qui possède. Ainsi les paysans et les serfs donnaient-ils un démenti sanglant à ceux qui disaient avec mépris : « Jacques Bonhomme ne lâche point son argent si on ne le  
« roue de coups; mais Jacques Bonhomme payera,  
« car il sera battu. Oignez villain, il vous poindra  
« (frappera du poing); poignez villain, il vous oin-  
« dra. » Les gens de guerre licenciés n'étaient pas moins redoutables; accoutumés à vivre du produit de leur épée, ils continuaient leurs expéditions pour substituer à la solde les ressources du pillage. Un Gallois, nommé Griffith, se mit à la tête de ceux qui étaient sortis du camp anglais et dévasta le pays entre Paris, Orléans et Chartres. Ses bandes prirent et pillèrent Saint-Arnould, Bonneval, Étampes, Arpajon,

Montlhéry, Pithiviers, Montargis et d'autres puissantes bourgades. Une autre compagnie non moins redoutable ravagea la Normandie, sous les ordres de Robert Knolles, chevalier anglais, alors au service de Philippe de Navarre. Dans le Midi, un aventurier français, à la tête de hordes pareilles, dévasta plusieurs cantons de la Provence et du comtat Venaissin; cet homme, qui se nommait Cervolles, menaça Avignon et contraignit le pape Innocent VI à lui payer une forte rançon. Vers le même temps, les provinces de la langue d'Oc étaient rudement traitées par le comte d'Armagnac, chargé de maintenir dans ce pays les débris de l'autorité royale.

Le Dauphin, pressé entre la révolution et l'anarchie et ne sachant comment se soustraire à leurs atteintes, se détermina à convoquer les états généraux et les invita à se réunir le 7 novembre dans le couvent des cordeliers. Or les députés qui composaient l'assemblée avaient cessé de croire aux assurances du prince et travaillaient à se donner un autre chef. Depuis longtemps, soit par un vœu spontané, soit, ce qui nous semble plus probable, à la suite de menées politiques habilement pratiquées, un assez grand nombre de membres de l'assemblée avaient jeté les yeux sur le roi de Navarre, petit-fils de Louis le Hutin, dont la profonde hypocrisie les abusait et dont sans doute ils ignoraient les crimes. Vainement avaient-ils réclamé sa mise en liberté, affirmant que ce jeune prince était emprisonné par ordre de Jean le Bon, à la suite d'un guet-apens et contre toute justice. Le Dauphin, oubliant ses anciennes liaisons avec Charles le Mauvais, persistait à le détenir, comme otage, dans le château

d'Arleux en Palluel. A la fin, Jean de Pecquigny, député de la noblesse de Picardie aux états généraux, surprit le château d'Arleux et en fit ouvrir les portes au roi de Navarre. Libre, et appuyé sur un parti redoutable, Charles le Mauvais se rendit à Amiens et y fut accueilli en libérateur. De cette ville, qui lui servait de camp et de capitale, il demanda au Dauphin, son beau-frère, l'autorisation de se rendre à Paris, et le jeune prince n'osa s'y opposer. Saisi de crainte, mais prenant le parti de dissimuler, il fit expédier un sauf-conduit au roi de Navarre, qui fit son entrée à Paris le 29 novembre. Jean de Meulan, évêque de la ville, et le fameux Marcel, prévôt des marchands, se portèrent à sa rencontre et s'entendirent avec lui pour qu'une grande affluence de bourgeois et de peuple se rendit au Pré aux Clercs, autour de l'abbaye Saint-Germain des Prés. Il s'y trouva dix mille personnes, et dans ce nombre le prévôt et les principaux échevins. En même temps on dressa, près de la muraille de l'abbaye, une sorte d'estrade qu'entoura la multitude et sur laquelle prit place le roi de Navarre. « Là, dit la chronique, il *précha* et remontra, premièrement en latin, moult courtoisement et moult sagement, en se plaignant des griefs et des villenies qu'on lui avoit faites, à tort et sans raison. Et dit que nul ne se voulsist de lui doubter, car il vouloit vivre et mourir en défendant le royaume... et donna adonques par ses paroles assez à entendre que, s'il vouloit chalenger la couronne de France, il montreroit bien par droit qu'il en étoit plus prochain que le roi d'Angleterre ne fut. Et sachez que ses sermons et ses langages furent volontiers ouïs

et moult recommandés. Ainsi petit à petit entra en l'amour de ceux de Paris, et tant qu'ils avoient plus de faveur et d'amour à lui qu'ils n'avoient au régent (le Dauphin), duc de Normandie (1). »

Les chroniques attestent que le Dauphin était présent à cette harangue. Ce qui est certain, c'est qu'au lieu de parler longtemps en latin Charles le Mauvais se servit promptement de la langue vulgaire, à l'aide de laquelle il réussissait si bien à passionner le peuple. Il avait choisi pour texte, selon l'usage du temps, des paroles de la sainte Écriture (2), et son discours fut si long « qu'on avait soupé dans Paris quand il cessa (3). » De Paris le roi de Navarre se rendit à Rouen, laissant le Dauphin *prêcher* à son tour le peuple, mais sans beaucoup de succès.

Le 28 décembre 1358 eut lieu à Rouen l'une de ces pompes expiatoires qui ont toutes les apparences d'un triomphe de factieux. Ce jour-là, devant le peuple assemblé, le roi de Navarre voulut réhabiliter sa cause et celle de ses amis, qu'avait mis à mort le roi Jean. Il débita une longue et habile harangue, sur ce texte : « Des innocents et des justes s'étaient attachés à moi, parce que je tenais pour vous, ô mon Dieu (4) ! » Après cet exorde il fit l'éloge des quatre seigneurs dont nous avons raconté le supplice en empruntant le récit de Froissart; il en parla comme d'autant de

(1) Froissart, livre I, partie II, chap. LXIII.

(2) *Justus Dominus et dilexit justitiam; vidit æquitatem vultus ejus.*

(3) *Chroniques de Saint-Denis*, fol. 238, verso, col. 2.

(4) *Psalm. cxxi*, 22. *Innocentes et recti adhæserunt mihi, etc.* Voir au sujet de cette fête expiatoire le continuateur de Nangis.

martyrs; puis, ainsi qu'il avait su le faire dans ses discours prononcés à Paris et à Amiens, il déroula sous les yeux des assistants le tableau des persécutions dont il se disait victime. Charles le Mauvais, doué d'un génie habile et astucieux, d'une faconde oratoire propre à entraîner les masses, ne se proposait évidemment, dans ces parades politiques, d'autre but que de se concilier les sympathies populaires et d'exciter la bourgeoisie et les villes à la haine du gouvernement des Valois. De nos jours comme au quatorzième siècle, on a souvent eu recours à la réhabilitation des suppliciés illustres pour s'en faire une arme contre leurs juges. Le roi de Navarre usait de ce moyen contre le roi Jean et son fils. Après avoir obtenu, par arrêt du parlement, le rétablissement de la mémoire des gentilshommes qui avaient payé de leur tête leur dévouement à sa cause, il fit détacher leurs corps du gibet et leur fit faire de magnifiques obsèques. Afin d'émouvoir davantage le peuple, il se rendit lui-même au pied de l'échafaud, et il escorta les ossements de ses amis, placés sur des chars et recouverts d'un drap noir, jusqu'à l'église, où l'on célébra en leur honneur un service funèbre. Lorsque le cortège, précédé et suivi des parents, des vassaux et des bannières des morts, traversa la place où ils avaient été décapités, on fit une station et l'on chanta les vigiles. En même temps, et comme s'il était nécessaire de donner aux populations le sens de ces démonstrations calculées, les gens et les partisans du roi de Navarre brûlèrent Couronne, maison de plaisance située à deux lieues de Rouen et qui appartenait au Dauphin.

A Paris, ce prince était de nouveau retombé sous le joug du parti populaire et d'Étienne Marcel, le principal moteur de l'agitation ; on déclamait publiquement contre son autorité et sa personne ; on lui imputait à crime les misères publiques et les calamités de toutes sortes que causaient l'insurrection des campagnes et le brigandage des *routiers* et des *compagnies* ; on invitait les bons citoyens à secouer le joug d'un tel maître et à s'associer pour sauver la France. Chaque jour était marqué par des assemblées séditeuses dont nos clubs modernes ont à peine égalé la violence. Comme il fallait un signe de ralliement aux démocrates du quatorzième siècle, on adopta le chaperon ou capuce rouge et bleu, et bientôt les amis du Dauphin, ses partisans et ses fidèles eux-mêmes, craignant d'être exposés aux fureurs du peuple, se résignèrent à adopter cette coiffure, qui leur parut une sauvegarde. Toutes les révolutions passent par le même chemin.

Réduit à tolérer les manifestations du roi de Navarre, à lui restituer des châteaux et des places fortes, à le subir comme protecteur ou allié, le Dauphin Charles ne cédait pas volontiers le terrain à ses ennemis et cherchait parfois à rallier à lui le peuple parisien. Tantôt il convoquait des assemblées où il cherchait à justifier ses actes calomniés par les factieux ; tantôt il se concertait avec des seigneurs et des gentilshommes non moins menacés que la royauté elle-même, et alors il donnait des ordres ou publiait des édits destinés à jeter l'alarme dans le camp de ses ennemis. Dans ces jours de réaction ou de hardiesse, il ne craignit pas de rendre des ordonnances sur la monnaie et d'en altérer de

nouveau la valeur, afin de se procurer des ressources (1). Ce fut, dans Paris, le prétexte ou le signal d'une agitation sans exemple.

Alors commençait à intervenir, dans les grandes luttes sociales, ce formidable levier qu'on appelle le peuple ; il apparaissait avec ses besoins légitimes, comme aussi avec ses instincts de sang. Longtemps esclave, soumis et timide, il surgissait plein de colère, avide de vengeance, animé de sentiments haineux et jaloux, disposé à la brutalité et au meurtre. Alors aussi, comme depuis, comme toujours peut-être, sa force était au service de quelques ambitieux habiles et sans foi, dont il épousait aveuglément les querelles. Mais ces premiers efforts de la démocratie allaient être bientôt comprimés.

Pour le moment, plein de défiance dans les promesses du Dauphin et dominée par des chefs habiles et infatigables, elle songeait (on peut du moins le supposer) à transférer la couronne à Charles de Navarre, qui en était privé en vertu de l'interprétation donnée à la loi salique. Cet arrangement, s'il eût réussi, aurait eu pour résultat de réunir les deux royaumes de France et de Navarre sur une même tête, et de donner à la France, pour résister aux Anglais, un roi plus capable et plus habile que Jean. Mais le parti populaire était dans l'erreur en se confiant aux promesses dont Charles le Mauvais se montrait fort prodigue. Il est probable que, si cet ambitieux eût été appelé à ré-

(1) Quatre ordonnances, en date des 22 et 23 janvier 1358, 7 et 21 février de la même année, portèrent le marc d'argent à onze livres cinq sous.



gner, il se serait joué de ses serments et aurait étouffé dans le sang des magistrats de Paris le souvenir de ses promesses; la conduite qu'il tint plus tard, la perfidie de son caractère, la scélératesse de ses mœurs permettent de le croire. Toutefois, comme, à l'époque dont nous parlons, ce jeune prince n'avait pu se faire connaître pour ce qu'il devint dans la suite, il était encore possible de se tromper sur son compte et de placer en lui quelques espérances. En des temps calmes, la conduite de Marcel, de Robert le Cocq et des états généraux aurait dû être flétrie du nom de révolte; mais, dans les circonstances où se trouvait alors le pays, la France étant pillée au dedans, menacée au dehors et exposée à périr sur toutes ses faces, le parti qui appelait à sa tête Charles de Navarre, petit-fils de Louis le Hutin et prince capétien, pouvait alléguer pour sa défense la nécessité de sauver le royaume. On s'est trop hâté de condamner sans appel des hommes qui agirent et pensèrent sur un volcan, et dont les actes ont été vraisemblablement défigurés par des chroniqueurs timides, écrivant sous la dictée des Valois.

Quoi qu'il en soit, chaque jour ajoutait à l'irritation des partis qui se trouvaient en présence; tous les incidents servaient de prétexte. Un changeur, nommé Perrin Macé, ayant vendu deux chevaux au Dauphin et n'étant pas payé, arrêta dans la rue Neuve-Saint-Merry Jean Baillet, trésorier des finances. Le trésorier refusait de payer; la dispute prit un caractère odieux, et Perrin, après avoir tué Baillet, se réfugia dans l'église Saint-Jacques la Boucherie. Alors les

gens du Dauphin, Robert de Clermont, maréchal de France, Jean de Châlons et Guillaume Staise, prévôt de Paris, forcèrent l'asile, traînèrent Perrin au Châtelet, lui coupèrent le poing et le firent pendre. L'évêque de Paris réclama hautement contre cette violation des immunités ecclésiastiques; il se fit livrer le corps de Perrin Macé et lui fit donner une sépulture honorable. Marcel assista au service, et le Dauphin suivit l'enterrement de Baillet. Une collision était imminente. Parmi ceux qui cherchaient à exaspérer la multitude et à fomenter des soulèvements démagogiques, on remarqua un bourgeois nommé Rouissac, homme accredité dans la ville et l'un des plus dévoués partisans d'Étienne Marcel. Un autre acolyte du prévôt des marchands et du roi de Navarre était Simon de Langres, religieux jacobin, qui, dans une allocution insolente adressée au Dauphin, lui signifia d'avoir à donner satisfaction au peuple, s'il ne voulait pas être déposé. Le Dauphin promit de faire à cet égard tout ce qui dépendrait de lui.

Le 23 février, date qui reparaitra dans nos annales révolutionnaires, le prévôt des marchands assembla, en armes, à Saint-Éloi, tous les corps de métiers, et les invita à le suivre pour aller avec lui forcer le Dauphin de rendre justice au peuple. Les séditions invoquent toujours le même prétexte. Suivi de cette multitude que les excitations poussaient à la révolte, Marcel se dirigea vers le palais du Dauphin, monta jusqu'à sa chambre, et lui demanda de s'occuper enfin de la défense du royaume dont il devait hériter et de protéger le peuple qui était abandonné aux brigand-

dages des soldats. « Si le ferois-je volontiers si j'avois de quoi le faire, répondit Charles; mais c'est à celui qui a les droits et profits à avoir aussi la garde du royaume (1). » D'autres paroles plus aigres furent encore échangées; enfin Marcel dit au prince: « Sire, ne vous esbahissez de chose que vous voyiez; il faut qu'il en soit ainsi. » Puis, se tournant vers quelques-uns de ceux qui l'avaient suivi: « Allons, dit-il, faites en bref ce pour quoi vous êtes venus ici (2). » Ils se jetèrent sur les maréchaux de Champagne et de Normandie, principaux conseillers du Dauphin, et les égorgèrent si près de lui que sa robe en fut ensanglantée. Charles, effrayé, pria Marcel de l'épargner; le prévôt l'assura qu'il ne courait aucun danger. Cependant il lui mit sur la tête son chaperon mi-parti bleu et rouge, aux couleurs de Paris, et prit le sien qu'il porta toute la journée. Il vint ensuite rendre compte, du haut de l'hôtel de ville (3), au peuple assemblé sur la place de Grève, de ce qui avait été fait contre les deux maréchaux, deux mauvais traîtres, disait-il; et tous de crier: « Nous avouons le fait et vous soutiendrons. » De retour au palais, il trouva le Dauphin frappé de saisissement et de douleur, et lui dit: « Monseigneur, ne vous affligez; ce qui s'est fait s'est fait de la volonté du peuple (4). »

(1) Froissart, livre I, partie II, chap. LXII.

(2) Continuateur de Guillaume de Nangis, p. 117.

(3) Marcel avait acheté sur la place de Grève un hôtel appelé la *Maison-aux-Piliers*; c'est là que, depuis ce temps, les magistrats de Paris délibèrent.

(4) *Chroniques de Saint-Denis*, t. II, fol. 244.

Cependant les états généraux étaient assemblés depuis le 11 février, mais ils étaient à la fois dominés par leurs trente-six commissaires et par la multitude. Leur intention n'était pas de s'associer aux entreprises, encore moins aux excès des séditeux. Pleins de déférence pour le Dauphin et désirant accroître son autorité, ils l'invitèrent à prendre le titre de régent du royaume, titre auquel il avait droit puisqu'il était majeur, ayant atteint depuis quelques jours sa vingt et unième année. Le prince se conforma à leurs vœux. Bientôt les états virent avec déplaisir couler le sang par ordre des chefs de la bourgeoisie, et plusieurs députés de la noblesse se retirèrent dans leurs provinces. Étienne Marcel, se souciant peu du droit et des lois, fit nommer à la place des démissionnaires un nombre égal d'hommes du tiers état, et dès ce moment la majorité de l'assemblée lui fut acquise. Les états provinciaux ayant été à leur tour convoqués, le régent se rendit à Provins, où devaient se tenir les états de Champagne, et les chefs du parti populaire ne mirent point obstacle à ce qu'il quittât Paris. Cependant le départ du prince cachait un piège. Depuis quelques jours Charles de Valois avait conclu une alliance avec Charles le Mauvais, et tous deux, disent les chroniques, « faisoient moult grand semblant d'eux moult aimer. » Les états de Champagne, bien que leur influence fût limitée aux bornes de la province, servirent les premiers d'auxiliaires et de point d'appui au jeune régent. Le comte de Braine lui demanda, au nom de la noblesse, si le maréchal de Champagne, récemment massacré à Paris, avait par quelque crime mérité d'être

mis à mort. Charles répondit que le maréchal l'avait toujours servi loyalement et fidèlement. Alors le comte de Braine, mettant un genou en terre, demanda justice au régent au nom de la Champagne tout entière. Charles fut ému, mais il n'osa point encore se prononcer contre les factieux qui tenaient Paris sous le joug; il se contenta de convoquer une seconde assemblée des états de Champagne pour le 29 avril. En attendant, et dès le 17 avril, il se rendit à Compiègne pour y présider les états de Vermandois. Dans cette seconde assemblée il fut entouré de tant d'égards et de marques de sympathie qu'il prit la résolution hardie de soustraire les états généraux de la langue d'Oil à la pression des démagogues de Paris et de transférer à Compiègne leur assemblée, qui était déjà convoquée pour le 1<sup>er</sup> mai. C'était déclarer la guerre à la population parisienne, mais il n'y avait guère d'autre moyen d'étouffer au berceau la révolution qui venait de naître.

Sur ces entrefaites, le roi de Navarre s'était rendu à Paris, suivi d'une grosse escorte, et était descendu à l'hôtel de Nesle, résidence princière. Le prévôt des marchands vint l'y trouver et le supplia de prendre Paris sous sa protection. Charles le Mauvais, cachant adroitement ses projets et ses espérances, se borna à répondre en termes généraux, exhortant le prévôt à maintenir l'ordre et à veiller au bien-être de l'État. Cette modération déplut à Marcel; elle lui fit reconnaître que les rois étaient solidaires dans toutes les questions où il allait de leur prérogative, et que Charles de Navarre le punirait tôt ou tard d'avoir souillé le palais du Dauphin par des exécutions sanglantes. Bien con-

vaincu qu'il fallait songer à s'appuyer sur la démocratie plutôt que sur un prince, Étienne Marcel travailla à former une confédération des villes et des communes, à la tête desquelles il placerait Paris, et dont le signe de ralliement serait le chaperon aux couleurs parisiennes (rouge et bleu). C'était, en quelque sorte, organiser une république. La tentative de Marcel échoua, et les provinces demeurèrent fidèles à la cause royale. Trompé dans son attente, le prévôt des marchands se rallia de nouveau au roi de Navarre.

Cependant, au grand déplaisir de Marcel et des Parisiens, une partie des députés du clergé, de la noblesse et des communes, obéissant à l'appel du régent, se rendaient à Compiègne pour y tenir l'assemblée des états. Il y vint un grand nombre de prélats et de seigneurs, dont la vanité souffrait trop des abus du pouvoir anarchique pour qu'ils eussent la générosité d'imiter les barons d'Angleterre, auteurs de la grande charte, et l'habile prévoyance d'affermir leur fortune particulière en conciliant les intérêts de tous les ordres de l'État. Il ne tenait qu'au régent de se faire déclarer le seul juge des besoins du royaume et le maître d'établir à son gré des impositions; mais il sentit que, pour faire respecter des états dont il attendait le rétablissement de la tranquillité publique, sans laquelle il n'aurait aucun pouvoir, il fallait qu'ils ne révoltassent pas les esprits. Cette prudence était d'autant plus opportune que beaucoup de personnages considérables n'assistèrent point à l'assemblée de Compiègne, et dans le nombre des absents figuraient trente-quatre archevêques et évêques, notamment ceux de

Paris, de Tournai et de Soissons, et avec eux les députés de dix-huit bailliages. Ajoutons que les députés des trois ordres qui se rassemblaient autour du régent n'entendaient nullement coopérer au retour des abus, et qu'ils voulaient seulement s'unir à l'héritier du trône pour mettre fin à la révolte et sauvegarder les institutions monarchiques mises en péril par l'insurrection parisienne. En effet, dans l'ordonnance qui fut publiée à la clôture des états de Compiègne, on introduisit les mêmes articles qui déjà avaient été insérés dans celles de 1355 et de l'année suivante, au sujet des monnaies, des gabelles, des aides, des élus des provinces, du droit de prise, des emprunts forcés et des autres franchises de la nation; les subsides y furent encore appelés des dons (1) gratuits, et le Dauphin consentit à n'insérer de cette libéralité des états aucun droit pour l'avenir. Les assemblées précédentes avaient voulu prendre part à l'administration du royaume; celle-ci l'abandonna tout entière au Dauphin, en réglant seulement qu'il n'ordonnerait ni ne statuerait rien sans l'avis de trois de

(1) « Avons octroyé et octoyons ausditz prélatz et autres gens d'Église, nobles, bonnes villes et platz pays, et aus habitans dudit royaume de ladite Languedoyl, que les octroiz, aydes, dons, subsides et impositions et gabelles autrefois faitz à nostredit seigneur, à ses devanciers, à nous, ne ceste presente ayde, ne soient teniz ne ramenez à consequence, à depte ne à servitude, et que en aucune manière ce ne face porte ou engendre à eulx, ne à aucuns d'eulx, ne à leurs successeurs, servitude, dommage ne préjudice; aucun prouffit ne nouvel droit à nostredit seigneur, à nous ne aux successeurs de lui et de nous, en saisine ne en propriété, pour le temps passé et avenir, et confessons pour nostre dit seigneur, pour nous et pour les successeurs de lui et de nous, que ce ont fait de leur libéralité et courtoisie, et par manière de pur don. » *Ordonn. du 14 mai 1358, art. 20.*

ses ministres, qui contre-signeraient (1) ses ordres, ou du moins y mettraient leur cachet, s'ils ne savaient pas écrire leur nom. A Paris on fut intimidé de cette résolution. Marcel engagea lui-même l'Université à envoyer une députation au régent pour implorer sa clémence et lui offrir une réparation telle qu'elle pût se concilier avec la sécurité et l'honneur des magistrats de la ville. Le Dauphin répondit qu'il était prêt de pardonner à Paris, pourvu qu'on lui livrât les dix ou douze coupables qui soulevaient le peuple et le poussaient au meurtre; ensuite il déclara qu'il se contenterait de cinq ou six et que leur vie serait épargnée. Marcel savait bien que, si ces conditions étaient acceptées, il serait le premier de ceux qu'atteindrait la vengeance de la noblesse et du prince, et il résolut de montrer qu'au lieu d'être réduit à se rendre à discrétion il était encore assez fort pour faire la guerre. Dans ce but, il attaqua le château du Louvre, alors situé en

(1) «... Nous avons passé ou pourrions passer et accorder en temps  
 « à venir sens advis et délibération de nostre conseil, ou autrement, plu-  
 « sieurs choses qui ont été ou sont, ou pourroient estre en dommage de  
 « nostredit seigneur, de nous ou du peuple dudit royaume, ou d'aucun  
 « d'icelui contre le bien de justice; nous avons ordené et promis, orde-  
 « nons et promettons que dorés en avant nous ne ferons ou passerons,  
 « ferons faire ne passer aucuns dons, remission de crimes, ou ordenances  
 « d'officiers, capitaines, ou autres choses quelconques touchant le fait  
 « des guerres, le domaine du royaume, et la finance de nostre dit sei-  
 « gneur et de nous, senz la presence, advis et deliberation de trois gens  
 « de nostredit grand conseil, ensemble tout du moins et en nostre pré-  
 « sence; voulons et ordenons que les lettres qui en seront faites, lesdites  
 « genz de nostre grant conseil, c'est assavoir trois du moins de ceulx qui  
 « auront esté ausdittes lettres passer et accorder, le soubscrivent de  
 • leurs mains, ou qu'ils y mettent leurs signes, s'ils ne savent escrire,  
 • avant que les secretares ou notaires les signent. *Ib.*, art. 11.



dehors de la ville , et, après s'en être emparé de vive force , il le mit en état de défense et fit réparer avec soin les fortifications de Paris. Des deux côtés on se disposa à la guerre (mai 1358).

Pour le moment les hostilités ne furent pas menées avec beaucoup d'ardeur ; un troisième parti semblait, sinon s'interposer entre la noblesse et le peuple, entre Charles le Mauvais et Charles de Valois , du moins les avertir qu'un autre péril plus redoutable et plus pressant menaçait l'ordre social. Les soulèvements des paysans et des *Jacques*, dont nous avons déjà mentionné les premiers symptômes , venaient de prendre un redoutable développement. La famine et la guerre avaient supprimé toutes les ressources du peuple des campagnes , et des multitudes de misérables se réfugiaient dans le crime. Le Beauvoisis et la Brie furent les premiers théâtres de leurs fureurs ; les autres provinces voisines de Paris ne tardèrent pas à subir le même sort, et de toutes parts la jacquerie assiégeait les châteaux, forçait les nobles , égorgeait les chevaliers, outrageait et déshonorait les châtelaines , se parait de leurs dépouilles sanglantes et triomphait sur des ruines. Leur chef principal était un paysan qui s'appelait Guillaume Caillet, et plusieurs lui donnaient le titre de roi. L'histoire ne saurait redire leurs excès sans horreur ; aucune expression ne pourrait retracer leurs vengeances hideuses ; il n'y avait de grâce ni pour l'âge ni pour le sexe ; ils torturaient leurs prisonniers, outrageaient les plus nobles femmes , brûlaient jusqu'aux petits enfants, et ne laissaient que cendres et sang là où ils avaient passé. Dans la Champagne et la

Picardie seulement ils étaient plus de cent mille, et comptaient bien en finir avec les nobles.

Au surplus, ils se soulevaient sans plan concerté d'avance, sans système arrêté, et pour assouvir des instincts de dévastation et de meurtre. C'est ce qu'indique Froissart, lorsqu'il se borne à dire : « Aucunes gens de villes champêtres s'assemblèrent, et ne furent mie cent hommes les premiers, et dirent que tous les nobles du royaume de France, chevaliers et écuyers, trahissoient le royaume, et que ce seroit grand bien qui tous les détruiroit. Et chacun d'eux dit : « Il dit voir ! il dit voir ! Honni soit celui par qui il demeurera que tous les gentils hommes ne soient détruits. » Lors se rassemblèrent et s'en allèrent, sans autre conseil et sans nulles armures, fors que de bâtons ferrés et de couteaux... Et partout où ils venoient leur nombre croissoit ; car chacun de leur semblance les suivoit. Si que chacun chevalier, dames et écuyers, leurs femmes et leurs enfants les fuyoient... et ces méchans gens, assemblés sans chefs et sans armures, roboient, ardoient et tuoient tous... sans pitié et sans mercy, ains comme chiens enragés... Je n'oserois écrire ni raconter les horribles faits et inconvenables que ils faisoient aux dames... ils tuèrent un chevalier et boutèrent en une broche, le tournèrent au feu et le rôtirent devant sa femme et ses enfants... Si Dieu n'y eust mis remède par sa grace, le meschef fust si multiplié que toutes communautés eussent été détruites, sainte Église après, et toutes riches gens partout pays (1). » L'histoire de

(1) Froissart, livre I, chap. LXV.

l'antiquité n'offre point d'exemples d'une crise sociale aussi affreuse.

Aussi un même sentiment d'horreur réunit bientôt contre ces misérables tous les gentilshommes, le captal de Buch, sujet de l'Angleterre, le comte de Foix, et jusqu'au roi de Navarre, qui fit pendre et couronner d'un trépied rougi à la flamme le prétendu roi des *Jacques*, Guillaume Caillet, qui lui demandait alliance. Il en extermina trois mille dans le Beauvoisis, au grand regret d'Étienne Marcel et des démagogues de Paris, qui, sans partager les fureurs des Jacques, voyaient en eux d'utiles auxiliaires, cherchaient à s'aider de leur concours et leur envoyaient un corps d'armée pour leur permettre de faire le siège de Meaux et les aider à se rendre maîtres de cette ville. Meaux servait alors de refuge à la duchesse d'Orléans, à la Dauphine, à une foule de nobles dames et damoiselles qui se mouraient de peur en voyant les Jacques inonder au loin la campagne, occuper la ville, dont la populace leur avait ouvert les portes, et se presser autour des murailles de la forteresse. Le comte de Foix et le captal de Buch, qui revenaient alors de la croisade de Prusse, se portèrent rapidement sur Meaux avec quelques cavaliers, pour sauver cette ville des hordes dont elle était environnée. Arrivés dans le marché, « ils firent ouvrir tout arrière, et puis se mirent au devant de ces villains, noirs et petits, et très-mal armés, et lancèrent à eux de leurs lances et de leurs épées; ceux qui étoient devant, et qui sentoient les horions, reculèrent de hideur et tombaient les uns sur les autres. Alors issirent les gens d'armes hors des barrières et les abattoient à

grands monceaux et les tuoient ainsi que bestes, et les reboutèrent hors de la ville. Que oncques, en nul d'eux n'y eut ordonnance ni couroy; et en tuèrent tant qu'ils en étoient tous lassés, et les faisoient sailir en la rivière de Marne. Ils en mirent à fin plus de sept mille, et boutèrent le feu en la désordonnée ville de Meaux, et l'ardirent toute et tous les vilains du bourg qu'ils purent dedans enclorre (1). » On voit, par ce simple récit, avec quelle férocité cette guerre d'extermination se poursuivait de part et d'autre.

Cependant Paris était au pouvoir de Marcel et des chefs du parti populaire. On ignore par quels efforts inouïs le prévôt des marchands trouvait le moyen de faire entrer des vivres dans la capitale et de nourrir le peuple affamé; on sait seulement que le Dauphin, qui occupait militairement la campagne aux abords de cette grande ville, interceptait les convois et empêchait les arrivages. Insensiblement les souffrances de la population devinrent intolérables, et Marcel, hors d'état de faire face à des circonstances si difficiles, cherchait tour à tour à s'allier aux Jacques, puis au roi de Navarre, qui les combattait et hâtait leur destruction. Les démagogues de Paris, travaillés en tous sens par des forcenés, prenaient ouvertement parti pour la jacquerie, et reprochaient à Charles le Mauvais, comme un acte de trahison envers le peuple, de faire la guerre à ces misérables. Arrivée sur cette pente, la révolution accomplissait la destinée de toute révolte anti-

(1) Froissart, livre I, chap., LXVIII. Les chroniques de France fixent la date de cet événement au samedi 9 juin 1358.

sociale, de toute idée fausse. Ce n'était plus d'institutions modérées et libres qu'il s'agissait de doter le peuple ; qu'importait désormais un simple changement de dynastie ? Une organisation républicaine et fédérative, analogue aux constitutions des villes italiennes et des cantons suisses, ne pouvait plus suffire aux appétits des multitudes ; le dernier mot du mouvement était la *Jacquerie*, idée terrible et impitoyable que, depuis les anabaptistes du seizième siècle et les communistes des temps modernes, les peuples ont exhumée à plusieurs reprises, sous d'autres noms.

Charles de Valois et Charles le Mauvais, représentant l'un et l'autre l'idée monarchique, ne pouvaient s'appuyer ni sur les démagogues ni sur les Jacques. Tous deux tenaient la campagne avec leurs troupes, le premier occupant les vallées de la haute Seine et de la Marne, et des confins de la Champagne, jusqu'à Charenton ; l'autre guerroyant entre Mantes et Saint-Denis, et enlevant d'ailleurs au Dauphin, son compétiteur, des châteaux et des villes qu'il pillait et brûlait. Ils consentirent enfin à s'entendre. Jeanne de Navarre, l'archevêque de Sens, les évêques d'Auxerre et de Beauvais, les sires de Montmorency, de Sienne et de Saint-Venant s'interposèrent comme conciliateurs et négociateurs, et le 19 juillet une convention pacifique intervint entre les deux princes. On stipula que Charles le Mauvais, moyennant quatre cent mille florins et dix mille livres de terre, s'unirait au Dauphin-régent et abandonnerait à sa justice les factieux de Paris. Ce n'était pas le compte du roi de Navarre, qui aspirait à un but plus illustre. Aussi, à peine venait-il

de conclure la paix avec Charles de Valois qu'il accueillit les ouvertures d'Étienne Marcel et obtint du prévôt des marchands que la ville de Paris lui serait clandestinement livrée, et qu'il serait introduit dans la place avec le titre et les pouvoirs de capitaine général. Pour que Marcel consentît ainsi à abandonner les intérêts du parti démagogique, et à se mettre, lui et la capitale du royaume, à la discrétion de Charles le Mauvais, il fallait que son pouvoir fût bien discrédité et bien avili ; mais depuis plusieurs mois la popularité de cet homme n'avait cessé de s'éteindre, et les exaltés l'accusaient ouvertement de lâcheté ou de trahison. C'est ainsi que les révolutions ont pour coutume d'en finir avec leurs idoles.

La division s'était mise parmi les chefs révolutionnaires et surtout parmi les échevins de Paris. Les plus obscurs, les plus ignorants n'avaient d'autre refuge que dans la terreur ou le crime ; mais, s'ils pouvaient compter sur de vulgaires meurtriers ou sur les complices des Jacques, ils étaient justement en horreur à la bourgeoisie. Celle-ci, qui n'avait retiré des dernières agitations qu'un surcroît de misères et de souffrances, paraissait généralement disposée à fléchir devant le régent et à faire amende honorable pour obtenir oubli et amnistie. Quant à Marcel et à ses acolytes les plus dévoués, ils savaient bien qu'aucune grâce ne leur serait accordée ; ils portaient au front une tache de sang, et, au lieu de servir les intérêts de la bourgeoisie, qui ne demanderait pas mieux que de les livrer au régent en échange du pardon, ils songeaient à s'allier étroitement au roi de Navarre, leur seul et der-

nier auxiliaire. Étienne Marcel, réduit à cette extrémité, prit la résolution d'ouvrir en secret au Navarrais et à ses troupes une des barrières fortifiées de Paris, connue sous le nom de bastille de Saint-Denis. Dans la nuit du 31 juillet au 1<sup>er</sup> août, il essaya de changer la garde qui occupait ce poste et de la remplacer par des hommes à sa dévotion, qui ne mettraient aucun obstacle à l'entrée de Charles le Mauvais. Or, cette nuit-là même, s'il faut en croire le récit de Froissart, l'un des échevins du parti modéré, Jean Maillard, qui jusqu'alors avait agi de concert avec Marcel, se détermina à déjouer ses projets et à livrer Paris au Dauphin. Ayant donc surpris le prévôt des marchands au moment (1) où l'on allait changer la garde de la bastille de Saint-Denis, il le tua d'un coup de hache et fit également massacrer ses acolytes. Les chroniques de France et le continuateur de Nangis, vraisemblable-

(1) « Et trouvèrent ledit prévôt des marchands les clefs de la porte en ses mains. Le premier parler que Jean Maillard lui dit, ce fut qu'il lui demanda par son nom : « Étienne, Étienne ! que faites-vous ci à cette « heure ? Le prévôt répondit : « Jean, je suis ici pour prendre « garde de la ville dont j'ai le gouvernement. — Par Dieu ! répondit « Jean Maillard, il ne va mie ainsi ; mais n'êtes ci à cette heure pour nul « bien ; et je vous le montre, dit-il à ceux qui estoient delez lui, comment « il tient les clefs des portes en ses mains pour trahir la ville. » Le prévôt des marchands s'avança et dit : « Vous mentez. — Par Dieu ! répondit « Jean Maillard, traître, mais vous mentez. » Et tantost fêrit à lui, et dit à ses gens : « A la mort ! à la mort tout homme de son côté ! car ils sont « traïstres. » Là eut grand hutin et dur, et s'en fust volontiers le prévost des marchands fui s'il eust pu ; mais il fut si hasté qu'il ne put ; car Jean Maillard le fêrit d'une hache sur la teste et l'abattit à terre, quoique ce fust son compère, ni se partit de lui jusqu'à ce qu'il fust occis, et six de ceux qui là estoient, et le demeurant pris et envoyé en prison. »

(Froissart, livre I, part. II, chap. LXXIII.)

ment mieux informés, racontent le même événement et l'entourent de circonstances différentes.

S'il faut en croire ces divers témoignages comparés entre eux (1), « la nuit fixée pour l'exécution du complot étant venue, le roi de Navarre, avec sa troupe, s'approcha en silence des bastilles qu'on devait lui livrer. Marcel, accompagné de quelques bourgeois de la faction, les uns armés, les autres sans armes, se rendit à la porte Saint-Denis, dont il voulut renvoyer les gardes pour les remplacer par ses gens. Les bourgeois qui veillaient à cette porte, étonnés de cet ordre nouveau, commencèrent à soupçonner les intentions de Marcel et lui demandèrent raison de sa conduite. La dispute s'échauffait. Jean Maillard, compère du prévôt, et qui avait été un de ses plus intimes affidés, mais qui rompit ouvertement avec lui toute amitié ce jour-là même, commandait en ce moment le quartier de la ville où s'était émue la querelle. Il arriva au bruit, avec Simon Maillard, son frère, et plusieurs de leurs amis. « Étienne, lui dit-il, que faites-vous ici à cette heure? — Que vous importe de le savoir? lui répondit le prévôt; je suis ici pour prendre garde à la ville dont j'ai le gouvernement. — Par Dieu! il n'en va pas ainsi; mais vous n'êtes ici à cette heure pour nul bien; et je vous montrerai (en s'adressant à ceux qui étaient auprès de lui) comment il trahi sa ville. Le prévôt, l'interrompant « : Jean, vous mentez. — C'est vous, Étienne, qui mentez. » Aussitôt Maillard, suivi des

(1) Nous suivons ici le récit adopté par le savant Dacier et inséré dans le recueil de l'*Académie des Inscriptions*, ann. 1778.



siens, monta à cheval, fit flotter une bannière royale et parcourut les rues en criant : *Montjoye saint Denis! au roi et au duc!* et il s'arrêta quelque temps aux halles et donna l'alarme au peuple. Le prévôt ne se déconcerta pas, et, trompant par une ruse ceux qui auraient pu l'arrêter, il fit ainsi que ses gens le même cri : *Montjoye saint Denis! au roi et au duc!* et ils vinrent en toute hâte à la porte Saint-Antoine.

« Pendant cette altercation de Maillard et de Marcel, le sire Pepin Desessarts et le sire Jean de Charni avoient eu, dit Froissart, par inspiration divine, quelque révélation du coup qu'on préparoit. Sans être d'intelligence avec Maillard, ils s'armèrent, et Martin Desessarts, frère du chevalier, Jacques de Pontoise, huissier d'armes, se joignirent à ces braves. Leur premier appel rassembla un grand nombre de leurs amis et de bourgeois restés fidèles au roi et au Dauphin. D'abord ils se précipitèrent dans la maison de Joseran de Mascon, trésorier du roi de Navarre, agent de ce prince à Paris et l'un des principaux conspirateurs. Leur vengeance fut trompée; déjà il étoit auprès de Marcel. Ils coururent soudain à l'hôtel de ville. Le chevalier Desessarts y saisit une bannière royale et se mit à la poursuite du prévôt et de ses complices, en criant avec ses amis : *Montjoye saint Denis! au roi et au duc! Meurent les traitres!* En un moment ils furent à la porte Saint-Antoine. Ils surprirent Marcel, tenant dans ses mains les clefs de Paris et l'interpellèrent brusquement. Là, comme à la bastille de Saint-Denis, commencèrent de violents débats; les esprits s'aigrirent par de mutuelles injures. Maillard étoit déjà venu et partageoit avec ses fidèles

les périls et l'honneur. Les amis de Marcel se mirent en défense; on se mêla, on se frappa en tumulte. Le peuple attroupé poussait des cris confus : *A mort ! à mort ! Tuez, tuez le prévôt et ses alliés, car ils sont traîtres !* Philippe Giffart, échevin, étoit bien armé, et, le casque sur le front, il vendit chèrement sa vie. Au moment où Marcel, qui étoit monté sur les degrés de la bastille, allait s'enfuir, le sire de Charny lui déchargea un coup de haché sur la tête et le renversa mourant. Pierre Fouace et d'autres bourgeois, irrités par la chaleur du combat et pleins d'animosité contre le perfide, se jetèrent sur lui et l'achevèrent à coups d'épées et de hallebardes. Simon le Paumier et beaucoup de ses satellites, percés de mille blessures en même temps, expirèrent autour de son corps plus noblement qu'il n'appartenait à de tels hommes. On se saisit des autres et on les envoya en différentes prisons. »

A la suite de ces événements, le Dauphin-régent rentra dans Paris, à la satisfaction du plus grand nombre. « Comme il passoit par une rue, un garnement, traistre outrecuidé par trop grand présomption, « va dire si haut qu'il le put ouïr : Par Dieu ! Sire, si « j'en fus cru, vous n'y fussiez jà entré. — Et comme le « comte de Tancarville voulut aller tuer le vilain, le « prince le retint, et lui répondit en souriant : On ne « vous en croira pas, beau sire (1). » Du reste, ce n'étoit qu'une ville reconquise, et la guerre qui s'agitait tout à l'entour arrêtoit indéfiniment la réparation du mal. Ainsi, pour venger la mort de Marcel, « com-

(1) Christine de Pisan.

mencèrent le roi de Navarre et ses gens, qu'on appelloit Navarrois, à guerroyer fortement et durement le royaume de France, et par espécial la noble cité de Paris... Si multiplièrent tellement ces Navarrois qu'ils prirent la forte ville et le châtel de Creel, par quoi ils étoient maîtres de la rivière de l'Oise, et le fort châtel de la Harelle, à trois lieues d'Amiens. De la ville de Creel sur l'Oise étoit souverain capitaine un chevalier navarrois qui s'appeloit messire Foudrigais. Cil donnoit les sauf-conduits à toutes gens qui vouloient aller de Paris à Noyon, de Compiègne à Soissons et à Laon, et ainsi sur les marches voisines, et lui valurent bien les sauf-conduits cent mille francs. Au château de Harelle se tenoit messire Jean de Pecquigny, un chevalier de Picardie et bon Navarrois, et contraignoient ses gens durement ceux de Mont-Didier, d'Amiens, d'Arras et de Péronne, et tout le pays de Picardie selon la rivière de Somme (1). »

Tandis que cette guerre civile désolait le royaume, le régent, maître de Paris, travaillait à y rétablir l'autorité royale et consolidait son pouvoir par le supplice de quelques démagogues. Les chroniques oublieuses ne nous disent pas si le peuple se soumit promptement ou s'il regretta ses chefs; tout semble indiquer que sa résignation, commandée par la force, ne lui fit pas perdre le souvenir d'une période féconde en agitations et en crimes, mais aussi durant laquelle la France entrevit d'autres institutions politiques, d'autres formes sociales. Comment admettre que des temps pareils se

(1) Froissart, livre I, 2<sup>e</sup> partie, chap. LXXIV.

soient effacés de la mémoire des vaincus ou de la mémoire des rois ? En moins de deux ans on avait vu se dresser, contre la monarchie absolue, les deux forces qui, de nos jours encore, au lieu de s'allier ensemble, luttent entre elles, nous voulons dire la bourgeoisie et la démocratie. La première avait succombé pour renaître ; l'autre, en disparaissant sous l'épée, avait laissé le nom odieux de jacquerie, qui lui défendait de reparaitre. Descendu de la position dominante qu'il avait un moment conquise, le tiers-état n'abdiqua point ses droits et ses espérances, mais il reprit son rôle séculaire de labeur patient, d'ambition modeste, de progrès lents et continus. Quant à la royauté, elle s'instruisit à l'école de ceux qu'elle avait vaincus, et, si elle continua d'être arbitraire, elle s'imposa une action régulière ; elle comprit la justice, l'esprit d'ordre et l'économie ; elle se présenta à l'avenir avec un caractère nouveau qui la séparait du moyen âge et la rattachait à l'ère moderne ; et, lorsqu'à son tour il devint roi, le Dauphin Charles, formé à la rude épreuve de l'adversité et de l'exil, se montra le digne et habile précurseur de Henri IV.

En attendant ces jours réparateurs et pacifiques, la situation de la France était mauvaise. Les routiers anglais ou français couraient le pays. Les gens de la campagne avaient été réduits à changer les clochers de leurs églises en forteresses ; des sentinelles s'y tenaient tout le jour pour annoncer l'approche de l'ennemi, pendant que leurs compagnons travaillaient ; la nuit, ils se retiraient dans des barques amarrées au milieu des rivières, ou bien ils creusaient, pour leurs bes-

tiaux et pour eux-mêmes, des retraites souterraines. Au milieu de telles craintes le travail allait mal, la moisson s'en ressentait, et la famine menaçait le pays d'un autre fléau.

Cependant le roi Jean, qui d'abord avait répondu aux propositions d'Édouard : « Plutôt mourir que de « rentrer déshonoré dans mon royaume, » finit par se laisser de sa captivité. Il conclut donc un traité par lequel, en échange de sa liberté, il céda au roi d'Angleterre la Normandie, le Maine, l'Anjou, la Touraine, le Poitou, la Saintonge, la Guienne, Calais, les comtés de Montreuil, de Ponthieu, de Boulogne, de Guines, et la vicomté de Nanteuil. La France fut sauvée de ces déplorables concessions par l'énergie des états généraux. Réunis à Paris le 25 mai 1359, les députés de la langue d'Oil reçurent connaissance de la convention subie par le roi Jean, « et là, dit Froissart, les lettres lues et relues, bien ouïes et entendues, et de point en point considérées et examinées, et leur sembla ce traité trop dur, et répondirent d'une voix aux messagers que ils auroient plus cher à endurer et porter encore le grand meschef ou misère où ils étoient que le noble royaume de France fût ainsi amoindri et défraudé; que le roi Jean demeurât donc encore en Angleterre, et que, quand il plairoit à Dieu, il y pourvoiroit de remède. » Lorsque Jean apprit dans sa prison que le traité qu'il avait signé n'avait pas été ratifié par son fils, il s'en prit à ce jeune prince, et non aux états de la langue d'Oil. « Ha ! dit-il, Charles, beau fils, vous êtes conseillé du « roi de Navarre, qui vous déçoit et décevrait tels « soixante que vous êtes. » Quoi qu'il en soit du mé-

compte de Jean, l'histoire saura gré aux états généraux d'avoir repoussé, d'une voix unanime, la paix qui devait avoir pour base le démembrement et la honte de leur patrie. Cette résolution énergique aurait seule suffi pour faire absoudre les états de leurs récentes erreurs ; ils avaient prouvé que, mieux que le roi, ils entendaient la gloire et les intérêts de la France. Le roi de Navarre, qui se trouvait à Paris, exhorta les députés à cette résolution, et nous voyons, d'après les plaintes échappées au roi Jean, que son intervention, en cette circonstance, doit être attribuée à des motifs personnels et plus odieux qu'honorables. Charles le Mauvais se souciait fort peu de céder des provinces françaises à la couronne d'Angleterre ; lui-même ne demandait qu'à régner en France, sous la suzeraineté d'Édouard III ; mais le traité conclu par le roi Jean lui fournissait un prétexte de plus de nuire aux Valois et de se rendre populaire, et ce fut évidemment dans l'intérêt de ses propres convoitises qu'il invoqua le droit du pays et plaida pour l'honneur de la France.

Édouard III eut à peine reçu avis de la résolution des états généraux qu'il annonça à sa cour et à son peuple qu'avant le commencement de l'hiver il entretrait en France et y demeurerait jusqu'à fin de guerre, « à son honneur et plaisir. » Il tint parole, se mit en campagne, et entra en France pour conquérir le royaume et se faire sacrer à Reims. Cette invasion eut lieu avec apparat, et on l'entoura, du moins au début, d'une pompe inusitée à la guerre. « Vous devez savoir, dit Froissart, que les seigneurs d'Angleterre et les riches hommes menoient, sur leurs chars, tentes, pavillons,

moulins, fours pour cuire, et forges pour forger fers de chevaux, et toutes autres choses nécessaires; et pour tout ce étoffer ils menoient bien huit mille chars, tout attelés chacun de quatre roncins bons et forts qu'ils avoient mis hors d'Angleterre. Et avoient encore sur ces chars plusieurs nacelles et batelets faits et ordonnés si subivement de cuir boullu que c'étoit merveilles à regarder; et si pouvoient bien trois hommes dedans pour aider à nager parmi un étang ou un vivier, tant grand qu'il fût, et pêcher à leur volonté. De quoi ils eurent grand'aise tout le temps et tout le carême, voire les seigneurs et les gens d'état; mais les communes se passoient de ce qu'ils trouvoient. Et avec ce le roi avoit bien pour lui trente fauconniers à cheval chargés d'oiseaux, et bien soixante couples de forts chiens, et autant de levriers, dont il alloit chacun jour ou en chasse ou en rivière, ainsi qu'il lui plaisoit. Et si y avoit plusieurs des seigneurs et des riches hommes qui avoient leurs chiens et leurs oiseaux aussi bien comme le roi. Et étoit toujours leur ost parti en trois parties, et chevauchoit chacun ost par soi (1). » Cet attirail de faste et d'aisance se promena pendant six mois de Calais à Chartres, au milieu des provinces dévastées du roi captif, comme une insulte et un surcroît à leur malheur. Disons néanmoins que les précautions que prit Édouard ne lui furent pas toutes dictées par un sentiment d'orgueil et de bravades. Ce prince ne pouvait ignorer la grande misère où se trouvaient réduites les populations françaises, désolées par

(1) Froissart, *ibid.*, p. 121.

la guerre civile et la jacquerie. Depuis trois ans, autour de Paris on ne récoltait rien, on cessait d'ensemencer le sol, et il fallait bien faire venir du dehors les ressources que la France ne pouvait plus offrir, même sous la menace de l'épée.

Livrée aux factions, sans soldats, sans chefs, sans vivres, la France se trouvait hors d'état de résister à l'armée anglaise, et toutefois elle ne demeura pas inactive. Chaque ville, abandonnée à sa propre destinée, se mit en devoir de tenir tête au roi étranger. On répara les forteresses, on se procura des munitions et des armes, on s'imposa des taxes extraordinaires pour équiper des gens de guerre et des milices. D'un autre côté la saison était mauvaise; les pluies abondantes d'octobre et de novembre avaient rompu les chemins et transformé le plat pays en marécages; les ennemis n'avançaient que lentement, difficilement, au prix de beaucoup de fatigues et de grandes pertes en hommes et en chevaux. Lorsqu'ils parurent sous les murs de Reims, le 30 novembre, ils trouvèrent cette ville en état de défense et se virent réduits à la bloquer, sans succès, durant sept semaines. Renonçant à se rendre maître de la place au cœur de l'hiver, Édouard prit le parti de ravager la Champagne et les provinces voisines. Le duc de Bourgogne, au lieu de lui résister, lui paya une rançon de deux cent mille écus (février 1360). Peu de jours après, les Anglais dévastèrent le Gâtinais, le Nivernais et la Brie; puis ils se portèrent aux portes de Paris, à Bourg-la-Reine, sans pouvoir déterminer, par leur présence, le Dauphin à prendre les armes et à leur livrer bataille. La conduite de ce prince a été



diversement appréciée, mais l'opinion commune est qu'elle fut prudente et sage.

Le Dauphin, en effet, ne disposait d'aucune force militaire qui pût tenir tête à la grande armée anglaise, et le petit nombre de troupes encore placées sous sa main réussissait à peine à contenir la population de Paris. S'exposer à un désastre inévitable en livrant un combat inégal, c'était livrer la capitale du royaume aux factions et même aux *Jacques*, et laisser détruire, sans utilité, des ressources dont on pourrait se servir plus tard. Ne valait-il pas mieux attendre de la mauvaise saison, des maladies contagieuses et des fatigues, un appui sérieux et certain, qui ne manqua pas aux Français. Poussant jusqu'aux extrêmes limites ce système de temporisation, le Dauphin fit livrer aux flammes les faubourgs de la rive gauche, que menaçait l'armée d'Édouard et où elle aurait pu s'établir. Le roi d'Angleterre ne tarda pas à renoncer à se rendre maître de Paris; mais il reprit le cours de ses dévastations. « Ainsi tournoyant tout le pays cheminoient le roi d'Angleterre et ses gens, qui détruisoient tout devant eux; et, d'autre part, les garnisons qui se tenoient et faisoient guerre pour lui en Beauvoisin, en France, en Brie, en Champagne, guerroyoient et gâtoient tout le pays. D'autre côté le roi de Navarre, qui se tenoit en la marche de Normandie, faisoit aussi moult guerre. Ainsi étoit guerroyé le noble royaume de France de toutes parts qu'on ne savoit auquel entendre. » Froissart, qui raconte avec douleur ces épreuves, ajoute que « par especial messire Eustache d'Aubrecicourt, qui se tenoit à Athigny sur Esne (Attigny

sur Aisne ), avoit là une grosse garnison de soudoyers et de compagnons, qui gâtoient, rançonnoient et honnissoient tout le pays , et couroient toute la bonne comté de Rétel jusques à Donchéry, jusques à Maisières , jusques au Chesne-Pouilleux , jusques à Stenay en la comté de Bar... »

Au milieu de ces guerres, durant lesquelles les forces vives de la France, cessant d'être unies et concentrées se trouvaient en quelque sorte abandonnées à leur propre impulsion, les chroniques mentionnent des traits honorables pour le peuple.

« Il y a, dit le continuateur de Nangis, un lieu assez fort, au petit village près Compiègne, lequel dépend du monastère de Saint-Corneille. Les habitants, voyant qu'il y avait péril pour eux si les Anglais s'en emparaient, l'occupèrent, avec la permission du régent et de l'abbé, et s'y établirent avec des armes et des vivres. D'autres y vinrent des villages voisins pour être plus en sûreté. Ils jurèrent à leur capitaine de défendre ce poste jusqu'à la mort. Ce capitaine était un des leurs, un grand et bel homme, qu'on appelait Guillaume aux Alouettes. Il avait avec lui, pour le servir, un autre paysan plein de vigueur et d'audace, mais, avec cette grandeur de corps, ayant une humble et petite opinion de lui-même. On l'appelait le Grand-Ferré. Le capitaine le tenait près de lui, comme sous le frein, pour le lâcher à propos. Ils s'étaient donc mis là deux cents, tous laboureurs ou autres gens qui gagnaient humblement leur vie par le travail de leurs mains. Les Anglais, qui campaient à Creil, n'en tinrent grand compte et dirent bientôt : « Chassons ces paysans; la place

« est forte et bonne à prendre. » On ne s'aperçut pas de leur approche; ils trouvèrent les portes ouvertes et entrèrent hardiment. Ceux du dedans, qui étaient aux fenêtres, sont d'abord tout étonnés de voir ces gens armés. Le capitaine est entouré, blessé mortellement. Alors le Grand-Ferré et les autres se disent : « Descendons, vendons bien notre vie; il n'y a pas de merci à attendre. » Ils descendent en effet, sortent par plusieurs portes, et se mettent à frapper sur les Anglais comme s'ils battaient leur blé dans l'aire. Les bras s'élevaient, s'abattaient, et chaque coup était mortel. Le Grand-Ferré, voyant son maître et capitaine frappé à mort, gémit profondément puis il se porta contre les Anglais, maniant une lourde hache, frappant et redoublant si bien qu'il fit place nette : il n'en touchait pas un qu'il ne fendît le casque ou n'abattît les bras. Voilà tous les Anglais qui se mettent à fuir; plusieurs sautent dans le fossé et se noient. Le Grand-Ferré tue leur porte-enseigne, et dit à un de ses camarades de porter la bannière anglaise dans le fossé. L'autre lui montrant qu'il y avait encore une foule d'ennemis entre lui et le fossé : « Suis-moi donc! » dit le Grand-Ferré. Et il se mit à marcher devant, jouant de la hache à droite et à gauche, jusqu'à ce que la bannière eût été jetée à l'eau... Il avait tué en ce jour plus de quarante hommes... Le Grand-Ferré, échauffé par cette besogne, but de l'eau froide en quantité et fut saisi de la fièvre. Il s'en alla à son village, regagna sa cabane et se mit au lit, non toutefois sans garder près de lui sa hache de fer, qu'un homme ordinaire pouvait à peine lever. Les Anglais,

ayant appris qu'il était malade, envoyèrent un jour douze hommes pour le tuer. Sa femme les vit venir et se mit à crier : « O mon pauvre le Grand ! voilà les Anglois ! Que faire ?.. » Lui, oubliant à l'instant son mal, il se lève, prend sa hache et sort dans la petite cour. « Ah ! brigands, vous venez donc pour me « prendre au lit ! Vous ne me tenez pas encore !... » Alors, s'adossant à un mur, il en tue cinq en un moment ; les autres s'enfuient. Le Grand-Ferré se remit au lit ; mais il avait chaud, il but encore de l'eau froide ; la fièvre le reprit plus fort, et au bout de quelques jours, ayant reçu les sacrements de l'Église, il sortit du siècle et fut enterré au cimetière de son village. Il fut pleuré de tous ses compagnons, de tout le pays ; car, lui vivant, jamais les Anglois n'y seroient venus (1). » Nous sommes heureux lorsque nous rencontrons dans les monuments de notre histoire les traits qui honorent le peuple, ces touchantes traditions qui consolent des souvenirs de la jacquerie.

Le roi d'Angleterre, maître de la rive gauche de la Seine, étendit ses quartiers à Montrouge, à Vanvres, à Gentilly, à Vaugirard ; puis il envoya défier le régent. Charles de Valois n'eut garde de risquer l'avenir de la France sur un coup de dé, et bientôt Edouard III se vit hors d'état de maintenir son armée dans un pays dévasté, dépourvu d'abri et de ressources, et où l'on ne pouvait se procurer des vivres qu'en occupant au loin la campagne et en faisant la guerre à des ennemis invisibles et présents partout, c'est-à-dire aux paysans

(1) Traduction de M. Michelet.

exaspérés, qui attaquaient les convois et massacraient les hommes isolés. De l'avis de ses lieutenants, le roi d'Angleterre se replia sur Chartres, pour s'y appuyer et faire vivre ses troupes aux dépens de la basse Normandie et du Maine. Cependant, de part et d'autre, et malgré l'excitation de la guerre, on commençait à négocier et à discuter les bases d'une pacification nouvelle. Des conférences s'étant ouvertes dans ce sens entre les deux partis, elles furent activement suivies par André de la Roche, abbé de Cluny, envoyé par le pape pour hâter la conclusion d'une trêve. Les plénipotentiaires que le régent avait chargés de ses intérêts étaient Simon de Langres, docteur dominicain, et Hugues de Genève, seigneur d'Autun. Les fondés de pouvoir d'Édouard III étaient le prince de Galles, le duc de Lancastre et le comte de la Marche. Le roi d'Angleterre, animé de projets orgueilleux et irrité par la souffrance de ses propres soldats, se montrait dur et exigeant, et persistait à imposer des conditions inacceptables. Il se disait qu'un seul effort pouvait le rendre maître de la France et qu'on cherchait en vain à ralentir ses coups. Dans cette extrémité, Dieu, qui protège notre patrie, se déclara pour elle. Comme l'armée anglaise approchait de Chartres, un épouvantable orage éclata sur la Beauce; le vent, la pluie, la grêle, le tonnerre mêlaient leurs ravages et leur fureur; les hommes et les chevaux périssaient. Alors l'intrépide Édouard reconnut l'intervention miraculeuse du Ciel; il se jeta à genoux, et, les yeux tournés vers les hautes tours de la cathédrale, qu'on peut apercevoir à la distance de plusieurs lieues, il implora l'intercession

de Notre-Dame de Chartres et fit vœu d'accorder la paix à la France. L'orage ayant cessé, le roi d'Angleterre n'oublia point ses engagements, et la paix fut signée à Brétigny; elle coûta à la France une partie considérable des États de la langue d'Oc, entre autres le Poitou, les fiefs de Thouars, la Saintonge, l'Aunis, l'Agenais, le Périgord, le Quercy, le Rouergue, le pays de Tarbes, les comtés de Bigorre et de Gave, l'Angoumois, le Limousin et l'Aquitaine; mais Édouard rendit toutes ses conquêtes du Nord, à l'exception de Calais, de Montreuil, de Merk, de Sangate, d'Homerswale, d'Oye, et des comtés de Ponthieu et de Guines. On convint en même temps que la rançon du roi Jean serait de trois millions d'écus d'or. De leur côté Édouard III et ses fils renoncèrent à tous droits et à toutes prétentions sur la couronne de France. Philippe de Rouvre étant mort, la première maison de Bourgogne fut éteinte, et alors, comme le domaine royal était inaliénable, cette province, et avec elle les comtés de Champagne et de Toulouse, déjà possédés par nos rois à titre de suzeraineté féodale, furent réunis à la couronne. Ces acquisitions ne compensèrent pas les pertes occasionnées par le traité de Brétigny.

Il y eut dans le traité un article spécial destiné à régler le différend élevé entre Charles de Blois et le comte de Montfort, au sujet du duché de Bretagne. Il fut convenu que les rois Jean et Édouard interviendraient comme arbitres pacifiques entre les deux concurrents dont la querelle avait fait couler tant de sang; on stipula en outre que, quel que fût le nouveau duc

de Bretagne, il prêterait hommage au roi de France à titre de vassal. Quant au roi de Navarre, il fut admis à faire séparément sa paix avec le roi de France, et il se hâta de déposer les armes. Tel fut ce fameux traité de Brétigny, qui porte la date du 8 mai 1361, et qui, bien que dur et onéreux pour la France, fut accueilli par les populations comme un bonheur inespéré et sans égal.

Le roi Jean se hâta de le ratifier. « Il ne désiroit, dit Froissart, autre chose fors sa délivrance, à quelque meschef que ce fût, et issit hors de prison. » Le 8 juillet ce prince fut ramené honorablement en France, par Calais, et, s'étant immédiatement rendu à Boulogne, il reprit en main le gouvernement du royaume. Toutefois il se vit contraint de livrer aux Anglais des otages qui devaient rester en leurs mains jusqu'à l'entière exécution du traité, et parmi lesquels on remarquait Louis, duc d'Anjou, et Jean, comte de Poitiers, deux de ses fils; Philippe, duc d'Orléans, son frère; Pierre, comte d'Alençon, et Jean, comte d'Etampes, tous deux princes du sang; les comtes de Blois, de Saint-Pol, d'Harcourt, de Valentinois, de Porcien, de Brêne, de Forez, de Vendôme et de Ventadour; le comte Dauphin d'Auvergne, Guy de Blois; les seigneurs de Préaux, d'Étouteville, de Roye, d'Andresel, de Grand-pré, de la Roche-Guyon, de Montmorency, de Saint-Venant, de Hangest, de Craon, de Ligny, de Garancières, de Coucy et de la Tour-d'Auvergne. Jean le Bon n'avait point voulu consentir à laisser en Angleterre son fils Philippe le Hardi, qui avait été pris avec lui à la bataille de Poitiers, et qui, bien jeune encore, s'é-

tait fait remarquer par son courage. Il érigea en sa faveur la Touraine en duché-pairie, et donna à son troisième fils Jean, en échange du comté de Poitiers, qu'on allait céder à l'Angleterre, le gouvernement du Berri et de l'Auvergne, dont il fit aussi une duché-pairie ; il en fit autant de l'Anjou en faveur de Louis, son second fils. Quant aux autres otages qui ne furent pas encore livrés à Édouard III, ce devaient être quatre bourgeois de Paris, deux de Rouen, autant de Reims, de Compiègne, de Chartres, de Caen, d'Orléans, de Tours, de Sens, de Bourges, de Lyon, de Toulouse, de Châlons, de Troyes, d'Arras, d'Amiens, de Beauvais, de Saint-Omer, de Douai, de Tournai et de Lille. On voit que le roi d'Angleterre exigeait que le peuple lui-même, représenté par des hommes d'élite tirés de ses rangs, s'engageât pour le pays et pour le roi. Ce fut seulement dans la journée du 13 décembre que Jean I<sup>er</sup>, après avoir reçu en passant les vœux et les hommages des villes du Nord, fit son entrée à Paris.

Il fallait acquitter les premiers à-comptes de la rançon royale, et l'on ne savait, dans la France épuisée et appauvrie, où trouver un peu de cette monnaie d'argent et d'or que les rois n'avaient cessé d'altérer. Pour s'en procurer, Jean consentit à donner en mariage l'une de ses filles à Galéas Visconti, tyran féroce, qui avait usurpé l'autorité à Milan et gouvernait à force d'exactions et de supplices (1). « Le roi

(1) Galéas et Bernabo Visconti étaient frères et avaient commencé leur pouvoir en empoisonnant Matteo, leur frère. A la mauvaise foi de Galéas et à son despotisme Bernabo ajouta une férocité dont l'antiquité n'avait laissé aux hommes aucun exemple. Une ordonnance qu'il osa pu-



de France, dit Villani, vendit sa chair et son sang ; » observation qui aurait été plus impartiale et plus vraie s'il avait ajouté que la France, au moins pour sa part, profita d'un si douloureux sacrifice, fait au besoin de la paix.

Bien que les états généraux ne fussent point encore assemblés, le roi Jean prit sur lui d'établir diverses impositions et de créer des officiers royaux pour les

blier prolongeait pendant quarante jours le supplice des criminels d'État. Les coups pour rompre les os, la boisson composée d'eau, de chaux et de vinaigre, la peau des pieds arrachée n'étaient que le commencement. Le patient était condamné à n'être torturé que tous les deux jours ; c'est avec cet intervalle de repos cruel qu'on lui coupait le nez, les deux mains, les deux pieds. Le quarante et unième jour, les tenailles et la roue achevaient sa vie, s'il lui en restait. On lut cette ordonnance publiée et on se tut. On supporta encore tous les moyens que son avidité inventa pour amasser de l'argent. Il créa un tribunal pour rechercher tous ceux qui, dans les cinq années précédentes, avaient tué des sangliers ou avaient mangé de la chair de sanglier à la table d'un autre. Le coupable convaincu se rachetait par une forte rançon ou périssait par l'étranglement. C'est ainsi que Bernabo ramassa 70,000 écus d'or et sept charriots de vaisselle d'argent et de meubles précieux. Son frère Galéas a paru moins cruel, parce qu'il vivait dans la société des littérateurs, et que les flatteries de ces gens-là, surtout celles de Pétrarque, ont dissimulé ses vices sous les éloges exagérés de son administration. Galéas fonda une bibliothèque à la sollicitation de Pétrarque et de l'université de Pavie. Il éleva la citadelle de Milan et le pont du Tésin, magnifique chef-d'œuvre d'architecture. Il se fit un palais dans la partie septentrionale de Pavie, dont Pétrarque disait : « Galéas, dans ses autres ouvrages, a surpassé les autres « princes de l'Europe ; dans celui-ci il s'est surpassé lui-même. » Les plus belles peintures y étaient rassemblées, et un parc de quinze milles de circonférence entourait le palais. Mais ce que les poètes n'ont pas dit, c'est que, dès les premiers jours de son règne, Galéas avait soulevé contre lui plusieurs villes du Piémont, qui reçurent volontiers le marquis de Montferrat ; que, pour étendre son parc à une si grande distance, il fallut empiéter sur des biens particuliers, dont les propriétaires furent à peine dédommagés, etc. ( Voir *Histoire des Républ. ital.*, par Sismondi.)

percevoir (1). Les circonstances impérieuses dans lesquelles se trouvait le pays justifiaient peut-être cette façon d'agir. On s'accorde en effet à reconnaître que les premiers actes du roi, délivré et rendu à son peuple, furent dictés par un esprit de conciliation et de sagesse; mais il y avait beaucoup à faire pour réparer les calamités et les souffrances que le pays endurait depuis quinze ans. La guerre, les misères, les intempéries et la famine ne disparurent pas tout d'un coup; elles donnèrent lieu à une peste qui, en 1361, exerça en France d'affreux ravages et ne rappela que trop l'horrible mortalité de 1348. Cette contagion dura trois ans, quittant le pays, y reparaissant, et désolant ensuite l'Angleterre et l'Italie. Vers le mois d'octobre mourut Jeanne, princesse de Bourgogne; le 21 novembre suivant, son frère, le duc Philippe du Rouvre, souverain de la Bourgogne, mourut à son tour, à peine âgé de seize ans. Avec lui s'éteignait la

(1) « Nous avons ordené et ordenons que nous prendrons et aurons  
 « sur ledit peuple, es parties de la langue doyl, l'aide qui nous est né-  
 « cessaire et qui ne grevera pas tant notre peuple de trop comme feroit  
 « la mutacion de nostre monnoye : seulement, c'est assavoir, douse  
 « deniers pour la livre de toutes marchandises et denrées qui seront  
 « vendues es parties de la langue doyl, et le paiera le vendeur, et ayde  
 « sur le sel; et aussi aurons le troisième sur les vins et autres bevrages;  
 « lesquels sur le sel et sur les vins et autres bevrages seront levés et cuillis  
 « par la forme et maniere que nous avons ordené et ordenons, au moins  
 « de grief de nostre peuple que nous pourrons : lesquelles nous ferons  
 « mettre es commissions et instructions que nous anvoirons à ceulx que  
 « nous deputerons sur ce es parties de la langue doyl. » *Ord. du 5 dé-  
 cembre 1360, art. 1.*

Cette ordonnance ne fait aucune mention du consentement des états pour la levée du subside qu'elle établit.

branche capétienne, qui, depuis Robert le Vieux, en 1031, avait possédé cette grande province pendant trois cent vingt-neuf ans.

Le jeune Philippe du Rouvre, ainsi surnommé parce qu'il naquit et mourut en ce château, près de Dijon, était fils de Philippe de Bourgogne, tué au siège d'Aiguillon, où il combattait dans les rangs de l'armée française. Encore enfant il avait succédé, en 1349, à Eudes IV, son aïeul. Sa mère, Jeanne de Boulogne, lui avait apporté les comtés de Boulogne et d'Auvergne; il tenait de Jeanne de France, sa grand'mère, les comtés de Bourgogne et d'Artois; ainsi son duché comprenait une grande partie du territoire actuel de la France. Comme il n'était âgé que de quatre ans lors de son avènement à la couronne ducal, le roi de France, Jean I<sup>er</sup>, son beau-père, avait été reconnu régent de Bourgogne, du chef de Jeanne de Boulogne, que ce même roi avait épousée étant encore duc de Normandie. De 1356 à 1360, époque de la captivité de Jean, la régence du duché de Bourgogne avait appartenu à Jeanne de Boulogne, reine de France et mère du jeune duc.

A la mort de Philippe du Rouvre, en 1361, le roi Jean se porta héritier de ce prince, à titre de plus proche parent, et ses droits furent admis. La Bourgogne ne fut pas d'ailleurs considérée comme fief faisant retour à la couronne, car elle avait été concédée, par le roi Robert, sans clause semblable et sans condition : ce fut un domaine advenant naturellement au roi par droit de succession légitime (1). Ajoutons que

(1) M. de Barante.

tous les États de Philippe du Rouvre ne passèrent pas au roi Jean. Marguerite de Flandre, sa veuve, eut les comtés d'Artois et de Boulogne ; Jean de Boulogne, comte de Montfort, eut les comtés de Boulogne et d'Auvergne. Il importait de prendre possession du vaste duché qui entraît sous la puissance des Valois. Le 5 décembre 1361, le roi Jean partit pour Dijon et arriva le 23 du même mois dans cette ville. Ce jour-là, en présence du maire et des notables de la ville assemblés dans Sainte-Bénigne, il jura de maintenir les privilèges de la cité et de la province. Le roi de Navarre revendiqua la Bourgogne en sa qualité de petit-fils de Louis le Hutin, et parce que ce pays était un fief qui passait en héritage aux femmes ; ses prétentions furent écartées par le roi de France, qui, la même année, réunit par une ordonnance le comté de Champagne à son propre royaume. C'était encore porter une grave atteinte aux droits de Charles le Mauvais ; mais depuis longtemps la Champagne était réputée terre française, et l'acte solennel qui maintenait cette province sous le sceptre des Valois parut aux deux pays la consécration d'un ordre de choses juste et vraiment national.

Par une autre ordonnance, promulguée le 5 décembre, le roi Jean annonça, « malgré la grande compassion qu'il avait pour son peuple, » la levée d'un nouvel impôt sur toute marchandise vendue ou exportée, d'un impôt sur le sel, d'un impôt sur le vin ; moyennant quoi il promet à tous de faire désormais bonne et loyale justice, de ne mettre en circulation que de bonne monnaie, d'abolir le droit de prise et autres abus qui pèsent

sur les pauvres gens. Plusieurs provinces rachetèrent quelques-uns de ces droits au moyen d'une somme payée comptant ; de là ces exemptions qui, fort multipliées dans la suite, couvrirent de tant de bigarrures la carte financière de la France. D'autres, ayant refusé de se soumettre au droit sur la chose vendue, furent considérées comme provinces étrangères et enveloppées d'une ligne de douanes ; de là ces barrières extérieures qui se multiplièrent aussi et durèrent jusqu'en 1789. Au surplus, ni les promesses, ni l'ordonnance ne produisirent rien, ne pouvaient rien produire dans un pays qu'une recrudescence de la peste noire décimait en ce moment, que les Anglais venaient de ravager, que les grandes compagnies ravageaient encore, où nulle part il n'y avait plus rien à prendre. Il fallut recourir à d'autres ressources, emprunter, révoquer toutes les donations faites par les rois précédents, depuis Philippe le Bel, accorder aux juifs non-seulement leur rétablissement dans le royaume, mais des privilèges considérables, moyennant finances.

Quelque onéreuses que fussent les conditions du traité de Brétigny, Jean I<sup>er</sup> les exécuta avec la plus scrupuleuse exactitude. En vain les habitants des provinces cédées à l'Angleterre vinrent le supplier de ne pas les priver de leur patrie ; esclave de sa parole, il gémit de perdre des sujets aussi fidèles, mais il les engagea lui-même à se soumettre à leur nouveau souverain, et fit livrer aux Anglais toutes les places comprises dans le traité. Il s'en fallait beaucoup qu'Édouard agît avec la même bonne foi. Lorsque le roi envoya les renonciations convenues, il différa, sous divers pré-

textes, de remettre les siennes. Maître de plusieurs provinces françaises, ne croyant avoir rien à redouter d'un ennemi vaincu, il lui importait fort peu que Jean renonçât au droit de suzeraineté sur ces provinces, et il ne voulait pas se désister de ses prétentions à la couronne de France, espérant de pouvoir les faire valoir un jour. Ceux de ses capitaines qui tenaient les places que la France devait recouvrer refusèrent de les rendre, et ses soldats, qu'il s'était obligé à retirer du royaume, se formèrent en troupes indépendantes. Ces nouvelles bandes, qui prirent le nom de Tard-Venus, parce qu'elles avaient commencé plus tard leurs brigandages, se réunirent aux anciennes et devinrent des corps redoutables, qu'on appela les Grandes Compagnies. Composées de brigands de toutes les nations habitués à la guerre (*guerratores de variis nationibus*), suivant l'expression du continuateur de Nangis, commandées par d'habiles capitaines, elles inondèrent des campagnes qui croyaient pouvoir respirer enfin à l'abri de la paix, et surpassèrent les excès de la jacquerie. Une armée française qu'on envoya contre eux ayant été défaite à Brignais, cet avantage augmenta leur nombre et leur audace. Il devenait impossible de les réduire par la force; on tenta d'autres moyens pour s'en délivrer. Le pape Innocent VI, qu'elles menaçaient dans Avignon, fournit de l'argent au marquis de Montferrat, qui décida une partie de ces brigands à le suivre en Italie, où il faisait la guerre aux Visconti. A peu près à la même époque, Jean traita avec Henri Transtamare, frère naturel de Pierre le Cruel, roi de Castille, et lui fit prendre l'engagement

d'emmener le reste de ces compagnies pour soutenir les droits qu'il prétendait avoir au trône. Ce dernier traité, conclu le 23 juillet 1362, ne put être exécuté que sous le règne suivant.

Innocent VI étant mort le 12 septembre 1362, le conclave lui donna pour successeur Guillaume de Grimoard, abbé de Saint-Victor de Marseille, qui fut reconnu pape et intronisé à Avignon sous le nom d'Urban V. Le roi Jean, qui apprit son avènement tandis qu'il voyageait en Bourgogne, résolut de se rendre auprès du nouveau chef de l'Église et de se concerter avec lui touchant les affaires des chrétiens d'Orient. Il passa l'hiver à Avignon, s'efforçant peut-être d'oublier, au milieu des splendeurs de cette capitale, les calamités et les misères de son royaume. « De Paris jusqu'au Poitou et à la Bretagne, dit le continuateur de Nangis, il n'y avoit qu'oppression et souffrance pour le peuple, également malmené par les brigands qui infestoient tous les villages et les grands chemins, et par les percepteurs des impôts du gouvernement. Dans les campagnes et dans les bois les homicides étoient nombreux, et personne ne défendoit le peuple, personne ne portoit remède à ces désordres et à ces dangers, d'autant plus qu'on croyoit que les seigneurs et les princes voyoient avec plaisir de tels châtimens infligés au peuple. » Il y a beaucoup d'amertume et sans doute beaucoup d'injustice dans ces réflexions du chroniqueur; elles émanent d'un homme qui semble avoir regretté le prévôt Marcel et s'être inspiré des passions factieuses du quatorzième siècle. Les ordonnances des rois de cette époque subsistent encore et indiquent

que le gouvernement ne se renfermait pas dans une froide incurie et n'abandonnait pas le royaume aux caprices du brigandage ; mais les Chroniques rédigées en ces mauvais jours portent l'empreinte des violences de l'époque dont nous esquissons le récit. La haine des classes populaires et de la noblesse qui avait enfanté la jacquerie était loin d'être éteinte, et pendant que Froissart, ordinairement voué à vanter les prouesses des seigneurs, se montre disposé à mépriser les souffrances des vilains et la cause des serfs, le continuateur de Nangis, se passionnant dans un sens contraire, ne manque aucune occasion de mettre en relief les fautes et les crimes des grands : leur témoignage ne saurait donc toujours être accepté sans réserve.

Tandis que Jean le Bon se trouvait encore à Avignon, Pierre de Lusignan, roi de Chypre, arriva dans cette ville ; il avait passé les mers pour engager les princes chrétiens à tenter une croisade contre les mahométans de la Palestine. De concert avec lui, le pape Urbain V proposa au roi de France de s'aventurer dans une semblable expédition et de se faire suivre des grandes compagnies, opération qui aurait au moins pour résultat de tourner vers un but pieux et utile le courage et l'audace que ces bandes employaient à combattre les gens du roi, à assiéger les villes et à les piller. Il n'en fallut pas davantage pour déterminer Jean à prendre la croix, et avec lui on vit bientôt s'armer pour la guerre sainte Jean d'Artois, comte d'Eu, le comte de Tancarville, les maréchaux d'Andrehen et de Boucicaut. Après une résolution si importante et si brusquement prise, les deux rois partirent d'Avignon :



le roi de France pour visiter le Languedoc, le roi de Chypre pour aller à la cour de l'empereur et parcourir les autres cours de l'Europe, dans le but de recueillir de nouvelles adhésions à la croisade. Ses différentes tentatives à cet égard ne furent point heureuses. Quant au roi Jean, un incident imprévu ne lui permit pas de partir pour la Palestine.

Les princes ses fils et ceux de ses parents qu'il avait remis en otages à Édouard III pour garantir l'exécution du traité de Brétigny commençaient à s'ennuyer d'être prisonniers sur parole; vainement le roi d'Angleterre leur avait-il permis de résider à Calais, « de chevaucher quelque part qu'ils voudroient, trois jours hors de cette ville, et au quatrième, dedans, soleil couchant, y revenir. » Cette espèce de liberté ne leur suffisait pas, et ils se lassaient de voir que leur père se trouvait dans l'impossibilité d'effectuer l'entier paiement de sa rançon. L'un d'eux enfin, plus impatient que les autres, le duc d'Anjou, ne craignit pas de s'évader et de se rendre à Paris, déclarant que son intention était de rester sur les terres du roi de France, affirmant en outre que, lorsque son père connaîtrait ses motifs, il ne manquerait pas de les approuver. A la nouvelle de cet acte peu loyal, Jean I<sup>er</sup> se montra enfin digne de la couronne de France; il demanda et obtint d'Édouard III un sauf-conduit pour lui-même et pour deux cents chevaliers (1363); puis, après avoir, par une charte spéciale, accordé et octroyé le duché de Bourgogne à son fils, Philippe-le-Hardi, il convoqua les états généraux de la langue d'Oil à Paris, pour y tenir session. De l'avis et par le conseil de cette as-

semblée, il publia et promulgua, le 5 décembre, une ordonnance qui remédiait à différents abus et ordonnait des levées de troupes pour combattre et chasser, par la force des armes, les grandes compagnies dont le royaume était infesté. Ce devoir rempli, il s'embarqua pour l'Angleterre dans les premiers jours de janvier 1364, et mourut à Londres le 8 avril de la même année, dans la cinquante-sixième année de son âge et la quatorzième de son règne. « Ce ne fut pas, dit un historien, une grande perte pour la France (1). »

Les Anglais, dont il était aimé, le regrettèrent, et Édouard III lui fit faire de pompeuses funérailles à Saint-Paul de Londres; on y brûla, disent les chroniques, quatre mille torches de douze pieds de haut, et quatre mille cierges de dix livres pesant. Son corps fut ramené en France, sous la garde de Jean d'Artois, comte d'Eu, qui l'avait accompagné dans son second exil, et le 7 mai 1364 il fut solennellement transporté à Saint-Denis, sur les épaules de quelques membres du parlement. Jean est le premier de nos rois qui se soit entouré d'une garde ordinaire. Il institua l'ordre de l'Étoile (1351) avec cette devise : *Monstrant viam regibus astra* (les astres conduisent les rois), par allusion à l'étoile des trois rois mages; mais, comme il fit d'un seul coup cinq cents chevaliers, l'ordre ne put obtenir aucune considération.

Jean I<sup>er</sup> laissait en mourant quatre fils en âge de régner : Charles, duc de Normandie et Dauphin, dont nous avons raconté la régence; Louis, duc d'Anjou,

(1) Expression qu'emploie le Père Daniel.

depuis roi de Sicile ; Jean , duc de Berry , et Philippe le Hardi , duc de Bourgogne. Charles , appelé au trône par droit de naissance , succéda naturellement à son père.

## CHARLES V, dit le Sage.

(1364 — 1380).

Charles V, à peine âgé de vingt-sept ans, s'était formé à la dure école de l'adversité; il en mit à profit les leçons. Ce fut un prince prudent, rusé, ami de la paix, médiocrement courageux, et sachant diriger la guerre du fond de son cabinet. Sa conduite antérieure n'était pas de nature à inspirer de bien grandes espérances. Comme homme de guerre il avait fait de tristes preuves à Poitiers, où on l'avait vu fuir un des premiers; comme politique il n'avait pas fait meilleure figure à Paris pendant la révolution. La faiblesse de sa constitution, même ses qualités morales, n'annonçaient pas l'homme capable de réparer les malheurs du règne précédent. Il aimait les *clercs* (les lettrés) et professait une grande estime pour la *sapience* (science), d'où lui vint le surnom de Sage. «... Complètement il entendoit son latin, et suffisamment savoit les règles de la grammaire... Dès qu'il eust commencé à régner, il fit en tout pays querre et chercher et appeler à soy clers solempnels, philosophes fondés en sciences mathématiques et spéculatives (1). » Il prit à cœur de réparer par une administration habile les grandes calamités que la France avait endurées. La tâche était longue, l'œuvre difficile; mais il ne se laissa point rebuter par les obstacles.

(1) Christine de Pisan, chap. 6, 15 et 17.

A son avènement la France possédait encore, au sud de la Loire, l'Anjou, la Touraine, le Languedoc, le Berri, le Bourbonnais, le Lyonnais, le Vivarais, le Dauphiné, Montpellier, et quelques autres dépendances d'une moindre importance. Le désastreux traité de Brétigny avait rendu à l'Angleterre toute la partie occidentale de l'Aquitaine, le Poitou, la Saintonge, l'Aunis, l'Agénois, le Périgord, le Quercy, le Limousin, le Bigorre, l'Angoumois et le Rouergue. Au nord de la Loire nos rois avaient perdu Calais, Guines et le comté de Ponthieu. La Normandie était disputée par le roi de Navarre, la Bretagne déchirée par les guerres que se faisaient entre eux les comtes de Montfort et de Blois, et leurs héroïques épouses. Ainsi se manifestait la suprématie des Plantagenets sur les Capétiens, la supériorité de la race anglo-normande sur la race gallo-franque. Les plus belles provinces du Midi étaient possédées par Édouard III, sous la vaine réserve d'un hommage dont la formule n'était pas même déterminée. La Navarre appartenait à une maison ennemie de la couronne, et les vastes possessions apanagères de ses princes les rendaient maîtres d'une moitié de la Normandie. La Bretagne n'allait pas tarder à passer sous la suzeraineté de l'Angleterre, et la Flandre, dont les insurrections tenaient périodiquement en échec les forces militaires des rois de France, était en proie aux intrigues que suscitait, dans les rangs de sa bourgeoisie riche et orgueilleuse, l'habile Édouard III, déjà tout-puissant dans les villes du Brabant et du Hainaut.

L'intérieur du royaume était pillé, ravagé, désolé

par les bandes de militaires licenciés et d'aventuriers audacieux qui se donnaient le nom de grandes compagnies; les coffres de l'État étaient épuisés par la rançon de Jean; l'autorité royale affaiblie par des révoltes, celle des états généraux mal définie et contestée : partout désordre et anarchie; de la sécurité et de la confiance, nulle part.

L'instrument de la politique de Charles V fut un chevalier breton, Bertrand Du Guesclin, en qui la Bretagne a voulu reconnaître cet aigle annoncé par Merlin, le barde des deux Bretagnes, cet aigle qui devait s'élancer de l'Armorique au delà des Pyrénées, entraînant après lui une armée d'étourneaux. Au milieu des guerres sans fin et des dissolutions universelles qui agitaient la France des Valois, il apparut comme prédestiné, lui Breton, à porter un coup fatal aux privilèges nationaux de sa province natale et à concourir à l'affermissement de l'unité française. Sa mission semblait lui être providentiellement assignée : la foi populaire entourait sa tête d'une sorte d'auréole, Sa mère l'avait entrevu, avant sa naissance, sous la forme d'une pierre brute, plus précieuse au lapidaire que les diamants et les perles. Dès son enfance il fut célèbre par son caractère farouche et par ses colères belliqueuses. Pauvre et laid de sa personne, jaloux du grand nombre de frères qu'il devait bientôt voir à sa charge, il se montra âpre et dur, comme les gens injustement opprimés. Toutes les actions de cet enfant avaient quelque chose de brutal, et ses parents, désespérés, avaient beaucoup de peine à le reconnaître pour leur fils. Il avait toujours un bâton à la main,

menaçant ses frères, leur signifiant qu'il était leur aîné, réclamant la première place, ou frappant les maîtres qui, malgré lui, voulaient lui apprendre à lire. « Il n'y a pas de plus mauvais garçon au monde, disait sa mère; il est toujours blessé, le visage rompu, toujours battant ou battu; son père et moi, nous le voudrions voir sous terre. » Devenu plus grand, il s'échappa de la maison paternelle, où les hasards chevaleresques lui étaient interdits; dans un tournoi il désarçonna l'un après l'autre quinze chevaliers, et ne fut reconnu qu'après un coup de lance qui fit sauter sa visière. Alors seulement on s'aperçut que ce vaillant jeune homme, qui combattait sur un cheval et avec des armes d'emprunt, était ce pauvre Bertrand, assez redouté et fort dédaigné, et son père l'embrassa en versant des pleurs de joie. A dater de ce jour il avait grandi, il avait pris place au milieu des chevaliers bretons. Dès l'an 1351 il avait paru dans le parti de Charles de Blois; envoyé en ambassade auprès d'Édouard III, comme celui-ci demandait si la trêve serait bien observée : « Sire, lui répondit-il, nous l'observerons comme vous l'observerez; si vous la rompez, nous la romprons. » De grands coups donnés ou reçus, tous les dangers bizarres d'un chef de partisans, tour à tour pris et prenant le chef ennemi, voilà ce qui le rendit, dès le commencement, si redoutable aux Anglais. Son cri « Notre-Dame Guesclin ! » fut leur terreur. A la tête d'un petit nombre d'aventuriers qui l'avaient choisi pour chef, il s'était d'abord rendu maître du château de Fougeray, gardé par une troupe anglaise; plus tard il se jeta dans Ren-

nes, qu'assiégeait le duc de Lancastre, et contraignit l'armée ennemie de renoncer à prendre cette ville. Déjà renommé par son courage, mais trop pauvre pour jouer le premier rôle dans les guerres de Bretagne, il se fit partisan, vécut plusieurs années dans les ajoncs et les halliers, détroussant de préférence les Anglais et les amis du comte de Montfort, mais pillant les amis du roi de France quand il n'avait pas d'autre moyen d'enrichir sa troupe et d'occuper son épée. Le Dauphin régent, depuis roi sous le nom de Charles V, le remarqua pour la première fois en 1359, au siège de Melun. « En ce temps, dit Froissart, s'armoit un chevalier de Bretagne qui s'appeloit messire Bertrand Du Guesclin. Le bien de lui ni sa prouesse n'estoient mie grandement renommés ni connus, fors entre les chevaliers qui le hantoient aux pays de Bretagne. » Un peu plus tard, le Dauphin se souvint du hardi et pauvre Breton qu'il avait vu combattre si vaillamment, et qui, depuis lors, avait continué, à la tête d'un petit nombre de routiers, à faire la guerre aux gens de Charles le Mauvais, roi de Navarre. Rallié à la cause du Dauphin et du roi Jean, Du Guesclin enleva aux Navarrais Mantes, Meulan et Rolleboise, positions qui commandaient la vallée de la Seine; grâce à ses exploits, le cours de la rivière, de Paris à l'Océan, ne tarda pas à être libre, et la capitale du royaume put vivre et respirer.

Ces derniers événements avaient eu lieu durant la seconde captivité du roi Jean et tandis que Charles V n'était encore que Dauphin et régent de France. Du 8 avril au 19 mai 1364, intervalle qui s'écoula entre la



mort de Jean et le sacre de son fils, ce dernier prince s'abstint de prendre le titre de roi, qui, selon les usages du moyen âge, n'était valablement donné à un souverain qu'après l'onction sainte; et toutefois les légistes ne craignaient pas de méconnaître cette coutume, afin de ne point admettre, même en apparence, que la royauté dépendît de la consécration religieuse. Nonobstant le traité de Brétigny, la France n'était point en paix à l'avènement de Charles V. Le nouveau roi, profondément irrité contre le roi de Navarre, dont il fallait punir les trahisons et les crimes, s'était empressé de rompre le traité en vertu duquel Jean I<sup>er</sup> avait accueilli les propositions pacifiques de Charles le Mauvais, le plus implacable ennemi de la maison de Valois. Pour tenir tête, en Normandie, aux armes de Boucicault et de Du Guesclin, le Navarrais avait envoyé à Évreux le captal du Buch, brave capitaine gascon qui s'était illustré au service des Anglais et dont le nom a déjà plusieurs fois figuré dans ce livre. Le captal réunit quelques troupes à la tête desquelles il chercha à tenir la campagne et à résister aux lieutenants de Charles V. Vers le milieu de mai, ayant appris que messire Bertrand et le comte d'Auxerre avaient passé le Pont-de-l'Arche et s'avançaient du côté de Pacy-sur-Eure, il se replia sur Cocherel, non loin d'Évreux, et appela à lui des renforts et quelques milices. La position qu'il occupait était forte et ne pouvait être enlevée par un coup de main. Les Français, commandés par un homme de guerre vraiment digne de ce nom, apprirent à réfréner leur courage irréfléchi; ils simulèrent des retraites, ils se préparèrent au

combat par des évolutions et des manœuvres compliquées, sans se laisser détourner du but par les provocations de l'ennemi. Le captal du Buch, habitué au métier des armes, comprit la tactique de Du Guesclin et voulut se maintenir dans ses retranchements; mais il ne put maîtriser l'impétuosité de Jean Joël, capitaine anglais, son auxiliaire, qui s'élança dans la plaine en criant : « En avant, Saint-George! qui m'aime me suive! » Le captal ne voulut point l'abandonner et le suivit en bon ordre. On approchait du jour où devait avoir lieu le sacre de Charles V. « Pour l'amour de Dieu, dit Du Guesclin à ses compagnons, souvenez-vous que nous avons un nouveau roi de France; que sa couronne soit étrennée! » A ces mots les Français, qui avaient feint de se replier pour attirer l'ennemi sur leurs traces, se retournèrent avec impétuosité et chargèrent les Anglais et les Navarrais. Le brave captal du Buch fut fait prisonnier, le capitaine Joël mortellement blessé, le sire de Saux et le bâtard de Mareuil tués sur la place; le reste de leurs troupes se voyant sans chefs prit la fuite, et Du Guesclin ramena à Rouen sa petite armée victorieuse (16 mai). La nouvelle de la bataille de Cocherel arriva à Reims le 18 mai, veille du sacre, et inaugura dignement le règne de Charles V. A son retour à Paris, ce prince donna à Du Guesclin, en récompense de sa victoire, le comté de Longueville, héritage de Philippe de Navarre; il le créa, en outre, seigneur de Pontorson et maréchal de Normandie (1).

(1) Et quant yl roy l'oy, si va Dieu graciant,  
Et dit : Beau sire Dieux, je vous vois merciant

Peu de jours après, Du Guesclin s'empara de Valognes et de Carentan. Par les soins de Charles V les divers corps que commandaient les chefs de partisans fidèles à la France furent réunis sous la conduite de Philippe le Hardi, frère du roi, les autorisant d'ailleurs à combattre tantôt ensemble, tantôt séparément. Grâce à leurs efforts, le pays de Caux, le Perche, le Cotentin, le comté d'Évreux, la Beauce et la marche d'Auvergne furent successivement pris aux Navarrais. A la suite de ces divers avantages, on mettait à mort, comme rebelles, les Français et les Normands qui combattaient en faveur de Charles le Mauvais et contre Charles V, et l'on traitait avec douceur et en prisonniers honorables les aventuriers anglais qui servaient la même cause.

Dès le 31 mai 1364, douze jours après la cérémonie du sacre (1), Charles V confirma le don que Jean son père avait fait du duché de Bourgogne au jeune Philippe le Hardi; en même temps il fit ce prince, le plus courageux et le plus habile de ses frères, premier duc et pair du royaume. Nous venons de voir que, lui donnant une plus grande marque de confiance, il l'avait déjà chargé du commandement général des

Que ceste courtoisie m'avez faite si grant ;  
 Quant au commencement que je sui roi sacrez  
 M'avez fait tel honnour, vous en soiez loez ;  
 Quant je suis au jour d'hui tellement estrinez,  
 Ha ! Bertrand Du Guesclin, tant ce brassé m'avez ,  
 Tant vivre me laist Dieux, qui en croix fu penez,  
 Que li fait vous en soit encore guerredonné.

(*Chroniq.* de Cuvelier.)

(1) La charte d'investiture porte la date du 2 juin.

troupes destinées à délivrer les provinces du nord-ouest des attaques des routiers anglais et de la domination tyrannique du roi de Navarre. Or, tandis que Philippe le Hardi, secondé par Du Guesclin et par l'élite de la féodalité française, battait les troupes navarraises et leurs auxiliaires anglo-aquitains, Charles le Mauvais, profitant de l'absence du jeune duc, fit attaquer la Bourgogne par les grandes compagnies et les aventuriers dont il soldait les services. Le Sire de Grançay, alors préposé à l'administration du duché de Bourgogne, opposa aux agresseurs une vigoureuse contenance et donna à Philippe le Hardi le temps d'accourir au secours de ses sujets et de ses vassaux. A son approche les bandes de Navarrais qui ravageaient le Bourbonnais et la basse Auvergne se retirèrent sans combattre. Le 26 novembre Philippe fit son entrée solennelle à Dijon, accompagné de son frère le duc d'Anjou et de l'évêque d'Autun. S'étant rendu à Sainte-Bénigne, devant le grand autel, il fit lire, à haute voix par Philibert Paillart, chancelier de Bourgogne, la donation du roi son père et les lettres patentes du roi régnant qui la confirmaient; puis, après avoir reçu l'hommage du maire et des magistrats municipaux, il jura sur les saints Évangiles de garder les libertés de la commune de Dijon (1), et les officiers de la ville lui jurèrent obéissance. Vers le même temps, le 18 novembre, Charles V manda aux habitants de Montpellier qu'il avait fait choix de l'aîné de ses frères, Louis d'Anjou, pour être son lieutenant général dans les pays

(1) *Hist. de Bourgogne*, t. II, liv. XI.

de la langue d'Oc ; c'était un choix malheureux, car le duc d'Anjou , appelé à un poste difficile et honorable, était ce même prince qui, prisonnier sur parole et otage, à la suite du traité de Brétigny, avait manqué à sa foi, s'était sauvé en France et avait ainsi contraint le roi Jean à retourner à Londres en captivité. Un pareil prince, préposé au gouvernement de la France méridionale, ne pouvait entretenir de bons rapports avec le prince de Galles et les Anglais du Poitou et la Guienne.

Les comtes de Blois et de Montfort continuaient de se disputer la Bretagne. Vainement, après le traité de Brétigny, les rois de France et d'Angleterre avaient-ils essayé d'intervenir comme médiateurs entre Jean de Montfort et son rival ; Jeanne de Penthièvre, femme du dernier, s'était opposée à toute pacification. En 1363 les deux comtes avaient signé un traité de partage aux termes duquel Charles de Blois devait avoir les comtés de Tréguier et de Cornouailles, avec Rennes pour capitale, tandis que Nantes et le reste de la Bretagne étaient assignés au comte de Montfort. Or les reproches que la comtesse de Blois adressa à son mari, lorsqu'il lui présenta ce traité, déterminèrent ce prince à ne point remplir ses engagements. « Monseigneur, lui  
« dit-elle, je vous avois pris pour défendre mon héri-  
« tage, et non pour en céder la moitié. Je ne suis  
« qu'une femme, mais je perdrais plutôt la vie, et  
« deux si je les avois, que de consentir à une pa-  
« reille cession. » Ces paroles décidèrent Charles de Blois à rompre la paix et à continuer la guerre. Lorsque, partant de Nantes pour diriger l'expédition, il

vint faire ses adieux à la comtesse Jeanne, celle-ci lui dit encore : « Monseigneur, vous allez défendre mon « héritage et le vôtre, lequel messire Jean de Mont-  
« fort nous empêche à tort et sans cause; ce sçait Dieu,  
« et les barons de Bretagne qui cy sont savent bien  
« comment j'en suis droite héritière. Si vous prie chè-  
« rement que nulle ordonnance, ne composition d'ac-  
« cord, ne traité veuillez faire, que le corps de la duché  
« ne nous demeure. » Charles de Blois ne fut que trop fidèle à suivre ces exhortations, et la guerre, un moment suspendue, recommença de part et d'autre avec une égale énergie.

Le comte de Montfort assiégeait alors la ville d'Auray avec ses troupes et celles de l'Anglais Jean Chandos. Ayant appris que Du Guesclin venait de rejoindre Charles de Blois avec un renfort de mille lances, il redouta d'en venir aux mains avec son ennemi. Avantageusement posté sur une hauteur, en arrière d'Auray, il résolut d'y attendre les attaques dont il était menacé. Peu de jours après, le samedi 28 septembre 1364, les deux armées s'étant trouvées en présence, Montfort, qui craignait de confier la décision de ses intérêts aux chances d'une bataille, proposa de renouer les négociations dont les reproches de la duchesse avaient causé la rupture, et Charles de Blois, qui était *moult doux et courtois*, aurait consenti à ce projet si les paroles et les avis de sa femme ne lui fussent revenus en mémoire. D'ailleurs il était si *bouté des chevaliers de son côté qu'il ne pouvoit s'en retirer*; et, feignant de ne voir dans la proposition de Jean de Montfort qu'un symptôme de découragement, il répondit par un refus au héraut

d'armes qu'on lui avait envoyé et se prépara à la bataille. Son armée, partagée en trois corps de mille hommes chacun, appuyée sur une arrière-garde, avait ordre de combattre en invoquant le nom du Seigneur et celui de saint Yves. « Les Français, dit Froissart, étoient si sorrés et si joints que on n'eust pu jeter mie une pomme qu'elle ne cheist sur un bassinet ou sur une lance, et portoit chacun homme d'armes son glaive droit devant lui, retailé à la mesure de cinq pieds, et une hache forte, dure, bien acérée, à petit manche, à son côté et sur son col; et s'en venoient ainsi tout bellement le pas, chacun sire en son arroi et entre ses gens, et sa bannière devant lui ou son pennon, avisé de ce qu'il devoit faire. » Cette description est plutôt un lieu commun de roman de chevalerie que la peinture exacte d'une armée rangée en bataille; mais il faut passer beaucoup de détails de ce genre à l'imagination du bon Froissart. Ce qui paraît certain, c'est que l'armée anglaise commandée par Chandos, dans l'intérêt du comte de Montfort, égalait à peine en nombre la moitié de la petite armée de Charles de Blois. On voit que ces luttes homériques, dont le souvenir est demeuré populaire en Bretagne, ne coûtaient pas beaucoup de sang. Du côté de Charles de Blois, Du Guesclin, le comte d'Auxerre et son frère, Louis de Châlons, dit le Chevalier Vert, commandaient les trois corps de bataille; il y avait en outre un corps de réserve qui marchait sous les ordres du maréchal de Rieux. La disposition de l'armée ennemie était à peu près la même. On n'y comptait que seize cents hommes d'armes; mais il y avait en outre

un grand nombre de ces vaillants archers des communes d'Angleterre, qui se servaient d'un arc fait d'un bâton de houx de six pieds de longueur et de deux pouces d'épaisseur, et dont les flèches, à cent pas de distance, allaient atteindre inmanquablement le but qu'ils s'étaient fixé. Le comte de Montfort, Jean Chandos et le sire de Clisson commandaient le centre et les ailes de cette armée. Vers le soir du même samedi, le Breton Henri de Kergoet préluda, dit-on (1), aux nobles faits d'armes du lendemain en désarçonnant un chevalier anglais qui l'avait défié, et auquel il rendit son destrier, sa lance et son armure, afin qu'il pût s'en servir pendant la bataille. Ces actes chevaleresques n'excluaient pas, il faut le dire, de la part des deux armées, des dispositions implacables, qu'une longue lutte de vingt-trois ans avait exaltées au plus haut degré. En effet, Froissart nous apprend que les seigneurs bretons de l'un et l'autre parti avaient résolu, « si on venoit au-dessus de la bataille, que messire Charles de Blois fût trouvé en place, on ne le devoit point prendre à nulle rançon, mais occire; et ainsi, en cas semblable, les François et les Bretons en avoient ordonné de messire Jean de Montfort; car en ce jour ils vouloient avoir fin de bataille et de guerre. »

Le 29 septembre, jour de dimanche, la bataille étant au moment de s'engager, Jean Chandos considéra avec attention l'ordonnance des Français, « laquelle en soi-même il prisoit durement. » Puis il dit, avec le pressentiment des difficultés de la journée : « Que

(1) M. de Bussy, *Hist. de la Petite-Bretagne*.



Dieu m'ayde comme il est vrai que cy il y a fleur de chevalerie, grand sens et bonne ordonnance. » Cependant Du Guesclin n'était point rassuré par l'avantage du nombre ; il se faisait une juste idée des forces de l'ennemi et ne voulait pas l'attaquer dans ses positions. « Alors, dit la chronique, comme les mains démangeoient aux deux camps, et que l'émulation des deux nations ne leur donnoit point la patience d'attendre l'ordre de leurs généraux, il se fit quelques escarmouches de part et d'autre. » Un peu plus loin le même annaliste ajoute : « On se battoit de part et d'autre avec beaucoup de fureur. Olivier de Clisson, dont le courage et la valeur étaient singuliers, donnoit un grand branle au party du comte de Montfort, s'avancant avec une intrépidité surprenante au milieu des rangs des François, la hache à la main, dont il faisoit une terrible exécution sur ceux qu'il frappoit. Bertrand, qui combattoit pour Charles, vit de loin l'un de ses amis tomber sous le bras de Clisson, ce qui luy donna tant de rage et tant de furie qu'il s'élança comme un lion déchainé tout au travers des Anglois, suivy de Guillaume Boitel, du Vert Chevalier, d'Eustache de la Houssaye et de Guillaume de Launoy. Ce fut là que, secondé de tous ces braves, il faisoit un carnage horrible de tout ce qui se présentoit sous sa main. De l'autre côté, Robert Knole et Jean de Chandos, qui tenoient pour Montfort, payèrent aussi très-bien de leurs personnes. Le comte d'Auxerre faisoit aussi des merveilles en faveur de Charles ; mais il arriva par malheur qu'un chevalier anglois, luy passant son épée tout au travers de la visière, lui perça l'œil gauche, et

comme, se voyant hors de combat, il se mettoit en devoir de se retirer, il fut saisi par un autre qui l'arrêta tout court, et qui, le reconnoissant, lui cria de se rendre aussitôt ou qu'il étoit mort. Le comte, que le sang qui sortoit de sa blessure avec abondance mettoit tout à fait hors d'œuvre, jusque-là même que les gouttes dont son œil étoit tout rempli ne luy permettoient pas de voir celuy qui luy parloit, prit le party de luy rendre son épée plutôt que de commettre indiscrètement sa vie à la fureur d'un brutal qui ne l'auroit pas marchandée. La prise d'un si grand capitaine consterna fort Charles de Blois, qui la regarda comme un triste préliminaire de cette journée. Cependant Bertrand, que rien n'étoit capable d'ébranler, marcha droit contre Clisson pour effacer par un nouveau combat la disgrâce qui venoit d'arriver au comte d'Auxerre. Charles de Dinan s'attacha personnellement à Robert Knole. Olivier de Mauny charpentoit partout avec sa hache, dont il faisoit voler têtes, bras et jambes, et donnoit beaucoup de courage à ceux qui le suivoient en criant : *Mauny!* La bravoure de ce capitaine donna tant de peur au comte de Montfort qu'il croyoit déjà tout perdu pour luy, si Chandos ne l'eût rassuré, le priant de ne point tomber dans le découragement, et luy promettant que la journée seroit immanquablement à luy. Robert Knole prit aussi la liberté de luy donner la même espérance, en l'exhortant de ne se point démentir et de se soutenir jusqu'au bout (1). »

En ce moment l'armée entière de Charles de Blois

(1) *Anciens Mémoires sur Du Guesclin*, Lefebvre. — Collection Petitot, IV, p. 294.

avait franchi le ruisseau qui séparait les deux camps, et le prince lui-même s'était jeté au plus fort de la mêlée. Ayant aperçu au milieu des rangs ennemis un chevalier qu'il prit pour son rival, à cause de sa cotte d'armes fourrée d'hermine, il piqua aussitôt à lui, l'écarta par terre d'un coup de lance, et, croyant avoir tué son principal adversaire : *Bretagne ! Bretagne ! s'écria-t-il ; or est mort icelui Montfort par qui j'ai été ainsi grevé.* Cependant le véritable Montfort parut bientôt à la tête de son armée ; il ranima le courage de ses soldats, qui commençait à fléchir, et, vaillamment secondé par Robert Knole, il releva sa bannière, que le Chevalier Vert avait eu l'honneur d'abattre. Dès lors le combat, où jusque-là les Français avaient eu l'avantage, changea de face. Du Guesclin, qui, armé d'un marteau de fer, écrasait tout ce qui se trouvait sur son passage, se vit entouré par les gens de Chandos, qui, le frappant tous ensemble de vingt coups à la fois, parvinrent à le faire tomber de cheval. Secouru par Eustache de la Houssaye, Louis de Châlons, Charles de Dinan et le maréchal de Beaumanoir, il parvint à se relever. Mais pendant ce temps Clisson, avec le corps de troupes qu'il commandait, avait fondu sur la tête de l'armée gallo-bretonne, et par son choc imprévu y avait mis le désordre et la confusion. Charles de Blois, séparé des siens et entouré par un gros d'ennemis, avait été forcé de se rendre, et ceux qui l'avaient fait prisonnier le conduisaient hors de la mêlée, quand un soldat anglais lui plongea son épée dans la gorge. Dès que ce prince se sentit mortellement blessé, il s'agenouilla, frappa sa poitrine, « et se commanda à Dieu

en disant : *vraiz Dieu, pardonnez-moy la mort des bonnes gens qui cy meurent pour moy!* On ne luy laissa pas le loisir d'en dire davantage, car il fut percé de tant de coups qu'il expira sur-le-champ. » Ainsi mourut Charles de Blois, ce capitaine qui portait un cilice sous sa cuirasse et n'en était que plus intrépide. Tandis qu'il succombait avec gloire, le visage tourné contre l'ennemi, les trois divisions anglaises réunissaient leurs efforts contre du Guesclin, et ce vaillant homme, accablé par le nombre et renversé à terre, se vit bientôt hors d'état de résister. « Lors dit Bertrand qu'il ne prisoit rien en sa vie, qu'il aimoit mieux mourir que vivre, et combattit comme un droit ennemy, tant qu'il n'ot mais ne hache, ni épée. » A la fin il tomba au pouvoir de Jean Chandos. Cet événement compléta la victoire du comte de Montfort et la défaite du parti breton. « Sire, dit Chandos à Jean de Montfort, le soir même de la bataille d'Auray, louez Dieu et faictes bonne chère, car vous avez huy conquis l'héritage de Bretagne! » Et il ne se trompait pas.

Un roi de France doué, comme Philippe de Valois et Jean I<sup>er</sup>, d'une humeur batailleuse et d'un orgueil opiniâtre, eût peut-être cru de son honneur de rester fidèle à la cause du vaincu et de reconnaître les droits des enfants de Charles de Blois. Charles V, habitué à accroître sa puissance alors même qu'il cédait à la fortune contraire, se hâta de solliciter auprès du pape la canonisation du mort; mais il eut soin de reconnaître Jean de Montfort pour duc légitime de Bretagne, se bornant à exiger de lui l'hommage féodal. Quant à Jeanne de Penthièvre, il la détermina à se contenter

d'une rente de dix mille livres et de la vicomté de Limoges. Ainsi s'était terminée cette guerre de vingt-trois ans, que tant d'exploits chevaleresques avaient rendue célèbre et dont les traditions ne sont point encore entièrement effacées de la mémoire des peuples de Bretagne.

Or, pendant que cette province se trouvait replacée sous la suzeraineté de la France, les partisans du roi de Navarre, au nord de la Loire, cédaient partout le terrain aux lieutenants des Valois. Ces événements ouvraient dignement le règne de Charles V et donnaient raison à sa politique.

Le traité de Guérande, qui pacifia la Bretagne, fut signé le 11 avril 1365, et ce ne fut qu'au mois de décembre 1366 que le duc Jean IV (l'ancien comte de Monfort) vint à Paris et fit hommage à Charles V, le genou baissé et les mains jointes entre celles du roi, sans qu'il fût d'ailleurs décidé si cet hommage était lige ou ne l'était pas. Quant au roi de Navarre, dès le 6 mars 1365, grâce à l'intervention des deux reines douairières Jeanne et Blanche, l'une sa tante et l'autre sa sœur, il fut à son tour admis à faire sa paix avec le roi de France. Par ce traité Charles le Mauvais renonça aux seigneuries de Meulan, de Mantes et de Longueville, et obtint en échange, d'une part la seigneurie de Montpellier, d'autre part la restitution des anciens domaines qu'il avait perdus dans le comté d'Évreux. Quant à ses prétendus droits sur la Bourgogne; il déclara s'en remettre à l'arbitrage du pape. Vers le même temps, Bertrand Du Guesclin fut rendu à la liberté moyennant une rançon de cent mille livres,

dont le roi de France paya la plus grande partie. Les circonstances réclamaient impérieusement ses services.

Dans la France féodale, l'armée, ou, pour mieux dire, l'élément militaire, se composait de deux catégories d'hommes de guerre : d'une part, les gens d'armes dépendant du domaine direct de la couronne et ceux que les grands vassaux étaient tenus de mener au roi, sous peine de forfaiture ; de l'autre, les hommes libres pour qui la guerre était une profession, dont l'épée se vendait à quiconque voulait en payer l'usage, et que le souverain prenait temporairement à sa solde, sous des conditions déterminées. Ces soldoyers ou soldats s'engageaient, soit directement avec le prince lui-même, soit avec des chevaliers auxquels on délivrait des commissions de capitaines, et qui se chargeaient eux-mêmes, moyennant un prix convenu, de l'équipement des hommes engagés au service de la couronne ; et comme, d'après le droit féodal, on ne pouvait obliger les vassaux et arrière-vassaux qu'à un service annuel de quarante jours, il est évident que la véritable armée, lorsque la guerre était longue, devait se composer d'aventuriers soldés, d'hommes sans autre ressource que la paye ou le pillage. Du jour où venait à cesser la guerre et où ces *condottieri* recevaient ordre de rentrer dans leurs foyers, ces bandes nombreuses d'hommes, sans pain et sans abri, recouraient, pour vivre, aux expédients qu'offrent la dévastation et l'incendie ; aussi les voyait-on passer de province en province, détroussant les voyageurs, rançonnant les châteaux, ravageant les campagnes,

prenant d'assaut les villes, et commettant partout des meurtres et des crimes dont le seul récit glaçait d'horreur les populations du moyen âge. La paix successivement conclue avec l'Angleterre, la Bretagne et la Navarre, avait considérablement multiplié ces bandes féroces, qui, sous les noms de grandes compagnies, de tard-venus, de routiers et de malandrins, ne cessaient de désoler le royaume. On ne pouvait songer à les détruire par la force ; il eût fallu leur opposer une armée, et, comme elle eût été composée de gens de la même espèce, elle eût offert à son tour les mêmes inconvénients quand on n'aurait plus eu besoin de ses services. D'ailleurs il eût fallu des subsides, et comment en lever sur un peuple accablé par tant de maux et de misère ? On aurait peut-être réussi à former une armée avec la chevalerie et les milices bourgeoises ; mais qu'auraient pu des milices peu aguerries contre ces troupes redoutables ? Le souvenir de la journée de Brignais, où, sous le dernier règne, Jacques de Bourbon, le comte d'Usez et plus de cent chevaliers avaient été tués, n'encourageait pas à tenter ce moyen, que la question des subsides eût également rendu impraticable. Charles V chercha donc un expédient pour éloigner les brigands du territoire français. De concert avec le pape Urbain V, il essaya d'abord d'engager les chefs de bandes à entrer au service du roi de Hongrie, qui les emploierait à combattre les Turcs. Le pape, le roi et même le prince de Galles promettaient de leur fournir l'argent nécessaire et tous les moyens de faciliter leur transport. Ils délibérèrent entre eux sur ces offres, qu'ils refusèrent,

ne voulant pas s'exposer aux périls d'un si long voyage. Le projet de les faire embarquer pour une croisade que le roi de Chypre sollicitait depuis longtemps n'eut pas un succès plus heureux. Cependant le mal, loin de diminuer, acquérait tous les jours de nouvelles forces. Ce n'étaient plus seulement des voleurs et des aventuriers qui composaient ces bandes ; on les voyait incessamment s'accroître par l'arrivée d'une infinité de chevaliers, de gentilshommes et même de seigneurs de distinction, la plupart, il est vrai, cadets de famille et sans patrimoine, et qui, accoutumés à la guerre et se trouvant par la paix réduits à l'inaction, venaient chercher une occupation conforme à leurs habitudes, sans être retenus par le préjugé du rang et de la naissance. Ainsi l'on comptait parmi les principaux chefs de ces bandes *le Chevalier Vert*, frère du comte d'Auxerre, Perducas d'Albret, Hugues de Caurelay, Matthieu de Gournay, Gauthier Huet, Nandoz de Bagerant, le Bourg-Camus, le Bourg de Lesparre, Batilles Espiolte, Aymon d'Ortige, Perrot de Savoie, Lescot, Jean de Braines, et une foule d'autres, tous chevaliers et s'étant signalés dans les dernières guerres par des exploits aventureux et des faits d'armes qui ne permettaient pas de mépriser de pareils ennemis, lorsqu'il s'agissait de mettre un terme à leurs désordres.

Charles V voulait à tout prix en délivrer son royaume ; à cet effet il confia à Du Guesclin le soin d'ouvrir avec eux des négociations, de proposer un but à leurs convoitises et de les conduire, s'il était possible, hors de France, à la poursuite de quelque



entreprise d'éclat. Muni d'un sauf-conduit, le hardi chevalier se rendit au camp principal des grandes compagnies, dont les chefs s'étaient réunis à Châlon-sur-Saône, et il délibéra avec eux sur les moyens de donner un emploi utile à leur activité. « Amis, leur dit-il, « nous avons assez fait pour damner nos âmes; vous « pouyez même vous vanter d'avoir fait plus que moi; « maintenant faisons honneur à Dieu, et le diable « laissons (1). » Ce langage énergique était de nature

(1) Voici comment la chronique ou pour mieux dire, le poème de Cuvelier, traduit en vers la harangue de Du Guesclin :

« Seigneurs, leur dit Bertam, veilliez-moi écouter ;

Pourquoi je suis venus je vous veil recorder.

Si vien de par le roi qui France doit garder,

Qui voldroit volontiers, pour son pueple sauver,

Faire tant devers vous, je vous le di au cler,

Qu'avec moi venissiez où je voldroie aler.

En bonne compagnie vous voldroie porter ;

Car j'ai grant volenté de Sarrasins gréver

Avec le roi de Chippre, que Dieux veille garder,

Ou aler en Espeigne largement profiter ;

Car li païs est bon pour vitaille mener ;

Es si a de bons vins, qui sont friands et clers.

Et se ne me volez ce fait-ci accorder,

En Avignon irons, où je sai bien aler,

Et absolucion vous irai impétrer

De trestous vos péchés de tuer et embler ;

Et puis irons ensamble no voiage achever.

Nous porrions bien de vrai en nous considérer

Que fait avons assez pour nos ames dampner.

Pour moi le dis, seigneurs, je le sai bien au cler,

Je ne fis onques bien dont il me doit peser :

Et si j'ai fait des maux, bien vous poez compter

D'estre mes compagnons, encore de passer ;

D'avoir fait pis de moi bien vous poez vanter.

... Faisons à Dieu honneur et le diable laissons.

à émouvoir des âmes rudes et au fond desquelles l'amour du bien n'était point entièrement effacé. De part et d'autre on convint, moyennant deux cent mille florins d'or et promesse d'absolution, qu'on irait en Espagne prendre parti contre Pierre le Cruel, roi de Castille, qui, non content d'avoir pactisé avec les Maures, venait de faire étouffer sa femme, Blanche de Bourbon, arrière-petite-fille de saint Louis. C'était presque entreprendre une croisade.

Henri de Transtamare, frère illégitime de Pierre le Cruel, lui avait déclaré la guerre et lui disputait la couronne de Castille. Ce fut sous ses drapeaux que Du Guesclin, du consentement des chefs et avec l'agrément de Charles V, conduisit les hordes armées dont le départ allait faire respirer la France. Dès qu'on apprit cette étrange expédition, un grand nombre de nobles et de jeunes chevaliers vinrent se joindre à Du Guesclin et s'incorporer aux grandes compagnies. Parmi eux figuraient Olivier et Guillaume Du Guesclin, frères de Bertrand, les sires de Montauban, de Dinan, de Coëtquen, de Beaumont, Bertrand de Matignon, et avec eux Léon de Montfort, Alain de

A la vie visons comment usé l'avons :

Efforcées les dames et arses les maisons,

Hommes, enfans occis et tous mis à rançons;

Comment mangié avons vaches, buefs et moutons,

Comment pillé avons oies, poucins, chapons,

Et béu les bons vins, fait les occisions,

Eglises violées et les religions.

Nous avons fait trop pis que ne font les larrons.

Pour Dieu avisons-nous; sur les païens alons;

Je nous ferai tous riches, si mon conseil créons,

Et arons paradis aussi quand nous morrons. »

Liscouët, Raquenel de Montbourcher, Geoffroy Budes, Sylvestre, son frère, Antoine de Beaujeu, Guimar de Bailleul, et divers gentilshommes bretons, français et flamands, dont l'énumération serait trop longue. Lorsque ces bandes armées s'approchèrent d'Avignon, un cardinal vint au-devant d'elles de la part du pape et s'enquit de leurs intentions. « Messire, « lui répondit le maréchal d'Andrehen, nous nous « trouvons à la tête de gens qui ont fait de grands « maux en France ; nous les menons contre les Sar- « rasins de Grenade, et nous supplions le saint-père, « qui est le lieutenant de Dieu, qu'avant toutes choses « il nous donne l'absolution de nos péchés et nous « fasse délivrer deux cent mille florins pour notre « voyage. » Le cardinal fit observer qu'il était bien au pouvoir du pape d'absoudre des pécheurs repentants, mais que, ses caisses étant presque vides, il ne pouvait répondre de leur donner de l'argent. A quoi Du Guesclin, prenant la parole, répartit : « Messire, il « ne faut point refuser la demande du maréchal ; « nous avons ici des gens qui se passeront de l'abso- « lution, mais qui ne peuvent se passer d'argent. « Nous tâchons de les faire gens de bien malgré eux ; « nous les menons en exil afin qu'ils ne fassent plus « de mal aux chrétiens, et, comme nous ne pouvons « les contenir sans argent, il faut que le saint-père « nous aide... » Cette sommation armée choqua le pape, qui fit fermer les portes d'Avignon et donna ordre aux milices de la ville d'en défendre l'entrée aux grandes compagnies. Alors ces bandes guerrières se mirent à ravager et à piller la campagne, et Urbain V,

pour en délivrer ses peuples, consentit à obtempérer à leur demande. D'Avignon les compagnies se dirigèrent sur Montpellier, où elles attendirent tout ce qui restait de routiers dans les diverses provinces. Le 3 décembre enfin, fortes d'environ trente mille combattants, elles s'avancèrent vers les Pyrénées orientales, les franchirent malgré la rigueur de la saison, et descendirent en Catalogne, de l'aveu du roi d'Aragon, ennemi de Pierre le Cruel et allié du roi de France et de Henri de Transtamare. Ce dernier vint rejoindre ses farouches auxiliaires à Barcelone, et, remontant l'Èbre à leur tête, il entra en Castille. Vainement Pierre le Cruel, sommé de leur ouvrir passage, méprisa-t-il ces aventuriers et leur fit-il répondre « que jà il n'obéiroit à pareille truandaille ; » dès que cet orage éclata sur la Castille, le tyran fut détrôné et mis en fuite avant même d'avoir pu combattre, et se vit trop heureux d'obtenir un refuge en Andalousie chez les Maures. De là il passa en Portugal, en Galice, et enfin à Bordeaux, où il fut bien reçu par le prince de Galles, qui tenait sa cour dans cette ville (1366). Sur ces entrefaites, le comte de Transamare, vainqueur avec l'appui de Du Guesclin, prit le titre de roi de Castille. Dès qu'il eut placé la couronne sur sa tête, Du Guesclin s'écria : « Vive le roi don Henri II, par la grâce de Dieu, le victorieux roi des deux Castilles, de Séville et de Léon ! » Alors toute l'assemblée s'écria d'une seule voix : « Vive le roi ! » L'armée en fit autant, et les mille voix de la bourgeoisie firent retentir l'air des cris de : « Vive le roi ! » C'est ainsi que don Henri fut proclamé et reconnu roi

dans la ville de Calahorra. Le premier acte de sa royauté fut de donner à Du Guesclin le comté de Borgia, en reconnaissance de ses services. Quelques jours après, ayant fait son entrée triomphale à Burgos et la reine étant venue l'y joindre, il donna encore à Du Guesclin les comtés de Transtamare et de Soria; puis, l'ayant créé duc de Molinés, il l'éleva à la dignité de connétable de Castille. Tandis qu'il prodiguait ainsi les honneurs et les récompenses, son implacable ennemi, don Pèdre, réfugié à Bordeaux, déterminait le prince de Galles à entrer dans ses intérêts et à entreprendre une guerre pour lui rendre le trône dont tant de crimes l'avaient rendu indigne.

Le prince de Galles, comme les aventuriers du quatorzième siècle, avait besoin de combats et de guerre, et n'y regardait pas de fort près lorsque s'offrait à lui une occasion de tirer l'épée; la cause de Transtamare lui semblait suspecte, dès qu'elle était appuyée par la France; peu lui importait que Pierre le Cruel fût un oppresseur et un meurtrier: la sensibilité des gens de guerre du moyen âge était fort peu émue par les plaintes des peuples. Après tout, un roi détrôné par une insurrection et remplacé par un bâtard, quels que fussent ses torts envers ses sujets, lui semblait représenter le principe de la royauté, et il était de l'intérêt de tous les autres rois de soutenir ses droits méconnus. Toutefois, avant d'intervenir à main armée, et pour se procurer des subsides, il convoqua à Bordeaux les états généraux d'Aquitaine. On remarqua, dans les rangs de cette assemblée, les comtes d'Armagnac et de Comminges, les vicomtes de Carmaing et de Châtillon, Jean

de Grailly, captal du Buch, les sires d'Albret, de Terrides, de Lescun, de Rosan, de l'Esparre, de Chaumont, de Mucidan, de Courton, de Picornet, et, auprès de ces nobles Gascons, les barons et les *prud'hommes* de Poitou, de Saintonge, de Rouergue, de Quercy, de Limosin et de Béarn, les uns et les autres devenus sujets et vassaux du roi d'Angleterre depuis les douloureuses concessions de Brétigny. L'assemblée, consultée par le prince de Galles, demanda qu'il en fût référé à Édouard III, et la session fut prorogée jusqu'au jour où arriverait à Bordeaux la réponse du roi suzerain. Cette réponse ne se fit pas attendre; elle était entièrement favorable aux projets du prince de Galles. Il s'agissait de faire face aux frais de la guerre; les états répondirent qu'ils ne consentiraient pas à les prendre à leur charge et à laisser mettre sur leurs terres un fouage de dix sols par feu. Transférés à Angoulême, à Poitiers, à Bergerac, leur réponse resta la même. Les états d'Aquitaine, soumis à l'Angleterre, usaient pour leur compte de la liberté anglaise. Et d'ailleurs d'invincibles antipathies se réveillaient de part et d'autre.

« Et sont ceux de Poitou, de Saintonge, de Quercy, de Limousin, de Rouergue, de telle nature qu'ils ne peuvent aimer les Anglois, et les Anglois aussi, qui sont orgueilleux et présomptueux, ne les peuvent aimer, ni ne firent-ils oncques, et encore maintenant moins que oncques, mais les tiennent en grand dépit et vileté (1). »

A la fin, les états d'Aquitaine demandèrent que l'on garantît aux seigneurs qui répondraient à l'appel d'Édouard III et de son fils, et iraient combattre en

(1) Froissart, livre I<sup>er</sup>, partie II, chap. CCXLV.

Espagne, la solde à laquelle ils auraient droit, eux et leurs vassaux. Pierre le Cruel s'engagea à faire face à ces dépenses; puis il promit au prince de Galles de lui donner la Biscaye en toute souveraineté, et tous les scrupules furent levés de part et d'autre. Vers le même temps, le prince de Galles ouvrit des négociations avec le roi de Navarre, afin d'obtenir son concours. Charles le Mauvais, toujours traître et toujours cupide, se lia par un traité d'alliance offensive et défensive avec les deux parties belligérantes, c'est-à-dire qu'il s'engagea, d'une part, avec Henri de Transtamare à fermer les Pyrénées aux Anglais, tandis que, d'autre part, le 23 septembre 1367, il promit au prince de Galles de lui livrer passage. Quand toutes les dispositions furent prises, le prince de Galles rappela sous les drapeaux anglais les aventuriers de cette nation et les autres gens de guerre, Poitevins, Gascons et Aquitains, qui, incorporés dans les grandes compagnies, servaient alors en Espagne sous la conduite de Du Guesclin. Ils obéirent à cet ordre et abandonnèrent la cause de Transtamare pour se rallier à Pierre le Cruel, allié et ami des Anglais. Nonobstant ces dispositions et ces actes hostiles, la paix ne fut point encore rompue entre Édouard III et Charles V, et des deux côtés on affecta de ne voir en ce qui allait se passer en Espagne qu'un incident local, qu'un fait isolé étranger à la politique réciproque des cours de Paris et de Londres. Ce n'était là d'ailleurs qu'une fiction, et il n'était personne qui ne comprît combien était devenue précaire la durée du traité de Brétigny.

Informé de ce qui se passait en Guienne, Henri de

Transtamare avait convoqué les cortès à Burgos, et s'était préparé à repousser les attaques combinées de Pierre le Cruel et du prince de Galles. Du Guesclin était resté en Castille; mais, de toutes les forces qu'il avait amenées à sa suite peu de mois auparavant, il ne lui restait que quinze cents lances; il proposa au roi Henri II de passer en France, d'où il lui ramènerait un secours de chevaliers français et bretons plus considérable par la valeur que par le nombre, et il partit pendant que le roi prenait, d'accord avec les cortès, les mesures nécessaires pour s'opposer à l'invasion de ses États. Le 10 janvier 1367, le prince de Galles partit de Bordeaux pour rétablir Pierre sur le trône de Castille; il séjourna quelque temps à Dax, où son frère Jean, duc de Lancastre, lui amena des renforts; puis, ayant de nouveau réclamé l'adhésion du roi de Navarre, il s'engagea avec ses troupes dans les défilés des montagnes. Averti de ce qui se passait et chargé de punir Charles le Mauvais de son manque de foi, le duc d'Anjou, qui commandait les provinces françaises de la langue d'Oc, ordonna au sénéchal de Beaucaire d'enlever aux Navarrais la seigneurie de Montpellier et de l'occuper militairement au nom du roi de France. Dans cet intervalle, l'armée des Anglo-Aquitains, forte de près de trente mille hommes et répartie en trois divisions, se porta sans coup férir de Saint-Jean-Pied-de-Port à Pampelune. Charles le Mauvais s'était joint aux forces anglaises; mais il tomba dans une embuscade que lui tendit Olivier de Mauny et fut envoyé prisonnier au château de Borja (1). Sur

(1) On croit que Charles le Mauvais, habitué à jouer un jeu double,



ces entrefaites, et tandis que le prince de Galles pénétrait en Espagne par les routes de la Navarre, Du Guesclin y entrait par l'Aragon, avec des compagnies françaises et bretonnes. Toutes les forces espagnoles aux ordres de Henri de Transtamare s'étaient alors rassemblées à San-Domingo, dans le Rioxa, et s'élevaient, dit-on, à près de soixante et dix mille hommes. Durant les premiers temps de la campagne, les deux armées manœuvrèrent simultanément pour se joindre dans la vallée de l'Èbre. Vers le commencement d'avril, elles se rapprochèrent, et bientôt elles ne furent plus séparées que par la petite rivière qui porte le nom de Najarilla et passe à Najara ou Navarette.

L'armée de Transtamare était deux fois plus nombreuse que celle du prince de Galles, et toutefois Du Guesclin, qui joignait la prudence à l'intrépidité, ne voulait point qu'on hasardât la bataille. Cet habile capitaine pressentait que les milices de Castille étaient incapables de soutenir de pied ferme le choc des meilleures troupes de l'Europe, commandées par le prince de Galles. L'orgueil de la noblesse castillane s'indigna à la seule pensée qu'on aurait à reculer devant une armée étrangère. On tint conseil, et, d'une voix presque unanime, on décida que la bataille serait immédiatement livrée. Ainsi que Bertrand Du Guesclin l'avait prévu, les bandes espagnoles, dont la plupart n'étaient armées que de frondes, furent écrasées par les archers anglais et gascons; la chevalerie castillane, moins

s'était concerté avec Du Guesclin et était convenu avec lui qu'on lui tendrait un piège, qu'il s'y laisserait prendre, et qu'il éviterait ainsi de se compromettre davantage entre l'Angleterre et la France.

exercée que celle d'Angleterre et d'Aquitaine, fut également mise en déroute, et Bertrand Du Guesclin, après de prodigieux exploits, fut pris avec presque tous les braves de France et de Bretagne attachés à sa fortune. Le roi don Henri, après avoir déployé la plus grande valeur, voyant son armée taillée en pièces, changea de cheval et s'enfuit à toute bride vers Najara, d'où il gagna l'Aragon et ensuite le Languedoc. La victoire de Navarette rétablit Pierre le Cruel sur le trône par une révolution aussi prompte que celle qui l'en avait chassé. L'armée victorieuse marcha vers Burgos, qui ouvrit ses portes; cet exemple fut suivi par toutes les autres villes d'Espagne. Quand le prince de Galles vit son protégé redevenu maître de ses États, il lui demanda l'accomplissement de ses promesses, et surtout l'argent nécessaire pour le payement de ses troupes. Le roi Pierre éluda ce payement sous différents prétextes, et pendant ces retards l'armée anglaise, exposée aux ardeurs d'un climat dévorant, dépérissait de jour en jour. Pierre le Cruel, convaincu qu'il n'avait désormais rien à craindre, résistait à toutes les réclamations du prince et se rendait odieux même à ceux qui l'avaient secouru. Indigné de tant de mauvaise foi et révolté du spectacle d'une pareille tyrannie, le prince de Galles retourna en Aquitaine.

A peine l'armée anglaise avait-elle renoncé à protéger de sa présence le gouvernement de Pierre que, de toutes parts éclatèrent des complots et des soulèvements populaires. Du Guesclin était prisonnier à Bordeaux. Henri de Transtamare, déguisé en pèlerin, réussit à se rendre auprès de lui pour en prendre con-

seil. Bertrand l'exhorta à passer en Espagne, à se joindre aux ennemis de Pierre, et il lui promit que, sous peu de jours, malgré tous les empêchements humains, il irait mettre son épée à son service. On était au mois de septembre (1367). Déterminé à recommencer la guerre, don Henri entra en Espagne par le Val d'Audorre, se porta sur l'Èbre avec un gros de partisans, et appela la Castille à s'armer de nouveau contre la tyrannie de Pierre.

Les Anglais détenaient assez étroitement Du Guesclin et ne voulaient sous aucun prétexte mettre en liberté un homme si redoutable pour leur puissance en Aquitaine. Le sire d'Albret ayant un jour osé reprocher au prince de Galles d'avoir peur du vaillant Breton, le fils d'Édouard III rougit de honte, et, moitié par orgueil, moitié par sentiment de justice, il fit venir devant lui son prisonnier. « Croiriez-vous, lui dit-il, que l'on m'accuse de vous craindre ? » Du Guesclin s'inclina gracieusement et répondit : « On ne peut, Messire, me faire plus d'honneur que de me croire redoutable à un prince qui se fait craindre et admirer en tous pays. — On se trompe, messire Bertrand, répartit le prince Noir ; je ne connais pas la peur ; j'aime et je considère les braves hommes, mais je n'en appréhende pas un seul ; ainsi je vous mets à rançon. » Du Guesclin le remercia de la grâce qu'il lui faisait et dit en haussant la voix : « Je ne suis donc plus prisonnier, puisqu'il ne tient plus qu'à de l'argent. Je n'hésite point à déclarer que le roi don Henri peut se regarder dès ce moment comme roi de Castille ; je l'en ferai couronner encore une

« fois, malgré tous ceux qui voudront s'y opposer.  
« Je le jure et y engage mon honneur en présence de  
« vous, Monseigneur, et de tous les chevaliers qui  
« m'entendent. » Cette parole étonna toute la compa-  
gnie et parut bien fière ; le prince la releva, en disant  
que cela ne serait pas si aisé qu'il se l'imaginait. « Je  
« sais bien ce que je dis, reprit Bertrand. Quoi qu'il  
« en soit de ma rançon, faites-moi la grâce de vous en  
« expliquer, et je suis prêt à la payer ; mais je vous  
« supplie de faire attention que je suis un pauvre che-  
« valier, qui n'ai de bien que ce que j'ai pu gagner  
« dans le métier des armes. » Le prince lui répondit :  
« Messire Bertrand, vous êtes le maître qu'il ne vous  
« en coûte rien pour votre rançon ; je me contente de  
« votre parole que vous ne porterez jamais les armes  
« contre le roi mon père et contre moi. » Du Gues-  
clin se crut presque offensé de la proposition. « Hé  
« quoi ! Monseigneur, répondit-il avec vivacité, est-il  
« possible qu'un prince si vaillant et le plus honnête  
« homme du monde me fasse une condition aussi  
« contraire à mon devoir ? J'aimerais mieux mourir  
« que de vous donner une parole qui serait contraire  
« à mon honneur ! » Admirant la loyale fermeté de  
son prisonnier, le prince Noir lui dit qu'il n'insistait  
pas à ce sujet, et qu'il le laissait libre de fixer lui-même  
sa rançon. « Cent mille florins d'or, » dit Bertrand.  
« Comment ! s'écria le prince, cent mille florins d'or !  
« C'est trop, et je n'en veux pas tant. — En ce cas-là,  
« reprit Du Guesclin, voici mon dernier mot : je me  
« taxe à soixante et dix mille ; je n'en rabattrai pas une  
« obole. » Le prince, admirant le grand cœur et le bon

sens de Du Guesclin, lui demanda où il prendrait une si grosse somme, s'il était vrai qu'il fût un si pauvre chevalier. « J'ai des amis, répondit Bertrand, et les rois de France et de Castille ne me laisseront pas en arrière pour si peu de chose. Il y a en Bretagne cent chevaliers qui vendront leurs terres pour m'acquitter, et enfin les femmes de France fileront assez dans un an pour faire ma somme. — J'accepte, dit le prince de Galles; vous êtes libre! » Et Du Guesclin se mit en route pour rentrer en Bretagne et se rendre à la Roche-Terrien, où résidait sa femme.

De sa première expédition en Espagne il avait rapporté une somme de cent mille livres, qu'il avait mise en dépôt à l'abbaye du Mont-Saint-Michel. De retour de Bordeaux, il parla de cet argent à Tiphaine Ragueneil, sa femme, et lui dit qu'il voulait le retirer pour payer une partie de sa rançon, afin de n'être à charge que pour le surplus à ses amis, de qui il serait forcé de l'emprunter. Elle lui répondit qu'il ne fallait plus compter ni sur son argent d'Espagne, ni sur les revenus de ses terres de Longueville, de Pontorson, Provencé, la Guerche, la Roche-Terrien et autres, non plus que sur sa vaisselle et sur ses piergeries, bagues et bijoux à elle-même. « J'ai, dit-elle, employé ou engagé tout cela pour secourir les « pauvres gentilshommes qui ont servi sous vous, en « payant la rançon des uns, remettant d'autres en « équipages, récompensant les autres, enfin en vous « acquérant le plus de braves gens que j'ai pu. » Du Guesclin l'embrassa tendrement, et lui dit qu'elle avait encore mieux fait qu'elle ne croyait, et que c'était

bien ménager, bien employer l'argent et s'enrichir réellement que d'en avoir fait un usage si judicieux, puisque l'acquisition d'un vaillant homme était préférable à celle d'une seigneurie et qu'un bon soldat valait mieux qu'un trésor. La noblesse de Bretagne fit l'avance des soixante-dix mille florins d'or, qui furent sans retard envoyés au prince de Galles.

Peu de jours après, Du Guesclin reparaissait en Castille avec deux mille hommes recrutés en France et qu'il amenait à don Henri. Déjà ce prince avait recommencé la guerre; Calahorra, Burgos et plusieurs autres places s'étaient rendues d'elles-mêmes, et il faisait le siège de Tolède quand il fut rejoint par Bertrand et ses chevaliers. Avec eux se trouvaient des ambassadeurs du roi de France, chargés de confirmer et de renouveler avec Henri les anciennes alliances. Ce nouveau traité fut signé devant Tolède; il établissait une alliance offensive et défensive entre les rois de France et de Castille. Un article de ce traité est remarquable : Transtamare s'obligeait à assister son allié de toutes les forces maritimes de ses États, et à fournir toujours le double des vaisseaux que le roi mettrait en mer. Cette convention prouve que la marine française, à demi détruite au combat naval de l'Écluse, était bien inférieure à celle de Castille, et que le roi Charles, prévoyant une rupture prochaine avec l'Angleterre, s'occupait d'avance d'avoir à sa disposition une marine capable de lutter avec celle d'Édouard III. Henri de Transtamare et Du Guesclin assiégeaient Tolède, et Pierre le Cruel, réduit de nouveau à implorer l'appui des étrangers, avait reçu du

roi de Portugal et des Maures de Grenade des renforts à l'aide desquels son armée s'élevait déjà à quarante mille hommes. Pierre se porta avec ces troupes dans la direction de Tolède, pour faire lever le siège de cette ville. Instruit de son approche, Henri de Trastamare marcha à sa rencontre, le surprit aux environs de Montiel et le mit en pleine déroute (14 mars 1368). Les Maures essayèrent un moment de retarder la poursuite des vainqueurs; ils furent écrasés, et Du Guesclin ordonna de ne faire aucun quartier à ces mécréants. Pierre le Cruel trouva un refuge dans le château de Montiel, bâti sur un roc près du Tage, à six lieues de Tolède. Le lendemain don Henri et Du Guesclin investirent cette place. Peu de jours après, réduit aux extrémités, ce déplorable roi essaya de s'échapper et fut arrêté par un seigneur français, Bègue de Villaines, qui le conduisit dans la tente la plus voisine, celle d'Eustache de la Houssaye, capitaine breton. Don Henri en fut promptement averti et accourut sur-le-champ, suivi de Du Guesclin et d'un grand nombre de seigneurs. Don Pèdre demanda lequel de ces deux seigneurs était don Henri, et, sitôt qu'il le connut, il s'échappa comme un furieux des mains de ses gardiens, saisit la dague d'un des assistants et se précipita sur son ennemi pour l'en frapper. « Traître, lui dit-il, au moins aurai-je l'avantage de te faire périr de ma main et de me venger moi-même, et je t'empêcherai de pousser ton infidélité et ta révolte jusqu'à verser mon sang. » Don Henri ne recula pas; au contraire, il le reçut si vigoureusement qu'il le renversa par terre et tomba avec lui; ils luttèrent

corps à corps. Cette lutte fratricide , qui rappelait les souvenirs fabuleux d'Étéocle et de Polynice , allait se terminer par la mort de Transtamare , qui , dit Froissart , eût été « occis sans remède , si n'eût été le vicomte de Roquebertin , qui prit le pied du roi Dan Piètre ( Don Pierre ) et le renversa par-dessous lui , et mit le roi Henry dessus ; lequel traist ( tira ) tantôt une coustille ( dague ) longue de Castille que il portoit en écharpe , et lui embarra au corps tout en affilant dessous en amont , et tantôt saillirent ( s'élançèrent ) ses gens qui lui aidèrent à le tuer..... Ainsi finit Dan Piètre de Castille... » Le rôle peu honorable que remplit , dans cette horrible scène , le vicomte de Roquebertin a été attribué à Du Guesclin par quelques auteurs espagnols ennemis de ce grand homme. L'histoire tout entière de la vie et des hautes vertus militaires de Bertrand Du Guesclin lave sa mémoire d'une si odieuse calomnie. Au surplus , il est à remarquer que Pierre le Cruel agissait en assassin et en traître , et non en chevalier du moyen âge ; combattant avec loyauté , et en appelant au « jugement de Dieu. »

La Castille appartenait à don Henri. Ce prince , ainsi qu'on l'a vu plus haut , avait conclu avec Charles V un traité qui fut ratifié , de part et d'autre , le 20 novembre 1368 , et aux termes duquel il s'engageait à faire , de concert avec les Français , la guerre au roi d'Angleterre et au prince d'Aquitaine , son fils. Tandis que le roi de France se préparait habilement et en secret à profiter des circonstances que la mort de Pierre le Cruel faisait naître , le prince de Galles , déjà hydropique et hors d'état de se livrer aux empor-



tements de son humeur guerrière, percevait sur les provinces d'Aquitaine des taxes assez lourdes, que n'avait point autorisées l'adhésion des états. Les seigneurs d'Albret, d'Armagnac, de Comminges, de Périgord, et toute la noblesse de Gascogne refusèrent généralement d'y consentir, alléguant *que leurs terres et seigneuries étaient franches de toutes dettes, et que, du temps passé qu'ils avaient obéi au roi de France, ils n'avaient été grevés ni pressés de pareilles impositions.* Prières, menaces, rien ne put les ébranler; ils protestèrent qu'ils défendraient leurs franchises autant qu'il serait en leur pouvoir. Le prince de Galles, dont le caractère était aigri par ses souffrances, poussa à bout les seigneurs gascons, malgré les sages conseils de Jean Chandos. Quand ces seigneurs représentèrent au prince l'état de leur pays et l'impossibilité où ils étaient de payer les sommes qu'il voulait leur imposer, ils n'obtinrent pour toute réponse qu'un ordre absolu d'obéir, et ils se retirèrent chez eux, résolus, plutôt que de céder, à se porter aux dernières extrémités. Ce fut alors qu'après s'être concertés ils prirent la résolution de s'adresser au roi de France pour lui porter plainte contre le prince de Galles et lui demander justice, comme au seigneur suzerain de la Guienne. Aussitôt une députation composée des comtes d'Armagnac, de Comminges, de Périgord, du seigneur d'Albret et de plusieurs autres prélats et nobles hommes, se mit en route pour Paris.

Charles V s'attendait à cet appel; évidemment il en avait fait naître la pensée, et il était de ceux qui savent jusqu'où doit les pousser telle démarche, telle

politique. Bien déterminé à recommencer ouvertement la guerre lorsque les temps opportuns seraient venus, il cherchait à endormir les soupçons de ses ennemis, à leur donner le change sur ses intentions réelles. Il fit donc attendre sa décision, et, d'ailleurs, peut-être eût-il désiré que d'autres incidents surgissent pour mieux établir la réalité de ses droits et de ses griefs. Par le traité de Brétigny, le roi de France avait renoncé à toute suzeraineté sur la Guienne; en vertu de quel titre pouvait-il recevoir l'appel des seigneurs gascons? Ses conseillers le tirèrent d'embarras en lui faisant observer que les Anglais avaient les premiers méconnu les dispositions formelles du traité de Brétigny: 1° en ne retirant pas leurs garnisons des places fortes qu'ils devaient rendre au roi de France; 2° en ne faisant point, comme ils y étaient tenus, des renonciations en forme relativement à la Normandie et à plusieurs autres provinces autrefois confisquées par Philippe-Auguste, en vertu de la sentence rendue par la cour des Pairs contre Jean-sans-Terre.

Charles V pouvait donc invoquer des prétextes sérieux, et toutefois il différa encore, tandis que, de son côté, le prince de Galles dépérissait et s'éteignait lentement. A la fin, et sans déclarer encore la guerre, il se lia par un traité secret aux seigneurs de Gascogne, et donna en mariage à l'un d'eux, le sire d'Albret, la princesse Isabelle de Bourbon, sœur cadette de la reine. Vers la même époque, il renouvela l'alliance qu'étant Dauphin il avait faite avec son oncle l'empereur Charles IV, et y fit entrer quelques-uns des plus puissants princes d'Allemagne. D'un autre

côté, il s'assura fort habilement des sympathies, et, au besoin, du concours armé du roi d'Ecosse. Toutes ces mesures étant prises, il résolut d'agir à découvert, et, le 25 janvier 1369, en plein parlement et en présence de la cour des Pairs, il reçut et déclara recevoir les plaintes des seigneurs aquitains opprimés par le prince de Galles. Le même jour il envoya à ce prince des commissaires chargés de lui notifier l'acte dont suit la teneur :

« Charles, par la grâce de Dieu roi de France, à  
« notre nepveu le prince de Galles et d'Aquitaine,  
« salut.

« Comme ainsi soit que plusieurs prélats, barons,  
« chevaliers, universités, communautés (communes)  
« et colliégés des marches et limitations (frontières et  
« confins) du pays de Gascongne, demourants et  
« habitants ès bandes de nostre royaume, avec plu-  
« sieurs autres du pays et duché d'Aquitaine, se soyent  
« traicts par devers nous et nostre court, pour avoir  
« droict d'aucuns griefs et molestes indues que vous  
« par faible conseil et simple information leur avez  
« proposé à faire, de laquelle chose sommes esmer-  
« veillez; doncques, pour obvier et remédier à ces  
« choses, nous nous sommes ahers (ligués, de *adhæ-*  
« *rere*) et aberdons avecque eux, tant que de nostre  
« Majesté Royale et seigneurie nous vous recomman-  
« dons que vous viengnez en nostre cité de Paris, en  
« propre personne, et vous montriez et présentiez  
« devant nous en nostre chambre des Pairs, pour ouyr  
« droict sur lesdites complaints et griefs esmeus de  
« par vous à faire sur votre peuple, qui clame à avoir

« et oyr ressort en notre court. Et à ce n'y ait point  
« de faulte, et soit au plus hastivement que vous pour-  
« rez après ces lettres veues. En tesmoing de laquelle  
« chose nous avons à ces présentes mis nostre scel.  
« Donné à Paris, le vingt-sixième jour du mois de  
« janvier. »

Le vainqueur de Crécy et de Poitiers, étonné d'un semblable message, répondit : « Nous irons volontiers  
« à notre ajournement à Paris, puisque mandé nous  
« est du roi de France ; mais ce sera le bassinet en  
« tête et en compagnie de soixante mille lances. »

Oubliant ensuite la générosité de son propre caractère, il fit emprisonner dans une forteresse les envoyés du roi de France. Quelques jours après, Édouard III, moins impétueux et se déterminant à suivre les formes diplomatiques usitées entre souverains, fit répondre par ses ministres au gouvernement de Charles V : « que le roi de France réparât les attentats des seigneurs de Guienne ; qu'il les remit en l'obéissance du roi d'Angleterre ; qu'il envoyât ses lettres de renonciation à la souveraineté des provinces cédées par le traité de Brétigny, confirmé à Calais, et qu'alors le conseil pensait que le roi d'Angleterre ferait, de son côté, les renonciations auxquelles il s'était obligé. »

Cette réponse était fière et digne de l'héritier des Plantagenets. Charles V voulut revêtir de la sanction nationale la rupture qui allait éclater entre les deux pays. Le 9 mai 1369, un lit de justice ayant été convoqué par ses ordres, il y siégea, ayant la reine à sa droite, et ensuite le cardinal de Beauvais, chancelier de France, les archevêques de Reims, de Sens et de

Tours, quinze évêques qui se trouvaient à Paris, et quelques abbés. A gauche du roi se trouvaient le duc de Bourgogne, son frère, et ensuite le duc d'Orléans, son oncle, le comte d'Alençon, le comte d'Etampes, princes du sang, plusieurs gentilshommes et quelques députés des principales villes du royaume. Les présidents et les conseillers du parlement étaient à leurs places ordinaires. La séance ouverte, et le chancelier ayant donné lecture de la réponse du roi Édouard, les seigneurs aquitains furent introduits et reproduisirent l'appel par eux intenté contre le prince de Galles. « Ce qu'étant fait, disent les chroniques, le roi, comme saige qu'il était, dit à messieurs les princes et gens tenant sa cour de parlement qu'il les prioit d'aviser; si en rien de tout ceci il s'étoit égaré du devoir, qu'ils l'en advertissent, afin que les fautes fussent amendées, et que le vendredi ensuivant, qui serait le 24 de mai, ils se trouvassent au même lieu. » Au jour indiqué, le roi tint un second lit de justice en la même forme, et tout d'une voix on conclut : « Que le roi ne pouvait pas dénier la justice à ses sujets; que les Gascons l'avaient toujours été et l'étaient encore; que le traité de Brétigny avait été fait par force pendant la captivité du roi Jean; qu'il n'avait point été approuvé par les états généraux du royaume, sans l'autorisation desquels les rois ne peuvent aliéner le domaine de la couronne; que même le roi d'Angleterre ne l'avait pas exécuté; que ses troupes, depuis la paix, avaient pillé la France; qu'il n'avait point voulu faire les renonciations auxquelles il s'était engagé; que la guerre était juste et nécessaire en cette occasion, et qu'enfin

le roi d'Angleterre et le prince de Galles devaient être déclarés ennemis de la France, le duché de Guienne confisqué et réuni à la couronne. » Ainsi, de par le roi et ses pairs, et au nom de la France, les stipulations du traité de Brétigny étaient solennellement effacées, et la guerre allait commencer à la fois sur trois points : dans le Ponthieu, en Picardie et en Guienne. Dans ce but, toutes les mesures étaient prises d'avance. Charles V n'avait rien épargné de ce qui pouvait endormir les Anglais dans une fausse sécurité et accroître ses forces militaires. Ainsi, il avait interdit au duc d'Anjou d'attaquer la Guienne, et il avait mandé aux magistrats municipaux de Montauban, que bien qu'il eût reçu l'appel des Gascons, il n'avait point l'intention de déclarer la guerre au roi Édouard. D'un autre côté, tandis qu'il rassemblait des compagnies sur les confins du Berri et de l'Auvergne, les capitaines de ces corps enrôlés secrètement avaient soin de se dire indépendants, et, pour prouver qu'aucun pacte ne les unissait au roi, ils continuaient de piller les provinces. A la fin, tous les préparatifs étant terminés, le roi de France cessa de garder des ménagements envers son rival, et, en signe de mépris, osa faire porter par un valet de cuisine sa déclaration de guerre au roi Édouard.

Or, le jour même où cet étrange envoyé débarquait à Douvres, les hostilités éclataient dans la vallée de la Somme. Au nom du roi de France, le comte de Saint-Paul et Guy de Châtillon, grand-maître des arbalétriers, investirent Abbeville, qui leur ouvrit ses portes ; Saint-Valery, le Crotoi, Ruë et les autres villes

du comté de Ponthieu se soumirent d'elles-mêmes, joyeuses de rentrer sous la domination française; en sorte qu'en un seul jour les Anglais furent chassés de toute cette province. La bonne volonté des habitants de la plupart des villes avait, plus que toute autre chose, contribué à la reddition du Ponthieu. Le roi, pour récompenser leur zèle, renouvela et augmenta leurs privilèges, et il rendit une ordonnance qui déclarait le comté du Ponthieu désormais inaliénable du domaine de la couronne. Au moment de l'attaque inattendue ordonnée par Charles V et accomplie par ses lieutenants, le Dauphin d'Auvergne, le comte de Porcien, les sires de Roye et de Maulevrier étaient encore en otages en Angleterre pour l'observation des conventions pacifiques de Brétigny. Ils coururent d'abord quelque danger, mais Édouard se contenta de les déclarer prisonniers de guerre, et consentit même à les relâcher successivement sur rançon. Cependant l'épée était tirée; il n'était plus possible de donner le change au prince de Galles, et le roi de France enjoignit au duc de Berri, qui commandait l'Auvergne, d'agir vigoureusement contre les Anglais du Poitou; de semblables ordres furent transmis au duc d'Anjou en Languedoc, et les grandes compagnies, qu'on avait d'avance clandestinement rassemblées et enrôlées, se déclarèrent ouvertement pour Charles V. On se ferait, d'ailleurs, une fausse idée du caractère du prince de Galles si l'on croyait qu'il se laissa surprendre désarmé. Pressentant les intentions du roi de France, il avait concentré à Angoulême quelques compagnies formées d'aventuriers anglais et gascons; les comtes de Cambridge et de

Pembroke lui avaient amené des renforts de Londres ; Hugues de Calverley, célèbre partisan qui avait joué un rôle dans les guerres de Bretagne et d'Espagne, était venu le rejoindre avec deux mille hommes campés sur les frontières d'Aragon ; des intelligences avaient été pratiquées avec le roi d'Aragon et le duc de Bretagne, et déjà Jean Chandos, le digne rival de Du Guesclin, ravageait la campagne autour de Toulouse.

Dans la journée du 3 juin, Édouard III rassembla son parlement à Westminster, et lui annonça que le roi de France, après avoir injustement déclaré la guerre, avait fait envahir le Ponthieu et le Quercy ; par suite de cette agression, Édouard déclarait solennellement reprendre le titre de roi de France, et le parlement anglais, s'associant à sa colère et à ses projets, votait les subsides nécessaires à la guerre. Les deux rois n'avaient point coutume de négliger les alliances du dehors. Édouard réussit à détacher David II, roi d'Écosse, du parti de la France, et signa avec lui une trêve de quatorze ans. Dans les Pays-Bas, il rattacha à sa cause les ducs de Juliers et de Gueldre ; mais Charles V, plus heureux que lui, s'unit par des traités au Brabant, au Hainaut et à la Flandre, et fit épouser par son frère, Philippe de Bourgogne, Marguërite de Flandre, héritière de ce comté. Par ce traité d'alliance, qui fut négocié à Gand, il fut convenu que Lille, Douai et Orchies, avec leur territoire, seraient rendues au comte de Flandre. Ajoutons, toutefois, que les sympathies des villes et des bourgeoisies flamandes ne ratifièrent pas la politique du comte et demeurèrent très-sérieusement attachées au parti anglais.



Cependant, dans nos provinces du nord-ouest, et dès la même année (1369), des troupes anglaises débarquèrent à Calais. Une armée française commandée par Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, alla à leur rencontre, mais refusa tout engagement et se retira à mesure qu'ils avançaient. Les villes étant bien fermées, bien défendues, les Anglais n'en purent prendre aucune; leur expédition se borna à d'inutiles ravages dans les campagnes. Le duc de Bourgogne, qui avait si prudemment suivi les ordres du roi en refusant le combat et en lassant l'ennemi, retourna à Dijon vers le commencement de l'hiver. Les peuples, qui comprennent mal la stratégie et l'art des temporisateurs, crurent le punir en lui donnant le sobriquet de « Philippe Tourne-t'en, » et néanmoins il avait sauvé l'Artois et la Picardie. Les ennemis revinrent en 1370; le même système fut inexorablement appliqué. La défense de combattre était si expresse et si rigoureusement observée qu'à Noyon, un chevalier ennemi ayant franchi les barrières de la ville en disant : « Seigneurs, je vous viens voir; vous ne daignez issir hors de vos barrières, et j'y daigne bien entrer, » on le laissa sortir sain et sauf. Devant Reims, devant Paris, même immobilité. De son hôtel Saint-Pol, où il se tenait enfermé, le roi pouvait apercevoir les villages qui brûlaient; mais le brave Clisson lui-même disait : « Sire, vous n'avez que faire d'employer vos gens contre ces enragés; laissez-les se fatiguer eux-mêmes; ils ne vous mettront pas hors de votre héritage avec toutes ces lumières. » Un Anglais s'approcha par le faubourg Saint-Jacques pour acquitter un vœu, et planta sa

lance dans la porte. Les chevaliers qui gardaient la barrière applaudirent à son audace et le laissèrent aller ; mais un boucher ne put supporter cette honte : il courut après l'Anglais et l'abattit d'un coup de hache.

Sur les autres points du territoire la guerre se poursuivait avec des phases différentes. Au midi, le duc d'Anjou attaquait la domination du prince de Galles par le Languedoc, le duc de Berri par le Poitou. A Toulouse, le duc d'Anjou vit venir à lui un homme qui valait une armée : c'était Du Guesclin. Grâce à sa présence, à peine les opérations de la campagne furent-elles commencées que Moissac, Agen, Tonneins, Port-Sainte-Marie, Montpezas se rendirent aussitôt. Gautier de Mauny, gouverneur d'Aiguillon, ne put soutenir quatre jours de siège dans cette place, qui, sous le règne de Philippe de Valois, avait bravé pendant six mois une armée de près de cent mille hommes commandée par le roi Jean, alors duc de Normandie. La défection était universelle partout où les garnisons anglaises n'étaient point assez fortes pour comprimer les habitants. Le duc d'Anjou et Du Guesclin avancèrent jusqu'à cinq lieues de Bordeaux, et conquièrent en un mois plus de quarante villes, châteaux ou forteresses. Ces succès jetaient l'étonnement et la terreur chez les Anglais. Le prince de Galles ne se crut pas en sûreté dans Angoulême ; sur le bruit qui courait qu'on devait l'investir dans cette place, il se rendit à Cognac, où il indiqua le rendez-vous général de ses troupes. Il fut rejoint dans cette ville par son frère, le duc de Lancastre, qui lui avait amené un renfort considérable d'outre-mer. Cependant les Français conti-

nuèrent la guerre dans le Limousin, dans le Quercy et le Rouergue, et tuèrent Chandos, le plus modéré des Anglais. « Or furent trop durement dolents et déconfortés ces barons et ces chevaliers de Poitou, quand ils virent là leur sénéchal, monseigneur Jean Chandos, gésir en tel état, et qu'il ne pouvoit parler. Si commencèrent à regretter et à dolorer moult amèrement, en disant : Gentil chevalier, fleur de tout honneur, messire Jean Chandos, à mal fut le glaive forgé dont vous êtes navré et mis en péril de mort. Là pleuroient moult tendrement ceux qui là étoient ; là tordoient les mains et tiroient leurs cheveux, et jetoient grands cris et grands plaintes, par espécial les chevaliers et les écuyers de son hostel (1). » Le prince de Galles en fut aussi courroucé, mais sa colère n'eut plus de borne quand il apprit que le duc de Berri venait de prendre Limoges. Il partit donc de Bordeaux, en jurant par l'âme de son père qu'il punirait la ville ingrate. Il employa un mois à saper les murailles, et, lorsqu'une large brèche lui eut livré les habitants sans défense, *il sembla, dit Lingard, que l'âme cruelle de Pierre de Castille eût passé dans le sein du héros anglais.* « Veci, dit encore Froissart, veci le prince, le duc de Lancastre, le comte de Cantebruge, le comte de Pennebroch et leurs gens, qui entrèrent dedans, et pillards à pied qui étoient tous appareillés de mal faire et de courir la ville, et de occire hommes et femmes et enfants ; et ainsi leur étoit-il commandé. Là eut grand'pitié ; car hommes et femmes et enfants

(1) Froissart.

se jetoient à genoux devant le prince et crioient : Merci ! gentil sire. Mais il étoit si enflammé d'ardeur que point n'y entendoit, et nul ni nulle n'étoit ouïe, mais tous mis à l'épée, quant que on trouvoit et encontroit. Ni je ne sais comment ils n'avoient pitié des povres gens qui n'étoient mie taillées de faire trahison. Il n'est si dur cœur que s'il fût adonc en la cité de Limoges, et il lui souvint de Dieu, qui n'en pleurât tendrement du grand meschef qui y étoit; car plus de trois mille personnes, hommes et femmes et enfants, y furent délivrés et décollés cette journée : Dieu en ait les âmes, car ils furent bien martyrs!... Fut la cité de Limoges courue, pillée, robée sans déport et toute arse, et mise à destruction; et puis s'en partirent les Anglois, qui emmenèrent leurs conquêts et leurs prisonniers, et se retirèrent vers Cognac, où madame la princesse étoit, et donna congé le prince à tous ses gens d'armes, et ne fit pour cette saison plus avant; car il ne se sentoit mie bien haitié (sain, bien portant), et tous les jours aggravoit, dont ses frères et ses gens étoient tous ébahis (1). »

Le massacre de Limoges termina honteusement la carrière militaire du prince de Galles, qui avait commencé par la générosité et la gloire. Un grand changement s'était opéré chez ce prince depuis qu'il était revenu de son expédition d'Espagne : son caractère s'était aigri ; il était parfois implacable, et une sombre tristesse ne le quittait plus. Bientôt il vit mourir son fils aîné, âgé de six ans ; le violent chagrin qu'il en

(1) Id., *ibid.*, p. 320 et 321.

ressentit aggrava sa propre maladie, qui ne cessait d'empirer. Les médecins lui conseillèrent alors de retourner en Angleterre, dans l'espoir assez vague que le climat de la terre natale pourrait lui rendre la santé. Édouard se résolut à suivre cet avis, et, après avoir conjuré tous ceux des barons d'Aquitaine qui lui gardaient encore fidélité d'obéir à son frère de Lancastre comme à lui-même, il quitta la France pour ne plus la revoir.

L'armée anglaise, commandée par le fameux Robert Knolles, avait franchi l'Aube, la Marne et la Seine, et s'était plusieurs fois présentée aux portes de Paris. Charles V jugea qu'il était temps de confier la direction de la guerre au plus grand capitaine du quatorzième siècle, à l'homme dont le nom seul suffisait pour frapper les Anglais de terreur. « Par l'avis et conseil des nobles et prélats, et la commune voix de tout le royaume qui y ayda, » Du Guesclin fut nommé connétable de France. Il refusait cette haute dignité, disant « qu'il étoit un povre chevalier et petit bachelier. » Le roi insista vivement, ses barons et ses conseillers joignirent leurs prières aux siennes, et, à la fin, « messire Bertrand connut bien qu'*excusances* ne valaient rien; si s'accorda finalement au vouloir du roi et fut pourvu de la connétablie, à la grand'joie de toute la chevalerie de France. » Le 20 octobre 1370, le nouveau connétable prêta serment et se mit en devoir de justifier la confiance de Charles V. Examinant la situation, il jugea d'un coup d'œil qu'il fallait prendre les Anglais à revers, et que, la défense de Paris étant assurée par les forces qui y étaient con-

centrées, il importait d'attaquer l'ennemi vers la Loire et la Normandie, pour le séparer à la fois du Midi et de la mer et le priver ainsi de ses ressources. Bien convaincu de cette vérité, il prit immédiatement la route de Caen, escorté d'Olivier de Clisson et de cinq cents lances.

A la nouvelle de ce mouvement, Robert Knolles et les Anglais se replièrent sur le Loir, d'où ils comptaient tenir en respect l'Anjou, le Maine, la Touraine et la Bretagne. De Caen et de son gouvernement de Pontorson, Du Guesclin fit appel à tous les gens de guerre qui voulaient occuper leur épée, et en particulier aux Bretons, dans le pays desquels il était né. En peu de jours il se trouva à la tête de douze mille hommes, chevaliers, écuyers et gens de toutes armes. Olivier de Clisson, qui avait d'abord suivi le parti des Anglais et qui avait passé au service du roi, remontra au connétable qu'il n'y avait pas de raison d'engager plus de gens qu'il n'en pourrait payer, et il en reçut cette réponse : « Je ne saurais refuser les offres de services que me font tant de braves soldats; leur métier est la guerre, il faut les y employer ou les laisser oisifs; ce serait les abandonner à la misère, qui en ferait des voleurs, les forcerait à mille mauvaises actions pour subsister, et les conduirait à périr honteusement. J'aime mieux les avoir avec moi et les occuper; ils me serviront à faire payer aux Anglais l'argent qu'il m'en coûtera pour les équiper, à quoi je sacrifierai mes meubles et les bijoux de ma femme. Mon pis-aller sera que le roi me dédommage de ce que j'aurai dépensé pour son service. » Clisson, étonné de ce discours, dit

alors avec admiration : « Je n'avais pas encore bien connu Du Guesclin. » Cet incident fut vraisemblablement le motif de l'alliance d'armes que les deux guerriers conclurent avant de quitter Pontorson. Par ce traité *ils s'alliaient à toujours contre tous ceux qui peuvent vivre et mourir, excepté contre le roi de France, ses frères, le vicomte de Rohan et les autres seigneurs de qui ils tiennent terres; promettant de s'aider et secourir mutuellement, de partager ensemble par moitié tous les profits de la guerre, et de se garder réciproquement corps, honneur et biens* (1). Sur ces entrefaites, Robert Knolles reçut ordre de partir pour l'Aquitaine, et Du Guesclin, avec son armée, se porta dans la direction du Maine. Un parti d'Anglais était cantonné à Pontvalain, dans cette province, sous les ordres de Thomas Grandson, lieutenant du connétable d'Angleterre. Cet officier ayant eu bruit de l'approche de Du Guesclin l'envoya défier. « Les Anglais ne m'attendent pas longtemps, » répondit Bertrand; et il se porta en toute hâte vers les quartiers de Thomas Grandson, dans le but de surprendre son ennemi. Pendant toute la nuit, la pluie et le vent, tout en rendant sa marche plus difficile, contribuèrent à la dérober aux Anglais. Au point du jour la troupe française commença l'attaque en poussant les cris de guerre : « Guesclin! Guesclin! Montjoie et saint Denis! » et les Anglais, soudainement attaqués par le connétable de France, furent rompus et dispersés. Ce combat ouvrit dignement la campagne. Tandis que les Anglais

(1) *Histoire de Du Guesclin*, par M. Guyard de Berville.

prenaient leurs quartiers d'hiver et que Robert Knolles, leur chef, au lieu de tirer vengeance de la défaite de Pontvalain, se retirait dans une de ses terres de Bretagne, Du Guesclin songea à profiter de sa victoire. Apprenant que les débris du corps d'armée de Grandson s'étaient réfugiés à Saint-Maur, célèbre abbaye située près de la Loire, il résolut de les attaquer dans cette forte position. Les Anglais ne l'attendirent pas, et, ayant livré aux flammes l'abbaye de Saint-Maur, ils se replièrent sur Bressuire. Du Guesclin les poursuivit, les atteignit et les tailla en pièces. La garnison de Bressuire ayant refusé de se rendre fut attaquée et passée au fil de l'épée. La saison étant trop mauvaise pour tenir la campagne, Du Guesclin se retira à Saumur ; ce fut là qu'il reçut le même jour deux courriers, l'un expédié par le roi de France, l'autre par le roi de Castille : ce dernier envoyait au connétable deux mulets chargés d'or et de pierreries. Quant au courrier de Charles V, il apportait à Du Guesclin l'injonction formelle de congédier les troupes jusqu'au printemps, et de se rendre sans délai auprès de sa personne pour concerter ensemble les opérations de la campagne suivante. Il demanda au courrier s'il avait amené avec lui quelques bonnes voitures d'argent pour payer l'armée : « Il s'en faut bien, répondit cet homme ; j'en ai si peu moi-même que, si vous ne me faites pas la grâce de m'en prêter pour mon retour, je serai obligé de vendre mon cheval et d'aller à pied. » Du Guesclin fut piqué de l'aventure et de ce que le roi, en lui mandant de congédier ses soldats, ne lui envoyait pas de quoi les aider à passer l'hiver sans



solde. Pour y subvenir, il leur distribua tout l'argent qu'il venait de recevoir d'Espagne, persuadé que le roi était trop équitable pour ne pas lui rembourser de si grandes avances. A cet égard, son attente ne fut pas trompée.

Le 3 mars suivant, la reine de France mit au monde son second fils, Louis, duc d'Orléans. Quand les cérémonies du baptême eurent été achevées, le connétable tirant son épée la mit toute nue dans les mains de l'enfant, et lui dit : « Monseigneur, je vous donne cette épée et la mets en votre main, et prie Dieu qu'il vous donne tel et si grand cœur que vous soyez un jour aussi preux et aussi bon chevalier que fust oncques roi de France qui portast épée. »

L'année (1371) s'acheva sans être marquée par de grands événements militaires; il est vraisemblable que la pénurie d'argent contraignait les rois de France et d'Angleterre à ralentir leurs coups. Quelques seigneurs d'Aquitaine, offensés par les Anglais, se donnèrent à la France; le sire de Montpaon livra son château aux Bretons qui tenaient garnison à Périgueux pour le duc d'Anjou; il fallut au duc de Lancastre onze semaines d'efforts pour reprendre cette petite citadelle. Les barons du Poitou demeurés fidèles aux Anglais attaquèrent Moncontour, s'en rendirent maîtres et massacrèrent la garnison française. Quant à Du Guesclin, il prit et ruina quelques châteaux que les Anglais tenaient en Auvergne, et, après un siège partagé en deux périodes, il s'empara d'Usson, non loin de Brioude. Sur ces entrefaites, retiré dans son hôtel royal de Saint-Paul, Charles V épiait

toutes les manœuvres de ses ennemis et les déconcertait par une politique habile. Il empêcha une alliance entre l'Angleterre et le roi de Navarre. David Bruce, roi d'Écosse, étant venu à mourir, Charles V traita avec Robert Stuart, successeur de ce prince, et lui imposa ses intérêts, ses sympathies, ses haines (1). D'un autre côté, il fomentait avec soin en Bretagne des mécontentements contre le pouvoir du duc Jean IV, l'ami des Anglais, et déjà les nobles de cette province ne craignaient pas de dire à Montfort : « Chier Sire, « sitôt que nous pourrons apercevoir que vous ferez « partie pour le roy d'Angleterre, nous vous relinque- « rons et mettrons hors de Bretagne. » Les moments de Charles V n'étaient pas d'ailleurs entièrement con-

(1) Une clause fort singulière de ce traité, c'est que Robert Stuart s'engageait à rompre la trêve faite avec l'Angleterre par son prédécesseur, et qu'il avait renouvelée lui-même, à condition que le pape le délierait de son serment, et qu'il promettrait de ne jamais délier les Français et les Écossais des serments qu'ils allaient faire en jurant le nouveau traité. Ce traité existe encore dans les manuscrits de la Bibliothèque impériale, et se termine par cette formule, que nous rapportons textuellement : « Et toutes les choses dessus dites et chacune d'icelles, en tant comme « elles nous peuvent toucher de nostre partie, avons promis en bonne « foy tenir, garder et accomplir, et aussi en nostre présence et desdits « procureurs de nostredit cher cousin le roy Robert, l'avons fait jurer « par nostre amé et féal chevalier et conseiller Symon, comte de Braisne, « en l'ame de Nous et aux Évangiles Nostre Seigneur, pour ce corpo- « rellement touchés. Et pour ce que ces choses soyent fermes et stables « au temps à venir, nous avons fait y mettre nostre scel à ces présentes. « Ce fut faict et donné en nostre chastel du bois de Vincennes, le dernier « jour de juin de l'an de grâce mil trois cent septante et uu, et de nostre « règne le huitième. »

Ce fut à l'occasion de ce traité que le roi augmenta sa garde écossaise et la porta à cent hommes, au lieu de vingt-quatre dont elle était composée depuis le temps de saint Louis.

sacrés à la politique d'action et aux problèmes militaires ; dans ce même palais où, malade, valétudinaire et en proie aux infirmités précoces, il déjouait les entreprises d'Édouard III, on le voyait pourvoir avec sollicitude aux besoins de l'administration et aux intérêts pacifiques de son royaume (1). Le 3 juillet de la même année, il rendit une ordonnance pour défendre les guerres privées, sous peine pour les contrevenants d'être jugés et punis comme criminels de lèse-majesté : c'était là l'un des plus rudes coups qui, depuis le règne de saint Louis, eussent été portés à l'ordre féodal.

En 1372, au commencement du printemps, le duc de Lancastre partit de Bordeaux et se rendit à Londres pour informer le roi Édouard III, son père, « des besognes (affaires) d'Aquitaine ; » il laissa dans cette contrée vassale de l'Angleterre le captal du Buch et quelques seigneurs en renom, chargés de la défense

(1) On peut consulter le Recueil des ordonnances. Sous la date de l'année 1370 on y lit : « Février 1370, lettres portant que les habitants de Rodez pourront commercer dans tout le royaume sans payer aucuns droits pour les marchandises qu'ils achèteront. — Mars 1370, lettres portant que les habitants de Figeac, qui se trouvent dans les terres de l'obéissance d'Édouard, fils du roi d'Angleterre, ne seront point inquiétés dans leurs biens s'ils reviennent dans les terres de l'obéissance du roy. — Ordonnance portant privilèges accordés à la ville de Montauban. — Avril 1370, ordonnance portant privilèges accordés à la ville de Verfeuil. — Mai 1370, lettres portant que la ville de Milhaud sera exempte d'impôts pendant vingt ans, et ordonnance portant privilèges accordés à la ville de Tulle. — Juin 1370, ordonnances portant privilèges accordés aux habitants du comté de Tartas, à la ville de Dorat, à la ville de Puy-Mirol. — Juillet 1370, ordonnance portant privilèges accordés à la ville de Cahors, à la ville de Castres, à la ville de Puy-la-Roque, à la ville de Sarlat, à la ville de Montégrier, à la ville de Salvetat.

du pays. Édouard III tint conseil avec son fils et ses barons, et il fut décidé que deux expéditions seraient tentées contre la France, l'une au midi, que dirigerait le comte de Pembroke, gendre du roi d'Angleterre, l'autre par Calais, dont le commandement serait donné au duc de Lancastre. Cette dernière expédition fut retardée par de longs préparatifs ; quant au comte de Pembroke, il mit à la voile ; mais, arrivé à la hauteur de la Rochelle (23 juin 1372), il rencontra la flotte castillane rangée sous les ordres des Génois Boccanégra et Cabèze de Vacca. La bataille s'engagea le même jour, et jusqu'au soir la victoire fut disputée de part et d'autre. Les Castillans avaient pour eux l'avantage du nombre, des vaisseaux et des canons ; les Anglais étaient de plus hardis soldats, et rien ne leur résistait quand ils en venaient à l'abordage. La nuit suspendit la bataille ; mais, le lendemain, au point du jour, elle recommença avec fureur et se termina, enfin, par la destruction complète de la flotte d'Édouard III. Quatre mille Anglais périrent dans ce sanglant combat ; le reste fut pris, et dans ce nombre on remarqua le comte Pembroke et l'élite des seigneurs qui avaient suivi sa fortune. Les troupes françaises aux ordres du duc d'Anjou et de Du Guesclin continuèrent sur terre cette première victoire. Le captal de Buch (1),

(1) Le roi, qui savait apprécier la valeur du captal de Buch, l'envoya chercher dès qu'il apprit cet événement ; il le combla d'honneurs et de caresses, et le fit mettre, à Paris, dans le Temple, sans jamais vouloir entendre parler de le recevoir à rançon. En vain Édouard fit-il les offres les plus brillantes pour le racheter ; le roi tint ferme et ne voulut jamais le relâcher. Il fit au captal les offres les plus avantageuses pour l'engager à entrer à son service, et enfin la liberté sans rançon, pourvu qu'il promit

pris une seconde fois, fut condamné à une captivité perpétuelle. Poitiers, repris par le connétable, entraîna la conquête entière du Poitou, et le château de la Rochelle, gardé par quelques centaines d'Anglais, fut occupé par une ruse sans coup férir. Édouard III n'avait eu que le temps de songer à délivrer la ville de Thouars; il venait lui-même pour en faire lever le siège quand il apprit qu'il était trop tard; il retourna chez lui en murmurant. « Jamais, disait-il, on n'a vu en France un roi qui combatte si peu, et qui donne tant à faire à ses ennemis. »

Une campagne peu sanglante de trois à quatre mois avait suffi à l'affranchissement du Poitou, de l'Aunis, de l'Angoumois et de la Saintonge; les Anglais n'y tenaient plus que Niort, Mortagne-sur-Mer, Lusignan et huit ou dix châteaux forts. Tout avait semblé conjuré contre Édouard III durant cette année de défaites. L'hiver étant venu (1373), le *bon connétable* partit pour Paris, où les ducs de Berri, de Bourgogne et de Bourbon et les autres princes et seigneurs s'étaient déjà rendus aux ordres du roi, qui les avait mandés pour se concerter avec eux sur les moyens de prévenir les mauvaises intentions du duc de Bretagne.

Celui-ci n'avait pas vu sans inquiétude les avantages obtenus par les Français; il craignait que, pour le punir de son affection pour Édouard et de son dernier traité avec ce prince, il ne prît fantaisie au roi de France

de ne point servir le roi d'Angleterre. Le captal répondit toujours qu'il servirait son maître jusqu'à la mort. Ce martyr de la fidélité mourut au Temple, cinq ans après, rongé de chagrin de voir les affaires des Anglais tomber en décadence, sans qu'il pût y apporter de remède.

de rétablir la duchesse Jeanne de Penthièvre, veuve de Charles de Blois, et il ne pouvait douter que le connétable ne se fit un honneur de combattre pour les enfants de son ancien maître, qui était encore prisonnier en Angleterre. D'un autre côté, il craignait ses propres sujets, dont il avait négligé de gagner l'affection depuis que, débarrassé de son compétiteur, il jouissait sans contradiction de la possession tranquille du duché. Les Bretons étaient, en effet, au témoignage de Froissart, « très-fort enracinés en l'amour du roi de France et du connétable, qui étoit leur voisin. » Le connétable, qui avait la commission du roi de France de prendre et de saisir tout le pays de Bretagne, « y entra efforcément à plus de quatre mille armures de fer, et tous à cheval, et ne prit mie le chemin de Nantes premièrement, mais celui de la bonne cité de Rennes et de la Bretagne bretonnante, pour tant qu'ils étoient et ont toudis été plus favorables au duc de Bretagne, que les François appeloient comte de *Montfort*, que la douce Bretagne. Quand les bourgeois sentirent venant sur eux le connétable et les François si efforcément, si n'eurent mie conseil d'eux clorre, mais se ouvrirent et les recueillirent doucement, et se mirent tantôt en l'obéissance du roi de France. »

Le duc de Bretagne s'était rendu en Angleterre pour y solliciter l'appui d'Edouard III ; avant de partir, il avait laissé la garde de son duché à Robert Knolles. Le connétable, jugeant que le départ de Jean IV était favorable à ses projets, résolut de chasser les garnisons anglaises de toutes les villes et de tous les châteaux de Bretagne. Annonçant aux Bretons qu'il allait, de par

le roi de France, punir la félonie de leur seigneur, il entra dans le pays à la tête d'une armée française dans les rangs de laquelle figuraient les plus hauts sires du duché, le vicomte de Rohan, les seigneurs de Clisson, de Laval, d'Avaugour, de Beaumont, de Beaumanoir, etc. Ceux des Bretons qui ne s'étaient pas encore prononcés se déclarèrent aussitôt et vinrent grossir les troupes du connétable, qui s'avançaient sans rencontrer aucun obstacle. Robert Knolles voulut défendre la province qui lui avait été confiée; « mais peu de seigneurs obéirent à icelui, » qui, forcé de se retirer à Brest, y fut bientôt assiégé par le connétable, après que Rennes, Vannes, Jugon, Guingamp, Saint-Mahé, Saint-Malo, Quimper-Corentin, Quimperlé, Hennebon et la plupart des places qui tenaient pour Montfort eurent été prises ou se furent rendues. On rapporte qu'au siège d'Hennebon le connétable, ayant aperçu sur la brèche les bourgeois mêlés aux Anglais, donna l'ordre de cesser le combat et fit signe qu'il voulait parler. « Messires, dit-il aux habitants « de la ville qui l'écoutaient en silence, je suis Breton « comme vous, et je viens vous délivrer des Anglais « qui vous oppriment. Laissez là ces étrangers et re- « prenez votre liberté. » Les bourgeois répondirent par de sympathiques acclamations, et la garnison anglaise se vit réduite à capituler. Peu de jours après le connétable assiégea Concarneau, forteresse située sur le bord de la mer, qui en bat les murs dans la haute marée; quand la marée est basse la rade est à sec; le connétable prit ce temps pour faire donner l'assaut. Les Anglais se défendirent si bien que les Français

furent plusieurs fois repoussés. Le connétable en personne se rendit au lieu de l'attaque ; sa présence inspira aux siens une nouvelle ardeur, en sorte que les Anglais, malgré leur belle défense, allaient être forcés, si la marée, étant remontée, n'eût obligé les assiégeants de se retirer pour revenir le lendemain. Mais pendant la nuit les assiégés se déterminèrent à capituler, et dès le point du jour ils envoyèrent un héraut au connétable pour lui offrir de se rendre et lui porter des conditions qui furent acceptées.

Les Anglais tenaient encore dans Brest, ville de guerre qui, dès le quatorzième siècle, passait déjà pour imprenable. Robert Knolles avait même réussi à s'introduire dans la place et à y amener des renforts. Après quelques assauts qui furent donnés sans succès, Du Guesclin convertit le siège en blocus, et les Anglais, ne recevant de secours ni par terre ni par mer, ne tardèrent pas à tomber dans la plus grande détresse. Bientôt ils offrirent de capituler, et l'on stipula de part et d'autre que si, dans l'intervalle de six semaines, les assiégés n'étaient pas secourus par une armée assez puissante pour livrer bataille au connétable, ils remettraient la place entre ses mains. Le connétable, qui ne voyait point dans toute la Bretagne de troupes assez nombreuses pour empêcher l'effet de cette capitulation, laissa devant Brest une partie de son armée, et avec le reste il se dirigea sur Nantes, la ville la plus importante de tout le duché. Mais, quand Du Guesclin se présenta devant Nantes, il en trouva les portes fermées, et elles ne lui furent ouvertes qu'après qu'il eut accepté les conditions établies par les habitants, savoir :



que les Français ne seraient reçus que comme gardiens de la ville, qui serait rendue au duc aussitôt qu'il serait rentré dans son devoir et se serait montré *bon Français*. Sur ces entrefaites le duc d'Anjou assiégeait Derval, et le connétable alla le rejoindre. Jacques de Broce, qui commandait la place pour Robert Knolles, convint de la rendre si dans deux mois il n'était puissamment secouru, et donna des otages. Les Français y consentirent d'autant plus volontiers qu'ils venaient d'apprendre une action barbare, incroyable, que quelques troupes d'Anglais avaient commise en arrivant à Brest pour secourir la ville avant l'expiration du traité de reddition : ils avaient, en abordant, passé au fil de l'épée tous les habitants de la ville et les gens des campagnes voisines, sans distinction d'âge ni de sexe.

Olivier de Clisson, qui était resté devant Brest avec un corps d'armée, fit connaître à Du Guesclin que des forces anglaises venaient d'arriver par mer au secours de la ville ; puis il le pressa d'arriver à son tour, afin de tenir tête au comte de Salisbury, sous les ordres duquel combattaient ces troupes auxiliaires. Du Guesclin accourut. De part et d'autre on fit des démonstrations, on s'envoya des défis, mais on ne se battit point, et on s'accusa réciproquement de perfidie et de manque de foi. Les malheureux otages que l'on s'était réciproquement livrés furent, dans les deux camps, déclarés responsables de ces malentendus, et on leur fit trancher la tête. Ces actes de férocité et ces barbares représailles ne se répétaient que trop souvent aux époques de chevalerie.

Cependant la grande expédition anglaise que devait commander le duc de Lancastre avait enfin terminé ses préparatifs. Vers la fin de juillet (1373) le fils d'Édouard débarqua à Calais avec une puissante armée, dans les rangs de laquelle on remarquait les comtes de Warwick, de Stafford et de Suffolk, les lords Spencer, Willoughby, de la Poole, Basset, Wells, Hollington, Percy, Clifford et Beauchamp. Jean IV, duc de Bretagne, en faisait également partie, et, avant de commencer les hostilités, ce vassal crut devoir adresser au roi de France, son suzerain, une sorte de défi dont les termes impliquaient renonciation à l'hommage féodal. Il y était dit :

« Sire Charles de France, qui vous réclamez être  
« souverain de mon duché de Bretagne, bien est-il  
« vrai que, depuis que je étois entré en la foi et hom-  
« mage de la couronne de France, j'ai à vous toujours  
« fait mon devoir envers ladite couronne, et envers  
« tous autres auxquels il appartenoit; mais, ce nonob-  
« stant, vous, par vous et par vos gens, sans connois-  
« sance de cause, seulement par procès de fait, avez fait  
« entrer par votre commandement et soutenance votre  
« connétable, votre puissance et force de guerre en  
« mon duché de Bretagne, pris tout plein de mes villes,  
« châteaux et forteresses, pris prisonniers, les uns ran-  
« çonnés et les autres mis à mort; et à moi ont fait et  
« font tout plein d'autres outrages, torts, dommages  
« et violences non réparables. Et parmi ce, vous m'a-  
« vez sciemment, de votre propre volonté, et tout ou-  
« trement et ouvertement montré mon ennemi, et  
« imaginé à moi mon État défaire et détruire... Je

« vous fais sçavoir que en votre défaut je me tiens  
« du tout franc, quitte et déchargé de la foi et hom-  
« mage qu'ay fait à vous et à la couronne de France,  
« de toute obéissance ou sujettion faite à vous ne à  
« ladite couronne, ne à autre cause de vous ou de la  
« mesme couronne, et vous tiens et respecte mon en-  
« nemi ; ne vous ne devez point émerveiller si je en  
« fasse dommage à vous et à votre partie pour moi re-  
« vancher de très-grands outrages, torts, dommages  
« et vilenies devant dictes. »

Après avoir pris à Calais quelques jours de repos, les Anglais aux ordres du duc de Lancastre, partagés en trois fortes divisions, entrèrent sur le territoire français et envahirent d'abord l'Artois, le Vermandois et la Picardie. Ils s'avançaient lentement, ne faisant guère que trois lieues par jour, et dévastant le pays. Les troupes françaises, assez nombreuses, qui occupaient les places fortes, avaient ordre de ne leur présenter nulle part la bataille, mais de les suivre, d'attaquer leurs flancs, de les harceler et de détruire peu à peu tantôt leur avant-garde, tantôt leur arrière-garde. Les barons et les chevaliers de Charles V, emportés par leur bouillant courage, blâmaient ce système et demandaient qu'on attaquât de front l'ennemi. Plus habiles, mieux instruits par l'expérience, Du Guesclin et Clisson donnaient au roi d'autres conseils. « Sire, disait le  
« connétable, tous cils (ceux) qui parlent de com-  
« battre les Anglois ne regardent mie le péril où ils en  
« peuvent venir. Non que je die qu'ils ne soient com-  
« battus, mais je veuille que ce soit à notre avantage. » Clisson parlait dans le même sens : « Anglois sont si

« grands d'eux-mêmes et ont eu tant de belles jour-  
« nées que il leur est advis qu'ils ne puissent perdre ;  
« et en bataille ce sont les plus confortés gens du  
« monde ; car plus voient grand effusion de sang, soit  
« des leurs ou de leurs ennemis, tant sont-ils plus  
« chauds et plus arrêtés de combattre. Si que, tout  
« considéré, de mon petit advis je ne conseille pas que  
« on les combatte, si ils ne sont pas pris à meschef,  
« ainsi que on doit prendre son ennemi. — Par ma  
« foi, dit le roi, sire de Clisson, je n'en pense ja à issir  
« ni à mettre ma chevalerie ni mon royaume en péril  
« d'être perdus pour un peu de plat pays... Et vous,  
« qu'en diriez-vous, mon frère d'Anjou? — Par ma  
« foi, répondit le duc d'Anjou, qui vous conseilleroit  
« autrement ne le feroit pas loyaument. Nous guer-  
« royerons toujours les Anglois ainsi que nous avons  
« commencé; quand ils nous cuideront trouver en une  
« partie du royaume, nous serons à l'autre, et leur tol-  
« drons toujours à notre avantage ce petit que ils y  
« tiennent. » Aussi chevauchèrent le duc de Lan-  
castre et le duc de Bretagne parmi le royaume de  
France et menèrent leurs gens; ne oncques ne trou-  
vèrent à qui parler par manière de bataille. Si ne de-  
mandoient-ils autre chose, et envoioient souvent leurs  
hérauts devers les seigneurs qui les poursuivoient en  
requérant bataille, en donnant et faisant plusieurs par-  
çons; mais oncques les François ne voulurent rien ac-  
cepter; ni élection ni parçon que les Anglois leur fis-  
sent ne put venir à effet; mais ils les cotioient une  
heure à dextre et une heure à senestre, ainsi que les  
rivières; se adonnoient et se logeoient presque tous les

soirs ès forts et ès bonnes villes où ils se tenoient tout aises, et les Anglois aux champs, qui eurent plusieurs disettes de vivres, et en l'hiver de grandes froidures; car en Limosin, en Rouergue et en Agénois ils trouvèrent moult povre pays; et n'y avoit si grand ni si joli de leur route qui dedans cinq jours ou six mangeassent point de pain. Bien souvent ce leur advint depuis qu'ils furent entrés en Auvergne; car ils étoient poursuivis sur la fin de leur chevauchée de plus de trois mille lances; si n'osoient aller fourrer, fors tous ensemble. Toutefois en ce meschef ils passèrent toutes les rivières qui sont courantes, outre la Seine, jusques à Bordeaux, la Loire, l'Allier, la Dourdogne et Garonne, et plusieurs autres grosses rivières qui descendent des montagnes en Auvergne; mais de leur charroi qui en voulut ouïr nouvelles, je vous le dirai; ils n'en purent pas la tierce partie remettre en la cité de Bordeaux, tant par les chevaux qui leur faillirent que pour les détroits des montagnes où ils ne pouvoient passer. Et si leur moururent plusieurs chevaliers et écuyers de froidure et de povreté, qu'ils prinrent en l'hiver sur le chemin; car il fut le Noël passé ainçois que ils rentrassent en la cité de Bordeaux, et en y eut encore de bons chevaliers qui y conçurent des maladies de quoi ils moururent depuis... Ainsi fut traite cette grande chevauchée à fin (1). »

Ces lignes, extraites de la chronique du quatorzième siècle et dont nous chercherions vainement à remplacer le naïf langage, résument en quelque sorte l'his-

(1) Froissart, 2<sup>e</sup> partie, chap. CCCLXXIV et CCCLXXV II.

toire d'une campagne si désastreuse pour les Anglais. De soixante mille d'entre eux qui avaient débarqué à Calais à la suite du duc de Lancastre, ce fut à peine s'il en restait six mille en état de combattre; les autres étaient pris, ou morts de misère et de fatigue. Et pourtant cette expédition avait épuisé les ressources du roi Édouard et le mettait pour longtemps hors d'état de rien tenter de semblable. Jean de Lancastre, retiré à Bordeaux, vit au printemps de 1374 le duc d'Anjou envahir sans obstacle les cantons de la Gascogne méridionale, qui n'avait point encore abandonné la cause de l'Angleterre. Le vicomte de Castelbon, les seigneurs de Mont-de-Marsan, de Châteauneuf, l'abbé de Saint-Sever, plusieurs autres barons du parti anglais et le comte de Foix, qui, à la faveur de la guerre des deux couronnes, s'étaient maintenus longtemps indépendants de l'une et de l'autre, furent forcés de promettre qu'ils se soumettraient à Charles V si avant la mi-août le duc de Lancastre n'était venu *tenir journée* à Moissac contre le connétable et le duc d'Anjou. Les Anglais ne parurent point, et les seigneurs gascons prêtèrent serment au roi de France; après quoi le duc d'Anjou, descendant vers la basse Garonne jusqu'aux confins du Bordelais, alla prendre la Réole, Aubenas et quarante villes et châteaux, dont la plupart se défendirent à peine; de sorte qu'à la fin de la campagne de 1374 il ne restait plus aux Anglais, en Aquitaine, que Bayonne, Bordeaux et quelques petites places. En moins de trois ans ces prodiges avaient été accomplis par la sagesse du roi, le courage du connétable et la ferme volonté de la noblesse et du peuple.

Ce fut alors que le pape Grégoire XI amena les deux rois de France et d'Angleterre à conclure une trêve. C'était une glorieuse revanche des humiliations de Crécy, de Poitiers et de Brétigny. Cette trêve fut signée à Bruges, en 1375 ; elle ne dura que deux ans. Dans cet intervalle moururent d'épuisement et de regrets le prince de Galles et le roi Édouard III. Ce fut un enfant mineur, le faible Richard II, qui leur succéda sur le trône d'Angleterre (1376-1377.)

En signant la trêve de Bruges, les rois de France et d'Angleterre avaient stipulé que, pour ce qui regardait la Bretagne, les différends élevés à l'occasion de ce duché seraient jugés par les arbitres nommés par le roi et par le duc. En attendant, Montfort devait conserver les places de Saint-Mahé, de Brest et d'Auray, qu'il occupait, et toucher une pension de trente mille livres. Mais il paraît que Charles V continua, malgré la trêve, à traiter le duc en ennemi déclaré ; car nous le voyons, quelque temps après, appeler Jean, dans une proclamation royale, du nom de félon et de faux traître, et ordonner d'effacer son nom sur l'exergue des monnaies. Jean IV renoua alors avec les Anglais l'alliance que la trêve avait rompue ; ils promirent de lui fournir des secours capables de l'aider à reconquérir son pays, et le duc leur garantit, au cas où il mourrait sans enfants, la possession de l'importante place de Brest (1).

Charles V avait conservé des mauvais jours de sa régence une sorte d'appréhension à l'égard des états

(1) M. de Bussy, *Hist. de la Petite-Bretagne*.

généraux ; il évitait de les convoquer, et pour se passer, autant que possible, de leur contrôle, il établit, sous la dénomination d'aides ordinaires, la permanence de l'impôt, violant du même coup les franchises féodales et les franchises municipales. Ainsi la royauté se trouvait en désaccord avec la bourgeoisie ; elle la tenait pour suspecte et craignait d'en appeler à elle. Le tiers-état se divisait, d'ailleurs, dès cette époque, en trois éléments distincts : 1° le peuple des campagnes et des ateliers, qui, partout où il n'était plus courbé sous l'épée, se nourrissait des haines et des espérances du prolétariat et laissait entrevoir des instincts de guerre sociale ; 2° la bourgeoisie proprement dite, avec les corporations urbaines, dont les dispositions étaient libérales, mais étroites et immobiles, et qui mettaient leur gloire et leur bonheur dans le maintien des franchises locales, dans l'existence indépendante et privilégiée des municipales et des communes ; 3° les corps judiciaires et administratifs, qui, relevant du roi, n'émanant que de lui, et aussi jaloux du clergé que de la noblesse, n'admettaient qu'un droit, celui de l'État, qu'une liberté, celle du prince, qu'un intérêt, celui de l'ordre sous une tutelle absolue. Numériquement moins considérable que les autres, cet élément politique était cependant le plus fort, parce que seul, désormais, il était étroitement uni à la couronne et s'associait au gouvernement, en lui donnant, sur toutes les questions en litige et contre tous, l'appui de la jurisprudence et le prestige de la loi. Les éléments dont se composait le tiers-état, toujours en lutte, mais poursuivant un but presque identique, se tempéraient nécessairement l'un



par l'autre, et ce fut en se combinant plus tard, sous l'influence d'idées nouvelles plus hautes et moins exclusives, qu'ils donnèrent à nos révolutions, durant le quatorzième siècle et jusqu'aux temps modernes, un caractère de marche lente, mais persévérante et sûre, vers l'égalité civile et vers l'unité nationale amenée par l'unité administrative.

Tandis que ses lieutenants faisaient la guerre et détruisaient, pièce à pièce, l'édifice de la domination anglaise sur le sol de la France, Charles V s'attachait à mettre l'ordre dans l'État : il protégeait le commerce et les étrangers, organisait les maîtrises et les jurandes, établissait la police la plus minutieuse sur les métiers, régularisait l'administration de la justice et fixait les monnaies. Le sire Bureau de la Rivière, son principal ministre, l'assistait dans ces travaux pacifiques. Insensiblement la sécurité renaissait avec l'ordre. Le départ des Grandes Compagnies avait rassuré les villes et les campagnes, sans faire entièrement cesser le brigandage ; mais bientôt les marchands, les cultivateurs et les bourgeois se trouvèrent en force et s'armèrent pour détruire les bandits et les pillards. Quelques compagnies passèrent dans le nord de l'Italie pour se mettre au service de la ligue formée contre les Visconti ; d'autres furent appelées par ces tyrans du Milanais pour résister aux premières, et peu à peu la France en fut délivrée. Si le peuple ne jouissait pas encore du bien-être, du moins avait-il cessé de se plaindre, et l'autorité royale n'était plus contestée. En voyant la puissance du prince s'étendre et s'affermir par une marche graduelle, d'après un plan formé d'avance et

suivi sans déviation, on sentait l'action d'une volonté ferme et stable, on reconnaissait à ses fruits l'intelligence et la force de l'homme dont la pensée dirigeait l'État et faisait revivre la France. Moins connus que les Du Guesclin et les Clisson, les ministres qui secondaient Charles V dans son œuvre administrative et politique ont droit à la reconnaissance de la postérité, et nous aimons à mentionner ici les noms de Guillaume de Dormans, cardinal de Beauvais, de son frère le chancelier Michel de Dormans, de Philippe de Savoisy, gardien du trésor, et du cardinal d'Amiens, administrateur des finances; nous avons déjà nommé Bureau de la Rivière. Les contributions, bien que fort augmentées, se percevaient avec régularité et étaient employées avec économie, si bien que la charge du peuple semblait moins lourde. L'ordonnance du 24 janvier 1373, sur la vente du sel, avait déjà indiqué un progrès marqué dans le contrôle et la simplicité des perceptions. Les aides portant sur les objets de consommation frappaient tout le monde, le noble et le clerc comme le roturier, et c'était un grand soulagement pour le peuple pauvre. Charles V fut le premier à contraindre chaque famille à acheter aux greniers royaux la quantité de sel qu'on supposait lui être nécessaire, sans qu'elle pût se dispenser de faire cette onéreuse acquisition. Il y avait là oppression et violence, mais les besoins de l'État étaient si impérieux qu'on se trouvait forcé de recourir à ce dangereux expédient. Au lieu de payer lui-même le gage des gens de justice, Charles V eut l'étrange idée de leur donner pour salaire les amendes qu'ils prononceraient.

Cette innovation n'était point heureuse ; elle devait tourner contre les contribuables et faire suspecter l'impartialité des juges. Les états convoqués sous le dernier règne avaient institué des commissaires généraux, et au-dessous d'eux des élus pour la répartition et la perception de l'impôt. Charles V conserva ces officiers, qui devinrent des fonctionnaires choisis par la couronne et ne relevèrent plus de l'élection, sinon dans quelques ressorts. Ces officiers, multipliés dans la suite, firent donner aux pays où ils furent établis le nom d'*élections* et celui de *généralités*. Les élus veillaient à la perception et à la répartition des impôts, et jugeaient en première instance les questions contentieuses en matière de finances ; les « généraux pour le « fait de finances » centralisaient les recettes, et les « généraux pour le fait de justice » jugeaient en dernier ressort les procès concernant les impôts. Telle fut l'origine de ce qu'on appela, au quinzième siècle, la cour des aides. Au commencement de son règne, Charles V avait essayé d'établir la liberté de l'industrie, permettant « à tous ceux qui pouvoient faire « œuvre bonne d'ouvrier (travailler) en la ville de « Paris ; » mais les mœurs et les préjugés, plus puissants que la loi, ne permirent pas à cette réforme d'avoir quelque durée, et il fallut attendre quatre siècles pour la réaliser. Vers le même temps, le roi réforma une coutume abusive qui s'était introduite dans les finances, dont la réforme était à tous égards de la dernière importance. Les fermes des revenus publics étaient adjudgées souvent à des personnes que leur état, leurs emplois, leurs dignités ou leur naissance devaient

éloigner de ces sortes de fonctions. On comptait, dans la liste des fermiers en exercice ou en expectative, des officiers du roi, des sergents d'armes, des avocats, et jusqu'à des ecclésiastiques. Outre le spectacle inconvenant de gens destinés à remplir des fonctions incompatibles avec celles d'agent du fisc, on sent combien un pareil abus était préjudiciable aux intérêts du trésor par la facilité, qu'ils devaient à leur crédit, de se rendre en quelque sorte les arbitres du prix des baux. Un règlement sévère renvoya les avocats à la défense de leurs clients, les sergents d'armes à la guerre, les officiers du roi à leurs emplois, et les ecclésiastiques au ministère des autels. Le monarque, par son ordonnance, défendit à toute personne appartenant à ces différentes catégories, ainsi qu'à la noblesse de son royaume, de se présenter désormais pour affermer les impositions.

Une ordonnance de Charles V, qui resta jusqu'à la Révolution la loi de la monarchie, fixa à treize ans révolus la majorité des rois de France.

« Considérant, y est-il dit, que, dans tous les temps, les sujets ont toujours obéi plus volontiers aux ordres immédiats de leurs princes qu'à ceux qui ne partoient que de l'autorité passagère d'un régent; que l'âge de quatorze ans, ou même moins, n'est point incompatible avec la dignité royale et l'administration d'un royaume (Joas, en effet, fut oint et commença de régner à huit ans, Josias à sept, David fut élu du Seigneur fort jeune d'âge); considérant que la quatorzième année est âge de discrétion auquel les nobles sont admis aux exercices de chevalerie; que plusieurs de

nos prédécesseurs ( et entre autres saint Louis ) ont régné glorieusement avant quatorze ans , et que les fils des rois de France ont coutume d'être instruits en bonnes mœurs , vertus et honneurs , pour laquelle chose à cet âge ils sont supérieurs à gens de moindre condition beaucoup plus âgés ; après mûre délibération avec prélats et personnes notables , déclarons , ordonnons , décrétons définitivement par édit irréfragable et valable à perpétuité , consituons et sanctionnons , de notre certaine science et dans la plénitude de la puissance royale , que tout hoir royal , parvenu au trône devant sa quatorzième année , sitôt qu'il l'aura atteinte , aura l'administration et le gouvernement du royaume , se fera sacrer et couronner quand bon lui semblera , recevra ses vassaux à foi et hommage , etc. , etc. »

L'ordonnance de Charles V fut enregistrée en séance solennelle au parlement , le 21 mai 1375 , *le roi y séant et tenant son lit de justice* , assisté du Dauphin , du duc d'Anjou , de plusieurs autres princes , seigneurs et prélats , du recteur et des principaux membres de l'Université , du prévôt des marchands et des échevins de la ville de Paris . Deux autres édits , prévoyant le cas où le roi mourrait avant que le Dauphin fût entré dans sa quatorzième année , furent publiés en même temps , pour décerner la régence au duc d'Anjou , et la tutelle du Dauphin et des autres enfants royaux à la reine et aux ducs de Bourgogne et de Bourbon . Un autre édit sépara la régence de la tutelle , pour que le régent n'eût pas à la fois entre les mains le roi mineur et le royaume ; un autre enfin , pour prévenir le démembrement du domaine , donnait aux fils de France

des pensions au lieu d'apanage : douze mille livres de rente en fonds de terre et quarante mille francs comptant aux fils , cent mille francs à la fille aînée , soixante mille aux autres. Ces chiffres sont loin de représenter la valeur réelle des pensions auxquelles ils s'appliquaient alors ; pour savoir ce qu'ils signifiaient au quatorzième siècle, il faudrait les multiplier par cinquante , et l'on serait encore au-dessous de la vérité.

Charles V voulait à tout prix mettre son royaume à l'abri des condottieri et des routiers. Pressentant que le retour de la paix allait inévitablement ramener ce fléau, il résolut d'attaquer le mal à sa racine, et prit des mesures soit pour organiser une police militaire , soit pour créer des armées permanentes. En vertu de ses règlements royaux , le connétable , les maréchaux et le grand-maître des arbalétriers eurent ordre de choisir des lieutenants chargés de la revue des troupes, et de ne point souffrir qu'on employât dans les *révues de montres* (revues) d'autres que ceux qui se seraient présentés en personne. C'était comme un premier pas fait vers l'institution des intendances militaires. D'un autre côté , il fut expressément défendu à tout homme d'armes de se retirer sans congé valable , et de rien exiger des habitants des villes et des campagnes sans payer. On exigea désormais que , pour lever des compagnies, il faudrait se pourvoir préalablement d'une commission expresse du roi ou du connétable ; les commandants des compagnies furent déclarés responsables de la conduite de leurs subordonnés ; défenses furent faites aux généraux d'exiger des habitants des

impôts vexatoires et abusifs, sous prétexte d'exemption de guet ou de garde.

Les provinces étaient ruinées par la guerre ; pour les soulager le roi modéra le poids des impôts. On trouve dans le « Trésor des Chartes » plus de deux cents lettres patentes expédiées en son nom, revêtues de sa signature , et ayant pour objet des diminutions de *feux* (1) dans certaines villes ou communautés. Pour remplir le vide que cette diminution dans les revenus publics devait occasionner au trésor, le roi améliora très-habilement les domaines de la couronne, dont les produits constituaient alors la plus grande richesse.

Nonobstant les spoliations et les calamités qui, sous les derniers règnes, avaient pesé sur les classes industrielles et sur le commerce, la France du quatorzième siècle possédait encore plusieurs manufactures, grossières sans doute, mais qui suffisaient sinon aux convoitises de la mollesse et du luxe, du moins aux besoins plus modestes du peuple. Des fabriques de draps étaient établies à Paris, à Rouen, à Amiens, à Reims, à Carcassonne, à Beauvais, à Louviers, dans plusieurs autres villes moins importantes, et elles fournissaient à de

(1) Pour comprendre cette expression, il faut savoir que les contributions étaient imposées par familles ou *feux*. Les états renfermant le nombre des *feux* existant dans chaque province avaient été dressés dans des temps où la population était beaucoup plus considérable qu'elle ne l'était alors ; cependant la nécessité avait contraint de suivre l'ancienne répartition, en sorte qu'on rejetait sur les familles qui existaient la part de l'imposition qu'on ne pouvait plus lever sur celles qui étaient éteintes. Ce genre de vexation disparut sous le règne de Charles. On tint compte aux provinces de ce que les guerres, les misères publiques et les maladies contagieuses avaient diminué de plus de moitié, parfois de plus des deux tiers, le nombre des habitants.

nombreux ouvriers du travail et des salaires. Nous venons de dire que Charles V, bien que disposé à établir la liberté de l'industrie, avait reculé devant les difficultés d'une réforme aussi considérable. Le temps n'était point venu, en effet, de détruire à cet égard les institutions adoptées par le peuple et régularisées par les sages Etablissements de saint Louis. Nous savons tout ce que les économistes modernes ont pu dire, en exigeant, vers la fin du dix-huitième siècle, la suppression des corporations et des confréries des marchands; mais ce n'est point sur le terrain des principes de 1789 qu'il faut se placer si l'on veut résoudre ce problème tel qu'il se présentait au moyen âge. L'objet que se proposaient et que remplirent, pendant plusieurs siècles, les règlements sur les corporations, fut premièrement de faciliter, par une sage classification des hommes, l'action d'une surveillance générale, subordonnant à cet effet les jeunes gens aux anciens, les apprentis aux maîtres, les maîtres aux magistrats, formant ainsi une chaîne de rapports, d'obligations et de devoirs pour resserrer la société. Elles mettaient, en outre, un frein à la cupidité, conservaient la probité dans les relations commerciales et garantissaient le consommateur contre l'artifice et la fraude; enfin elles stimulaient l'inertie de l'homme, naturellement paresseux et insouciant, en lui présentant des obstacles à vaincre, des récompenses et des distinctions à mériter. Toutes ces corporations, soit à Paris, soit dans les provinces, avaient des solennités annuelles où leur ambition était satisfaite de paraître avec leurs attributs et leurs signes distinctifs, et dans les occasions importantes



elles étaient admises devant le roi. Leurs vêtements de fête étaient héréditaires comme les professions elles-mêmes : les syndics des mesureurs et les porteurs de sel étaient vêtus de soie violette ; les courtiers et quêteurs de menus bois étaient habillés de taffetas tanné ; les auneurs de toile, d'un manteau de satin noir ; les priseurs de vin, de velours noir à ramage ; les officiers de la charrué, de taffetas gris ; les comptets d'or avaient des habits de couleur colombine ; et ainsi des autres corps d'état et métiers.

Le corps des marchands de Paris jouissait de divers privilèges, et, ainsi qu'on l'a vu plus haut, il aimait à faire remonter son origine à la corporation des « Nautes » (*Nautes Parisiaci*) de la période romaine, alors qu'il existait une association de trafiquants par eau, qui avait le monopole du commerce extérieur et intérieur de Paris. Cette communauté de marchands, appelée *hanse*, d'un vieux mot celtique qui signifie société, s'était perpétuée de siècle en siècle et jouissait du privilège exclusif de tout commerce par eau, de la faculté d'arrêter leurs débiteurs, de lever quelques légers impôts sur différents corps, de profiter de la moitié des amendes et confiscations, etc. Ces prérogatives excitèrent l'émulation de la plupart des bourgeois, qui s'empressèrent de se faire agréger à ce corps. Les *marchands de l'eau*, pour la direction des affaires communes de leur société, avaient fait choix d'un prévôt qui, assisté d'officiers inférieurs appelés *échevins*, exerçait une juridiction particulière sur eux. Voyant les avantages que les marchands tiraient d'une pareille union, tous les corps de commerce et de métiers

aspirèrent à s'y faire agréger; en sorte que bientôt tous les habitants de Paris, bourgeois, négociants et artisans, eurent une relation immédiate ou indirecte avec cette association générale. La juridiction du prévôt des marchands et des échevins forma ainsi un corps municipal qui embrassait presque toute la ville dans son ressort. La nécessité où se trouva le gouvernement d'imposer différentes aides sur les Parisiens accrut encore l'autorité de ce corps municipal. Les rois lui attribuèrent la connaissance des contestations entre les collecteurs et les habitants, et jusqu'à la révolution de 1789 l'imposition de la capitation s'est faite par le prévôt des marchands et les échevins. Ils furent chargés d'une partie de la police, de présider les assemblées des jurés, etc., etc. On a vu quelle était, sous la régence, l'autorité de ces magistrats municipaux, par l'abus que Marcel et les échevins firent de leur crédit sur le peuple. Les affaires concernant le commerce se traitaient en commun. Les marchands se rendaient, pour tenir leurs conférences, dans un lieu appelé de toute ancienneté *le parler aux bourgeois*. Ces assemblées se tenaient, sous la première race, au lieu occupé dans la suite par les jacobins de la rue Saint-Jacques. Sous les derniers descendants de Charlemagne, cette partie de la ville ayant été détruite par les ravages des Normands, *le parler aux bourgeois* fut transféré dans une maison près du grand Châtelet, où l'on continua de s'assembler jusqu'aux dernières années du règne du roi Jean. Ce fut pendant la prison de ce prince que Marcel et les échevins firent l'acquisition d'une maison située sur la place de Grève et appelée *la Maison aux*

*Piliers*. Ce bâtiment avait anciennement appartenu aux Dauphins de Viennois. Le prix de cet achat fut de deux mille quatre cents florins d'or (environ trente-deux mille cinq cents francs). Cet édifice fut démoli sous le règne de François I<sup>er</sup>, qui fit jeter sur le même emplacement les fondations de l'hôtel de ville, achevé sous le règne de Henri IV et considérablement agrandi de nos jours (1).

Charles V avait renoncé à résider en sa demeure royale du Louvre et avait fait construire l'hôtel Saint-Pol ou Saint-Paul, dans un emplacement qui, de nos jours, se trouve près de l'église Saint-Paul-Saint-Louis; il avait donné à cette résidence le nom d'hôtel solennel *des grands esbattements*. Dans les lettres patentes par lesquelles il réunissait ce palais *irrévocablement* au domaine de la couronne, il déclara qu'il le faisait « pour la singulière affection qu'il portoit audit hôtel, auquel, en plusieurs plaisirs, il avoit acquis et recouvré, à l'aide de Dieu, santé de plusieurs grandes maladies. » Quoique ce palais fût somptueux pour le temps, c'était moins la magnificence des bâtiments que l'aspect riant de ses jardins étendus le long des bords de la Seine qui faisait de ce séjour un lieu de délices pour le roi (2).

(1) J.-J.-E. Roy.

(2) Il y avait fait planter un grand nombre d'arbres fruitiers, et les rues du quartier Saint-Paul qui occupent une partie de ces jardins où étaient situés les cerisiers et les treilles en ont conservé les noms de Beautreillis et de la Cerisaie.

« L'hostel de Saint-Paul estoit composé d'une ou deux salles, d'une antichambre, d'une garde-robe, d'une chambre de parade, d'une autre qu'on nommoit la chambre où gist le roy, avec une chambre des nappes.

Lorsque l'on calcule les sommes énormes que Charles dépensa pour les fondations, pour les bâtimens

Il y avoit outre cela une galerie ou deux, une chapelle basse et une haute, deux cabinets, l'un grand et l'autre petit. On nommoit celui-là la grand'-chambre de retrait, et celui-ci la chambre de l'estude. De plus, il y avoit un jardin, un parc, une chambre des bains, une des estuves, une ou deux autres chambres qu'on appelloit chauffe-doux, un jeu de paume, des lices, une volière, une chambre pour les tourterelles, des ménageries pour les sangliers et pour les grands lions et les petits, une chambre du conseil, une autre encore pour le conseil, mais plus grande, où ce prince et ses successeurs assembloient leurs conseillers d'Etat et faisoient souvent venir le parlement. Aussi le roy Charles V avoit-il renfermé, dans son hostel de Saint-Paul, plusieurs autres hostels, comme ceux des abbés de Saint-Maur et de Puteymuce, appelé par corruption Petit-Musc, outre ceux des archevêques de Sens et du comte d'Estampes. Dans l'hostel de Saint-Maur, qu'il nomma l'hostel de la Conciergerie, il logea depuis Charles, Dauphin, son fils et son successeur, avec Louis de France, son frère, duc d'Orléans, Philippe de France, duc de Touraine et depuis duc de Bourgogne, et quelques grands du royaume. L'appartement du Dauphin étoit presque aussi grand et aussi superbe que celui du roy, et mesme on y trouve une chambre aux deniers qu'on ne trouve point dans l'autre. L'appartement du duc d'Orléans n'avoit guère moins de pièces et d'estendue. Ceux du duc de Bourgogne, de Marie, d'Isabelle et de Catherine de France, des ducs et duchesses de Valois et de Bourbon, des princes et princesses du sang, de Charles d'Albret, de Pierre de Navarre, de Philippe de Savoisy, de Montaigne, des officiers de la couronne, et de quantité d'autres seigneurs et de gens de faveur, tant hommes que femmes, étoient proportionnés chacun à la dignité et au rang des personnes. Et pour faire voir qu'ils contenoient des lieux superflus, le duc d'Orléans avoit auprès de sa chambre des bains et des étuves, et un cabinet qui lui servoit simplement à dire ses Heures, qu'on appelloit Retrait où dit ses Heures monsieur Louis de France; particularité remarquable, et qui nous apprend ou la piété de ce prince, très-licencieux cependant, où la coustume de prier Dieu de son tems et de réciter régulièrement de certaines prières. Parmi les appartemens de l'hostel de Saint-Paul on distinguoit la chambre lambrissée, appelée la chambre Vert, la chambre des grands armoires, la chambre de Just, la chambre de Mathebrune, occupée par le grand-maître d'hostel de la reine et

royaux, pour soutenir de nombreuses armées, pour créer et entretenir une marine considérable, pour encourager les sciences et les lettres, pour récompenser les services militaires et civils, on a peine à concevoir comment le trésor royal a pu subvenir à de si énormes frais. L'étonnement redouble si l'on considère qu'au moment où Charles V parvint à la couronne le trésor était obéré par le paiement de la rançon du roi Jean, que les provinces étaient ruinées par la jacquerie et les pillages, et que le peuple était réduit à l'état de misère le plus déplorable. Cependant le roi fit face à toutes ces dépenses, rendit sa cour la plus magnifique de l'Europe, améliora la condition matérielle de ses

ainsi nommée à cause des faits de cette héroïne qu'on y avait représentés. Il y avait encore la salle de Sens, la salle de Saint-Maur, la salle Vert, la salle aux Bourdons, la salle de Théséus, parce que les gestes de ce héros y étaient peints sur la muraille. Outre les chapelles du roy, de la reine, et de leurs enfans et de chaque prince du sang, qui en avait une dans son appartement, il y en avait trois autres, la première à l'hostel de Sens, l'autre à l'hostel de Saint-Maur, et la troisième à l'hostel de Puteymuce, où Charles V venoit entendre la messe avec sa cour; et dans la plupart il y avait des orgues, surtout à celle de l'hostel de Sens. Les jardins étoient environnés de galeries ou d'appartemens de différens noms et en grand nombre. Les cours étoient vastes et spacieuses, surtout celle qui servoit aux joutes et qui en portoit le nom. Dans la plupart des basses-cours avoient été pratiquées la maréchaussée, la conciergerie, la fourille, la lingerie, la pelleterie, la bouteillerie, la sausserie, le garde-manger, la maison du four, la fauconnerie, la lavanderie, la fruiterie, l'eschansonnerie, la pannetierie, l'épicerie, la tapisserie, la charbonnière, le lieu où l'on faisoit l'hyprocras, la pâtisserie, le bûcher, la taillerie, la cave au vin des maisons du roy, les cuisines, les jeux de paume, les celliers, les colombiers et les gelinières, c'est-à-dire les poulailers. » (Felibien, tome I, livre XIII.)

Les actions les plus remarquables de la vie des rois Charles V, Charles VI et Charles VII, se sont passées dans ce même palais.

sujets, augmenta ses domaines par d'importantes acquisitions, et laissa en mourant un trésor considérable, fruit de ses économies (1).

L'église paroissiale de l'hôtel Saint-Paul eut part aux bienfaits de Charles V. Christine de Pisan, en dénombrant les édifices construits par ce roi, n'oublie pas de mentionner « l'église de Saint-Paul, emprès son hostel, que moult fist amender et accroistre. » Jusqu'à Charles V, la *grosse tour* du Louvre et son enceinte élevées par Philippe-Auguste avaient servi de résidence aux Valois. C'est là que depuis deux siècles les hauts barons, les grands feudataires étaient venus, l'un après l'autre, prêter aux rois serment et hommage. Alors on ne disait pas que telles terres, telles seigneuries étaient soumises à l'autorité du prince, mais, suivant la formule féodale, on disait qu'elles *relevaient de la grosse tour du Louvre*. Charles V répara et accrut ce palais. « Le chastel du Louvre, dit Christine de Pisan, fist édifier à neuf moult notable et bel édifice. » La grosse tour, nommée *tour Neuwe, tour Ferrand, tour Philippine*, était ronde et entourée d'un fossé large et profond ; ses murs avaient treize pieds d'épaisseur près du sol et douze pieds aux étages supérieurs ; elle communiquait au reste du château par un pont et une galerie de pierre ; une porte de fer en interdisait l'entrée. Par quatre autres portes fortifiées, appelées *porteaux*, on pénétrait dans les bâtiments du Louvre, mais la principale entrée donnait sur le bord de la Seine. L'intérieur du château renfer-

(1) Dix-sept millions d'alors, plus de deux cents millions de francs d'aujourd'hui.

maît une chapelle, un arsenal, des jardins et un grand nombre de cours closes de murailles. Toujours dominé par le souvenir des épreuves qu'il avait endurées sous sa régence et durant la captivité du roi Jean, Charles V crut devoir élever, en avant de la porte Saint-Antoine et à l'extrémité de la rue de ce nom, une sorte de forteresse destinée à tenir le peuple en respect et à servir de prison aux criminels d'État : nous voulons parler de la trop fameuse Bastille dont la première pierre avait été posée en 1369, et qui fut construite sous la direction de Hugues Aubriot, prévôt des marchands. Charles V fut un grand *bâtisseur* ; il éleva les châteaux de Beauté, de Plaisance et de Melun ; il songea à unir par un canal la Loire à la Seine ; il ne négligea rien pour réparer les désastres de nos flottes sous Philippe de Valois et pour reconstituer une marine nationale.

Charles V était instruit ; il disait souvent : *Les clerks ou la sapience on ne sauroit trop honorer, et tant que sapience sera honorée en ce royaume, il continuera à prospérité ; mais quand débouttée y sera, il décherra* (1). « Quand tu peux te retraire (lui dit Charles de Louvères, conseiller d'État, dans la dédicace de son livre intitulé *le Songe du Verger*) de la cure et de la grand pensée que tu prends pour ton peuple gouverner et la chose publique, tu te appliques en aucun retrait, et là secrettement lis ou fais lire aucune (quelque) bonne escripture ou doctrine, ou fais par clerks mouvoir (agiter) aucuns doubtes ou questions ; car sur tous princes

(1) *Hist. de Du Guesclin*, par M. Guyard de Berville.

chrétiens tu veyois et oys volontiers bons clerks, tu les avances et leur portes honneur et révérence, et tu les as en remembrance en les promouvant de ton propre mouvement. » La bibliothèque de Jean le Bon, son père, n'était que de vingt volumes; il en porta le nombre à neuf cents, augmentation étonnante pour un temps où les manuscrits, seuls monuments des connaissances humaines, se vendaient, pour ainsi dire, au poids de l'or. C'étaient des livres de dévotion, d'astrologie, de médecine, de droit, d'histoire, et des romans. On n'y voyait que trois poètes latins, *Ovide*, *Lucain* et *Boëce*, et quelques traductions françaises de *Tite-Live*, de *Valère-Maxime*, de *la Bible*, de *la Cité de Dieu*, etc. Charles V fit placer cette précieuse collection dans une des tours du Louvre, qu'on nomma *Tour de la Librairie*. Il avait pris de sages mesures pour la conservation de ces livres. Les fenêtres de la tour étaient garnies de barreaux de fer et d'un treillage de fil de laiton. Il avait fait décorer les salles avec luxe; les vitrages étaient peints; les lambris des murs étaient de bois d'Irlande; ceux de la voûte, de cyprès; ces lambris étaient richement sculptés. Trente chandeliers et une lampe d'argent, toujours allumés, éclairaient chaque salle et permettaient d'y travailler le jour comme la nuit. En 1378, Charles V chargea Mallet, l'un de ses valets de chambre, de faire l'état de sa librairie, et l'on possède encore le catalogue qui fut fait à cette époque. La première pièce contenait deux cent soixante-neuf volumes, la deuxième deux cent soixante, la troisième trois cent quatre-vingts. Il y avait en outre des cartes de géographie et divers instruments de mu-



sique. C'est de ces faibles commencements que s'est formée, sous Louis XII, François I<sup>er</sup>, Louis XIV et Louis XV, l'immense collection de la Bibliothèque impériale, dont la France s'enorgueillit à si juste titre.

Par une ordonnance de 1370 Charles V proscrivit tous les jeux frivoles, même ceux qui de nos jours sont regardés comme propres à occuper l'esprit, sinon à développer l'adresse du corps. Dans l'énumération des jeux interdits sous peine d'amende sont compris tous les jeux de dés, de tables (dames, échecs, trictrac), de palme (paume), de quilles, de palets, de boules et de billes, et tous les autres jeux qui tendent à énerver le corps, ou à ne point rendre les hommes habiles au fait des armes. Cette ordonnance ne fait point mention des cartes, dont l'usage ne commença que sous le règne suivant. Le roi exhortait, d'ailleurs, ses sujets à choisir pour leurs divertissements des récréations propres à les rendre robustes et à les former au dur métier de la guerre.

« Charles V, dit Christine de Pisan, estoit de corsage hault et bien formé... le visage de beau tour, *un peu longuet*, grand front et large. » Ailleurs cette femme illustre, qui fut contemporaine de Charles et parut à sa cour, donne de précieux détails sur la vie et les habitudes de ce prince ; « l'heure de son des-couchier (lever) à matin était réglément (régulièrement) de six à sept heures.... Après le signe de la croix, et comme très-dévoï, il rendoit ses premières parolles à Dieu en aucunes (quelques) oraisons, puis avec ses seryiteurs par bonne familiarité se truffloit (se divertissait) de parolles joyeuses et honestes...

Après, luy pigné, vestu et ordonné, selon les jours, on lui apportoit son bréviaire; le chappellain, personne notable et honeste prestre qui luy aidoit à dire ses Heures chascunjour canoniaux, selons l'ordinaire du temps. Environ huit heures de jour, aloit à sa messe... A l'issue de sa chapelle, toutes manières de gens, riches ou povres, dames ou damoiselles, femmes, vefves, ou aultres qui eussent afaire, povoient là bailler leurs requestes; et il, très-débonnaire, s'arrestoit à oyr leurs supplicacions, desquelles passoit charitablement les raisonnables et piteuses; les plus douteuses commectoit à aulcun maistre de ses requestes. » D'après cette même biographie, dont, à regret, nous abrégeons les détails pleins d'une touchante naïveté, Charles V dînait à dix heures, n'était pas longtemps à table, ne mangeait presque jamais que d'une sorte de viande, et mettait beaucoup d'eau dans son vin. Les joueurs d'instruments ou ménétriers jouaient durant le repas. Après son dîner, il donnait audience aux ambassadeurs de princes étrangers, et voulait que tout le monde entrât dans ses appartements, qui étaient souvent si pleins qu'on ne s'y pouvait pas tourner. Il se faisait ensuite informer par ses ministres des nouvelles tant du royaume que des pays étrangers, signait des lettres de sa main, accordait des grâces et disposait des charges vacantes. Il savait la langue française mieux qu'aucun de ses courtisans; éloquent sans affectation, il ne disait jamais une parole superflue, et, comme il connaissait parfaitement la qualité et le mérite de chacun, il avait le secret, même en refusant, de les renvoyer contents. A

une heure après midi, il se retirait dans sa chambre et dormait; ses chambellans y entraient une heure après et l'entretenaient de choses agréables. Il se faisait apporter des pierreries, des meubles nouveaux, qu'il faisait faire, ou quelques marchandises rares des pays éloignés, qu'il n'achetait jamais sans savoir précisément ce qu'elles valaient, n'aimant pas à être trompé. Il allait à vêpres à trois heures, et ensuite entrait dans ses jardins, quand il faisait beau. Au retour de la promenade la reine venait le voir; on lui amenait ses enfants, et il ne manquait point de les interroger, pour voir s'ils profitaient dans la crainte de Dieu et dans la science du monde. En hiver, au lieu de s'aller promener, il se faisait lire l'Écriture sainte ou quelque livre de morale des anciens philosophes. Il se plaisait à causer familièrement après son souper avec La Rivière, son premier chambellan, ou avec quelques autres courtisans. C'est dans un de ces entretiens qu'un jour un chevalier ayant parlé du bonheur qu'il y avait à être roi : — « Certes, répondit Charles, il y a plus de poids que de gloire. » — Et l'autre répliqua : « Mais, Sire, les rois ont tant de félicité! » — « Pour moi, reprit le roi, je ne connais de bonheur dans la souveraineté qu'en une seule chose : c'est de pouvoir plus facilement que les autres hommes faire le bien. » — Il avait de certains jours dans la semaine destinés à de certains conseils où il entrait plus ou moins de conseillers, selon la nature des affaires. Quand il allait à ses maisons de campagne, c'était toujours avec dignité. « Aulcunes foiz, dit Christine de Pisan, venoit, et assez souvent au

temps d'esté, que le roy aloit esbattre en ses villes et chasteauls hors de Paris, lesquelz moult richement avoit fait refaire et reparer de solennelz édifices... Là chaçoit aulcunes foiz et s'esbattoit pour la santé de son corps; mais en toutes ses alées, venues et demeures, estoit tout en ordre et mesure gardée. » Jamais bon prince ne sut mieux se faire porter le respect qu'on lui devait. Homme comme un autre en particulier, il était toujours roi en public. Il montait un beau cheval richement enharnaché; ses habits étaient magnifiques; ses gens d'armes marchaient devant et derrière, armés comme pour aller au combat; ses écuyers portaient devant lui le manteau d'hermine, l'épée et le chapeau royal. Il marchait seul; ses frères et les princes du sang, qu'on appelait alors les *seigneurs du sang*, suivaient à quelque distance et ne l'approchaient jamais qu'il ne les appelât. « Après luy, plusieurs groz destriers, moult beauls en destre, estoient menez, aornez de moult riche harnois de parement; et quant il entroit en bonnes villes, où à grant joie du peuple estoit receus, ou chevauchoit parmi Paris, où toute ordonnance estoit gardée, bien sembloit estat de très-hault, magnific, très-poisant et très-ordené prince. » Son économie, qui n'était qu'un ordre bien entendu dans toutes les parties de l'administration, ne l'empêchait pas de donner à la cour de France un éclat qu'elle n'avait pas encore eu avant lui. Christine de Pisan décrit avec de minutieux détails la manière dont étaient meublées les maisons royales. Afin de rendre sa cour plus brillante, ou plutôt pour attirer près de lui les seigneurs et les attacher davantage à son

service, le roi avait considérablement augmenté le nombre des officiers de la couronne. On voit, dans Philippe de Maizières, qu'il eut jusqu'à vingt chambellans; Philippe de Valois n'en avait eu que quatre. Jamais prince ne paya avec plus de grandeur et de générosité les services rendus à l'État. Les dons qu'il fit au connétable Du Guesclin s'élèvent à des sommes prodigieuses pour le temps. Ses autres capitaines et ses ministres eurent également part à ses libéralités. Les récompenses accordées avec discernement redoublaient le zèle des guerriers et des magistrats pour servir un prince qui, gouvernant par lui-même, ne se laissait pas arracher ses bienfaits par l'intrigue. « Douls et débonnaire estoit entre ses gens; par laquel douceur, sens et gouvernement l'avoyent en si grant révérence que ilz le craignoyent et doubtoyent à courroucier plus que quelquonque chose, et non mie par rigueur qui luy en fust, mais par pure amour... Es vertus qui sont à loer en créature, entre les aultres, moult amoit le roy Charles celle de chasteté. » Fidèle observateur des jeûnes ordonnés par l'Église, il jeûnait en outre volontairement une fois par semaine. Il suivait pieds nus les processions, demandant à Dieu de veiller sur son royaume. Il pratiquait souvent l'aumône et baisait la main des pauvres après y avoir déposé son offrande. « Donnoit aux povres abbayes et priorez, en esglises soustenir, reffaire et gouverner les pitances des frères et couvens, ou des sœurs; soustenoit les hospitauls par larges aumosnes; aux frères mendiens, aux povres escoliers aydoit et confortoit. » Gardien fidèle de la pureté des mœurs, « ces-

tui sage roy deffendoit que livres deshonestes ne feussent leus ne portez à la court de la royne, ne de ses enfens. » Un seigneur fut chassé de sa cour pour avoir prononcé devant le jeune Dauphin une parole corruptrice. C'est Christine de Pisan qui atteste ce fait ; c'est elle qui, d'une main trop bienveillante peut-être, a retracé les détails dont nous venons de donner une esquisse rapide, et c'est elle encore qui a dit de Charles V : « Ce très-débonnaire roy, en tous ses fais, gardoit le lien d'amour et débonnairété, fust envers ses subgez ou aultres. » Et ici surtout on pourrait, l'histoire à la main, contester plus d'une fois la vérité du panégyrique.

Pour compléter cette esquisse des mœurs et des usages de la cour des rois de France sous Charles V, nous voudrions pouvoir emprunter encore à la naïve chronique de Christine de Pisan le récit du voyage que l'empereur Charles IV fit en l'an 1377, époque où ce souverain voulut revoir la France, où il avait passé sa jeunesse, et présenter au roi son fils Venceslas, récemment élu roi des Romains. Contraint de nous renfermer dans un cadre trop étroit peut-être, nous nous bornons à citer quelques passages de ce curieux épisode.

« Avint, dit Christine, en l'an 1377, que l'empereur de Romme, Charles le quart de ce nom, escripst de sa main au roy Charles qu'il le vouloit venir veoir ; de laquelle chose le roy fut moult joyeux, et en toutes manières se pourpensa comment selon sa digneté le pourroit honorer et festoyer. Et quant il sceu le temps, tantost envoya à Reims,

jusques à Mouson et à l'entrée de son royaume, par où l'empereur devoit venir, le comte de Salebruche (1), etc.

« Le lundi ensuivant, quart jour de jenvier, pour ce que entrer devoit à Paris, se fist l'empereur en ladicte esglise de Saint-Denis porter devant les corps saints, et se fist porter tout entour les chaces, et baisa les reliques, le chief, le clou et la couronne. Quant ses dévociions ot faictes, demanda à veoir les sépultures des roys, et par espécial du roy Charles et de la royne Jehanne sa femme, du roy Phelippe et de la royne Jehanne sa femme, èsquelz cours, ce dit-il, avoit esté nourris en sa jeunece, et que moult de bien lui avoyent fait; aussi volt veoir le sépulcre du roy Jehan. L'abbé et le couvent pria affectueusement que, en présent, déissent à Dieu recommandacions des ames de ces bons seigneurs et dames, qui là gisoyent; laquelle chose fu faicte. Après, quant en sa chambre fut venus, vint en la court, devant ses fenestres, le signeur de la Riviere, et Colart de Tanques, escuyer de corps; et, de par le roi, luy présentèrent un bel destrier et un courcier moult richement ensellez et à moult bel harnois aux armes de France; dont il mercia le roy grandement, et dist qu'il monteroit dessus à l'entrer à Paris. Se partit de Saint-Denis et vint en litiere jusques à la Chapelle, car grief lui estoit le chevauchier (2). Audevant lui alerent le prévost de Paris et celluy des marchans, les eschevins, les bourgeois, tous vestus de livrée en bel arroy et bien montez, jusques environ,

(1) Saarbruck.

(2) Car il avait peine à aller à cheval.

que d'eulx que (1) des officiers du roy, quatre mille chevaulx; le prévost de Paris, faisant la révérence, dist : « Nous, les officiers du roi à Paris, le prévost des  
« marchans et les bourgeois de sa bonne ville, vous  
« venons faire la révérence et nous offrir à faire voz  
« bons plaisirs; car ainsi le veult le roy nostre sei-  
« gneur, et le nous a commandé. » Et l'empereur en  
mercia le roi et eulx moult gracieusement.

« A la Chapelle descendi l'empereur, et fut montez sur le destrier que le roy lui envoya, lequel estoit morel (2), et semblablement fu montez son filz; et ne fu mie sanz avis envoyé de celuy poil, car les empereurs, de leur droit, quant ilz entrent ès bonnes villes de leur seigneurie, ont accoustumé estre sus chevaulz blancs. Si ne vult le roy qu'en son royaume le feist, affin qu'il n'y peust estre noté aucun signe de dominacion.

« Adont de son palais parti le roy, monté sur un grant palefroy blanc, aux armes de France, richement abillié. Estoit vestu le roy d'un grant mantel d'escarlate fourré d'ermes; sus sa teste avoit un chapel royal à bec très-richement couvert de perles. Jusques à my-voye de la Chapelle chevaucha le roy, tant que luy et l'empereur s'entrencontrèrent. Quant vint à l'approchier, l'empereur osta sa barrette, et aussi le roy, et touchierent l'un à l'autre, et luy dist le roy « que  
« très-bien fust-il venu, » et aussi à son fils. Et chevaucha le roy ou mislieu des deux, tout le chemin, ouquel la sage ordonnance du roy avoit pourvu à l'en-

(1) *Que d'eulx que* : Tant d'eux que,

(2) Bai brun foncé.



combres de celle presse, en telle manière ; car, tout premierement, il fist ordonner que ceulx de la ville, pour ce que trop grant quantité estoient, demourassent dehors tant qu'il fust entrez à Paris.

« *Item*, avoit fait crier, le jour devant, que nul ne fust si hardi d'encombrer les rues par où devoyent passer, et ne se bougeast le peuple des places que prises avoyent pour les veoir passer ; et, pour garder que ainsi fust faict, furent mis sergens par les rues, qui gardoyent le peuple d'eulx bougier de leurs places tant qu'ils fussent passez. A l'entrée de Paris, descendirent à pié trente sergents d'armes, à tout leurs macs d'argent et leurs espées en escharpes, bien garnies et ouvrées, pristrent le travers de la rue ; et comme l'empereur eust fait dire au roy « que, drès qu'il (1) seroit « à Paris, il ne vouloit estre servi ne mes (2) des gens « du roy, en laquel garde il se mectoit, » le roy luy octroya ; et, pour ce, cesdits sergens, pour luy faire honneur et garder de la presse, estoient environ luy. Le roy fist convoyer devant, par le seigneur de Coucy, les gens de l'empereur, et mener au pallais ; et, pour la garde et servise du corps de l'empereur, avoit le roy ordonné six de ses chambellans et quatre de ses huisiers d'armes ; c'est assavoir le seigneur de la Rivière, messire Charles de Poitiers, messire Guillaume des Bordes, messire Hutin de Vermelles, les messire Jehan de Berguetes, et ne sçay quel autre ; et quatre pour le roy des Romains, et deux huisiers d'armes ; lesquels chevaliers et huisiers descendirent à l'entrer à Paris,

(1) Dès qu'il.

(2) *Ne mes* : Sinon, si ce n'est.

tous à pié, et à la garde qui commise leur estoit se ordonnerent en moult belle ordonnance.

« Derechief encore amenda l'ordonnance à l'entrée de la ville; car, après les gens de l'empereur, que le seigneur de Coucy menoit devant, venoit la flote (1) des chevaliers et gentilshommes de France, dont tant en y avoit, et en si bel arroy et monteure, que grant noblece estoit à veoir.

« Après estoit le chancelier de France et les laiz conseillers (2) du roy; plus estoient de front tout à pié, les portiers et valés de porte, vestus tout un (3), bastons en leur mains; après venoit à cheval le prévost de Paris, puis celluy des marchans; après, le mareschal de Blainville; après, plusieurs seigneurs, contes et barons; et puis venoyent les escuyers du corps, comme dessus est dit; et au plus près de l'empereur et des deux roys avoit une rangé de chevaliers à pié, bastons en leur mains, en tel maniere que nulz ne les pavoit approchier; après venoyent les freres du roy.

« A la porte du pallais furent faictes barrieres, et à l'entrée des merceries et de la grant sale, et sergens d'armes pour les garder; et fu ordonné que, à l'entrée de la porte du pallais, nulz chevaulx ne s'arrestassent, ains passassent tout outre ceulx qui là arriveroient, et s'espandissent par les rues, affin que presse ne fust à l'entrer; et ainsi fu fait. Parquoy, quant l'empereur et le roy arriva, il n'entra mie en la court

(1) Multitude, foule.

(2) Les conseillers laïques.

(3) Uniformément.

plus de cent chevaulx, et tout à large y entrerent lesdits princes, et ainsi arrivèrent droit au perron de marbre, environ trois heures après midy ; et pour ce que aisiément, pour cause de sa goutte, ne se pouvoit l'empereur soustenir, le roy fit estre preste sus ledit perron une chayère (1) couverte de drap d'or ; et là fu porté entre bras par les susdits chevaliers qui en avoyent la garde, en ladicte chayere, et assis.

« Si comme l'empereur en la chayère seoit, le roy à lui vint et lui dist : « Que bien fust-il venus, et que  
« onques prince plus volentiers n'avoit en son pal-  
« lais veu. » Adont le baisa, et l'empereur du tout se deffula et le mercia. Lors fist le roy lever l'empereur à tout sa cheyère, et contremont les degrez porter en sa chambre ; et aloit le roy d'un costé, et ainsi le convoya en sa chambre de bois d'Irlande, qui regarde sus les jardins et vers la Sainte-Chapelle, qu'il lui avoit fait richement appareillier ; et toutes les autres chambres derriere laissa pour l'empereur et son filz ; et il fu logié ès chambres et galatois que son père le roi Jehan fist faire.

« Lendemain, le prévost des marchans et les eschevins, à l'eure que l'empereur disnoit, entrerent en la chambre, et, de par le roy, luy présenterent une nef pesant neuf vingt et dis mars d'argent dorez et très-richement ouvrée, et deux grands flacons d'argent esmailliez et dorez, du poids de soixante-dix mars ; et à son filz une fontaine moult bien ouvrée [et dorez, du poids de quatre-vingt et treize mars, avec deux

(1) Un fauteuil.

grans poz dorez de trente marcs; dont l'empereur grandement mercia la ville et eulx aussi.

« Et fu le souper long, et servi de tel foison de divers mes que longue chose seroit à recorder; et, selon le rapport des hairaus, à celluy souper furent en sale, tant du royaume de France comme d'estrangers, bien environ mille chevaliers, sans l'autre multitude de gentilzhommes et gens d'Estat, dont si grand presse y avoit que c'estoit merveilles. Après souper, se retray le roy, avec lui le filz de l'empereur, et tant de barons comme entrer y pot, en la chambre du parlement; et là jouèrent, selon la coustume, les ménestriers de bas instrumens si doucement comme plus peut.

« Lendemain de la Tiphaine (c'est-à-dire de l'Épiphanie) volt aler le roy disner au Louvre, et à la pointe du pallais fut porté l'empereur; là estoit le bel batel du roy, qui estoit fait et ordonné comme une belle maison, moult bien paint par dehors et paré dedens; là entrèrent et prisa moult ce beau batel l'empereur. Au Louvre arrivèrent; le roi montra à l'empereur les beaulx murs et maçonnages qu'il avoit fait au Louvre édifier. L'empereur, son filz et ses barons moult bien y logia, et partout estoit le lieu moult bien paré.

« Après disner, par le commandement du roy, vint l'Université de Paris devers l'empereur; et estoient de chascune Faculté douze, et des anciens vingt-quatre, vestus en leurs chappes et abis, et la révérence vindrent faire à l'empereur; et la colacion (1) notable-

(1) Harangue.

ment fist maistre Jehan de la Chaleur, maistre en théologie et chancelier de Nostre-Dame, et en ycelle colacion recommanda moult la personne de l'empereur, ses nobles fais, ses vertus et sa dignité, et aussi recommanda moult et ramena notablement le sens, estat et honneur du roy et du royaume de France, en louant et approuvant à l'empereur sa venue devers le roy, et enfin recommanda bien et sagement l'Université, comme il appartenoit. A Beaulté fu l'empereur plusieurs jours, et le roy chascun jour l'aloit visiter; et à secret parloyent longuement, puis au giste s'en retournoit au bois; car le très-sage roy, par soing qu'il eut à cause de l'empereur, ne croye nul qu'il laissast à expédier ses autres besoingnes, comme cil qui pourveu estoit en toutes choses.

« Le seizième jour de jenvier, que l'empereur partir devoit pour s'en aler en son pays, et ala le roy à Beaulté, et derechief parlerent ensemble; et par grant amistié et douces parolles prist un rubis et un dyament l'empereur en son doy et au roy les donna; et le roy lui redonna un gros dyament; et là, devant tous, s'entr'accollèrent et baisèrent à grans remerciemens; aussi à son filz. L'empereur monta en sa litière, et le roy à cheval, et chevaucha le roy costé de lui, tousjours devisant, et tous les seigneurs, prélas et barons, et grant multitude des gens avecques eulx; et le convoya le roy assez près de la maison de Plaisance; ce que l'empereur ne vouloit, que tant venist avant. Et là prisdrent congié l'un de l'autre, mais si fort plourèrent qu'à peine povoyent parler; et le roy au bois s'en retourna, et une pièce le convoya le roy des Rom-

mains, puis prist congié; et nos seigneurs les ducs convoyèrent l'empereur, qui vint celle nuit à Laigni-sus-Marne, et lendemain ala au giste à Meaulx, et jusques par delà le convoyèrent nosdits seigneurs; puis congié prisdrent, et s'en retournèrent.

« Et ainssi le roy le fist convoyer par ses princes, barons et chevaliers, tant qu'il fu hors du royaume; et en toutes les villes où il passa, pareillement, par l'ordonnance du roy, à feste, à solemnité et présens fu receus, ainssi comme au venir avoit esté.

« Et est assavoir que, depuis le jour qu'il entra au royaume de France jusques au jour qu'il en sailly, tout l'estat de la despence de luy et de ses gens fu au despens du roy; de laquel chose, les choses dictes et les dons considérées, monta une très-grant somme d'or; mais, Dieu mercis, et le grant sens du sage roy, tout fu bel et bien fourni, et largement, tout au despens du roy, sans quelconques grief à créature. »

Or, tandis que la France, mettant à profit la trêve de Bruges, prodiguait des fêtes au chef de l'empire germanique, l'Église était à la veille de subir la plus douloureuse des tempêtes qui jamais aient agité la barque de Pierre, cette barque qui ne doit pas faire naufrage. On recueillait les fruits de la captivité et de l'exil que subissaient les papes dans leur cour d'Avignon, période de tristesse et de deuil qui domine l'histoire du quatorzième siècle.

L'Église ne périra pas, les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle; l'infailibilité est son partage, et, jusqu'à la consommation des siècles, le Saint-Esprit, *qui a parlé par les prophètes*, parlera au monde

par l'Église, l'épouse de Jésus-Christ, et *renouvellera* par elle *la face de la terre*. Que serait la science de l'histoire si l'on cessait un moment d'admettre que l'Esprit-Saint, qui est Dieu, conduit les événements, poursuit son œuvre à travers les agitations des peuples, et gouverne la liberté humaine, sans que, par un merveilleux prodige, l'homme cesse d'être libre et responsable? De même qu'aux jours de la création *l'Esprit de Dieu flottait sur les eaux*, les vivifiait et fécondait le monde, de même *la Promesse du Père*, le Paraclet anime l'Église jusqu'à la fin des temps et la fait vivre selon ce qui a été dit par Jésus-Christ : « Je prierai le Père, et il vous donnera un autre Consolateur pour demeurer éternellement avec vous. L'Esprit de la vérité, que le monde ne peut recevoir parce qu'il ne le voit pas et ne le connaît pas... il demeurera en vous et sera en vous... C'est lui qui vous enseignera toutes choses.... Il vous introduira dans toute vérité, car il ne parlera pas de lui-même, mais il dira ce qu'il aura entendu... C'est lui qui me glorifiera... J'enverrai sur vous la Promesse du Père ; vous, demeurez en la ville jusqu'à ce que vous soyez revêtus de la vertu d'en haut ; car vous recevrez la vertu du Saint-Esprit qui descendra sur vous (1). » L'homme de la matière, plongé tout entier dans la vie animale, ne comprend rien à ce langage ; il ne voit, il n'étudie que le corps ; tout ce qui est intellectuel, science, poésie, beauté morale, lui est folie ; l'homme de la raison, le philosophe, absorbé par la

(1) Joann. 14, 15, 17. — *Ibid.* 16, 12, 15. — Luc. 24, 49 ; *Acti.* 1, 8.

contemplation de la nature, ne conçoit rien au-dessus des idées naturelles, rien au-dessus de la raison humaine; tout ce qui est surnaturel et divin, la foi, la grâce, lui est folie; mais l'homme de la matière a beau nier l'ordre intellectuel, cet ordre n'en existe pas moins; mais l'homme de la nature a beau méconnaître l'ordre surnaturel, l'ordre de la grâce, cet ordre subsiste.

Au milieu des épreuves du quatorzième siècle, l'Église avait eu ses consolations et ses gloires; opprimée en la personne de son chef temporel, elle avait eu ses docteurs et ses saints, et si les rois, pour la plupart, s'étaient détournés d'elle, le siècle de Dante ne saurait passer pour un âge ténébreux et déshérité. Parmi les hommes chrétiens qui l'illustrèrent on pourrait citer Lyran ou Nicolas de Lyre, né en Normandie, près de Verneuil, et qui fut surnommé le Docteur utile; Paul de Sainte-Marie, évêque de Burgos et Juif d'origine; Antoine André, frère mineur, du royaume d'Aragon, surnommé le Docteur *Dulcifluus*; Alvare Pélage, frère mineur, né en Galice et auteur de plusieurs traités religieux; le Catalan Gui, prieur général des Carmes, puis évêque de Majorque; Alphonse Vargas, ermite de Saint-Augustin, mort archevêque de Séville, et auteur de deux commentaires, l'un sur Aristote, l'autre sur le Maître des sentences; Richard de Widdelton, frère mineur, surnommé le Docteur solide; François Mayron, élève de Duns Scott, et le franciscain anglais Ockam, dont les écrits renferment quelques erreurs; Jean de Bacon, du comté de Norfolk, surnommé le Docteur résolu;



Robert Holkot, dominicain, né à Northampton, et qui a laissé des ouvrages de théologie; Richard Fitz-Ralphe, archevêque d'Armagh, en Irlande; le franciscain Walter Burleigh, surnommé le Docteur transparent; le dominicain Durand de Saint-Pourçain, évêque de Meaux; le dominicain Hervé (Noël), Breton de naissance, qui a laissé de nombreux ouvrages de théologie et de philosophie; Pierre Bertrandi, évêque d'Autun, puis cardinal; le dominicain Pierre de la Palu, natif de Bourgogne; Thomas de Strasbourg, Nicolas de Gorham; le vénérable Michel, prieur de la Chartreuse de Prague; le bénédictin Engelbert, le franciscain Werner de Ratisbonne; Étienne, prieur de la Chartreuse d'Olmütz; le savant Augustin Triomphe, natif d'Ancône; Jean André de Bologne, juriconsulte; le dominicain Barthélemy de Pise, l'augustin Simon de Cassia, Albéric de Bergame, Grégoire de Rimini, le dominicain Raimès de Pise, et plusieurs autres théologiens, docteurs et savants, dont l'énumération serait trop longue. Nous avons déjà nommé ailleurs l'historien Jean Villani; mentionnons également ici le pape Jean XXII, qui, comme souverain pontife, désavoua et condamna une opinion erronée touchant la vision béatifique, opinion qu'il avait lui-même émise et avancée avant d'être appelé à la chaire de Saint-Pierre.

Le quatorzième siècle vit fleurir de grands saints, parmi lesquels nous citerons à la hâte saint André de Corsini, qui reçut de Dieu le don des miracles et celui de prophétie, et qui mourut évêque de Fiésoles; sainte Julienne de Falconieri, du tiers-ordre des ser-

vites ; la bienheureuse Jeanne Soderini, noble vierge de Florence qui suivit la même règle ; la bienheureuse Julie della Rena, de naissance illustre et qui embrassa la règle de Saint-Augustin ; le bienheureux Jean Ptolémée, fondateur des olivétains ; saint Jean Colombini, fondateur des *jésuates* ; le bienheureux Pierre Pétrone, chartreux ; le bienheureux Gentil, franciscain, martyr ; les bienheureux Thomas, de Civita-Vecchia, Peregrini Latiosi, Jean de Bieti, Grégoire Celli et Conrad, ce dernier du tiers-ordre de Saint-François ; la bienheureuse Micheline de Pesaro ; la bienheureuse Imelda, et le bienheureux Bertrand, patriarche d'Aquilée. Gardons-nous d'oublier le bienheureux Henri Suso, de l'ordre de Saint-Dominique ; Jean Taulère, du même ordre, apôtre de l'Allemagne ; Pierre-Thomas, de l'ordre des carmes ; saint Antoine, saint Jean et saint Eustache, honneur de la Lithuanie ; et enfin sainte Brigitte de Suède, qui fonda plusieurs monastères, et dont les révélations ou contemplations nous ont été conservées et sont comme un aliment doux et utile aux âmes chrétiennes.

Les papes d'Avignon ont trouvé des juges sévères, mais il appartient à l'histoire de se montrer à leur égard plus bienveillante et plus vraie. Jean XXII était doué de beaucoup de zèle et d'une haute intelligence ; il était prudent et courageux, et ne recula pas devant de pénibles travaux lorsqu'il était question de pacifier l'Église, d'affaiblir le schisme et de porter au loin la foi chez les infidèles. Benoît XII était orné d'un grand savoir, animé de saintes intentions et remarquable par l'intégrité de ses mœurs. Clément VI, nonobstant

les jugements passionnés de Villani, trop complaisamment acceptés par Fleury, était célèbre par sa science, par son érudition, par sa charité. Innocent VI s'honora par d'utiles réformes et eut toutes les vertus d'un bon pape; sa vie fut exemplaire et sa réputation sans tache; il réprima les abus et les scandales, et fut pour les lettres un protecteur éclairé. Urbain V, qui, après sa mort, porta la tiare, était digne de ce redoutable honneur; appliqué aux affaires de l'Église, il s'attacha avec énergie à rendre impossibles les désordres et la simonie; il se signala par sa compassion pour les pauvres, il fut vraiment le père des orphelins et l'appui des faibles, et jusque sur le trône il conserva l'habit, l'austérité et les vertus les plus humbles de l'ordre de Saint-Benoît. Ses discours ne se rapportaient qu'à Dieu seul et aux intérêts du monde chrétien; sa douceur, son affabilité, sa patience lui gagnaient toutes les âmes, et quand il mourut il fut question de le mettre solennellement au rang des saints. Certes, lorsque l'on envisage de près cette succession de pontifes (1314-1370), il est évident que, sur la terre d'Avignon et au milieu des épreuves que suscitaient les difficultés extérieures, Dieu n'avait pas permis que son Église fût confiée à d'indignes chefs.

Et cependant la papauté avait fléchi; elle portait le poids de la situation fautive qu'elle ne s'était point faite à elle-même, mais qu'elle avait subie, non-seulement à cause de la pression qu'exerçaient sur les chefs de l'Église les successeurs de Philippe le Bel, mais en même temps par suite de l'anarchie, des discordes et des violences dont Rome et l'Italie étaient le théâtre,

et qui ne permettaient pas aux papes, alors même qu'ils l'auraient cherché, de trouver une retraite sûre et convenable dans le domaine de saint Pierre. On a vu à la suite de quels attentats Boniface VIII était mort. Si le principal auteur de ces actes sacrilèges avait été Philippe le Bel, le peuple romain et les villes pontificales n'avaient-ils pas été complices du roi de France, soit par leurs rébellions, soit par leurs usurpations ? Pour quiconque connaît les faits de l'histoire, il est évident que les papes n'avaient pu effectuer prudemment leur retour en Italie avant la conquête de l'État ecclésiastique par le cardinal Ægidius Albornoz, sous les pontificats d'Innocent VI et d'Urbain V ; ils s'y seraient trouvés dans une situation très-fâcheuse, puisqu'au milieu des insurrections républicaines, en face de Rienzi ou exposés aux prétentions des nobles, ils n'auraient joui, dans leurs propres domaines, d'aucune indépendance territoriale, et l'on ne peut prévoir ce qui serait advenu pour eux si cet illustre Espagnol n'avait rétabli leur autorité temporelle à force de victoires.

Les papes résidant, de gré ou de force, dans leur palais d'Avignon, avaient perdu, vis-à-vis des rois de France, cette haute indépendance qu'avaient su glorieusement établir Grégoire VII et Innocent III, en face des peuples et des couronnes. La papauté, reléguée sur les bords du Rhône, et malgré les splendeurs royales qui l'entouraient, ressemblait à une puissance vaincue à laquelle on accordait l'hospitalité, et non à la puissance à qui il appartient d'imprimer le mouvement à toutes choses. Par suite de cet exil

transalpin, elle s'identifiait presque à la nationalité française; le sacré collège était presque en entier composé de Français; les habitudes, les mœurs, les affections étaient devenues françaises, et, si c'était là un honneur pour la France, c'était un danger pour le monde chrétien, et l'on eût dit que la papauté revêtait un caractère de pouvoir local à la place du caractère de pouvoir œcuménique qui l'annonce et la distingue. Un cardinal, né dans le midi de la France, ayant conseillé à Jean XXII de transporter à Cahors le siège du souverain pontificat, le pape lui répondit : « Si je prenais le parti que vous me conseillez, mes « successeurs ne seraient que les évêques de Cahors, « pendant que le pontife qui régnerait à Rome serait « le vrai pape; car, ajouta-t-il, Rome sera toujours la « capitale du monde, de notre gré ou non. » Ces paroles, que rapporte Pétrarque, pouvaient naturellement être appliquées, au moins en principe, à la résidence d'Avignon; elles indiquaient merveilleusement la situation que tendait à faire à la papauté un séjour trop prolongé loin de Rome.

Lorsque, sous le pontificat d'Urbain V, l'État de l'Église eut été pacifié, le peuple romain, abandonné à ses instincts naturels, éclairé peut-être par le souvenir de ses maux, implora comme un bienfait le retour des papes dans la ville reine. Les circonstances semblaient rendre cette restauration possible. Il importait aux besoins des Églises d'Orient, ravagées par les infidèles, que le chef et le père des catholiques se rapprochât davantage de cette chrétienté désolée. Depuis plusieurs années le pape Urbain V ne craignait pas de

manifeste sa pensée à cet égard, et il était sollicité de se rendre à Rome par tout ce qui avait alors à cœur la gloire de Dieu et les intérêts de l'Église. Au nombre de ceux qui l'exhortaient, nous devons mentionner à notre tour l'infant Pierre d'Aragon, devenu simple religieux franciscain, et le poète Pétrarque, dont le nom se rattache à toutes les grandeurs et à toutes les gloires du quatorzième siècle. « Considérez, mandait-il au pape, que l'Église de Rome est votre épouse. » Et toutefois il ajoutait : « On pourra m'objecter que l'épouse du pontife romain n'est pas une Église seule et particulière, mais que c'est l'Église universelle. Je le sais, Très-Saint Père, et à Dieu ne plaise que je resserre votre siège; je l'étendrais plutôt, si je le pouvais, et je ne lui donnerais d'autres bornes que celles de l'Océan. J'avoue que votre siège est partout où Jésus-Christ a des adorateurs; mais cela n'empêche pas que Rome n'ait avec vous des rapports particuliers : les autres villes ont chacune leur évêque, vous seul êtes évêque de Rome... C'est de l'Italie que Dieu vous a élevé au souverain pontificat; venez l'exercer en Italie, le point du monde d'où le souverain pontife gouverne l'Église avec plus de majesté... Souvenez-vous que, naguère investi par une armée de bandits (Pétrarque fait allusion aux *grandes compagnies* qui avaient rançonné le pape), souvenez-vous que vous avez été obligé de sacrifier vos trésors pour éviter de plus grands maux; heureux néanmoins de sentir alors que vous méritiez d'être réduit à cette extrémité si humiliante pour avoir abandonné l'Église de Rome, cette sainte épouse que Jésus-Christ vous a donnée. »

Suit une description poétique de l'Italie, de ses sites, de son climat, de la fertilité de son sol; après quoi Pétrarque ajoute : « Quoi ! les îles de Chypre et de Rhodes, l'Achaïe et l'Épire sont en proie aux infidèles, l'Église d'Orient est entourée d'ennemis, et vous demeurez tranquille au fond de l'Occident!... O vous ! le souverain pasteur établi par Jésus-Christ, songez que, dans les pâturages soumis à votre empire, votre place n'est pas où il y a de plus doux ombrages et de plus agréables fontaines, mais où les loups frémissent davantage, où les besoins du troupeau sont plus grands. Montrez donc que vous êtes un vrai pasteur, et non un mercenaire... » Les réclamations que Pétrarque formulait en ces termes éloquents étaient celles de l'Italie tout entière, et le pape ne demandait qu'à y faire droit.

Charles V fut ému de cette situation; il était pieux et animé d'une foi humble; mais, dans l'intérêt politique de la France et pour ses propres droits, il désirait vivement garder la papauté à Avignon et demeurer en fait, sinon en droit, suzerain temporel des successeurs de Saint-Pierre. Instruit des vœux que manifestait Urbain V, il lui envoya Nicolas Crème, l'un des docteurs de Paris qui jouissait alors de la plus haute renommée de savoir et d'éloquence, et qu'il avait eu pour maître. Admis devant le consistoire des cardinaux, ce personnage prononça une longue harangue, pleine de citations bibliques, et dans laquelle il s'efforçait de prouver au pape qu'il devait rester en France :

1° Parce que, dans les situations critiques, les pon-

tifes ses prédécesseurs y avaient toujours trouvé un asile sûr ; 2° parce que c'était le lieu de la terre où les sciences et les études ecclésiastiques étaient le plus en honneur, attendu que, les études ayant été transportées de Rome à Paris par Charlemagne, la gloire des Romains avait passé aux Français ; 3° parce que ce n'était point Rome, mais Marseille, qui marquait le centre de l'Europe depuis que la Grèce était devenue schismatique ; 4° parce que la France était mieux gouvernée que l'Italie ; 5° parce que c'était la patrie du pape, et que Jésus-Christ lui-même n'était pas sorti de son pays ; 6° parce que la situation de la France facilitait au souverain pontife l'administration des diverses parties du monde chrétien ; 7° enfin, parce que la voie de la mer que le pape choisissait pour retourner à Rome n'était point sûre (1). Ces somnolentes inepties, exprimées dans un style lourd et trivial, n'étaient pas de nature à produire une grande impression sur l'esprit positif et éclairé d'Urbain V. Pétrarque nous apprend que cette harangue opéra un effet contraire à celui que l'orateur s'était proposé, car elle fit hâter les préparatifs du départ (2). L'opposition que soulevait le sacré collège était plus sérieuse. Les cardinaux, presque tous étrangers à l'Italie, ou ne la connaissaient pas, ou n'avaient que des préjugés contre elle. Retenus par

(1) Du Boulay, *Hist. universit. Parisiensis*, t. IV, p. 397. L'original de ce discours se trouvait, du temps de Du Boulay, dans les manuscrits de la Bibliothèque de Saint-Victor, marqué de ces deux caractères B. F. 31, sous le titre latin de : Notable proposition faite au pape Urbain V, en présence des cardinaux, de la part du roi de France.

(2) Non modo non distulisti destinatum iter, sed accelerasti. (Ed. Basil., p. 849.)



les charmes de la patrie, accoutumés au beau ciel de la Provence, aux paysages verdoyants du Comtat, aux nombreux hommages qu'ils y recevaient, affectionnés aux riches demeures qu'ils avaient fait construire, soit à Avignon, soit à Villeneuve, ils ne pouvaient se résoudre à retourner dans des campagnes désertes, brûlées, couvertes de ruines, au milieu de populations qui leur étaient inconnues, de républiques turbulentes, et ils ne cessaient d'assiéger le pape de leurs plaintes, de leurs répugnances et de leurs reproches. Excepté les cardinaux des Orsini, de Capoccio et de Viterbe, qui, en leur qualité d'Italiens, soupiraient après le retour à Rome, tous les autres exprimaient un refus formel de suivre le pape. Mais la résolution d'Urbain était irrévocablement prise, rien ne put l'ébranler. Il menaça les récalcitrants de les priver du chapeau, de mettre en leur place des Italiens, et il fallut à la fin se résigner (1).

Le 16 octobre 1367, Urbain V fit son entrée dans Rome aux acclamations d'un peuple immense. L'empereur Charles IV était venu au-devant de lui jusqu'à Viterbe; ce prince et le comte de Savoie marchaient à côté du saint-père et tenaient la bride de son cheval. Après avoir séjourné pendant trois ans dans la capitale du monde chrétien, Urbain V eut l'imprudence de céder aux exhortations de la majorité des cardinaux, presque tous Français, et de retourner à Avignon. Vainement l'infant Pierre d'Aragon le supplia-t-il de re-

(1) Il papa minaccio di privarli del capello e di farne d'Italiani. E dicendo tosto, essi si mossero tutti. (*Cron. di Bologna*, Murat., t. XVIII, p. 481.)

noncer à cette résolution funeste ; vainement sainte Brigitte annonça-t-elle au pape qu'elle avait eu une révélation dans laquelle la sainte Vierge lui avait dit que le pape, s'il retournait en France, ne tarderait pas à mourir ; Urbain V se montra inflexible, et, ayant fait voile pour Marseille, il reparut à Avignon le 24 septembre 1370. Moins de trois mois après il mourut de la fièvre, et eut pour successeur Roger de Beaufort, qui gouverna l'Église sous le nom de Grégoire XI (1371). Le nouveau pontife consacra les premières années de son pouvoir à pacifier les différends politiques qui troublaient l'Europe occidentale, comme aussi à ramener à l'Église romaine quelques nations asservies au schisme grec. C'était le temps où commençait, en Angleterre, l'hérésie de Jean Wicléf, professeur de l'Université d'Oxford et curé de Lutterworth, dans le diocèse de Lincoln. Précurseur du protestantisme et de Jean Huss, cet hérésiarque enseignait que l'Église romaine n'est point la mère et la souveraine des autres Églises ; que les évêques n'ont aucune supériorité sur les prêtres ; que, selon la loi de Dieu, les clercs ne peuvent posséder aucun bien temporel ; que, lorsqu'ils vivent mal, ils perdent tous leurs pouvoirs spirituels ; que les princes et les seigneurs sont obligés de les dépouiller de ce qu'ils possèdent ; qu'on ne doit point souffrir qu'ils agissent par voie d'autorité et de justice contre les chrétiens. Enhardi par la complicité de personnages puissants et par l'impunité que lui garantissait leur protection, Wicléf poussa plus loin encore son audace novatrice ; il attaqua les cérémonies du culte, les ordres religieux, les vœux monastiques, le

culte des saints, le libre arbitre de l'homme, le droit de propriété, les décisions des conciles et l'autorité des Pères de l'Église. C'était là arborer, un siècle et demi avant l'heure, le drapeau de cette fatale révolution accomplie dans l'ordre des choses religieuses, qui reçut plus tard le nom de Réforme et dont nous n'aurons que trop à raconter les ravages. Ajoutons qu'au nombre des blasphèmes de Wiclèf ce téméraire inscrivait la doctrine suivante : « Toute créature est Dieu, tout est Dieu, » et qu'à juste titre l'hérésie, très-ancienne, qui se décore du nom moderne de panthéisme, revendique Wiclèf comme l'un de ses auteurs et de ses apôtres. Solennellement condamnées par le chef de l'Église, ces erreurs disparurent, du moins à la surface, pour se reproduire aux mauvais jours du peuple chrétien ; elles continuèrent, d'ailleurs, d'être propagées en secret par certains adeptes, et elles suscitèrent en Angleterre une sorte de révolte populaire qui ressemblait à la jacquerie. Vers le même temps une secte manichéenne, qui se nommait la Société des Pauvres et dont les adhérents recevaient du peuple le nom vulgaire de Turlupins, troubla la France par de honteux et grossiers scandales ; le roi Charles V, à la demande du pape, y mit fin par des supplices. Dans les montagnes du Dauphiné et de la Savoie on vit alors apparaître d'autres hérétiques, qui exhumaient le nom de Vaudois et professaient ouvertement des principes contraires aux principaux dogmes catholiques. Le duc d'Anjou, qui commandait pour Charles V en Dauphiné, fit tous ses efforts pour exterminer ces nouveaux ennemis ; mais, nonobstant ses précautions et ses ordres,

on pouvait déjà pressentir de nouveaux périls pour l'Église.

Sur ces entrefaites, de graves agitations se manifestaient en Italie (1373-1375). Les peuples de Florence, de Pérouse, d'une grande partie de la Toscane et même de l'État ecclésiastique, étaient entrés dans une ligue contre le saint-siège. Les Guelfes et les Gibelins, si longtemps en guerre, venaient de s'unir contre le pape, et les confédérés inscrivait sur leurs drapeaux ce mot magique : *Libertà!* Arezzo, Lucques, Sienne et quelques autres places étaient demeurées fidèles au gouvernement des papes, et leurs bonnes dispositions étaient entretenues par les conseils et les exhortations d'une femme justement célèbre dans les annales de l'Église, et que les peuples chrétiens honorent sous le nom de sainte Catherine de Sienne.

Elle avait alors vingt-neuf ans, et, depuis longtemps, sollicitée par le Saint-Esprit, elle avait embrassé la règle du tiers-ordre de Saint-Dominique. Elle vivait recueillie dans l'exercice de la contemplation, de la mortification, de la charité et de la prière. Dans une de ses extases, elle avait entendu le Sauveur lui dire : « Sais-tu qui tu es, et qui je suis?... *Tu es qui n'est pas, je suis ce qui est.* » Merveilleuse parole, qui, au point de vue de la religion, définit Dieu et l'homme. Catherine avait choisi la croix; elle avait mis sa joie dans les peines; rien au monde ne lui faisait tant de plaisir que de souffrir, et elle ne s'était proposé pour modèle que Jésus crucifié. Dans l'une de ses visions extatiques Jésus-Christ lui-même l'avait appelée son épouse, et avait mis au doigt de la vierge un anneau

d'or. Toujours vouée au service des pauvres, des infirmes et des incurables, elle les soignait avec une charité héroïque dont nous oserions à peine citer les prodiges, parce que la faiblesse du siècle reculerait étonnée ou effrayée au spectacle de pareils exemples. Depuis plusieurs années elle ne vivait que de la sainte Eucharistie; elle avait reçu dans son corps les sacrés stigmates du Sauveur, et Jésus-Christ lui avait dit, au milieu d'une vision extatique : «... Je serai toujours avec toi; je te conduirai et te ramènerai; tu porteras l'honneur de mon nom et les enseignements spirituels devant les petits et les grands... Je te donnerai une bouche et une sagesse à laquelle nul ne pourra résister. Je te conduirai même devant les pontifes et les prélats des églises et du peuple chrétien, afin de confondre, selon ma coutume, la superbe des forts par ce qu'il y a de faible. » Toute l'Italie était pleine de la renommée des vertus et des privilèges miraculeux de l'humble Catherine.

Armée contre le pape et exposée à une énergique répression, la ville de Florence jeta les yeux sur sainte Catherine de Sienne, la jugeant plus propre qu'aucun autre à fléchir la colère de Grégoire XI. La sainte fut mandée par les magistrats de la cité, les principaux habitants se portèrent au-devant d'elle, et on la supplia de prendre en main l'œuvre de la réconciliation de Florence avec le saint-siège. Catherine, pour la gloire de Dieu, accepta cette mission délicate, et se rendit à Avignon auprès du souverain pontife comme ambassadrice de la plus puissante des républiques d'Italie. Grégoire XI était disposé à la clémence et au par-

don, mais ses intentions et la médiation de Catherine furent déjouées par l'orgueil et la mauvaise foi des Florentins. La sainte recluse fut plus heureuse dans une négociation bien autrement importante pour les intérêts du monde chrétien. A l'exemple de l'illustre Brigitte de Suède, elle s'attachait à prouver au chef de l'Église que, pour se conformer aux desseins de Dieu lui-même, il devait quitter Avignon et rentrer à Rome, la résidence naturelle des souverains pontifes. Grégoire XI, il faut le dire, avait mis beaucoup de lenteur et de négligence à se rendre aux exhortations de sainte Brigitte ; soit qu'il ne les jugeât pas réellement dictées par le Saint-Esprit, soit qu'il appréhendât d'entrer en lutte avec ses cardinaux et avec la cour de France, il hésitait, il ajournait son départ, et des intérêts humains lui faisaient perdre de vue les besoins de l'Église. Un jour le pape, après avoir ordonné aux évêques, archevêques et prélats de résider dans leurs diocèses, rencontra dans Avignon un évêque étranger. « Que faites-vous ici ? lui dit-il d'une voix sévère ; que n'allez-vous à votre Église ? » L'évêque lui répondit : « Et vous-même, Saint-Père, que n'allez-vous voir votre épouse, qui est si riche et si belle ? » De leur côté les Romains, las de supplier le pape de rentrer dans leur ville, commençaient à faire entendre des menaces et à se dire prêts à élire eux-mêmes un pape qui résiderait au milieu d'eux. Ces avertissements si souvent renouvelés troublaient le pape et agissaient lentement, mais sérieusement, sur son âme.

Tandis qu'il était en proie aux perplexités, sainte Catherine de Sienne le pressait de s'éloigner pour tou-

jours d'Avignon et de s'établir à Rome ; elle ne cessait de lui écrire pour hâter son retour. En parcourant ces lettres, qui ont été conservées, on voit qu'aux yeux de la sainte Grégoire XI était un homme pieux, désirant le bien, mais n'ayant pas toujours la force de l'accomplir, retenu qu'il était par des affections trop humaines pour son pays, pour ses proches, pour ses amis temporels. Sainte Catherine le sollicitait de venir à Rome, comme Jésus-Christ est venu en ce monde, c'est-à-dire avec douceur, humilité, charité et patience ; elle l'engageait à offrir lui-même la paix aux Romains et aux peuples d'Italie, à faire comme le bon Pasteur, qui n'attend pas que la brebis égarée retrouve sa route, mais qui la cherche lui-même et la rapporte au bercail avec joie. Vaincu par ces instances, qui venaient évidemment de l'esprit de Dieu, et ne pouvant réussir à empêcher le retour des hostilités entre les rois d'Angleterre et de France, le pape fit ses préparatifs de départ pour l'Italie et ordonna aux cardinaux de se disposer à le suivre. Charles V et les cardinaux n'épargnèrent rien pour le dissuader de ce projet ; le duc d'Anjou, envoyé par Charles V, lui dit avec une mansuétude hypocrite : « Père saint, vous vous en  
« allez en un pays et entre gens où vous êtes petite-  
« ment aimé, et laissez la fontaine de foi et le royaume  
« où l'Église a plus de foi et d'excellence qu'en tout le  
« monde, et par votre fait pourra cheoir l'Église en  
« grande tribulation. » Les cardinaux, presque tous Français, ne voulaient pas partir ; il en resta six à Avignon ; mais les lettres pressantes de sainte Catherine de Sienne et de l'infant d'Aragon l'emportèrent. En

septembre 1376, Grégoire XI s'embarqua à Marseille. Le peuple de Rome, par des acclamations prolongées, fit de son entrée dans la ville une pompe triomphale. Le palais de Latran, habité par ses prédécesseurs, étant tombé en ruines, le pape résida au Vatican, qui commença de s'embellir. On dit cependant que, pressé par les sollicitations des cardinaux français, Grégoire XI voulait revenir en France quand il mourut.

Il ne suffisait pas aux Romains que les papes fussent libres désormais de la puissance d'un prince étranger; ils voulaient un pape italien, que l'amour de son pays obligeât à demeurer à Rome, et dont la présence, contenant les factions, conservât à leur ville sa liberté et sa gloire. Les cardinaux, avant d'entrer au conclave, ayant refusé de s'engager à aucun choix, le peuple, qui leur avait signifié sa volonté, chassa la noblesse de la ville, y fit entrer des hommes de la campagne, et désigna lui-même les gardes du conclave, que les cardinaux choisissaient ordinairement. Quoiqu'ils eussent déclaré qu'une élection arrachée par la violence serait, par cela seul, nulle de toute nullité, des hommes armés pénétrant près d'eux les menacèrent de leur « faire la tête plus rouge que leurs chapeaux » s'ils n'étaient un pape romain. » Ils étaient seize, onze Français, quatre Italiens et un Espagnol. La crainte l'emportant sur l'esprit national, ils se résignèrent à porter leurs suffrages sur un Italien, l'archevêque de Bari, docteur en droit canon, estimé pour ses mœurs et sa loyauté. Ce choix calma les emportements du peuple de Rome, et le nouveau pape porta le nom d'Urbain VI (avril 1378). Dix jours après son avène-



ment, les cardinaux présents à Rome, et qui n'agissaient plus sous l'influence de la peur ni des menaces, annoncèrent à l'empereur, à la reine de Naples et aux cardinaux demeurés à Avignon le choix du nouveau pontife par eux élu et dont la souveraineté n'était ni discutée ni contestée. Pendant trois mois consécutifs ils traitèrent Urbain VI comme un pape légitime, le nommant dans les prières publiques, lui demandant des grâces et en obtenant. Seulement quelques-uns d'entre eux écrivaient secrètement au roi de France « qu'il ne donnast foy en chose qui eust été faicte en la nomination d'Urbain, et que plus à plein le certifyeroient de la vérité, et aussi ne donnast réponse aux messages qui de part Barthélemy Prignano (Urbain VI) luy veinsent. »

Urbain VI était doué d'un caractère altier, et peut-être voyait-il dans la plupart des cardinaux français autant d'ennemis agissant dans l'ombre. Il ne craignit pas de les froisser et de les humilier par des procédés à la fois durs et impolitiques. Il s'aliéna la reine Jeanne de Naples et Othon de Brunswick, quatrième mari de cette princesse, et il disposa un grand nombre de prélats et de princes à subir avec déplaisir son autorité récente. Les onze cardinaux français se retirèrent à Anagni, où trois cardinaux italiens vinrent les rejoindre, et ils se préparèrent à tenir un conclave. Urbain VI demanda que la question qui concernait la validité de son élection et de ses droits fût soumise à un concile; les cardinaux français repoussèrent cette juste réclamation, et, s'étant rendus à Fondi, pour plus de sûreté, ils élurent pape Robert de Genève, archevêque de

Cambrai, qui prit le nom de Clément VII et alla siéger à Avignon, tandis que le pape Urbain VI continuait de résider à Rome. Les trois cardinaux italiens ne prirent aucune part à la nomination de Clément VII, et ce dernier ne fut point reconnu par l'Église romaine, qui n'a jamais admis d'autre pape du nom de Clément VII que Jules de Médicis, qui, après la mort de Léon X, au seizième siècle, eut le gouvernement de l'Église catholique. Quoi qu'il en soit, à la suite du choix fait par les cardinaux français, à Fondi, le 20 septembre 1378, la chrétienté se divisa : le royaume de Naples, excepté la reine et son mari, la Sicile, l'Allemagne, la Hongrie, l'Angleterre, le Danemark, la Suède, les chevaliers teutoniques, la Pologne, les provinces septentrionales des Pays-Bas se soumirent à l'obédience d'Urbain VI. Le roi de France, par les conseils de l'Université de Paris, se déclara pour le schisme et pour l'antipape, et fut imité par l'Écosse son alliée, par la Savoie, le Portugal et la Lorraine, enfin par l'Aragon et la Castille, qui d'abord avaient hésité. Ainsi se forma, pour un demi-siècle, le grand schisme d'Occident. Dieu, qui a promis à l'Église le privilège d'être impérissable, et qui a voulu que la papauté fût la pierre angulaire de la religion, permit que cette tempête s'élevât parmi les nations afin de faire mieux éclater la certitude de ses promesses. En effet, au milieu de ces orages, la foi ne périt point, elle ne fut point ébranlée. La sanctification des élus s'accomplit malgré les scandales, et il y eut des saints dans les deux causes, parce que des deux côtés, en se divisant sur le droit des concurrents, on demeura

attaché au siège apostolique et à la chaire de Saint-Pierre (1).

(1) On lit à ce sujet, dans les écrits de saint Antonin, archevêque de Florence : « On pouvait être de bonne foi et en sûreté de conscience dans les deux partis ; car, quoiqu'il soit nécessaire de croire qu'il n'y a qu'un chef visible de cette Église, s'il arrive cependant que deux souverains pontifes soient créés en même temps, il n'est pas nécessaire de croire que celui-ci ou celui-là est le pape légitime, mais il faut croire que le vrai pape est celui qui a été canoniquement élu, et le peuple n'est point obligé de discerner quel est ce pape ; il peut suivre en cela le sentiment et la conduite de ses pasteurs particuliers. »

Citons encore le passage ci-après, emprunté à un écrivain moderne :

« De part et d'autre il y a eu de grands docteurs, de grands saints ; de part et d'autre la bonne foi a été entière.

« Dans l'impossibilité où nous sommes encore aujourd'hui de décider par la discussion de quel côté se trouvait le véritable droit, et répugnant, d'ailleurs, à condamner nos pères, nous nous abstiendrons de donner aux pontifes qui siégèrent à Avignon pendant cette désastreuse époque la qualification d'*antipapes*, et, puisque les conciles de Pise et de Constance jugèrent à propos de confirmer les actes de leur administration, nous regarderons comme du devoir d'un historien grave de la traiter avec le plus grand respect. Ce que nous nous appliquerons à faire ressortir, c'est la grande figure de l'Église, surmontant, par la force de son institution, les désordres qu'enfantait le déchirement de son autorité, réclamant contre les abus, appelant les réformes, faisant briller partout, comme un contre-poids aux scandales, les plus sublimes vertus. Jamais peut-être l'Église n'a été plus admirable que pendant le grand schisme ; jamais elle n'a montré d'une manière plus éclatante la divinité du bras qui la soutient et la dirige. Une puissance humaine aurait infailliblement succombé.

« Et où sera donc, pour l'Église, le centre d'unité pendant que la chrétienté divisée présentera l'image de deux camps ennemis ? Par une providence spéciale, il sera dans la papauté elle-même. Quelque troublées que fussent les intelligences par la double personnification qui défigurait la papauté, une idée générale et nette dominait tous les nuages : celle que la papauté devait être une, comme l'Homme-Dieu qu'elle représentait. Ainsi, partagés sur le fait, les fidèles ne l'étaient point sur le droit ; il y avait dans le schisme une question de personne, non une question de principe ; il ne s'agissait point de savoir si le siège de Pierre devait être à Rome

Cependant, comme on l'a vu plus haut, Édouard III, roi d'Angleterre, venait de mourir et avait suivi de près au tombeau son fils aîné, le prince de Galles. En apprenant la mort de cet ennemi, Charles V avait dit de lui, non sans générosité, « que bien noblement et bien vaillamment il avait régné, et que bien devait être de lui nouvelle et mémoire au nombre des preux. » Or ce n'était plus l'Édouard III des batailles de l'Écluse et de Crécy, dont le nom seul faisait trembler la France; abattu par ses derniers revers, dominé par des passions indignes de son âge et de sa gloire, il ne cherchait plus qu'à prolonger la trêve de Bruges et à ajourner l'heure des combats. Quand il mourut (1377), la trêve de Bruges venait d'expirer, et la guerre commençait de nouveau entre la France et l'Angleterre.

ou à Avignon, mais simplement si c'était Urbain VI ou Clément VII qui l'occupait. Des théologiens d'une grande autorité soutiennent même que cette funeste division ne doit pas être appelée proprement schisme, d'abord parce que la multiplicité des obédiences ne détruisait pas le principe d'unité, attendu que toutes les Églises reconnaissaient également, comme article de foi, qu'il n'y a qu'une seule Église romaine et un seul souverain pontife, successeur de Pierre, qui était pour chacune d'elles le pontife de son obéissance, et non plusieurs Églises romaines et plusieurs pontifes; ensuite, parce que cette multiplicité ne scindait pas la société chrétienne, cette société restant unie dans son principe: le schisme n'existe véritablement que dans le cas où il y a autel opposé à autel. Lorsque le temps aura calmé les passions, lorsque les peuples, fatigués de luttes, auront senti le besoin de revenir à une même pensée, ce sera encore aux pieds de la papauté, restée souveraine et immuable, malgré le désordre des révolutions, qu'ils viendront abjurer leurs haines et retrouver les étreintes de la charité chrétienne (\*).

(\* *Histoire de la Papauté pendant le quatorzième siècle*, par l'abbé J.-B. Christophe.

A la tête de la flotte française, réorganisée par les soins du roi, l'amiral Jean de Vienne opéra une descente dans le comté de Kent, surprit et brûla la ville de Rye; peu de jours après, ayant côtoyé le comté de Sussex, il fit éprouver le même sort aux villes d'Hastings, de Portsmouth, de Dartmouth et de Plymouth; il prit et rançonna les principales villes de l'île de Wight, et donna de sérieuses inquiétudes aux citoyens de Londres. C'était le moment où, sous la minorité de Richard II, enfant de douze ans, l'Angleterre se trouvait agitée par les disciples et les doctrines de Wicléf. « Un fol prêtre de Kent, nommé Jean Ball, avoit prêché aux paysans qu'au commencement du monde il n'y avoit pas d'esclaves, et qu'ainsi personne ne pouvoit être réduit à l'esclavage, s'il n'avoit trahi son seigneur, comme Lucifer avoit trahi son Dieu. Mais eux, ils n'étoient ni des anges, ni des esprits, mais des hommes créés à l'image de leur Seigneur. Pourquoi donc étoient-ils traités comme des bêtes? pourquoi, s'ils travailloient, ne recevoient-ils point de salaire? *Quand Adam béchoit, quand Ève filoit, où donc étoient les gentilshommes* (1)? » Malgré ces difficultés intérieures on leva des troupes; le comte de Salisbury et le sire de Montagu se mirent à leur tête et prirent des mesures pour protéger les côtes. Bientôt les comtes de Cambridge et de Buckingham, oncles de Richard II, rassemblèrent une armée de cent mille hommes et se portèrent sur Douvres. L'amiral français n'eut garde d'attaquer des forces aussi nombreu-

(1) Froissart.

ses ; mais les lieutenants de Charles V firent éprouver de fréquents échecs aux armées anglaises dans le comté de Boulogne. Bientôt le duc de Bourgogne, frère du roi de France, investit la ville d'Ardres avec des troupes levées en Picardie. Cette importante place aurait pu soutenir un long siège, si les ennemis avaient eu le temps de la ravitailler et d'y jeter des renforts ; mais les Anglais de Calais, menacés par l'amiral français, ne songeaient pas à venir au secours d'Ardres. Après quelques vives attaques la place se rendit. La forteresse d'Ardiwich et le château de Vaulciquen capitulèrent aussi quelques jours après. La prise de ces trois places resserrait les garnisons de Calais et de Guines, qui désolaient auparavant les provinces voisines et étendaient leurs ravages jusqu'à Boulogne, Saint-Omer et Théroüanne.

En même temps, le duc d'Anjou et le connétable achevaient de soumettre ce qui restait à conquérir dans la Guienne. Ils réduisirent dans une seule campagne cent trente-quatre villes ou places fortifiées, dont la plus importante était Bergerac, qui soutint un siège de quinze jours. Le sire de Felleton, sénéchal de Bordeaux, ayant voulu secourir cette dernière place, fut battu et fait prisonnier par Le Bègue de Villaines et Yvain de Galles.

Une autre armée, sous les ordres du duc de Berry, avait été dirigée vers l'Auvergne et le Limousin, où il y avait encore quelques places occupées par les Anglais. Enfin, une cinquième armée, dite de réserve, était restée au centre de la France, sous les ordres immédiats du roi, qui, informé exactement de tout

ce qui se passait, envoyait à ses armées des renforts, ou des munitions de guerre et de bouche, et de l'argent. Il entraît, en donnant ses ordres, jusque dans les moindres détails, et ne manquait jamais, toutes les fois qu'il envoyait des troupes en campagne, d'établir des hôpitaux pour les blessés et pour les malades, « étant juste, disait-il, qu'un soldat, en exposant sa vie pour son pays, fût au moins assuré de ne pas mourir faute d'assistance. »

Cependant Charles V poursuivait toujours ses projets d'agrandissement et de conquête (1379-1380). Il porta ses vues sur la Bretagne, et, comme Jean de Montfort, prince de ce pays, avait été chassé par ses peuples, l'occasion parut favorable au roi de France, qui déclara la Bretagne confisquée et réunie à la couronne. Mais la fière population de l'Armorique refusa de souscrire à cette décision. Cette race, féconde en vertus héroïques, gardait comme un souvenir instinctif celui de sa vieille nationalité gauloise ; les hommes du Nord, les Francs de la langue d'Oyl étaient toujours pour elle des étrangers et des ennemis, sinon des Teutons, et elle ne pouvait s'habituer à la pensée de se confondre avec eux en une même patrie. Le peuple breton se souleva donc tout entier contre la volonté de Charles V, et Jean de Montfort, exilé pour cause de tyrannie, lui redevint cher dès lors qu'il était pros crit par l'étranger. La cour des Pairs de France eut beau condamner ce prince, son peuple en appela aux armes et protesta contre cette sentence. Quoique la Bretagne n'eût jamais été détachée du domaine royal, et que les rois de France, qui ne l'avaient pas don-

née, n'eussent pas le droit de la reprendre, elle fut cependant adjugée à Charles V, et ce prince ordonna à Du Guesclin et à Clisson d'aller en prendre possession, au mépris des droits de la maison de Blois, à qui la réversibilité du duché avait été garantie. Ce fut alors qu'il se forma en Bretagne, pour défendre la nationalité du pays et repousser les étrangers, une association qui ne compta d'abord parmi ses membres que quarante gentilshommes, et dans laquelle entrèrent bientôt toute la noblesse, le clergé et les gens des bonnes villes. Le vicomte de Rohan, les sires de Montfort, de la Hunaudière et de Montasland, qui étaient à la tête de la ligue, envoyèrent prier le duc en Angleterre de revenir dans son pays, et, quelques jours après, le vaisseau qui le portait parut devant Saint-Malo. Avant de quitter la capitale de la Grande-Bretagne, Jean de Montfort *scella grandes alliances au roi d'Angleterre, et jura, par sa foi, là où il seroit hâtivement conforté des Anglois, il demeurerait toujours de lez eux, et feroit son loyal pouvoir de tourner son pays anglois; et le trouveroient ceux d'Angleterre ouvert et appareillé en quelque manière qu'ils y voudroient venir*. Puis il se jeta dans une barque, suivi de deux cents hommes d'armes et de deux cents archers, et il vint toucher à Saint-Malo, où ses sujets lui firent une réception pleine d'acclamations et d'enthousiasme. Les plus grands seigneurs entraient dans l'eau jusqu'au cou pour aller au-devant de lui et lui rendre hommage.

Vainement Du Guesclin avait-il essayé de se conformer aux ordres du roi; dès qu'il arriva en Bretagne,



il y trouva les choses étrangement changées. Ce n'était plus ce concours de peuple qui venait au-devant de lui avec des acclamations de joie et de respect ; il n'entendait plus ces beaux noms de libérateur, de restaurateur de sa patrie ; plus d'invitations de la part des villes et des communautés de les honorer de sa présence ; les soldats n'avaient plus cet empressement de sortir de leurs forteresses pour l'y recevoir et lui rendre obéissance. Au lieu de tous ces anciens avantages, il voyait tout fuir au bruit de sa marche ; les routes n'étaient plus pour lui que de tristes solitudes ; enfin tout lui représentait la terreur et la haine du peuple. Les villes lui fermaient leurs portes, et, si quelque garnison allait à sa rencontre, c'était pour le charger et le traiter en ennemi ; il avait à combattre les mêmes soldats avec lesquels il avait tant de fois vaincu, pris des villes, gagné des batailles. Le comble de ses peines, c'est que ses propres soldats et ses hommes d'armes l'abandonnaient pour se ranger du côté de leurs anciens camarades et compatriotes. Le roi, irrité contre la nation bretonne, congédia tous les Bretons qui se trouvaient dans ses troupes et leur ordonna de sortir de son royaume, ainsi qu'à tous ceux du même pays ; il fit en cela une faute inconcevable de la part d'un prince aussi sage. Le connétable et Olivier de Clisson se trouvèrent alors sans soldats. Le duc d'Anjou s'avança vers la Bretagne avec quelques troupes et n'eut aucun succès. Blâmé pour la première fois par le roi de France, Du Guesclin renvoya à Charles V l'épée de connétable. Ce prince, revenu de son premier moment de mauvaise humeur, ne

voulut pas accepter la démission de Du Guesclin ; il envoya à Pontorson, où ce grand capitaine s'était retiré, le duc d'Anjou et le duc de Bourbon, chargés tous deux de le rassurer sur ses propres sentiments et de lui dire qu'il n'avait rien perdu de la confiance du roi.

Le premier, en l'abordant, l'embrassa et le tint longtemps serré entre ses bras. « *Beau cousin connétable*, lui dit-il, vous ne disposerez pas de vous ; « l'amitié que vous avez pour moi l'emportera sur « votre promptitude. Le roi veut que vous repreniez « l'épée de connétable, que je vous rapporte de sa « part ; nous vous en prions, mon cousin de Bourbon et moi, et tout l'État vous en sollicite avec « nous. » Le connétable répondit que sa résolution de quitter le royaume était prise fermement, qu'il ne pouvait servir un prince qui n'aurait plus de confiance en lui, ayant pu le croire capable de trahison. La conversation fut interrompue par l'arrivée d'un courrier chargé de lettres du roi pour le connétable ; elles portaient que les Anglais étaient rentrés dans les places reconquises en Guienne par les Français et qu'ils en avaient chassé les garnisons ; que sa valeur et son expérience l'appelaient où le mal était le plus pressant ; que lui seul était capable d'y rétablir l'autorité royale ; enfin Charles souhaitait qu'il allât y commander ses armées, et il espérait que Du Guesclin ne lui refuserait pas cette marque de sa fidélité constante. Après la lecture de ces lettres, le duc de Bourbon prit la parole et dit : « Eh bien ! vous refuserez-vous encore aux désirs du roi ? — Non, répondit pour Du

« Guesclin le duc d'Anjou; je suis caution que mon  
« cousin le connétable ne pourra tenir contre un si  
« beau témoignage de la bonté et de la confiance du  
« roi, surtout dans une conjoncture où il doit voir  
« qu'il est regardé comme un homme nécessaire. »

Du Guesclin, vaincu par ce témoignage de haute confiance, cessa d'hésiter. Il se rendit auprès du roi, reçut ses ordres et prit le chemin du Midi, par le Bourbonnais. Depuis quelque temps Nîmes et Montpellier, deux villes qui conservaient encore les allures de la liberté républicaine, s'étaient soulevées contre les exactions du duc d'Anjou, gouverneur de la langue d'Oc. Leur révolte commençait à s'étendre dans le Midi, mais Charles V l'apaisa en révoquant son frère. Cependant la guerre continuait encore dans le Gévaudan, où des aventuriers, la plupart anglais, occupaient plusieurs places ou châteaux forts et troublaient la sécurité du pays. Du Guesclin fut envoyé pour les réduire. Comme il faisait le siège de Château-Randon, il tomba malade et mourut, après avoir fait de touchants adieux à ses compagnons d'armes. Il les pria de ne point oublier *qu'en quelque pays qu'ils fissent la guerre les femmes, les enfants et le pauvre peuple n'étaient point leurs ennemis*. Le gouverneur anglais qui défendait la place avait promis de se rendre s'il n'était secouru à un jour fixé; ce jour étant venu, on le somma de tenir sa parole, mais il répondit qu'il ne se rendrait qu'au connétable. On lui apprit que Du Guesclin était mort de la veille, et cet homme, fidèle à sa promesse, voulut rendre les clefs de la place au cadavre du héros breton. C'est ainsi que Du Guesclin

triompha même après sa mort (1). On lui fit de magnifiques funérailles, et Charles V ordonna qu'il fût enseveli à Saint-Denis, lieu réservé pour la sépulture des rois.

Pendant le règne de Charles V était attristé par de douloureux incidents. Le 6 février 1378, la reine de France, Jeanne de Bourbon, mourut des suites d'une couche. C'était une femme douée de hautes vertus et d'une grande sagesse, et qui avait eu part à la gloire du gouvernement de Charles V; le roi fut inconsolable de sa perte. On était encore sous l'impression de ce malheur lorsque Charles le Mauvais, roi de Navarre, envoya son fils aîné à la cour de Charles V, pour gage de son bon vouloir envers *son cousin le roi de France*; en même temps il chargea son

(1) Une chronique qui finit en 1383, et qui est citée par don Vaissette dans son *Histoire du Languedoc*, raconte la capitulation de Châteauneuf de Randon et la mort de Du Guesclin d'une manière différente, « Quant  
« gens d'armes furent rentrés de l'assault, dit cette chronique, Berteran  
« fut moult malades, et se fist couchier et acquemunier (communier), et  
« gens d'armes moult courchiés (affectés) pour le doulx regrès qu'il fai-  
« soit en son lit, et n'y avoit si grand qui ne fesist plourer. Et là appela le  
« marissal de Sansoire, et li pria qu'il alist parler au capitaine, affin qu'il  
« vouldist rendre le chastel, et li desist moult bien que messire Berteran  
« avoit juré le siège (et lui dit bien que Du Guesclin avait juré de ne pas  
« lever le siège sans être maître du château), et qu'il ne parlast en rien  
« qu'il fust malade. Le marissal alla parler à eulx; et tant fit le marissal  
« que Englés dirent que Berteran veist parler à eulx, et qui se rendroient.  
« — Non fera; dist le marissal, mais apportés les clés en son tref (dans  
« sa tente), et il les rechevra. Ils furent d'accord et aportèrent les clés à  
« Berteran, et se rendirent. Après che, Berteran bailla à Olivier de Cli-  
« chon l'espée (de connétable) à garder, et les gens d'armes que le roi  
« lui avoit bailliés, et le commanda à Dieu, et trespassa. Hellas! que grant  
« domaige, et que la couronne de Franche y perdit! »

chambellan, Jacques de Rue, qui accompagnait le jeune prince, de négocier un traité secret entre la Navarre et l'Angleterre. On ignore jusqu'à quel point ce complot était réel, et s'il est vrai que Jacques de Rue eût reçu mission d'empoisonner Charles V ; mais on arracha de cet homme et d'un de ses affidés de nombreux aveux dont la sincérité peut être révoquée en doute, puisqu'on eut recours à d'affreuses tortures. Quoi qu'il en soit, le roi manda devant lui le fils de Charles de Navarre et mit sous ses yeux les preuves plus ou moins certaines de la conspiration ; en même temps il fit connaître à ce jeune prince, effrayé, que la tranquillité du royaume exigeait que l'on s'assurât de toutes les places que le roi son père possédait en France, et le prince envoya sur-le-champ l'ordre à tous les châtelains du comté d'Évreux et du Cotentin de remettre leurs places aux gens du roi de France. Le connétable et le duc de Bourbon reçurent l'ordre d'envahir tout le territoire navarrais en Normandie ; Pont-Audemer et Mortain furent les seules places qui offrirent quelque résistance ; toutes les autres ouvrirent leurs portes pour obéir au commandement du prince de Navarre.

Menacé de se voir dépouillé de tous ses domaines, attaqué, au delà des Pyrénées, dans le cœur même de ses États, Charles le Mauvais invoqua l'assistance des Anglais, non plus en leur demandant la cession de Bayonne, mais en leur livrant pour trois ans Cherbourg, la dernière place qui lui restât en Normandie. Il ne fut secouru qu'au mois de novembre par une armée anglaise partie de Bordeaux, où le sire de Neuville

avait débarqué mille hommes d'armes et deux mille archers, auxquels s'étaient joints quelques milliers de Gascons. Grâce à ce renfort, Charles le Mauvais put obtenir la paix des Castellans en leur abandonnant vingt de ses forteresses.

Au nord de la France, les Anglais recommencèrent le cours de leurs invasions et débarquèrent à Calais en nombre formidable. Le duc de Buckingham, oncle de Richard II, commandait leur armée. Il s'enfonça dans la Picardie, comme autrefois son frère, le duc de Lancastre; puis il entra sur le territoire de la Champagne et se porta devant Troyes, où le duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, avait réuni son armée. Sous les ordres de ce prince s'apprétaient à combattre le duc de Bourbon, le comte d'Eu, le sire de Coucy, l'amiral Jean de Vienne, le sire de Vergy et l'élite de la féodalité française. D'après le témoignage des chroniques, le duc de Bourgogne « avoit intention et volonté de combattre les Anglois entre les rivières de Seine et d'Yonne, et les barons, chevaliers et écuyers du royaume de France ne désiroient autre chose; mais nullement ne s'y accorderoit le roi Charles, qui trop se ressouvenoit des grandes pertes et dommages que les nobles de son royaume avoient eues, au temps passé, par les victoires des Anglois. » Quand on en parlait au roi, il se contentait de répondre : « Laissez-leur faire leur chemin; ils se dégasteront par eux-mesmes. » Cependant, en arrivant dans les plaines qui s'étendent autour de Troyes, le duc de Buckingham fit venir ses deux hérauts, Chandos et Aquitaine. « Vous irez à Troyes, leur dit-il, et vous parlerez aux seigneurs

« français; vous leur direz que nous avons quitté l'An-  
« gleterre pour nous distinguer par des faits d'armes ,  
« que nous allons où nous croyons en rencontrer ;  
« comme la fleur des lys et de la chevalerie de France  
« est ici, nous y sommes venus, et, s'ils veulent nous  
« dire quelque chose, ils nous trouveront dans la con-  
« tenance que doivent avoir de loyaux ennemis. » Les  
chevaliers français auraient voulu répondre à cet ap-  
pel; ils s'écriaient que ce serait désormais une honte  
que de refuser le combat; mais Charles V maintint ses  
ordres, plus circonspects que ne l'exigeait peut-être  
l'honneur de sa couronne. Après quelques escarmou-  
ches devant Troyes, Buckingham tourna vers Sens, puis  
s'avança en Gâtinais et en Beauce, « toujours suivi et  
côtoyé de toutes parts des Français. » Mais, lorsqu'il fut  
arrivé dans le Vendômois et sur les confins du Maine ,  
sa position devint véritablement critique. Le duc de  
Bourgogne et sa chevalerie l'avaient précédé et l'atten-  
daient au Mans; le duc d'Anjou était à Angers; les ducs  
de Bourbon et de Lorraine, le comte de Bar, le sire  
de Coucy, le comte d'Eu et tous les hauts barons de  
France occupaient les autres places des bords de la  
Sarthe; six mille hommes d'armes étaient rassemblés  
dans un espace de vingt lieues, et les princes qui les  
commandaient disaient tout haut que, « le voulût le  
roi ou non, » ils combattraient les Anglais avant qu'ils  
eussent passé la Sarthe. Cette rivière était « grosse,  
profonde et malaisée à passer, si ce n'est en certain  
passage, » que l'on avait défendu au moyen de pieux,  
de palissades et d'ouvrages de guerre.

L'histoire aurait pu s'associer aux réclamations de

l'armée de Charles V, et s'indigner, comme la chevalerie du quatorzième siècle, d'un système de temporisation qui ne paraissait plus de saison depuis que la France, au lieu d'être appauvrie, ruinée, sans forces armées, avait repris une prépondérance militaire dont elle semblait ne pouvoir être déshéritée, même par une défaite isolée. Il est vraisemblable que Du Guesclin, s'il eût encore vécu, aurait ajouté un grand triomphe à la liste de ses faits d'armes, et détruit d'un seul coup l'armée de Buckingham. Mais Du Guesclin avait disparu de la scène, et Charles V se croyait désarmé; il se rappelait les désastres incroyables de Crécy et de Poitiers; il se défiait de l'impétuosité aveugle de sa noblesse, et, malgré la force numérique de ses troupes, on eût dit qu'il présentait, trente ans d'avance, la funeste journée d'Azincourt. Nous ne croyons donc pas que les faits soient assez connus pour qu'il nous soit permis de blâmer son excessive prudence. Ajoutons cependant qu'on pourrait l'imputer, si ce fut vraiment une faute, à l'état de langueur et de maladie dans lequel s'éteignait le roi. On disait, bien que la preuve certaine de cette accusation n'ait jamais été acquise, que Charles V avait été autrefois empoisonné par le méchant roi de Navarre, et que, malgré les soins habiles d'un médecin allemand, il voyait lentement approcher sa dernière heure. Ce qui est avéré, c'est que le duc de Bourgogne, au moment où il s'apprêtait à combattre et à vaincre l'armée anglaise, reçut l'ordre de revenir en toute hâte à Paris pour assister aux derniers moments du roi son frère.

Charles V, étendu sur son lit de mort et à peine



âgé de quarante-trois ans (septembre 1380), n'avait point mandé le duc d'Anjou, « pour ce qu'il étoit moult convoiteux, » et s'étoit borné à appeler près de lui, en même temps que le duc de Bourgogne, son frère, le duc de Berry, et son beau-frère, le duc de Bourbon. « Mes biaux frères, leur dit-il, par l'ordonnance « de nature, je sens bien et recognoy que je ne puis « longuement vivre. Si vous recommande et encharge « mon fils Charles, et en usez ainsi comme de bons « oncles doivent user de leur neveu, et vous en acquittés loyalement, et le couronnés après ma mort « au plus tost que vous pourés, et le conseillés dans « ses affaires loyaument; toute ma fiance est en vous. « L'enfant est jeune et de léger esprit, et aura bien « mestier (grand besoin) qu'il soit conduict et gouverné de bonne doctrine, et lui enseignés ou faictes « enseigner tous les points et estats royaux qu'il doit « et devra tenir, et le mariés en lieu si haut que le « royaume en vaille mieux..... Le duc de Bretagne est « moult cauteleux et divers, et a eu toujours le courage plus anglois que françois. Pour ce fault que vous teniés les nobles de Bretagne et bonnes villes « en amour, par quoi lui romprés ses ententes. Je me « louë des Bretons, car toujours ils m'ont servi loyalement, et aidé à garder mon royaume contre mes ennemis. Or, faites le sire de Clisson connétable; car, « tout bien considéré, je n'y voy nul propre que luy. « Enquerés-vous aüssi pour le mariage de mon fils « Charles en Allemagne, afin que les alliances y soient « plus fortes. Vous avés entendu que nostre adversaire « s'y doit et veut marier, pour avoir plus d'alliances.

« Les pauvres gens de nostre royaume sont fort grevés  
« et tourmentés pour aydes et subsides ; ostés-les au  
« plus tost que vous pourrés, car ce sont choses (no-  
« obstant que je les aye soutenues) qui moult me  
« grèvent et provient en mon courage. »

Après avoir réglé, autant qu'il lui était possible, les affaires de son royaume, Charles ne songea plus qu'à se préparer à sa dernière heure. Il se fit porter à son château de Beauté-sur-Marne, pour pouvoir se recueillir dans la solitude. Le jour même de sa mort, il fit dresser un acte qui contenait, en substance, qu'il s'était déterminé à embrasser « l'obédience du pape Clément sur les écrits des cardinaux, à qui appartient « l'élection du pape, et dont le témoignage, en pareille « matière, doit être jugé plus véritable et d'un plus « grand poids que celui de tout autre ; » qu'il avait aussi suivi en cela les sentiments d'un grand nombre de prélats et d'ecclésiastiques de son royaume, et les avis des personnes de son conseil ; qu'il ne s'était attaché à Clément par aucune raison de parenté ni aucune considération humaine, mais uniquement parce qu'il avait cru bien faire, mu à cela par les autorités ci-dessus expliquées, qu'au reste, en cas qu'il se fût trompé, ce qu'il n'a pu croire et ne croyait pas encore, il protestait, par cet acte, qu'il voulait s'en tenir à la décision de l'Église universelle, soit dans un concile général, ou autrement, afin qu'il n'eût rien à se reprocher devant Dieu, « voulant demeurer dans cette résolution et protesta-  
« tion comme un véritable enfant de l'Église et fidèle  
« catholique. » Ainsi il se dégageait en mourant de la responsabilité du schisme.

« Or, dit la naïve chronique de Christine de Pisan , le roi Charles jugea que brief seroit le terme de sa vie ; pour ce , il voulut disposer de ses dernières ordonnances et tendre au salut de son âme. Il avoit toujours accoutumé de se confesser chaque semaine ; mais alors, son père spirituel étant continuellement avec lui et examinant très-diligemment sa conscience, afin que rien n'y demeurât en scrupule , il se confessoit derechef par souvante fois, en grande dévotion , larmes et contrition. Et comme déjà il étoit aggravé très-durement, il voulut recevoir son Créateur, lequel, après plusieurs messes par lui entendues, lui fut administré. En la présence du sacrement, à merveilleux signes de dévotion , il dit ces paroles : « O Dieu mon Rédempteur, à qui toutes choses sont manifestes, je reconnois avoir bien des fois offensé devant votre majesté et digne sainteté ; soyez propice à moi, pécheur ; et, comme vous daignez approcher le lit du pauvre languissant, ainsi il vous plaise, par votre miséricorde, que à vous je puisse en la fin parvenir. » Et en ces paroles disant, à grandes larmes, il fut communié....

« Malgré les douleurs de sa maladie, ce bon roi, pour donner quelque récréation à ses serviteurs, qu'il voyoit pour lui grandement affligés, vouloit chaque jour être levé et vêtu, et manger à table ; et, quelque faible qu'il fût, il leur disoit paroles de réconfort et bons admonestements, sans donner jamais signe quelconque de douleur, fors en appelant le nom de Dieu, de Notre-Dame et des saints. Et deux jours avant son trépasement, quoiqu'il eût passé une nuit bien douloureuse, étant levé et vêtu, il regardoit ses chambel-

lans et autres serviteurs et médecins éplorés, et se prit à leur dire de très-joyeux visage et en semblant de bonne convalescence : « Réjouissez-vous, mes bons  
« loyaux amis et serviteurs, car en brève heure serai  
« hors de vos mains. » Eux, entendant ces paroles, ignorèrent, pour la joyeuseté de son visage, en quel sens il avoit dit la parole. Bientôt après, l'effet leur en montra la clarté.

« Le samedi devant son trépas, apparurent en lui les signes mortels ; leurs douleurs furent horribles, sans que fût aperçu en lui aucune impatience ; mais, en continuant sa dévotion, toujours étoit sa clameur à Dieu. A côté de lui, son confesseur lui admonestoit les paroles nécessaires en cet article, et, comme très-vrai chrétien catholique, il y répondoit et faisoit signes de grande foi à Notre-Seigneur. Quand vint le dimanche à matin et jour qu'il trépassa, il fit appeler devant lui tous ses barons, prélats, son conseil et chancelier, et leur adressa de si touchantes paroles qu'il les contraignit tous à larmes.

« Après ces choses, il demanda la couronne d'épines de Notre-Seigneur, qui lui fut apportée par l'évêque de Paris, et aussi, par l'abbé de Saint-Denis, la couronne du sacre des rois. Quant à la couronne d'épines, il la reçut à grande dévotion, larmes et révérence, et hautement la fit mettre devant sa face ; celle du sacre, il la fit mettre sous ses pieds. Alors il commença cette oraison à la sainte couronne : « O couronne précieuse,  
« diadème de notre salut ! combien est doux et délicieux le contentement que tu donnes, par le mystère  
« qui, en toi, fut compris à notre rédemption ! Daigne

« celui par le sang duquel tu as été arrosée m'être  
« autant propice que mon esprit sent de joie en  
« la visitation de ta digne présence! » Le roi ma-  
lade continua cette prière avec beaucoup de dévo-  
tion.

« Ensuite, s'adressant à la couronne du sacre, il dit :  
« O couronne de France! que tu es précieuse, et pré-  
« cieusement vile! précieuse, considéré le mystère de  
« justice, lequel en toi tu contiens et porte vigoureu-  
« sement; mais vile, et la plus vile de toutes choses,  
« considéré le faix, labour, angoisses, tourments et  
« peines de cœur, de corps, de conscience et périls  
« d'âme, que tu donnes à ceux qui te portent sur leurs  
« épaules; et qui à ces choses viseroit, plutôt te lais-  
« seroit en la boue gésir qu'il ne te relèveroit pour  
« mettre sur son chef. » Là dit le roi maintes notables  
paroles, pleines de si grande foi, dévotion et recon-  
naissance envers Dieu, que tous les auditeurs étoient  
émus à grande compassion et larmes.

« Le roi fut porté de sa couche en son lit; et, comme  
il commençoit moult à foibloyer, son confesseur lui alla  
dire: « Sire, vous m'avez commandé que, sans attendre  
à la dernière extrémité, je vous fasse penser au dernier  
sacrement. Quoique la nécessité ne soit pas encore  
pressante, et que plus d'un, après cette onction, soit  
retourné à bonne convalescence, vous plaît-il, pour le  
réconfort de votre âme, la recevoir maintenant? » Le  
roi répondit que moult lui plaisoit. Elle lui fut donc  
apprêtée. Et le roi voulut que toutes manières de gens  
à qui il plairoit entrassent dans sa chambre. Elle fut  
bientôt remplie de barons, prélats, chevaliers, clercs

et gens du peuple, tous pleurant à grands sanglots de la mort de leur bon prince.

« Cette oraison finie, il se fit tourner la face vers les gens et le peuple qui étoient là, et dit : « Je sais bien  
« que, au gouvernement du royaume, en plusieurs  
« choses, j'ai offensé grands, moyens et petits, et aussi  
« mes serviteurs, auxquels je devois être bénigne et  
« non ingrat de leur loyal service ; et pour ce, je vous  
« prie, ayez merci de moi ; je vous requiers pardon. »  
A cet effet, il se fit hausser les bras, et leur tendit les mains jointes. Vous pouvez penser quelles larmes répandirent ses loyaux sujets et serviteurs.

« Il dit encore : « Sachez tous, et Dieu l'a premièrement connu, que nulle temporalité ni prospérité de vanité mondaine ne m'attire ni incline à vouloir de moi autre chose que ce que Dieu a voulu de moi ordonner ; il sait qu'il n'est quelconque chose précieuse pour laquelle je voulusse ou désirasse être retourné de cette maladie. »

« Un peu après, sentant que sa fin étoit proche, en la manière des anciens patriarches, il fit amener devant lui son fils aîné, le Dauphin, et, le bénissant, il commença à dire : « Comme Abraham a béni et établi son fils Isaac en la rosée du ciel et en la graisse de la terre, en l'abondance du froment, du vin et de l'huile, ajoutant que qui le béniroit fût béni, et qui le maudiroit fût rempli de malédiction, ainsi plaise à Dieu donner à ce Charles la rosée du ciel, et l'abondance de la terre, et l'abondance du froment, du vin et de l'huile, et que les lignées le servent, et qu'il soit le seigneur, et que s'inclinent devant lui tous les fils de sa mère !

qui le bénira soit béni! qui le maudira soit rempli de malédiction (1)! »

Charles V, le jour de sa mort, supprima une partie des impôts qu'il avait établis; mais ces réparations tardives ne sont guère respectées par les héritiers des rois. Jamais prince ne se plut tant à demander conseil et ne laissa moins gouverner que lui. Le rôle politique que les états généraux avaient joué pendant sa minorité lui avait inspiré pour ces assemblées autant de répugnance que de crainte. Il ne les réunit, durant tout son règne, qu'une seule fois, et les remplaça par des *lits de justice*, sortes d'assemblées de notables où le roi, entouré de son parlement, de sa noblesse, des évêques et d'un petit nombre de bourgeois considérés, rendait des ordonnances et délibérait sur les affaires du royaume. On lui a fait un crime de cette répugnance pour les envabissements du pouvoir populaire, manifestée par sa froideur à l'encontre des états généraux; ceux qui se placent sur le terrain des hommes historiques qu'il s'agit d'apprécier, et se transportent par la pensée au temps où ils ont vécu, reconnaîtront sans peine qu'au quatorzième siècle les états généraux ne réunissaient ni assez de lumières ni assez de vertus pour gouverner la France. Un despotisme sage et éclairé pouvait seul, en concentrant les forces du pays et en leur donnant une direction utile, accomplir les merveilles que l'administration de Charles V parvint à opérer. Les états généraux étaient animés de senti-

(1) Christine de Pisan, *Livre des faits et bonnes mœurs du sage roi Charles V.*

ments patriotiques qui servirent utilement les intérêts de la France contre l'étranger ; mais , au dedans, leurs divisions, leurs jalousies et leur inexpérience les rendaient inutiles et même dangereux. L'Anglais une fois chassé et le droit de fausse monnaie enlevé à la couronne, l'œuvre des états était terminée. Pour aller plus loin sans rencontrer l'abîme de l'anarchie, il fallait que des siècles eussent multiplié les lumières et les épreuves, et, encore, après que ces mêmes siècles eurent passé sur la France, on put voir, il y a soixante ans, ce qu'un peuple ou des assemblées populaires gagnent à se trouver libres d'entraves. Nous en avons assez dit pour avoir le droit d'inscrire le nom de Charles V au rang des hommes les plus habiles et les plus grands à qui Dieu a donné de gouverner la France. S'il en fallait une preuve nouvelle, nous ne la trouverions que trop dans les calamités et dans les misères qui, après lui, remplirent le royaume de deuil et de ruines.



## CHARLES VI.

(1380—1422.)

### § 1. — PREMIÈRE PÉRIODE DU RÈGNE.

Nous abordons l'une des plus douloureuses périodes de notre histoire, le règne de l'infortuné Charles VI. Jamais la France ne se vit réduite à de plus affreuses misères; la Providence étendit sur elle une main vengeresse et la frappa de plaies comme au temps où le peuple de Dieu attirait sur lui, par ses infidélités, les plus redoutables fléaux. On eût dit qu'elle allait porter la peine de sa participation au schisme d'Occident et des humiliations que, depuis Philippe le Bel, ses rois avaient trop souvent infligées à l'Église sainte. On venait de goûter le repos sous un despotisme éclairé; on allait gémir sous un despotisme cupide et cruel. L'avarice, la trahison et la débauche des grands allaient rejaillir sur le peuple, en attendant le jour, encore bien éloigné, où la miséricorde de Dieu devait se manifester avec d'autant plus d'éclat sur nos pères qu'ils se trouvaient plus humiliés et plus à plaindre. Mystérieuses leçons, enseignements providentiels que trop souvent l'homme affecte de ne pas comprendre, comme pour se dispenser de la reconnaissance!

Charles V, en fermant les yeux, avait confié son

jeune fils, âgé de douze ans, à la protection des ducs de Bourgogne, de Berry et de Bourbon, et il avait désiré soustraire le royaume aux convoitises rapaces du duc d'Anjou, l'aîné de ses frères. Le duc d'Anjou, aidé par de secrets avis, s'était bien gardé de rester sur les marches de Bretagne à la tête de ses troupes, et de se conformer aux ordres du roi mourant, qui le tenaient éloigné de Paris. Il s'était rendu, clandestinement, au château de Beauté-sur-Marne, et il ne craignit pas de se montrer dès que Charles V eut rendu le dernier soupir. Son premier acte fut de piller les joyaux et les trésors du roi son frère, qu'on évaluait à dix-neuf millions, somme énorme et presque fabuleuse à la fin du quatorzième siècle. Il eût bien voulu, également, se saisir de l'autorité entière et absolue; mais les princes ses frères y mirent obstacle, et de part et d'autre on se disposa à vider la querelle par la force des armes. Quelques hommes prudents et sages obtinrent que le débat serait soumis à une assemblée de princes, de seigneurs, d'évêques et de notables, auxquels on adjoindrait les gens les plus habiles du parlement et de la chambre des comptes. Le duc d'Anjou était l'aîné des princes du sang, et la régence semblait lui appartenir de droit; mais il s'était rendu odieux et tristement célèbre par ses exactions dans les provinces de la langue d'Oc, et tout le monde redoutait son pouvoir. D'un autre côté, la reine Jeanne de Naples, qui vivait encore, l'avait déclaré héritier de son royaume et du comté de Provence, et cette adoption, en lui conférant des droits sur d'autres peuples, faisait craindre qu'il ne se servît de la tutelle

et de la régence, dans le royaume de France, que pour s'enrichir et assouvir son ambitieuse avarice, au détriment des sujets de Charles VI. Le duc de Bourgogne inspirait aux seigneurs, aux prélats et aux communes de France, fidèles au roi mineur, des craintes non moins sérieuses et non moins fondées. On savait que Philippe le Hardi était un capitaine habile et intrépide, mais on n'ignorait pas qu'il employait ses trésors et son influence à acquérir des partisans, à accroître le nombre de ses soldats et de ses créatures, et l'on appréhendait qu'il ne détrônât son neveu et ne réunît dans sa propre main le gouvernement de la Bourgogne et de la France. Le duc de Berry, son frère, ne jouissait d'aucune considération publique et paraissait moins à craindre. Quant au duc de Bourbon, ses talents et ses vertus militaient en sa faveur et faisaient espérer que la garde du jeune roi lui serait confiée; mais il n'était que par alliance l'oncle de Charles VI, et on s'attendait à ce que ses droits à la régence seraient écartés.

Le duc d'Anjou prit le premier la parole dans la grande assemblée qui devait résoudre les problèmes en litige. Il exposa les prétentions que sa naissance lui permettait d'élever en ce qui regardait la régence et la tutelle, et demanda que ses droits fussent confirmés et reconnus jusqu'à ce que le jeune prince fût entré dans sa quatorzième année, époque légale de la majorité des rois, d'après ce qu'avait réglé Charles V. Jean Desmarets, avocat général au parlement et l'une des créatures du duc d'Anjou, parla longuement dans le même sens. La proposition allait passer, lorsque

Pierre d'Orgemont, chancelier de France, insista pour faire prévaloir les droits des ducs de Bourbon et de Bourgogne, droits que semblait avoir voulu leur conférer le feu roi en les appelant près de son lit de mort et en leur confiant la garde et l'éducation de son fils. L'autorité de ce vieux magistrat fit une grande impression ; l'assemblée aimait à voir en lui l'une des lumières de la France, et oubliait volontiers qu'il était simplement fils d'un bourgeois de Lagny. D'ailleurs on redoutait si fort le duc d'Anjou qu'on était charmé de voir s'élever contre ses droits des prétentions sérieuses et acceptables ; toutefois, et pour le moment, rien ne fut décidé. On savait que les princes du sang avaient concentré des troupes dans Paris et au dehors, et l'assemblée hésitait à prendre un parti, dans la crainte de donner le signal d'une guerre civile. Le 2 octobre 1380, et sur le rapport de quatre arbitres choisis par les ducs, on eut recours à un expédient qui termina le désaccord. On convint que le duc d'Anjou garderait les meubles, la vaisselle, l'or et l'argent dont il s'était emparé, sans être appelé à en rendre compte ; on ajouta qu'il serait de plus constitué régent du royaume, mais qu'à ce titre, et de sa propre autorité, il émanciperait le jeune roi et le proclamerait majeur, après l'avoir fait toutefois revêtir d'un caractère auguste dans la cérémonie du sacre. En outre, il fut stipulé qu'après l'émancipation de Charles VI le duc d'Anjou demeurerait chef du conseil, tandis que ses concurrents, c'est-à-dire les ducs de Bourbon et de Bourgogne, resteraient chargés, selon le dernier vœu de Charles V, de l'éducation et de la tutelle des jeunes princes.

Après cet arrangement, on licencia les troupes qui occupaient Paris, faute de pouvoir les solder, et ce fut une cause de désordre.

Le peuple de Paris savait qu'en mourant le roi Charles V avait ordonné de supprimer les aides, et, comme on tardait à se conformer à cette volonté paternelle, sans doute, mais peu prudente, des soulèvements eurent lieu. Les bourgeois, le prévôt des marchands en tête, vinrent en foule trouver le régent et demandèrent qu'on cessât de les opprimer par des impôts reconnus injustes, et qu'ils refusaient désormais de payer. Le régent s'en tira par de vagues promesses, et continua toutefois de prescrire beaucoup de rigueur aux agents du fisc. Pour se procurer de l'argent par d'autres voies, il vendit aux Juifs, à beaux deniers comptants, l'autorisation de prolonger durant cinq ans encore leur séjour dans le royaume. Peu de jours après tout fut disposé en vue du sacre du jeune roi; mais, avant de conduire Charles VI à Reims, le duc d'Anjou se signala par un acte de la plus odieuse tyrannie. Ayant appris, sur la foi de certains rapports, que Charles V avait laissé des richesses et des bijoux de prix sur lesquels il n'avait point réussi à mettre la main, il manda Philippe de Savoisy, trésorier du feu roi, et lui enjoignit de faire connaître où étaient déposés les lingots et l'or en barre dont on révélait l'existence. Savoisy croyait, à juste titre, qu'il fallait soustraire ces trésors à l'avarice du duc d'Anjou et ne les livrer qu'au roi de France, dont on préparait le sacre. Il refusa de répondre. Le duc d'Anjou fit alors venir le bourreau et lui ordonna de trancher la tête

au fidèle confident de Charles V. Vaincu par le péril, Savoisy livra les richesses du feu roi au duc d'Anjou, et le prince, après les avoir dérobées à son profit, se rendit à Reims, où devait avoir lieu la cérémonie.

Le sacre fut célébré le dimanche 4 novembre. Un moment on eut à craindre qu'il ne fût troublé par des luttes sanglantes entre les princes, qui se disputaient les places d'honneur; mais Charles VI, après avoir pris avis de son conseil, trancha le différend en faveur du duc de Bourgogne, qui était le doyen des pairs de France. Avant la cérémonie le roi fut armé chevalier; puis il donna l'épée de connétable à Olivier de Clisson. Au retour du cortège de Reims à Paris, on évita de faire passer Charles VI par les villes fermées, afin qu'il ne fût point forcé d'entendre aux portes de ces places les bourgeois mêlant à leurs compliments respectueux des remontrances sur l'énormité ou sur l'injustices des taxes.

A Paris, on ne parvint pas à étouffer les murmures, et de nouveaux soulèvements éclatèrent. Les bourgeois, qui s'étaient attendus à la suppression des aides, se réunirent, le 15 novembre, devant le Châtelet, sur la place qui portait alors le nom significatif de « parler aux bourgeois; » puis, s'exaltant mutuellement au récit des vexations qu'ils avaient à endurer, ils s'armèrent à la voix de l'un d'entre eux, un cordonnier, et se portèrent en armes à l'hôtel du duc d'Anjou. Le prévôt des marchands, Jean Culdoc, marchait à leur tête et fit entendre au prince des remontrances accompagnées de menaces. Le duc d'Anjou et le chancelier de France essayèrent de calmer la multitude et

n'y parvinrent qu'à grand'peine, et après avoir pris l'engagement de faire toutes les concessions exigées par l'émeute. Aussi, dès le lendemain, vendredi 16 novembre, le peuple étant toujours assemblé et armé, le gouvernement fit proclamer l'abolition immédiate de tous les aides, subsides, fouages, impositions, gabelles, treizième et quatorzième deniers qui avaient été établis depuis Philippe le Bel. Quelques nobles eurent part à ces réformes, obtenues par la révolte; ils s'armèrent contre les Juifs, ils soulevèrent le peuple contre eux, et, à la faveur du tumulte et du pillage, ils prirent et détruisirent les titres de créances que les Israélites pouvaient leur opposer. Le peuple ne s'arrêta pas dans cette voie; il démolit ou incendia les bureaux de recettes des impositions supprimées, déchira ou brûla les registres, et se crut pour toujours à l'abri de ces odieuses taxes. De son côté le duc d'Anjou fit publier à son de trompe l'ordre de restituer aux Juifs, sous peine de mort, ce qu'on leur avait dérobé à force ouverte et par violence; mais personne n'obtempéra à ce rescrit royal. C'était par ces agitations et ces troubles que s'ouvrait le règne de Charles VI; on voit que les traditions de la révolution de 1356 n'étaient point entièrement effacées du souvenir du peuple. Le duc d'Anjou et les princes du sang qui composaient le conseil du roi ne semblaient guère s'en apercevoir, persuadés que cette agitation des multitudes serait de courte durée et ne tarderait pas à être comprimée par des mesures de sévérité. En attendant, ils rappelèrent en France le Waleran de Luxembourg, comte de Saint-Pol, qui,

sous le dernier règne, avait été puni du bannissement pour avoir épousé à Londres, sans l'agrément du roi, une fille du prince de Galles, c'est-à-dire la sœur du jeune roi Richard II.

Peu de jours après le duc de Berry, l'un des oncles du roi, obtint le gouvernement du Languedoc et de la partie de la Guienne qui était encore soumise à la France. Les lettres patentes qui, le 19 novembre 1380, lui conférèrent cette dignité, transmirent au duc de Berry tous les droits royaux sur la justice, sur les milices, sur la nomination et la révocation des officiers publics, dans les trois sénéchaussées de Toulouse, de Carcassonne et de Beaucaire, dans le Rouergue, dans les fiefs français du Quercy, de l'Agenais, du Périgord et de la Gascogne; ces mêmes lettres continrent en outre la clause expresse « que le roi donnait à son oncle tous les fruits et revenus, tant du domaine royal que des contributions de ces provinces, pour qu'il les convertît à son propre usage, sans être jamais tenu à en rendre compte ou à en faire restitution. » En même temps le roi lui confirma le gouvernement du Berry, de l'Auvergne et du Poitou, qui déjà formait le domaine particulier de ce prince. Ainsi, grâce à l'extrême jeunesse de Charles VI, qui ôtait au roi de France la conscience ou l'intelligence de ses actes, la féodalité regagnait le terrain qu'elle avait perdu et tendait à démembler le royaume. Ainsi les convoitises de quelques princes du sang rendaient inutiles les longs et glorieux efforts de Charles le Sage en faveur de l'unité nationale. C'était le temps où les peuples occidentaux se trouvaient presque tous condam-



nés aux dures épreuves qu'imposent les minorités royales et les conflits féodaux. L'Église voyait les royaumes se partager entre un pape et un antipape ; l'empire d'Allemagne avait pour chef Wenceslas, adolescent livré à l'ivrognerie et à de brutales passions. Une jeune fille de dix-sept ans, Marie, fille de Frédéric le Simple, gouvernait la Sicile. Jeanne de Naples se maintenait sur son trône et se trouvait hors d'état de se faire obéir. Richard II, à peine âgé de quatorze ans, régnait sur l'Angleterre, épuisée par des guerres longues et onéreuses, sur un peuple désolé par la misère, et sur des grands toujours prêts à la révolte. Un conseil de régence, incapable et oppresseur, appuyé d'ailleurs par des chambres corrompues, venait d'établir, sous la dénomination de Poll-tax, une capitation d'autant plus odieuse qu'elle faisait contribuer le pauvre autant que le riche ; cet impôt avait servi de prétexte à de formidables soulèvements populaires, et de toutes parts, des côtes méridionales de Kent à la rive droite de l'Humber, ce n'étaient qu'incendies, révoltes, meurtres et pillages. Cette situation de l'Angleterre, de l'Allemagne et de l'Italie, semblait seule empêcher les nations rivales de la France de profiter, pour assouvir leur jalousie ou leurs haines, des circonstances favorables que semblaient leur offrir la minorité et la faiblesse de Charles VI.

La guerre de Bretagne touchait à son terme ; les barons et les seigneurs de cette province, à la nouvelle de la mort de Charles V, crurent que les circonstances étaient favorables à un arrangement pacifique.

Ils se rendirent auprès de Jean IV (le comte de Montfort), leur nouveau duc, et l'engagèrent à rentrer en grâce avec la France. « Pensés, lui dirent-ils, que vous avez un des beaux héritages de chrétienté sans couronne ; si vous suffise à tant votre seigneurie, mais que vous soyez aimé de vos gens de la duché de Bretagne et des gens d'icelui pays, qui ne relinqueront jamais le roi de France pour servir et être au roi d'Angleterre. Si votre mollitier (votre femme) est d'Angleterre, quoi de ce ? Voulez-vous pour ce perdre votre héritage, qui tant vous a coûté de peine et de travail à l'avoir, et toujours demeurer en guerre ? Vous ne pouvez que ce que peut un homme, au cas où le pays le veut clorre contre vous. Laissés-vous conseiller. Le roi de France que vous n'aviez pas bien en grâce, ni il vous, il est mort ; il y a maintenant un jeune roi et de bel et de bon esprit, et tel hayoit (haïssait) le père qui servira le fils. Nous vous ferons votre paix avec lui et mettrons à accord. Si demeurérés sire et duc de Bretagne et en grande puissance, et les Anglois s'en retourneront tout bellement en leur pays. » Ces représentations contraignirent le duc Jean IV à poser les armes. Le 15 janvier 1381, il signa avec le roi de France une paix par laquelle on promet de lui rendre toutes les places de son duché occupées par les troupes françaises, à trois conditions : la première, qu'il se rendrait en présence du roi et lui ferait excuse, à genoux devant lui, en disant : « Mon très-redouté seigneur, je vous prie de me pardonner de ce que je vous ai courroucé, dont il me desplaist fort et de tout mon cœur ; » la seconde, qu'il fournirait des secours au roi contre

les rois d'Angleterre et de Navarre; la troisième, qu'il lui ferait hommage de son duché. Quatre mois avant la signature de cet acte, Jean IV en avait passé, par-devant notaire, un autre dans lequel il déclarait nulles toutes les promesses qu'il ferait jamais au roi de France, comme extorquées et arrachées par la force. Trois mois après la conclusion de la paix, il renouvela cette protestation, et en remit l'acte au comte de Buckingham, qui commandait alors l'armée anglaise à Vannes. Mais le roi d'Angleterre ne se laissa point abuser par tous ces faux-semblants; il se convainquit de la défection de son allié, et, pour lui en marquer son mécontentement, il retint sa femme en Angleterre, et offrit même au fils aîné de Charles de Blois, qui se trouvait alors à sa cour, de le reconnaître pour duc de Bretagne, si, à son tour, il voulait le reconnaître pour suzerain. Mais celui-ci, quoique prisonnier depuis vingt-huit ans, aimait mieux condamner sa vie à une geôle perpétuelle que de manquer de foi envers la France, dont le roi avait autrefois soutenu ses droits.

Quoi qu'il en soit, Jean IV prêta serment au roi de France à titre de vassal, et Charles VI le reçut de même, sauf *son droit et l'autrui*. Puis il donna l'audience de congé au duc, qui était pressé de revenir dans son pays pour arranger certaines affaires qu'il négociait alors avec le roi d'Angleterre. Le retour de sa femme et la restitution du comté de Richemont lui furent accordés; mais Richard II s'obstina à refuser d'évacuer Brest. Les Bretons allèrent mettre le siège devant cette place, qu'ils ne purent parvenir à reprendre. *Le duc s'en partit le premier, en disant qu'on n'y pouvoit rien*

*faire, dont aucuns chevaliers et écuyers de Bretagne murmuroient en derrière, assurant qu'il se dissimuloit, et que ceux qui tenoient le château étoient ses grands amis* (1).

Tandis que la Bretagne était pour quelque temps pacifiée, des troubles graves éclataient dans les provinces de la langue d'Oc, que Charles VI, à l'instigation du duc d'Anjou, venait de céder à son oncle, le duc de Berry. Les peuples de cette contrée, longtemps opprimés par le duc d'Anjou lui-même, commençaient à peine à respirer sous l'administration du comte de Foix lorsqu'ils apprirent qu'on leur imposait pour maître le duc de Berry, non moins incapable et non moins avide que leur ancien gouverneur. Ils se soulevèrent, maintinrent le comte de Foix à leur tête, et opposèrent aux ordres du gouvernement royal une résistance armée. Un moment on voulut, pour les réduire, recourir à un grand appareil de forces militaires, et Charles VI, à peine âgé de douze ans, se rendit solennellement à Saint-Denis, y reçut l'oriflamme et parut se disposer à conduire la guerre contre les insurgés languedociens. Toutefois, des orages plus sérieux encore qui se formaient en Flandre ne lui permirent pas de partir, et le duc de Berry, à la tête d'un corps d'armée, entreprit lui-même de réduire à l'obéissance les provinces méridionales. Après avoir assemblé au Puy les états d'Auvergne, du Velay, du Gévaudan, du Valentinois et du Vivarez, il en obtint des subsides et entra en campagne. Vaincu à Lavour par le comte de Foix, il se

(1) Froissart.

replia sur Carcassonne et se vengea de ses ennemis, tantôt par des cruautés inutiles, tantôt par des pillages. Vers la fin de décembre (1381), grâce à la médiation du cardinal d'Amiens, envoyé par le pape d'Avignon, un traité de paix intervint entre le duc de Berry et le comte de Foix, et le premier de ces deux princes demeura maître des provinces languedociennes.

A Paris, si le peuple était redevenu calme, le gouvernement, en revanche, ne savait comment se procurer les subsides dont il avait besoin pour faire face aux dépenses de l'État. Le duc d'Anjou tint de nombreuses conférences avec les bourgeois et les notables, et ne put les déterminer à se prêter au rétablissement des taxes abolies. On convoqua une assemblée des états généraux de la langue d'Oil; mais cette réunion paraît avoir été impuissante à résoudre les difficultés financières, car aucune trace de décision émanée de son initiative n'est restée dans nos annales. Sur ces entrefaites, l'ancien prévôt, Hugues Aubryot, dont les richesses étaient considérables et qui avait doté Paris de fondations utiles, se permit des actes contraires au droit religieux, et fut condamné à finir ses jours en prison après avoir fait amende honorable. Cette condamnation, dont il serait difficile d'apprécier la portée, mais qui a été diversement appréciée, ne pouvait guère remédier aux embarras d'argent que rencontrait le conseil; or, les états généraux et les notables, convaincus que ces embarras n'auraient point existé si le duc d'Anjou s'était abstenu de dérober et de piller les trésors de Charles V, refusaient avec obstination de faire porter au peuple la peine de ces odieuses rapines

et de légaliser de nouvelles taxes. D'une part, ils persistèrent à exiger que les impositions publiques fussent replacées sur le pied où elles étaient avant Philippe le Bel, c'est-à-dire « sous le bon roy saint Loys ; » d'autre part, ils demandèrent la confirmation des *franchises*, *immunités* et *libertés* que les derniers rois avaient successivement accordées au peuple. Or ces privilèges étaient, entre autres, la commutation du service féodal en argent, la suppression des présents que faisaient les villes et les provinces lors du mariage des rois et de leurs enfants, ou lorsqu'ils armaient leurs fils chevaliers, l'abolition du droit de gîte, très-onéreux aux classes pauvres. Il était bien de réclamer le rétablissement de ces privilèges, mais les états généraux auraient dû comprendre que, puisqu'on ne les avait concédés au peuple que moyennant des droits et des redevances pécuniaires, il était juste que les habitants et les communes continuassent de payer ces mêmes redevances ; s'y refuser, c'était soi-même abolir le contrat, qui n'engageait pas moins le peuple que ses maîtres. C'est ce que ne surent point comprendre les états de la langue d'Oil, dominés qu'ils furent par le mépris et la haine que leur inspiraient les déprédations du duc d'Anjou. D'un autre côté, les populations françaises se disaient, non sans raison, que les revenus publics et le produit des taxes dont on voulait charger le peuple n'étaient pas exclusivement destinés à faire face aux besoins de l'État. On savait que le duc d'Anjou cherchait à tout prix à amasser des trésors à l'aide desquels il pût délivrer Jeanne de Naples, qu'une révolution venait de détrôner, que Char-

les III (Charles de Durazzo) détenait captive, et qui avait adopté pour héritier l'oncle avare du roi de France. Il était évident que les sacrifices qu'on exigeait de la France ne devaient point être employés à une querelle étrangère à ses intérêts.

Ne pouvant rien obtenir des députés, des notables, ni des bourgeois, le duc d'Anjou tenta d'établir à Rouen un droit sur les comestibles. Ce fut le signal d'une violente insurrection. « Les menues gens de la ville en occirent le chastellain, qui étoit au roi, et tous impositeurs et gabelleurs qui les aides avoient prises et accensées (Froissart). » A Paris, le duc d'Anjou procéda avec des précautions hypocrites qui témoignaient de sa peur. Il mit à ferme une aide du douzième denier qu'il établit de sa propre autorité sur les denrées alimentaires, mais il ne sut comment ni par qui faire annoncer au peuple la nouvelle imposition. Enfin, un crieur public parut à cheval sur la grande place ; il annonça à son de trompe que l'argenterie du roi venait d'être volée, et qu'une forte récompense serait remise à quiconque la rapporterait ; puis, quand il vit la foule préoccupée de cette étrange nouvelle, il cria qu'à dater du lendemain un nouvel impôt serait levé sur toute marchandise vendue, et il se sauva à toute bride. On voit de quelle force était investi un gouvernement qui, pour publier les taxes, se trouvait réduit à ces ridicules expédients ; on reconnaît en même temps quelles appréhensions causaient à la cour, au roi et aux princes, les dispositions d'un peuple que le pouvoir n'osait aborder face à face. (28 février 1381.)

Le lendemain, 1<sup>er</sup> mars, les percepteurs royaux,

appuyés par un certain nombre de soldats, se présentèrent aux halles, et l'un d'eux commença à réclamer l'impôt du douzième denier sur un peu de cresson que venait de vendre une vieille femme. Un attroupelement populaire se forma ; l'agent du fisc fut attaqué, frappé, jeté à terre. Les rebelles, enhardis par la faiblesse de l'autorité, se portèrent à l'hôtel de ville, à l'arsenal, dispersèrent ou assommèrent les collecteurs royaux, assiégèrent les édifices publics, démolirent les bureaux de taxe, et prirent pour armes des maillets neufs que le gouvernement avait amassés en vue d'une attaque des Anglais et pour servir aux milices urbaines de Paris. Au milieu du tumulte le peuple délivra Hugues Aubryot, considéré comme victime de la cour, et qui s'enfuit en Bourgogne. Telle fut l'insurrection des *Maillotins*, qui fut sanglante, et durant laquelle l'abbaye Saint-Germain des Prés, le Châtelet et l'évêché tombèrent au pouvoir de l'émeute. On n'était point encore aux jours où les gouvernements succombaient en quelques heures sous les coups d'une insurrection parisienne. Les séditeux, à peine vainqueurs, furent plus intimidés qu'enorgueillis de leur triomphe. Le jeune roi et ses oncles, qui se trouvaient alors à Meaux, se rapprochèrent de Paris avec des troupes. De part et d'autre on appréhendait une lutte plus sérieuse, et des négociations furent ouvertes. Les maillotins, par l'organe de l'Université et des notables, firent demander pardon et amnistie. On y consentit, après avoir arrêté les chefs du mouvement, que le prévôt envoya au supplice. Au spectacle de cette justice royale les maillotins se soulevèrent de nouveau ; on



les apaisa, et on se borna à faire coudre dans des sacs et jeter à l'eau, pendant la nuit, ceux que l'on n'osait attacher publiquement au gibet. Le roi rentra à Paris; les habitants l'y reçurent avec de grandes démonstrations de joie, et toutefois ils persistèrent à refuser obéissance aux dernières ordonnances fiscales provoquées par le duc d'Anjou.

Cependant le duc de Berry était loin d'avoir pacifié par la terreur les provinces de la langue d'Oc, soumises à son administration odieuse; il se vit de nouveau contraint de livrer bataille aux peuples qu'il était chargé de gouverner; il prit plusieurs villes et quelques bourgs, et essaya de les effrayer par des supplices. Ruinés et opprimés, les paysans languedociens cherchaient un refuge dans les bois, et, ressuscitant la jacquerie, déclaraient une guerre opiniâtre et brutale à la noblesse et à la riche bourgeoisie. On donna le nom de *tuchins* à ces rebelles, qui se montraient les dignes émules des *jacques* de 1357 et des hordes de meurtriers et de pillards dont les attentats désolaient alors l'Angleterre.

Cependant la Flandre était ensanglantée par des dissensions interminables. C'était encore l'ancienne lutte des corporations de métiers, des marchands et des bourgeois, contre le pouvoir aristocratique. Le brasseur Arteweld, qui, sous Philippe le Bel, avait déjà organisé dans ce pays une tyrannie populaire dirigée contre les nobles et les riches, avait été tué à Gand, en 1345. Son fils, Philippe Arteweld, fut choisi pour chef par les rebelles de 1382, qui, plus d'une fois, durant leurs calamités et leurs guerres civiles, s'étaient écriés :

« Ah ! si Jacques Arteweld vivait encore ! » Philippe Arteweld était riche et se tenait à l'écart. Un soir, l'un des insurgés, Pierre Dubois, vint le trouver et lui dit : « Si vous voulez suivre mon conseil, je vous ferai le plus grand de toute la Flandre... Vous ressusciterez en ce pays votre père Jacques Arteweld... » Il accepta, fut conduit sur la place du marché, et prêta serment de fidélité au peuple. C'était une étrange époque, trop peu étudiée : on eût dit que l'esprit révolutionnaire soufflait depuis un quart de siècle, dans toute l'Europe, sur les classes bourgeoises. L'entreprise de Rienzi, à Rome, celle de Wat Tyler, en Angleterre, puis Étienne Marcel, puis les jacques, les maillotins, les tuchins, les chaperons blancs ! L'insurrection étouffée ici éclatait là, et il était à craindre, comme le dit Froissart, « que toute gentillesse et noblesse eût été morte et perdue en France, et autant bien ès autres pays. » Philippe Arteweld se montrait plus affable et plus libéral que son père. Le mouvement insurrectionnel des Flamands semblait s'être rattaché aux soulèvements des Parisiens et des Normands. Reims, Châlons, Orléans, Blois, Beauvais étaient remplis de conspirateurs qui, pour faire main base sur les seigneurs, n'attendaient que le triomphe des républicains de Flandre. Les Gantois, quoique abandonnés à leurs propres forces par les villes d'Ypres et de Bruges, formaient à eux seuls une armée de trente mille hommes.

Louis de Male, comte de Flandre, contre lequel s'insurgeaient les corporations et les villes, était un tyran cruel et implacable. Il attaqua Bruges et Ypres, les emporta toutes deux, fit décapiter cinq cents habitants

de la première de ces villes , sept cents de la seconde. Bientôt il fit le siège de Gand et réduisit cette place aux extrémités les plus dures. Vainement les bourgeois et les gens du peuple lui envoyaient - ils des députés chargés d'implorer sa clémence ; il ne leur faisait entendre que des menaces de mort. Un jour il exigea que tous les habitants de la ville de Gand, depuis quinze ans jusqu'à soixante, vissent, pieds nus, en chemise et la corde au cou, à moitié chemin de Gand à Bruges, et là se missent à sa merci. Les Gantois demeurèrent saisis de cette réponse : « Mes beaux seigneurs, leur  
« dit le bailli de Hainaut, vous êtes là en grand péril.  
« Je vous conseille d'accepter cette offre tandis qu'on  
« veut bien encore vous la faire. Le comte ne fera pas  
« mourir tous ceux qui viendront se présenter devant  
« lui ; il ne prendra que ceux contre lesquels il est le  
« plus courroucé ; puis la pitié s'en mêlera, et les choses  
« ne se passeront pas comme on le craint maintenant.  
« — Nous vous remercions bien de vos soins et de  
« vos peines, dit Arteweld, mais nous n'avons pas  
« pouvoir d'accepter de telles conditions. Nous allons  
« les reporter à ceux de la ville ; s'ils y consentent, il  
« ne tiendra pas à nous qu'elles s'exécutent. » Il revint  
à Gand. Tout le peuple était venu au-devant de lui, empressé de savoir la réponse du comte. Dès qu'ils virent Arteweld : « Eh bien ! crièrent-ils, donnez-nous  
« vos bonnes nouvelles. » Il baissa tristement la tête, et, comme on le pressait : « Retournez chez vous, dit-  
« il, pour aujourd'hui, et venez demain matin sur la  
« place du marché ; alors vous les saurez, les nouvel-  
« les. » Pierre Dubois vint le trouver, et, dès qu'il sut

ce qu'exigeait le comte : « Par ma foi ! dit-il , il a bien  
« raison ; m'en voilà venu à mes fins et à celles de mon  
« maître Jean Hyons. Il n'y a nul moyen de remettre  
« la paix et le repos à Gand. Maintenant il faut prendre  
« le mors aux dents et montrer s'il y a dans la ville  
« des gens habiles et courageux. Dans peu de jours  
« Gand sera la plus glorieuse ville de la chrétienté ou  
« la plus misérable. Si nous mourons pour cette que-  
« relle, du moins nous ne mourrons pas seuls. C'est  
« à vous à aviser comment vous raconterez cela de-  
« main au peuple et ce que vous leur conseillerez ; car  
« ils vous aiment tant , pour votre père et pour vous  
« aussi , qu'ils vous croiront à la vie et à la mort. —  
« Oui , dit Arteweld , voici le moment où nous , qui  
« gouvernons cette ville , nous devons vivre ou mou-  
« rir avec honneur, et je sais bien ce que je leur di-  
« rai. »

Le lendemain, à neuf heures, tous se rendirent au marché. Arteweld rendit compte à ses concitoyens des négociations qu'il avait entamées et des odieuses exigences du comte de Flandre. « Maintenant, mes bon-  
« nes gens, ajouta-t-il, c'est à vous de voir si vous voulez  
« prendre ce parti. » On ne répondit que par des gé-  
missements et des cris de désespoir, et, quand ce pre-  
mier trouble fut un peu apaisé, Arteweld demanda  
silence et dit encore : « Il n'y a autre chose à faire que  
« de prendre une résolution prompte. Vous savez que  
« nous n'avons plus de vivres, et qu'il y a ici trente  
« mille personnes qui depuis quinze jours n'ont pas  
« mangé un morceau de pain. Or, il y a trois partis à  
« prendre : le premier, de nous enfermer dans la ville,

« d'aller tous confesser nos péchés, de nous jeter à ge-  
« noux dans les églises et les monastères, et là d'attendre  
« la mort comme des martyrs à qui l'on a refusé toute  
« miséricorde. Dieu, du moins, aura pitié de nos âmes,  
« et le monde dira que nous sommes morts en braves  
« gens. Le second est de s'en aller tous, hommes,  
« femmes et enfants, pieds nus et la corde au cou, sur  
« la route de Bruges, crier merci à monseigneur le  
« comte de Flandre. Il n'a pas le cœur assez dur ni as-  
« sez obstiné pour n'avoir pas pitié de son peuple  
« quand il le verra en cet état. Moi, tout le premier, je  
« lui présenterai ma tête pour l'apaiser. Enfin, le der-  
« nier parti est de choisir cinq à six mille hommes des  
« mieux armés et des plus vaillants de la ville, et de les  
« envoyer attaquer sur-le-champ le comte à Bruges.  
« Si nous mourons, ce sera au moins honorablement ;  
« Dieu prendra de même pitié de nous, et le monde  
« dira aussi que nous avons loyalement défendu notre  
« querelle. Si au contraire nous sommes victorieux,  
« et que Dieu nous fasse la même grâce qu'aux Ma-  
« chabées, qui détruisirent la nombreuse armée des  
« Syriens, alors nous serons le plus glorieux peuple  
« qu'on ait connu depuis les Romains. Voyez donc la-  
« quelle de ces trois choses vous voulez faire. — Ah !  
« cher seigneur, s'écrièrent les Flamands, nous avons  
« toute confiance en vous ; conseillez-nous. — Eh bien !  
« par ma foi ! dit Arteweld, mon avis est que nous al-  
« lions à main armée trouver monseigneur. — Nous  
« le voulons ! répondirent-ils. — Retournez donc en  
« vos maisons ; préparez vos armures, continua Arte-  
« weld ; je vais envoyer le constable de chaque pa-

« roisse choisir les mieux équipés et les plus dignes. »

La ville fut fermée étroitement, et les cinq mille hommes choisis dans les rangs de la milice bourgeoise furent désignés pour attaquer l'armée du comte de Flandre. Leur premier soin fut de charger deux cents chariots de leur artillerie. C'étaient de petits canons ou *ribaudequins* portés sur deux roues, comme une brouette, et qu'un homme ou deux pouvaient manœuvrer. On leur apporta tout ce qui restait de vivres dans la ville : cinq chariots de pain et deux tonneaux de vin. Puis tous les habitants vinrent leur dire adieu. « Braves gens, leur disait-on, vous voyez en « quel état vous nous laissez ; n'espérez pas revenir « ici autrement que victorieux, car, dès que nous vous « saurons morts ou défaits, nous mettrons le feu à « la ville, et nous nous détruirons nous-mêmes. — « Allons, disaient les hommes armés, c'est bien dit ; « mais priez Dieu pour nous ; nous avons espoir qu'il « nous aidera. » Le surlendemain ( 3 mai 1382 ) ils arrivèrent à une lieue de Bruges, et, en vue de leur ennemi, supérieur en nombre, ils se retranchèrent derrière leurs chariots. Arteweld ordonna d'abord que tout le monde se recommandât à Dieu, comme gens qui implorent sa miséricorde, et que la messe fût célébrée. Des frères mineurs qui étaient venus avec l'armée officièrent en sept endroits différents et prêchèrent, comme on le leur avait recommandé, afin de soutenir le courage des hommes d'armes. Plus des trois quarts de l'armée communia « avec grande dé- « votion et crainte de Dieu ; » puis Arteweld rassembla ses compagnons d'armes autour de lui, et leur adressa

une harangue destinée à exalter encore leur courage. « Maintenant, dit-il en finissant et en montrant les « chariots, voici toutes vos provisions ; après celles- « là, si vous voulez manger, il faut en gagner d'au- « tres par l'épée. Partageons-les cordialement et en « bons frères. » Ils se mirent en rangs ; on leur distribua un peu de pain et de vin. Puis, se sentant pleins de courage et de force, ils se disposèrent en bataille, plaçant toujours leurs chariots sur le front de leur armée (1). Cependant le comte avait su que cette petite troupe de Gantois approchait. « Ah ! dit- « il, qu'ils sont fous et insolents ! Leur malice les conduit à leur ruine. Pour le coup, voici la fin de la « guerre. Il faut s'en aller combattre ces méchantes « gens ; encore sont-ils vaillants de mieux aimer pé- « rir par l'épée que par la famine (2). »

Quarante mille hommes de la milice de Bruges avaient pris les armes et s'étaient joints aux troupes du comte de Flandre pour écraser les Gantois. Nonobstant leur présence et la confiance aveugle dont il venait de faire parade, Louis de Male voulait remettre le combat au lendemain. Les habitants de Bruges étaient si impatients d'en venir aux mains que, malgré les ordres du comte, ils commencèrent l'attaque. Les Gantois démasquèrent alors leurs canons, dont le feu sema l'épouvante et le désordre dans les rangs des agresseurs. Les milices de Bruges, passant de l'orgueil à la terreur, lâchèrent pied et se sauvèrent dans leurs

(1) C'est dans Froissart qu'il importe de voir les naïfs détails de cette guerre nationale.

(2) Froissart.

propres murs, et les Gantois, qui les suivaient de près, y entrèrent en même temps que les fuyards. Vainement les chevaliers qui combattaient sous les ordres de Louis de Male essayèrent-ils de tenir tête aux milices gantoises; ils se virent rompus et entraînés dans le désastre des gens de Bruges. Le comte lui-même n'échappa aux vainqueurs qu'en se cachant dans la cabane pauvre et enfumée d'une vieille femme, et, le deuxième jour après la bataille de Bruges, il parvint à s'évader et à se réfugier à Lille, couvert de la misérable souquenille d'un de ses domestiques. Quant aux vainqueurs, ils signalèrent leur présence à Bruges par des réactions sanglantes.

La bataille de Bruges parut décider du sort de la Flandre; partout les bourgeois et les artisans avaient fait des vœux secrets pour les Gantois, même lorsqu'ils étaient forcés de les combattre. A Bruges même, le parti de la liberté était considérable, quoiqu'une jalousie de commerce eût engagé la municipalité et quatre corps de métiers dans le parti du comte. Cette ville en fut sévèrement punie : ses murailles et deux de ses portes furent abattues, pour que les Gantois pussent y entrer en tout temps, et cinq cents otages, pris dans les familles attachées au comte, furent emmenés à Gand. Mais Ypres, Cassel, Bergues, Bourbourg, Furnes, Poperinghe, et enfin Courtray, se soumirent volontairement à Philippe d'Arteweld, qui prit le titre de Regard ou Régent de Flandre. Le palais du comte à Bruges et son château de Male furent dépouillés de toutes les richesses qu'il y avait laissées. Le trésor, la vaisselle, les équipages furent apportés



à Gand. Deux cents chars y convoaient chaque jour le butin, fruit de la victoire; les vivres y étaient de nouveau plus abondants que dans aucune ville de Flandre.

La France ne pouvait rester paisible en face d'un mouvement insurrectionnel qui, en affranchissant les villes flamandes, les livrait à l'influence anglaise. Un jour que les ducs de Bourgogne et de Berry s'entretenaient ensemble des périls de cette situation et de la nécessité d'intervenir en Flandre pour frapper au cœur l'esprit de révolte et de liberté, le jeune roi entra, un épervier sur le poing. « Eh bien! dit-il, mes beaux oncles, de quoi parlez-vous maintenant en si grand conseil? — Ah! Monseigneur, dit le duc de Berry, voici mon frère de Bourgogne qui se plaint à moi de ceux de Flandre; car ces vilains ont bouté hors de son héritage leur seigneur et tous les gentilshommes, et ont un capitaine qui s'appelle Arteweld, pur Anglais de courage, qui assiége grande foison de gentilshommes enfermés dans Audenarde, et assure que jamais ne partira de là et aura sa volonté de ceux de la ville, si votre puissance ne l'enlève. — Par ma foi! repartit le roi, j'ai grande volonté de les aider, et, pour Dieu, allons-y! Je ne désire autre chose que moi armer; car je ne me suis jamais encore armé, et pourtant me faut-il, si je veux régner en puissance et en honneur, apprendre les armes. » Et il voulait partir le lendemain, le jour même (1).

Des ordres furent donnés pour la levée et la con-

(1) Froissart.

centration des troupes. On enjoignit aux vassaux et aux arrière-vassaux de la couronne de se réunir en Artois, avec leurs hommes d'armes, sous le commandement du connétable de Clisson. Le roi prit l'oriflamme à Saint-Denis; puis, vers la fin d'octobre (1382), il partit de Paris avec son oncle, le duc de Bourgogne, pour aller combattre les insurgés de la Flandre. Le comte Louis de Male, qui l'avait devancé, lui fit hommage pour son comté d'Artois, et le supplia en même temps de l'aider à vaincre des sujets rebelles. Arrivés à Seclin, le 3 novembre, sur la route de Lens à Lille, les princes français et leurs lieutenants tinrent conseil sur le plan de campagne qu'ils devaient adopter. La saison était déjà avancée, les pluies rompaient les routes, et d'une voix presque unanime on se détermina à suivre la voie plus courte et à se porter sur Comines.

Le 9, le connétable de France et l'avant-garde parurent en vue de cette place, qui était gardée par un corps de Flamands aux ordres de Pierre Dubois, le principal affidé d'Arteweld. Le 10, le passage de la Lys fut effectué de vive force, et Comines tomba au pouvoir de l'armée française après un combat meurtrier. Après cette victoire, l'armée occupa successivement les bourgs et les villes ouvertes. « Les premiers pillards, dit Froissart, ne faisoient compte de draps entiers, de pennes, ni de tels joyaux, fors de l'or et de l'argent qu'ils trouvoient; mais ceux qui vinrent depuis rançonnèrent tout au net le pays, ni rien n'y laissèrent; car tout leur venoit bien à point. » Cependant les Français parurent devant Ypres. Cette

ville, n'osant se résoudre à suivre l'exemple des Gantois, ouvrit ses portes au roi, à la seule condition que ce prince se contenterait d'une contribution extraordinaire. En apprenant la défection d'Ypres, la Flandre perdit courage. Cassel, Bergues, Bourbourg, Gravelines Poperinghe, Thourhout et plusieurs autres villes se soumirent avant d'être attaquées. Les habitants saisirent eux-mêmes les capitaines qui les commandaient par ordre d'Arteweld, et les conduisirent prisonniers au roi, en le saluant comme leur légitime seigneur. On se borna à réclamer soixante mille livres de ces bourgeois si bien disposés à l'obéissance. Cependant Philippe Arteweld ne perdait point courage ; il prit des mesures pour disputer aux Français Oudenarde, Gand et Bruges, et se porta au-devant d'eux avec une armée. En marchant, il recommandait à ses gens *de tout tuer et de ne faire nul merci*. Il ajoutait : « N'épargnez que le roi de France ; « ce n'est qu'un enfant, il faut lui pardonner ; nous « l'emmènerons à Gand pour lui apprendre à parler « flamand. Quant aux ducs, comtes, barons et autres « gens d'armes, tuez-les tous ! Les communes de « France ne nous en sauront pas mauvais gré, et je « suis bien assuré qu'elles voudroient qu'il n'en re- « vînt pas un seul. » Par ces paroles se dévoilaient les dispositions révolutionnaires de cette bourgeoisie, de ces paysans et de ces ouvriers, qui (Arteweld le savait bien) aspiraient secrètement au triomphe des libertés populaires et à la destruction de la noblesse dans tous les pays. Si le roi de France et ses chevaliers eussent été vaincus par les milices flamandes, la royauté et

la féodalité, atteintes d'un même coup, auraient cédé le terrain à la démagogie, dont le drapeau était arboré en Angleterre, en Italie et sur l'Escaut. « Ni la jacquerie, dit Froissart, ne fut onques si grande ni si horrible qu'elle eût été; car pareillement à Reims, à Châlons en Champagne et sur la rivière de Marne, les vilains se rebelloient et menaçoient jà les gentilshommes; aussi bien à Orléans, à Blois, à Rouen, en Normandie et en Beauvoisis, leur étoit le diable entré en la tête pour tout occire, si Dieu proprement n'y eût pourvu de remède (1). » Ces passages d'un écrivain du moyen âge sont un peu en contradiction avec ce qu'on raconte des quatorze siècles calmes et paisibles de l'antique monarchie; mais l'histoire s'accorde peu avec les églogues dont on a bercé notre enfance.

Arteweld aurait prudemment agi en évitant la rencontre de l'armée française et en suivant un système de temporisation. On touchait aux derniers jours de novembre; les intempéries ne pouvaient manquer de détruire rapidement une armée composée sans doute d'hommes braves, mais qui ne savait déjà comment se procurer les abris et les vivres dont elle avait besoin. Trop confiant dans sa force, Arteweld crut qu'il valait mieux attaquer, et qu'une victoire rétablirait sa fortune et le prestige de son autorité. Laissant donc un corps d'armée devant Oudenarde, pour en continuer le siège, il se porta vers l'armée française avec cinquante mille hommes armés, pour la plupart, de maillets et de piques de fer, et portant pour armes

(1) Froissart, liv. II, ch. CLXXXVI.

défensives des casques de fer, des hoquetons et des gants de cuir de baleine. Les Français, plus nombreux encore, étaient bien autrement forts par l'habitude de la discipline et de la guerre. Le jeudi 27 novembre, les deux armées se trouvèrent en présence à Rosebecque, non loin de Courtray.

Le surlendemain, au matin, un brouillard épais couvrait la plaine et les collines et enveloppait les deux armées. Le connétable de Clisson envoya plusieurs chevaliers à la découverte, et ces éclaireurs rencontrèrent l'armée flamande qui s'avancait en silence. Arteweld était à la tête des gens de Gand, en qui il avait surtout confiance. Chaque ville avait sa bannière; les hommes de chaque châtellenie portaient leur uniforme spécial; les corps de métiers déployaient aussi leurs enseignes, et tous, par l'ordre d'Arteweld, marchaient en masse, se donnant le bras et se serrant entre eux, comme à la journée de Bruges. Quand le connétable les vit venir, il dit au jeune roi, en *ôtant jus de son chef un chapelet de bière qu'il portoit* : « Sire, réjouissez-vous, ces gens sont nôtres; nos « gros varlets les combattroient. » Charles VI lui répondit : « Connétable, Dieu vous en oye. Or, allons « donc avant, au nom de Dieu et de monseigneur « saint Denis. » Et la bataille s'engagea sur toute la ligne par des décharges de canons et de bombardes. En ce moment même, l'oriflamme ayant été arborée sur le front de l'armée française, le brouillard se dissipa et le soleil vint éclairer la lutte. Cette coïncidence fut attribuée à un miracle, tant le moindre événement frappait les esprits.

Le premier choc fut des plus rudes, et les Français furent un moment ébranlés; peu d'instants leur suffirent pour se remettre en ligne et envelopper de toutes parts l'énorme phalange flamande, qui fut bientôt rompue et enfoncée, et Arteweld, mortellement atteint, tomba au milieu des siens, qui prirent la fuite. En moins d'une heure le combat se changea en déroute, et les Français firent un horrible massacre de l'armée ennemie. « Là, dit Froissart, ne se épargnoient point les chevaliers ni écuyers, mais mettoient la main à l'œuvre de grand'volonté, et plus l'un que l'autre. Si en y ot aucuns qui se avancèrent et boutèrent en la presse trop avant, car ils y furent enclos et éteints, et par especial messire Louis de Cousant, un chevalier de Berry, et messire Fleton de Revel, fils du seigneur de Revel; encore en y ot des autres, dont ce fut dommage; mais si grosse bataille comme celle où tant avoit de peuple ne se peut par-fournir, ou mieux venir pour les victorieux, qu'elle ne coûte grandement. Ces jeunes chevaliers et écuyers qui désiroient les armes s'avançoient volontiers pour leur honneur et pour acquerre grâce; et la presse étoit là si grande et l'affaire si périlleuse, pour ceux qui étoient enclos ou chus, que, si on n'avoit bonne aide, on ne se pouvoit relever. Par ce parti y ot des François morts éteints aucuns; mais planté ne fut-ce mie; car quand il venoit à point, ils aidoint l'un à l'autre. Là fut un mont et un tas de Flamands occis moult long et moult haut. Et de si grand'bataille et de si grand'foison de gens morts comme il y en ot là, on ne vit oncques si peu de sang issir qu'il en issit; et

c'étoit au moyen de ce qu'ils étoient beaucoup d'éteints et étouffés dans la presse, car iceux ne jetoient point de sang. Quand ceux qui étoient derrière virent que ceux qui étoient devant fondoient et chéoiënt l'un sur l'autre, et qu'ils étoient tous déconfits, si s'ébahirent et commencèrent à jeter leurs plançons jus et leurs armures, et eux déconfire et tourner vers Courtray en fuite et ailleurs; ni ils n'avoient cure fors que pour eux mettre à sauveté; et Bretons, et François après, qui les enchassoient en fossés, en aulnaies et bruyères, ci dix, ci douze, ci vingt, ci trente, et les combattoient derechef, et là les occioient s'ils n'étoient plus forts d'eux. Et si en y ot grand'foison de morts en chasse entre la bataille et Courtray, où ils se retiroient à garant; et du demeurant qui se put sauver il se sauva, mais ce fut moult petit; et se retrayoient les uns à Courtray, les autres à Gand, et les autres chacun où il pouvoit (1). »

Telle fut l'issue de la mémorable bataille de Rosebecque, livrée contre les communes françaises plus encore peut-être que contre les bourgeois de Flandre, puisqu'il est avéré que, dans tout le royaume, de l'Aisne et de la Marne aux montagnes de la langue d'Oc, on n'attendait que la victoire d'Arteweld et la défaite de Charles VI pour donner le signal d'une vaste insurrection populaire. Quoi qu'il en soit, tandis que l'on pendait à un arbre de la route le corps de Philippe Arteweld, et que l'on inaugurait la victoire par le pillage et l'incendie de Courtray, la ville de

(1) *Chron.* de Froissart, t. II, p. 251.

Gand ne se laissa point abattre par la défaite de ses citoyens et se mit en mesure de résister à l'armée française. Le jeune roi aurait voulu en finir avec les insurgés flamands, mais l'hiver ne permettait plus de tenir la campagne, et, faute de fonds, on se trouvait dans la nécessité de licencier les contingents féodaux. On ajourna donc au printemps prochain la reprise des hostilités, et le roi, escorté des princes ses oncles, se dirigea vers Senlis et y cantonna ses troupes. En ce moment Charles VI venait à peine d'atteindre sa quatorzième année; il gouvernait, du moins de nom, car les princes du sang n'avaient garde de lui permettre de régir par lui-même ses peuples; c'est tout au plus s'ils souffraient qu'il se donnât les airs d'un capitaine victorieux, d'un destructeur de phalanges. Au lieu de lui enseigner l'art de se faire aimer par la clémence, au lieu de lui apprendre que la justice et la sagesse remportent plus de victoires que l'épée, ils s'attachaient à exalter son orgueil naissant, à enflammer son humeur guerrière, et ils ne lui parlaient que de la nécessité de mettre fin, par la terreur et les supplices, aux ferments d'agitation et de révoltes que leurs actes tyranniques soulevaient dans tout le royaume.

Le 10 février 1383, Pierre de Villiers, garde de l'oriflamme, ayant rapporté ce drapeau à Saint-Denis, le jeune roi vint dans la même église rendre grâce à Dieu de la victoire de Rosebecque. Le même jour le prévôt des marchands et les principaux habitants de Paris se présentèrent à lui, l'assurant que la ville l'attendait avec une parfaite soumission, prête à lui obéir en toute



chose. Ils firent plus; persuadés que Charles VI, auquel on prêtait des projets de vengeance, se montrerait plus doux et plus clément si on parvenait à l'intimider, ils déployèrent toute la milice de Paris du côté de Montmartre, aux abords de la ville et sur le chemin du roi. Il y avait là vingt mille hommes armés de maillets et de piques, un corps d'arbalétriers et un corps de soldats portant le bouclier et l'épée. A la vue de cette armée, le connétable et les seigneurs qui accompagnaient Charles VI se mirent à dire : « Voyez l'orgueilleuse canaille et sa jactance ! Ils n'avaient qu'à venir avec cette belle armée servir le roi en Flandre ; mais ils s'en sont bien gardés, et, au lieu de sonner les cloches pour célébrer nos victoires, ils osent se présenter en armes devant leur seigneur. » On envoya des hérauts qui demandèrent aux Parisiens : « Où sont vos chefs ? Lesquels de vous sont les capitaines ? » Les Parisiens répondirent : « Nous n'en n'avons point d'autres que le roi et ses seigneurs. » Les hérauts demandèrent alors si le connétable et quatre barons pourraient entrer en sûreté. « Ah ! vous nous raillez, repartirent les Parisiens. Allez leur dire que nous sommes prêts à recevoir leurs ordres. » Le connétable arriva au milieu d'eux. « Eh bien ! gens de Paris, dit-il, qui vous a donc fait sortir ainsi de la ville ? Il semble que vous vouliez combattre le roi votre seigneur. — Monseigneur, dirent-ils, nous n'en avons nulle volonté et ne l'avons jamais eue ; nous désirons seulement que le roi voie la puissance de sa bonne ville de Paris. Il est bien jeune et ne sait pas ce qu'il pourrait faire de nous, si jamais il en avait besoin. — C'est bon, c'est

bon, répliqua le connétable; mais le roi, pour cette fois, ne veut pas vous voir ainsi. Si vous voulez qu'il vienne dans votre ville, rentrez chacun chez vous et quittez vos armures.» Ils obéirent. Et le lendemain le roi arriva. Les portes étaient toutes grandes ouvertes; il voulut entrer par la brèche, et fit abattre un pan de mur. Puis il traversa les rues, casque en tête, la lance à la main, et de l'air le plus terrible que pût prendre son jeune visage, et ne répondant au salut de personne. Il vint ainsi jusqu'à Notre-Dame et déposa sur l'autel un étendard semé de lis (11 février).

Le lendemain les arrestations commencèrent, et en même temps on rendit des édits et des ordonnances qui dépouillaient les Parisiens de leurs principales franchises. Le roi abolit l'échevinage, les quarteniers, les dizainiers, et tout ce qui constituait la commune parisienne. Les aides, le douzième denier, la gabelle et toutes les autres impositions récemment abolies furent remises en vigueur, soit de plein droit, soit d'après le consentement de quelques notables ou seigneurs qui se posèrent comme étant l'assemblée des états de la langue d'Oil. Bientôt on en vint à des actes plus significatifs. Le 16 février on pendit un marchand de draps et un orfèvre; puis on enleva et l'on porta au château de Vincennes, en guise de trophées, les chaînes à l'aide desquelles, dans les dernières émeutes, les habitants de Paris avaient barricadé leurs rues. Chacun tremblait pour soi. Tous les bourgeois reçurent ordre de porter leurs maillets et leurs piques au château du Louvre. On se mit à démolir la porte Saint-Antoine et l'on acheva les constructions qui de la

Bastille faisaient une forteresse plutôt qu'une prison. La duchesse d'Orléans, fille de Charles le Bel, vint à Paris, malgré son grand âge, et sollicita la grâce de la ville ; on lui répondit que les exécutions seraient seulement suspendues jusqu'à ce qu'elle fût sortie des murs de cette capitale rebelle. L'Université se rendit auprès du roi, et, dans un discours touchant, implora en faveur des citoyens pitié et miséricorde. Le duc de Bourgogne, oncle du roi, se borna à dire que le gouvernement ne pouvait se dispenser de punir tant de rebelles, mais qu'on établirait une distinction entre les innocents et les coupables. Bientôt eut lieu l'exécution de cent bourgeois les plus considérés, et celle de l'avocat général Jean Desmarets, qui, après avoir passé au service de quatre rois une vie de quatre-vingts ans, fut récompensé par une mort ignominieuse. Plus d'une fois, au milieu des troubles populaires, on avait eu recours à lui comme à un médiateur, et l'on s'était servi de son influence pour apaiser les masses. Cette fois on l'accusa d'avoir parlé trop librement dans le conseil en faveur du peuple, et d'avoir approuvé que les bourgeois fortifiassent Paris pour se mettre à couvert des attaques du roi. Son plus grand crime était d'avoir été l'ami du duc d'Anjou contre le duc de Bourgogne, et ce dernier exerçait en ce moment l'autorité, tandis que son frère guerroyait en Italie dans l'intérêt de ses prétentions à la couronne de Naples. En marchant au supplice, l'illustre vieillard se borna à en appeler à Dieu, et on l'entendit répéter ces paroles du Psalmiste : *Judica me, Deus, et discerne causam meam.*

« Quand ce vint à lui de recevoir du bourreau le coup

mortel, on lui dit : « Demandez merci au roi, maître  
« Jean, pour qu'il vous pardonne vos fautes. » Il se  
retourna et dit : « J'ai servi bien et loyalement le roi  
« Philippe, son bisaïeul, le roi Jean et le roi Charles, son  
« père; jamais aucun de ces rois n'a rien eu à me re-  
« procher, et celui-là ne me reprocheroit rien non  
« plus s'il avoit l'âge et la connoissance d'un homme  
« fait. Je ne pense pas que ce soit lui qui soit en rien  
« coupable d'un tel jugement; je n'ai donc que faire de  
« lui crier merci. C'est à Dieu seul qu'il faut demander  
« merci, et je le prie de me pardonner mes péchés. »  
A peine fut-il mort que le gouvernement supprima la  
place de prévôt des marchands, et en attribua la ju-  
ridiction au prévôt de Paris, magistrat de police nommé  
par le roi lui-même. Peu de jours après fut envoyé au  
supplice Nicolas Flamand, ce marchand drapier dont  
le nom se rattachait à l'administration du prévôt Étienne  
Marcel, et qui, par son influence, avait calmé plu-  
sieurs insurrections populaires.

Il y avait plus d'un mois que duraient ces exécutions  
sévères; elles se terminèrent par une grande scène.  
On assembla le peuple dans la cour du palais. Un écha-  
faud avait été élevé sur les degrés. Le trône du roi y  
fut placé et magnifiquement orné. Le jeune prince s'y  
assit, entouré de ses oncles, de sa suite et de son con-  
seil. Pierre d'Orgemont, chancelier de France, que le  
ressentiment du duc d'Anjou avait éloigné et que la  
faveur du duc de Bourgogne venait de rappeler, prit  
la parole. D'une voix tonnante il rappela toute la  
longue histoire des séditions de Paris depuis quarante  
ans, l'audace des bourgeois contre l'autorité royale,

les désordres et les cruautés qui avaient maintes fois rempli la ville ; puis il parla des justes punitions qui déjà étaient tombées sur les coupables et de celles qui étaient encore nécessaires. Il se retourna ensuite vers le roi et lui demanda s'il n'avait pas parlé selon ses intentions. « Oui, » dit le roi. Alors toute cette foule se mit à gémir, à se désespérer, en criant miséricorde. Les femmes et les filles des pauvres bourgeois qui étaient encore en prison sanglotaient et s'arrachaient les cheveux. En ce moment les ducs de Bourgogne et de Berri s'avancèrent devant le trône, mirent le genou à terre et demandèrent grâce pour la bonne ville de Paris. Le roi dit qu'il y consentait, et qu'il voulait bien commuer en peine civile la peine criminelle méritée par tant de rébellions. C'était le besoin d'argent qui faisait parler ainsi, et l'on continua à taxer et à pressurer tous les riches bourgeois de Paris, les quarteniers, les centeniers, les dizainiers (1). Les bonnes villes de Rouen, de Reims, d'Orléans, de Troyes, de Sens, de Châlons, furent traitées de même sorte ; on y vit beaucoup de supplices, et l'on y leva de fortes sommes. Cet argent passa presque en entier au profit du duc de Berri et du duc de Bourgogne, à qui l'on assigna même authentiquement trois cent mille livres (2). Le connétable, les maréchaux et les principaux seigneurs de la suite du roi y eurent part aussi, afin de payer leurs gens de guerre ; mais la plupart d'entre eux gardèrent cet argent, si bien que les troupes, ayant été

(1) *Le Religieux de Saint-Denis*. — Juvénal.

(2) *Histoire de Bourgogne*. — Froissart.

licenciées sans être payées, se dédommagèrent elles-mêmes en exerçant des dévastations et des pillages dans les provinces.

Les provinces du Midi n'étaient point à l'abri des calamités qui pesaient sur les populations du Nord. Les exactions du duc de Berri avaient accru et multiplié le nombre des *tuchins*, de ces hommes réduits au désespoir par l'oppression la plus tyrannique, et qui, réfugiés dans les bois, se mettaient en guerre contre l'ordre social. Tandis que cette jacquerie languedocienne s'emparait de plusieurs châteaux et se signalait par le brigandage, des aventuriers anglais établissaient leurs repaires sur plusieurs points du Midi, et rançonnaient à main armée toutes les classes de la population. Les sénéchaux de Beaucaire et de Carcassonne prirent des mesures pour remédier à ces attentats. Le duc de Berri rassembla à Lyon les états de la langue d'Oc et obtint l'établissement des mêmes aides qui avaient été votées par les états de la langue d'Oïl, sous l'impression de la terreur répandue par les supplices. En même temps Charles VI, par une ordonnance rendue à Lyon, réserva à son conseil la répression des *tuchins*, interdisant aux juges ordinaires d'informer ou de prononcer contre eux des peines.

Au nord, la Flandre, qu'on disait vaincue et domptée, l'était si peu qu'il fallut encore deux campagnes pour la réduire (1383-1384). Après leur défaite de Rosebecque, les Gantois continuèrent la guerre. Ils avaient encore dans leurs armées trois vaillants chefs qui s'étaient signalés dès le commencement de l'insurrection : Pierre Dubois, Pierre Winter et François

Ackermann. Leurs suffrages se portèrent sur ce dernier, qui remplaça Arteweld et prit immédiatement la direction de la résistance nationale.

Ce nouveau capitaine, réduit aux seules forces de la Flandre, se hâta de renouveler les anciens traités avec l'Angleterre, toujours jalouse des succès des Français ; et, au moyen d'une croisade prêchée dans ce pays par les urbanistes contre les clémentins, il en obtint des secours. Deux mille lances des meilleurs chevaliers d'Angleterre, avec quatre mille archers, débarquèrent à Calais sous les ordres de l'évêque de Norwich. Celui-ci, sans plus tarder, entra en Flandre, s'empara de Gravelines et de Dunkerque, et alla mettre le siège devant Ypres, où les gens de Gand, au nombre de plus de vingt mille, vinrent en grande joie se joindre à lui. Le duc de Bourgogne, averti par son beau-père, s'occupa activement de sauver de nouveau son comté. Comme l'année précédente, l'Artois fut choisi pour le rendez-vous des hommes d'armes de toutes les provinces. On convoqua le ban et l'arrière-ban, et en moins de six semaines le roi de France se trouva à la tête de l'armée la plus nombreuse et la plus belle qui eût été vue : elle comptait plus de vingt mille lances et de soixante mille fantassins. A son approche, les Anglais abandonnèrent la ville de Bergues et se retirèrent à Bourbourg, tandis que les Gantois, sous les ordres d'Ackermann, s'emparaient d'Oudenarde par surprise. Les Français entourèrent Bourbourg et la serrèrent de très-près. Ils se disposaient à donner l'assaut lorsque, par l'entremise du duc de Bretagne, qui s'était joint à l'armée fran-

çaise avec deux mille lances, une trêve d'un an fut conclue. Ce traité permit aux Anglais, que les capitaines français regardaient déjà comme perdus, de repasser la mer avec leurs armes et leurs bagages. Toute cette belle armée française, devenue désormais inutile, fut congédiée; il n'y eut que le duc qui resta pour essayer de mettre un terme au désordre et aux ravages qui régnaient dans ces cantons.

Le comte de Flandre voulait en finir, mais de part et d'autre on était las de se battre sans résoudre la difficulté. Le pays était appauvri, il n'y avait plus rien à prendre, et personne ne se souciait de perdre des armées au siège de Gand. Le duc de Berri surtout, éloigné de son gouvernement et de ses fiefs, se désolait d'avoir à guerroyer sans relâche au milieu de la boue et des marécages, pour le compte de Louis de Male et du duc de Bourgogne. A la fin (1384), le comte de Flandre mourut, et l'on prétendit, sans raison sérieuse, qu'il avait été poignardé par le duc de Berri (1). Quoi qu'il en soit, le duc de Bourgogne hérita, par sa femme, de la Flandre, de l'Artois et de la Franche-Comté. Souverain d'une province que la guerre désolait depuis tant d'années, Philippe le Hardi ne se montra point difficile sur les conditions de la paix; l'essentiel était pour lui d'hériter. Une fois son droit proclamé, il accorda aux Flamands tout ce qu'ils voulurent, il jura toutes les chartes qu'ils lui présentèrent,

(1) Le religieux de Saint-Denis n'accuse point le duc de Berri. Froissart dit que le comte de Flandre mourut de maladie. Meyer (lib. XIII, fol. 200) ne rapporte l'assassinat que d'après une chronique allemande, fort peu vraisemblable.



il augmenta même leurs franchises, et, bien que le parti populaire et les bourgeois de Gand refusassent encore de lui obéir, la Flandre n'en tomba pas moins sous la domination d'un prince français, d'un de ces Valois qu'elle avait l'habitude de détester et de combattre. Pendant les premiers moments cette domination parut douteuse et mal affermie ; les communes et les corporations marchandes se défiaient des promesses et de la parole du duc de Bourgogne. Quelques villes, et entre autres la courageuse cité de Gand, n'avaient point renoncé à se délivrer du joug de leurs seigneurs français ; elles se montrèrent aussi ennemies de Philippe le Hardi que de Louis de Nevers ; il fallut que Charles VI marchât en personne pour les réduire. Ses troupes et celles du duc de Bourgogne s'unirent contre les Gantois, qui succombèrent enfin dans cette lutte inégale. *Lorsqu'on nous aura tous égorgés*, disaient ces marchands, *nos os se réuniront pour combattre*. Leur courage fut trompé dans son attente ; la liberté eut des martyrs, et ce ne fut pas la liberté seule, car les Flamands combattirent non-seulement pour repousser des princes étrangers, mais encore pour rester fidèles au pape de Rome, tandis que la France ne reconnaissait que celui d'Avignon.

Désormais maîtresse de la Flandre, de l'Artois et de Rethel, cette branche de la dynastie capétienne que l'histoire appelle la maison de Bourgogne tendit à vivre d'une existence propre et à se rendre indépendante ; elle ne vit dans la France qu'une réserve armée, qu'une alliée docile, et toutes ses affections se concentrèrent sur sa grandeur personnelle. Après avoir suivi un sys-

tème d'alliance à l'égard de quelques princes allemands, elle oublia peu à peu le sang d'où elle était sortie et la France qui avait servi d'instrument à sa gloire ; et nous ne tarderons pas à la trouver ennemie de nos rois et ardente à profiter de toutes les circonstances qui allaient surgir contre leurs aînés et leurs suzerains.

Sur ces entrefaites, le duc d'Anjou, oncle de Charles VI, échouait dans sa tentative contre le roi Charles III, le dernier des mâles de la première maison d'Anjou, à qui il venait disputer le trône de Naples. Les armées et les trésors que l'ex-régent de France aurait dû employer à défendre le royaume de Charles VI n'eurent d'autre emploi que de seconder des prétentions mal assises sur une couronne étrangère. Après avoir vu ses troupes décimées par la guerre et les maladies, Louis d'Anjou fut lui-même atteint d'une fièvre contagieuse et mourut à Bari, le 10 octobre 1384. Tandis que les débris de son armée cherchaient à regagner la France, sa veuve, Marie de Bretagne, fille de Charles de Blois, se rendit à Paris et demanda aux ducs de Berri et de Bourgogne de l'aider tout au moins à maintenir la souveraineté de ses enfants, Louis et Charles, sinon sur Naples, du moins sur la Provence. Aucune assistance efficace ne lui fut donnée, et la Provence, à l'exception des villes d'Arles et de Marseille, reconnut la souveraineté de Charles III, déjà roi de Naples.

L'année suivante (1385) Charles VI, roi de France, épousa la princesse Isabeau, de la maison de Bavière. Il n'avait point encore dix-sept ans ; elle n'en avait

que quatorze ; mais déjà elle était remarquable par sa beauté. Ce mariage , célébré le 18 juillet dans la cathédrale d'Amiens , fit entrer dans la maison capétienne la femme dont le nom restera pour toujours attachée aux plus désastreux souvenirs de notre histoire. On eût dit que la main de Dieu s'appesantissait de plus en plus sur la France et sur ses rois , jusqu'au jour marqué dans les desseins de la Providence où notre patrie , trahie et perdue par une femme , serait affranchie est auvée par une femme.

Charles VI commençait à souffrir impatiemment la surveillance de ses tuteurs. Toujours dominé par des préoccupations belliqueuses, il conçut le projet d'une descente en Angleterre, où le jeune roi Richard II , également asservi à ses oncles , avait peine à se soutenir contre la révolte populaire. On fit des préparatifs immenses ; tous les vaisseaux que l'on put construire, acheter ou louer sur les côtes de l'Océan , depuis Gibraltar jusqu'à la Prusse , furent réunis entre l'Écluse et Blankembourg : on en comptait près de quinze cents. Le duc de Bourgogne, au lieu de presser l'expédition , s'appliqua à soumettre la Flandre, qui lui était récemment dévolue par la mort de son beau-père. Le duc de Berri, de son côté, fit perdre par ses lenteurs le moment favorable , et les Anglais brûlèrent dans le port les vaisseaux qu'avait épargnés la tempête ( 1386 ). D'autres projets de descente ne reçurent qu'un commencement d'exécution , et l'on signa une trêve de vingt-huit ans. Ces velléités de guerre n'avaient abouti qu'à épuiser le trésor déjà fortement entamé par les spoliations des princes. Vers le même temps, une cam-

pagne dirigée contre le duc de Gueldre amena des résultats désastreux ; l'armée française, il est vrai, n'eut aucun ennemi à combattre, mais elle fut presque entièrement détruite par les maladies et les fatigues.

Charles le Mauvais vivait toujours comme une menace permanente contre la vie des rois de France et l'indépendance de leur royaume. Ce prince avait tenté de faire empoisonner Charles VI et ses oncles, mais son crime fut déjoué. On ne sait à quelle odieuse ressource il aurait de nouveau eu recours, lorsqu'il mourut victime d'un tragique accident. Comme il était épuisé de maladie et de débauches, il se faisait rouler dans un drap imbibé d'esprit-de-vin ; le feu ayant pris à ce linge, le roi de Navarre périt misérablement : digne fin d'un tel monstre ! Après sa mort le parlement lui fit son procès, par suite duquel furent déclarées confisquées et réunies à la couronne de France toutes les terres et toutes les villes qu'il possédait encore dans le royaume. Quant à la Navarre, elle continua de former un État indépendant sous le gouvernement de Charles III, dit le Noble, fils et héritier de Charles le Mauvais (1387). La même année mourut Pierre IV, roi d'Aragon, auquel succéda Jean I<sup>er</sup> son fils.

La Bretagne obéissait encore à Jean de Montfort (le duc Jean IV) ; mais l'un des fils de son ancien compétiteur, Charles de Blois, vivait encore prisonnier en Angleterre. Olivier de Clisson, connétable de France, paya cent mille livres la rançon de ce prince, qui avait consenti à épouser sa propre fille, et il se

disposa à opposer le prétendant Jean de Blois au duc de Bretagne, Jean de Montfort. Ces projets vinrent à l'oreille du duc ; il s'en montra fort courroucé et répétait à tous ceux qui voulaient l'entendre : « Voire me cuide messire Olivier de Clisson mettre hors de mon héritage ; il en montre les signifiances ; il veut mettre hors d'Angleterre Jean de Bretagne et lui donner sa fille. Telles choses me sont moult déplaisantes, et, par Dieu ! je lui montrerai un jour qu'il n'a pas bien fait, quand il s'en donnera le moins de garde. » La menace ne tarda point à recevoir son exécution, et, comme le prince avait semblé l'indiquer par ses dernières paroles, la vengeance fut lâche et peu digne d'un chevalier. Après la tenue des états qu'il avait convoqués à Vannes, et où Clisson s'était rendu sur son invitation spéciale, le duc engagea le connétable, Jean de Laval, son beau-frère, et Beaumanoir, un de ses domestiques, à visiter son château de l'Hermine, qu'il avait fait construire auprès de Vannes et qui était à peine terminé. Clisson et Jean de Laval s'y rendirent les premiers. Le duc les y promena longtemps, en les consultant sur la distribution intérieure ; puis, lorsqu'il fut arrivé à la porte du donjon, il s'arrêta en bas à causer avec Laval et engagea le connétable à le visiter ; mais à peine celui-ci avait-il monté quelques marches que la porte se ferma sur lui ; des gens d'armes arrivèrent qui le dépouillèrent de ses vêtements, le chargèrent de fers et le jetèrent dans un cachot souterrain. Le duc Jean IV, dans le premier moment, ordonna de le mettre à mort, mais on ne se conforma pas à ses volontés, et

il ne tarda pas à remercier ceux-là mêmes qui lui avaient désobéi. Il fit plus; il consentit à accorder la liberté et la vie au connétable, à la condition qu'il renoncerait à s'allier au comte de Penthièvre et lui céderait différentes places. Le connétable souscrivit à tout; puis, une fois libre, il se rendit en grande diligence auprès de Charles VI. « Sire, lui dit-il en mettant un genou à terre, vous m'avez revêtu d'une dignité dont je déclare ne m'être point rendu indigne, et si quelqu'un soutenoit le contraire, je lui prouverois qu'il en a menti. » Ici le connétable s'arrêta; personne ne se leva pour contredire son assertion, et il continua en ces termes : « Le duc de Bretagne m'a pris en trahison et m'a forcé, en menaçant ma vie, de lui abandonner tous mes biens. Cette injure, Sire, a été faite au chef de vos armées, et il ne se peut que vous n'en éprouviez un vif ressentiment. Je vous demande justice, vengeance, et, hors d'état de soutenir convenablement la dignité dont j'étois revêtu, je vous supplie de la reprendre et d'en disposer. » Le roi ordonna à Clisson de garder sa charge; il lui promit justice; mais il ajouta que, dans sa conduite, il trouvoit deux fautes : la première, d'avoir assisté aux états de Vannes; la seconde, de s'être laissé prendre comme un enfant. Cette réception, pleine de froideur, fit bien voir à Clisson qu'il n'aurait justice ni vengeance s'il ne se la faisait point lui-même. Aussi, dès qu'il eut achevé de délivrer le comte de Penthièvre et qu'il eut procédé à la célébration du mariage de ce prince avec sa fille, il commença contre Montfort une guerre dont la force de son parti, son

habileté militaire et la justice de sa cause rendirent longtemps le succès douteux.

En Angleterre, Richard II luttait encore contre les différentes factions acharnées contre la paix publique. Soit qu'il faille en rechercher la cause dans son inexpérience et ses prodigalités (1), ou dans l'ambition de ses oncles, les ducs de Lancastre, d'York et de Gloucester, ou dans la turbulence de son peuple, son règne, à partir de cette époque, ne fut plus guère qu'une suite d'erreurs ou d'infortunes. L'opposition systématique des familles les plus nobles et les plus anciennes contre ses ministres favoris, surtout contre Robert de Vère, qu'il avait revêtu du titre inusité de duc d'Irlande, exaspéra son esprit et ouvrit son cœur aux soupçons. On les dirigea d'abord contre le duc de Lancastre; mais celui-ci, secondé par le duc de Gloucester, se disculpa avec énergie, et pour le moment cette affaire n'eut pas de suite. Dans les intervalles que lui laissaient ces conflits et la querelle élevée entre l'Angleterre et la France, Richard II attaqua l'Écosse. Cette guerre s'annonça sous d'heureux auspices; mais bientôt l'opiniâtre patriotisme des chefs de clans et des montagnards fatigua la patience de Richard, et Robert Stuart, roi d'Écosse, put transmettre à ses descendants la succession paisible d'un trône où ils devaient rencontrer tant d'infortunes. Au retour de son expédition, Richard II retomba sous l'influence de ses favoris ou dans les discordes de famille, et, toujours aigri contre le duc de Lancastre, dont il redou-

(1) Sa maison se composait de dix mille domestiques, parmi lesquels on ne comptait pas moins de trois cents cuisiniers.

tait l'ambition, il déclara Roger, comte de March, petit-fils de Lionel, duc de Clarence (1), l'héritier présomptif du trône.

Mais, si Richard II craignait l'ambition de Lancastre, il n'avait pas moins à redouter les passions violentes de Gloucester. Ce dernier prince, auquel il laissa prendre tout ascendant pendant l'absence de Lancastre, fomentait le mécontentement de la noblesse, innovait en matière de gouvernement, épuisait le trésor royal et faisait retomber sur son neveu tout l'odieux de ses déprédations. Le peuple murmurait; il jeta des cris de colère et d'effroi lorsqu'il apprit que Charles VI, roi de France, avait réuni près de quatorze cents vaisseaux entre l'Écluse et Blankenbourg. Heureusement pour Richard, les chefs de la flotte française ayant perdu le moment favorable, les Anglais, comme on l'a vu plus haut, brûlèrent dans le port les vaisseaux qu'avait épargnés la tempête (1386-1387). Malgré ce succès, l'opposition des Communes prit un caractère plus menaçant. Elles s'attaquèrent d'abord à l'un de ses favoris, Michaël de la Pole, qu'il avait créé comte de Suffolk, et le condamnèrent à rembourser les donations qu'il avait reçues de son souverain; puis elles proposèrent d'établir un conseil permanent chargé de réformer l'état de la nation. Richard II se récria contre ce projet et menaça de dissoudre le parlement. Les Communes, pour l'effrayer, envoyèrent chercher l'acte par lequel Édouard II avait été déposé. Au lieu de résister, Richard II, cé-

(1) Lionel était le second fils d'Édouard III.



dant aux avis perfides de Gloucester, signa la formation du comité; le duc y fit entrer ses partisans, s'empara de tout le pouvoir, et pendant près d'une année Richard II ne fut qu'un instrument dans les mains d'un parti. Toutefois le duc de Gloucester gouverna avec plus de douceur qu'on ne devait l'espérer.

En France, la tyrannie et les exactions des oncles du roi avaient comblé la mesure; on s'indignait du faste et de la dureté des princes, on gémissait d'être dans la nécessité de subvenir à leurs dépenses superflues, dépenses à ce point odieuses que l'un des oncles de Charles VI, le duc de Berri, avait accordé à son fou, le nommé Tacque-Tibaut, *ancien faiseur de chausses*, la valeur de deux cent mille livres « en beaux joyaux, en or et argent, et, dit Froissart, tout avoient payé les pauvres gens d'Auvergne et de la langue d'Oc, qui étoient taillés trois ou quatre fois l'an, pour accomplir au duc ses folles plaisances. » Quant au duc de Bourgogne, on lui reprochait d'être l'ami et le défenseur de Jean de Montfort, duc de Bretagne, si malveillant pour la France, et on lui imputait d'avoir provoqué et conseillé la désastreuse expédition entreprise contre la Gueldre. A la fin les plaintes du peuple parvinrent jusqu'à Charles VI, grâce au zèle courageux de plusieurs anciens serviteurs de son père.

Le 31 octobre 1388, le roi s'arrêta à Reims, au retour de la campagne de Gueldre; le surlendemain, 2 novembre, il assembla un grand conseil dans la salle de l'archevêché. Ses oncles, son frère, ses cousins, les principaux prélats et seigneurs se trouvaient présents, et, quand la séance fut ouverte, le chancelier, à

l'extrême surprise des princes, exposa que le roi avait ordonné de mettre en délibération s'il convenait que dorénavant il gouvernât son royaume par lui-même. S'adressant ensuite au cardinal de Laon, il l'invita à dire son avis. Le cardinal voulut s'excuser de parler le premier ; mais, sur l'ordre exprès du roi, il prit la parole, et démontra que ce prince, déclaré majeur depuis sept ans et ayant atteint sa vingt-unième année, devait seul exercer le gouvernement de l'État et ne subir désormais aucune tutelle. L'archevêque de Reims et les principaux chefs militaires se hâtèrent d'adhérer à cette opinion, et le roi parla à son tour. Après avoir fait allusion aux premières années de son règne, il affecta de s'appesantir sur les obligations dont il était redevable aux princes ses oncles pour les soins qu'ils avaient mis à sa propre éducation et à l'administration de l'Etat. Il les remercia de lui avoir si bien appris l'art de régner ; puis il déclara qu'il était temps de les décharger du soin du gouvernement. Il ajouta que le duc de Bourgogne, déjà chargé de la direction de plusieurs peuples, devait désormais consacrer toutes ses préoccupations à ses propres sujets ; que, pour lui, il avait pris la résolution de gouverner par lui-même, avec les ministres qu'il choisirait ; qu'il voulait toutefois prendre à cet égard le consentement préalable des princes, des seigneurs et des prélats qui composaient l'assemblée. Les dispositions de la majorité n'étaient point douteuses, et les oncles du roi, quels que fussent leurs déplaisirs, n'osèrent combattre la résolution soudaine de Charles VI. Le duc de Berri se borna à dire que ce prince ferait bien, à son retour à Paris, de soumettre

son projet à un nouvel examen. Cette protestation déguisée demeura sans écho, et Charles VI agit le jour même comme un roi libre et affranchi de tutelle. On remarqua que peu d'heures après le cardinal de Laon mourut empoisonné, et l'on attribua sa mort à la vengeance des princes. L'accusation ne fut point éclaircie. Quant aux ducs de Bourgogne et de Berri, ils n'eurent pas honte de réclamer du roi, sous prétexte d'indemnités, des droits, des privilèges, des perceptions considérables; mais Charles VI se borna à répondre qu'il aviserait en conseil. Le duc de Bourbon, à qui l'opinion publique n'adressait aucun reproche, resta volontiers à Paris et y fut accueilli avec faveur; les ducs de Bourgogne et de Berri prirent le parti de se retirer dans leurs gouvernements respectifs, en attendant des circonstances favorables à leurs convoitises; elles ne devaient que trop promptement se produire.

Il y eut toutefois un intervalle donné aux réparations, à l'ordre et à la justice. Les *Marmousets*, comme les appelèrent dédaigneusement les grands vassaux et les princes, Olivier de Clisson, Bureau de la Rivière, le Bègue de Vilaines, Jean de Novian, Jean de Montaigu, reprirent la direction des affaires en qualité de ministres d'État. Leur administration sage et économe fit bénir le nom de Charles VI et attira à ce prince l'honneur d'être appelé *le Bien-Aimé*. On rétablit de nouveau la charge de prévôt des marchands, et toutefois le magistrat qui en fut revêtu n'administra plus au nom des bourgeois de la ville, mais de par le roi. Cet emploi important fut donné à Juvénal des Ursins, homme d'origine illustre. Oudart des Moulins fut

nommé premier président du parlement ; des changements furent faits dans le personnel de ce corps judiciaire. On prit des mesures pour faire cesser les exactions et les extorsions qui désolaient plusieurs provinces, et les villes de la langue d'Oc réussirent à faire parvenir jusqu'au trône les plaintes si fondées et si justes qu'elles avaient à élever contre l'administration tyrannique du duc de Berri. Vers le même temps (18 juin 1389), les deux gouvernements de France et d'Angleterre conclurent une nouvelle trêve, à laquelle on assigna une limite de trente-huit ans, et qui, par malheur pour nos ancêtres, eut une durée beaucoup moins longue. En cette même année, la Sorbonne ayant proclamé comme une vérité incontestable le dogme de l'immaculée conception de la sainte Vierge, Charles VI réclama du pape d'Avignon Clément VII une bulle conforme à cette juste croyance et provoqua ainsi pour tout le royaume de France une fête annuelle destinée à remercier Dieu d'avoir accordé à Marie ce glorieux privilège. Les ministres de Charles VI auraient voulu soulager le peuple par la diminution des impôts ; ne pouvant y parvenir, puisque le gouvernement, de plus en plus dépensier, ne se maintenait qu'à grands frais, ils cherchèrent au moins à rendre le fardeau moins lourd à l'aide d'une administration sage et équitable. Désormais les monnaies, les eaux et les forêts eurent leur législation ; la chambre des comptes empêcha le détournement des aides et restreignit les libéralités du roi ; on remania, pour l'améliorer, l'organisation de la justice ; on permit au parlement de faire des remontrances sur les ordonnances royales ;

on rendit quelques libertés aux villes qui avaient été dépouillées de leurs privilèges ; on concéda aux bourgeois de Paris le droit de posséder des fiefs et des arrière-fiefs, et, en élargissant ainsi le domaine de la noblesse, on diminua le nombre de ceux qui travaillaient à détruire cet ordre. Ainsi procédait un ministère intelligent et réparateur.

Charles VI prêtait volontiers la main à ces réactions équitables ; mais, ignorant et prodigue, et entraîné vers les plaisirs, il se dédommageait de la nécessité où il se trouvait de donner quelque attention aux affaires en recherchant, avec une avidité impatiente, les distractions, les jeux, les fêtes, toutes les occasions de se produire aux yeux du peuple dans toute la majesté d'un souverain. Pourvu que son ministère ne le contrariât en rien à ce sujet, il lui abandonnait sans obstacle la gloire d'opérer des réformes utiles et d'améliorer la législation des peuples. A la demande de son conseil, il fit un voyage dans le Midi pour donner satisfaction aux plaintes des peuples contre la tyrannie du duc de Berri. Quarante mille individus, disait-on, s'étaient réfugiés en Aragon pour échapper à sa cruauté rapace, « et, dit Froissart, le sang du pauvre peuple s'en plaignoit, et crioit hautement qu'il avoit mérité la mort. » Pour le moment on se borna à punir et à envoyer au supplice Betizac, l'agent et le trésorier du duc. Durant le même voyage Charles VI reçut l'hommage féodal des principaux seigneurs du Midi, au nombre desquels on vit figurer le célèbre Gaston Phœbus, comte de Foix. S'étant rendu à Avignon, il y fit sacrer comme roi de Naples

son cousin Louis II, fils du duc d'Anjou. Depuis trois ans Charles de Durazzo était mort en Hongrie, où il s'était fait proclamer roi; il laissait un fils nommé Ladislas. Fort de l'appui de la France, le parti angevin se releva à Naples, chassa Ladislas et appela Louis II. Celui-ci s'embarqua avec une petite armée de chevaliers, fut reçu à Naples avec enthousiasme; mais, ayant contre lui le pape Urbain VI et ses successeurs, il ne put s'y maintenir et revint ruiné en France. En ce temps-là la noblesse française, toujours avide de gloire et d'aventures, se portait avec ardeur à toutes les expéditions lointaines. Déjà elle était allée en Italie faire la guerre au duc de Milan, et, sous les ordres du comte d'Armagnac, beau-frère de Charles Visconti, elle avait voulu contraindre le duc Galéas à céder à ce dernier prince une part de ses domaines. Valentine de Milan, fille de Galéas, s'était efforcée de prévenir cette expédition chevaleresque. Belle-sœur de Charles VI, femme du duc de Touraine, frère du roi de France, elle n'avait pu parvenir à détourner le comte d'Armagnac de ses projets aventureux. Désespérée de son peu d'influence à cet égard, elle fit parvenir à Galéas les plans de l'entreprise, et le duc d'Armagnac, à peine entré dans le Milanais, fut battu et fait prisonnier, et mourut de ses blessures. Son armée, mise en déroute, se dispersa et périt presque tout entière dans la haute Italie. Cette leçon ne suffit pas à décourager la noblesse française, qui ne pouvait se passer de combats, de batailles et d'occasions de victoires. Sous le duc de Bourbon, elle entra en Castille pour assurer le trône à Jean I<sup>er</sup>, fils de Henri Transtamare, et

pour chasser d'Espagne le duc de Lancastre. Bientôt après, et conduite par le même prince, elle se laissa entraîner à une croisade contre les mahométans d'Afrique qui infestaient la Méditerranée. A l'appel des Génois, les chevaliers de France et d'Angleterre s'embarquèrent sur trois cents vaisseaux et nettoyèrent la mer des pirates; ils allèrent ensuite assiéger Carthage et échouèrent devant ses murs; cependant ils forcèrent les musulmans de leur rendre les esclaves chrétiens, et ils revinrent en France diminués de moitié par les maladies.

De retour à Paris, après avoir enlevé au duc de Berri l'administration de la langue d'Oc, le roi laissa reparaitre ses oncles à la cour, et déploya plus que jamais l'ostentation de ses plaisirs et de ses fêtes. Aussi les espérances du peuple durèrent peu. Le roi était prodigue à l'excès et se mettait fort peu en peine des remontrances de la chambre des comptes. Tout servait de prétexte à des pompes et à des réjouissances inouïes : tantôt il s'agissait de conférer la chevalerie au roi de Sicile et au duc du Maine; tantôt il fallait honorer la mémoire du connétable Du Guesclin; peu après il fut question de célébrer les noces du duc de Touraine, frère du roi, avec Valentine de Milan, fille de Galéas Visconti. Dans toutes ces fêtes, le roi, ses oncles, les autres princes et les seigneurs déployèrent une splendeur et une magnificence qui émerveillaient le peuple, mais dont le peuple, après tout, faisait tous les frais. Aucune pompe n'approcha d'ailleurs de celle qui fut célébrée à Paris à l'occasion de l'entrée solennelle d'Isabeau de Bavière, femme de Charles VI.

La reine, disent les historiens, partit de Saint-Denis, en litière, accompagnée de la duchesse de Bourgogne, de la duchesse de Berri, de la duchesse de Bar et de plusieurs autres princesses. Devant la litière marchaient à cheval le duc de Touraine, frère de Charles VI, et le duc de Bourbon; aux deux côtés, le duc de Bourgogne et le duc de Berri; en arrière, le comte d'Ostrenant et le sire Henri de Navarre. Chaque litière des dames qui suivaient la reine était aussi escortée de chevaliers. Le sire Henri de Bar et le sire Guillaume de Namur étaient auprès de la duchesse de Bourgogne. En sortant de Saint-Denis, la route était bordée de douze cents bourgeois de Paris, à cheval, et vêtus de robes rouges et vertes. Après que le cortège eut traversé la foule qui se pressait sur la route, il arriva à la porte Saint-Denis. « On avait arrangé là un ciel et des nuages remplis de petits enfants représentant les anges; parmi eux, Notre-Dame tenant dans ses bras le petit Enfant Jésus, qui s'amusaît avec un moulinet fait d'une noix creuse. Un soleil d'or portant les armes de France et de Bavière brillait dans ce ciel, et les anges chantaient mélodieusement. Dans la rue Saint-Denis, on avait établi une fontaine sous un reposoir d'azur aux fleurs de lis, dont les colonnes portaient les armoiries des plus nobles seigneurs de France. La fontaine était entourée de belles jeunes filles bien parées, avec de beaux chapeaux de drap d'or. Elles chantaient et offraient, dans des coupes de vermeil, l'hypocras et les douces liqueurs qui coulaient de la fontaine.

« Plus loin, devant le couvent de la Trinité, était un



grand échafaud où était représentée une forteresse, On voyait auprès le roi Saladin et ses Sarrasins, et de l'autre côté le roi Richard Cœur de Lion avec ses chevaliers portant leurs écussons, tels qu'ils les avaient eus à la croisade. Le roi de France était figuré là sur son trône, entouré des douze Pairs de son royaume, chacun avec ses armoiries. Le roi Richard s'approcha de lui respectueusement, lui demanda la permission d'aller combattre le roi Saladin, et l'on vit alors la représentation d'une belle bataille. A la seconde porte Saint-Denis, qui, longtemps après, fut démolie par ordre de François I<sup>er</sup>, il y avait encore un ciel plus riche que le premier, avec le Père, le Fils et le Saint-Esprit. Des enfants de chœur vêtus en anges chantaient, et tout à coup, lorsque la reine passa, il y en eut deux qui descendirent par mécanique, et posèrent une couronne d'or sur sa tête, en chantant :

Noble dame des fleurs de lys,  
Soyez reine du paradis  
De France; de ce beau pays,  
Nous retournons en paradis.

Toute la rue Saint-Denis était couverte et tapissée de draps de camelot, d'étoffes de soie et de belles tapisseries représentant des personnages des diverses histoires. Au Châtelet on avait fait un parc planté d'arbres, où se jouaient des lièvres, des lapins et des oiseaux; dans ce parc était un château avec ses tours, dont chaque créneau était gardé par un homme d'armes. Sur la terrasse était le lit de justice du roi, où siégeait madame sainte Anne. Alors sortit du bois un grand cerf blanc qui remuait la tête et tournait les

yeux : c'était pour rappeler la devise du roi. Un aigle et un lion s'avancèrent pour attaquer le cerf; mais il prit le glaive de justice sur le lit pour se défendre, et douze jeunes filles, l'épée à la main, vinrent aussi le protéger. Les mécaniques de tous ces animaux étaient, au dire de chacun, très-habilement faites. Le grand pont Notre-Dame était couvert et tapissé plus magnifiquement encore que la rue Saint-Denis. Lorsque la reine fut au milieu, un Génois, homme très-adroit, descendit tout à coup du haut des tours de Notre-Dame, en voltigeant sur une corde tendue et portant deux flambeaux allumés. Enfin le cortège arriva à l'église de Notre-Dame. L'évêque de Paris, avec tout son clergé, était venu recevoir la reine; les ducs de Bourgogne, de Berri, de Touraine et de Bourbon, l'aidèrent à descendre de litière; elle fut aussi couronnée par eux; et, après avoir fait de magnifiques offrandes à l'église, elle fut ramenée au palais à la lueur de plus de cinq cents flambeaux.

« Le lendemain, il y eut un banquet splendide au palais, sur la table de marbre. Le roi était en habits royaux, avec son manteau écarlate doublé d'hermine, et la couronne en tête. La reine était aussi en grand appareil. A leur table étaient assis les évêques de Noyon et de Langres, l'archevêque de Rouen, le roi d'Arménie (1), qui pour lors était en France, les duchesses de Bourgogne, de Berri et de Touraine, la comtesse de Nevers, mademoiselle de Bar, madame de Coucy, mademoiselle d'Harcourt et madame de Tre-

(1) De la maison de Lusignan.

moille. La foule du peuple qui regardait ce festin était si grande que la chaleur fit évanouir la reine et madame de Coucy. Pour intermède on avait disposé, dans la cour du palais, un château qui représentait la ville de Troie. Il était défendu par le roi Priam, son fils Hector et les princes troyens, armés de toutes pièces, portant leur blason sur leurs bannières, et attaqué par les rois grecs, dont on avait aussi figuré les armoiries. Le soir il y eut un grand bal à l'hôtel de Saint-Pol, où le roi habitait d'ordinaire. Le lendemain, la ville de Paris vint offrir des présents magnifiques à la reine et à la duchesse de Touraine. Les fêtes se terminèrent par une joute où le roi parut à la tête de trente chevaliers, les premiers du royaume, qu'il avait choisis pour chevaliers du soleil d'or. Il parut lui-même dans la lice et remporta le prix de la joute (1). »

Au milieu de ces pompes et de ces splendeurs si naïvement racontées par les chroniques, les ducs de Bourgogne et de Berri, imprudemment soufferts à la cour, manifestaient l'irritation la plus vive contre les *marmousets*, c'est-à-dire (ainsi qu'on l'a vu plus haut) contre les ministres de Charles VI, auteurs principaux des réformes dont se réjouissait le peuple. Le duc de Touraine, frère du roi, et le connétable Olivier de Clisson étaient surtout en butte à leur jalousie, parce qu'on leur imputait la responsabilité de cette politique juste et réparatrice. Il est certain que le connétable, par sa vigueur et ses talents, rattachait aux

(1) M. de Barante, *Hist. des ducs de Bourgogne*, t. I<sup>er</sup>. — Froissart. — *Le Religieux de Saint-Denis*. — Juvénal des Ursins.

ministres de Charles VI ce qu'on aurait pu, par anticipation, désigner sous le nom d'opinion publique, tandis que le duc de Touraine, homme de plaisirs et de faste, qui redoutait de subir encore le joug de ses oncles, contribuait à faire supporter au roi lui-même l'influence de ses conseillers et le régime nouveau auquel ces hommes sages soumettaient la couronne. La haine des oncles du roi contre Olivier de Clisson était en outre fomentée par la duchesse de Bourgogne, fille du dernier comte de Flandre, « laquelle, dit Froissart, étoit et fut dame de haut courage... et tout ce que son père le comte de Flandre avoit aimé, elle aimoit, et ce qu'il avoit haï, elle haïssoit; et de cette condition fut-elle. » Quant au duc de Touraine, le premier prince du sang royal, le duc de Bourgogne commençait peut-être à le soupçonner d'avoir osé lui disputer le cœur et l'amour de sa propre femme, de cette même dame de haut lignage dont le souvenir plaît tant à Froissart. On imputait, en outre, au duc de Touraine, qui commençait à prendre, par la permission du roi, le titre plus illustre encore de duc d'Orléans, l'habitude de la magie et de la sorcellerie, et on disait que ce prince, à l'aide de ces pratiques, travaillait tantôt à composer des charmes pour se faire aimer, tantôt à se frayer un accès facile au trône de France. Ainsi cherchait-on à le rendre haïssable et à le faire craindre.

Olivier de Clisson poursuivait toujours avec opiniâtreté sa vengeance contre le duc de Bretagne, et, nonobstant le mauvais vouloir des oncles du roi, il travaillait à irriter Charles VI contre Jean IV. Il re-

prochait à ce duc de se comporter en souverain indépendant, de faire battre la monnaie à son effigie, d'exiger de ses vassaux des hommages et des serments contraires aux droits de la couronne de France. Charles VI, animé contre Jean IV, résolut de faire justice de ce vassal ; mais ses oncles, au lieu d'approuver une guerre que suscitait Clisson, conseillèrent de recourir à des négociations pacifiques, et ménagèrent une entrevue entre le roi de France et le duc de Bretagne. Arrivé à Meung-sur-Loire, le duc Jean IV feignit d'être malade pour se dispenser d'aller plus loin, et ce fut à grand'peine que les ducs d'Anjou et de Berri l'entraînèrent jusqu'à Paris. Son entrée dans cette ville fut triomphante ; la population tout entière, qui était accourue sur son passage, le conduisit au Louvre, où un grand nombre de seigneurs formaient la haie jusqu'à la salle où le roi l'attendait. Jean IV en entrant mit un genou en terre, et s'adressant au roi : *Monseigneur*, lui dit-il, *je viens vous voir ; que Dieu vous conserve.* Charles VI répondit que cette entrevue était depuis longtemps le plus ardent de ses désirs, car ils avaient à conférer ensemble. Alors les ducs de Berri et d'Anjou se mirent aussi à genoux ; ils prièrent le roi de remettre à Montfort tous les torts qu'il avait eus, en faisant plus d'attention à la qualité de la personne qu'à la grandeur de la faute. Le roi répondit qu'il ne pouvait résister aux sollicitations de ses oncles, et que, en conséquence, il pardonnait. Dès lors Clisson put regarder sa cause comme perdue ; la justice qui lui avait été promise ne lui fut point faite ; seulement le

roi, qui avait rétabli Montfort en grâce et l'avait même fait manger à sa table, le fit consentir à des restitutions qui furent réciproques. Les deux adversaires, à qui l'on avait fait jurer une paix éternelle, partirent de Paris moins réconciliés que jamais.

Vers le même temps (1392) la cour se rendit à Amiens, où elle eut une conférence avec les oncles de Richard II, roi d'Angleterre. Le duc de Bourgogne fut chargé de se concerter avec le duc de Lancastre sur l'établissement définitif de la paix entre les deux royaumes; mais ces pourparlers n'amènèrent aucun résultat; on ne put s'entendre, et l'entrevue se réduisit à des fêtes splendides qui durèrent quinze jours. Le roi revint malade à Paris. Ses oncles et son frère répandirent le bruit que l'indisposition du roi n'était qu'une crise sans importance, due à la chaleur et à la fatigue, et effectivement Charles VI ne tarda pas à être rappelé à la santé. Ainsi se manifestait, par des symptômes très-significatifs, la funeste maladie qui ne devait pas tarder à attirer d'innombrables calamités sur la France.

Durant la convalescence du roi, un événement grave troubla la cour et Paris. Il y avait un homme qui, plus que les ducs de Bourgogne et de Berri, haïssait le connétable : c'était le sire Pierre de Craon, favori du duc d'Orléans (le duc de Touraine), et qui, ayant autrefois volé le trésor du duc d'Anjou, lors de l'expédition de Naples, se trouvait justement repoussé par la maison d'Anjou et par Olivier de Clisson, le partisan et l'allié de cette famille. Pierre de Craon et le duc de Bretagne avaient un égal intérêt à faire disparaître

Clisson, et ils étaient bien certains que ni le duc de Bourgogne ni le duc de Berri ne chercheraient à venger la mémoire de l'ennemi commun. Le 13 juin 1392, jour de la fête du Saint-Sacrement, le sire de Craon, qui se tenait caché à Paris, jugea l'occasion favorable pour en finir avec Clisson. A l'issue d'une grande fête que donnait le roi à l'hôtel Saint-Pol et où assistait le connétable, Pierre de Craon, escorté de quarante bandits à cheval, se porta au coin de la rue Sainte-Catherine et y épia le passage de son ennemi. Au moment où Clisson parut, les gens de Pierre de Craon se jetèrent sur ses valets et éteignirent leurs torches. Clisson crut d'abord que c'était un jeu du duc d'Orléans, qu'il supposait l'avoir suivi. « Monseigneur, dit-il, vous êtes jeune; il faut bien vous pardonner; ce sont jeux de votre âge. » Mais Pierre de Craon lui cria : « A mort, à mort, Clisson ! Si vous faut mourir. — Qui es-tu ? dit Clisson. Qui dit de telles paroles ? — Je suis Pierre de Craon, votre ennemi; vous m'avez tant de fois courroucé que si le vous faut amender. Avant ! dit-il à ses gens; j'ai celui que je demande et que je veux avoir. » Le connétable essaya de se défendre, mais il fut bientôt blessé et renversé de cheval; en tombant, sa tête vint donner contre la porte entr'ouverte d'un boulanger, qui céda sous le coup : ce fut ce qui le sauva; les assassins le crurent mort; ils avaient d'ailleurs reconnu le connétable, et, effrayés de s'être attaqués à un si grand seigneur, ils se hâtèrent de fuir avec Craon jusqu'à son château de Sablé, dans le Maine. La nouvelle de cet assassinat fut portée au roi comme il allait se mettre au

lit. Il appela ses gardes, fit allumer des torches et se rendit à la maison du boulanger où Clisson commençait à recouvrer connaissance. « Connétable, lui dit le « roi, comment vous sentez-vous? — Petitement et « foiblement, cher Sire. — Et qui vous a mis dans « ce parti? — Sire, Pierre de Craon et ses complices, « traîtreusement et sans nulle défiance. — Connéta- « ble, oncques chose ne fut si cher payée comme « celle sera, ni si fort amendée. »

Charles VI manda le prévôt de Paris et lui ordonna d'arrêter sans retard le sire de Craon; mais les poursuites furent inutiles. Arrivé dès le lendemain matin à Chartres, le meurtrier fugitif s'était empressé de se rendre dans son château de Sablé; puis, averti de la colère du roi et jugeant qu'il ne serait pas longtemps en sûreté dans le Maine, il avait pris en toute hâte les routes de la Bretagne. On ne put atteindre que deux ou trois de ses gens, qui, considérés comme ses complices, furent décapités après avoir eu le poing coupé. Quant à lui on le jugea par contumace; ses biens furent confisqués, son hôtel démoli, et la rue de Craon, qui portait son nom, fut appelée « rue des Mauvais-Garçons. » La plupart de ses domaines furent attribués au duc d'Orléans (le duc de Touraine), frère du roi. Ce fut peut-être une précaution habile, à l'aide de laquelle on se réserva de restituer plus tard à Pierre de Craon ses propriétés confisquées, et l'on put reconnaître ici l'influence secrète des ducs de Berri et de Bourgogne. Quoi qu'il en soit, dès que Pierre de Craon parut devant le duc de Bretagne: « Tu es un chétif, « lui dit Jean IV; tu as fait deux fautes à la fois: la



« première, d'avoir attaqué Clisson ; la seconde, de  
« l'avoir manqué. » Puis, pour adoucir l'effet de cette  
parole amère, il ajouta : « Or, maintenant je vais  
« avoir des nouvelles du roi de France ; il m'en vou-  
« dra autant qu'à toi ; lui et le connétable vont me  
« faire une grande guerre ; mais je t'ai promis protec-  
« tion, et je ne te ferai pas défaut. » Il disait vrai, et,  
peu de jours après, sommé de par le roi de France son  
suzerain de livrer à la justice le traître Pierre de Craon,  
le duc de Bretagne fit cacher le meurtrier et refusa  
d'obtempérer aux réquisitions de Charles VI. Le roi,  
en conseil, lui déclara la guerre, jurant qu'il ne pren-  
drait pas de repos qu'il n'eût châtié le vassal rebelle.  
De leur côté les ducs de Berri et de Bourgogne essayè-  
rent, mais en vain, de retarder cette expédition, qui al-  
lait mettre les armées françaises au service des intérêts  
de Clisson ; mais la volonté du roi était absolue, et les  
oncles de Charles VI, à titre de grands vassaux, se  
virent eux-mêmes forcés d'entrer en campagne.

Le roi partit de Paris malgré la défense de ses mé-  
decins, qui ne trouvaient pas sa santé suffisamment ré-  
tablie. Ce malheureux prince, qui avait ruiné dans les  
excès de tout genre une constitution déjà faible et dé-  
bile, était devenu sujet aux emportements et à la co-  
lère. « Depuis le premier jour d'août, disent les chro-  
niques, il paroissoit aux officiers qui l'approchoient  
de plus près comme tout idiot ; il ne disoit que des  
niaiseries, et gardoit dans ses gestes une façon de faire  
fort messéante à la majesté. Néanmoins il n'en étoit  
pas moins absolu, et il le fit bien voir le cinquième du  
mois, quand il fit publier par les hérauts et les trom-

pettes que toute l'armée sortit en bataille de la ville du Mans (1). » Ce jour-là, en effet (5 août 1392), le plus chaud qu'on eût subi depuis plusieurs années, l'armée française qui marchait sur la Bretagne traversait la forêt dont la ville du Mans est environnée. Le soleil était ardent ; le terrain sablonneux et blanchâtre, en répercutant ses rayons, augmentait encore la chaleur. Le roi, que l'on avait laissé chevaucher seul à la tête de l'armée, pour ne point l'incommoder par la poussière, s'abandonnait aux tristes réflexions qu'engendrait l'état de maladie dans lequel il se trouvait, lorsque tout à coup sortit de derrière un arbre un homme de haute taille, la tête et les pieds nus, vêtu seulement d'une mauvaise souquenille blanche. Il s'élança et saisit le cheval du roi par la bride. *Ne va pas plus loin, noble roi*, cria-t-il d'une voix terrible ; *tues trahi* ! Cependant les hommes d'armes accourant aussitôt le forcèrent à lâcher la bride en frappant sur ses mains avec le bois de leurs lances, et, comme il avait l'air d'un fou, on le laissa aller et on continua la route. Quelques heures après cette étrange rencontre, un des pages qui accompagnaient le roi, s'étant endormi, laissa tomber sa lance sur le casque que portait un autre page. Au bruit d'armes qui se fit alors entendre, le roi, dont le trouble et les sombres réflexions n'avaient fait que s'accroître, tressaillit d'une crainte subite ; puis, s'élançant comme un furieux, il frappa de son épée plusieurs des assistants en criant : *Au secours ! ils veulent me livrer aux ennemis*. Tout le monde fuyait de-

(1) *Le Religieux de Saint-Denis*, l. XII, c. 3.

vant lui, et personne n'osait d'abord le désarmer. Dans cet accès de fureur le roi tua successivement le bâtard de Polignac, chevalier de Gascogne, et trois autres hommes. Les pages croyaient encore que l'un d'eux avait commis quelque désordre qui avait irrité le roi; mais quand on le vit venir l'épée haute sur le duc d'Orléans, son frère, on comprit enfin qu'il avait perdu la raison. Le duc de Bourgogne fut le premier à crier : « Haro ! le grand meschef ! mon seigneur est « tout dévoyé (égaré). » Le duc d'Orléans se sauva à toute bride, et le roi chevauchait au hasard, brandissant son épée, frappant et menaçant tous ceux qui se trouvaient à sa portée. Enfin messire Guillaume de Murtel, son chambellan, sauta en croupe derrière lui. On lui ôta d'abord son épée, on l'étendit doucement par terre, on dénoua sa *jacques*, et, après l'avoir placé dans une charrette de bouvier qui se trouvait à peu de distance, on le ramena d'abord au Mans, où on lui donna quelques soins. La France entra dans cette fatale période, sans exemple dans notre histoire, que l'on désigne sous le nom de démente de Charles VI.

Le troisième jour le roi revint à lui. Dans cet intervalle lucide, qui fut de courte durée, il apprit avec horreur ce qui s'était passé; il demanda pardon des meurtres qu'il avait commis sans en avoir conscience, il se confessa, il communia, et fit vœu de visiter quelques églises. En attendant, le champ le plus vaste était ouvert aux conjectures. Les oncles du roi n'avaient garde de laisser échapper cette circonstance qui s'offrait à eux de prendre le pouvoir et d'écarter des af-

fares le duc d'Orléans, frère du roi. Les ennemis de ce prince accusèrent sa femme, la célèbre Valentine de Milan, d'avoir ensorcelé Charles VI, et, pour établir cette odieuse calomnie, ils accusaient le duc et Valentine d'avoir commerce avec des nécromanciens, des astrologues, des magiciens de toute sorte. En attendant que ces accusations fussent éclaircies, on renonça d'un commun accord à la guerre de Bretagne. Le comte de Saint-Pol prit avec lui une partie de l'armée pour aller faire la guerre au roi de Bohême; un autre détachement, mis sous les ordres du maréchal de Boucicault, partit pour la Guienne, où il y avait encore quelques châteaux à réduire; le reste des troupes fut licencié, et le roi, dont la convalescence ne s'était pas maintenue, fut ramené d'abord à Paris, puis à Creil, et là un savant médecin de Laon, ami et vassal du sire de Coucy, fut appelé pour le guérir, s'il plaisait à Dieu.

Quand on avait manifesté la crainte que le roi ne fût victime de poison ou de sorcellerie : « Non, s'était écrié « le duc de Berri, il n'est ni empoisonné ni ensorcelé, « fors de mauvais conseils. » Cette parole contenait la sentence des marmousets. Dans une autre circonstance on entendit ce prince s'écrier : « Ah! Clisson, « La Rivière, Noviant et Vilaines ont été durs envers « moi! Au voyage de Languedoc ils m'ont ôté mon bon « serviteur Bétizac, et l'ont sanguinairement puni par « pure envie et méchanceté! Quelque chose que j'aie « dite ou faite, jamais je ne pus le tirer de leurs mains. « Qu'ils se gardent maintenant de moi : voici l'heure « où je vais les payer en la même monnoie et forgée à « la même forge. » Aussi pressait-il son frère d'agir;

mais ce dernier, non moins déterminé que lui à la vengeance, voulait encore mettre des formes et des apparences de justice à la réaction, et il appelait cela « s'y prendre d'une façon prudente. » Cependant la patience lui manqua bientôt, et, quelques jours après, Olivier de Clisson ayant réclamé auprès du duc de Bourgogne la solde des chevaliers qui avaient suivi le roi à sa dernière expédition, le duc le regarda de travers et lui dit : « Clisson, Clisson ! vous n'avez que faire de vous  
« inquiéter de l'état du royaume ; car sans votre office  
« il sera bien gouverné. A la male heure que vous en  
« soyez-vous tant mêlé ! Où diable avez-vous tant as-  
« semblé et recueilli de finances que naguères vous  
« fîtes testament et ordonnance de dix-sept cent mille  
« francs ? Monseigneur et beau-frère de Berri ni moi,  
« pour toute notre puissance à présent, n'en pourrions  
« tant mettre ensemble. Partez de ma présence, et faites  
« que plus ne vous voie ; car, si ce n'étoit pour l'hon-  
« neur de moi, je vous ferois l'autre œil crever. » Clisson se hâta de gagner ses fiefs de Bretagne, tandis que le parlement le déclarait coupable d'extorsions, le bannissait du royaume, et lui imposait une amende de cent mille marcs d'argent. Le sire de Montaigu, averti par cet exemple, se sauva à Avignon. Bureau de La Rivière, le sire de Noviant, Le Bègue de Vilaines furent mis en arrestation et enfermés d'abord au Louvres, puis à la Bastille, forteresse qu'on appelait alors le château Saint-Antoine.

Le sire de La Rivière, entre tous ces proscrits, s'é-  
tait honoré par un courage calme et digne. Lorsqu'on  
lui conseillait de fuir il avait répondu : « Je suis à la

« volonté de Dieu ! Si je m'enfuyois ou me cachois, je  
« m'avouerois coupable des crimes dont je me sens  
« pur et dégagé. Dieu m'a donné tout ce que j'ai ; il  
« me le peut ôter quand il lui plaît : que sa volonté soit  
« faite. J'ai servi le roi Charles V, de bonne mémoire,  
« et aussi le roi son fils. Ils ont reconnu mes services  
« et les ont magnifiquement récompensés. J'aurai le  
« courage d'attendre le jugement du parlement de Pa-  
« ris sur tout ce que j'ai fait d'après les ordres de mes  
« rois. » On ne tarda pas en effet à procéder juridique-  
ment contre lui et contre ses prétendus complices.  
Toutefois, dans un intervalle lucide, Charles VI fit  
mettre en liberté les sires de Vilaines et de Montaigu,  
et les arracha ainsi aux poursuites des réacteurs. Quant  
à ces derniers, ils réussirent à faire donner au comte  
d'Eu, de la maison d'Artois, l'office de connétable, dont  
ils avaient dépouillé Clisson. Le procès intenté au sire  
de La Rivière et à ses prétendus complices traîna en  
longueur. La duchesse de Bourgogne, femme impla-  
cable, voulait voir périr ces ennemis de sa fortune ;  
la duchesse de Berri, pleine de mansuétude et de pitié,  
intercéda pour eux, et l'opinion de la noblesse et de  
la bourgeoisie commençait à s'émouvoir en faveur des  
illustres accusés. Après un an d'enquêtes, de discus-  
sions et d'ajournements, les prisonniers furent mis en  
liberté, éloignés de la cour et punis de la confiscation  
de leurs biens meubles. Cette sentence trompa la ven-  
geance des oncles de Charles VI ; mais elle fut due au  
roi lui-même, qui, dans un moment de raison, ordonna  
lui-même que le procès n'aurait pas d'autre issue.

On commençait à ne plus compter sur le rétablisse-

ment de la santé du roi ; les intervalles lucides devenaient de plus en plus rares, et cependant l'administration publique était livrée au hasard ; aucune mesure solennelle n'avait pourvu aux soins du gouvernement, et quand Charles VI, qu'il fût ou non en état de démence, manifestait sa volonté formelle, il fallait encore lui obéir. On résolut de sortir de cette situation intolérable. Au mois de novembre 1392, le duc de Bourgogne fit rendre une ordonnance qui confirmait celle de Charles V, et déclarait majeurs les rois à venir au moment où ils entreraient dans leur quatorzième année. Au mois de janvier 1393, deux autres ordonnances eurent pour objet de régler la tutelle des enfants du roi et la régence du royaume, pour le cas où Charles VI viendrait à mourir avant que son fils eût atteint l'âge de la majorité légale. L'une des dispositions de ces ordonnances attribuait sans réserve et sans partage la régence au duc d'Orléans, comme au premier prince du sang, et le duc de Bourgogne fut contraint de subir cette mesure, qui n'était que l'application des principes fondamentaux de l'hérédité monarchique. On dut regretter que le duc de Bourbon, oncle maternel du roi, prince loyal et sage, ne fût point, de préférence à tout autre, appelé à la régence, dont cependant le feu roi Charles V l'avait jugé digne. Au fond, l'ordonnance que fit enregistrer le débile Charles VI, sans la comprendre peut-être, établissait une distinction formelle entre la garde du roi mineur et l'administration de l'État. La tutelle et l'administration propre du revenu assigné au roi pour sa dépense étaient confiées à la reine Isabeau de

Bavière, aux oncles du roi et au duc Louis de Bavière ; le gouvernement du royaume était seul conféré au duc d'Orléans. Ajoutons que ces dispositions éventuelles ne devaient être appliquées qu'à la mort du roi, et qu'en attendant le pouvoir réel comme aussi la garde de ce malheureux prince devaient appartenir en fait, sinon en droit, à ses deux oncles, les ducs de Berri et de Bourgogne. Or, comme le médecin de Charles VI avait surtout recommandé qu'on laissât le malade jouir de toutes sortes de distractions et qu'on évitât de lui parler d'affaires, aucune situation ne pouvait mieux favoriser l'ambition et les convoitises des princes, qui ne demandaient pas mieux qu'à épargner à leur royal neveu les fatigues du gouvernement.

Les efforts mêmes que l'on faisait pour délasser par des fêtes l'esprit du pauvre roi contribuèrent à redoubler sa démente. Dans la nuit du 29 janvier 1393, le mariage d'une noble Allemande, dame d'honneur de la reine, fit imaginer, pour le bal de la cour, à l'hôtel Saint-Pol, une mascarade d'hommes sauvages, revêtus d'habits de toile sur lesquels étaient collées, avec de la poix, des étoupes très-déliées qui ressemblaient à du poil. Le roi trouva cette invention si plaisante qu'il voulut être de la partie. Cinq jeunes courtisans, le comte de Joigny, le bâtard de Foix, Aimery de Poitiers, Hugues de Guisay et Nantouillet, liés les uns aux autres, parurent sous ce déguisement avec Charles, qui tenait un bout de leur chaîne. A leur entrée dans la salle ils ne furent point reconnus ; on s'approcha d'eux pour les examiner des pieds à la tête.



Le duc d'Orléans , qui tenait un flambeau, mit le feu, bien involontairement sans doute, à la tunique de l'un d'eux, et bientôt ils furent tous enveloppés de flammes. Le roi se fit aussitôt reconnaître, et fut préservé par la duchesse de Berri, qui le couvrit de son manteau ; un seul des cinq autres, Nantouillet, rompit sa chaîne et alla se jeter, moitié brûlé, dans une cuve remplie d'eau, à la cuisine du roi, ce qui le sauva. Les autres moururent dans des tourments horribles. Le sort de l'un d'eux, Hugues de Guisay, n'excita aucune pitié et parut une juste punition de Dieu. Non-seulement il était adonné à tous les vices et menait une vie coupable, mais il était en outre le plus cruel et le plus insolent des hommes. Un de ses plus grands plaisirs était de maltraiter ses valets et ses serfs ; il les déchirait à coups de fouet et de bâton, les foulait aux pieds, riait de leurs gémissements, et leur disait : « Aboie, chien ! » Lorsque son convoi passa dans les rues, la populace se montra animée d'une joie vengeresse, et cria brutalement : « Aboie, chien ! » Ainsi les excès de ses maîtres amassaient dans les couches inférieures de la société des trésors de haine. Ces sentiments ne s'adressaient point au roi, que le peuple aimait et plaignait. La multitude se porta sous les fenêtres du palais de Charles VI, et, pour calmer ses appréhensions, il fallut lui montrer ce malheureux prince. Les jours suivants, pour remercier Dieu d'avoir épargné ses jours, on fit une procession solennelle de la porte Montmartre à l'église Notre-Dame ; le roi y vint à cheval, et les princes du sang le suivirent les pieds nus. Quant au duc d'Orléans, en expiation de sa conduite

imprudente , il fit bâtir une chapelle en l'église des Célestins et y fonda grand nombre de messes et de prières , en vue desquelles il assigna le revenu de Porche-Fontaine , terre qui lui était venue de la confiscation des biens du sire de Craon.

La frayeur qu'éprouva Charles VI troubla de nouveau ses esprits ; ses accès de démence redoublèrent , et redoublèrent aussi les dissensions et la tyrannie des princes. On reprit néanmoins avec les Anglais les négociations qui , moins de deux ans auparavant , avaient échoué à Amiens. Le roi fut conduit à Abbeville par ses oncles , et les conférences , auxquelles il ne put prendre part , eurent lieu à Lelighen , village situé entre Calais et Boulogne. Le duc de Bourgogne combla de présents les ducs de Lancastre et de Gloucester , l'archevêque d'York et l'évêque de Londres ; mais , pas plus qu'à Amiens , on ne put s'entendre sur les conditions d'une paix définitive. Les Anglais réclamaient encore l'exécution du traité de Brétigny , abolissant ainsi et rendant inutiles les glorieuses réparations de Du Guesclin et de Charles V. Les Français voulaient voir raser Calais et ne laissaient aux Anglais que ce qu'ils possédaient encore en Guienne. Avec de pareilles prétentions de part et d'autre on pouvait bien maintenir la trêve , mais il ne devait plus être question de paix.

Vers le milieu de juin , les chaleurs ayant recommencé , Charles VI fut atteint d'un nouvel accès de folie qui se prolongea jusqu'au mois de janvier. Dans ses moments de délire et de fureur il repoussait sa femme , ses enfants et ses serviteurs. Valentine de Mi-

lan, sa belle-sœur, conservait seule quelque empire sur lui et parvenait à le calmer. Les ducs de Berry et de Bourgogne, craignant que Valentine n'usât de son influence au profit du duc d'Orléans, son mari, firent de nouveau répandre le bruit qu'elle avait ensorcelé le roi ; puis, par une inconséquence remarquable, ces mêmes princes qui témoignaient une si grande horreur pour les pratiques criminelles imputées à l'innocente duchesse d'Orléans, ne craignirent pas de faire venir du fond du Languedoc un prétendu sorcier, nommé Arnaud Guitem, et de lui confier le soin de guérir le roi à l'aide de la magie.

Jean IV, duc de Bretagne, profitant lâchement de la disgrâce d'Olivier de Clisson, le fit attaquer par Pierre de Craon dans le château de Josselin, où l'ancien connétable avait trouvé un asile. Le duc de Bourgogne vit avec joie cette entreprise, qui pouvait avoir pour effet de le délivrer d'un rival odieux ; cependant la noblesse bretonne se montra fort peu disposée à seconder les ressentiments de son seigneur contre Olivier, et les hostilités qui éclatèrent entre les deux chefs de la féodalité armoricaine n'amènèrent aucun résultat décisif (1392-1394). Le duc Jean IV prit Josselin et la Roche-Derrien, qu'il fit démolir. Clisson s'empara de Saint-Brieuc, et détermina la commune de Saint-Malo à se placer sous la souveraineté du pape d'Avignon, Clément VII. La guerre se prolongea au détriment des populations pauvres de la Petite-Bretagne, et, disent les chroniques, « elle devint si crueuse que nul n'osoit chevaucher dans les champs et par les chemins, ni accomplir aucun voyage d'intérêt. Marchandise en

étoit toute morte en Bretagne, et toutes les gens des bonnes villes s'en sentoient (1).» Les laboureurs mêmes se décourageaient et cessaient de cultiver des terres dont les moissons auraient été arrachées ou coupées sur pied. Clisson faisait, comme autrefois, la guerre en boucher. Ayant reconnu, dans un parti de gens du duc qui était tombé entre ses mains, deux des hommes qui l'avaient arrêté, il dit à l'un : « Te souvient-il comment, au château de l'Hermine, en une tour, tu me enferras mal courtoisement ? Et toi, Bernard, tu en avois pitié ; tu devêtis ton manteau, pourtant que j'étois en pur mon doublet (mon justaucorps) sur le pavement, pour me garantir du froid. Je te le veux ici rendre ; la vie t'en sera sauvée ; mais ce garçon, traître Yvonet, qui bien s'en fût passé à moins faire, y demeurera. » Et il tua Yvonet de sa propre main. Enfin il arriva en Bretagne des commissaires que le roi envoyait pour tenter d'interposer encore une fois son arbitrage, ou plutôt celui du duc de Bourgogne. Ce fut grande difficulté de le faire accepter au connétable ; mais enfin il se laissa persuader, et, grâce aux soins des médiateurs, les deux rivaux opiniâtres consentirent à signer d'abord une trêve, puis une paix définitive, à des conditions qui maintinrent honorablement les droits de chacun.

La paix était loin d'être rétablie dans l'Église, et le schisme d'Occident, après seize ans de durée, allait entrer dans une nouvelle phase, sans qu'il fût encore possible de prévoir le terme d'une si douloureuse

(1) Froissart.

épreuve. « Bien sais que au temps avenir, disait Froissart, on s'émerveillera de telles choses, ni comment l'Église put cheoir en tel trouble, ni si longuement demeurer ; mais ce fut une plaie envoyée de Dieu pour aviser et exemplier le clergé du grand état et des grands superfluités que ils tenoient et faisoient... Et pour ce alloient les choses malheureusement. Et si notre foi n'eût été si fort confirmée au humain genre, et la grâce du Saint-Esprit qui r'enluminoit les cœurs desvoies et les tenoit fermes en une grande unité, elle eût branlé et croulé (1). » Le pape Urbain VI était mort à Rome, en 1389, laissant après lui la réputation d'un homme de mœurs austères, mais d'un pontife dur, plus ami de sa famille que des intérêts religieux, et qui, après avoir commencé par demander que la question du schisme fût soumise à un concile, avait fini par repousser lui-même ce moyen de terminer le conflit entre lui et Clément VII. Les cardinaux romains lui donnèrent pour successeur Pierre Thomacelli, prêtre-cardinal du titre de Sainte-Anastasie, qui prit le nom de Boniface IX. A son avènement au pontificat suprême, ce pape fit solliciter le roi de France de donner tous ses soins à l'extinction du schisme, promettant que de son côté il n'omettrait rien pour arriver au même but. Vers la même époque, le pape d'Avignon ordonna des prières publiques dans toutes les églises de son obédience en vue de pacifier l'Église universelle. Par malheur les deux papes ne pouvaient s'entendre, chacun d'eux appelant la paix le triomphe de

(1) Froissart, liv. III, chap. 27.

son propre droit. L'Université de Paris essaya à son tour d'intervenir; elle ne supportait qu'avec peine la domination de Clément VII, pontife servile à l'égard des rois de France, et qui, par complaisance pour le pouvoir séculier, faisait peser sur le clergé des taxes onéreuses. Vers la fin de juin 1393, pénétrée de cette douloureuse conviction que Boniface IX et Clément VII ne travaillaient pas sincèrement à éteindre le schisme et qu'ils ne cherchaient réciproquement que la satisfaction de leur propre gloire, elle envoya une députation au roi Charles VI, qui se trouvait alors à Saint-Germain en Laye et jouissait momentanément de quelque raison. Les orateurs qui prirent la parole au nom de l'Université firent des malheurs du temps un tableau éloquent et tristement vrai; ils dirent que si le monde, marchant sur une pente dangereuse et entraîné vers le mal, avait mis de côté tout respect de Dieu et des hommes, c'était au schisme qu'on le devait, que le mal était là; et ils terminèrent en déclarant à Charles que, sous peine de perdre le titre de roi très-chrétien, il fallait qu'il employât toutes ses forces à déraciner cette erreur. C'était au duc de Berri à répondre, et l'on connaissait la partialité de ce prince en faveur de Clément VII; toutefois il se borna à dire : « Comme vous, nous sommes pénétrés qu'il  
« y va de l'honneur du roi et de tous les princes de  
« ne pas souffrir plus longtemps le scandale du  
« schisme. Proposez-nous une voie qui obtienne l'ap-  
« probation du conseil, et nous nous hâterons de la  
« suivre. » L'Université accueillit ces paroles avec une joie sincère, et vint peu de jours après proposer au

conseil du roi les moyens suivants, savoir : ou la décision d'un concile général, ou la voie du compromis, ou celle de la cession et de la renonciation pleine et absolue des deux prétendants. Le pape d'Avignon, Clément VII, essaya de faire échouer cette tentative solennelle et de gagner à sa cause les docteurs de l'Université, et cette fois le duc de Berri et le cardinal de Luna, nonce d'Avignon à la cour de France, mirent tous leurs soins à imposer silence aux réclamations du corps universitaire. Pour venir à bout de leurs tentatives, il fallut que cette corporation illustre annonçât que, si on voulait étouffer ses justes plaintes, elle fermerait immédiatement ses cours et suspendrait ses prédications publiques. Le gouvernement fut intimidé et permit à l'Université de porter ses propositions à Clément VII. Dès que le pape d'Avignon et les cardinaux de son obéissance eurent pris connaissance des vœux de l'Université de Paris, une divergence d'opinions se manifesta entre eux. Les cardinaux déclarèrent que les réclamations et les plaintes étaient justes, et qu'ils pensaient que les moyens conseillés par l'Université devaient être adoptés en vue de mettre fin au schisme. Clément VII, au contraire, profondément affecté de la déclaration de ses cardinaux et du doute qu'ils élevaient sur ses propres droits, se montra outré de colère, et bientôt après fut atteint d'une maladie de langueur à laquelle il succomba le 16 septembre 1394, dans la cinquante-deuxième année de son âge. « Notre pontife Clément, écrivit alors Nicolas de Clémangis, docteur français et bachelier en théologie, notre pontife s'était tellement rendu l'esclave des hommes de

cour qu'il recevait d'eux, sans pouvoir s'en plaindre, les traitements les plus indignes. Il fallait céder à leurs importunités, promettre à ceux-ci, donner à ceux-là, dissimuler, temporiser, cultiver avec soin quiconque avait le talent de s'insinuer auprès des grands, de les flatter et de les divertir. C'était à ces courtisans qu'il conférait les évêchés et les autres dignités de l'Église. Il s'attachait les princes par des présents, par des décimes qu'il leur accordait sur le clergé, par l'ascendant qu'il leur laissait prendre sur les ecclésiastiques ; en sorte que les seigneurs séculiers étaient plus papes dans le clergé que le pape Clément lui-même (1). » Il y a dans ce jugement des observations malheureusement exactes ; mais l'ensemble nous paraît empreint d'une sévérité exagérée, et le lecteur doit faire la part des emportements de la lutte et des violences contemporaines (2).

(1) L'ouvrage dans lequel le Français Clémangis peint si vivement la servitude de la cour d'Avignon sous le pape Clément VII est un traité intitulé : *De l'État corrompu de l'Église*. Monument des malheurs qu'avait causés le schisme, cet ouvrage est trop satirique et trop exagéré pour être lu avec une entière confiance et sans réserve. On y attaque tout, hors l'Université de Paris.

(2) *Le Moine de Saint-Denis*, page 22, fait une peinture très-énergique des abus de la cour d'Avignon :

« Clément renversoit, par la souffrance du roi et des grands du conseil, toutes les libertés et l'usage ancien des églises du royaume ; il accabloit leurs revenus de décimes continuelles, et ce qu'elles avoient de reste ne servoit qu'à combler les trésors et à grossir les monjoyes de la chambre apostolique et du collège d'Avignon. Les trente-six cardinaux qui le composoient avoient des procureurs partout, garnis de bulles expectatives, qui estoient en embuscade de tous costés pour découvrir s'il vaqueroit quelques gras bénéfices dans les églises cathédrales et collégiales, quelques priorés conventuels, ou quelques offices claustraux dans les abbayes, ou



Les rois de France et d'Aragon ayant appris la mort de Clément VII écrivirent aussitôt aux cardinaux qui lui avaient été attachés, les exhortant et les priant instamment de ne pas lui donner immédiatement de successeur ; ils ajoutèrent que leurs intentions étaient d'en référer au pape Boniface et de le mettre en demeure de montrer s'il voulait sincèrement concourir à la paix de l'Église. Or, ces cardinaux d'Avignon, qui peu auparavant avaient si fort approuvé le dessein de faire cesser le schisme, soit par la convocation d'un concile général, soit par la cession que les parties intéressées feraient de leurs droits, soit par un compromis dont seraient juges des arbitres librement choisis de part et d'autre, ces mêmes cardinaux, disons-nous, n'écoutèrent personne et entrèrent au conclave aussitôt qu'ils eurent fait les obsèques de Clément VII (1). Toutefois, pour éviter d'encourir le reproche de fomenter le schisme, ils signèrent un formulaire par lequel ils s'obligeaient sous serment à travailler incessamment de tout leur pouvoir à éteindre le conflit ; ils prirent, en outre, l'engagement solennel d'aider le pape qui par eux serait choisi à rétablir l'union dans l'Église, « à quoi le nouvel élu s'emploierait promptement et sans excuse, jusque même à renoncer au pontificat, si les cardinaux le trouvaient expédient pour le bien de la paix et l'avantage de l'Église (2). »

bien quelques commanderies de la dépendance des maisons hospitalières, qui fussent de quelque considération, pour en prendre aussitôt possession au nom de leurs maîtres, sans s'enquérir d'autre chose que de ce qu'ils pourroient valoir, portés en Avignon. »

(1) *Monach. Dionys. et Juvenal. Ursin. in Carolo VI.*

(2) Raynald, 1394.

Deux jours après leur entrée au conclave ils élurent le cardinal Pierre de Lune. Comme les autres cardinaux français, il avait autrefois protesté que l'élection d'Urbain VI était canonique ; comme eux et avec eux il l'avait placé sur le trône pontifical ; comme eux et avec eux il avait écrit au roi des Romains et aux cardinaux restés dans Avignon que l'élection d'Urbain IV avait été faite librement ; comme eux et avec eux il avait assisté Urbain VI dans les consistoires publics, lui rendant tous les devoirs comme au vrai pape ; mais aussi comme eux il avait fini par démentir tout ce qu'il avait dit et fait jusqu'alors. Se voyant donc élu pape lui-même par ses partisans et affidés, il prit le nom de Benoît XIII. A son avènement, il ne crut pas pouvoir se dispenser de renouveler le serment qu'il avait prêté avant son élection ; mais ses actes ne tardèrent pas à démentir et à contredire cet engagement sacré.

Cependant le gouvernement de Charles VI, cherchant à remédier aux maux que causait le schisme, fit demander à Benoît la formule du serment qu'il avait prêté, lui et ses cardinaux, avant son élection. Le pape d'Avignon répondit qu'il ne lui convenait point de publier un pareil document, mais qu'il le communiquerait volontiers à ceux qu'il plairait au roi de lui envoyer pour traiter confidentiellement des moyens de terminer le schisme. Le roi de France convoqua alors une assemblée du clergé de son royaume. Dans cette réunion, et après une mûre délibération, il fut résolu que, « la voie de cession » étant la plus abrégée, la plus utile et même l'unique à suivre dans les con-

jonctures où se trouvait l'Église, il fallait prendre des moyens pour obliger les deux compétiteurs au pontificat d'entrer dans cette voie. Le roi envoya donc à Avignon le duc d'Orléans et les ducs de Berry et de Bourgogne, pour porter Benoît à prendre ce parti, selon le serment qu'il avait fait avant et après son élection; mais Benoît déclara que cette voie n'était conforme ni au droit ni à l'usage; qu'elle serait d'un exemple pernicieux dans l'Église; qu'elle scandaliserait tout le monde et qu'elle serait ignominieuse aux princes et aux prélats de son obédience; qu'il valait mieux que les deux concurrents, dont il fallait avoir les consentements avant toutes choses, se trouvassent, chacun avec le collège de ses cardinaux, dans un lieu sûr, sous la protection du roi, où ils pourraient trouver les moyens de parvenir à une bonne entente; que, si cette tentative ne réussissait pas, on prendrait la voie du compromis ou telle autre détermination qui serait raisonnable; qu'au surplus il n'y avait nullement à douter qu'il ne fût, lui Benoît, le pape légitime, et que le serment qu'il avait fait n'était pas de nature à l'obliger d'abdiquer (1). Les illustres envoyés de Charles VI, ne pouvant obtenir de Benoît une réponse plus conforme aux intérêts de l'Église, s'adressèrent à ses cardinaux, qui, s'étant assemblés en secret, approuvèrent unanimement la voie de cession, à l'exception d'un seul, qui ne voulut pas signer l'acte qui en fut dressé (2).

Après quelques autres négociations, qui furent toutes

(1) *Monach. Dionys. in Carolo VI.*

(2) *Acta elect. Bened. apud Baluz.*

inutiles, on résolut en France de se soustraire entièrement à l'obédience de Benoît, sans néanmoins entrer dans celle de Boniface, et le roi Charles VI fit expédier à ce sujet des lettres patentes, le 27 juillet 1398 (1). Les cardinaux d'Avignon y accédèrent, excepté cinq d'entre eux, qui, apparemment, étaient du nombre des créatures de Benoît, car il en avait créé sept en trois promotions. Benoît ou Pierre de Lune, ainsi abandonné de presque tous les cardinaux, fut obligé de se tenir enfermé dans son palais d'Avignon, où il demeura assiégé ou prisonnier. On résolut à plusieurs reprises de le réduire par la force, et le maréchal Boucicault fut chargé d'agir militairement contre lui. Boucicault manda à cet effet les gens de guerre des provinces du Midi, les gentilshommes et les aventuriers, qui se réjouissaient de l'espérance de piller Avignon, où les cardinaux français avaient entassé tant de richesses. Raymond de Turenne, chef du parti de Duraz en Provence, vint avec empressement joindre le maréchal de France. A leur approche les bourgeois d'Avignon se hâtèrent de capituler et d'ouvrir leurs portes à Boucicault; presque tous les cardinaux se rangèrent de son côté; mais le pape d'Avignon, en-

(1) Lettres patentes du 27 juillet 1398 : « Nous Charles, etc., assisté  
« des princes de notre sang, et avec nous l'Église de notre royaume, tant  
« le clergé que le peuple, nous nous retirons entièrement de l'obédience  
« du pape Benoist XIII et de celle de son adversaire, dont nous ne fai-  
« sons pas mention, parce que nous ne lui avons jamais obéi ni voulu obéir.  
« Nous voulons que désormais personne ne paye rien au pape Benoist XIII,  
« et à ses collecteurs ou autres officiers, des revenus et émoluments ecclé-  
« siastiques, et nous défendons étroitement à nos sujets de lui obéir, ou  
« à ses officiers, en quelque manière que ce soit. »

core reconnu par deux cardinaux espagnols, était resté maître du palais pontifical; le roi d'Aragon, Martin, qui avait épousé une de ses parentes, lui avait fait passer quelques soldats aragonais; il avait des munitions de guerre et de bouche pour plusieurs années. Sa provision de bois ayant été brûlée par accident, il faisait démolir une partie de son palais pour en employer le bois de construction au feu de sa cuisine. Boucicault et ses soldats se firent scrupule d'attaquer les armes à la main un château aux meutrières duquel ils voyaient paraître seulement, de temps en temps, un vieillard, avec un cierge et une clochette à la main, qui s'attribuait le droit de les excommunier, et dont l'étrange résistance remplissait leurs âmes d'une terreur mystérieuse. Cette situation dura cinq ans (1); elle devait d'autant plus se prolonger que le gouvernement de Charles VI, en

(1) « La vigueur du siège fut un peu ralentie par un accident qui arriva. Trente Français, ayant espéré surprendre le palais par une espèce d'égout, s'y engagèrent et furent eux-mêmes surpris. Le maréchal, sur les menaces qu'on lui fit de la part de Rodrigue de Lune de les faire tous mourir si on poussait Benoit à bout, suspendit les attaques et donna le temps aux amis que ce pape avait encore à la cour d'agir en sa faveur auprès du roi et surtout du duc d'Orléans, qui le favorisait par aversion contre le duc de Berri, car ces deux princes changèrent souvent de conduite à l'égard de ce pape. On représenta au roi l'indignité du traitement qu'on faisait à un homme qu'on avait reconnu pour vrai pape en France, et à qui, après tout, son obstination ne pouvait pas ôter cette qualité; qu'il était prêt de condescendre à tout ce qu'on souhaiterait de lui, et qu'enfin, quoi qu'il fit, il ne pouvait pas échapper dans une ville dont les Français s'étaient rendus les maîtres. Les ambassadeurs d'Aragon sollicitèrent aussi pour lui, de sorte que le roi envoya ordre au maréchal de ne plus faire d'attaque, de s'assurer seulement de toutes les avenues, et de donner li-

même temps qu'il bloquait étroitement le pape d'Avignon dans son palais, consentit plus d'une fois à pourvoir à son existence et assura même son entretien, dès que le vieillard assiégé eut promis d'abdiquer le pontificat si son adversaire abdiquait ou venait à mourir (1).

Les rois de Navarre, de Castille et d'Écosse, qui, dans la question du schisme, suivaient le même parti que la France, approuvaient la détermination qu'avait prise le gouvernement de Charles VI de se soustraire à l'obédience de Benoît; mais le roi des Romains, le roi de Hongrie et les États d'Italie, malgré les efforts de la France, ne mettaient aucun empressement à réclamer de Boniface IX l'acte de cession ou de résignation dont on pouvait attendre la fin du conflit. Il est permis de croire que Boniface repoussait, aussi bien que Benoît, tout accommodement dont le premier acte serait l'abdication du pontificat suprême. Ému toutefois par les avertissements qui lui étaient donnés, il crut devoir provoquer à ce sujet une délibération de son conseil. Les prélats romains qu'il y appela déclarèrent qu'ils

berté d'y entrer à ceux qui y voudraient porter des vivres, dont le défaut aurait bientôt obligé Benoît à se rendre.

« On traita donc avec le pape, et, par un acte du vingtième d'avril, il promit qu'il renoncerait au pontificat en cas que Boniface consentit aussi à le faire, ou qu'il mourût, ou qu'il fût chassé de son siège; secondement, qu'il ferait sortir de son palais la garnison aragonaise et ne se réserverait que cent personnes auprès de lui. Le roi, à ces conditions, lui promit sa protection, sans préjudice de la soustraction d'obédience, qui subsisterait toujours. On ne laissa pas de prendre ses précautions et de se rendre maître de tous les passages, de peur qu'il ne s'échappât pour se sauver en Aragon. » (Daniel, *Hist. de France.*)

(1) *Surita*, 1399; *Ciacon.*, 1399.

approuvaient cette voie, et eurent même l'art de la persuader au pape en y intéressant l'ambition de l'homme. « Saint-père, dirent-ils, nous avons imaginé  
 « un expédient dont l'exécution renversera infailli-  
 « blement votre adversaire. Joignez-vous aux rois et  
 « aux princes de la chrétienté, faites cause commune  
 « avec eux, acceptez volontiers et d'avance tout ce  
 « qu'ils jugeront à propos de faire pour le rétablisse-  
 « ment de l'union, dussent-ils choisir, pour conférer  
 « avec vous, la France ou l'Allemagne. Nul doute alors  
 « que les princes chrétiens ne se rangent de votre côté ;  
 « car votre adversaire, peu confiant dans sa cause, se  
 « gardera bien de paraître aux conférences. » Cet avis fut couvert d'applaudissements unanimes. Le pape, satisfait, répondit qu'aucun conseil plus salutaire n'avait été encore ouvert et qu'il allait le mettre à exécution (1). Mais les parents de Boniface IX, qui ne partageaient point la confiance des prélats romains, accoururent auprès du pape ; ils parvinrent à lui inspirer des doutes sur l'issue de la voie proposée, et Boniface renonça à soumettre ses droits à une nouvelle épreuve (2).

Cependant l'empereur Wenceslas vint en France pour s'entendre en personne avec son cousin sur le fait du schisme. Boniface IX avait mis tout en œuvre pour détourner l'empereur de ce voyage, mais en vain (3). Il y eut à Reims des conférences à la suite

(1) Respondit se libenter omnia facturum, quod ante hac salubrius consilium non audisset. (*Relat. de l'ermite Robert*, p. 593.)

(2) Même relation, p. 593 et suiv.

(3) Spende, ann. 1398, n° 1.

desquelles on décida que l'évêque de Cambrai, Pierre d'Ailly, irait à Rome « en légation, tant de par le roi de France que de par le roi d'Allemagne, devers celui qui se nommoit et escrivoit pape Boniface, et traiteroit devers lui que, s'il se vouloit soumettre à entendre à faire une autre élection de pape, et si droit avoit, en ce cas il demeureroit pape; et si le contraire étoit vu ni trouvé, il se déporteroit, et chacun de ces deux papes, qui rebelle seroit à l'ordonnance des deux dessusdits rois, il seroit dégradé et lui seroient clos tous droits de l'Église (1). » Le prélat se rendit d'abord à Fondi, où se trouvait Boniface, qui, à la vue des lettres de créance de l'empereur et du roi de France, reçut l'envoyé avec beaucoup de politesse et manifesta un grand empressement pour connaître l'objet de sa mission. L'évêque déclara qu'il était chargé de lui proposer la voie de cession. Sur cela Boniface reprit le chemin de Rome, rassembla ses cardinaux et voulut savoir ce qu'ils pensaient de ce message. Leur avis fut que Boniface promît d'abdiquer, à la condition que son rival en ferait autant. Cette décision plut au pape, qui en avertit aussitôt l'envoyé français. Mais les Romains, instruits, à dessein peut-être, de ce qui venait de se passer dans le consistoire, et redoutant de voir le saint-siège retourner au delà des monts, députèrent à Boniface et lui dirent, s'il faut en croire Froissart : « Père saint, vous êtes vray pape, et demeurez sur  
« l'héritage et patrimoine de l'Église; ne vous laissez  
« nullement conseiller du contraire que vous ne de-

(1) Froissart, l. IV, ch. LXXII.



« mouriez en votre estat et papalité ; car quiconque  
 « soit contre vous, nous demourons avec vous et ex-  
 « poserons nos corps et nos chevances pour défendre  
 « et garder votre droict. » Aisément vaincu par ces  
 paroles, le pontife leur répondit : « Mes enfants,  
 « soyez tous confortés et assurés que pape je demou-  
 « rerai ; ni jà, par traité ni parole que les rois de  
 « France et d'Allemagne ni leurs consaux aient, je  
 « ne me soumettrai à leur volonté. » L'évêque de Cam-  
 brai jugea qu'il n'y avait rien à gagner et repassa les  
 monts (1).

Tandis que l'Église, l'Italie, l'Angleterre et plusieurs États d'Occident se trouvaient en proie à ces orages, désolées par ces luttes, les autres contrées, dont l'histoire ne se rattache point si étroitement à nos annales, présentaient un spectacle non moins digne d'attention. Au nord et dans la Scandinavie, la fameuse Marguerite, fille de Waldemar III, après avoir vaincu et fait prisonnier à Falkœping son compétiteur Albert de Mecklembourg, réunissait sous un même sceptre la Suède, le Danemark et la Norwége ; pour consolider l'union des trois couronnes, elle convoquait la grande diète de Calmar (1397), et faisait jurer, par les députés des différents États placés sous ses lois, un acte de fédération perpétuelle (2). Au milieu des ténèbres et du

(1) Froissart, l. IV, ch. LXVII.

(2) Marguerite avait eu d'Haquin VIII un fils nommé Olaf. Quand son père Waldemar III mourut, les Danois élurent pour roi Olaf, sous la tutelle de Marguerite. Haquin VIII étant mort à son tour, les Norwégiens firent la même chose, et Marguerite, comme régente, gouverna les deux royaumes avec une grande habileté, en s'appuyant sur le clergé. Bientôt les Suédois, mécontents d'Albert de Mecklembourg, l'appelèrent à leur se-

chaos qui remplissent l'histoire russe, au quatorzième siècle, on pouvait distinguer la grandeur du czar Dimitry II, surnommé Donsky, pour avoir battu les Tartares sur le Don, en 1380, et affaibli par ses victoires la puissance de la Grande-Horde (1). Sous Vasili II, son successeur, Moscou devenait la première des cités russes et l'une des plus importantes villes de l'empire slave. En Pologne (1386), une fille de Louis le Grand, élue pour succéder à ce prince, portait la couronne de Pologne dans la maison des princes de Lithuanie par son mariage avec Wladislas Jagellon, qui embrassa

cours; elle battit Albert à Falkœping (1389) et réunit sous son autorité les trois royaumes, état de choses que consacra la fameuse Union de Calmar (1397). Il y fut stipulé que les trois royaumes du Nord formeraient une union permanente, seraient gouvernés par le même souverain, et concluraient une alliance défensive, chacun cependant conservant sa législation particulière, sa constitution et son sénat. La succession au trône commun était réglée en détail. Cet acte, qui semblait présager aux États scandinaves une grande puissance, n'eut qu'un effet passager. Après la mort de Marguerite (1412), l'union fut d'abord ébranlée, sous Éric le Poméranien, par la rébellion du Sleswig et du Holstein, et finit par se dissoudre complètement à la mort de Christophe le Bavaïois (1448).

(1) Depuis la grande invasion des Tartares mongols la Russie était demeurée sous le joug. L'empire de Djengis-Khan ayant été partagé en quatre portions : Chine, Zagataï (à l'est du Kharisme), Kaptschak (au nord de la mer Caspienne) et Perse, les Russes demeurèrent soumis au kan de la *Horde dorée*, qui occupait le Kaptschak. Ils étaient tenus de payer tribut, et la moindre infraction coûtait la vie aux grands-ducs, qui étaient obligés, à leur avènement, de demander au chef tartare la confirmation de leur dignité. L'un d'eux, pourtant, Dimitry II, tenta une résistance héroïque, et, profitant des discordes de la Horde d'or, il vainquit les Tartares sur le Don, ce qui lui valut le surnom de Donski (1380); mais ensuite il fut vaincu, et la Russie retomba dans la sujétion. Il était réservé à Iwan III de l'en tirer au commencement des temps modernes.

le christianisme et le fit prêcher à ses sujets encore barbares (1). Dès ce moment le royaume de Pologne, appuyé sur son grand fief, la Lithuanie, commença à s'élever à un degré de puissance aussi redoutable pour les Russes que pour les chevaliers de l'ordre Teutonique. Ces derniers arrivaient d'ailleurs, vers ce même moment, à leur plus haut point de prospérité (2). A

(1) La noblesse de Pologne offrit la couronne au grand-duc de Lithuanie, Jagellon, à condition qu'il épouserait Edwige, fille du dernier roi, et se convertirait avec sa nation (1386). C'était, au point de vue territorial, un choix fort heureux, puisqu'il doublait en quelque sorte la Pologne. En effet, la supériorité de la Pologne sur tous ses voisins fut éclatante à partir de ce moment. Les chevaliers teutoniques avaient considérablement accru leur puissance, conquis la Samogitie, acheté l'Esthonie et le Brandebourg, et régnaient, en un mot, depuis l'Oder jusqu'au golfe de Finlande. Cela changea dès que la Pologne et la Lithuanie furent sous un seul maître. Jagellon les vainquit à Tannsberg, en 1410, et ils furent obligés d'abandonner la Samogitie et la Sudavie (1436). Trente ans après, le traité de Torn (1466) renfermait cette grande puissance teutonique dans les étroites limites de la Prusse orientale. Mais, tout victorieux qu'il était, le fondateur de la glorieuse dynastie des Jagellon n'en était pas moins, par la faute même de son avènement, dans la dépendance de la noblesse polonaise, qu'il fut obligé de consulter et pour assurer le trône à son fils et pour lever des impôts; c'est même sous lui que prit naissance l'usage des *nonces*, députés de la noblesse, et des *diétines*, qui introduisit à toute occasion dans le gouvernement cette noblesse vaillante, mais désordonnée, divisée, violente, toujours en armes, et trop semblable, même dans ses réunions délibérantes, à quelque horde tartare des steppes de l'Asie.

(2) La conquête de la Prusse par les chevaliers teutoniques était une cause naturelle de rivalité entre l'ordre et la Pologne. La supériorité de la Pologne devait être le résultat de cette rivalité. D'abord les chevaliers agrandirent leur territoire par le dessèchement des marais d'Elbing et de Marienbourg (1288-1294), et par l'acquisition du district de Michelau (1304), que leur vendit un prince polonais de Cujavie. Ils occupèrent la Pomérellie (1388), avec le consentement de l'empereur Henri VII. En

l'acquisition de l'Esthonie, qu'ils avaient faite en 1347, ils avaient ajouté la nouvelle marche de Brandebourg et la Samogitie, qui mettaient sous leur glaive toute la côte de la Baltique depuis l'Oder jusqu'au golfe de

1309, le chef-lieu de l'ordre fut établi à Marbourg par le grand-maitre Sigefroi de Feuchlwangen. La Pologne, au contraire, divisée en principautés nombreuses, était en outre agitée par les difficultés d'une succession élective. Elle ne put retenir la suprématie qu'elle réclamait sur la Pomérellie, et déjà elle entrevoyait la perte de la Silésie, dont les ducs se tournaient vers la Bohême. A côté de l'un et de l'autre État, les Lithuaniens, séparés des Russes depuis 1250, avaient pour chef le brave Gédimin. Celui-ci reconquit sur l'ordre la Samogitie (1319); l'acquisition des principautés russes de Wladimir et Luck, la fondation de Troki et de Wilna, lui créèrent une puissance redoutable. Ennemis de la Pologne et de l'ordre, et tour à tour alliés de l'un et de l'autre, les Lithuaniens décidèrent la supériorité de la Pologne en se réunissant à elle.

Les chevaliers soulevèrent, en 1328, le roi Jean de Bohême contre le roi de Pologne Wladislas IV et contre les païens de la Lithuanie; ils le firent reconnaître pour roi de Pologne, en appelant Wladislas roi de Cracovie, et obtinrent de lui l'abandon de toute la Pomérellie et du district de Dobrzyn. Casimir III, successeur de Wladislas (1333), ne put terminer cette guerre que par de nouvelles concessions; il signa avec le roi de Bohême la paix de Trentchin (1335), qui abandonna la Silésie à la maison de Luxembourg, et par la paix de Visegrad (1335), renouvelée à Kalisch (1343), il n'obtint que la Cujavie et Dobrzyn, en laissant à l'ordre la Pomérellie, Culm et Michelau. Casimir III, malgré ces pertes, a mérité le surnom de Grand; il força à l'hommage Ziemovit, duc de Masovie, et réunit toute la Pologne sous un seul suzerain; il régla l'administration intérieure par un code de lois obligatoires pour tous; il appela aux états les députés des villes immédiates; il accorda aux paysans le droit de faire apprendre des métiers à leurs enfants; il détermina les services auxquels ils seraient tenus envers leurs seigneurs, et les conditions sous lesquelles ils pourraient acquérir des propriétés; il interdit aux nobles le commerce et l'industrie. La noblesse se vengea en appelant Casimir le roi des paysans; elle se fit céder les droits régaliens de la chasse et de l'exploitation des mines, et fut admise à décider sur la paix et sur la guerre. Si l'on peut rapporter à Casimir III l'affaiblissement du pouvoir royal, on doit lui rapporter aussi l'agrandissement extérieur de la Pologne.

Finlande. Dans l'empire grec, les divisions qui avaient éclaté entre les deux Andronic avaient montré aux *Ottomans* (les Turcs de l'empire d'Othoman) le chemin par où les barbares devaient, un siècle plus tard, arriver à Constantinople (1353). Vers le milieu du quatorzième siècle tout semblait avoir conspiré pour hâter les progrès des Turcs. Orkhan, fils d'Othomān, s'était rendu maître de Pruse et y avait fixé le siège de son naissant empire. Peu de temps après (1359), Gallipoli, conquis par Soliman, avait ouvert aux infidèles les portes de l'Europe. A l'avènement d'Amurat I<sup>er</sup>, Andrinople étant devenue le siège de l'islamisme et de la puissance ottomane, les chrétiens et les Turcs ne cessèrent de se rencontrer en Europe et en Asie, et les barbares, presque toujours vainqueurs, échouaient enfin dans les plaines de la Bulgarie, de la Bosnie et de la Servie. En 1389 ils prenaient leur revanche à la journée de Cossova, qui entraînait la soumission de la Macédoine et de la Bulgarie et ouvrait à Bajazet I<sup>er</sup>, fils d'Amurat, une vaste carrière de conquêtes.

Menacé par le sultan, Sigismond, roi de Hongrie, implora le secours des princes chrétiens (1396), et l'élite de la chevalerie française se hâta d'accourir sur les bords du Danube. A leur tête marchaient le comte de Nevers, Jean-sans-Peur, fils aîné du duc de Bourgogne, et le maréchal Boucicault, toujours prêt à verser son sang pour la France et pour la religion. Cette espèce de croisade ne rappela que trop celles qui avaient eu lieu depuis le onzième siècle. Les Français, victimes de leur imprudence, adonnés au plaisir, affaiblis par les excès du luxe et de la table, devaient succomber,

comme autrefois sous Louis le Jeune et sous saint Louis, malgré l'ardeur incomparable de leur courage, en dépit d'exploits individuels que nul autre fait d'armes ne pouvait égaler. Après avoir suivi la rive droite du Danube, leur armée traversa la Hongrie, la Servie et la Bulgarie, s'empara de quelques villes et vint mettre le siège devant Nicopolis. Alors arriva Bajazet I<sup>er</sup>, qu'elle n'avait point su attendre et en face duquel elle se prépara à livrer bataille. Le roi de Hongrie, habitué à combattre les Turcs, voulait leur opposer son infanterie, laissant aux chevaliers français le dangereux honneur de former la réserve et de lutter contre les janissaires. Les chefs et les nobles français, hors d'état de comprendre la sagesse de cette tactique, déclarèrent qu'ils voulaient former l'avant-garde et porter les premiers coups. Les Turcs feignirent de lâcher pied et les attirèrent sur un terrain parsemé de pieux et de fers de lances, au milieu desquels la cavalerie ne pouvait manœuvrer. « Quand les Sarrasins les virent assez près, adonc toute celle bataille de gens à cheval se tourna serrée ensemble, comme si c'eust esté une nuée derriere ces pieux, et derriere leurs gens de pied, que ils avoient ordonnez en deux belles batailles si loing l'une de l'autre que ils meirent une bataille de gens à cheval entre les deux de pied, en laquelle pouvoit avoir environ trente mille archers. Quand nos gens furent approchez d'eulx et qu'ils cuiderent aller assembler, adonc commencerent les Sarrasins à traire vers eulx par si grand randon (1) et si drument que

(1) *Randon*, impétuosité.

oncques gresil ne goute de pluye ne cheurent plus espoissément du ciel que là cheoient flesches, qui en peu d'heures occirent hommes et chevaux à grand foison. Quand les Hongres, qui communément, si comme on dict, ne sont pas gens arreztez en bataille et ne savent grever leurs ennemis, si n'est à cheval traire de l'arc devant et derrière tousjours en fuyant, veirent ceste entrée de bataille, pour peur du traict commencerent une grande partie d'eulx à reculer, et eulx traire en sus, comme lasches et faillis que ils feurent.

« Mais le bon mareschal de France Boucicaut, qui ne veoid mie derrière luy la lascheté de ceulx qui se retrayoient (ce qu'il n'eust cuidé en pièce), n'y aussi ne veoid pas devant eulx et au plus près les pieux aigus qui là malicieusement estoient plantez, va dire et conseiller, comme preux et hardy qu'il estoit : « Beaux « seigneurs, dit-il, que faisons-nous icy? Nous lair- « rons-nous en ceste manière larder et occire lasche- « ment? Et sans plus faire assemblons vistement à « eulx, et les requerons hardiment, et nous hastons, « et ainsi escheverons (1) le traict de leurs arcs. » A ce conseil se teint le comte de Nevers à tous ses François; et tantost, pour assembler aux Sarasins, frapperent avant, et se embatirent incontinent entre les pieux dessusdicts, qui fort estoyent roides et aigus, si qu'ils entroient ès pances des chevaux, et moult occirent et mehaignerent des hommes qui des chevaux cheoient. Si feurent là nos gens moult empestrez, et toutesfois passerent oultre.

(1) *Escheverons*, esquiverons.

« Mais ores oyez la grande mauvaistié, felonnie et lascheté des Hongres, dont le reproche sera à eulx à toujours. Si tost qu'ils veirent nos gens enchevestrez ès pieux, et que traict ne autre chose ne les gardoit que ils n'allassent courir sus aux Turcs, adonc, tout ainsi que Notre-Seigneur feut delaissé de sa gent, si tost qu'il feut ès mains de ses ennemis, ne plus ne moins tournèrent les Hongres le dos et prirent à fuir, si qu'il ne demeura oncques avec nos gens, de tous les Hongres, fors un grand seigneur du pays, que on appelle le grand-comte de Hongrie, et ses gens, et les autres estrangers qui estoient venus de divers pays pour estre à la bataille; mais peu estoient contresi grande quantité. Mais ne croyez que pourtant ils reculassent ne gauchissent; ains tout ainsi comme le sanglier, quand est atainct, plus se fiche avant tant plus se sent envahi, tout ainsi nos vaillans François vainquirent la force des pieux et de tout, et passerent oultre, comme courageux et bons combatans.

« Ah! noble contrée de François, ce n'est mie de maintenant que tes vaillans champions se monstrent hardis et fiers entre toutes les nations du monde! car bien l'ont de coustume dès leur premier commencement, comme il appert par toutes les histoires qui des faicts de batailles où François ayent esté font mention, et mesmement celle des Romains et maintes autres, qui certifient, par les espreuves de leurs grands faicts, que nulles gens du monde oncques ne furent trouvez plus hardis ne mieulx combatans, plus constants ne plus chevaleureux que les François; et peu trouve-t-on de batailles où ils ayent esté vaincus que ce n'ait esté par



trahison, ou par la faute de leurs chevetains (1), et par ceulx qui les devoient conduire.

« Mais, à revenir à mon propos, les nobles François, comme ceulx qui estoient comme enragez de la perte que jà avoient faicte de leurs gens, tant du traict des Sarrasins comme à cause des pieux, leur coururent sus par si grand vertu et hardiesse que tous les espouventerent. Si ne fault mie à parler comment ils ferirent sur eulx ; car oncques sanglier escumant ny loup enragé plus fierement ne se abandonna. Là feut entre les autres vaillants le preux mareschal de France Boucicaud, qui se fichoit ès plus drus ; et s'il eut deuil, bien leur demonstroït ; car sans faille tant y faisoit d'armes que tous s'en esmerveilloient ; et si durement s'y conteint, et tant y fait de chevalerie et d'armes diverses, que ceulx qui le veirent dient encores que l'on ne veïd oncques nul chevalier ny autre, quel qu'il feust, faire plus de bien et de vaillances pour un jour que il fait à celle journée.

« Aussi fait bien le noble comte de Nevers, qui chef estoit des bons François, qui tant bien s'y portoit que à tous les siens donnoit exemple de bien faire. Le vaillant comte d'Eu ne s'y feignoit mie, ains departoit les grands presses avant et arrière. Si faisoient les nobles frères de Bar, qui de leur jeunesse, qui encores grande estoit, moult s'y conteindrent vaillamment ; et le comte de la Marche, qui le plus jeune estoit de tous, ne encore n'avoit barbe, y combattoit tant asseurément que tous l'en prisèrent. Là estoit le vaillant seigneur

(1) *Chevetains*, capitaines.

de Coucy, chevalier esprouvé, qui toute sa vie n'avoit finé (1) d'armes suivre, et moult estoit de grand vertu.

« Si demonstroit là sa proüesse, et bien besoing en estoit ; car Sarrasins, à grand massues de cuivre que ils portent en bataille, et à gisarmes (2), souvent luy estoient sur le col. Mais les collées (3) cher leur faisoit achepter ; car luy, qui estoit grand et corsu, et de grand force, leur lançoit si très-grands coups que tous les destranchoit. Le chevaleureux admiral de France (4) restoit d'autre part, qui n'en faisoit mie moins. Le seigneur de la Trimouille, qui à merveille estoit beau chevalier, vaillant et bon, faisoit souvent Sarrasins tirer en sus. Iceux barons et esprouvez chevaliers, et de grand vertu, reconfortoient et donnoient hardiesse de fait et de parole aux nobles jouvenceaux de la fleur de lys qui là se combattoient, non mie comme enfants, mais comme si ce feussent très-endurcis chevaliers ; et besoing leur en estoit, car toujours croissoit sur eulx la presse et la foule. Les autres vaillans chevaliers et escuyers françois tant bien s'y portèrent que oncques nulles gens mieulx ne le firent. Si feit le grand-comte de Hongrie et tous les siens, à qui moult desplaisoit de la laide et honteuse departie que les Hongres avoient faicte. Aussi moult s'y efforcèrent tous les autres estrangens.

« Hélas ! mais que leur valoit ce ? Une poignée de

(1) *Finé*, cessé.

(2) *Gisarmes*, hallebardes.

(3) *Collées*, coups d'épée donnés sur le cou.

(4) Jean de Vienne.

gens estoient contre tant de milliers ! Car si peu estoient que ils ne pouvoient occuper fors seulement le front de l'une des susdictes batailles , où il y avoit de gens plus de trois contre un d'eulx ; et toutefois , par leur très-grand force , vaillance et hardiesse , desconfirent icelle première bataille , où moult en occirent. Pour laquelle chose le Bazat (Bajazet) feut tellement espouventé que luy ne sa grand bataille de cheval n'osèrent assaillir les nostres ; ains s'enfuyoit tant qu'il pouvoit , luy et les siens , quand on luy alla dire que les François n'estoient que un petit de gens qui là ainsi se combattoient , et n'avoient aide de nuls ; car le roy de Hongrie , à toute sa gent , s'en estoit fuy et les avoit laissez ; si seroit grand honte à luy d'ainsi fuir à tout si grand ost devant une poignée de gens. Quand le Bazat (Bajazet) ouït ce , adonc retourna à tout moult grande quantité de gens qui frais estoient et reposés. Si coururent sus à nos gens , qui jà estoient foulés , navrés , lassés ; et n'étoit mie de merveilles. Quand le bon mareschal vit celle envahie , et que ceulx qui les debvoient secourir les avoient délaissés , et que si peu estoient entre tant d'ennemis , adonc cogneut bien que impossible estoit de pouvoir résister contre si grand ost , et qu'il convenoit que le meschef tournast sur eulx. Lors fut comme tout forcené , et dict en luy-mesme que , puisque mourir avec les autres luy convenoit , il vendroit cher à ceste chiennaille sa mort. Si fiert le destrier des esperons , et s'abandonne de toute sa vertu au plus dru de la bataille ; et à tout la tranchante espée que il tenoit fiert à dextre et à senestre si grandes colées que tout abatoit de ce qu'il atteignoit devant

soy. Et tant alla ainsi faisant devant luy que tous les plus hardis le redoutèrent et se prirent à destourner de sa voye; mais pourtant ne laissèrent de luy lancer dards et espées ceulx qui approcher ne l'osoient; et luy comme vigoureux bien se sçavoit deffendre. Si vous poignoit ce destrier qui estoit grand et fort, et qui bien et bel estoit armé, au milieu de la presse, par tel randon qu'à son encontre les alloit abatant. Et tant alla ainsi faisant toujours avant, qui est une merveilleuse chose à raconter; et toutefois elle est vraye, comme tesmoignent ceux qui le virent, que il transperça toutes les batailles des Sarrasins, et puis retourna arrière parmi eulx à ses compaignons. Ha! Dieu! quel chevalier! Dieu lui sauve sa vertu! Dommage sera quand vie luy faudra; mais ne sera mie encore, car Dieu le gardera. Ainsi se combatirent nos gens tant que force leur put durer. Ha! quelle pitié de tant noble compaignie, si esprouvée gent, si chevalieuse, et si excellente en armes, qui ne put avoir secours de nulle part, ains churent en la gueule de leurs ennemis, si comme est le fer sur l'enclume! Car tous les environnèrent et envahirent de toutes parts si mortellement que plus ne se peurent deffendre. Et quelle merveille! Car plus de vingt Sarrasins estoyent contre un chrestien. Et toutefois en occirent nos gens plus de vingt mille; mais au dernier plus ne purent forçoyer. Ha! quelle dommage et quel pitié! (1) »

De tant de princes et de tant de chevaliers français les infidèles ne laissèrent vivre que vingt-quatre pri-

(1) *Livre des Faits de Jean Boucicault*, chap. xxv.

sonniers, parmi lesquels Jean de Nevers (Jean-sans-Peur), les comtes d'Eu et de la Marche, les sires de Coucy, de Bar et de la Trémouille, et le maréchal Boucicault. Les autres furent décapités par ordre de Bajazet, et la nouvelle d'un si grand désastre apportée en France répandit dans le royaume une consternation universelle. Jean de Nevers fut racheté, avec quelques autres, par l'argent des rois de France, de Hongrie et de Chypre; la rançon de l'héritier de la Bourgogne s'éleva à deux cent mille ducats. Quant au sire de Coucy, au comte d'Eu et à Henri de Bar, ils moururent sur la terre étrangère, après quelques mois de captivité et à la suite de leurs longues fatigues (1397-1398).

La bataille de Nicopolis semblait livrer sans défense l'Europe chrétienne aux barbares, et déjà Bajazet donnait impérieusement des ordres aux monarques byzantins. L'humble soumission de ces princes n'aurait pu longtemps détourner le bras du vainqueur, lorsqu'un secours plus efficace, mais inattendu, leur vint de l'Asie : nous voulons parler de l'invasion de Cothbeddin-Timour, surnommé *Lenk* ou boiteux, et que les Occidentaux désignent sous le nom de Tamerlan. Le chef des Mongols, ce digne émule de l'antique Gengis-Khan, après avoir fondé la principauté de Samarcande, avait été, onze ans plus tard (1374), proclamé souverain de Djagataï, avec les titres de « maître des cornes » et de « kurkhan » (souverain de l'Orient et de l'Occident, allié par le sang aux khans). Une couronne d'or sur la tête et ses émirs agenouillés devant lui, il fit le serment solennel de combattre tous les princes de la

terre. Plus tard, après avoir soumis le Khowaresme, tout le côté oriental de la mer Caspienne, toutes les dynasties qui régnaient sur la Perse, il se montra près de l'Oural, dans toute sa splendeur, vêtu d'une robe magnifique, la main chargée d'un globe d'or, symbole de sa domination universelle, et il entendit avec complaisance les chants d'esclaves qui célébraient son triomphe. Décoré du titre de grand khan, dominateur de l'Inde et de l'Asie jusqu'aux sources du Gange, renversant les villes, exterminant les peuples, il se vit invoqué par les victimes de Bajazet et n'hésita point à menacer le redoutable empereur des Turcs. « Il ne t'appartient pas, lui mandait-il, de ravir le bien d'autrui; garde ce que tu as enlevé aux infidèles par la permission de Dieu; mais les autres provinces que tu as ravies aux autres princes à la manière d'un voleur, rends-les si tu veux que Dieu te soit propice. Si tu refuses, avec l'aide de Dieu je serai leur vengeur. » Bajazet répondit avec orgueil, et la guerre, que ses refus provoquèrent en Asie et dans laquelle il perdit la liberté et la vie, préserva du moins l'empire grec de la chute immédiate et honteuse dont le désastre de Nicopolis était le prélude.

En Allemagne, où se terminait le règne de Wenceslas, fils de Charles IV, le détestable gouvernement de cet homme livrait l'Empire à l'anarchie, et le besoin de protéger la paix publique donnait naissance à de nouvelles ligues. La bulle d'Or, ainsi qu'on l'a vu plus haut, avait fixé à sept le nombre des électeurs : les archevêques de Mayence, de Cologne et de Trèves,

le roi de Bohême, le comte palatin du Rhin, le duc de Saxe et le marquis de Brandebourg. L'élection devait se faire à Francfort, et le couronnement à Aix-la-Chapelle. Les électeurs formaient un collège particulier dans les diètes où se réglaient les affaires générales. Ces diètes, composées des états, des princes, des prélats et des députés des villes, décidaient de la paix, de la guerre et des alliances, faisaient les lois, établissaient des tribunaux, jugeaient les causes civiles ou criminelles des princes, concouraient à la collation des grands fiefs, exerçaient la haute police de l'Église germanique, veillaient à empêcher toute aliénation des domaines de l'Empire. D'ailleurs les états possédaient chez eux tous les droits de la souveraineté; il ne restait donc guère aux empereurs que des droits honorifiques : ils conféraient les titres et les dignités, excepté celle d'état de l'Empire, parce qu'elle entraînait un pouvoir réel; ils accordaient les dispenses d'âge, le droit de battre monnaie; ils convoquaient les diètes et y présidaient; ils disposaient des petits fiefs vacants et en donnaient des expectatives; enfin, pour enfler la liste des droits de leur éminente et faible couronne, on est obligé de compter pour quelque chose le droit de *premières prières*, dont ils jouissaient dans les chapitres. Cette impuissance de l'empereur éternisait l'anarchie de l'Allemagne. Électeurs, princes, gentilshommes, villes municipales, paysans, tous les ordres de l'État, jaloux et ennemis les uns des autres, s'armaient et se faisaient la guerre. Les ordonnances pour la paix publique se succédaient et se multipliaient sans fruit. Le clergé publiait vai-

nement la *trêve du Seigneur*; l'habitude du brigandage l'emportait sur toutes les lois divines et humaines. Pour en finir, s'il était possible, avec cette intolérable situation, Wenceslas déclara, le 11 mars 1383, à la diète de Nuremberg, que toutes les ligues seraient réunies en une seule pour le maintien de la paix publique; puis il partagea cette confédération en quatre cercles. Par défiance de l'empereur, les villes refusèrent d'abord d'entrer dans la confédération et n'y consentirent que l'année suivante. Les guerres privées recommencèrent. Les villes impériales tentèrent inutilement d'appeler à leur ligue la confédération suisse, et celle-ci, au milieu de ces troubles obscurs, humilia encore une fois la maison d'Autriche dans la glorieuse journée de Sempach. Pour Wenceslas, dont la vie était un tissu de cruautés et de débauches, dans l'espace de six ans (1394-1400) il fut trois fois renversé, trois fois dépouillé de la couronne, et ses peuples, qui le *rejetèrent comme inutile*, servirent d'instruments à la justice de Dieu.

En Angleterre, la domination de Gloucester avait cessé, mais la tranquillité publique n'avait pas été rétablie, et le pouvoir ne s'affermissait guère aux mains de Richard II. Ce prince, devenu veuf, épousa la fille de Charles VI, encore enfant, et cette alliance avec les Valois et la France ne porta bonheur à aucun des deux pays. Longtemps courbé sous le joug des princes ou des favoris qui, en son nom, opprimaient le peuple, Richard II se crut fort de l'appui de la France, et, secondé par un parlement lâche et servile, il ne craignit pas de commander des réactions



sanglantes, de prescrire des supplices. En peu d'années (1396-1398) on le vit reprendre, par la corruption et la violence, une partie de ces privilèges royaux que les Plantagenets avaient abdiqués en signant la Grande Charte; mais l'Angleterre n'était pas encore façonnée à tant de tyrannie, et de nouvelles révolutions renversèrent le roi et son œuvre. Le 4 juillet 1399 le duc de Lancastre, s'échappant de Paris, où il était exilé, aborda à Ravenspurn, dans l'Yorkshire, escorté d'une vingtaine de partisans, et tant était grande la haine qu'inspirait Richard II que le rebelle, en arrivant sous les murs de Londres, entraînait à sa suite soixante mille combattants. Le roi d'Angleterre s'était alors rendu en Irlande. En son absence le duc d'York, régent, traita avec le duc de Lancastre. A cette nouvelle Richard II revint en toute hâte et essaya d'armer pour sa cause les habitants du pays de Galles. Au lieu de nombreuses troupes sur lesquelles il comptait et qu'on lui avait promises, il ne trouva que cent hommes, et bientôt après, se laissant abuser par d'artificieuses paroles, il eut l'imprudence de se livrer lui-même à son compétiteur. On le renferma à la tour de Londres, on mit une garde près de lui, on le réduisit à l'humble condition de prisonnier, et toutefois on continua de lui rendre des honneurs de pure forme et de lui donner le titre de roi. Cette comédie n'eut et ne pouvait avoir qu'une courte durée, et le parlement, toujours résigné, toujours esclave, prononça bientôt la déchéance du malheureux prince dont il avait tant de fois favorisé la tyrannie. Le trône étant vacant, la royauté, par droit de naissance, de-

vait appartenir à Roger Mortimer, comte de March et premier prince du sang ; le duc de Lancastre la réclama par droit de conquête et de convenance , et fut proclamé roi d'Angleterre sous le nom de Henri IV (30 septembre 1399). Peu de mois après son avènement au trône, Richard II, qu'on avait conduit au château de Pontefract, mourut à la suite d'un complot tenté par quelques lords pour déposséder la maison de Lancastre de ses droits encore récents , et l'on ne sut jamais si le triste roi avait succombé à la maladie , au poignard ou à la faim ( 1400 ). L'Angleterre n'était point au bout des sombres tragédies qui devaient marquer son histoire.

Il semble que les pages qui précèdent doivent suffire pour faire apprécier la situation lamentable de l'Occident et de l'Orient au moment où allait s'ouvrir le quinzième siècle. La chrétienté, partagée entre plusieurs obédiences pontificales, diversement groupées à la suite de deux ou trois chefs ; le Milanais et la Lombardie soumis à de sanguinaires tyrans ; Gênes et Venise, les deux grandes puissances maritimes et commerciales de la haute Italie, se disputant à main armée la suprématie et l'influence ; le peuple romain toujours agité, toujours rebelle, alors même qu'il voyait à sa tête des papes d'origine italienne ; les monarchies de Naples et de Sicile ensanglantées par des intrigues et des crimes sans grandeur ; la république de Florence en proie à de stériles émotions ; la royauté castillane de plus en plus faible, tandis que s'éteignait en Aragon l'illustre maison de Barcelone ; l'Angleterre tourmentée par des révolutionnaires ni-

veleurs agissant sous un prétexte religieux, et qui, relevant les doctrines anathématisées de Wicléf, préludaient aux criminelles folies des hussites et des anabaptistes; l'Allemagne déchirée par l'anarchie et se révoltant contre un ivrogne; la France gouvernée par un roi idiot ou en délire, ruinée ou désolée par les oncles de ce malheureux prince et ne sachant par quelles voies échapper à une destruction plus complète; l'Europe orientale et l'empire grec luttant contre les barbares et subissant la contrainte de leur céder les avant-postes de la civilisation chrétienne; l'Asie labourée en tous sens par l'épée des Mongols et à demi couchée dans la tombe sanglante que creusait Tamerlan.... c'étaient là les calamités qui pesaient à la fois sur la race humaine, et dont le souvenir ne nous permet guère de tourner nos regrets vers ce passé qu'à distance on nous représente parfois comme exempt des tempêtes et des misères sous lesquelles gémissent les générations modernes.

La multitude compatit volontiers aux rois qui souffrent, et les bourgeois de Paris, tant de fois rebelles, plaignaient l'infortuné Charles VI, déploraient son triste sort, et l'aimaient d'autant plus que désormais on ne pouvait lui imputer ni les malheurs, ni les exactions, ni les actes de tyrannie. Quand on le voyait passer, pâle, le front baissé, le regard éteint, se rendant à l'église ou à la promenade, on le saluait avec une pitié respectueuse et sympathique, on cherchait à ne voir en lui que la victime de quelques ténébreuses machinations. A plusieurs reprises de prétendus sorciers furent appelés pour combattre par des pratiques

de magie l'effet des maléfices contraires auxquels on attribuait la démence du roi ; presque toujours ces expédients coupables n'aboutissaient qu'à redoubler la maladie et les souffrances de Charles VI, et plus d'un empyrique eut à payer de sa vie ces tristes résultats. Cependant les églises étaient remplies de fidèles qui demandaient avec ferveur la guérison du monarque. Les crises alternatives de folie et de bon sens répandaient tour à tour le désespoir ou la consolation, tandis qu'elles ne servaient qu'à entretenir dans le gouvernement du royaume une oscillation perpétuelle, cause des troubles les plus dangereux. Bientôt les rechutes du roi devinrent plus fréquentes et l'on put dire que la démence était son état habituel. Quand il en sentait les approches, il avait soin de recommander qu'on ne laissât près de lui aucune arme dont il pût se servir pour frapper les autres. « J'aime mieux mourir, disait-il, que de faire du mal à quelqu'un. Hélas ! ajoutait-il encore, si, parmi ceux qui m'entendent, il en est qui sont coupables de mes souffrances, je les conjure, au nom de Jésus-Christ, de ne pas me tourmenter davantage. Que je ne languisse plus ; qu'ils achèvent de me faire mourir. » Ainsi croyait-il, lui aussi, qu'il était victime de quelque sortilège, et peut-être ne devait-on attribuer qu'à sa volonté fixe les pratiques au moyen desquelles on cherchait à combattre la magie par la magie elle-même. Tantôt il repoussait le titre de roi, s'habillait comme un homme du peuple, effaçait de sa main, dans son propre palais, ses armoiries et ses emblèmes ; tantôt il repoussait la reine Isabeau, présentant

peut-être, dans son âme et au milieu de ses hallucinations douloureuses, qu'il avait en elle une redoutable ennemie. Parfois, au milieu de sa frénésie, on introduisait près de lui une jeune fille nommée Odette de Champs-Divers, dont la douceur gagnait sur lui ce qu'on n'aurait pu obtenir que par la force. On l'appelait « la petite reine. »

Cependant les intervalles lucides qui se manifestaient de temps à autre n'étaient point entièrement perdus pour les affaires publiques, et alors on se hâtait de provoquer des décisions et des solutions pour lesquelles on avait nécessairement besoin de la sanction royale. Dans une circonstance, Charles VI, à la demande de Pierre de Craon, récemment réhabilité, ordonna qu'à l'avenir on renoncerait à l'odieuse coutume de faire mourir les criminels sans leur permettre de se confesser avant le supplice. D'autres ordonnances rendues à différentes époques, mais depuis le malheur qui avait frappé le roi, méritèrent d'être signalées à la reconnaissance ou à l'attention du pays. L'une d'elles supprimait les jeux de hasard et les remplaçait par des tirs à l'arc ou à l'arbalète, qui devaient être établis dans tous les villages et auxquels on invitait les hommes de tout âge à s'exercer : c'était un moyen d'abolir un mal et de former, à l'aide d'un délassement utile, des archers dont manquait la France et qu'elle avait besoin d'emprunter aux Génois. La noblesse s'inquiéta, d'ailleurs, d'une innovation qui formait le peuple des campagnes au métier des armes, et l'ordonnance de Charles VI ne fut que très-imparfaitement exécutée. Un autre édit, daté du 7 janvier 1401,

soumit la direction des finances, dans tout le royaume, à trois généraux assistés d'un receveur; il fixait leurs émoluments et leurs gages, et réprimait l'abus des décharges qu'on obtenait du roi par surprise. « Nous avons confessé aucune fois, disait Charles VI dans le préambule de cet acte, avoir reçu de nos trésoriers receveurs et autres gens qui se entremettent dans nos finances, tant de notre domaine comme des aides, plusieurs grandes sommes de deniers qui ont été données sous ombre d'icelles décharges, lesquelles ne sont mie venues à notre connoissance ni aucunes fois à notre profit. » Pour y remédier le roi voulait que, lorsqu'il demanderait de l'argent, les trois généraux adressassent un ordre au receveur général, qui payerait au gardien de la cassette du roi, lequel donnerait un reçu. Il est vrai que ce contrôle, bon pour justifier les agents du prince, ne limitait en rien l'abus de la volonté royale en matière de dépenses. Par un autre article du même édit le roi ordonnait que les membres du parlement ne seraient désormais remplacés que par voie d'élection, mais il ne déterminait ni les électeurs ni les formes de l'élection elle-même, d'où l'on peut conclure que la magistrature obtenait ainsi le droit énorme et dangereux de se recruter elle-même. Le 9 mai 1401 le roi, dont il était aisé de surprendre la volonté et l'indulgence, consentit à rendre au duc de Berri, son oncle, le gouvernement des provinces qui, naguère, avaient été soustraites à son administration tyrannique, savoir : le Languedoc, la Guienne, le Berri, l'Auvergne et le Poitou. Charles VI attribua également à son oncle,

dans ces pays, des pouvoirs presque illimités, la perception et la gestion sans contrôle de tous les revenus publics. Le duc de Berry se fit remplacer dans le gouvernement du Midi par son neveu et son gendre, Bernard d'Armagnac; pour lui il continua de résider à Paris, où, grâce à la démesure du roi, il pouvait satisfaire plus amplement ses convoitises et ses vengeances. Vers le même temps la maison de Foix s'était successivement éteinte par la mort de Gaston Phœbus (1391) et par celle de Matthieu de Castelbon (1398), héritier et neveu de ce prince; les domaines et fiefs de cette famille furent concédés à Archambaud de Grailly, captal de Buch, qui fit hommage à la couronne de France comme comte de Foix et vassal de Charles VI. Sur ces entrefaites (1399) était mort Jean de Montfort, duc de Bretagne; parce que sa maladie avait été courte et subite, le bruit se répandit qu'il avait été empoisonné. Le prieur de Josselin et un prêtre de Nantes, sur qui les soupçons s'étaient portés, furent arrêtés et mis en prison. Le second mourut dans la geôle; le premier, dans la conduite duquel on ne trouva rien à reprendre, fut, au bout de quelque temps, mis en liberté, malgré les réclamations du duc de Bourgogne, qui tenait peut-être à le trouver coupable pour accuser le seigneur de Josselin du crime qu'aurait commis son vassal. Fils de Jean de Montfort et gendre de Charles VI, le nouveau duc de Bretagne, Jean V, reçut des historiens le surnom de Bon ou de Sage, et monta sur le trône à l'âge de onze ans. La tutelle du jeune duc, pendant sa minorité, fut dévolue à sa mère, dont le premier acte fut de renouveler la réconcilia-

tion de la maison de Montfort avec celle de Clisson. Mais cette princesse ne tarda pas à convoler à de secondes noces : elle épousa Henri IV, roi d'Angleterre, et perdit, par son mariage avec un étranger, les droits qu'elle avait à la régence de la Bretagne. Le duc de Bourgogne, que le mariage de Jeanne de France avec Jean V avait rendu grand-oncle de ce dernier, succéda à la duchesse dans le gouvernement.

Tandis que ce prince développait si rapidement une puissance qui devait plus tard se tourner contre la France elle-même, le duc d'Orléans, frère du roi, obtenait de Charles VI les comtés de Blois, de Valois, de Beaumont et de Dreux. Or plus il recevait de faveurs, plus il sentait croître la jalousie que lui inspirait la fortune politique de Philippe le Hardi. Parvenu à l'âge de trente ans, le duc d'Orléans supportait avec une extrême impatience que ses oncles se fussent arrogé une part dans le gouvernement, sous prétexte de sa jeunesse, et qu'ils la gardassent ensuite lorsqu'ils n'avaient plus aucun motif légitime de la retenir. Il voyait d'ailleurs, à juste titre, dans cette situation, une atteinte aux droits du roi son frère et à ceux qu'il aurait dû exercer lui-même comme premier prince du sang, investi de la régence en cas de minorité royale. La marche imprimée au gouvernement par les ducs de Berry et de Bourgogne lui semblait par trop timide, par trop contraire à la majesté des souverains. Il aurait voulu qu'au lieu d'accepter les révolutions qui s'accomplissaient au dehors le conseil du roi se fit en tout et partout le champion de l'autorité monarchique, et, sous l'empire de ces idées, il refusait de



reconnaître pour rois légitimes les princes que l'Allemagne et l'Angleterre avaient donnés pour successeurs soit à Wenceslas, soit à Richard II. Il persistait en outre à reconnaître pour vrai pape ce même Benoît XIII (le cardinal de Lune) que les Français tenaient assiégé dans la citadelle d'Avignon. Avidé de recruter des partisans et des amis tant dans le royaume qu'au dehors, il s'allia au duc de Gueldre, en obtint des secours d'argent et d'hommes, et introduisit dans Paris des troupes à sa dévotion. Menacé par ce prince, le duc de Bourgogne s'entoura à son tour de gens armés qu'il prit dans les rangs de la bourgeoisie.

Le duc de Bourgogne, mûri par les années et la pratique des affaires, était calme, maître de lui-même, et, incapable de dévier de son but, il savait néanmoins attendre; le duc d'Orléans, au contraire, était impétueux, téméraire, livré à ses premiers mouvements. L'un s'appuyait sur les corporations bourgeoises et sur la démocratie, l'autre sur la noblesse et la féodalité; l'un, oncle du roi et souverain de plusieurs grandes provinces, était plus puissant que le roi lui-même; l'autre, premier prince du sang et désigné pour la régence, croyait avoir le droit de disposer de toutes les forces de la royauté. Averti des projets de son jeune et fougueux adversaire, le duc de Bourgogne fit venir à Paris sept mille hommes armés, dévoués à sa cause, qu'il tira de l'Artois et de la Flandre, et à l'aide desquels il accrut et fortifia l'espèce d'armée que formait déjà autour de lui la bourgeoisie parisienne. Le duc d'Orléans travailla à augmenter le nombre des aventuriers bretons et normands qui campaient en quelque

sorte dans le quartier Saint-Antoine, où était situé son hôtel. Le sang n'avait point encore coulé, mais on s'attendait chaque jour à des collisions graves, que retardait autant que possible l'influence réunie de la reine, du duc de Berri et de Jacques de Bourbon. Un moment on crut que tout s'arrangerait sans lutte violente. Le duc de Berri convoqua les deux princes rivaux en son hôtel de Nesle, il les détermina à conclure une réconciliation apparente, et de part et d'autre on licencia quelques gens armés.

Henri IV (Henri de Lancastre), nouveau roi d'Angleterre, avait épousé la veuve de Jean de Montfort, duc de Bretagne, et par sa haute influence le duc de Bourgogne avait été chargé de la régence de ce même duché pendant la minorité de Jean V. Cette alliance intime de Philippe le Hardi avec la dynastie de Lancastre traçait au duc d'Orléans une politique tout opposée. Le frère de Charles VI ne cherchait pas même à dissimuler la haine que lui inspirait le roi d'Angleterre. Ne pouvant se contenter de la manifester par des paroles et des discours, il eut un jour la téméraire hardiesse d'envoyer un cartel à Henri IV, qui dédaigna d'accepter le défi d'un prince inférieur. Cet incident donna lieu de part et d'autre à un échange de lettres et de missives injurieuses.

« Très-haut et très-puissant prince Henri, roi d'Angleterre (1), mandait le duc d'Orléans, moi Louis, par

(1) *Monstrelet*, liv. I, cap. 9. — Nous citons quelques passages de ces lettres; les termes de cette correspondance peuvent nous permettre d'apprécier les mœurs du quatorzième siècle et les usages internationaux de cette époque.

la grâce de Dieu fils et frère des rois de France, je vous écris et fais savoir qu'à l'aide de Dieu et de la sainte Trinité, désirant tirer honneur du projet que vous devez avoir de montrer votre prouesse, et regardant l'oisiveté par laquelle plusieurs princes issus du sang royal se sont perdus en négligeant les faits d'armes; requis par ma jeunesse, qui excite en moi la volonté de gagner honneur et bonne renommée; pensant qu'il est temps que je commence le métier des armes, je crois ne le pouvoir faire plus honorablement qu'en me trouvant avec vous, à un jour et à un lieu marqués, accompagné chacun de cent chevaliers ou écuyers, de nom et d'armes, sans reproches et tous gentilshommes, pour nous combattre jusqu'au point de se rendre; de sorte que celui à qui Dieu fera la grâce de donner la victoire pourra emmener l'autre comme son prisonnier; chacun ayant soin de ne porter sur soi rien qui ait rapport à nulle invocation défendue par l'Église, ni aucun sort jeté, et ne s'aidant que du corps que Dieu lui a donné... Et pour parvenir à cette journée si désirée, je vous fais savoir qu'à l'aide de Dieu, de Notre-Dame et de monseigneur saint Michel, je serai, dès que votre volonté sera sue, en ma ville et cité d'Angoulême, pour y accomplir ce qui est dit ci-dessus. Si votre désir est tel que je pense pour exécuter ce dessein, vous pourrez venir jusqu'à Bordeaux... Mandez-moi et faites-moi savoir votre volonté, et veuillez abréger le temps... » Henri IV, dans sa réponse, se montra offensé de ce que le duc d'Orléans refusait de lui donner ses titres royaux; il se justifiait du reproche d'oisiveté; il espérait suivre

plus tard, et quand l'occasion s'offrirait à lui, les traces des rois ses aïeux. « Mais, ajoutait-il, il n'a jamais été vu jusqu'à cette époque qu'aucun de ces nobles rois ait été défié par une personne de moindre état, et qu'il ait jamais exposé son corps d'une telle manière ni pour une telle cause. Il nous semble que ce que doit faire un prince roi, c'est pour l'honneur de Dieu, l'avantage de toute la chrétienté, le bien de son royaume, et non pas pour une vaine gloire ou une ambition toute temporelle. Ainsi, lorsqu'il nous plaira, lorsque l'honneur de Dieu ou de notre royaume l'exigera, nous irons de notre personne dans nos pays de delà la mer, accompagné d'autant de gens que nous voudrons, et là nous défendrons nos droits. Pour lors, si vous pensez que ce soit chose à faire, vous viendrez avec tel nombre de gens qu'il vous plaira, et vous contenterez vos courageux désirs. S'il plaît à Dieu, à Notre-Dame et à monseigneur saint George, il sera répondu à votre demande de façon à ce que vous teniez la réponse pour suffisante... » Cette lettre n'était dépourvue ni de dignité ni de bon sens; elle irrita le duc d'Orléans, qui répondit à son tour : « Haut et puissant prince Henri, roi d'Angleterre, moi, Louis, par la grâce de Dieu fils et frère des rois de France, duc d'Orléans, je vous mande et fais savoir que j'ai reçu pour bonne étrenne, ce premier janvier, par Lancastre, votre roi d'armes, les lettres que vous m'avez écrites, et j'ai entendu leur contenu. Quant à ce que vous ignoriez ou vouliez ignorer si mes lettres étaient adressées à vous, votre nom y était, les noms que vous prîtes aux fonts du baptême et dont vos père

et mère vous appelaient pendant qu'ils étaient en vie. Si je n'ai pas écrit tout au long la dignité que vous possédez, c'est que je n'approuve point et ne veux point approuver la manière dont vous y êtes parvenu. Quant à la surprise que vous montrez de ma demande à cause des trêves signées entre mon très-redouté seigneur monseigneur le roi de France, d'une part, et, d'autre part, très-haut et très-puissant prince le roi Richard, mon neveu et votre seigneur lige dernièrement trépassé, Dieu sait par qui; et aussi à cause d'une alliance faite entre nous, dont vous m'avez envoyé copie et que je rappelle volontiers, et en faisant juges ceux qui la verront; sachez que j'ai gardé ma parole, comme je la garderai toujours, s'il plaît à Dieu, et que j'aurais gardé l'alliance, si, de votre côté, vous n'y aviez manqué, premièrement par ce que vous avez entrepris contre votre lige et souverain seigneur le roi Richard, à qui Dieu fasse paix, et qui était allié à monseigneur le roi de France par mariage et par traités que nous jurâmes, nous du lignage de l'un et de l'autre. Et vous devez connaître par ma lettre d'alliance si ceux qui étaient alliés de mondit seigneur n'étaient pas exceptés. Ainsi vous pouvez juger si ce serait maintenant chose honnête à moi d'être votre allié. Puisque vous dites que nul seigneur chevalier, de quelque état qu'il soit, ne doit demander de faire armes avant de rendre l'alliance jurée, je ne sais si vous avez rendu à votre seigneur le roi Richard le serment de féauté que vous lui aviez juré avant de procéder contre sa personne comme vous avez fait. Vous m'acquitez des promesses que nous

nous étions faites ; mais sachez que, depuis ce que vous faites à votre seigneur, je n'eus aucune espérance de voir tenir à moi ou à autrui aucune de vos promesses. Quant à la considération que vous pouvez avoir pour la dignité où vous êtes, je ne pense pas que la vertu divine vous y ait mis. Dieu peut bien dissimuler ses desseins et vous faire régner, comme il l'a fait à plusieurs autres princes, pour les confondre à la fin. Ainsi je n'ai point à me comparer à votre personne ; mon honneur me le défend. Vous m'écrivez que, nonobstant votre oisiveté, votre honneur a toujours été bien gardé ; c'est ce que l'on sait assez en toutes contrées. Vous pensez à venir par deçà la mer, et vous ne me mandez quand ni où ce sera ; faites-le-moi savoir ; je vous assure que vous aurez de mes nouvelles sans beaucoup tarder, et qu'il ne tient qu'à vous que je fasse et accomplisse, si Dieu me donne santé, ce que j'ai en ma volonté. Vous dites que vos aïeux n'étaient pas habitués à être défiés par des personnes de moindre état. Quels ont été et quels sont mes aïeux, à moi ? Je n'ai pas besoin de me servir de héraut ; on le sait assez par tout le pays. Pour moi, je me sens, grâce à Dieu, sans reproche. J'ai toujours fait ce que tout loyal prud'homme doit, tant envers Dieu qu'envers monseigneur et son royaume. Qui se comporte ou s'est comporté d'autre sorte ne mérite pas d'être estimé, fût-il le maître du monde entier. Un prince roi, dites-vous, ne doit rien faire que pour l'honneur de Dieu, l'avantage commun de la chretienté ou le bien de son royaume, et non pas pour vaine gloire ou ambition temporelle : c'est bien dit ; mais si du temps

passé aviez agi ainsi, plusieurs choses que vous avez faites ne seraient pas arrivées en votre pays. Quel mal avait commis ma très-redoutée dame madame la reine d'Angleterre, qui par votre rigueur et votre cruauté est revenue en notre pays, désolée de son seigneur qu'elle a perdu, dénuée de son douaire que vous retenez, dépouillée de son avoir qu'elle avait emporté d'ici ou qu'elle tenait de son seigneur? Qui, cherchant à acquérir de l'honneur, ne se montrerait pas pour soutenir sa cause?..... » Le roi d'Angleterre ne laissa point cette lettre sans réponse; sa réplique fut vive et injurieuse.

« Pour nous, disait-il, il ne convient pas à notre dignité de défendre notre honneur par voie de tenson, comme pourrait faire un ménestrel, et nous n'avons point de réponse à donner à vos propos pleins de malice, sinon pour démentir ce qui est faux. Premièrement, vous n'approuvez point la manière dont nous sommes arrivé à notre dignité! Certes, je m'en étonne grandement... Au reste, nous faisons bien peu de compte de votre approbation ou de votre désapprobation, puisque Dieu et tous ceux de notre royaume ont approuvé notre droit. Quant au trépas de notre très-cher seigneur et cousin, que vous rappelez, en disant Dieu sait par qui, nous ne savons quelle a été votre intention; mais si vous voulez et osez dire qu'il soit provenu de nous, de notre volonté ou de notre consentement, cela est faux et le sera toutes les fois que vous le direz, et nous sommes et serons prêt, avec l'aide de Dieu, de nous défendre corps à corps, si vous osez ou voulez le prouver..... Vous ne croyez

pas que ce soit la vertu divine qui nous ait mis en la dignité où nous sommes; nous vous répondrons que Notre-Seigneur Dieu nous a sans doute accordé sa grâce divine plus que nous ne la méritons; mais d'où viendrait ce qu'il lui a plu de nous donner, si ce n'est de sa bénignité et miséricorde? Certes, c'est ce que n'auraient pu faire les diables ni les sorcières, non plus que tous ceux qui s'entremettent de sorcellerie. Vous dites que votredite nièce et très-honorée dame a eu à se plaindre de notre rigueur et de notre cruauté, qu'elle est revenue en son pays désolée de son seigneur qu'elle a perdu, dénuée de son douaire, dépouillée de son avoir. Dieu, à qui rien ne peut être caché, sait que nous lui avons montré affection et amitié; et plutôt au Ciel que vous n'eussiez jamais fait à aucune dame ni demoiselle plus de vilénie et de cruauté! Nous croyons que vous en vaudriez mieux... Vous nous remerciez d'avoir plus de pitié du sang de vos gens que de celui de notre roi lige et souverain seigneur; nous vous répondrons que vous avez menti faussement et méchamment; et si vous voulez dire que son sang et sa vie ne nous ont pas été chers, nous disons que vous mentez, et nous en prenons à témoin le Dieu véritable. Et si vous osiez le prouver, je me défendrai de mon corps contre le vôtre, comme tout prince loyal doit faire, et plutôt à Dieu que vous n'eussiez jamais rien fait ni machiné de plus contre la personne de votre frère ou contre les siens...! »

En finissant le roi d'Angleterre disait encore qu'il espérait répondre au défi du duc d'Orléans et repousser ainsi la malicieuse et fausse renommée que



ce prince avait voulu jeter sur lui. On sent qu'après ces sanglantes injures jetées, par les deux ennemis, à la face l'un de l'autre, il n'était guère possible de se faire illusion sur la durée de la paix. Le duc d'Orléans n'attendait, pour commencer la guerre, qu'un moment d'influence absolue sur les affaires de France, et le roi d'Angleterre, toujours maître de lui, épiait des circonstances meilleures et hâtait ses préparatifs.

Sur ces entrefaites (1402), le duc de Bourgogne ayant été obligé de s'éloigner de Paris pour veiller au gouvernement de ses propres États, Valentine de Milan, duchesse d'Orléans, qui exerçait un grand empire sur l'âme du pauvre Charles VI, profita de son influence pour faire attribuer l'autorité et l'administration au duc d'Orléans, son mari. Le 18 avril, le roi, presque toujours en démente, rendit un édit en vertu duquel le duc d'Orléans était nommé président des conseils généraux des aides et finances dans toute la langue d'Oïl, avec un pouvoir tellement absolu que ses ordres devaient toujours être suivis, nonobstant toute résistance et toute contradiction émanant des conseils du roi lui-même. Le duc d'Orléans se vit à peine investi de cette autorité sans limite que, prévoyant le peu de durée de son influence, il mit le temps à profit pour se gorger d'or, s'emparer de tout ce que renfermaient les caisses fiscales, et soumettre le royaume à une imposition générale. Les ducs de Berry et de Bourgogne, dont on avait mis le nom au bas de l'ordonnance qui prescrivait ce surcroît de charges, désavouèrent hautement leur signature, et Philippe le Hardi, allant plus loin, donna en quelque sorte le signal de la ré-

sistance. Une vive agitation se produisit alors dans la population, et l'on vit le moment où, à l'appel du duc de Bourgogne, des soulèvements populaires éclateraient contre les exigences et les exactions du duc d'Orléans. Ce dernier fit retirer la malacontreuse ordonnance qu'il avait dictée au roi, mais cette concession ne suffit pas pour calmer l'orage, et dès le 24 juin une autre décision de Charles VI, imposée à ce prince par son propre conseil, rendit au duc de Bourgogne la direction suprême des finances du royaume et des affaires publiques pour tout le temps où la maladie empêcherait le roi de vaquer aux soins du gouvernement. Cette mesure de réaction fut très-favorablement accueillie par la bourgeoisie et le peuple.

Rien n'était épargné de ce qui pouvait adoucir les souffrances physiques du roi et apporter quelques distractions à ses ennuis. Il n'était plus question de faire paraître ce triste prince dans les tournois et dans les fêtes, mais on multipliait avec sollicitude en sa faveur les prétextes d'amusement. Aux troubadours et aux trouvères, dont les chants procuraient à la noblesse des délassements intellectuels, la bourgeoisie et Charles VI lui-même préféraient des jeux plus appropriés à l'état de leur esprit. Depuis longtemps on avait vu se succéder les jongleurs, les ménestriers, l'association de la *Mère folle*, les *Enfants sans souci*, les *Coqueluchiers*, les *Cornards*, les *Moralités* jouées par les clercs de la Basoche, la *Royauté des fous*, par les écoliers; plaisirs grossiers sans doute, enfance de l'art où tout se trouvait confondu, musique, danse, allégorie, comédie, tragédie, mais scènes pleines de mouvement

et de vie. Les *Enfants sans souci* jouaient particulièrement la comédie ; leur chef s'appelait le *Prince des sots*, et portait un capuchon surmonté de deux oreilles d'âne. Ces spectacles ne parurent d'abord que dans les rues, et quelquefois sur des échafauds dressés au milieu des carrefours ; mais sur la fin du quatorzième siècle plusieurs bourgeois de Paris s'associèrent pour donner une forme plus régulière à ces essais grossiers. Ils composèrent une espèce de drame dont le sujet était la mort de Jésus-Christ. C'est de là que vinrent les noms de *Confrérie de la Passion*, donnés à cette société, et de *Mystères*, aux pièces qu'elle jouait, et qui, au demeurant, étaient de véritables jeux scéniques, représentés en plein chœur et où se mêlait même l'élément grotesque et profane. Par exemple, dans les représentations de la Passion, de la fuite de la sainte Vierge, apparaissaient Barabbas, le Juif errant, et jusqu'à l'ânesse de Balaam, qui venait braire sous la nef. Mais à côté du rire, la terreur. Parmi les mystères que nous possédons, celui qui représente l'histoire des *Vierges folles* est grandiose et saisissant. Quand elles ont reconnu, au réveil, leur faute irréparable : « Malheureuses, chétives ! s'écrient-elles dans le désespoir, nous avons trop dormi. » Et onze fois ce cri lamentable et plein d'angoisse retentit ; alors l'enfer s'ouvre, Jésus-Christ apparaît et les y précipite. « Allez, misérables ! allez, maudites ! A tout jamais vous êtes condamnées à la peine, et l'enfer va vous recevoir. »

L'établissement de la troupe des confrères de la Passion fut autorisé par des lettres du roi ; ils élevèrent alors un théâtre dans la grande salle de l'hôpital de la

Trinité. On n'y représenta d'abord que des sujets tirés de l'Écriture sainte ; aussi les prêtres et les curés ne se faisaient-ils aucun scrupule d'être auteurs ou même acteurs de ces pièces. Le spectacle s'ouvrait à une heure et finissait à cinq. « Là vit-on Dieu, dit une ancienne chronique, manger des pommes, dire des patenôtres avec ses apôtres, ressusciter et juger les morts ; là furent entendus les bienheureux chanter en paradis, dans la compagnie d'environ quatre-vingt-dix anges, et les damnés pleurer dans un enfer noir et puant, au milieu de plus de cent diables qui riaient de leur mésaventure. »

Charles VI croyait faire acte de piété en assistant à ces représentations scéniques, où les mystères de la religion étaient trop souvent mêlés à des bouffonneries. Au mois de décembre 1402, il rendit une ordonnance en faveur de *ses bien-aimés et confrères les maîtres et gouverneurs de la compagnie*. « Nous voulons et désirons, disait-il, le bien, profit et utilité de ladite confrérie, et les droits et revenus d'icelle être par nous accrus et augmentés de grâces et privilèges, afin que un chacun par dévotion se puisse et doive adjoindre en leur compagnie. » En conséquence, le roi accordait à perpétuité aux confrères de la Passion le droit de jouer publiquement les *Mystères*, soit à Paris, soit ailleurs, soit devant la cour, soit devant le public ; il les autorisait en outre à paraître revêtus de leur costume dans les rues ; de plus, il les prenait sous sa sauvegarde contre tout arrêt, soit pendant la représentation, soit pendant l'étude préparatoire des pièces. Plus tard, à côté du drame religieux apparut

la comédie laïque ; critique et railleuse , elle désignait bien son propre caractère par son nom de *Moralité*. Les auteurs de ce genre étaient les clercs du palais , érigés par Philippe le Bel en corporation , la *Basoche* (*Basilica*). Les *Moralités* procédaient de l'école satirique des fabliaux , du Roman de la Rose , de Jean de Meung , de Rutebeuf. L'allégorie y était fort employée : *Bien-avisé* et *Mal-avisé* , *Honte de dire ses péchés* , *Gros-Banquet* , *La Soif* , *Sans Eau* , tels étaient les personnages. Mais ces subtilités attiraient bien moins la foule que les mystères ; on y substitua les *farces* , qui provoquaient davantage au rire. Telles furent les humbles origines du théâtre français.

Sur la scène politique d'autres drames appelaient l'attention des princes et des peuples. Le duc d'Orléans , dépossédé du pouvoir par le duc de Bourgogne , était loin de se tenir pour vaincu. Il avait pour lui Valentine de Milan , sa femme , et la reine de France , Isabeau de Bavière , sur laquelle il exerçait une fâcheuse influence ; toutes deux , mieux que les princes du sang et les ministres , pouvaient agir sur la faible volonté de Charles VI en faveur du frère de ce roi ; aussi l'autorité du duc de Bourgogne était-elle sans relâche amoindrie et contrariée par des manœuvres de cour. Le duc d'Orléans , dont on vantait la galanterie , la magnificence et les habitudes chevaleresques , ne se servait bien souvent de son pouvoir que pour piller les coffres , rançonner les bourgeois et outrager leurs femmes. Une nouvelle ordonnance augmenta les causes d'anarchie , en réglant que le gouvernement serait désormais confié ( 1403 ) à un conseil composé des oncles

du roi, de sa femme, de son frère, des princes du sang, « et autres tels et en tel nombre qu'il serait expédient. » C'était ouvrir de nouveau la porte à tous les conflits et à toutes les influences. Les dissensions ne firent qu'augmenter. Bientôt l'affaire du schisme contribua à faire éclater la division des princes. Le duc d'Orléans, depuis plusieurs années, s'était énergiquement attaché aux intérêts et à la cause de l'antipape Benoît XIII, toujours assiégé dans Avignon par un corps d'armée française. Or, tandis que le duc de Bourgogne s'efforçait de maintenir le système en vertu duquel la France refusait de reconnaître les deux papes, le duc d'Orléans, agissant avec activité, réussit, d'une part, à faire évader d'Avignon Benoît XIII, d'autre part, à surprendre au roi Charles VI une ordonnance qui faisait rentrer le royaume sous l'obédience de ce pontife usurpateur.

Tandis que Benoît XIII, libre désormais, se retirait à Château-Renard, puis à Marseille, sous la protection de Louis, comte de Provence, se disant roi de Naples, Boniface IX, pape de Rome, après avoir résisté à de nombreuses secousses, rétablissait dans les États du saint-siège la domination temporelle des successeurs de saint Pierre. Vers le même temps il confirmait la déposition que, de son consentement et après l'avoir consulté, les électeurs de l'Empire avaient prononcée contre l'empereur Wenceslas, et il approuvait l'élection de Robert de Bavière, le nouveau roi des Romains. L'année suivante (1404) Benoît XIII, toujours hardi et si rarement de bonne foi, envoyait à Rome des députés ayant, au moins en apparence, mission d'inviter

Boniface IX, le pape légitime, à se concerter avec lui pour éteindre le schisme. On a tout lieu de croire que sous ce prétexte ils ne devaient chercher qu'à nouer des intrigues à Rome. Quoi qu'il en soit, pénétrant la ruse de son rival, Boniface IX éprouva une vive émotion mêlée d'amertume, et, étant tombé malade, il mourut le 1<sup>er</sup> octobre, après quinze ans de pontificat. Austère dans ses mœurs et zélé pour la foi, ce pape est du nombre de ceux auxquels on a justement reproché les abus du népotisme. A sa mort, les cardinaux romains élurent l'un d'entre eux, Cosmat Meliorati, qui, à son avènement au pontificat suprême, prit le nom d'Innocent VII. Ce pape et son compétiteur Benoît XIII persistèrent à invoquer leurs droits au lieu de s'entendre pour n'écouter que les intérêts de l'Église, et le monde chrétien eut la douleur de voir se prolonger le schisme d'Occident.

En France la maladie du roi s'aggravait au lieu de diminuer ; ce malheureux prince eut un accès de folie qui dura six mois, et pendant ce long intervalle il ne voulut permettre à personne de s'approcher de lui et de lui rendre les soins nécessaires. La reine Isabeau, femme orgueilleuse et esclave de ses passions, abandonnait de plus en plus son mari et ses enfants pour ne songer qu'à de honteux plaisirs. Elle ne consentait à s'occuper de Charles VI que pour obtenir de lui, par des ordonnances surprises à sa faiblesse, de nouvelles concessions et de plus grandes prérogatives. Complice des prodigalités et des fautes du duc d'Orléans, son beau-frère, elle affichait, aussi bien que ce prince, un luxe d'autant plus odieux qu'il contrastait

avec la misère du peuple et avec la situation mesquine et délaissée du monarque. Dans un des instants de raison de Charles VI, la gouvernante de ses enfants vint lui dire que bien souvent ils n'avaient pas de quoi manger et se vêtir. « Hélas ! répondit-il, je ne suis pas mieux traité. » Les habitants de Paris n'ignoraient pas entièrement les souffrances du roi, et leur pitié redoublait pour lui. Ce fut vers cette triste période de sa vie qu'il obtint de la compassion de ses sujets le nom de *Bien-Aimé*, titre qu'avaient conquis les malheurs et non les services du prince, et dont l'histoire ne saurait lui faire un mérite.

Les nombreuses trêves conclues avec l'Angleterre n'avaient point été officiellement rompues, mais il n'était plus possible de se faire illusion sur l'imminence d'une rupture que de part et d'autre on désirait, depuis que l'influence du duc de Bourgogne disparaissait devant celle de la reine et du duc d'Orléans. La jeune Isabelle de France, fille de Charles VI et veuve de Richard II, avait été renvoyée à son père. Le roi d'Angleterre Henri IV, profondément blessé par le duc d'Orléans, qui l'avait traité d'usurpateur et de meurtrier, n'aspirait qu'à venger ses injures et à faire repentir la France des gloires du règne de Charles V et des victoires de Du Guesclin. La guerre recommençait d'elle-même sans être déclarée ; les marines des deux pays commettaient des hostilités sur les côtes de la nation rivale, et les gouvernements n'avaient garde d'interdire ni de désavouer ces actes. On peut dire néanmoins que les premières agressions vinrent de la France et furent suggérées par le duc d'Orléans. Quoi



qu'il en soit, le 25 octobre 1403, Henri IV, averti qu'une double expédition française allait être dirigée sur Calais et sur Bordeaux, donna des ordres pour mettre ces deux places en état de défense ; en même temps, pour châtier les Bretons, qui avaient attaqué ses domaines, il confia à Guillaume de Wilford, son amiral, la conduite d'un corps d'armée destiné à agir contre ce peuple. Pour le moment la guerre ne fut pas poussée avec énergie. Le duc d'Orléans s'était rendu à la cour de Benoît XIII. Le duc de Bourgogne, déjà avancé en âge, s'était rendu en Bretagne pour y installer son pupille Jean V, désormais majeur, bien que très-jeune encore et assez hors d'état de gouverner par lui-même. On touchait aux derniers jours de l'année 1403. Au commencement de l'année suivante, le duc de Bourgogne partit pour les Pays-Bas, où il voulait mettre Antoine, son second fils, en possession du duché de Brabant. Durant les splendides fêtes qui, à cette occasion, eurent lieu à Bruxelles, Philippe le Hardi fut atteint d'une maladie contagieuse due, comme il arrivait trop souvent au moyen âge, à la malpropreté et à l'insalubrité des villes. Après s'être fait transporter à l'église Notre-Dame de Hall, célèbre par les miracles qui s'y accomplissaient, il fut conduit à l'hôtel du Grand-Cerf, où, entouré de ses trois fils, le comte Jean de Nevers, le duc de Brabant et le comte de Rethel, il rendit le dernier soupir (27 avril 1404), laissant après lui la renommée d'un prince intrépide, intelligent et ambitieux, qui, tout en agrandissant ses États et en élevant très-haut sa maison, avait su défendre la puissance et la dignité de la France. Il était âgé de soixante-treize

ans, et comptait quarante-quatre ans de règne comme duc de Bourgogne.

Tandis que Jean de Nevers, surnommé Jean-sans-Peur, prenait possession des duchés et des comtés qui revenaient par droit de naissance au fils aîné de Philippe le Hardi, le duc d'Orléans mettait à profit les circonstances pour s'emparer, à Paris, de l'exercice du pouvoir. L'un de ses premiers soins fut de s'emparer des trésors qui étaient déposés au Louvre, et cet argent, au lieu d'être employé aux besoins de l'État, fut consacré à de fastueuses dépenses et à d'inutiles travaux. Pour la défense du gouvernement les fonds manquaient, et le frère de Charles VI proposa au conseil de lever une taille générale sur tout le royaume. Cette mesure souleva les réclamations les plus vives de la part des contribuables et des villes, et partout on se plaignait soit de la dureté des commissaires fiscaux chargés de lever la taxe, soit des perceptions des décimes que l'antipape Benoît XIII, sous le joug duquel était momentanément retombée la France, ne cessait de faire peser sur les ecclésiastiques du royaume, particulièrement sur les bénéficiers qui avaient été pourvus durant la soustraction d'obédience et dans lesquels il ne voulut voir que des intrus. On peut d'ailleurs se faire une idée de la situation d'un pays gouverné, au nom d'un roi idiot, par un prince débauché et par une reine adonnée aux plaisirs, tandis que des hordes de bandits, de spoliateurs et d'aventuriers enlevaient au peuple le peu que lui laissaient les agents du fisc. Au milieu de cette désolation toujours croissante, le duc d'Orléans et Isabeau de Bavière ne songeaient

qu'à imaginer des fêtes splendides et licencieuses, et ne prêtaient qu'une attention médiocre aux incidents les plus graves. L'un de ces événements eut toutefois beaucoup de retentissement. Le 14 juillet 1404, les clercs de l'Université se rendaient en procession à l'église de Sainte-Catherine du Val-des-Écoliers; ils rencontrèrent sur le chemin les pages de Charles de Savoisy, chambellan du roi, qui menaient leurs chevaux boire à la rivière. Les pages voulurent traverser la tête de la procession et furent repoussés à coups de pierre. Étant retournés à l'hôtel, ils revinrent avec des arcs et une troupe de valets; mais le nombre des écoliers l'emporta encore. Cette fois, toute la maison du sire de Savoisy sortit en armes avec l'approbation du maître. Les écoliers, arrivés au but de leur procession, y célébraient alors l'office sacré. On se précipite dans l'église, les chantres sont mis en fuite, le diacre et le sous-diacre ont leurs ornements percés de coups dans le tumulte, le prêtre peut à peine achever en toute hâte la messe à voix basse.

Savoisy avait promis aux siens l'impunité quand ils revinrent auprès de lui. Dans son orgueil de chevalier, il méprisait peut-être la colère d'une troupe de clercs; mais l'affaire alla devant le parlement. Jean Gerson plaidait pour l'Université. Le premier président lut en l'hôtel Saint-Paul, en présence de toute la cour, un arrêt qui ordonnait la démolition de l'hôtel de Savoisy, et le condamnait à payer deux mille livres de dommages et intérêts et à fonder une rente de cent livres pour l'établissement de cinq chapellenies. Trois de ses gens, qui tombèrent entre les mains de la justice

royale, firent amende honorable dans les carrefours, puis furent fouettés par la main du bourreau et bannis du royaume. Ce ne fut qu'au bout de cent douze ans que l'Université consentit à la reconstruction de l'hôtel Savoisy, et encore exigea-t-elle que l'on gravât sur une pierre de la porte le récit des excès dont elle avait eu à se plaindre et du châtement qui les avait suivis. Trois ans plus tard, en 1407, deux clercs de l'Université, qui s'étaient faits voleurs de grands chemins, furent pris et pendus par ordre du prévôt royal. L'Université invoqua ses privilèges, suspendit son enseignement, menaça d'abandonner le royaume, et à la longue ses réclamations prévalurent. Pour l'apaiser il fallut que le prévôt de Paris, Guillaume de Tignonville, se rendît lui-même au lieu des exécutions, détachât les squelettes des deux clercs suppliciés, les baisât à la bouche et les remit entre les mains du recteur; ce qui ne l'empêcha pas d'être révoqué, lui et son lieutenant. Telle était encore au quinzième siècle l'autorité de cette grande corporation savante, qui s'intitulait la fille aînée de nos rois et dont on avait fait un pouvoir public. Nous continuerons de la voir à l'œuvre.

Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, alors âgé de trente-deux ans, avait hérité de la haine et de la jalousie que son père portait au duc d'Orléans; bien déterminé à engager la lutte contre ce prince, il s'était rendu à Paris, après avoir reçu les serments de la noblesse et des villes de Bourgogne, et il avait pris, de droit, dans le conseil suprême de la royauté, la place que l'on ne pouvait refuser à sa haute naissance. Fi-

dèle aux exemples de son père, il s'était empressé de réclamer énergiquement contre la taille générale que le duc d'Orléans avait fait décréter, et son opposition n'avait pas tardé à lui concilier la faveur du peuple. La taxe n'en fut pas moins maintenue et exigée avec rigueur ; mais plus elle pesait sur les familles et sur les communes, plus on savait gré à Jean-sans-Peur des efforts qu'il avait tentés pour en délivrer la France. Cependant le duc de Bourgogne quitta de nouveau Paris pour aller recevoir l'hommage de ses vassaux et de ses villes de Flandre. Dans le cours de cette excursion il prit des mesures pour mettre les côtes de Flandre à l'abri des Anglais : il enleva Gravelines à ces insulaires, il les contraignit à lever le siège de l'Écluse, et les aurait chassés de Calais s'il n'eût été contraint de revenir près de Charles VI pour déjouer les intrigues de la reine et faire échouer l'influence du duc d'Orléans. Ses affidés et ses partisans n'avaient garde, d'ailleurs, de négliger ses intérêts ; ils allaient partout semant contre la reine et le frère du roi les accusations les plus graves, mêlant l'injustice à la vérité, exagérant les torts déjà trop réels et calomniant outre mesure les actes et les intentions de leurs ennemis. Tantôt ils imputaient à « la Bavaroise » de faire passer en Allemagne l'argent de la France ; tantôt ils élevaient au chiffre exorbitant de huit cent mille écus d'or les produits de la dernière taille, qui ne pouvaient avoir atteint le quart de ce chiffre ; tantôt ils parlaient de répartir l'impôt de telle façon que le peuple ne s'apercevrait même pas des taxes individuelles, et dans leur ignorance, vraie ou calculée, ils portaient à dix-

sept cent mille le nombre des villes, bourgs, villages et communes de la France, évaluation qui paraîtra bien absurde si l'on songe que, de nos jours, avec une population six fois plus considérable, la France ne compte pas la trentième partie des communes et des bourgs que les pamphlétaires bourguignons lui donnaient si gratuitement au temps de Charles VI. On se fatiguerait à relever, de part et d'autre, les mensonges, les violences et les injustices : les factions de tous les siècles ne se ressemblent que trop et puisent toujours les mêmes armes au même arsenal.

Le clergé n'était point toujours étranger à ces luttes; recruté dans les rangs du peuple, il participait aux prédilections et aux antipathies populaires et leur venait énergiquement en aide. Un moine augustin nommé Jacques Legrand, évidemment rallié au duc de Bourgogne, prêchant devant la reine, le jour de l'Ascension, eut la hardiesse de lui faire entendre des avertissements de cette nature : « Votre salut, grande  
« reine, m'est plus cher que vos bonnes grâces, et,  
« au risque de vous déplaire, je dois vous dénoncer  
« l'empire que la déesse de la mollesse et des voluptés a établi dans votre cour. Elle a pour ses suivantes inséparables la gourmandise et la crapule,  
« qui font le jour de la nuit que l'on passe en des  
« danses dissolues; et ces deux pestes de la vertu ne  
« corrompent pas seulement les mœurs, elles éner-  
« vent les forces, elles retiennent dans une honteuse  
« oisiveté les chevaliers et les écuyers, auxquels elles  
« font craindre les combats. » Après avoir ainsi déploré l'empire de « dame Vénus » (*domina Venus*) à

la cour d'Isabeau, Jacques Legrand fit une sortie également acerbe contre le luxe, les modes, les nouveautés, et il n'épargna ni les franges démesurées, ni les grandes manches, ni tout ce qui pouvait signaler la cour, aux regards du peuple, comme le centre permanent des prodigalités et le foyer des vices. Le roi, ayant été instruit de la hardiesse dont le prédicateur avait usé, ne se mit nullement en colère, et voulut, à son tour, entendre un sermon du religieux augustin. Cet ecclésiastique, ignorant ou passionné, ne crut pas devoir tenir compte de la mansuétude et de la faiblesse de Charles VI, et ne craignit pas d'accuser ce prince d'être *vêtu du sang et des larmes du peuple*. Quant au duc d'Orléans, il était moins épargné encore que son frère, et il est aisé de comprendre quelle fermentation de semblables attaques faisaient naître dans la ville et dans les faubourgs.

On était au mois d'août 1405. Nourrissant en son cœur l'ambition et la vengeance, le duc de Bourgogne s'était dirigé sur Paris, sous prétexte d'y prendre place au conseil, mais, en réalité, avec des troupes et des gens armés destinés à soutenir sa cause. Ni la reine ni le duc d'Orléans ne se firent illusion sur ses dispositions secrètes. A peine eurent-ils appris qu'il arrivait au Louvre que, effrayés, ils prirent en toute hâte la route de Melun et ne s'arrêtèrent qu'au château de Pouilly-le-Fort, près de cette ville. Le roi, malade, était resté à Paris, mais les fugitifs, avant de partir, avaient laissé au duc de Bavière et au maréchal Boucicault l'ordre de leur amener, dès le lendemain, le Dauphin et ses frères. A cette nouvelle le duc de Bour-

gogne se jeta à toute bride à la poursuite de l'escorte royale, et, ayant atteint le cortège du Dauphin à Juvisy, entre Villejuif et Corbeil, il fit reconduire à Paris les jeunes princes. Cependant les ducs de Berry et de Bourbon, les rois de Navarre et de Sicile, grands vassaux de la couronne et membres du haut conseil, se rangèrent du côté du duc de Bourgogne et se rendirent au-devant du Dauphin en signe d'honneur et de respect. Le 26 août eut lieu à Paris, et par les soins de Jean-sans-Peur, une grande assemblée composée des princes, des prélats, des conseillers du roi, de l'Université et des principaux de la bourgeoisie, tous réunis sous la présidence du Dauphin, encore enfant. Là le duc de Bourgogne dénonça en termes énergiques la mauvaise administration du duc d'Orléans, et se fit prier de prendre en main les rênes de l'État. Le Dauphin, à qui d'avance on avait fait sa leçon, prit la parole et déclara que le duc de Bourgogne ne l'avait ramené à Paris que de son consentement. Jean-sans-Peur ajouta qu'en prenant cette détermination il n'avait agi qu'en loyal et vrai sujet du roi; que, si quelqu'un osait dire le contraire, il était prêt à en répondre de sa personne et de soutenir son affirmation par les armes.

Le duc d'Orléans, retiré à Melun, ne pouvait laisser passer sans protestation des décisions et des actes qui faisaient passer l'autorité et la régence aux mains de son rival. Il écrivit au parlement, protestant contre la conduite du duc de Bourgogne et la qualifiant de crime de lèse-majesté; puis il donna partout des ordres pour qu'on opérât la concentration des troupes



royales autour de Paris. D'un jour à l'autre on devait s'attendre à voir couler le sang, et le parlement n'osant se confier ni à un parti ni au parti contraire, consignait dans ses registres qu'à Dieu seul il appartenait de pourvoir aux besoins du royaume; qu'il fallait mettre en lui espoir et confiance, « et non dans les princes et les enfants des hommes, dont on ne devoit pas attendre le salut. » Tandis qu'il hésitait, tout en paraissant céder aux exigences de la situation, le duc d'Orléans marchait sur Paris, pillait les villages sur son passage et faisait déclarer traîtres le Bourguignon et ses partisans. De son côté, Jean-sans-Peur introduisait dans la capitale du royaume de nombreux renforts qu'il avait appelés de Flandre et du pays de Liège, et bientôt, par ses ordres, on élevait aux abords du Louvre et aux portes de Paris des ouvrages de défense destinés à les mettre à l'abri d'une attaque. La garde de la ville fut confiée au duc de Berry; le commandement de la Bastille fut donné au sire de Saint-George; on rendit aux bourgeois et au peuple les armes et les chaînes de barricade qu'on leur avait enlevées, en 1383, lors du dernier désarmement, et le duc de Bourgogne, en associant ainsi les Parisiens à sa cause, augmenta la popularité de mauvais aloi dont il était déjà en possession depuis qu'on voyait en lui non-seulement le rival du duc d'Orléans et de la reine, mais encore le chef naturel de toute insurrection, l'homme en qui la démagogie pouvait espérer. Tandis que de part et d'autre les premiers princes du sang se préparaient ainsi à la guerre civile, beaucoup de magistrats, de prud'hommes et d'illustres

clercs cherchaient à empêcher l'effusion du sang. On offrait à Dieu, dans ce but, des prières publiques; on envoyait des députés à la reine et au duc d'Orléans, et l'Université elle-même intervenait par des messages. Quand les envoyés de cette corporation savante furent admis près du duc d'Orléans, ce prince leur parla avec une orgueilleuse ironie. « De quoi vous mêlez-  
« vous? leur dit-il; sont-ce là vos affaires? Vous n'ap-  
« pelleriez point des soldats dans vos assemblées pour  
« délibérer sur des points de doctrine. A-t-on besoin  
« de vous ici dans les questions de guerre? Retournez  
« à vos écoles, restez dans votre métier, et n'oubliez  
« pas que, bien qu'on appelle l'Université fille aînée  
« du roi, ce n'est pas à elle à s'ingérer du gouver-  
« nement du royaume. » Le roi de Sicile (Louis II d'Anjou) et le duc de Berry n'eurent pas plus de bonheur en sollicitant, à leur tour, le duc d'Orléans de poser les armes; ce prince, qui voyait bien qu'au demeurant faire la paix et se soumettre c'était laisser le gouvernement de la France au duc de Bourgogne, se défiait des prières et des instances des partisans de son ennemi. « Celui qui a bon droit le défend, » répondait-il aux négociateurs officieux, et la guerre civile parut bientôt inévitable.

Cependant on parvint encore à la retarder, bien que les armées fussent prêtes à combattre et n'attendissent qu'un signal. Les troupes du duc d'Orléans, qui avaient franchi la Seine, s'étaient déjà emparées de Charenton; celles du duc de Bourgogne se déployaient entre Montfaucon et Argenteuil, et les milices bourgeoises gardaient l'enceinte de la ville et les barricades. En

ce moment décisif, à force de remontrances et de supplications, peut-être même par l'effet de la disette, on amena le duc d'Orléans et la reine à accepter des arrangements pacifiques. La reine vint à Vincennes, le duc d'Orléans au château de Beauté, le duc de Bourgogne à Corbeil, et, après huit jours donnés aux négociations, la paix fut conclue le 17 octobre. Ainsi qu'on le désirait, les deux princes ennemis, au lieu de s'arracher le pouvoir à main armée, consentirent à le partager entre eux, et, s'étant réconciliés, au moins en apparence, ils firent tous deux leur entrée solennelle dans Paris.

Les ducs d'Orléans et de Bourgogne parurent un moment disposés à gouverner dans l'intérêt de la France. D'abord on s'occupa du roi, et l'on rougit du honteux abandon où il était laissé; on le leva de son lit fétide, on lui coupa la barbe, on lui mit des vêtements neufs, et ces premiers soins adoucirent les souffrances de l'infortuné monarque. Quelques jours après, on opéra d'utiles réformes dans les finances: on supprima des emplois onéreux et sans objet; on réduisit les pensions des chambellans et des gens de cour; on diminua les gages des officiers royaux; on supprima des offices dans le parlement, et ces améliorations procurèrent une épargne de six cent mille écus d'or. Le duc de Bourgogne, qui faisait peser sur ses propres États de très-lourds impôts, s'opposait de tout son pouvoir à ce qu'on agit de même en France, et cette hypocrite modération augmentait sans cesse le nombre de ses partisans. Les deux princes cherchaient également à s'entendre pour hâter la fin du schisme, mais

ni l'un ni l'autre ne parvenait à déterminer les deux papes à entrer dans des voies de concession mutuelle. Innocent VII, successeur du pape légitime Boniface IX, aurait consenti à abdiquer si Benoît XIII eût consenti à suivre cet exemple, ou du moins à se démettre en même temps que lui; le pape avignonnais se garda bien d'accueillir ces propositions et de se prêter sincèrement à une détermination que rendaient si désirable les intérêts de l'Église. Durant le cours de ces négociations infructueuses, et le 6 novembre 1406, Innocent VII mourut d'apoplexie, après un règne de deux ans, et les cardinaux de Rome élurent, le 23 novembre, un nouveau pape qui, d'après un acte par eux préalablement dressé en conclave, ne devait être élu que comme un procureur pour céder le pontificat. Au sortir du conclave le pontife désigné par leurs suffrages ratifia cet acte, y donna encore son adhésion, et prit le nom de Grégoire XII. Peu de jours après, selon la promesse qu'il avait faite aux cardinaux avant son élection, il écrivit « à Pierre de Luna, appelé *Benoît XIII* dans ce malheureux schisme par quelques peuples, » qu'il était disposé à abdiquer si Pierre (Benoît XIII) voulait agir de même. Benoît lui déféra l'honneur de commencer, et il était permis de douter de la bonne foi de l'antipape. Cependant l'un et l'autre s'écrivirent et se donnèrent rendez-vous à Savone. Benoît XIII s'y rendit; Grégoire XII n'alla que jusqu'à Sienne. De ces deux villes, tous deux publièrent des écrits pour s'accuser ou se justifier, selon les besoins de leurs causes, et, après des démarches vainement tentées, les choses en restèrent au même

état. Au milieu de ces regrettables conflits, chaque nation prit le parti qu'elle jugea le plus sûr. La France se maintint dans une situation de neutralité, se détachant ainsi de nouveau de l'obédience de l'antipape. Quant aux cardinaux, réunis à Livourne, ils se déterminèrent à convoquer un concile général qui devait être tenu à Pise. Pour faire échouer cette résolution, Benoît XIII indiqua lui-même la ville de Perpignan comme devant être celle où se tiendrait le concile; et, à cette occasion, voulant tout préparer en vue du succès de sa cause, il créa seize nouveaux cardinaux, et ne fit qu'augmenter les difficultés du schisme et les douleurs de l'Église.





# TABLE.



## MONARCHIE FRANÇAISE.

### DYNASTIE CAPÉTIENNE (suite).

#### BRANCHE DES VALOIS.

	Pages.
PHILIPPE VI, DIT DE VALOIS (1328-1350).....	1
Décadence de la féodalité.....	3
Mouvement démocratique.....	4
Avènement des Valois.....	7
Aperçu géographique.....	9
Fiefs et arrière-fiefs.....	10
Le royaume au quatorzième siècle.....	13
France et Angleterre.....	14
Candidats à la couronne.....	17
Guerre en Flandre.....	18
Bataille de Cassel.....	21
Entrevue d'Amiens.....	23
Robert d'Artois.....	24
Angleterre et Écosse.....	27
Rupture avec l'Angleterre.....	29
Le brasseur Arteweld.....	31
Premières hostilités.....	33
Bataille de l'Ecluse.....	35
Victoire des Anglais.....	37
Guerre féodale en Bretagne.....	38
La comtesse de Montfort.....	41
Siège d'Hennebond.....	43
Suite de la guerre.....	45
Incidents en Bretagne.....	46
Cession du Dauphiné.....	49
Taxes et gabelles.....	50
La guerre recommence.....	53
Mort d'Arteweld.....	55
Opérations dans le Midi.....	56
Sessions des États.....	58

	Pages.
Invasion des Anglais.....	60
Préludes de la bataille.....	63
Bataille de Crécy.....	65
Défaite des Français.....	66
Suite de la campagne.....	70
Siège de Calais.....	73
Les bourgeois de Calais.....	74
La bourgeoisie au quatorzième siècle.....	76
Cola di Rienzi.....	79
Révolution à Rome.....	81
Chute de Rienzi.....	83
La peste noire.....	84
La peste à Florence.....	87
Persécution contre les juifs.....	89
Les flagellants.....	91
Nouveau jubilé.....	95
Incidents.....	97
Acquisitions territoriales.....	99
Mort du roi.....	100
Pouvoirs publics.....	103
Armoiries et blason.....	105
Art militaire.....	110
Artillerie.....	114
Fortifications.....	117
Marine.....	118
Commerce et industrie.....	122
Événements et costumes.....	124
Musique.....	127
Manuscrits. — Enluminures.....	129
Peinture.....	130
Architecture.....	133
Littérature.....	138
Froissart.....	140
JEAN I <sup>er</sup> , DIT LE BON (1350-1354).....	142
Raoul de Nesle.....	145
Combat des Trente.....	147
Charles le Mauvais.....	150
Incidents.....	152
États de 1355.....	154



	Pages.
Supplices à Rouen . . . . .	159
Les hostilités recommencent . . . . .	164
Guerre dans le Poitou . . . . .	167
Bataille de Poitiers . . . . .	168
Défaite des Français . . . . .	170
Le roi prisonnier . . . . .	172
Situation du royaume . . . . .	175
Résolution des États . . . . .	177
La session est prorogée . . . . .	179
Le Dauphin et l'empereur . . . . .	180
Nouvelle session . . . . .	183
Les tribuns au quatorzième siècle . . . . .	185
Ordonnance de 1357 . . . . .	187
Considérations générales . . . . .	195
Réaction monarchique . . . . .	197
Les paysans et les serfs . . . . .	199
Retour du roi de Navarre . . . . .	203
Le Dauphin et le peuple . . . . .	205
Situation de Paris . . . . .	207
Séditions et meurtres . . . . .	209
Attitude de Marcel . . . . .	211
Symptômes de réaction . . . . .	214
Encore la jacquerie . . . . .	215
Défaite des jacques . . . . .	217
Situation de Paris . . . . .	218
Mort d'Étienne Marcel . . . . .	221
Récit des chroniques . . . . .	223
Réactions . . . . .	225
Concessions de Jean . . . . .	227
Reprise des hostilités . . . . .	228
Mesures défensives . . . . .	231
Les Anglais et le peuple . . . . .	232
Paix de Brétigny . . . . .	235
Le roi revient en France . . . . .	237
Nouveaux incidents . . . . .	238
Le duché de Bourgogne . . . . .	241
Les grandes compagnies . . . . .	243
Misères du royaume . . . . .	245
Jean retourne à Londres . . . . .	247

	Pages.
Mort du roi.....	248
CHARLES V, DIT LE SAGE.....	250
Avènement de Charles V.....	251
Bertrand Du Guesclin.....	252
Bataille de Cocherel.....	254
Nouvelle maison de Bourgogne.....	257
Guerres en Bretagne.....	259
Bataille d'Auray.....	260
Mort de Charles de Blois.....	265
Traité de Guérande.....	267
Routiers et condottieri.....	268
Départ des grandes compagnies.....	270
Expédition en Espagne.....	272
Intervention des Anglais.....	752
Suite de la guerre.....	277
Bataille de Navarette.....	279
Du Guesclin prisonnier.....	281
Rançon de Du Guesclin.....	283
Mort de Pierre le Cruel.....	285
Dispositions de l'Aquitaine.....	286
Cartel du roi de France.....	289
Rupture avec l'Angleterre.....	290
Commencement des hostilités.....	292
Les Anglais dans le Nord-Ouest.....	294
Les Anglais en Aquitaine.....	296
Les Anglais et Du Guesclin.....	299
Guerre dans l'Ouest.....	300
Politique de Charles V.....	303
Suite de la guerre.....	305
Guerre en Bretagne.....	307
Cruautés et représailles.....	311
Nouvelle invasion.....	313
Gouvernement de Charles V.....	317
Retour de la sécurité.....	319
Améliorations fiscales.....	321
Majorité des rois.....	322
Règlements militaires et industriels.....	324
Municipalité de Paris.....	327
Résidence du roi.....	329

	Pages.
Munificence du roi.....	330
Bibliothèque du Louvre.....	333
Portrait de Charles V.....	335
Sa piété, son économie.....	337
Sa magnificence et sa charité.....	339
Voyage de l'empereur.....	341
L'empereur à Paris.....	342
Réjouissance et fête.....	344
Départ de l'empereur.....	347
L'Église au quatorzième siècle.....	348
Docteurs et saints illustres.....	350
La papauté d'Avignon.....	353
Regrets des Romains.....	355
Tentative de Charles V.....	357
Urban se rend à Rome.....	359
Hérésies nouvelles. — Wicleff.....	360
Sainte Catherine de Sienne.....	362
Retour du pape à Rome.....	365
Schisme d'Occident.....	367
La guerre recommence.....	371
Guerre en Bretagne.....	373
Charles V et Du Guesclin.....	374
Mort de Du Guesclin.....	377
Fâcheux incidents.....	379
Nouvelle invasion anglaise.....	380
Derniers moments du roi.....	383
Mort de Charles V.....	385
Caractère du règne.....	389
CHARLES VI (1380-1422). — § I. <i>Première période du règne</i> ...	391
Avènement de Charles VI.....	393
Tyrannie des oncles du roi.....	395
Soulèvements et désordres.....	396
Nouveaux incidents.....	399
Paix rétablie en Bretagne.....	401
Désordres dans le Midi.....	403
Émeute des maillotins.....	405
Tuchins. — Agitations en Flandre.....	407
Philippe Arteweld.....	409
Soulèvements populaires.....	410

	Pages.
Bataille de Bruges.....	413
Intervention du roi de France.....	415
Guerre contre la Flandre.....	416
Bataille de Rosebecque.....	419
Défaite des Flamands.....	421
Retour du roi.....	422
Réactions et supplices.....	424
Agitations dans les provinces.....	427
Nouvelle guerre en Flandre.....	428
Grandeur des ducs de Bourgogne.....	431
Incidents.....	433
Olivier de Clisson.....	434
Affaires d'Angleterre.....	437
Le roi gouverne lui-même.....	439
Réparations et réformes.....	441
Incidents au dehors.....	443
Mariages et fêtes.....	445
Entrée d'Isabeau de Bavière.....	447
Les oncles du roi.....	449
Montfort et Clisson.....	450
Assassinat de Clisson.....	452
Préparatifs de vengeance.....	455
Démence du roi.....	457
Nouvelles réactions.....	459
Tutelle royale et régence.....	461
Fête de l'hôtel Saint-Pol.....	463
Guerre en Bretagne.....	465
Nouvelle phase du schisme.....	466
Intervention de l'Université.....	469
Électeurs de Pierre de Lune.....	471
Attitude de la France.....	473
Benoît XIII assiégé dans Avignon.....	475
Boniface IX.....	477
Le Nord et l'Orient.....	479
Ordre teutonique.....	481
Ligue chrétienne.....	483
Bataille de Nicopolis.....	485
Défaite des chrétiens.....	489
Tamerlan et les Mongols.....	491

	Pages.
Affaires d'Allemagne.....	492
Révolutions en Angleterre.....	494
Démence de Charles VI.....	497
Encore les oncles du roi.....	499
Comté de Foix. — Bretagne.....	501
Les ducs d'Orléans et de Bourgogne.....	503
Défits au roi d'Angleterre.....	504
Rivalités et luttés.....	511
Confrères de la Passion.....	513
Conflits.....	515
Charles le Bien-Aimé.....	517
Mort du duc de Bourgogne.....	519
Le duc d'Orléans. — L'Université.....	521
Jean-sans-Peur.....	522
Nouvelles luttés.....	525
Guerre entre les princes.....	527
Suite du schisme.....	529

FIN DE LA TABLE.







La Bibliothèque  
Université d'Ottawa  
Echéance

The Library  
University of Ottawa  
Date Due

27 01 74





a39003 001440824b

DC 38 . G 23 1855 V7  
GABOURD, AMEDEE.  
HISTOIRE DE FRANCE, DE

CE DC 0038  
.G23 1855 V007  
COO GABOURD, AME HISTOIRE D  
ACC# 1326377

U D' / OF OTTAWA



COLL	ROW	MODULE	SHELF	BOX	POS	C
333	04	05	03	09	10	0